



SALON NAUTIQUE À FLOT LES NAUTICALES

UN ÉVÉNEMENT DE
LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

31 Mars - 08 avril 2018

Rapport annuel du délégataire retraçant la totalité des opérations afférentes
à l'exécution de la délégation de service public.

Sommaire



1. Les Nauticales 2018 : préparation et déroulement du salon

1.1 - La communication et les relations presse	p. 5
1.2 - La commercialisation et les partenariats	p.14
1.3 - Les aménagements et l'exploitation du salon	p. 22
1.4 - Le visitorat	p. 31
1.5 - Les animations	p. 34

2. Bilan qualitatif des Nauticales 2018

2.1 - La communication et les relations presse	p. 40
2.2 - La commercialisation : perception des exposants	p. 46
2.3 - Les partenariats	p. 51
2.4 - Les retours des visiteurs	p. 52
2.5 - La vie du salon	p. 55

3. Bilan financier des Nauticales 2018

p. 60

4. Bilan et perspectives

p. 63

ANNEXES

1 - Compte-rendu technique

- 1.a - Spécimen des déclinaison des visuels
- 1.b - Plan média
- 1.c - Outils de relations presse (dossier de presse, communiqués de presse, newsletters et invitations)
- 1.d - Guide de visite
- 1.e - Liste des exposants
- 1.f - Tableau de ventilation des bateaux déplacés
- 1.g - Plan des parkings visiteurs
- 1.h - Dossier de participation

2. Compte-rendu qualitatif

- 2.a - Enquête auprès des exposants
- 2.b - Enquête auprès des visiteurs
- 2.c - Bilan retombées presse

3. Compte-rendu financier

- 3.a - Attestation du Commissaire aux comptes de l'entité Groupement GRAND PAVOIS ORGANISATION - SAFIM relative aux comptes d'exploitation du salon nautique Les Nauticales 2018
- 3.b - Documents détaillant le Bilan financier :
 - Prestataires chargés de l'exploitation
 - Détails postes aménagement des stands
 - Mission & Fiche de poste Communication et Relations Presse Floriane Bouillard / Medevent
- 3.c - Documents détaillant la formation du chiffre d'affaires :
 - Grille tarifaire
 - CA des exposants par catégorie (bateaux à flot, restauration,stands...)
 - Frais d'inscription des exposants
 - Recette Village des Associations
 - Exposants et date d'inscription
- 3.d - Tableau Prestations - Prix unitaire - Quantité
- 3.e - Tableau budget Animations
- 3.f - Tableaux Communication :
 - Tableau prix Achats d'espace
 - Tableaux prestataires communication
 - Détail des actions promotionnelles hors-média
- 3.g - Détail effectifs et organigramme fonctionnel mis en oeuvre pour l'organisation du salon

3.h - Stand Nauticales au Nautic de Paris 2017

- Tableau postes de charges
- Photos stand

3.i - Copie des contrats d'assurance

3.j - Etat des sinistres



SALON NAUTIQUE À FLOT LES NAUTICALES 2018

PRÉPARATION ET DÉROULEMENT DU SALON

1.1 - LA COMMUNICATION ET LES RELATIONS PRESSE

Rappel :

- La collectivité délégante est le partenaire titre et majeur.
- La collectivité délégante est propriétaire du nom du salon et est responsable du dépôt légal du nom du salon.
- La collectivité délégante est propriétaire du nom de domaine du site Internet du salon www.salon-lesnauticales.com.

LE VISUEL

Il a été décidé pour cette 3e année de DSP 2016/2020 de changer le visuel et de faire appel à trois agences, soit l'agence sortante 2017 Symaps, Stéphane Peneaud Design Graphique (agence qui avait remporté les compétitions les années précédentes) et l'agence Madrian (en charge de nombreux événements au Parc Chanot et collaboratrice de Grand Pavois Organisation sur nombre d'événements).

C'est l'agence sortante Symaps qui a été choisie pour l'identité visuelle 2018, et ce pour différents arguments :

- Rupture avec la précédente identité visuelle,
- Création d'un bloc marque fortement identitaire pour l'événement,
- Mise en avant du territoire métropolitain comme s'il était vu de la mer,
- Approche graphique et évocatrice.

La volonté apportée par la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Groupement Grand Pavois Organisation - Safim étaient de valoriser le territoire et le littoral de la nouvelle Métropole Aix-Marseille-Provence, devenant aujourd'hui le premier pôle de plaisance d'Europe. L'approche produits n'a pas été pour autant supprimée et un bateau à voile en navigation (pour valoriser le fait que le salon est à flot et qu'il est possible d'essayer les bateaux en mer / points fort du salon) a été choisi.

Ce bateau était d'une taille représentative de la majorité des immatriculations voile françaises pour « coller » au marché et aux gammes de produits présentées sur Les Nauticales. Les teintes de bleu du ciel, de la mer et de la transparence de l'eau ont apporté une harmonie d'univers maritime méditerranéen au visuel, indispensable pour « coller » à l'événement et à son univers.

A noter la création d'un bloc marque et d'un logo spécifique. Ce nouveau logo a été, de fait, décliné sur l'ensemble des supports de communication (print, web, signalétique...).

Le logo Métropole Aix-Marseille-Provence (nouveau logo en 2017, modifié également début 2018) était systématiquement présent sur les visuels et volontairement important pour marquer la signature de l'organisateur de l'événement. A noter que deux logos étaient également présents sur le visuel avec la ville de La Ciotat (nouveau logo en 2017) et celui de la



Fédération des Industries Nautiques (parrainage du salon depuis 2017). Un 4e logo était ajouté « France Station Nautique » sur les visuels Affichage destinés et utilisés sur les mobiliers urbains de la ville de La Ciotat, à la demande de cette dernière et faisant partie de la convention de collaboration avec elle.

LE PLAN MÉDIA (cf. Specimen de déclinaisons du visuel en annexe 1.a, Plan média en annexe 1.b). Le plan média a été élaboré et mis en oeuvre par le groupement Grand Pavois Organisation - Safim avec l'appui de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Le groupement Grand Pavois Organisation - Safim a pris en charge, à ce titre, une dépense totale de 126 427 €HT. A noter que La Métropole Aix-Marseille-Provence a complété ce plan média (détail dans Plan média en annexe 1.b) en mettant au service de l'événement un important réseau d'affichage sur l'ensemble de son territoire. Enfin, cette année, le plan média presse/web de proximité a été affiné et construit avec la collaboration de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour nombre de supports locaux et nationaux.

► L'affichage

- 2 172 faces d'affichage réparties sur la Métropole Aix-Marseille-Provence (dont Marseille, La Ciotat, Martigues, Istres, Salon de Provence, Aix...), l'Aéroport de Marseille Provence et de Lyon St Exupéry, les gares de Marseille St Charles, Aix en Provence et Toulon, le Métro Marseille, le réseau Carreze...
- Plusieurs formats (Affichettes, flancs de bus, 120X176, 320X240, 80X120...) utilisés, dont certaines rétro-éclairées.
- Dates : du 22 mars au 10 avril 2018.

► La presse

- 17 annonces pleines pages quadri en presse spécialisée nautisme France soit Voiles & Voiliers, Voile Mag, Semi-Rigides, Hors-Bord Mag, YouBoat, Neptune, Argus du Bateau, Moteur Boat, Pêche en mer, Plongez, Côt&Pêche, Yachting Sud en Belgique...
- 5 pleines pages et demi-pages quadri en presse magazine généraliste dont Magma, Calanques, le Journal du Pays Salonnais et du Pays d'Aix, le journal des Entreprises, Côte Magazine, Business, Version Femina...
- Des publi-rédactionnels dans Les Echos Week-end, Magma.
- 7 parutions en presse quotidienne régionale (BDR + Var dans La Provence, La Marseillaise, Var Matin)

► La radio

- 291 spots achetés (Radio Fréquence Espace soit 107.7, France Bleu Provence, Jazz Radio et Radio Golfe d'Amour présent sur le littoral La Ciotat) sans compter les messages d'auto-promotion réalisés dans le cadre du partenariat avec France Bleu Provence et les messages obtenus dans le cadre des Partenariats presse (voir Partenariats presse)
- Dates : du 26 mars au 6 avril 2018.

► Sites Internet

- Achat d'espaces sur les sites web Figaro rubrique sport/voile, Météo Consult, Business, La Tribune, Made in Marseille et le Journal des Entreprises.

- Publi reportage video sur Made in Marseille.
- Reportages vidéo sur Actu Nautique (20 sujets réalisés).
- Bandeaux homepage / 1 mois site La Marseillaise.
- +/- 800 000 impressions sites spécialisés nautisme (Youboat, Vogavec moi, Multicoques Mag, Nautic Expo, Moteur Boat, Voile Mag...)

► Les réseaux sociaux

Animation d'une page Facebook et d'un compte Twitter pour suivre l'actualité des Nauticales.

- Facebook : 2 070 «J'aime» sur la page des Nauticales au 29 mai 2018.
- Twitter : 769 abonnés, 916 tweets
- A noter la création d'un compte Instagram en 2018. Au 29 mai 2018, ce compte a diffusé 47 publications, possède 190 abonnés et 38 abonnements.

► LE SITE INTERNET OFFICIEL : www.salon-lesnauticales.com

Animation et réactualisation du site Internet créé et lancé en décembre 2012 lors du Nautic de Paris. A noter qu'en 2013 a été mis en place un back office Exposants (à l'image des plus grands salons nautiques !) - et qui a été développé toutes les années de la DSP, afin de permettre aux professionnels de suivre le processus de commande et d'installation sur le salon. Le nombre global de pages vues sur la période avril 2017 et avril 2018 est de 132 528 pour un nombre de visiteurs uniques (94 936 en 2017) et 43 828 internautes (35 106 en 2017).



Informations concernant les visites :



Remarque : 53,30% des internautes sont originaires de la région PACA (51,07% en 2017). La deuxième région en terme de provenance de connexions est l'Île de France avec 24,47% (24,94% en 2016), ce qui correspond pour beaucoup à des adresses de serveurs de sociétés, mais aussi à des internautes privés. A noter que les autres régions connectées sont majoritairement l'Auvergne-Rhône-Alpes (11,79%), l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine...

Page	Pages vues	Source/Support	Acquisition	Source	Acquisition
	132 528 ↓ du 19/12 100,00 % (132 528)		Utilisateurs ↓ du 19/12 100,00 % (43 828)		Utilisateurs ↓ du 19/12 100,00 % (6 459)
1. /	31 557 (23,89 %)	1. google / organic	28 761 (64,37 %)	1. laprovence.com	3 483 (53,46 %)
2. /actualites/les-nauticales-2018.html,9,80,0,0,6743	17 743 (13,39 %)	2. (direct) / (none)	8 217 (18,39 %)	2. m.facebook.com	537 (8,24 %)
3. /actualites/les-dates-du-salon-en-2017.html,9,80,0,0,6405	9 684 (7,31 %)	3. laprovence.com / referral	3 483 (7,80 %)	3. facebook.com	240 (3,68 %)
4. /les-exposants.html,9,89,0,0,0	7 011 (5,29 %)	4. bing / organic	885 (1,98 %)	4. madeinmarseille.net	164 (2,52 %)
5. /horaires-et-tarifs.html,1,101,0,0,0	5 283 (3,99 %)	5. m.facebook.com / referral	537 (1,20 %)	5. lacirotat.info	152 (2,33 %)
6. /presentation-du-salon.html,1,78,0,0,0	5 218 (3,94 %)	6. facebook.com / referral	240 (0,54 %)	6. www2.laprovence.com	144 (2,21 %)
7. /horaires-billetterie.html,1,101,0,0,0	3 965 (2,99 %)	7. yahoo / organic	207 (0,46 %)	7. beneteau.com	121 (1,86 %)
8. /venir-au-salon.html,9,102,0,0,0	3 906 (2,95 %)	8. madeinmarseille.net / referral	164 (0,37 %)	8. l.facebook.com	113 (1,73 %)
9. /les-bateaux-exposes.html,1,92,0,0,0	3 268 (2,47 %)	9. lacirotat.info / referral	152 (0,34 %)	9. qwant.com	105 (1,61 %)
10. /plan-du-salon.html,9,86,0,0,0	2 434 (1,84 %)	10. www2.laprovence.com / referral	144 (0,32 %)	10. figaronautisme.meteoconsult.fr	99 (1,52 %)

Remarque : Comme pour la majeure partie des sites Internet de salons, la priorité des consultations est concentrée sur les pages pratiques soit : les dates du salon, les horaires et tarifs, la liste des exposants, la présentation du salon, les accès et les bateaux exposés...

Ils arrivent sur le site Internet majoritairement via une recherche initiale sur Google (64,37 %).

Lorsque les visiteurs se connectent via un média ou un réseau social, il s'agit principalement de laprovence.com (53,46%) , la page Facebook de l'événement puis madeinmarseille.com.

Constats : L'internaute visiteur du site www.salon-lesnauticales.com habite le sud et plus spécifiquement le bord de la Méditerranée. Nous sommes sur le même profil d'internautes qu'en 2017 avec un plus fort intérêt pour le site Internet et un meilleur taux de rebond global. Nous savons également que la majorité des visiteurs accèdent au site via un moteur de recherche et 2 visiteurs sur 10 « glissent » sur le site officiel via un média web partenaire. La durée moyenne de consultation est de 1,48 minutes en moyenne (1,25 minutes en 2017), sachant que les rubriques les plus consultées restent les pages pratiques. Nous retrouvons dans ce profil de consultation, une typologie logique et générale de consultations de site Internet événementiel soit :

- Une aide pour le visiteur qui cherche des renseignements pratiques (dates, accès, exposants présents...),
- et un outil de gestion et de suivi du salon pour le professionnel exposant qui peut suivre son dossier et accéder à un espace dédié pour les professionnels.

NB : En revanche, les visiteurs des Nauticales consultent, de nouveau, les pages Actualités du site qui étaient en perte de vitesse par rapport aux réseaux sociaux ces dernières années

LES ACTIONS HORS MEDIAS & MARKETING

Un plan d'actions hors média a été mis en place avec différents moyens pour optimiser la communication en amont et pendant le salon.

- Présence d'un **stand Les Nauticales au Nautic de Paris par GPO** en décembre 2017. Mise en place d'un stand de 25 m2 aux couleurs des Nauticales 2018.
- **Leaflet format A5.** Réalisé à 50 000 ex., ce leaflet a été envoyé aux capitaineries, clubs et associations en amont de l'événement dans et hors territoire Métropole Aix-Marseille-Provence. Il présentait le visuel, les renseignements pratiques et les atouts des Nauticales 2018.
- **Tunnel du Prado Carénage.** Afin de bénéficier d'une visibilité dans le tunnel du Prado une convention de partenariat a été faite avec une mise en place d'affichage du 25 mars au 8 avril 2017 dans les tunnels « inférieur et supérieur » ainsi qu'une présence sur le panneau lumineux à la sortie du tunnel. Cette prestation a été compensée par : la remise de 100 invitations, une insertion dans le Guide visite du salon, la présence du logo du Tunnel sur le site internet et dans le dossier de presse du salon, la mise en place de deux flammes sur le site du salon.
- **Crédit Maritime Méditerranée.** Mise en place d'une opération de communication auprès des 11 500 titulaires de compte (9 agences Méditerranée dont 2 dans les Bouches du Rhône). Offre « Vous êtes titulaire d'un compte Crédit Maritime, bénéficiez avec un accompagnant d'une entrée à tarif réduit à 4,50 € ». Présentation de l'opération dans tous les relevés de compte envoyés (soit 11 500 envois) + pavés Internet sur site du Crédit Maritime Méditerranée. Mécanisme : le titulaire doit se rendre dans l'agence pour retirer un coupon pour bénéficier de l'offre en caisse. Mise en place de flyers et d'affiches dans les 9 agences.
- **Les Newsletters** - Réalisation de newsletters envoyées à fichiers Visiteurs et Exposants (gérés par GPO) entre janvier et mars 2018. Cibles Exposants : 6 newsletters / Visiteurs : 2 Newsletters.

- Dans le cadre des actions marketing vers les visiteurs/plaisanciers plusieurs types d'envois ont été réalisés, avec au total 7500 adresses

- Courrier vers les Plaisanciers et les Clubs nautique Métropole Aix-Marseille Provence
 - 1 fichier donné par Métropole Aix-Marseille-Provence
 - Envoi du courrier (fourni par Métropole Aix-Marseille Provence) + 1 carte d'invitation (2 personnes)
- Vers des Ports hors Métropole Aix-Marseille-Provence
 - Fichier GPO (environ 150 noms)
 - Envoi du courrier fait par nous + 1 affiche A4 + 100 flyers
- Vers des Clubs sportifs
 - Fichier GPO (environ 220 noms)
 - Envoi du courrier + 1 affiche A4 + 100 flyers + 1 cartes d'invitation (2 personnes)
- Les courriers aux partenaires GPO de l'événement. Envoi d'un courrier aux partenaires avec une 1 affiche A4 + flyers quantité en fonction des magasins + cartes VIP.

LES PARTENARIATS PRESSE

Véritable outil de communication, nous développons les partenariats avec la presse de manière à optimiser la visibilité de l'événement. Ainsi, de nombreuses opérations de partenariat et de promotion, visant à augmenter la notoriété et la visibilité du salon, ont été mises en place :

LA PRESSE AUDIOVISUELLE

► **France Bleu Provence**

France Bleu Provence a été une nouvelle fois le partenaire Radio officiel des Nauticales 2018. Messages promotionnels, émissions en direct et opérations spéciales ont été mis en place :

Interview et fil rouge

- Interviews :
Dimanche 25/03 17h45
Jeudi 29/03 8h35
Samedi 31/03 8h45

- Fil rouge:
Vendredi 6 avril

- Emission :
Les Tchatcheurs 29/03 12h/13h
La vie en bleu 04/04 10h/10h30

- Jeux antenne et réseaux sociaux :
Dotation avec auto-promotion (4 messages/jour en floating time)
Un permis bateau avec l'Ecole de la Marine de Plaisance Semaine 13 (Grand Mèfi)
Un paddle avec Décathlon Aubagne Semaine 14 (Le Provence poursuite ou Le coffre)

- Diffusion de 2 auto-promotions pour les jeux : 3 messages par jour pendant 7 jours pour l'un et 3 messages jour pendant 5 jours pour l'autre.

Site Internet

- Un « événement » dédié au Nauticales sur le site de France Bleu Provence

► **Radio Fréquence Nautique**

Mise en place de jeux concours pour faire gagner 20 invitations. Suivi rédactionnel.

► **Radio Golfe d'Amour**

50 places à faire gagner sur l'antenne en échange d'annonce. De nombreux sujets ont été réalisés sur les Nauticales.

► **RFE Radio Vinci**

85 places à faire gagner sur l'antenne en échange d'annonce.

LA PRESSE ECRITE

► La Marseillaise

La Marseillaise a organisé un jeu promotionnel pour faire gagner un permis bateau à ses lecteurs ainsi que 100 invitations. Permis mis en jeu par Ecole de la Marine de Plaisance ; en échange Les Nauticales et le partenaire ont bénéficié d'une visibilité sous forme publicitaire dans La Marseillaise. Visibilité également sur le site internet de la Marseillaise.

► Côt&Pêche

La Compétition de Rock Fishing avec Cot&Pêche a été annulée au dernier moment en raison des conditions météo annoncées du dimanche.

► Magazine Plongez !

Prêt d'une exposition Photos qui a été très appréciée dans le Village des Associations et dans le bassin de la plongée. Eux même avait un stand de 12m2. Nous ont fourni 500 magazines Plongez spécial " Méditerranée : 30 ans de protection"

► Youboat

Echange présence stand Média / publicité et visibilité sur les sites. Présence du logo sur le site Les Nauticales.

LA PRESSE WEB

► ActuNautique

Présence de Nicolas Venance sur le salon. Nombreuses vidéos et sujets sur le salon.

► Météo Consult

Visibilité sur le site web de la Chaîne Météo sur les départements 13 et 83 sur une base d'un mois et organisation d'un jeu-concours avec 500 e-billets à gagner.

► Régie Fréquence Espace

Messages audiovisuels sur Radio Vinci Autoroutes Région Côte d'Azur et Région Rhône Méditerranée, 88 messages au total contre 90 cartes d'invitation.

► Vogavecmoi

Envoi d'une newsletter aux abonnés (25 000 ex). Suivi rédactionnel sur le blog. Diffusion d'infos auprès de 8 500 fans Facebook + Bannières sur site.

► Youboat

Cf Presse écrite. Suivi rédactionnel sur le web.

LES RELATIONS PRESSE (cf. annexe 1.c)

Pour la sixième année consécutive, les relations presse étaient gérées par le délégataire Grand Pavois Organisation - Safim. La mission étant de valoriser la notoriété et la visibilité de l'événement et de son organisateur auprès des médias.

Pour cela plusieurs moyens ont été mis en place : invitations, conférence de presse, communiqués de presse, opérations spéciales, partenariats... On trouvera ci-dessous le détail des actions et réalisations faites par le service presse intégré du délégataire.

► Invitation Presse

Une invitation a été adressée par le service presse des Nauticales :

- Alerte puis invitation pour la conférence de presse du 31 mars 2017 au salon.

► Conférences de presse

Une conférence de presse a été organisée pour les Nauticales 2018, le 31 mars 2018 soit le premier jour du salon et sur le salon, en présence de M. Patrick Boré (Métropole Aix-Marseille-Provence et Ville de La Ciotat), M. Gérard Laschar (FIN) et M. Alain Pochon (GPO). Présentation de l'édition 2018 en présence d'élus et médias (La Provence, La Marseillaise, France Bleu Provence, la Ciotat Infos, Radio Golfe d'Amour, Fréquence Sud, etc).

► Salle de presse

La salle de presse des Nauticales, d'une surface de 50 m2 était équipée de deux ordinateurs, imprimantes, photocopieuse, espace café, etc.

► Dossiers de presse

Le dossier de presse du salon a été réalisé en français. 60 dossiers ont été réalisés et remis lors de la conférence de presse et sur le salon.

► Accréditations presse

De nombreux médias ont été accrédités sur Les Nauticales : France TV, France Bleu Paca, Hors Bord Magazine, Direct Matin, La Provence, La Marseillaise, la Ciotat Infos, Radio Golfe d'Amour, Les Nouvelles Publications, Journal des Entreprises, Radio Star, 20 Minutes, Mars Actu, Voile Magazine, Moteur Boat, Cot&Pêche, Direct Marseille, Plongez !, Youboat, etc.

► Photographe

Gérald Geronimi était le photographe officiel du salon. Des photos libres de droit étaient disponibles sur demande au service communication du salon et via le site Internet, rubrique Presse.

► Les communiqués de presse

Communiqués de presse ont été adressés à la presse Française et internationale (Belgique, Suisse...).

DATE	SUJET
11 avril 2018	Bilan des Nauticales 2018
7 avril 2018	Les Nauticales ferment leurs portes ce samedi en raison des conditions météo annoncées. Le salon n'ouvrira pas dimanche.
20 mars 2018	Les points à retenir à quelques jours de l'ouverture !

DATE	SUJET
8 mars 2018	Des rencontres débats à destination des professionnels et du grand-public
Mars 2018	Coup de zoom sur certaines nouveautés !
Mars 2018	La 6e édition de la compétition de Rock Fishing.
Mars 2018	Des animations pour tous.
13 février 2018	Charline Picon, marraine des Nauticales 2018
17 janvier 2018	Les Nauticales, le salon nautique de la Métropole Aix-Marseille-Provence
Nautic Paris	Les quatre prochains événements GPO

1.2 - LA COMMERCIALISATION ET LES PARTENARIATS

Commercialisation (cf. liste des exposants en annexe 1.f)

a) Les ventes 2018

Recettes exposants 2017 : 528 697 euros HT

Recettes exposants 2018 : 523 638 euros HT

Soit une baisse de C.A. de 0.95 %

Baisse la plus sensible constatée sur la réservation d'espaces sous hall (- 19.4 %) et le Village des Associations (- 32.51 %).

Augmentation des espaces air-libre (+4.41 %) et du poste prestations techniques (+ 29,13 %) grâce à une offre web désormais présente directement dans l'espace « Exposants » avec possibilité de commande directe.

Autres postes sensiblement identiques.

47 % d'exposants bateaux en 2018 contre 46 en 2017

39 % d'exposants nautisme hors bateaux (services, équipements, pêche, sports de glisse...) contre 45 en 2017

14 % d'exposants divers (Village des Associations, restaurants, boutiques) contre 9 en 2017.

b) Les exposants 2018

139 exposants en 2018 contre 168 exposants en 2017, soit une baisse de 17 % par rapport à N-1.

48 nouveaux exposants (35 %) représentant un chiffre d'affaires de 22 % du total 2018.

55 exposants 2017 ne sont pas revenus (33 %) représentant un chiffre d'affaires de 137 154 euros HT.

Raisons principales : Salon trop long et le lieu qui ne génère pas de RSI .

La provenance :

- 47 % des Bouches du Rhône (idem 2017)
- 19 % des départements limitrophes (06 et 83) contre 18 en 2017
- 32 % autres départements contre 31 % en 2017
- 2 % d'étrangers contre 4 % en 2017

c) Chiffre d'affaires exposants

STANDS	FACTURATION 2017	FACTURATION 2018
M2 stands couverts + hall	173 034,00 €	155 327,00 €
M2 stands air-libre + restaurants	197 958,00 €	206 920,00 €
Bateaux à flot	78 878,00 €	76 924,00 €
Prestations techniques	32 235,00 €	41 629,00 €
Frais de dossier	42 210,00 €	39 879,00 €
Associations	4 384,00 €	2 958,00 €
TOTAL C.A	528 699,00 €	523 637,00 €

d) Mise en place de la commercialisation

L'activité commerciale a débuté au salon de Cannes et au Grand Pavois La Rochelle en septembre 2017, au Nautic de Paris en décembre 2017, au Boot Dusseldorf en janvier 2018, au Salon de Lyon en Février 2018 puis enfin au Salon de la pêche à Nantes en mars 2018.

En amont des salons, une première approche a été effectuée de manière informative par e.mailing (dates 2018 puis argumentaire accompagné du dossier de participation dans un second temps).

Une prospection quotidienne (téléphonique et mail) a ensuite été assurée jusqu'à échéance du salon, du mois de janvier à mi-mars.

e) Les exposants à flot et à terre

L'exposition de bateaux à terre :

Celle-ci a connu une augmentation de surface en 2018 grâce à la mise en place d'une nouvelle politique commerciale afin d'inciter les exposants présents en 2017 à augmenter leur surface. Cette offre commerciale s'appuyait sur une remise de 50 % du tarif de base pour toute réservation supplémentaire par rapport à N-1.

Il subsiste toutefois des freins en raison des difficultés de stocks de bateaux et du manque de retour sur investissement des exposants en 2017.

Les stands sous halls :

En 2018, nous avons conservé la configuration existante des halls 2017, à savoir un hall dédié aux équipementiers, un hall dédié aux services et un hall dédié à la thématique pêche/plongée.

Toutefois, le hall des équipementiers a subi une suppression de travée avec une surface ramenée à 1000 m2 bruts contre 1200 m2 en 2017, ce qui explique la baisse de chiffre d'affaire de 19.4 %.

A noter : La période de 9 jours qui continue de bloquer la venue des équipementiers et des marques en direct, en raison des coûts supplémentaires à supporter (Difficulté de mobilisation des équipes sur un week-end férié, doublage obligatoire des effectifs dû à la réglementation du temps de travail, et absence des équipes dans les sociétés sur une période longue.

La durée du salon est souvent considérée comme non justifiée par rapport au taux de fréquentation ou au rapport coût/contact.

Les stands à flot :

Exposition quasi-identique par rapport à l'édition 2017 - 104 bateaux commerciaux (hors invités et partenaires) ont été présentés au public en 2018 contre 108 en 2017.

Une nouvelle politique commerciale a été instaurée, permettant aux exposants 2017 de bénéficier d'une remise de 50 % sur tous bateaux supplémentaires par rapport à l'exposition N-1. Malgré cela, le nombre d'unités exposées n'évolue guère en raison du manque de stocks de bateaux neufs chez les revendeurs et concessionnaires.

Certains exposants ont mis fin à leur présence du fait du manque de volume de ventes et de clientèle qualitative.

Quelques nouvelles marques sont toutefois apparues cette année (Solaris, Pardo, Maxus, Italia Yachts, Quer Espagne...).

La présence de représentants de marques hors zone est également un frein en raison des contrats d'exclusivité ne permettant pas à un revendeur hors secteur géographique accrédité, d'exposer au nom du local, y compris lorsque ce représentant local ne souhaite pas participer.

Quelques difficultés rencontrées par rapport à l'accueil d'unités possédant un fort tirant d'eau et toujours une concurrence très forte du salon des Multicoques ayant lieu à La Grande Motte à 15 jours d'intervalle.

La zone « bateaux d'Occasion » située sur le quai des Capucins a une nouvelle fois été représentative. Cet espace réservé aux exposants déjà présents sur le salon avec des bateaux neufs, représente pour ces professionnels une opportunité supplémentaire de générer du chiffre d'affaires et de désengorger leurs parcs d'occasion.

Quelques modifications ont été apportées dans le règlement cette année avec une ouverture aux unités de taille minimum 7 m et dont l'année de construction est comprise entre 1 et 7 ans, selon acte de francisation.

Quelques modèles plus anciens ont obtenu une dérogation en fonction du bon état général du bateau exposé.

f) Liste des nouveautés bateaux présentés à terre et à flot aux Nauticales 2018

EXPOSANT	V/M	MODÈLE	CONSTRUCTEUR	LONGUEUR
BRUNSWICK MARINE IN EMEA - BAYLINER	moteur	Activ 875 Sundeck	Quicksilver	8,06
DOREE MARINE	moteur	Smartliner 19	Smartliner	5,70
DOREE MARINE	moteur	Smartliner 21	Smartliner	6,40
HOBIE CAT EUROPE	divers	Mirage Compass	Hobie Cat	3,66
J2MC NAUTISME	moteur	21	Chaparral	6,40
MARINE EXPRESS SERVICE	moteur	Trimarchi 535	Trimarchi	5,20
MARINE EXPRESS SERVICE	moteur	Trimarchi 575	Trimarchi	5,70
MARINE EXPRESS SERVICE	moteur	Trimarchi 625	Trimarchi	6,00
MARSEILLE YACHTING	moteur	80 Sport	Marsea	4,95
MARSEILLE YACHTING	moteur	B2 752 cabin cruiser	B2 Marine	6,95
MARSEILLE YACHTING	moteur	Highfield Patrol 600	Patrol	6,00
MARSEILLE YACHTING	moteur	Eolo 750 day	Eolo - Nadir Marine	7,50
MED YACHT SERVICES	moteur	Sea Water 280	Sea Water	8,50
MIDI NAUTISME	voile	Dufour 360	Dufour Yachts	9,98
MIDI NAUTISME	voile	Dufour 520	Dufour Yachts	14,75
NAUTIC PRO SHOP	moteur	BSC 78	BSC	7,80
NAUTIC PRO SHOP	moteur	Tempest 570	Capelli	5,70
NAUTIFOS	moteur	Ostrea 800	Ocqueteau	6,99
NAUTIFOS	moteur	Helios 25	Pro Marine	6,99
POGO STRUCTURES SAS	moteur	Loxo 32	Pogo Structures	9,50
QUER PROFESSIONAL BOATS SL	moteur	Q40	Quer	11,95
SERVAUX	moteur	Fjord 36 Xpress	Fjord	10,78
SERVAUX	moteur	Open 7	Zodiac	6,95
SOLEIL BLEU YACHTING	moteur	Soleil 33	Salpa	9,25
SOLEIL BLEU YACHTING	moteur	Laver 23 X	Salpa	7,33
SOLEIL BLEU YACHTING	moteur	Soleil 23	Salpa	6,80

EXPOSANT	V/M	MODÈLE	CONSTRUCTEUR	LONGUEUR
TIWAL SAS	voile	Tiwal 3.2	Tiwal SAS	3,20
YACHT MEDITERRANEE	moteur	Merry Fisher 10,95	Jeanneau	10,5
YACHT MEDITERRANEE	moteur	Cap Camarat 7,5 BR	Jeanneau	7,85
YACHT MEDITERRANEE	moteur	Cap Camarat 9,0 WA	Jeanneau	9,12
YACHT MEDITERRANEE	moteur	NC 33	Jeanneau	10
YACHT MEDITERRANEE	moteur	Prestige 460 S	Jeanneau	14,29
YACHT MEDITERRANEE	voile	Sun Odyssey 319	Jeanneau	9,8

g) Stands couverts

En 2018, nous avons conservé la configuration existante des halls 2017, à savoir un hall dédié aux équipementiers, un hall dédié aux services et un hall dédié à la thématique pêche/plongée.

La configuration du salon avec une seule entrée et l'aménagement d'un sens giratoire obligeant un parcours obligatoire continue de satisfaire les exposants et reste un gage de satisfaction.

Les produits présentés sous stands couverts :

- Accastillage
- Aménagement de ponton
- Location de bateaux
- Moteurs marins
- Voileries
- Presse nautique
- Permis bateaux
- Matériel de pêche
- Matériel électronique
- Peintures bateaux
- Assurances et organisme de financement
- Vêtements et accessoires
- Voile légère
- Canoës-kayaks
- Décoration marine
- Aménagement intérieur de bateaux
- Gréements,
- Revêtements de pont
- Tourisme
- Eco navigation
- Pêche
- Plongée...

h) Les restaurants

Deux restaurants ont été mis en place en 2018, en privilégiant les zones géographiques. Une Formule restauration assise à l'identique par rapport à 2017 :

- Restauration basque côté Quai Berouard,
- Brasserie côté Quai des Capucins.

Des Food-Truck en complément de ces restaurants de zone :

- Un food truck côté capitainerie
- Un food truck côté Quai des Capucins
- Un point restauration créole côté espace Glisse

► **Les Clubs et associations :**

Une perte importante d'exposants cette année essentiellement en raison de la durée du salon. Beaucoup de difficultés pour mobiliser du personnel et de surcroît sur un week-end férié, y compris lors de la prospection de nouvelles associations.

L'augmentation du coût chaque année (même s'il reste très attractif) et la baisse de certaines subventions allouées deviennent désormais des freins par rapport au budget annuel des associations à but non lucratif. La durée du salon reste tout de même l'inconvénient majeur.

L'espace conférence (déplacé côté espace glisse) a quelque peu manqué cette année pour dynamiser ce hall dédié.

Liste des clubs et associations présents au sein du Village des Associations :

EXPOSANT	ANIMATIONS
AQUA PASSION	Bassins tactiles
CLUB HALIEUTIS	Simulateur pêche en mer
COMITE DE PROVENCE FNPSA	Rencontre
COMITE REGIONAL PROVENCE ALPES COTE AZUR FFESSM	Rencontre
FEDERATION FRANCAISE DES PECHEURS EN MER	Rencontre
SEA SHEPHERD FRANCE	Vente +sensibilisation
THE SEACLEANERS (Invité)	Sensibilisation / Y. Bourgnon

A noter que La Ville de La Ciotat n'était pas présente au sein de cet espace. La ville a souhaité être à proximité de l'Espace Métropole-Aix-Marseille-Provence.

Il a été conservé en 2018 des bâches cristal en latéral de manière à optimiser le trafic à l'intérieur de l'espace et de voir les animations proposées à l'intérieur. Deux travées cristal avaient été mis en place comme en 2017, afin d'apporter plus de lumière naturelle et de clarté au Village des Associations.

► Espace Conférence (NOUVEL EMPLACEMENT EN 2018)

Un nouvel espace Conférences, à proximité immédiate de l'Espace Métropole Aix-Marseille-Provence, a été mis en place cette année à côté du bassin des Capucins. Il proposait 60 places assises sur 80 mètres carrés.

Il était équipé à la demande de la Métropole Aix-Marseille-Provence d'une estrade, d'un pupitre avec micros intégrés, de deux écrans plasma et d'une sonorisation. A noter la possibilité de monter/démonter les chaises (60) de manière à en optimiser l'espace et son utilisation. Ainsi, le jeudi du salon pour la journée Forum de l'emploi, toutes les chaises ont été enlevées pour être remplacées par des mange-debout et des tabourets hauts.

LES PARTENARIATS

Les partenaires financiers :

- **Groupe ONET** (11500,00 €HT)
Visibilité sur le salon et dans le supplément le Guide de visite, mise à disposition de 500 cartes d'invitation + 50 cartes VIP
- **ISUZU** (9000,00 €HT)
Mise à disposition d'un véhicule pour l'organisation pendant la durée du salon (montage/démontage compris) + marquage les Nauticales sur les véhicules exposés en échange d'un stand de 94m2 sur le salon et d'emplacement pour 6 véhicules + encart ¼ page dans le Guide de visite du salon.

Les partenaires en échange marchandises :

- **ELLIA** (5000,00 €HT)
Stand de 25m2 et visibilité sur certains outils de communication en échange de la mise à disposition de vins pour le Club VIP + carte d'invitation et badge VIP.
- **DECATHLON AUBAGNE** (7982,00 €HT)
Mise à disposition d'un stand de 48 m2, visibilité sur le salon avec des flammes, sur les outils de communication en échange de 100 Blousons siglés + carte d'invitation et badge VIP. Tarif réduit de 10% appliqué au détenteur de la carte de fidélité Décathlon.
- **DOMAINE PIETRACCI VINS DE BANDOL** (1300,00 €HT)
Mise à disposition de 60 bouteilles de rosé + 10 magnums (pour dotations jeux concours sur salon type compétition de Rock Fishing) pour le Club VIP en échange d'un stand de 16m2 et de visibilité sur les outils de communication et d'un habillage du Club VIP aux couleurs du partenaire + carte d'invitation et badge VIP.
- **CREDIT MARITIME MEDITERRANEE** (1900,00 €HT)
Mise à disposition d'un stand de 9m2 en échange d'une offre spéciale pour les clients du CMM à savoir un tarif réduit à 4,50 euros sur présentation du flyer que le délégataire à imprimer. Visibilité sur leur site Internet et dans les agences du CMM (flyers + affiches)
- **LA PALMERAIE** (3080,00 €HT)
Mise à disposition de 76 plantes pour décorer le salon en échange de visibilité sur outils de communication du salon (post Instagram, Facebook, site Internet, logo dans rubrique Partenaires et dans panneau Espace VIP...).
- **MARINE FLOOR** (3516,00 €HT)
Mise à disposition de pontons flottants pour la terrasse de l'espace Métropole Aix-Marseille-Provence et du dispositif espace Glisse en échange d'un quota d'invitations, de visibilité sur certains outils de communication BtoB (vers exposants)...

Les partenariats Presse valorisés :

- Les partenariats Presse valorisés :

- **PLONGEZ !** (1543,00 €HT)
Mise à disposition d'un stand de 12m2 en échange le magazine Plongez a fourni une exposition Photos qui a été très appréciée dans le Village des Associations et des visuels qui ont été immergés dans la piscine du village glisse. Remise de 500 exemplaires sur magazine Plongez dédié à la méditerranée.
- **FRANCE BLEU PROVENCE** (4500,00 €HT)
Opération de promotion et organisation de jeux-concours en échange d'une exclusivité sur le site et dans les outils de communication.
- **REGIE FREQUENCE ESPACE** (638,71 €HT)
Messages audiovisuels sur Radio Vinci Autoroutes Région Côte d'Azur et Région Rhône Méditerranée, 88 messages au total contre 90 cartes d'invitation.
- **MOTORS GATE - YUBOAT** (2000.00 €HT)
Echange présence stand Média / publicité et visibilité sur les sites. Présence du logo sur le site Les Nauticales
- **GPES LA CIOTAT** (2834.00 €HT)
Echange présence stand / encadrement baptêmes de plongée sur site.
- **ECOLE DE LA MARINE DE PLAISANCE** (500.00 €HT)
Echange m2 stand / mise à disposition de deux permis bateau en dotation jeux concours.

Les partenariats "autres" valorisés :

- **LA MARINE NATIONALE** (1594.00 €HT)
Stand pour la camion de la Marine Marchande en échange de goodies pour les le jeux les Petits Moussaillons et dans leur communication interne.
- **L'OVEOLE** (3000.00 €HT en échange et 1500 €HT que nous avons payé)
Mise à disposition d'un espace sur le salon en échange d'une animation char à voile.

Les partenaires (non valorisés) :

- **TUNNEL DU PRADO**
Afin de bénéficier d'une visibilité dans le tunnel du Prado une convention de partenariat a été faite avec une mise en place d'affichage dans les tunnels « inférieur et supérieur ». Cette prestation a été compensée par : la remise de 100 invitations, une insertion dans le catalogue officiel, la présence du logo du Tunnel sur le site internet et dans le dossier de presse du salon, la mise en place de 4 flammes.

Tarifs préférentiels et gratuits dans les hôtels partenaires (pour parrain, journalistes...) en échange d'une visibilité sur le site internet, rubrique Hébergement, de cartes d'invitation et de badge VIP.

- BEST WESTERN LA CIOTAT
- LA ROTONDE
- A DEUX PAS DE L'EAU
- HOTELS CAP CANAILLE

- LE PARK AND SUITE - APPART CITY

1.3 - LES AMÉNAGEMENTS ET L'EXPLOITATION DU SALON

Les Nauticales ont occupé **la totalité des quais et des terre-pleins autour du bassin des Capucins, les pannes 100, 200 et 300, ainsi que l'esplanade Capitainerie.**

A noter que **le salon a fermé exceptionnellement ses portes le samedi 7 avril à 19h00** compte-tenu des conditions météo prévues le dimanche 8 avril. Aussi, il a été demandé aux exposants de démonter tous leurs matériels dits sensibles le samedi après la fermeture du salon.

Un dispositif spécifique a été mis en place par l'organisation pour optimiser ce « démontage » express afin d'éviter la possible dégradation de matériels, les vols et de limiter les accès au salon le dimanche dans la tempête :

- Sens de circulation sur site spécifique le samedi soir avec contrôle des accès,
- Contrôle de tous les amarrages des bateaux exposés,
- Renforcement des fixations des structures au sol,
- Permanence sur site des équipes d'organisation et de sécurité,
- Rondes permanentes sur site pour contrôles (à terre et à flot),
- Fermeture et contrôle des accès du site le dimanche...

Ce qu'il faut noter sur les aménagements du salon Les Nauticales en 2018 :

- **L'espace institutionnel Métropole Aix-Marseille-Provence** a été déplacé cette année et entièrement reconfiguré. Il a été déplacé côté bassin des Capucins et regroupait le stand de la Ville de La Ciotat et l'Espace Conférences, soit une surface de 250 m2 d'exposition globale. A noter la création également d'une surface à flot utilisé en tant que terrasse privative et réceptive réservée aux invités de la Métropole et/ou de la Ville de La Ciotat. La volonté de ce nouveau positionnement était de : permettre aux invités de découvrir le salon en ayant à le traverser, de bénéficier d'un emplacement plus qualitatif avec vue sur le bassin d'exposition, d'associer la Ville de La Ciotat à la démarche de valorisation, de bénéficier de l'espace Conférences à proximité immédiate. Un ensemble qui a permis d'optimiser un grand nombre d'opérations mises en place par la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville de La Ciotat. Ainsi, rencontres et débats entre professionnels, forum lié aux métiers de la mer ouvert au grand-public, accueils des nouveaux ciotadens, déjeuners officiels... se sont succédés pendant les 9 jours d'exposition.
- **Déplacement de l'espace Conférences** en 2018 qui a été associé à l'Espace Métropole Aix-Marseille-Provence, pour être placé en bord à quai, côté Capucins. A noter que cet Espace Conférences a été agrandi (60 places assises) et mieux équipé (bâche cristal donnant sur le bassin, estrade, pupitre équipé de micros, micros sans fil, sonorisation, deux écrans plasma...) de manière à pouvoir accueillir certains événementiels spécifiques : conférences, rencontres, débats, forum...
- Plusieurs évolutions ont été faites **techniquement** sur la zone avec : un nouveau dessin des voies pompiers pour éviter les angles trop marqués pour les interventions ; Suppression des

jardineries pour une meilleure présentation des bateaux sur le terre-plein (esplanade François Mulet) ; Suppression d'un des 2 groupes électrogène ; Suppression de la 2e sortie « Wilson » ainsi et désormais tout le monde sort par l'entrée principale.

- Création en 2018 d'un **nouveau parking visiteurs de 600 places** situé sur un terrain appartenant à la Métropole Aix-Marseille-Provence sur la zone Semidep. La création de ce nouveau parking a permis de centraliser les véhicules sur une même zone, optimisant de fait le système de navettes gratuites qui a été étendu sur toute la semaine (NOUVEAU EN 2018). A noter qu'une signalétique spécifique a été mise en place pour indiquer soit les navettes gratuites mises en place, soit la possibilité de rejoindre le salon à pied par le Port Vieux. De fait, deux parkings visiteurs étaient utilisés cette année avec le parking dit des Calanques (zone Semidep) et le parking St-Jean (priviliégiant les visiteurs venant du Var par la route du bord de mer. Ces deux parkings bénéficiaient de navettes gratuites mises en place avec Ciotabus. Suppression cette année du Petit Train qui effectuait les rotations parking St-Jean/salon les années précédentes.
- **La non reconduction du parking VIP Exposants de 50 places** -> Testé en 2017, mais l'utilisation faites par les exposants n'avait pas été jugée satisfaisante. Nous avons donc optimisé ce nombre de places disponibles pour placer les exposants eux-mêmes.
- Reconduction de l'**Espace Bateaux d'Occasion** sur le quai des Capucins. Ce nouvel espace a accueilli 20 bateaux d'occasion répondant à des critères spécifiques de sélection : plus de 7 mètres et sélection de la qualité du bateau présenté. Seuls les exposants de bateaux neufs pouvaient bénéficier d'X emplacements calculés au prorata de la surface d'exposition bateaux neufs réservée (volonté de ne pas dénaturer l'image du salon qui est un salon prioritairement de bateaux neufs).
- **Reconduction du hall Pêche & Plongée** sur le quai des Capucins afin de réunir dans un seul et unique lieu les professionnels de ces secteurs. Ce hall permettait un cheminement couvert le long du bassin et offrait aux exposants un espace protégé du vent et des embruns que connaissent ce quai, en cas de coup de vent d'Est.
- La structure du **Hall Equipements & accessoires** utilisée en 2017 a été reconduite en 2018 afin de bénéficier de plus de surfaces au sol (structure plus large et sans poteaux intérieurs). A noter que cette dernière a été réduite compte-tenu du nombre moins élevé d'exposants équipementiers.
- La **signalétique** (concept d'arche) de part et d'autre du boulevard Anatole France a été reconduite en 2018. Placée au niveau de l'esplanade du Saut du Loup, elle a permis de signaler et de valoriser l'entrée du salon que l'on soit à pied ou véhiculés. Deux faces étaient réservées à la signalétique salon, deux faces étaient réservées pour véhiculer l'image de la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- Les deux emplacements **Restauration** ont été également reconduits en 2018, avec une offre côté Bérourard et une offre côté Capucins. Ce choix volontaire permet de ventiler les visiteurs sur deux points opposés du salon, sans avoir ainsi de concurrence frontale. Un complément de food-trucks sur site permet d'offrir de la vente à emporter intéressante pour certains visiteurs et exposants. A noter que les visiteurs et les exposants ont la possibilité de sortir de l'enceinte du salon et de revenir au salon gratuitement, ce qui permet de faire participer les restaurants ciotadens situés aux alentours de la présence de l'événement.
- **A flot.** Occupation des Pannes 100 à 300, ainsi que des Quai Capucins, Digue Nord et Petite Grue. La nouveauté cette année fut le recentrage du Village Classique et Tradition dans le bassin des Capucins. Volonté de ne plus utiliser le quai Bérourard, top exposé aux mouvements d'eau lors de coups de vent.

La surface totale utilisée était, comme en 2017, de **25 000 mètres carrés**.

Voir plan du salon 2018 ci-après :



Quelques chiffres à noter :

- La surface du salon est de 25 000 m²
- Garden 3x3 : 55 soit 504 m²
- Garden 3x3 type Bureau : 3 soit 27 m²
- Garden 4x4 : 13 soit 208 m²
- Garden 4x4 type Bureau : 8 soit 128 m²
- Garden 5x5 : 17 soit 675 m²
- Total Garden : 96 soit 1 542 m²
- Structure 10x20 pour l'entrée, le service de presse, espace Bureau comptabilité et entrées.
- Structure 10x25 pour l'espace Métropole Aix-Marseille-Provence (dont 80m² salle de conférence) et Ville de La Ciotat.
- Structure 7.5x5 pour le club VIP
- Structure 15x20 pour le Village des associations
- Structure 6x45 pour le HALL A « Service, Tourisme, Location »
- Structure 20x50 pour le HALL B « Equipements »
- 7 Jardens 5x5 pour le Village Pêche et Plongée (comprises dans le récapitulatif)
- Structure 15x10 pour le restaurant la Taverne
- Structure 10x25 pour la Brasserie Basque
- Structure 15x5 pour Suzuki France

► Libération du site

Le site a été mis à disposition le 19/03/2018 et rendu le 15/04/2018.

- **A flot** (cf. tableau de ventilation des bateaux déplacés en annexe 1.g)

Surfaces à flot :

- Pannes 100, 200, 300 et transversale : 10 300 mètres carrés
- Quai Capucins : 1 700 mètres carrés
- Quai Nord : 2 000 mètres carrés
- Zone Carénage : 100 mètres carrés

Pour accueillir les bateaux exposés à flot, il a été nécessaire de déplacer **269 bateaux du bassin des Capucins**. Ces bateaux ont été accueillis ou convoyés dans les ports suivants :

- Bandol 4 bateaux (dont 1 convoyage)
- Cassis 3 bateaux
- Les Embiez 11 bateaux
- SEMIDEP - Port à sec 17 bateaux (dont 14 convoyages)
- SEMIDEP - Terre plein 13 bateaux (dont 13 convoyages)
- Hors Du Port 41 bateaux (dont 2 convoyages)
- Marseille 1 bateau
- Nouveau Port La Ciotat 39 bateaux (dont 18 convoyages)
- Port Miou 4 bateaux (dont 3 convoyages)
- Saint Cyr Les lecques 15 bateaux (dont 7 convoyages)
- La Madrague 6 bateaux (dont 3 convoyages)
- Saint Jean 9 bateaux (dont 4 convoyages)
- Vieux Port La Ciotat 106 bateaux (dont 38 convoyages)

Le nombre de bateaux impactés par le salon est de 269, il est plus faible que les années passées en raison de la seule utilisation du bassin des Capucins, si l'on retire les 41 bateaux hors du port (HDP) cela porte à 228 le nombre de bateaux déplacés. De ces bateaux déplacés, 103 ont été convoyés.

- A terre

Surface à terre : 25 000 mètres carrés.

Elle a nécessité :

- la fermeture d'une partie du parking public de La Tasse mi mars,
- le déplacement du matériel des clubs et associations nautiques sur place,
- l'installation de 1 000 mètres linéaires de barrières hautes pour sécuriser le site.

A noter que cette année, comme l'an passé, la base nautique a été intégrée au site, ce qui lui a permis de ne pas fermer durant le montage, l'exploitation et le démontage du salon. Elle a même été partie prenante dans la vie du salon.

► Aménagements généraux

L'aménagement du salon 2018 s'est appuyé sur les enseignements retenus depuis 2013, date de la première DSP reprise par le Groupement GPO / Safim et a connu certaines évolutions annuelles compte-tenu de la configuration.

A savoir :

- Maintien d'un **sens de circulation imposée**, afin que chaque exposant bénéficie d'une visibilité maximale.
- Un travail permanent sur le **traçage** des allées,
- La mise en place d'un **système ergonomique de liaison reliant les pannes 100, 200 et 300 à la panne transversale** permettant une meilleure circulation sur les espaces de présentation et améliorant de fait, la qualité de la visite à flot et la sécurité des visiteurs,
- Une **tente d'entrée** de 200 mètres carrés dans laquelle est intégré l'espace Presse et des zones de stockage et de travail (mise en sac, bureau comptabilité et gestion des entrées...).
- Le renouvellement de la présence d'un **bassin au Village de la Glisse** de 13 mètres de long par 7 mètres de large. A noter que ce bassin a été rempli d'eau de mer, et non d'eau douce.
- La mise en place d'un **Espace VIP** à terre de 37,5 mètres carrés afin d'optimiser les relations Partenaires, l'accueil de personnalités importantes et de VIP dans le cadre du salon. A noter, la mise en place d'une terrasse devant.
- La création et le maintien de l'ouverture de l'**Espace Accueil Exposants** pendant toute la durée du salon montre clairement son efficacité. En effet, ce point accueil et d'informations réservé aux exposants permet de les réceptionner avant l'ouverture du salon et d'assurer ensuite une permanence pour répondre aux éventuels problèmes techniques rencontrés par ces derniers pendant la durée du salon,
- La présence du **Service Presse** dans la structure d'entrée est efficace et répond aux attentes des journalistes avec : la mise à disposition d'ordinateurs en libre service, une réserve permettant de stocker du matériel, un espace RDV, une machine à café et une fontaine à eau, une borne Wi-Fi... La proximité immédiate de l'entrée permet également de faciliter l'entrée des journalistes non porteurs d'une carte de presse, de pigistes...
- Le renouvellement du **Hall Services** de 270 mètres carrés placé sur le quai Nord du bassin des Capucins a permis d'ancrer cet espace sur un quai qui était de par le passé banni des exposants pour cause d'embruns et de vagues projetées sur le quai. Avec cette structure, où le passage est obligé, les exposants ont réinvesti ce quai. Ce hall permet d'accueillir les exposants Services, Tourisme et Location.
- La reconduction en 2018 du **hall Village Pêche & Plongée** sur le quai des Capucins de 175 mètres carrés constitué de 7 Garden 5x5 a également été appréciée. idem que pour le quai Nord, ce quai était inoccupé pendant de nombreuses années pour cause de projection d'embruns et de vagues.
- L'**allée centrale**, créée au fil des éditions en enlevant progressivement les jardinières, permet une meilleure exploitation de la promenade François Mulet pour les exposants présentant des bateaux. Ce travail est reconnu et apprécié de tous... A noter qu'en 2018, de nouvelles jardinières ont été enlevées pour optimiser toujours plus la circulation sur le site.

► Les entrées

La seule entrée (ndr, mise en place en 2015) a été reconduite en 2018.

Elle réunissait :

- La billetterie
- Le contrôle des entrées des visiteurs
- L'accueil des invités, partenaires et des VIP
- Le service presse
- Un bureau Comptabilité et de gestion des entrées
- Un espace de stockage et de mise en sac (programme officiel...)

A noter que le service de gestion informatique de la billetterie bénéficiait d'un espace de travail situé à côté du Service Presse et qu'une zone de travail et de mise en sac (catalogue, document partenaire dans sac...) avait été mise en place à côté de la billetterie.

Nous avons renouvelé la gestion informatique de la billetterie et du contrôle d'accès afin d'obtenir en temps réel, les résultats visiteurs, et d'optimiser les analyses et statistiques des flux de fréquentation. L'utilisation d'un code-barres sur tous les titres d'accès (badges, billetterie, cartes d'invitation) comme système d'identification de l'ensemble des personnes entrant sur le salon offre ainsi une approche performante des résultats.

► Circulation des visiteurs

Le sens de circulation compte-tenu du renouvellement d'une seule entrée a été, de fait, imposé. La moquette des allées a été changée en rouge en 2018. La présence de moquette dans les allées permet d'optimiser la qualité de présentation des stands et la visibilité de l'ensemble des espaces d'exposition. A noter le travail réalisé en 2018 sur un nouveau traçage de certaines allées qui a permis une meilleure fluidité et circulation des visiteurs avec moins d'angles, plus d'axes rectilignes. Un travail qui a également satisfait les pompiers pour les éventuelles phases d'accès à l'ensemble du site.

► Signalétique

Un effort en signalétique a été une nouvelle fois fait pour l'édition 2018, avec la mise en place d'une charte graphique unique :

- Visuel du salon sur une bâche de 15 mètres de hauteur, sur le site dit : l'oeil de l'Emergence, dès la sortie de l'autoroute A50. L'idée est de changer tous les ans le bandeau des dates ce qui permet d'être présent visuellement pour la période estivale ! Chose non envisageable, si l'on doit attendre le nouveau visual de l'édition actée en septembre.
- Mise en place d'une signalétique directionnelle extérieure salon pour guider vers l'entrée unique,
- Mise en place de deux Totems extérieurs placés de part et d'autre du boulevard Anatole France pour indiquer l'entrée du salon,
- Mise en place de signalétique depuis le parking dit des Calanques pour guider les visiteurs soit vers les navettes gratuites, soit vers un cheminement à pied. A noter qu'une signalétique spécifique guidait ensuite les visiteurs à pied vers le salon.
- Habillage des pignons des structures : Entrée ; Espace Métropole Aix-Marseille-Provence / Ville de La Ciotat / Salle de Conférences ; Village des associations ; Hall Services ; Hall Equipements & Accessoires,

- Mise en place de signalétique spécifiques Halls Pêche & Plongée, VIP, Espace Classique & Patrimoine, Espace Glisse, Espace Bateaux d'occasion
- Mise en place de totems (4 unités de 2,5m X 2,5m + 2 unités de 1,2X2,5) directionnels fabriqués sur mesure en 2016 pour indiquer les espaces sur le salon,
- Mise en place de « floor graphiques » en renfort directionnel pour optimiser la circulation des flux.

► Services

a) Parkings et navettes (cf.plan des parkings en annexe 1.h)

- Visiteurs : Le parking dit des Calanques (zone Semidep) disposait de 600 places. Il bénéficiait d'un système de navettes gratuites sur toute la semaine (NOUVEAU EN 2018).
- Visiteurs : Parking Saint-Jean placé côté Saint-Cyr étaient desservi par des navettes gratuites vers le salon toute la semaine.
- Visiteurs : Parking public de La Tasse (non géré par le groupement Grand Pavois Organisation - Safim)
- Visiteurs : Parkings Indigo (payants) du Centre et du Vieux Port (non géré par le groupement Grand Pavois Organisation - Safim)

A noter que le Parking de la Tasse est naturellement occupé par les Ciotadens et que peu de places sont disponibles pour les visiteurs en libre accès.

A noter qu'Indigo n'a pas renouvelé pour la 3e année consécutive son offre privilégiée visiteur à la journée.

- Exposants (base globale de 150 estimés) : 70 places achetées auprès d'Indigo au Parking du Centre,
- Exposants (base globale de 150 estimés) : 80 places gérées par le groupement Grand Pavois Organisation - Safim et mises à disposition par la Ville de La Ciotat sur le parking de la Tasse. Espace géré pendant l'événement par le délégataire,
- Exposants : Mise à disposition du parking Bouissou par la Ville de La Ciotat pour les véhicules hors gabarit des exposants.

A noter que dans le cadre de la DSP et du dossier de participation, nous devons fournir 1 parking par dossier de participation, soit une « base » de 150 places de parking.

- Officiels : 10 places mises à disposition par le groupement Grand Pavois Organisation - Safim sur la surface globale du salon mise à disposition dans le cadre de la DSP. Places réservées aux permanents de la Métropole Aix-Marseille-Provence présents dans le cadre du salon, aux médias, aux officiels...
- PMR : Six places mises à disposition par le groupement Grand Pavois Organisation - Safim sur la surface globale du salon mise à disposition dans le cadre de la DSP, réservées en permanence aux personnes à mobilités réduite.

b) Sanitaires

- Deux blocs sanitaires temporaires ont été installés de part et d'autre du salon.

- Les sanitaires de la Base Nautique étaient également accessibles aux visiteurs, ainsi que pour les PMR.
- Les sanitaires de la Capitainerie avec un accès PMR.
- Deux permanences se relayaient pour nettoyer ces blocs sanitaires.

► Montage

a) Stands nus

Ils correspondent à l'exposition à terre. 3 structures 3X3 type bureau (soit 27 mètres carrés) et 8 structures 4X4 type bureau (soit 128 mètres carrés) ont été installées. Ces 11 structures ont été louées par les exposants à usage de bureau, soit **155 mètres carrés**.

b) Stands couverts

85 structures de type Dalo ont été installées, de dimension : 3X3 mètres, 4X4 mètres et 5X5 mètres. Au total, ce sont **1 387 mètres carrés** de structures de type Dalo qui ont été montées.

Les autres espaces se décomposant comme suit :

- Le village des Associations soit **300 mètres carrés**
- L'entrée + le service Presse soit **200 mètres carrés**
- Une structure de 10X25 pour l'Espace Métropole Aix-Marseille-Provence / Ville de La Ciotat et salle de conférences soit **250 mètres carrés**
- Une structure de 7,5X5 pour l'espace VIP soit **37,5 mètre carrés**
- Une structure de 10x25 pour le restaurant La Brasserie Basque soit **250 mètres carrés**
- Une structure de 15x10 pour le restaurant La Taverne soit **150 mètres carrés**
- Le Hall A Equipements de 20x50 soit **1 000 mètres carrés**
- Le Hall B Services de 6x45 soit **270 mètres carrés**
- Structure de l'exposant Suzuki de 15x5 soit **75 mètres carrés**

Soit au total, la somme de **3 919,5 mètres carrés couverts**.

c) Exposition à flot

- Comme les années précédentes, deux grues ont été nécessaires pour la mise à terre des bateaux à la Semidep : une grue pour sortir les bateaux de l'eau et les poser sur un camion plateau ; une deuxième pour les caler sur le terre plein prévu à cet effet distant de 150 mètres.
- Deux grues sur le salon pour la mise en place des bateaux : une grue tour positionnée directement sur la Promenade François Mulet permettant de positionner les bateaux en contrebas sans que cela ne bloque les flux de circulation lors du montage/Démontage ; une grue mobile, plus petite permettant de mettre en place les bateaux positionnés aux autres endroits du salon.
- Nouvelle présence de la panne mobile à la sortie du port. Elle optimise la circulation des flux en permettant la sortie et l'entrée toutes les demi-heures pour les exposants désireux de réaliser des essais ainsi que pour les exposants.

d) Village des Associations

Une structure de 300 mètres carrés a été mise en place en 2018. Cette structure accueillait :

- Les stands des associations,
- Une animation bassins tactiles,
- Une exposition de photos sous-marines.

A noter que le Village des Associations cette année a bénéficié de moins d'exposants et du départ de la Ville de La Ciotat à proximité de l'Espace Métropole Aix-Marseille-Provence côté quai des Capucins.

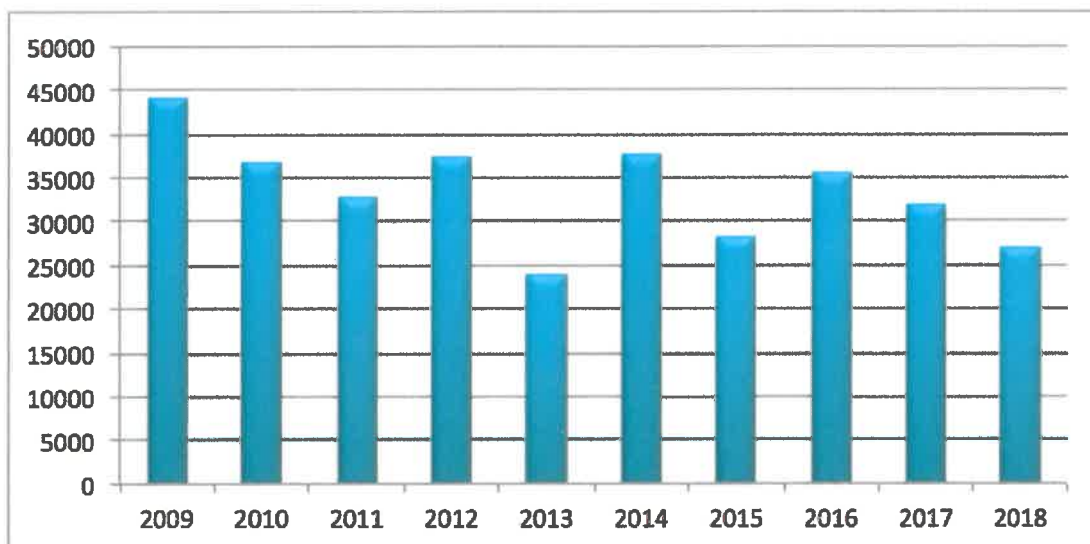
Remarques :

- Montage en bonne association avec les nouvelles équipes Métropole Aix-Marseille-Provence et leurs prestataires,
- Un sens logistique a été établi pour une gestion idéale du montage avec une entrée par le parking de La Tasse et une sortie par le Casino pour éviter les bouchons sur le cours Wilson,
- Démontage de mobilier urbain pour positionner certaines structures,
- Zone de stockage du matériel dissimulée et inaccessible pour le public situé à proximité de la Capitainerie.
- Logistique lourde pour la sortie et la remise à l'eau des bateaux à déplacer.
- Obligation de tenir un planning précis d'arrivée et de départ des bateaux à gruter sur le salon.

► Démontage

Il a débuté le dimanche 8 avril à 18 heures pour une remise en état finale le dimanche 15 avril. Si le timing de démontage à terre et à flot des bateaux s'est déroulé dans les délais prévu, il faut noter que la succession d'épisodes venteux la semaine suivant le salon a retardé le départ de quelques bateaux exposés, sans que cela n'impacte le retour des plaisanciers déplacés.

1.4 - LE VISITORAT



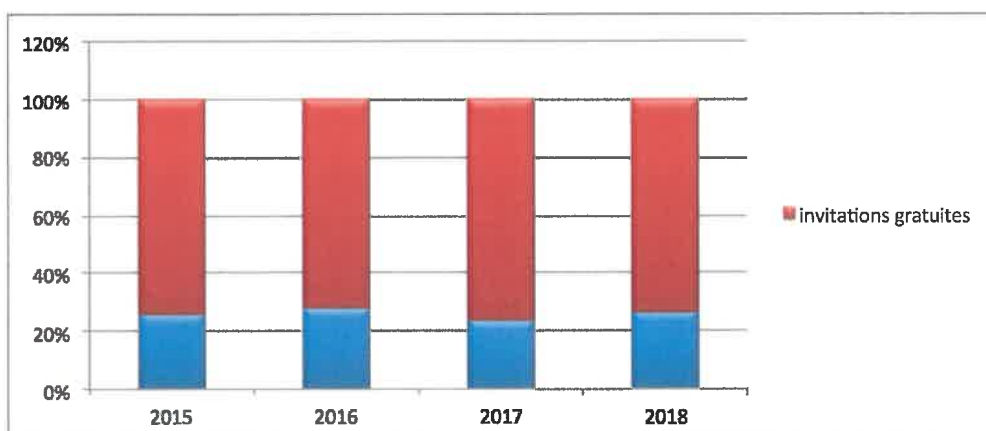
La baisse de fréquentation est due, par rapport à l'année 2017, à la fermeture anticipée du salon pour vent violent le dernier dimanche du salon.

Autrement, le soleil a été présent pratiquement tout la période du salon, de la pluie seulement le mercredi, accompagné de vent modéré à fort pendant cinq jours.

Le premier week-end a été ensoleillé, mais très venté. Le deuxième samedi a été nuageux, mais la température a été très douce ; le vent s'est intensifié au fil des heures le samedi puis le dimanche....

On ne peut pas considérer qu'il y ait eu une baisse de fréquentation par rapport à l'édition 2017 puisque si l'on considère que la fréquentation d'un dimanche est de 7 000 visiteurs environ par beau temps, nous aurions atteint les 33 900 visiteurs, contre 32 000 en 2017.

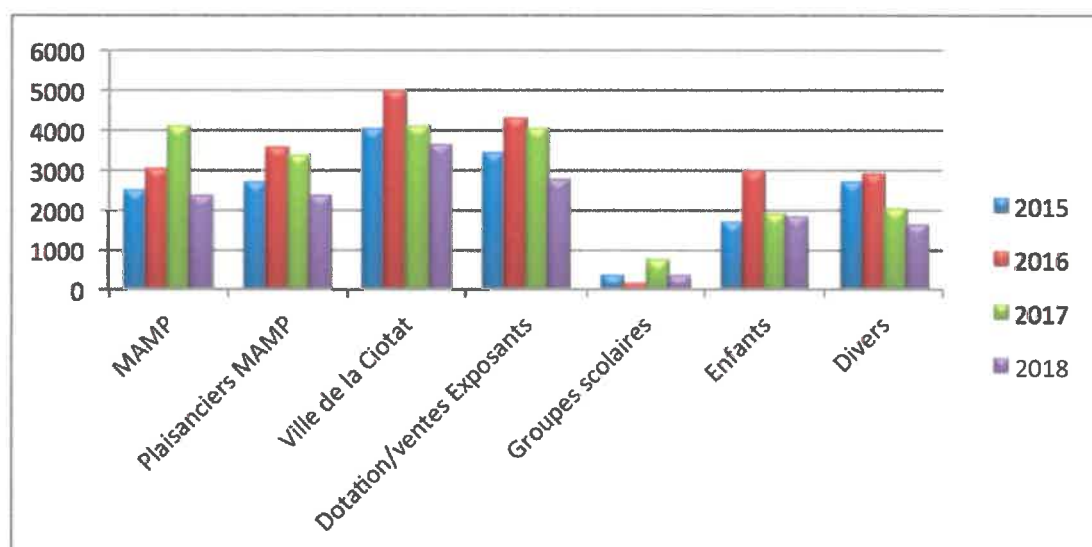
Fréquentation des Nauticales de 2007 à 2018									
2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
44157	36784	32737	37390	23966	37728	28087	35408	31723	26872



La proportion entre les entrées payantes et les entrées gratuites est en légère **hausse de 3 % pour les entrées payantes**.

	2015	2016	2017	2018
Entrées payantes*	26 %	28 %	24 %	27 %
Entrées gratuites	74 %	72 %	76 %	73 %

* dont invitations Vente aux exposants



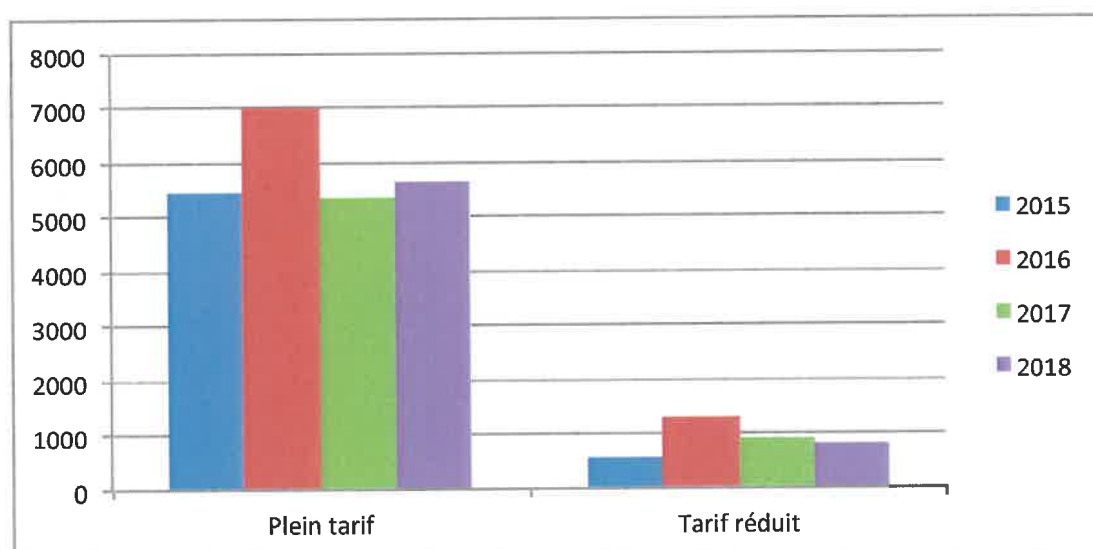
La part des **invitations gratuites est en diminution par rapport à l'année 2017**, qui s'explique avec la fermeture du deuxième dimanche du salon.

	2015	2016	2017	2018
MAMP	2452	3048	4073	2363
Plaisanciers MAMP	2712	3522	3386	2368
Ville de la Ciotat	4011	4935	4076	3615
Dotation/ventes Exposants	3454	4307	4039	2766
Groupes	358	163	717	370
Enfants	1661	2945	1890	1807
Divers	2668	2856	2008	1645
TOTAL	17316	21776	20189	14934

Pour l'édition 2018, on note une baisse considérable des retours des invitations dans sa globalité qui s'explique en partie par la fermeture du deuxième dimanche du salon.

Pour les groupes scolaires, dont la fréquentation n'est pas impactée par la fermeture du dimanche, on remarque une baisse par rapport à 2017 et une fréquentation quasiment identique à 2015.

Evolution des entrées payantes par tarif



Plein tarif : il représente **87 % des entrées payantes et 21 % des entrées totales**.

Tarif réduit : Les tarifs spéciaux ont subi une légère baisse, contrairement à la billetterie à plein tarif qui a vu croître ses ventes de 6 %. Ce chiffre est d'autant plus significatif que le salon a fermé ses portes le samedi soir.

1.5 - LES ANIMATIONS

Le budget consacré aux Animations pour l'édition 2018 a été de 54 725 €HT contre 58 372 €HT en 2017.

Plusieurs animations ayant connu un succès les années précédentes ont été reconduites, comme le bassin du Village Glisse, les bassins tactiles, les sorties en mer, les démonstrations de sauvetage de la SNSM, la compétition de Rock Fishing (ndr, annulée compte tenu de la fermeture du salon le dernier dimanche)... Nous avons mis en place de nouveau temps forts avec la compétition de SUP "les SUP'ticales", le char à voile et l'école de Sirènes.

Présence du Village des Associations, comme les éditions précédentes. Nombre de participants en baisse par rapport à l'année dernière.

L'espace Conférence a été reconfiguré et déplacé. 60 personnes pouvaient être accueillies. Il était entièrement équipé avec écran, sonorisation, pupitre et répondait aux demandes de l'Espace Métropole Aix-Marseille-Provence situé à proximité.

► Descriptif des animations proposées :

- **Rencontre avec la marraine du salon, Charline Picon.**

Cette 16^{ème} édition était parrainée par Charline Picon. Charline est une véliplanchiste de 33 ans, licenciée à la Société des Régates Rochelaise et membre du Pôle France de La Rochelle (17). Membre de l'équipe de France de voile olympique, elle s'impose à partir des années 2010 dans les épreuves internationales. Elle est ainsi championne d'Europe en 2013, 2014 et 2016 et devient championne du monde en 2014, avant de remporter le titre olympique en 2016.

- **Présences de marins de renom avec Yvan Bourgeon et Bertrand de Broc**

Yvan Bourgnon, parrain de l'édition 2017 des Nauticales, et son association The SeaCleaners étaient représentés dans le Village des Associations. Le mercredi 4 avril à 16h, Yvan a présenté son film "En Equilibre sur l'océan", le 1er Tour du Monde en catamaran de sport. Il est également venu aux Nautiles pour venir soutenir son projet de bateau dépollueur.

Bertrand de BROC, navigateur au palmarès prestigieux (4 participations au Vendée Globe, 5 à la Transat Jacques Vabre, 3 à la Route du Rhum, 13 à la Solitaire du Figaro...) était sur le salon avec SAILEAZY, son partenaire. Son catamaran était également présent dans la cadre de sa future participation à la Route du Rhum.

- **Opération Pâques : « Venez ramasser les oeufs ! »**

Dimanche 1er avril, les enfants âgés de 4 à 15 ans ont pu participer à une chasse à l'œuf grandeur nature sur le salon. Les exposants participants à cet événement étaient reconnaissables grâce aux ballons accrochés sur leur stand.

- **Les sorties en mer : la mer pour tous !**

Chaque jour, des sorties en mer sont proposées dans la baie de la Ciotat, à bord de voiliers, de bateaux à moteur, de semi-rigides, de bateaux de tradition... Les inscriptions s'effectuent sur certains stands comme SailEazy et à l'accueil du Village Classique et Tradition pour les barquettes, yoles, yachts, etc. La mer pour tous !

- **Le karting à voile (NOUVEAU EN 2018)**

Une activité de pilotage à tester en groupes, en famille ou individuellement ! Le karting à voile dérape à chaque virage même à basse vitesse, le participant doit le piloter à la recherche de cette sensation exceptionnelle de glisse... Même sans vent, il est possible d'avancer grâce au pédales qui rend l'activité assez sportive. Cette activité a connu un vif succès sur le salon !

• **Le Village GLISSE**

Sorties en mer, baptêmes et essais (paddle, kayak, aviron...), démonstrations dans le bassin et dans le port.

- Participez au Sup'ticales ! (NOUVEAU EN 2018)

Le premier week-end était l'occasion d'un grand rassemblement autour de Stand Up Paddle dans la baie de La Ciotat. Plus de 100 participants étaient présents et ont pris le départ dans le port en direction de l'Île Verte.

- Nager comme une sirène ! (NOUVEAU EN 2018)

Avec l'Ecole de Sirène, Perle Events de Marseille les visiteurs ont pu s'initier à la nage en mono palme en enfilant une queue de sirène. Une fois la queue en écailles revêtue, il suffisait d'apprendre à se mouvoir dans le bassin.

- Romain Stampers (NOUVEAU EN 2018) a fait des démonstrations de Jet à bras dans le bassin de Sup Polo et dans le port. Un moment impressionnant et unique à découvrir !

• **Le Village Classique et Tradition**

Le Village Classique & Tradition présente un aperçu très riche des bateaux du patrimoine local de la côte Méditerranéenne. On pouvait ainsi découvrir à terre ou à flot parmi les barquettes le Ciota-den, Favorit mour de poar, etc. Un yacht de plaisance comme Sybille était également présent sur le salon. Un Carré des Artistes a été mis à disposition d'artistes sélectionnés avec les Calfats de l'Escalet ayant un rapport avec la préservation du Patrimoine et de la Tradition.

• **Le Village Pêche et Plongée**

Les visiteurs ont pu rencontrer les professionnels, faire des essais, des initiations, s'entraîner sur les simulateurs de pêche au gros et de plongée, etc.

- Pour les initiations à la Plongée, un bassin était prévu avec une exposition de photos immergée pour une expérience ludique. Les visiteurs ont pu également s'enfoncer dans les abysses grâce au simulateur de plongée.

- La compétition de Rock Fishing, (6ème édition) aurait dû se dérouler le dimanche 8 avril et accueillir près de 70 participants, mais elle a été annulée à cause de la météo annoncée et la fermeture du salon décidée.

• **Des démonstrations de sécurité en mer**

A l'occasion des Nauticales, les Sauveteurs en Mer ont proposé la visite du canot de sauvetage, des informations sur l'association, leurs rôles et leurs actions au quotidien, etc. Il a été également proposé des démonstrations et des mises en scène d'opérations de sauvetage avec le canot et les maîtres-chiens sauveteurs.

• **Et pour les enfants ?**

Les Moussaillons ont eu de quoi se distraire et se cultiver que ce soit du côté du Village Glisse ou du village des Associations. Le quizz a été remis à tous les enfants à l'entrée du salon et, au fil des

allées et pontons, ils devaient répondre aux questions liés à la mer et à l'environnement. Ils sont repartis avec un diplôme du Petit Moussaillon en poche et un cadeau.

Sur le Village Glisse, grâce à son bassin de démonstration les enfants ont pu faire des baptêmes (de plongée, de paddle, de wake, etc.) et des essais gratuitement tout au long du salon.

Du côté du Village des Associations et grâce à Aquapassion, les visiteurs ont pu toucher les espèces vivantes (raies, roussettes, étoiles de mer, oursins, etc.) et appréhendé le milieu marin. Succès garanti et incontournable comme chaque année !

- **Conférences et tables rondes de la Métropole Aix-Marseille-Provence (NOUVEAU EN 2018)**

Plusieurs « conférences rencontres » ont été proposées du mardi au vendredi par la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre d'« Une métropole ouverte sur la mer ».

- Mardi 3 avril : « Les industries navales et maritimes : un enjeu majeur pour la Métropole Aix-Marseille-Provence »
- Mercredi 4 avril : « A la rencontre des nouveaux ports métropolitains »
- Jeudi 5 avril : « Forum de l'emploi et de découverte des métiers de la mer »
- Vendredi 6 avril : « Le littoral, espace de transition, quel paysage demain ? »

- **Les bateaux événements**

Les Nauticales ont proposé aux visiteurs de rencontrer des marins ou de découvrir des bateaux aux histoires exceptionnelles. Cette année encore, les visiteurs ont pu découvrir :

- Le TS 42 de Bertrand de Broc
- Le Mini 650 de Alpha Diakité

A noter que La régata Athélia Entreprise avec Team Winds Marseille a été annulée.

Team Winds devait organiser le dimanche 8 avril une régata avec les chefs d'entreprise du pôle Athélia Entreprendre de La Ciotat. Malheureusement, compte tenu des conditions météo cette régata n'a pas eu lieu.

- **Des projections et des conférences pour tous !**

- André Paul Sivrissarian "Lafayette, l'Hermione et la Marine..."
- Conférence du Cross Med sur la Sécurité en mer
- Fédération des sociétés nautiques 13 - Assemblée Générale
- Fédération des Industries Nautiques - Présentation
- Conférence "Le Favorit, mour de Poar de la Ciotat
- Conférence Yvan Bourgnon
- Conférence Jean-Pierre Pustienne et Laura Damiola sur "Les Secrets des sauvetages en mer »
- "30 jours pour nos héros, reconstruction des blessés de guerre par la voile" Alpha Diakité



SALON NAUTIQUE À FLOT LES NAUTICALES 2018

BILAN QUALITATIF DU SALON

2.1 - LA COMMUNICATION ET LES RELATIONS PRESSE

La communication

► Le visuel

La campagne de communication 2018 a connu une refonte complète par rapport à 2017. En effet, si le concept évoluait année après année tout en restant sur la même base créative, 2018 a marqué une rupture nette avec le passé.

La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du groupement Grand Pavois Organisation - Safim était de donner un souffle nouveau.

La volonté était également d'intégrer visuellement la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le visuel, en valorisant notamment le tracé de l'ensemble du territoire. La base colorimétrie du visuel est restée majoritairement bleue afin d'évoquer la mer et la caractéristique principale du salon, qui est d'être à flot et en Méditerranée. La volonté de promouvoir « le produit », soit les bateaux, a été maintenue et c'est un voilier en navigation qui a été choisi pour illustrer cette volonté. Un seul voilier a été choisi cette année.

Mais la vraie nouveauté a été la création par le délégataire d'un nouveau bloc marque identitaire du salon et de l'événement. Ce bloc marque a permis de signer l'événement et de lui apporter sa propre identité. On retrouvait de fait la présence de ce bloc marque sur l'ensemble des supports de communication.

A noter que le délégataire a dû faire évoluer le visuel en terme de présence logos, compte tenu d'une évolution du logo de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Ce visuel a reçu un **très bon accueil** tant par les professionnels (exposants) que les visiteurs et nous confirmons bien que **le nom Les Nauticales** est bien ancré dans les esprits, que ce soit auprès des cibles grand public, professionnels et journalistes qui l'adoptent dans le langage courant.

L'apport et la création du bloc-marque a permis également de renforcer l'identité du salon et de l'événement.

Nous préconisons de garder l'existence du bloc marque en 2019 afin de conforter cet apport en 2018.

► Les actions de communication en amont du salon

Afin d'inscrire et de positionner le salon en amont, un certain nombre d'actions de communication ont été mises en place. La volonté de ces actions étaient : de communiquer sur le positionnement « le salon méditerranéen référent de printemps », de partager au plus grand nombre le visuel et d'effectuer des démarches commerciales pour enregistrer des réservations d'espaces.

Les actions de communication professionnelles ont commencé dès le mois de septembre 2017. Le dossier de participation était disponible pour le service commercial afin de commencer la prospection. Des **actions spécifiquement de commercialisation** se sont tenues au Cannes Yachting Festival et au Grand Pavois La Rochelle en septembre 2017, à la Fira de Barcelona en octobre 2017, au Nautic de Paris en décembre 2017, au Boot de Dusseldorf, au salon Loisirs d'Eau de Lyon en février 2018, au Salon des pêches à Nantes en février 2018.

Temps fort : En décembre 2017, **Les Nauticales avaient pour la sixième fois un stand au Nautic de Paris** et pour la quatrième fois un stand conjoint avec Grand Pavois Organisation et ses différents

activités (Grand Pavois La Rochelle, Salon Loisirs d'Eau, Rallye des Iles du Soleil). Ce stand était positionné à côté de celui du Grand Pavois La Rochelle, afin de placer « psychologiquement » Les Nauticales à la même échelle que ce dernier. L'idée et la volonté étaient de positionner le salon comme le grand RDV de printemps pour l'ensemble de la profession et des passionnés, comme le Grand Pavois La Rochelle est le grand RDV d'automne. A noter que La Métropole Aix-Marseille-Provence a organisé une journée spécifique au salon avec la venue d'une délégation et de journalistes locaux sur le salon.

► Un plan de communication globale

La définition des publics-cibles à atteindre revêt une importance primordiale dans les réflexions liées au plan de communication des Nauticales. Aussi, dans le cadre de cet événement, nous nous devons de répondre à trois publics cibles : un public cible quantitatif, un public cible qualitatif, sans oublier les professionnels exposants.

- Les exposants = première cible à atteindre pour le délégataire afin de les sensibiliser à venir exposer au salon. Ils viennent de toute la France et plus particulièrement de la zone de chalandise directement intéressée.
- Public cible quantitatif = visiteurs essentiellement de proximité, qui viennent au salon pour y découvrir des animations, des bateaux exceptionnels, acheter un produits satellite (polaire, paire de chaussures bateau, etc.), profiter d'un baptême de plongée, une sortie en mer, se restaurer, passer un bon moment en famille...
- Public cible qualitatif = visiteurs captifs pouvant venir d'une plus grande zone géographique, qui viennent au salon pour découvrir une nouveauté bateau ou équipement, tester et acheter un produit, rencontrer un marin de renom, visiter un bateau exceptionnel, participer à un événement dans le salon (SUP, compétition de Rock Fishing, régate corporative, conférences et tables rondes...), visiter un espace thématique en fonction de sa passion. Il faut de fait, créer de la valeur ajoutée en matière d'offres qualitatives face aux nombreux salons proposés sur la période.

Le plan de communication se doit donc de mixer les supports et les outils de communication en médias et en hors-médias, en fonction de ces cibles différentes soit proche/loin, captifs/non captifs, jeunes/moins jeunes, seul/famille, professionnel, français/étranger...

	Professionnels exposants	Visiteurs « Quantitatif »	Visiteurs « Qualitatif »
Objectifs	- Notoriété - Image - Réservation espace - Communication vers fichiers prospects clients - Revenir en année 2 - Augmenter présence en année 2 - ...	- Notoriété - Image - Venue au salon - Découverte loisirs nautiques - Achat produits satellites (veste, chaussures, pêche, revue...)	- Notoriété - Image - Venue au salon - Achat matériel (bateau, équipements...) -
Moyens	- Communication médias (ex. presse spécialisée, sites web captifs...) - Présence salons nautiques - Dossier de participation - Plaquette de présentation - Emailing et newsletter - Site internet et back office exposants - Réseaux sociaux - Info presse - ...	- Communication médias (ex. affichage, pub La Provence, gratuits...) - Site internet - Réseaux sociaux - Newsletter - Street marketing - partenariat - Invitations (source Métropole, La Ciotat...) - Jeux concours - Animations (bateaux événements, pour enfants, baptêmes plongée...)	- Communication médias (ex. presse spécialisée, sites web captifs...) - Site internet - Réseaux sociaux - Newsletter - Stands salons nautiques - Partenariat - Courriers plaisanciers, clubs... - Invitations (source ports et clubs MAMP...) - Jeux concours - Animations (concours pêche, régate corporative, tables rondes...)
Exemples	- Stand présence au Nautic de Paris qui permet de valoriser l'image et d'organiser des RDV exposants.	- Jeux concours dans les médias partenaires généralistes (La Provence, France Bleu Provence...) - Matinée de distribution leaflets sortie Tunnel Prado...)	- Jeux concours pour gagner invitations avec sites captifs (météo marine avec géo-localisation via Météo Consult, co-navigation avec Vogavecmoi...) - Partenariats presse et web avec médias spécialisés...

► Tableau Plan média 2018 en annexes (1.b)

► Suivi de réalisation du plan média.

- Réalisation de l'ensemble des mises au format des supports (presse, affichage, web, message radio et enregistrement...)
- Envoi des pdf HD presse et web, des sonores... avec relances téléphoniques pour s'assurer de la bonne réception des visuels.
- Fabrications et livraisons des affiches, affichettes dans tous les formats demandés + contrôle des réceptions et des mises en place avec relances téléphoniques et demandes d'envois d'images des campagne.

Ce sont finalement **27 000 visiteurs sur 8 jours** qui ont parcouru les allées et les pontons du salon de La Ciotat à la fermeture samedi 7 avril au soir. Les Nauticales 2018 ont donc enregistré une baisse de la fréquentation par rapport à 2017 (ndr, 32000 en 2017), sachant que le dernier week-end a été amputé du dimanche compte-tenu des conditions météorologiques catastrophiques annoncées la journée du dimanche obligeant l'organisation à fermé les portes du salon le samedi soir.

Une fréquentation somme toute satisfaisante si l'on tient compte des conditions météorologiques, qui ont conduit à fermer les portes une journée en amont. Le samedi, veille de la fermeture, Les Nauticales avaient accueilli 5 500 visiteurs. Et rappelons que le dimanche 26 mars 2017, Les Nauticales avait établi un record de fréquentation avec plus de 8 000 visiteurs enregistrés ! On peut donc estimer que le salon, en ouvrant le dimanche, aurait au moins atteint la barre des 33 000 visiteurs, sur une exposition de 9 jours.

Les Relations Presse

Pour la sixième année consécutive, les relations presse étaient gérées par le délégataire. La mission est de valoriser et d'augmenter la notoriété et la visibilité de l'événement et de son organisateur auprès des médias.

Pour cela, plusieurs moyens ont été mis en place : invitations, conférence de presse, communiqués de presse, partenariats, opérations spéciales... (voir en annexe 2.c). On trouvera ci-dessous le bilan qualitatif et quantitatif des actions.

Plusieurs cibles ont été traitées : quantitative en terme d'audience (TV, radio, PQR...) et qualitative en terme de cibles à toucher (presse spécialisée...) Ainsi, les moyens de communication vers la cible presse en fonction des objectifs à atteindre ont été variés et complémentaires. Des communiqués de presse généralistes ont été envoyés à l'ensemble des fichiers gérés par GPO et des communiqués de presse ciblés produits ont été rédigés, afin de valoriser certaines nouveautés marquantes et susceptibles de générer de l'intérêt journalistiques (ndr, nouveautés présentées, etc.). Chaque envoi de communiqués de presse était systématiquement appuyé par une relance téléphonique, un email, voir via l'appui des réseaux sociaux (twitter, facebook...). A noter que les communiqués de presse étaient mis en ligne sur le site Internet des Nauticales et disponibles en libre téléchargement.

A noter que le programme mis en place par la Métropole Aix-Marseille-Provence a permis également de diffuser une information autre et valorisante du rendez-vous. Les axes BtoB ou Forum de l'emploi sont clairement des messages à forte valeur ajoutée et intéressants pour toucher une presse différente, plus spécialisée mais aussi plus généraliste pour certaines thématiques.

Si en 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence décide de renouveler ce type de rendez-vous et/ou de l'amplifier, il faudra clairement communiquer plus en amont de l'événement afin de fédérer et développer la présence de journalistes de supports nationaux (ndr, mise en place d'un voyage de presse par exemple).

► **Les retombées médiatiques des Nauticales** au 29 mai 2018 sont satisfaisantes (500 articles, sujets radios confondus...) sachant que l'abonnement auprès de l'Argus de la presse ne permet pas de collecter l'ensemble des retombées presse en presse écrite, TV et radios de proximité et web. De fait, les retombées presse Internet sont largement sous-évaluées. A noter parmi celles-ci des sujets sur France 3 Provence, La Provence TV, Europe 1, France Bleu Provence, RFE Radio Vinci, de nombreuses radios de proximité ainsi que de nombreuses parutions dans la presse locale comme La

Provence, la Marseillaise, dépêches AFP, Var Matin, Corse Matin, 20 Minutes Marseille, TPBM, Les nouvelles publications, etc. On peut également noter un suivi dans l'ensemble de la presse spécialisée avec Moteur Boat, Voile Magazine, Voiles & Voiliers, Youboat, Pêche et Bateaux, Côt&Pêche, Le Pêcheur de France... avec la venue de journalistes pour essayer des nouveautés bateaux.

Il faut noter que c'est le contenu proposé par le salon qui est source de venue de journalistes locaux / nationaux. En effet, la venue de nouveautés bateaux et de bateaux exceptionnels, la tenue de rendez-vous à forte valeur ajoutée (ndr, les débats rencontres organisés par la Métropole sont des leviers intéressants à développer) sont clairement les moyens d'attirer des journalistes généralistes et spécialisés, français et étrangers.

► **Une centaine de journalistes a été accréditée sur Les Nauticales.** Représentant l'AFP, Europe 1, France 3 Provence, La Provence, La Marseillaise, France Bleu Provence,, la Ciotat Infos, TV Sud, Radio Golfe d'Amour, Les Nouvelles Publications, Radio Star, Voile Magazine, Cot&Pêche, Pêche en Mer, Direct Marseille, Plongez !, Pneuboot.com, Youboat, etc.

Le service presse mis en place permet aux journalistes d'être accueilli de façon privilégiée. Ils bénéficient :

- d'espace Presse situé dès l'entrée du salon et équipé (deux ordinateurs en libre service avec imprimante et scan, wifi, café et softs à volonté...),
- de la présence de trois personnes en permanence pour répondre à l'ensemble des besoins en français et en anglais (photos, interviews, contacts avec des exposants et mise en place d'essais en mer., installation car régie..),
- de la mise à disposition de moyens pour effectuer des essais en mer et des prises de vue extérieures des bateaux testés, proposer des hébergements pris en charge...
- de la présence d'un photographe officiel du salon, Gérald Geromini. Des photos libres de droit étaient disponibles sur demande en fonction des besoins des journalistes.

2.2 - LA COMMERCIALISATION : PERCEPTION DES EXPOSANTS

Comme chaque année, une enquête « Exposants » a été réalisée durant le salon.

60 questionnaires Exposants Nautisme ont été comptabilisés en retour sur un total de 139 exposants en 2018.

A l'issue de cette enquête, il en ressort les points suivants :

- Les 3 activités principales des retours sont les équipementiers (47 %), les exposants bateaux (36 %) et les sociétés de services (22 %).
- Sur ces 60 exposants, 13 étaient présents pour la première fois.
- 67 % des clients venus leur rendre visite sont régionaux et 61 % locaux.
- 20 % confirment avoir réalisé leurs objectifs sur le salon et 44 % d'entre eux pensent que la réponse est trop prématurée pour pouvoir se prononcer.
- 78 % sont satisfaits de leur emplacement.
- 71 % sont satisfaits de la restauration.
- 64 % considèrent les tarifs d'exposition trop élevés.
- 76 % sont satisfaits de l'organisation générale.
- 77 % souhaitent de nouveau être présents l'année prochaine.

Les exposants et les points à améliorer

Quelques retours exposants. Aussi, les points récurrents portent toujours sur :

- La localisation du salon (avec les soucis d'accessibilité en raison du manque de parking, de transports ferroviaire et aérien, d'hôtellerie, mais aussi de ciblage clientèle ; dicit les exposants interrogés),
- Les tarifs trop élevés par rapport au coût/contact,
- La durée du salon, dont ce point a déjà été évoqué en amont.

Après analyse, il en ressort les statistiques suivantes :

- C.A. total des réponses questionnaires (exposants nautiques uniquement) : 356 306 euros HT
- C.A. des réponses questionnaires favorables à une durée plus courte : 218 898 euros HT
- C.A. des réponses questionnaires favorables à 9 jours : 137 408 euros HT
- Favorable durée plus courte, 61,43 %
- Favorable durée neuf jours : 38.57 %

Quelques retours des principaux Exposants Nautisme 2018 :

TI COYO (Marques de bateaux Zar et Clear) – Exposant air-libre

« 6 jours maxi serait mieux avec une bonne communication qui va avec. Faire ce salon à Marseille pourrait devenir un des salons les plus importants de France. Prix : réduction pour donner envie aux exposants afin de réactiver les bateaux à flot. Pourquoi ne pas offrir une place à flot pour 100 m2 de stand réservé. Cela aurait le mérite de réactiver l'exposition à flot qui est de plus en plus pauvre. »

QUO VADIS (Marque Bénéteau)

« Dates du salon trop tôt dans la saison et pas sur le week-end de Pâques. Ne plus avoir l'espace occasion derrière le hall car pas de visibilité sur les bateaux. Avoir l'exposition à flot en face du stand à terre ».

MARINE LOISIRS (Marque Parker)

« Salon trop cher. Manque d'animations ».

SUZUKI France

« Passer le salon sur six jours (du mercredi au lundi) densifierait la fréquentation qui est faible en semaine ».

PROMER (Marque Lomac)

« Pourquoi n'avons-nous pas été invités à la réunion de début d'année par MAMP ? Et nous ne sommes pas les seuls ! Arrêter le matraquage financier avec le prix facturé au m2 et sur les équipements (tentes). Pourquoi ne pas proposer une zone aux bateaux d'occasion à terre et inférieurs à 7 m (en imposant certaines règles de propreté et d'état des bateaux exposés). Les salons sont faits pour dynamiser l'économie et non pour l'assassiner ».

AXA ASSURANCES

« Il serait bénéfique de donner une dimension internationale à cet événement et un véritable côté festif. Autres suggestions : Inviter les chantiers à venir avec leur nouveautés, créer un espace grosses unités, organiser des animations, favoriser la présence d'exposants au sein d'un village commercial, associer les commerçants de la ville de La Ciotat, le Centre Ville doit être un relais pour les visiteurs du salon après visite. Sur le plan financier, une baisse de prix au m2 favoriserait l'arrivée de petits exposants indispensables à l'extension du salon ».

YACHT MEDITERRANEE (Marque Jeanneau)

« Vous n'avez pas posé la question du salon sur deux week-end. Si par haserd, vous persévérez dans cette direction, mon entreprise et la marque que je représente seraient bien sûr présentes mais à la moitié, voir le tiers de notre présence aujourd'hui. L'annulation du dernier dimanche est proprement scandaleuse, nous a fait du mal dans notre commerce. »

NAUTIC 2000 (Marque Mercury)

« A éviter le week-end de Pâques et le week-end du salon de Port Camargue ».

DOREE MARINE (Marques Galeon et Yamaha)

« Je désire le salon à Marseille autour du Mucem »

QUICKSILVER France (cf courrier ci-joint)

QUICKSILVER®

Tél. +32 (0) 87 32 32 88
E-mail Fedra.Generini@brunswick.com
Adresse Brunswick Marine EMEA
Parc Industriel de Petit-Rechain
B-4800 Verviers

Sujet Les Nauticales

20 février 2018, Verviers (Belgique)

Chère Nathalie, chers organisateurs,

Le salon des Nauticales de La Ciotat est une destination importante dans le calendrier événementiel de Quicksilver. Son rayonnement le rend intéressant à nos yeux en raison du nombre important de nos concessionnaires dans la région et explique notre présence en tant qu'organisateur sur place. Quicksilver a été l'un des premiers constructeurs à soutenir les Nauticales et continue de le faire depuis maintenant de nombreuses années, n'hésitant pas à investir capital et main d'œuvre pour s'assurer du bon déroulement du salon.

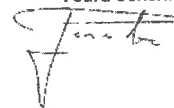
C'est cependant en rapport à ce dernier critère que le bât blesse. Au-delà de l'organisation-même, nous nous voyons contraints d'allouer 2 membres du personnel veillant au bon déroulement de l'événement sur une période de 14 jours (2 jours avant l'ouverture et 2 jours après la fermeture). Cet obstacle est exacerbé par les difficultés associées à la loi française. De plus, une telle période implique également l'investissement continu de représentants commerciaux pour nos concessionnaires.

Ces efforts sont difficilement justifiables pour un salon attirant un faible nombre de visiteurs durant la semaine et ne générant pas autant de ventes que des événements tels que Le Grand Pavois et le Yachting Festival de Cannes, qui ne durent que 6 jours. Nous sommes cependant bien entendu conscients que les Nauticales ne sont pas comparables avec le salon de Paris pour lequel un investissement de 10 jours est justifié.

Afin de poursuivre dans un esprit non seulement enrichissant mais aussi pratique, nous aimerions proposer de diminuer la durée du salon à 6 jours afin que les retours s'accordent avec les investissements fournis. Nous espérons que vous étudierez cette proposition et lui accorderez l'intérêt qu'elle mérite.

Dans l'attente d'une évolution positive, nous vous prions de recevoir, chère Nathalie, chers organisateurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Fedra Generini



Director of Marketing and Communication
EMEA Boat Group

Quicksilver operates as part of the Brunswick Boat Group,
a division of the Brunswick Corporation which is the largest pleasure boat producer in the world.
www.quicksilver-boats.com • www.brunswick.com



BRUNSWICK **BRUNSWICK**
GENUINE INGENUITY Boat Group

► Clubs et associations

L'implantation du Village des Associations a été reconduite en 2018. Cette implantation reste appréciée par les associations et les clubs présents car présente, dès l'entrée (ndr, et sortie) du salon. De fait, l'ensemble des visiteurs passe devant ce Village des Associations. Cette année, les bâches cristal en façade ont été renouvelées de manière à optimiser la création de trafic à l'intérieur. Seule la bâche cristal plafond a été enlevée depuis 2017 car elle avait contribué à augmenter fortement la température de l'eau des bassins tactiles et mis à mal les poissons présents.

L'aménagement intérieur (cloison mi-hauteur, cloison cristal entière, plusieurs entrées...) modifié en 2016 et 2017 a été reconduit en 2018. Le kit de commercialisation mis en place est apprécié (stand de 6 mètres carrés avec deux chaises et une table, une prise électrique, place de parking, deux badges exposants, 50 cartes d'invitation) par l'ensemble des exposants. Si nous retrouvons chaque année quelques exposants réguliers, nous devons constater tout de même un problème de recrutement de nouvelles associations.

A noter que cette année, le discours inaugural a été fait dans l'Espace Métropole Aix-Marseille-Provence contrairement aux années précédentes où il avait lieu dans le Village des Associations.

Il a été également renouvelé une exposition de photos sous-marines légendées sur les espèces mis en place en partenariat avec le magazine « Plongez ! » qui vient appuyer la présence des bassins tactiles et des poissons méditerranéens réunis.

2.3 - LES PARTENARIATS : PERCEPTION DES PARTENAIRES

Deux nouveaux partenaires étaient présents cette année avec la marque de vins de Bandol Domaine Pieracci et la pépinière La Palmeraie. Le Domaine Pieracci, partenaire de l'Espace VIP, a été satisfait de cette première année de partenariat tant en terme de visibilité obtenue qu'en terme de vente sur place. Pour ce qui est de la Palmeraie qui fournissait les plantes vertes sur le salon, il a été également satisfait de cette première année de collaboration.

Les partenaires présents depuis plusieurs éditions (Isuzu, Decathlon Aubagne, Crédit Maritime Méditerranée, Onet...) restent satisfaits de leur collaboration avec le salon des Nauticales pour cette édition 2018.

A noter tout de même, la remarque des parkings Indigo qui ont bénéficié de moins de trafic sur leurs parkings payants compte-tenu de la mise en place du parking gratuit dit des Calanques et qui souhaitent mieux échanger en amont pour optimiser leurs résultats. On rappelle que concernant ce partenariat, nous ne bénéficions plus du pass visiteurs Nauticales depuis plusieurs années sans parler du montant du pass exposants au prix exponentiel année après année.

Deux points à noter :

- La continuité des partenariats avec Onet, le Crédit Maritime Méditerranée, Décathlon Aubagne, les vins Eugène Ellia, Tunnel Prado Carénage... Un signe positif de satisfaction !
- La venue des nouveaux partenaires de 2017 avec Isuzu et 2018 avec les vins de Bandol et La Palmeraie semblent satisfaisantes à leurs yeux. Des partenaires à fidéliser pour les éditions à venir et qui peuvent monter en puissance pour certains !

Une continuité : l'Espace VIP. En partenariat avec les marques Domaine Pieracci vins de Bandol et les vins Eugène Ellia, l'espace VIP a été proposé cette année côté Esplanade Capitainerie. Il était accessible sur présentation d'une carte « Club VIP ». A noter que les principaux exposants possédaient cette carte et bénéficiaient d'un accueil petit-déjeuner le matin (café et viennoiseries), vins rosé et rouge dans la journée, snacks... Il permet ainsi à ces derniers de pouvoir accueillir des prospects-clients dans un endroit calme, qualitatif et d'optimiser la signature de contrats.

Entièrement décoré à l'image et aux codes couleurs des partenaires et des Nauticales de la Métropole Aix-Marseille-Provence, cet espace doté d'un bar, de fauteuils et de tables était destiné également aux officiels, VIP et partenaires des Nauticales qui étaient accueillis en permanence par une hôtesse habillée aux couleurs des Nauticales 2018. De nombreux rendez-vous de l'organisation, de la Métropole Aix-Marseille-Provence, de la Ville de La Ciotat ainsi que des présentations pour des partenaires et autres opérations ainsi que de nombreux rendez-vous BtoB, s'y sont déroulés dans un cadre de confidentialité, haut de gamme et qualitatif.

2.4 - LES RETOURS DES VISITEURS (base 305 personnes interrogées)

Cette enquête est réalisée tout au long du salon, soit aussi en bien les week-ends qu'en semaine afin d'avoir une répartition logique de la typologie des visiteurs. Enquête réalisée en face-à-face du samedi 31 mars au samedi 7 avril.

JOURS	NOMBRE	POURCENTAGE
Samedi 31 mars	42	13,8 %
Dimanche 1 avril	44	14,4 %
Lundi 2 avril	56	18,4 %
Mardi 3 avril	19	6,2 %
Mercredi 4 avril	21	6,9 %
Jeudi 5 avril	24	7,9 %
Samedi 7 avril	99	32,5 %
Total répondants	305	100 %

Le profil socio démographique

- La clientèle demeure majoritairement **masculine** à 66 % (ils étaient 72 % en 2017) et d'un **âge moyen de 51 ans** (idem avec 51 ans en 2017). 70% des visiteurs sont d'un âge mûr, soit 45 ans et plus.
- Les **CSP des visiteurs évoluent peu**. Les inactifs sont en hausse (41% vs 34% en 2017), les CSP- augmentent légèrement (29% vs 25%) tandis que les CSP+ sont en diminution (30% vs 41%). Attention au résultat qui peut être un peu faussé compte tenu du nombre de questionnaires concentrés le dernier samedi.
- La visite aux Nauticales continue à se faire **le plus souvent à plusieurs**. La composition du groupe s'élève à 2,6 personnes en moyenne (2,7 en 2017). La visite en famille demeure prioritaire et on constate une augmentation marquée des foyers de deux personnes (56% vs 45% en 2017). La visite du salon se fait donc majoritairement accompagnée !
- Les résultats évoluent peu et les **visiteurs du département sont majoritaires** et globalement stables avec 77% des Bouches-du-Rhône. 25% d'entre eux habitent Marseille (en légère baisse depuis deux ans) et 24% La Ciotat. Les visiteurs varois représentent 12% des répondants, tandis que 11% résident hors du 13 et du 83.
- On reste sur une répartition identique à l'année dernière. Après une baisse en 2016, les **visiteurs ayant bénéficié d'une invitation sont identiques à 2017** : 65%. 35% des visiteurs ont payé leur entrée.
- La durée moyenne de visite reste stable d'année en année avec **un temps de visite de 2h39** en 2018... pour 2h40 en 2017 !

Le profil "nautique"

- 55% (vs 57% en 2017) des visiteurs déclarent **posséder un bateau ou « véhicule » nautique**.

- Le **bateau à moteur demeure le véhicule nautique le plus fréquent** : 73% de propriétaires (72% en 2017). On observe en revanche une baisse des propriétaires de voiliers (29% vs 31% en 2017) et une très légère augmentation (4% vs 3% en 2017) des jet-ski, scooter des mers...
- Une **grande majorité de visiteurs des Nauticales exerce au moins une activité nautique** avec 83% des répondants (vs 81% en 2017). Un pourcentage qui augmente tous les ans !
- Parmi les activités nautiques, **le bateau reste l'activité la plus pratiquée** pour 70% des répondants : la proportion diminue cette année après le pic de l'année dernière 83%). En revanche, la pratique de la plongée ne varie pas, elle touche près d'un tiers des répondants à la question, suivie des sports de glisse (20%).
- **47% des visiteurs déclarent pêcher**, mais diminue régulièrement depuis deux ans (52% en 2017 et 55% en 2016).
- **L'intention d'achat d'un bateau neuf** à court terme est très stable par rapport à l'année dernière : 20% (vs 21%) des visiteurs sont dans cette perspective.
- La **fréquentation des autres salons repart en légère hausse** après le pic de 2016 : 32% des visiteurs disent avoir visité au moins un autre salon sur les deux dernières années vs 29% en 2017 et 39% en 2016. La visite du salon de Paris repart à la hausse : 17% vs 14% en 2017 ; Baisse du salon de Cannes avec 11% vs 14% en 2017. Port-Camargue est cité pour 4% devant le Grand Pavois La Rochelle pour 3%.

L'information

- Les visiteurs ont eu connaissance des dates des Nauticales cette année essentiellement par des canaux non commerciaux : habitude de l'événement (32%) et le bouche à oreille (10%),
- Les affiches sont citées de façon importante (19%), mais en forte baisse par rapport à l'an passé (25%).
- Les invitations augmentent avec 14% (11% en 2017).
- La presse quotidienne reste stable avec 7% mais Internet augmente fortement en passant de 8% en 2017 à 14% en 2018. A noter que la presse spécialisée baisse (2% vs 4% en 2017).
- Enfin, belle progression de la Radio qui passe de 1% en 2017 à 4% en 2018.

L'organisation du salon

- Nouvelle question en 2018 : « Selon vous qui est l'organisateur du salon Les Nauticales : La Métropole Aix-Marseille-Provence ? La ville de La Ciotat ? ». **L'organisation du salon est plus fortement attribuée à la Métropole Aix-Marseille-Provence (67%) qu'à la ville de La Ciotat (20%).**

Les motifs de visite

- La tendance générale est que cette année on est venu aux Nauticales davantage pour des motifs de plaisir / loisirs (curiosité, promenade, invitation...) que pour des motifs axés nautisme (découvrir des nouveautés, se tenir informé, achat de matériel...).
- On vient en premier lieu aux Nauticales par **curiosité** avec une très forte en augmentation en 2018 (43% vs 35%) et/ou pour **se promener** (idem avec 35%).
- Point notable, la venue parce que l'on a reçu une **invitation** augmente régulièrement et sensiblement depuis deux ans : 32% vs 16% en 2017 et 6% en 2016.
- Le motif n°4 est **la passion du nautisme**. A 25%, elle reste stable par rapport à 2017 mais plus bas qu'en 2016 (32%).
- Deux points sont en baisse sensible par rapport à 2016 et 2017 : **la découverte des nouveautés** (19% vs 30 - 31%) et **se tenir informé** (15% vs 25 - 26%).
- **L'achat d'un bateau**, d'un jet-ski ou de matériel de glisse est très stable avec 10% (vs 10 - 11%).
- L'achat de **matériel de nautisme** baisse cette année : 11% vs 16% en 2017 et 14% en 2016.

- La rencontre de spécialistes pour des conseils rapport à la baisse : 7% vs 10% l'année dernière.
- Enfin, les motifs professionnels restent stables avec 5% et l'essai de bateaux baisse à un niveau très bas avec 1%.
- Si 94% des visiteurs vient pour des raisons personnelles, à noter que les visiteurs professionnels sont en augmentation avec 6% vs 3% en 2017.

Les secteurs visités

- Point positif de cette édition : les secteurs visités sont stables ou en augmentation.
- Comme chaque année, ce sont toujours les trois mêmes secteurs qui sont le plus visités : l'exposition de bateaux à flot en hausse cette année avec 89% (vs 79% en 2017), l'exposition de bateaux à terre avec 86% (vs 81%) et le hall Equipements (84% vs 85%).
- Nouveau l'année dernière, l'espace Bateaux d'Occasion progresse fortement et s'insère dans le parcours des visiteurs en devenant le 4e secteur le plus visité : 63% vs 48% en 2017.
- Point positif à souligner : la belle progression de la fréquentation du Hall Pêche et Plongée avec 57% vs 46% l'année dernière.
- Stabilité du Village des Associations avec 52%.
- Autre point en augmentation régulière et sensible : le hall Services et Location à 44% vs 26% en 2017 et... 17% en 2016.
- Enfin, les conférences ont été vues par 5% des visiteurs vs 2% l'année dernière.

La « satisfaction » des secteurs visités

- Les conférences, présentations et débats (vues par 5% des visiteurs) obtiennent la meilleure note (7,74), mais en diminution par rapport aux années précédentes. Il convient également d'être prudent du fait du faible nombre de répondants.
- Trois secteurs obtiennent des notes moyennes d'appréciation correctes et stables par rapport à 2017 : le Village des associations (vu par 52% des visiteurs) : 7,68 ; l'exposition de bateaux à terre (vue par 86% des visiteurs) : 7,50 ; l'exposition de bateaux à flot (vue par 89% des visiteurs) : 7,39
- Le hall Pêche et plongée (vu par 57% des visiteurs) obtient la note moyenne de 7,04, globalement stable par rapport aux années précédente.
- Attention : le hall Equipements (vu par 84% des visiteurs) est noté à la baisse à 6,78. Cette note moyenne est plutôt négative car en diminution sensible par rapport aux deux précédentes éditions.
- Attention aussi au hall Services et Location (vu par 44% des visiteurs) : la note moyenne de 6,61 est faible est en baisse régulière depuis deux ans.
- Attention enfin à l'espace Bateaux d'Occasion (vu par 63% des visiteurs), qui est certes vu par un nombre croissant de visiteurs depuis l'année dernière, mais qui génère une certaine frustration car il n'y pas assez de bateaux d'occasion qui sont exposés.

Les achats sur le salon

- Concernant les stands produits, services et équipements, 34% disent avoir effectué des achats : la proportion baisse sensiblement par rapport à 2017 mais retrouve le niveau de 2016.
- Dans le prolongement des années précédentes, les commandes / achats de bateaux restent faibles : 1,5% pour les bateaux neufs, plutôt stable, et 2,5% pour les bateaux d'occasion, en augmentation.

- 39% disent n'avoir fait aucun achat. Près d'un visiteur sur deux déclare des achats de moins de 100 €. Les achats de 100 à 999 € sont identiques à l'an passé avec 13%, tandis que les achats élevés de 1000 € et + ne concernent que 1% des visiteurs.

Les animations sur le salon

- Les Supticales avec les animations Sup, le 1^{er} weekend, a plutôt bien fonctionné avec 60% des visiteurs du 1^{er} weekend qui les ont vues.
- Mention très bien pour les démonstrations de sauvetage en mer (vues par 18% des visiteurs des 3 premiers jours), avec une note moyenne élevée de 8,88, en hausse sensible par rapport aux deux dernières éditions.
- Mention bien aussi pour le Village de la glisse (vu par 37% des visiteurs) qui, malgré une baisse de fréquentation, a davantage séduit qu'en 2017 avec la note satisfaisante de 7,94.
- Le Village Classique et Tradition (vu par 29% des visiteurs) garde une note toujours correcte (7,82), mais avec une légère baisse régulière depuis deux ans.
- Les aquariums et bassins tactiles (vus par 32% des visiteurs) ont une note moyenne en baisse (7,61), mais qui reste encore plutôt satisfaisante.
- Nouveauté cette année, la rencontre avec des marins de renom (Charline Picon, Bertrand de Broc, Yvan Bourgnon...) a concerné 28% des visiteurs.
- Enfin, les sorties en mer gratuites sont en légère augmentation, avec 5% des visiteurs qui disent les avoir pratiquées.

Les souhaits pour la prochaine édition

- Comme les années précédentes, le souhait d'avoir **davantage d'articles d'accastillage** est particulièrement marqué et ressort comme l'attente n°1 des visiteurs avec 16,8%.
- En n°2 ressort les équipements de marque diversifiés comme les couteaux, des objets de marine... avec 14%
- Ensuite, on trouve des produits nautiques avec des voiliers (8,9%), des jet skis (6,1%), du matériel d'entretien (peinture, vis, écrous...) avec 5% et plus de bateaux d'occasion (5%).
- Enfin, Plus de pêche et d'articles de pêche arrive en 6^e position avec 4,5% des demandes...

La satisfaction par rapport au salon et les souhaits d'améliorations

- Il y a **une tendance à l'amélioration du salon** sur les critères testés par rapport à l'année dernière.
- La durée du salon sur 10 jours et 2 week-ends est désormais bien intégrée et bien jugée par les visiteurs (8,32, en hausse).
- Attention : la façon dont le salon est signalé quand on vient en voiture reste en baisse régulière depuis deux ans (6,76).
- La facilité d'accès au salon obtient une note correcte (7,64), de nouveau à la hausse après le petit tassement de 2017.
- Attention au parking : certes, la note s'améliore quelque peu (5,50) par rapport aux deux dernières années, mais elle reste très basse. Le parking est une problématique récurrente à chaque édition du salon.
- Attention aussi au prix d'entrée, qui repart à la baisse et se situe dans une zone de notation très basse (6,07) : de nombreux visiteurs ayant payé leur entrée estiment qu'un prix de 8 € (ou 7 € en e-billet) est bien trop élevé, surtout par temps de crise...
- Les documents de visite bénéficient d'une bonne appréciation (7,76), en hausse régulière depuis deux ans.
- L'accueil par les exposants est très bon (8,05) et très stable chaque année. On peut faire la même observation de satisfaction globale concernant la présentation générale et les aménagements (7,99).

- Point positif à souligner : la représentation des marques s'améliore, sans pour autant atteindre une note élevée (7,26).
- Trois points spécifiques ressortent pour améliorer le salon : La diversité des produits et le choix (39%) ; L'accès au salon, les parkings et les transports (38%), également en légère baisse par rapport à 2017 ; Le prix d'entrée à baisser (35%).

L'intention de visite

- L'intention de venir aux Nauticales 2019 est de nouveau cette année **très élevée** : 91% des visiteurs en manifestent l'intention, donc 53% "certainement", proportion en hausse sensible depuis deux ans. Le salon demeure donc **attractif**, malgré les reproches qu'on peut lui adresser.

2.5 - LA VIE DU SALON

► Accueil des visiteurs

L'aménagement avec **une seule entrée préconisée en 2015 et renouvelée tous les ans depuis, a été largement appréciée des visiteurs, mais aussi des exposants** :

- L'entrée de la Tasse favorisait la venue des visiteurs du côté Port Vieux de La Ciotat, des officiels profitant du parking officiel et de ceux qui empruntaient le parking Indigo du Centre. Nous avons également renouvelé **l'accès par l'esplanade du Saut du Loup** qui a favorisé la venue des visiteurs venant par le front de mer et les navettes. A noter que les navettes s'arrêtaient au niveau de la Chapelle des Pénitents Bleus. De la moquette permettait de mener les visiteurs au salon.
- A noter qu'une seule sortie était mise en place cette année à proximité de l'entrée, ce qui permettait aux exposants d'avoir un passage à minima aller voire Aller et retour du visiteur devant leurs stands.

Nous avons tenu à garder **les codes barres** mis en place dans le cadre de la première DSP auprès de toutes les cibles du salon. Cette méthode constitue un gage de sérieux et de professionnalisme du salon.

► **L'opération sacs Les Nauticales (1 face visuel officiel / 1 face commercialisée)** a été reconduite et beaucoup de visiteurs ont apprécié de nouveau cette opération permettant de trouver le catalogue du salon. Des équipes d'hôtes étaient en charge de les remettre à l'entrée du salon. Deux choses à noter : le même partenaire qu'en 2017 s'est positionné sur ce produit avec l'Ecole de la marine de Plaisance ; le choix d'une fabrication papier s'impose compte tenu de la nouvelle réglementation sac plastique, mais aussi pour l'image véhiculée par le salon. A noter qu'une face est toujours réservée au visuel du salon.

Une fois de plus de nombreuses **personnalités politiques** et en premier lieu, bien sûr, M. le président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, plusieurs Vice-Présidents de la Métropole Aix-Marseille-Provence, la présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, le maire de La Ciotat et de nombreuses communes de la Métropole, des parlementaires, maires et élus... se sont succédées pendant les huit jours.

► Les animations

Le programme d'animations proposé par les Nauticales cette année, a été **dense et varié** et a répondu aux attentes et aux cibles diverses (grand public, enfants, professionnels...).

- **La rencontre avec la marraine Charline Picon (Championne olympique médaillée d'or en planche à voile lors des derniers jeux olympiques de Rio) a été un temps fort du salon et de l'inauguration.** Charline a été présente le premier week-end du salon et a participé à des séances d'autographes, prises de vue et interviews...
- **La re diffusion du film d'Yvan Bourgnon**, parrain des Nauticales 2017 a été également un temps forts de cette édition avec la venue du skipper franco/suisse. Yvan a été présent auprès des visiteurs pendant la diffusion et a ensuite commenté la diffusion de son film qui s'est passée dans la salle de conférences.
- **Le Village des Associations** était positionné dans la même zone que l'année dernière. Il a bénéficié comme l'an passé d'une travée cristal entière afin d'optimiser la lumière naturelle à

l'intérieur et d'une façade également en cristal. Cet apport de lumière a été grandement apprécié aussi bien par les exposants que par le grand public qui avait entre autre une meilleure visibilité pour admirer les espèces vivantes des Bassins tactiles. Cela a donné plus de vie à cet espace. Une exposition photos avec le magazine Plongez! avait été mise en place pour enrichir la présence des bassins tactiles. Véritable lieu de RDV pour nombre d'associations locales, cela reste un temps fort de leur planning événements 2017. Maintenant, il faut noter que le délégataire doit se tourner vers la Métropole Aix-Marseille-Provence pour recenser plus d'associations locales étendues sur l'ensemble du territoire. Ce hall, pièce importante du dispositif de proximité avec des interlocuteurs locaux, est aujourd'hui en désaffectation, non pas par l'intérêt apporté mais par le manque de contacts à prospecter.

- **Salle de conférences.** Le nouveau positionnement et les conférences proposées ont suscité un vif intérêt. à noter que le déplacement a été positif et... négatif, certaines associations regrettant que cette salle ne soit plus à côté du Village des Associations. Bonne variété des conférences (débats, projections, informations...). Bonne fréquentation de la salle, affichage devant la salle du programme du jour, et sur le web (site Internet, Facebook...). Les intervenants étaient très motivés et très pointus sur les sujets évoqués... A noter l'utilisation efficace de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui a proposé des journées thématiques avec des rencontres-débat BtoB et BtoC. Un vrai succès tant dans la qualité que dans la fréquentation du site. Equipé de deux écrans plasma, d'une sonorisation, d'une estrade, de micros sans fil HF... cela a permis une meilleure présentation globale des intervenants. A noter l'utilisation de cette salle par la Fédération des Industries Nautiques pour la deuxième fois qui a présenté dans le cadre de ses réunions régionales Les Nautilles pour faire leur présentation Salon Nautic de Paris 2018. Valorisant... Cette salle de conférences est un véritable atout et est réellement un axe de développement à travailler !
- **Retour sur les journées thématiques proposées par la Métropole Aix-Marseille-Provence.** Si les week-ends étaient réservés au grand-public et aux plaisirs d'être sur et... sous l'eau, plusieurs « conférences rencontres » étaient proposées du mardi au vendredi par la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre d'« Une métropole ouverte sur la mer ». Ces rendez-vous avaient lieu dans la salle de conférences et ont été appréciés. Des rendez-vous à renouveler de l'avis du délégataire.

Retour sur les thématiques proposées :

- Mardi 3 avril – 10h30 / 12h00 (sur invitation)

Thème : « Les industries navales et maritimes : un enjeu majeur pour la Métropole Aix-Marseille-Provence »

1. Présentation par la CCIMP des chiffres clés des filières maritimes et industrielles liées
2. La réparation navale
 - de grande plaisance : les chantiers navals de la Ciotat et les formes de radoub à Marseille
 - de moyenne plaisance : projet Anse du Pharo
 - de petite plaisance : Port St Louis du Rhône
 - lourde : les chantiers navals de Marseille et la Forme 10
3. Le pôle de l'industrie offshore et sous-marine
 - le Technoport Saumaty-la Lave

Avec : Olivier LATIL d'ALBERTAS (Directeur des projets structurants, de l'industrie et des zones d'activités - DGA DEA), présence du CCIMP, M. Jean-Yves SAUSSOL (DG de La Ciotat Shipyards), présence du SOLEAM, M. Patrice PICON (Directeur SPL Pôle Nautisme Mer et

Développement), M. Jacques HARDELAY (DG des Chantiers navals de Marseille), M. Gilles GUICHET (PDG Sud Marine Shipyards), M. Dominique BLANCHIER (Chef du service Entreprises et Grands comptes - DGA DEA), présence du Groupe BOURBON.

- Mercredi 4 avril – 10h00 / 12h00 (ouvert aux maires, structures, professionnels et particuliers)

Thème : « A la rencontre des nouveaux ports métropolitains »

Avec MM. Boré et Montagnac, présentation des quatre nouveaux ports de Port-Saint-Louis-du-Rhône, Saint-Chamas, d'Istres et de Berre L'Etang, en compagnie de leurs Maires.

- Jeudi 5 avril – 10h00 / 14h00 (ouvert à tous)

Thème : « Forum de l'emploi et de découverte des métiers de la mer »

Avec MM. Boré et Alvarez, ainsi que de nombreuses structures qui recrutent, une journée entière est consacrée à la découverte des métiers de la mer.

La filière nautique représente en effet un potentiel de 20 000 créations d'emplois d'ici 2030 sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

- Vendredi 6 avril – 10h00 / 12h00 (ouvert à tous)

Thème : « Le littoral, espace de transition, quel paysage demain ? »

Avec Patrick Boré (vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence), Parc National des Calanques, Conservatoire du littoral, Ecole Nationale Supérieure du Paysage, Agence de l'eau, Photographe du paysage Jean Belvisi

Animateur : Luc Talassinis - DREAL - Inspecteur des Sites

- **Les sorties en mer ou « La mer pour tous ! ».** Chaque jour, des sorties en mer sont proposées, dans la baie de la Ciotat, à bord de voiliers, de bateaux à moteur, de bateaux de tradition... Les inscriptions s'effectuent sur les stands des associations au « Village des associations » ou sur le Village Classique et Tradition... Cette animation est un vrai plus car elle permet de faire le lien avec le grand public et de l'initier aux joies et aux plaisirs des activités nautiques. Un des axes importants de communication et de positionnement du salon Les Nauticales quand à son ouverture au grand-public.
- **La venue de Bateaux exceptionnels à terre et à flot.** C'est un axe puissant d'animations car il permet au grand-public de toucher du doigt des bateaux dits « inaccessibles ». A noter cette année, la présence du catamaran de Bertrand de Broc inscrit à la Route du Rhum 2018, le canot d'intervention tous temps de la SNSM, d'un Mini 6,50 inscrit à la prochaine édition de la Mini Transat, la présence de barquettes traditionnelles, de bateaux et yachts classiques. Ne pas oublier les présences à terre de nombreuses barquettes et d'un bateau d'intérêt patrimonial en cours de restauration qui devrait rejoindre le Mucem de Marseille. Nul doute que la présence de bateaux exceptionnels sont des présences à renouveler qui intéressent une cible variée à la fois grand-public, journalistes et professionnels...
- **De nombreuses autres animations** sont aussi venues prendre place cette année aux Nauticales pour les enfants avec le Quizz du Petit Moussaillon ou encore des ateliers pour apprendre à faire des noeuds, un jeu mis en place par la Métropole Aix-Marseille-Provence, des simulateurs de pêche au gros mais aussi de plongée, du char à voile à pédale sans oublier les animations du Village Glisse avec les baptêmes de plongée, le terrain de Sup Polo, les défis en Tiwal (dériveur gonflable) ou en Stand Up Paddle...

► Les services

- **L'espace Métropole Aix-Marseille-Provence, Ville de La Ciotat et salle de conférences a été une vraie nouveauté cette année.** La volonté commune d'avoir à proximité la Métropole et la ville a permis de mutualiser à certains moments les espaces afin de disposer de plus d'espaces disponibles à terre. Une cloison modulaire permettait d'ouvrir ou de séparer les espaces à volonté et suivant les programmes des uns et des autres. A noter, la mise en place d'une terrasse à flot permettant de bénéficier d'une vue sur la bassin agréable. A noter la mise en place d'une tente traiteur à côté afin de faciliter la mise en place des cocktails et des déjeuners officiels. La proximité immédiate de la salle de conférences de 80 m2 permettait également à la Métropole d'avoir une parfaite synergie entre les débats organisés et les réceptifs qui suivaient. Cette nouvelle disposition à un nouvel emplacement dans le salon a permis également aux différents invités de traverser le salon, et donc de le découvrir, pour venir jusqu'à l'espace.
- **Le service technique terre/mer :** la présence très en amont de l'équipe technique à terre et à flot a été une nouvelle fois appréciée par les différents intervenants techniques sollicités, et par les exposants. Cette présence a d'autant été appréciée que lors de la fermeture du salon le dimanche, les équipes à terre et à flot ont surveillé et préserver les matériels et les bateaux qui étaient présents lors du coup de vent (ndr, contrôle des amarrages des bateaux, accompagnement des exposants sur le site fermé...).
- La collaboration avec la **Semidep** a permis de renouveler le dispositif mis en place en 2017, libérant et facilitant la circulation sur le site. A noter que l'implication de la Semidep dans le dispositif des Nauticales quant au déplacement des bateaux est incontournable et indispensable à la réussite de l'événement.
- **L'accueil exposant :** Une tente bureau mis en place en amont du salon est restée ouverte toute la durée de l'événement permettant aux exposants de trouver un interlocuteur dans toutes les circonstances et plus particulièrement, lorsqu'il y avait des problèmes à régler (parking, badges, problèmes techniques...). Un vrai service apprécié des exposants !
- **Parkings Exposants :** La problématique parkings exposants reste un point permanent à travailler. Les 150 exposants n'ont pas pu bénéficier en 2018 (idem depuis de nombreuses années) d'un seul et même parking et ont dû être dispatchés sur deux sites (Parking du Centre et parking de la Tasse). A noter également que l'achat et le prix des places auprès de la société Indigo est exponentiel tous les ans ! Ainsi, 70 places ont été achetées par le délégataire auprès de la société Indigo au Parking du Centre et, pour loger les 80 exposants restants, le Groupement Grand Pavois Organisation - Safim a essayé d'optimiser le parking de la Tasse mis à disposition dans le cadre de la convention avec la ville de La Ciotat. Si la situation a été maîtrisée pendant la semaine, il faut souligner que le premier week-end avec l'inauguration du salon, le délégataire n'a pas pu loger tous les exposants sur ce parking et a dû faire face à de nombreuses critiques. Rappelons que ce parking de la Tasse doit aider au stationnement aujourd'hui de 80 exposants, des officiels, des journalistes, de l'organisation, des professionnels du port, de la presse et des PMR. rappelons également que de nombreux exposants viennent en véhicules utilitaires ne pouvant ainsi stationner dans les parkings couverts. De plus, leur largeur fait qu'ils occupent souvent deux places sur un parking extérieur.

- **Parkings Visiteurs :** La problématique parkings a été moindre cette année compte-tenu de la mise en place d'un grand parking sur la zone Semidep. A noter que le délégataire a dû mettre en conformité ce parking sur terre battue en le désherbant, en créant une rampe d'accès pour aplanir un dénivelé, en le barriérant, en le traçant et en assurant le gardiennage. Ce parking était desservi par des navettes gratuites et était à environ 10/15 minutes à pied du salon. Il bénéficiait d'une signalétique routière mise en place par la ville de La Ciotat dès la sortie de l'autoroute et ensuite d'un fléchage mis en place par le délégataire. Le parking St-Jean côté Saint-Cyr a continué de fonctionner et d'être utilisé. Il bénéficiait également de navettes gratuites vers le salon. En résumé, seuls deux parkings ont été utilisés cette année rendant l'information plus simple et plus fluide à diffuser. A noter que la société Indigo, depuis 2016, ne fait plus d'offre promotionnelle de tarif visiteur à la journée.
- **La signalétique :** Amélioré depuis 2016, la signalétique a été retravaillée en 2018. C'est un sujet qui est travaillé chaque année de manière à optimiser les circulations des publics sur le salon. Une charte graphique a été mise en place afin de faciliter l'ensemble des déclinaisons sachant que depuis quelques années, le délégataire a souhaité y associer la présence du logo de la Métropole Aix-Marseille-Provence, chose inexistante de par le passé. A noter que la signalétique routière extérieure est faite et posée en collaboration avec les services de la ville de La Ciotat. Celle-ci a été meilleure compte-tenu de l'existence que d'un seul et même parking principal (ndr, le nouveau parking dit des Calanques).
- **La presse :** La surface de la salle de presse et son équipement ont été une fois de plus appréciés. Les journalistes apprécient également le fait d'avoir un bateau presse leur permettant d'effectuer des prises de vue extérieures des bateaux à l'essai. Un vrai plus quant à l'obtention de sujets post salon !
- **Le Hall Equipements :** La création de ce hall en 2014 avait été unanimement salué par les professionnels. Il a permis de réunir les exposants des mêmes secteurs et de concentrer l'offre pour les visiteurs. De plus, son positionnement sur la zone technique dite de carénage a permis d'optimiser cet emplacement qui était de nature très compliqué à gérer. Ce hall a été modifié en 2016 et une structure sans poteaux intérieurs a été mis en place optimisant ainsi les surfaces d'exposition pour les professionnels présents. Une solution appréciée par de nombreux exposants qui a été renouvelé en 2018. Le Groupement a travaillé sur le traçage intérieur des allées pour optimiser les trafics et sur les couleurs de moquette afin d'apporter de la nouveauté. Mais, le taux de remplissage de ce hall est de moins en moins performant et les équipementiers ont tendance à désaffecter le rendez-vous pour des raisons de durée de salon. A noter que nous avons dû réduire la surface de ce hall en 2018.
- **Le Hall Services :** Créé en 2015, ce hall placé quai Nord bassin des Capucins permet de réunir les interlocuteurs Services (location, co navigation, financement...). Cette solution mise en place a permis d'occuper, dans des raisons optimales de sécurité, ce quai qui était traditionnellement déserté. On a retrouvé en 2018 un grand nombre des exposants 2017, ce qui prouve le niveau de satisfaction. Il faut dire que certains exposants peuvent avoir en face de leur stand un accès direct à leur bateau exposé, atout indéniable de ce hall !
- **Le Hall Pêche & Plongée :** Créé en 2016, ce hall a repris les enseignements et l'exemple du Hall Services. Il a permis plusieurs choses : de créer un espace spécifique pour ces deux domaines d'activités, mais aussi d'occuper physiquement un quai des Capucins désaffecté par des exposants qui ne souhaitaient pas y revenir suite aux intempéries connues. Cet espace

bénéficiait de même que le hall Services d'un accès bateaux direct, ce qui a permis de valoriser l'Espace Bateaux d'Occasion.

- **L'entrée et l'espace Presse :** La mise en place d'une tente Entrée et de l'espace Presse a été lancée en 2015. Tout d'abord, l'espace de l'Entrée permet de réunir la billetterie et ses bureaux, les espaces de fouille en matière de sécurité de salon, des espaces de stockage de documents (sacs, catalogues du salon, leaflets jeu...) permettant et facilitant la mise en sac. A noter la présence de l'espace Presse (conformément à la DSP) dès l'entrée, ce qui permet de faciliter la venue et le travail des journalistes (accréditations, accès parking officiel...).
- **Les sanitaires :** Comme l'an passé, la qualité des sanitaires (offre + entretien) proposés a été unanimement saluée et leur positionnement a été apprécié. Aucune remarque n'a été enregistrée quant à ce point.
- **La restauration :** Comme en 2017, le Groupement a limité à deux restaurants sur le site avec un positionnement de chaque côté des bassins afin de répartir les clientèles. Un appui complémentaire de deux Food-Trucks dispatchés sur les zones « vierges » a permis d'apporter une offre restauration rapide complémentaire.
- **L'espace Occasion lancé en 2017 a été renouvelé en 2018.** Une vraie avancée pour le salon sans le dénaturer pour autant, puisqu'il garde avant tout son statut de salon de bateaux neufs. Cet espace réservé exclusivement aux exposants de bateaux neufs permet d'optimiser la présence de bateaux à flot, de proposer des bateaux à des prix compétitifs car d'occasion, mais aussi et surtout, de permettre aux professionnels de vendre des unités qu'ils ont de disponibles, dits de reprise. Des avantages pour les professionnels comme pour les visiteurs qui peuvent également passer à l'achat plus « facilement ».



SALON NAUTIQUE À FLOT LES NAUTICALES 2018

BILAN FINANCIER

L'édition 2018 des Nauticales à La Ciotat était la troisième édition organisée par le Groupement Grand Pavois Organisation - Safim dans le cadre de la DSP signée jusqu'en 2020.

La légère reprise du secteur nautique ressentie en fin d'année 2016 s'est poursuivie en 2017 et l'économie du secteur de la plaisance semble être repartie à la hausse.

En 2018, le résultat financier des Nauticales est équilibré.

Le chiffre d'affaires des produits atteint 96.6% du chiffre d'affaires prévisionnel figurant dans le document de DSP.

Le montant des charges enregistrées (hors rémunération du Groupement) atteint 93,2% du prévisionnel.

Les recettes

Le Chiffre d'affaires hors billetterie est de 588 K€, identique à celui de 2017, en recul par rapport au prévisionnel (-7%).

La recette billetterie (49,5 K€) est, quant à elle, en hausse de 6% par rapport au résultat 2017, ce malgré la fermeture anticipée au samedi soir. Ce résultat est très proche du prévisionnel établie à 51K €.

Sans la météo catastrophique du dimanche ayant conduit à l'annulation de la dernière journée du salon, le chiffre des entrées aurait été excellent.

Les charges

Le total des charges d'exploitation (hors redevance MAMP) qui s'élève à 1 042 K€ est pratiquement stable par rapport à 2017 (-2%).

Le budget nécessaire à la libération et à la mise en conformité des pontons en baisse à 109K€ contre 124 K€ l'année précédente grâce notamment à une surface disponible supérieure sur les espaces de la Semidep.

Nous sommes très heureux de constater que la collaboration avec la Semidep s'est déroulée parfaitement cette année et nous rappelons, cette fois encore, qu'il n'existe aucune solution technique alternative aux espaces de la SEMIDEP pour le stockage des bateaux.

Sans cette collaboration, la réalisation du Salon des Nauticales à La Ciotat ne pourrait être envisagée. La première charge, par ordre d'importance, reste l'installation générale du salon (tentes et structures, cloisons, moquette...) à hauteur de 213 K€.

Le poste exploitation (gardiennage, nettoyage, accueil, régie technique, assurances...) est en légère hausse à 214 K€ (+1%).

Le budget des animations est en légère baisse à 65 K€ et le poste communication est lui aussi en baisse à 219 K€, en raison notamment de la suppression de la dépense liée au Club Mer affectée sur ce poste en 2017.

Comme lors des éditions précédentes, nous avons privilégié les actions de Relations Presse et la négociation d'échanges réalisés avec les supports de presse qui permettent de cumuler espaces publicitaires et couvertures rédactionnelles.

Synthèse

Si l'on se réfère au prévisionnel inscrit dans la DSP, la proximité des résultats de charges et de recettes avec ce budget prévisionnel permet d'atteindre un résultat équilibré.

Encore une fois la météo aura influé sur le résultat. En effet, les entrées potentielles d'un dernier jour de salon aurait permis une recette supplémentaire.

Les exposants ont bien sur été pénalisés par cette fermeture anticipée.

Au cours de l'exercice, aucune immobilisation n'a été nécessaire à l'exploitation, et il n'a été engagé aucune dépense de renouvellement ni de travaux d'entretien ou de réparation spécifique.

Aucun engagement à incidence financière lié à la Délégation et nécessaire à la continuité du service n'a été contracté.

Chiffres Clés :

	PREVISIONNEL INITIAL DOCUMENT DSP	RÉALISÉ 2018	ECART PRÉVISIONNEL RÉVISÉ
CHARGES DIRECTES	-1 141 662 €	-1 063 917 €	-77 745 €
RECETTES	684 178 €	637 719 €	-46 459 €
SUBVENTION METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE	687 367 €	687 367 €	0
RESULTAT GROUPEMENT	229 883 €	261 169 €	31 286 €

Bilan / Compte d'exploitation 2018 (ci-après) :



BILAN ET PERSPECTIVES

Contexte et objectifs

Les équipes de l'Association Grand Pavois Organisation et de la Safim se sont mobilisées pour mettre en œuvre l'organisation de l'édition 2018 du salon des Nauticales à La Ciotat dans le cadre de la DSP signée avec la Métropole Aix-Marseille-Provence et valable pour les éditions de 2016 à 2020 du Salon Les Nauticales.

L'objectif recherché est toujours d'assurer un développement du salon.

Il s'agit également de confirmer l'ancrage de l'événement dans l'agenda annuel des professionnels du nautisme.

La présence des équipes de la Fédération des Industries Nautiques tout au long du salon et de son Président le jour de l'inauguration attestent de cette évolution positive.

Le salon des Nauticales fait donc désormais incontestablement partie des cinq salons majeurs français.

Ce salon nautique, qui maintient sa position de 4ème salon français, est la vitrine de la qualité, du dynamisme et de l'attractivité de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de la Ville de La Ciotat en matière de nautisme.

Nous allons travailler pour que la croissance attendue permette au salon d'attirer encore plus de marques et encore plus de visiteurs.

Chaque année, en collaboration avec les services de la Métropole et de la Ville de La Ciotat, nous recherchons à améliorer les conditions logistiques d'organisation : évolution du plan de circulation avec en 2018 la création d'une zone de stationnement public unique et efficace sur l'espace Semidep, recherche de nouvelles solutions techniques d'aménagement, qualité des animations, optimisation du plan de communication en fonction des différentes cibles à toucher...

Le bilan général 2018

La logistique générale du salon a subi quelques modifications en 2018 avec une entrée/sortie dissociée de l'espace d'accueil de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui s'est implanté au cœur du salon et disposait d'un espace Conférences, dont le programme a été intense et efficace.

Le sens de circulation imposé à tous les visiteurs et l'entrée unique ont été maintenus et garantissent la visibilité de l'ensemble des exposants.

Côté produits, l'espace dédié aux bateaux d'occasion récents a été renouvelé.

La nouvelle offre de parking visiteurs sur les terrains de la Semidep a été très satisfaisante et les navettes ont bien fonctionné.

Succès cette année du programme d'animations proposé avec notamment la présence de la championne Olympique de planche à Voile de Rio Charline Picon et un programme de conférences et réunions mis en place par la Métropole qui a rencontré un vif succès.

Avec une fréquentation de 27 106 entrées, le bilan de la fréquentation du salon est bien sur décevant, car sans la fermeture anticipée au samedi soir, la fréquentation 2018 des Nauticales aurait sans aucun doute largement dépassée le chiffre de 2017.

D'après le retour des exposants ayant répondu à notre enquête, nous savons que le volume des transactions a été correct, mais tous regrettent de ne pas avoir pu profiter de la dernière journée du salon.

Le fait marquant de l'édition 2018 aura donc été cette fermeture anticipée. A la lecture des bulletins Météo France qui avait placé le département des Bouches-du-Rhône en vigilance Orange aux vents violents et après consultation de deux organismes de prévisions météo spécialisés dans les analyses maritimes qui prévoyaient également des vents supérieurs à 100 km/h, la décision a été prise dès samedi soir de ne pas ouvrir le dimanche.

Cette heure d'annonce a permis aux exposants de démonter leur stands dès le samedi soir et à une très grande majorité de visiteurs d'être informée afin d'éviter un déplacement inutile.

Le sémaphore de la Ciotat du dimanche 8 avril 2018 a enregistré des vents de plus de 120 km/h confirmant ainsi le bien fondé de la décision prise.

L'enquête réalisée après le salon auprès des exposants indique toujours qu'une confortable majorité se dégage en faveur d'une réduction de la durée du salon.

Il s'agit là aussi d'une revendication récurrente de la part de plusieurs des marques prospectées et qui n'exposent pas encore à La Ciotat.

En revanche les grands distributeurs locaux souhaitent quant à eux le maintien du salon sur une période de deux week-ends.

La question d'un retour du salon sur 6 jours, comme en 2013 et comme sur la plupart des salons européens, est donc posée.

Sur le plan comptable, le Groupement Grand Pavois Organisation - Safim a atteint en 2018 l'équilibre financier prévu au budget initial.

Les équipes du Groupement Grand Pavois Organisation - Safim remercient le Président et les équipes de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour leur confiance et leur soutien.

Contacts

Déléataire :

Groupelement GRAND PAVOIS ORGANISATION - SAFIM

GRAND PAVOIS ORGANISATION

Avenue du Lazaret, Port des Minimes

17042 La Rochelle Cedex

Tél. 05 46 44 46 39

Mail : pavois@grand-pavois.com

SAFIM

Parc Chanot, BP 2

13266 Marseille cedex 02

Tel : 0825.884.390

Mail : contact@safim.com



ANNEXE 1.A

SPECIMEN DECLINAISONS VISUELS 2018

SPECIMENS
de DÉCLINAISONS
du VISUEL OFFICIEL
LES NAUTICALES 2018



SIGNALETIQUE ABORDS SALON & AFFICHAGE URBAIN



CATALOGUE OFFICIEL (15 000 ex)



INVITATIONS SALON

29 000 ex Métropole Aix-Marseille Provence, 15 000 ex La Ciotat,
25 000 ex Exposants, 8 000 ex Les Nauticales, 9 000 ex Plaisanciers,
et E-invitations (scolaires, associations, Métropole etc.).



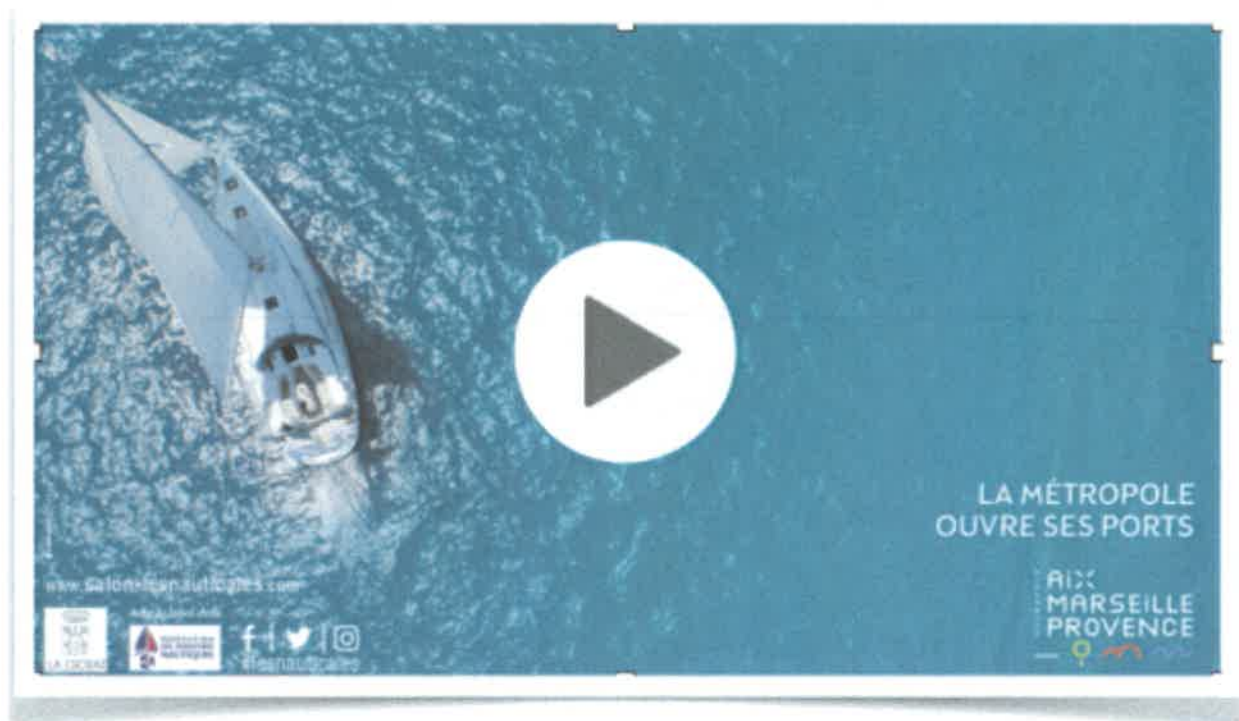
FLYERS
50 000 ex



SACS
10 000 ex



VIDEO TUNNEL PRADO + PARC CHANOT



PANNEAUX TUNNEL PRADO



AFFICHAGE, PRESSES & WEB

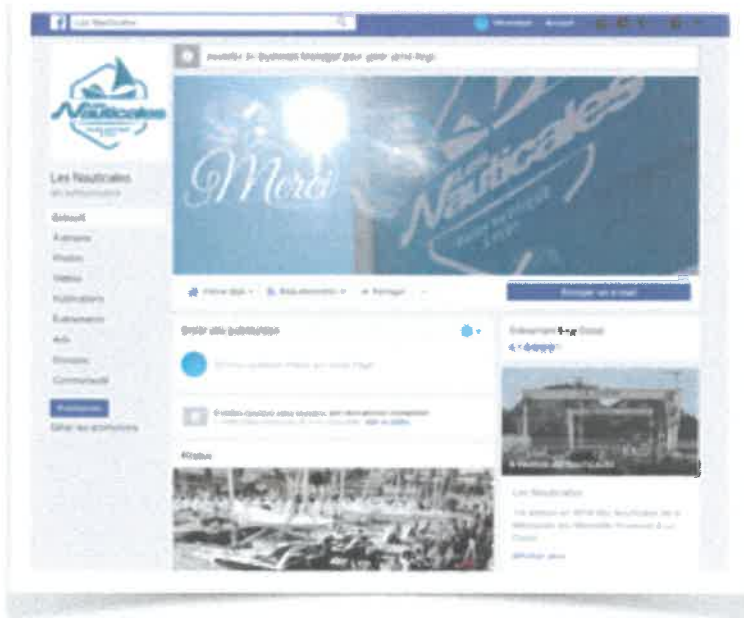




DIGITAL & RESEAUX SOCIAUX

Facebook 2 070 followers

Twitter 763 abonnés





ANNEXE 1.B

PLAN MEDIA 2018

	SUPPORT	PÉRIODE / DURÉE	DÉTAILS
AFFICHAGE			
AFFICHAGE	AFFICHAGE LA CIOTAT	Mars/Avril 2018	Affichage Mupi 120X176 - 35 affiches
AFFICHAGE	AFFICHAGE METROPOLE MUPI MARSEILLE	Du 15/03 au 05/04	Affichage 120X176 - 57 affiches
AFFICHAGE	AFFICHAGE METROPOLE SENIOR MARSEILLE	Du 15/03 au 05/04	Affichage 320X240 - 55 affiches
AFFICHAGE	AFFICHAGE METROPOLE TRAMWAY	Du 21/03 au 11/04	Affichage 120X176 - 120 affiches
AFFICHAGE	AFFICHAGE MÉTROPOLE RTM METRO	Du 05/03 au 08/04	Fond de rame métro 36X54,5 - 288 affichettes
AFFICHAGE	AFFICHAGE MÉTROPOLE RTM BUS	Du 05/03 au 08/04	Voissures de bus 75X35 - 705 affichettes
AFFICHAGE	RESEAU CARTREIZE	Du 19/03 au 09/04	120X176 - 193 affiches
AFFICHAGE	AFFICHAGE BUS MARTIGUES	Du 17/03 au 31/03	Arrière de bus 100X85 - 30 affiches
AFFICHAGE	AFFICHAGE BUS ISTRES OUEST PROVENCE	Du 17/03 au 31/03	Arrière de bus 99X83 - 45 affiches
AFFICHAGE	AFFICHAGE MUPI ISTRES OUEST PROVENCE	Du 17/03 au 31/03	Affichage 120X176 - 60 affiches
AFFICHAGE	AFFICHAGE BUS SALON DE PROVENCE	Du 11/03 au 18/03	Flanc de bus 165X45 - 22 affiches
AFFICHAGE	AFFICHAGE BUS SALON DE PROVENCE	Du 11/03 au 18/03	Arrière de bus 195X80 - 27 affiches
AFFICHAGE	AFFICHAGE BUS SALON DE PROVENCE	Du 11/03 au 18/03	Intérieur de bus A3 - 65 affiches

	SUPPORT	PÉRIODE / DURÉE	DÉTAILS
AFFICHAGE	PANNEAU EXTÉRIEUR AÉROPORT	19/03 au 09/04	3154 X 2328
AFFICHAGE	AFFICHAGE VINCI PARK	120X176 / PARKINGS	50 faces (La Ciotat..)
AFFICHAGE	AFFICHAGE GARE MARSEILLE ST CHARLES - MEDIATRANSPORT	Semaine 13	Ecrin 2 - 30 faces
AFFICHAGE	AFFICHAGE GARE TOULON - MEDIATRANSPORT	Semaine 13	Ecrin 2 - 16 faces
AFFICHAGE	AFFICHAGE GARE AIX TGV - MEDIATRANSPORT	Semaine 13	Ecrin 2 - 7 faces
AFFICHAGE	AFFICHAGE AÉROPORT MARSEILLE - DECAUX	Semaine 13 et 14	Airport Duo 27 faces 120X176
AFFICHAGE	AFFICHAGE AÉROPORT LYON ST-EXUPÉRY	Semaine 13 et 14	Airport Duo 15 faces 120X176
AFFICHAGE	AFFICHAGE TOULON - CLEARCHANNEL	Semaine 13	Arrières Bus - 100 faces
AFFICHAGE	AFFICHAGE AIX - DECAUX	Semaine 12	2 m2 - 41 faces
PQR			
PQR	LA MARSEILLAISE	30 et 31 mars	Module de Une
PQR	LA MARSEILLAISE	29 mars, 2 et 6 avril	1/4 de page
PQR	LA PROVENCE	30 et 31mars, 2 avril	Module de Une
PQR	VAR MATIN	31 mars et 5 avril	Module de Une
MAGAZINE GÉNÉRALISTE			
MAG	MAGAZINE VERSION FEMINA	Sortie 31 mars	1/2 page quadri
MAG	MAGMA	Mars	Page + publi-reportage
JOURNAL	JOURNAL DES CALANQUES	Février/mars/avril	1/2 page quadri
JOURNAL	JOURNAL PAYS SALONNAIS ET PAYS D'AIX	15 mars	1/2 page quadri
MAG	COTE MAGAZINE	27 mars	1 page quadri + 1 page publi
MAG	BUSINESS	Mars	1 page quadri
MAG	LES ECHOS WEEK-END	Mars	1 publi rédactionnel national
MAG	LE JOURNAL DES ENTREPRISE	9 mars	1/2 page horizontale + rédactionnel
PRESSE SPÉCIALISÉE			
PRESSE SPE	VOILES & VOILIERS	Face éditto mars 2018	1 pleine page quadri
PRESSE SPE	VOILES & VOILIERS	Face éditto avril 2018 (sortie 20 mars)	1 pleine page quadri
PRESSE SPE	SEMI RIGIDES	Achat page pub Mars 2018	1 pleine page quadri
PRESSE SPE	HORS BORD MAG	Janvier / Février 2018	1 pleine page quadri
PRESSE SPE	HORS BORD MAG	Février / Mars 2018	1 pleine page quadri
PRESSE SPE	YOUBOAT	Février - Mars 2018	1 pleine page quadri
PRESSE SPE	NEPTUNE	N° Mars 2018	1 pleine page quadri
PRESSE SPE	ARGUS DU BATEAU	N°Décembre 2017 / janvier / février 2018	1 pleine page quadri

	SUPPORT	PÉRIODE / DURÉE	DÉTAILS
PRESSE SPE	VOILE MAGAZINE	N° Février 2018	1 pleine page quadri
PRESSE SPE	VOILE MAGAZINE	N° Mars 2018	1 pleine page quadri
PRESSE SPE	MOTEUR BOAT	N° Février 2018	1 pleine page quadri
PRESSE SPE	MOTEUR BOAT	N° mars 2018	1 pleine page quadri
PRESSE SPE	PECHE EN MER	N° février 2018	1 pleine page quadri
PRESSE SPE	PECHE EN MER	N° mars 2018	1 pleine page quadri
PRESSE SPE	PLONGEZ	N° Mars 2018	1 pleine page quadri
PRESSE SPE	COTE PECHE	N° Décembre 2017 / janvier / février 2018	1 pleine page quadri
PRESSE SPE	COTE PECHE	HS Pêche du bord 2018	1 pleine page quadri
PRESSE SPE	YACHTING SUD (BELGIQUE)	Janvier / Février 2018	1 pleine page quadri
RADIO			
RADIO	JAZZ RADIO	Semaine 13 et 14	84 messages de 20 secondes
RADIO	RADIO FREQUENCE ESPACE	Du 26 mars au 6 avril	110 messages de 20 secondes
RADIO	FRANCE BLEU PROVENCE	Semaine 13 et 14	33 messages de 20 secondes
RADIO	RADIO GOLFE D'AMOUR	Semaine 13 et 14	64 spots de 20 secondes
WEB			
WEB	LA MARSEILLAISE	Du mi mars / début avril 2018	Mega banner + lien
WEB	VOILE MAG	WEB	15 mars au 10 avril 2018 / échange de visibilité
WEB	SEMI RIGIDES MAG	WEB	15 mars au 10 avril 2018 / échange de visibilité
WEB	ARGUS DU BATEAU	WEB	15 mars au 10 avril 2018 / échange de visibilité
WEB	MOTEUR BOAT	WEB	15 mars au 10 avril 2018 / échange de visibilité / mise à disposition d'invitations pour club Vogavec moi
WEB	VOGUAVERC MOI	WEB DIVERS SUPPORTS	Newsletter (2) / Facebook / 50 000 affichages bannières base mars/avril 2018
WEB	LA CHAÎNE MÉTÉO / METEO CONSULT	WEB	2 semaines avant > web - 175 000 impressions web et 150 000 impressions applis
WEB	MULTICOQUES MAGAZINE	WEB	1 bannière newsletter + 1 skyscraper 15 jours avant salon
WEB	ACTU NAUTIQUE	WEB + VIDEO + JEU	1er mars au 1er avril 2017 / échange de visibilité
WEB	NAUTIC EXPO	WEB	15 mars au 10 avril 2018 / échange de visibilité
WEB	ACTU NAUTIQUE	WEB + REPORTAGES	Venue journaliste dans le cadre de voyage de presse et réalisation d'une vingtaine de sujets.
WEB	MAGMA	NEWSLETTER	17 000 abonnés / 12 mars
WEB	GROUPE FIGARO	RUBRIQUE SPORT VOILE	Bannière
WEB	BUSINESS	WEB	Bannière homepage

	SUPPORT	PÉRIODE / DURÉE	DÉTAILS
WEB	LA TRIBUNE	Newsletter	20 000 abonnés, mega banner home, habillage site national une journée...
WEB	MADE IN MARSEILLE	Dispositif	Mega banner, publireportage,, réseaux sociaux, réalisation vidéo reportage, annonce dans agenda...
WEB	JOURNAL DES ENTREPRISES	Dispositif	Top banner + mega banner

LES ACTIONS HORS MEDIAS & MARKETING

Un plan d'actions hors média a été mis en place avec différents moyens pour optimiser la communication en amont et pendant le salon.

- Présence d'un **stand Les Nauticales au Nautic de Paris par GPO** en décembre 2017. Mise en place d'un stand de 25 m2 aux couleurs des Nauticales 2018.
- **Leaflet format A5.** Réalisé à 50 000 ex., ce leaflet a été envoyé aux capitaineries, clubs et associations en amont de l'événement dans et hors territoire Métropole Aix-Marseille-Provence. Il présentait le visuel, les renseignements pratiques et les atouts des Nauticales 2018.
- **Tunnel du Prado Carénage.** Afin de bénéficier d'une visibilité dans le tunnel du Prado une convention de partenariat a été faite avec une mise en place d'affichage du 25 mars au 8 avril 2017 dans les tunnels « inférieur et supérieur » ainsi qu'une présence sur le panneau lumineux à la sortie du tunnel. Cette prestation a été compensée par : la remise de 100 invitations, une insertion dans le Guide visite du salon, la présence du logo du Tunnel sur le site internet et dans le dossier de presse du salon, la mise en place de deux flammes sur le site du salon.
- **Crédit Maritime Méditerranée.** Mise en place d'une opération de communication auprès des 11 500 titulaires de compte (9 agences Méditerranée dont 2 dans les Bouches du Rhône). Offre « Vous êtes titulaire d'un compte Crédit Maritime, bénéficiez avec un accompagnant d'une entrée à tarif réduit à 4,50 € ». Présentation de l'opération dans tous les relevés de compte envoyés (soit 11 500 envois) + pavés Internet sur site du Crédit Maritime Méditerranée. Mécanisme : le titulaire doit se rendre dans l'agence pour retirer un coupon pour bénéficier de l'offre en caisse. Mise en place de flyers et d'affiches dans les 9 agences.
- **Les Newsletters** - Réalisation de newsletters envoyées à fichiers Visiteurs et Exposants (gérés par GPO) entre janvier et mars 2018. Cibles Exposants : 6 newsletters / Visiteurs : 2 Newsletters.

- Dans le cadre des actions marketing vers les visiteurs/plaisanciers plusieurs types d'envois ont été réalisés, avec au total 7500 adresses

- Courrier vers les Plaisanciers et les Clubs nautique Métropole Aix-Marseille Provence
 - 1 fichier donné par Métropole Aix-Marseille-Provence
 - Envoi du courrier (fournit par Métropole Aix-Marseille Provence) + 1 carte d'invitation (2 personnes)
- Vers des Ports hors Métropole Aix-Marseille-Provence
 - Fichier GPO (environ 150 noms)
 - Envoi du courrier fait par nous + 1 affiche A4 + 100 flyers
- Vers des Clubs sportifs
 - Fichier GPO (environ 220 noms)
 - Envoi du courrier + 1 affiche A4 + 100 flyers + 1 cartes d'invitation (2 personnes)

- Les courriers aux partenaires GPO de l'événement. Envoi d'un courrier aux partenaires avec une 1 affiche A4 + flyers quantité en fonction des magasins + cartes VIP.

LES PARTENARIATS PRESSE

Véritable outil de communication, nous développons les partenariats avec la presse de manière à optimiser la visibilité de l'événement. Ainsi, de nombreuses opérations de partenariat et de promotion, visant à augmenter la notoriété et la visibilité du salon, ont été mises en place :

LA PRESSE AUDIOVISUELLE

► France Bleu Provence

France Bleu Provence a été une nouvelle fois le partenaire Radio officiel des Nauticales 2018. Messages promotionnels, émissions en direct et opérations spéciales ont été mis en place :

Interview et fil rouge

- Interviews :

Dimanche 25/03 17h45

Jeudi 29/03 8h35

Samedi 31/03 8h45

- Fil rouge:

Vendredi 6 avril

- Emission :

Les Tchatcheurs 29/03 12h/13h

La vie en bleu 04/04 10h/10h30

- Jeux antenne et réseaux sociaux :

Dotation avec auto-promotion (4 messages/jour en floating time)

Un permis bateau avec l'Ecole de la Marine de Plaisance Semaine 13 (Grand Mèfi)

Un paddle avec Décathlon Aubagne Semaine 14 (Le provence poursuite ou Le coffre)

- Diffusion de 2 auto-promotions pour les jeux : 3 messages par jour pendant 7 jours pour l'un et 3 messages jour pendant 5 jours pour l'autre.

Site Internet

- Un « événement » dédié au Nauticales sur le site de France Bleu Provence

► Radio Fréquence Nautique

Mise en place de jeux concours pour faire gagner 20 invitations. Suivi rédactionnel.

► Radio Golfe d'Amour

50 places à faire gagner sur l'antenne en échange d'annonce. De nombreux sujets ont été réalisés sur les Nauticales.

► RFE Radio Vinci

85 places à faire gagner sur l'antenne en échange d'annonce.

LA PRESSE ECRITE

► La Marseillaise

La Marseillaise a organisé un jeu promotionnel pour faire gagner un permis bateau à ses lecteurs ainsi que 100 invitations. Permis mis en jeu par Ecole de la Marine de Plaisance ; en échange Les Nauticales et le partenaire ont bénéficié d'une visibilité sous forme publicitaire dans La Marseillaise. Visibilité également sur le site internet de la Marseillaise.

► Côt&Pêche

La Compétition de Rock Fishing avec Cot&Pêche a été annulée au dernier moment en raison des conditions météo annoncées du dimanche.

► Magazine Plongez !

Prêt d'une exposition Photos qui a été très appréciée dans le Village des Associations et dans le bassin de la plongée. Eux même avait un stand de 12m2. Nous ont fourni 500 magazines Plongez spécial " Méditerranée : 30 ans de protection"

► Youboat

Echange présence stand Média / publicité et visibilité sur les sites. Présence du logo sur le site Les Nauticales.

LA PRESSE WEB

► ActuNautique

Présence de Nicolas Venance sur le salon. Nombreuses vidéos et sujets sur le salon.

► Météo Consult

Visibilité sur le site web de la Chaîne Météo sur les départements 13 et 83 sur une base d'un mois et organisation d'un jeu-concours avec 500 e-billets à gagner.

► Régie Fréquence Espace

Messages audiovisuels sur Radio Vinci Autoroutes Région Côte d'Azur et Région Rhône Méditerranée, 88 messages au total contre 90 cartes d'invitation.

► Vogavecmoi

Envoi d'une newsletter aux abonnés (25 000 ex). Suivi rédactionnel sur le blog. Diffusion d'infos auprès de 8 500 fans Facebook + Bannières sur site.

► Youboat

Cf Presse écrite. Suivi rédactionnel sur le web.



ANNEXE 1.C

OUTILS DE RELATIONS PRESSE
2018 (dossier de presse,
communiqués de presse,
newsletters,
invitations)

31 MARS
8 AVRIL 2018
LA CIOTAT



LA MÉTROPOLE
OUVRE SES PORTS

AIX
MÉTROPOLÉ
MARSEILLE
PROVENCE

www.salon-lesnauticales.com

Avec le label de la



f | t | i | o | g
#lesnauticales



DOSSIER DE PRESSE

- **Editorial de Jean-Claude GAUDIN**, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- **Le mot de Patrick BORÉ**, Maire de La Ciotat,
- Les Nauticales : **4e salon nautique français !**
- Les Nauticales : **une offre exhaustive.**
- **La Métropole Aix-Marseille-Provence** : Le Livre Bleu, garant du rayonnement du littoral métropolitain.
- **La Ciotat** et la mer
- **Charline Picon**, marraine des Nauticales 2018
- Les **nouveautés** bateaux, équipements et services du salon !
- Des **nombreux temps forts** et **animations** du salon !
- **L'agenda** du salon
- Les Nauticales **pratiques**
- Les Nauticales et les **médias**
- Les Nauticales et **ses partenaires**...



L'édito de Jean-Claude GAUDIN



LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE



Avec l'organisation de cette nouvelle édition des Nauticales, c'est, une fois encore, le Port de La Ciotat ainsi que tout le littoral de notre Métropole Aix-Marseille-Provence qui sont mis à l'honneur. Un territoire unique, aux atouts exceptionnels, dont nous souhaitons tirer le meilleur parti de manière durable et raisonnée.

Cette façade maritime n'est pas la moindre de nos richesses : 255 km de côtes et une identité qui puise au plus profond de notre histoire. Sur le Grand Port, le fret côtoie des flux croissants de croisiéristes. La longue tradition des activités de plaisance, quant à elle, ne cesse de se développer, de se moderniser et de se diversifier. Avec 61 ports, Aix-Marseille-Provence est le premier pôle de plaisance au niveau européen.

Mais cette situation géographique exceptionnelle ne se limite pas à la seule plaisance et constitue aujourd'hui une filière économique complète. De La Ciotat à Port-Saint-Louis-du-Rhône en passant par Marseille, c'est en effet tout un tissu d'entreprises œuvrant à la construction, réparation et maintenance navale qui se développe. Nos infrastructures, à l'image des grandes formes, accueillent les navires de croisière, de transport maritime et les grands yachts de luxe, positionnant notre littoral comme une plate-forme méditerranéenne et mondiale dans le domaine de l'ingénierie nautique.

Conscients du potentiel unique de cette zone mais aussi de ses fragilités, Patrick Boré et moi-même préparons le Livre Bleu, afin de définir une stratégie littorale et portuaire qui donne un cap. Objectif : faire de cette façade maritime à préserver et à valoriser un élément fondateur et durable du projet métropolitain.

Si elle construit les grands axes stratégiques de demain, la Métropole doit rester proche de ses habitants. Cette année, Les Nauticales créent une passerelle entre les demandeurs d'emploi et la filière nautique. Avec le Forum de l'emploi et de découverte des métiers de la mer, initié par Martial Alvarez, nous souhaitons valoriser nos entreprises qui peuvent susciter des vocations. Durant deux week-end, des animations et des événements permettront au grand public de profiter pleinement du Salon, pendant que les professionnels auront, en semaine, l'occasion d'assister à des journées thématiques. Avec la prochaine venue de l'Hermione dans le Vieux-Port de Marseille et la perspective des épreuves de voiles des Jeux Olympiques 2024, nul doute que le littoral métropolitain a de quoi montrer son plus beau visage.

Nous vous souhaitons, à toutes et à tous, simples curieux comme véritables passionnés, de passer un excellent moment lors de ces Nauticales. Un rendez-vous attendu qui lance parfaitement le début de la saison méditerranéenne des salons nautiques.

Jean-Claude GAUDIN

Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Maire de Marseille

Vice-président honoraire du Sénat



Le mot de Patrick BORÉ

LA CIOTAT, UNE AMBITION MARITIME CONFIRMÉE

Les Nauticales, organisées par la Métropole Aix-Marseille-Provence et 4ème salon nautique français, débiteront le week-end de Pâques, du samedi 31 mars au dimanche 08 avril 2018 à La Ciotat. Le salon à flot accueillera plus de 200 exposants et 400 bateaux sur 30 000 m² d'exposition. En 2017, près de 35 000 visiteurs avaient arpenté les allées et les pontons du salon !

L'édition 2018 s'annonce encore une fois sous les meilleurs auspices, avec de nombreuses animations destinées au grand public et le dispositif du Pass'Port Nautique qui permettra aux professionnels du nautisme de toute la France de ne rater aucun des grands rendez-vous de l'année en proposant, via un seul badge, d'accéder aux Nauticales, au Grand Pavois La Rochelle et au Nautic de Paris.

Emblème d'une économie du nautisme dont la croissance profite au rayonnement touristique et industriel de tout le territoire, l'évènement fait en effet la part belle au plaisir et à la convivialité, pour devenir un rendez-vous incontournable où tous les plaisanciers se retrouvent autour de loisirs nautiques festifs. Un évènement d'autant plus important pour La Ciotat que les organisateurs ont signé, l'an dernier, un parrainage avec la Fédération des Industries Nautiques afin d'être reconnus par la profession en tant que salon nautique à flot référent.

Les Nauticales, associées au renouveau du site naval qui accueille près de 600 méga-yachts par an, ont réussi à rendre à La Ciotat ses lettres de noblesse en la positionnant de nouveau en ville-phare du nautisme.

Une ambition maritime qui tend encore à se développer avec le projet de réhabilitation du Port-Vieux qui verra ses quais embellis dans l'esprit de ce qui a été accompli sur le front de mer.

Cette réalisation, ainsi que la redynamisation du Vieux La Ciotat et les nombreux aménagements prévus dans les années à venir renforceront encore davantage notre attractivité retrouvée pour faire de notre ville « La Ciotat toujours ».

Patrick BORÉ

Maire de La Ciotat

Premier Vice-président du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône

Vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Président de la Semidep



Un parrainage avec la Fédération des Industries Nautiques afin d'être reconnus par la profession en tant que salon nautique à flot référent.

Les Nauticales - Les infos à retenir !



4EME SALON FRANÇAIS EN TERME DE VISITEURS !

- **Un des premiers rendez-vous de printemps avant de commencer la saison !**
- 9 jours d'exposition, **du samedi 31 mars au dimanche 8 avril 2018,**
- **4^e rang des salons nationaux** après Paris, La Rochelle et Cannes,
- **35 000 visiteurs** attendus,
- **200 exposants,**
- **30 000 m² d'exposition,**
- **400 bateaux exposés** dont 200 à flot,
- Un salon qui entre dans le cadre du **Pass'Port Nautique 2018** aux côtés du Grand Pavois La Rochelle et du Nautic de Paris - **NOUVEAU EN 2017**
- **Un salon labellisé** par la Fédération des Industries Nautiques depuis 2017,
- **Des espaces thématiques pour toutes les passions :** village des Associations, village de la Glisse et Voile légère, village Classique et Tradition, village Pêche et Plongée, Espace bateaux d'occasion...
- **De nombreuses nouveautés** bateaux, équipements et services annoncées !
- **Des animations pour tous** (baptêmes, initiations, sorties en mer...) et des **rencontres professionnelles** !





Les Nauticales - Une offre exhaustive !

Les Nauticales accueillent **tous les acteurs de la filière nautique**, proposant une offre complète et représentative de tous les secteurs :

- **Bateaux à moteur neufs** : trawlers, motorisations hybride et électrique...
- **Bateaux à voile neufs** : multicoques, course/croisière, long-cours, dériveurs...
- **Bateaux d'Occasion**,
- **Pneumatiques et semi-rigides**,
- **Bois classique et moderne**,
- **Tourisme nautique** : Locations, destinations, clubs et centres d'activité...
- **Espace Glisse** : Canoé-kayak, surf, SUP, funboard, aviron, kite surf, ski nautique...
- **Espace Pêche** : Matériels et équipements, initiation...
- Eco navigation,
- **Moteurs, systèmes de propulsion et accessoires** : Hors-bord, inboard...
- **Équipements et services** : Accastillage, entretien, électronique, voilerie, vêtements, remorques, assurances, banques, équipements divers...
- **Institutions et associations** : Education et formation, fédérations et institutions...
- **Publications et médias** : Edition, presse...



Le Livre Bleu, garant du rayonnement du littoral métropolitain

Rendez-vous incontournable dans l'événementiel du nautisme, le salon des Nauticales mettra une fois de plus à l'honneur toute la richesse et la diversité du Port de La Ciotat ainsi que de l'ensemble de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Consciente de l'importance des enjeux qui s'exercent sur son littoral, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'est engagée dans l'élaboration d'un Livre Bleu afin de concilier les fragilités et les richesses de cet espace hors du commun, tantôt marin, tantôt lagunaire, et de favoriser l'émergence de projets emblématiques pour son territoire. Son objectif est de définir une stratégie littorale et portuaire qui donne un cap pour faire de cette façade provençale un élément fondateur du projet métropolitain.

Préserver la fonctionnalité écologique des écosystèmes littoraux, améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques ou encore exploiter les potentiels de production d'énergie renouvelable de la mer font partie des ambitions défendues par ce Livre Bleu.

Pour une façade maritime exploitée de manière durable et raisonnée

Forte de véritables ressources, cette façade maritime ne demande qu'à être davantage mise en avant, de manière durable et raisonnée. Et c'est cette prise de conscience porteuse de valeurs positives qui a permis l'élaboration du Livre Bleu par l'ensemble des communes, partenaires publics ou privés, professionnels, gestionnaires de ports, associations et clubs nautiques.

De nombreuses filières économiques génératrices d'emplois trouvent leurs origines dans la présence de la mer, des plus traditionnelles aux plus innovantes : pêche, port commercial et industriel, réparation navale et grande plaisance, nautisme, tourisme, mais aussi génie côtier, offshore.

Ainsi, dans le but de mettre l'accent sur la dynamisation de ses filières nautiques qui représentent un potentiel de 40 000 créations d'emplois d'ici 2030, la Métropole Aix-Marseille-Provence consacre une journée entière à la découverte des métiers de la mer, lors de ces Nauticales 2018. Cette année, le salon est à la fois grand public et professionnel.

Renforcer le rayonnement du littoral de la Métropole

Forte de son ouverture sur la mer, la Métropole dispose également de **clubs nautiques et d'associations sportives ou de loisirs** de tout premier plan. Voile, kite surf, plongée, aviron, leur histoire, leur diversité et leur savoir-faire dans l'organisation d'événements d'envergure nationale et internationale représentent un véritable atout pour renforcer l'attractivité d'Aix-Marseille-Provence.



Labellisé par la Fédération des Industries nautiques, ce salon d'envergure, qui s'appuie sur une offre de plus de 400 bateaux sur près de 30 000 mètres carrés, a su s'imposer au niveau national, devenant ainsi le quatrième rendez-vous nautique à l'échelle de l'Hexagone.

Bien plus qu'une zone de contact entre la mer et la terre, le littoral méditerranéen concentre de réels enjeux économiques, écologiques et sociaux majeurs. Des préoccupations qu'il convient plus que jamais de prendre en considération afin de renforcer l'attractivité d'Aix-Marseille Métropole.

Des rendez-vous pour les amoureux de la mer dans tous les ports

Dans quelques jours, du 12 au 16 avril, l'Hermione fait escale dans le Vieux-Port de Marseille. Une occasion rêvée pour le public de venir découvrir un magnifique navire, symbole des talents et des savoir-faire de son époque. En 2024, en accueillant les épreuves de voile des Jeux olympiques de Paris, Marseille sera à nouveau le théâtre de régates internationales exceptionnelles pour faire entrer d'autres noms dans la légende.

LE NAUTISME ET LA PLAISANCE SUR LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

- **255 km de littoral**, de Port-Saint-Louis-du-Rhône à La Ciotat,
- **20 communes littorales** sur 92,
- **1,3 million d'habitants** du territoire métropolitain ont accès au littoral en moins d'une demi-heure,
- **70 sites** de baignade et plus de **300 spots** de plongée sous-marine,
- **61 ports à flot qui intègrent 21 ports à sec** ce qui constitue le premier pôle de plaisance d'Europe,
- **21 000 places dont 18 000 à flot**,
- **2000 places supplémentaires** avec les projets d'extension de plusieurs ports : le port de Heures Claires à Istres, du Pertuis à Saint Chamas, d'Albert Sanson à Berre l'Étang, de Navy Service (port privé) et de Napoléon (port à sec privé) à Port-Saint-Louis-du-Rhône, du Frioul à Marseille,
- **40 000 emplois** générés par les activités portuaires, toutes filières confondues,
- **1** parc national des Calanques, **1** parc naturel régional de Camargue et **1** parc marin de la Côte Bleue,
- **1** parc régional avec le massif de la Sainte-Baume.

LA CIOTAT et la mer



Les Nauticales, organisées par la Métropole Aix-Marseille-Provence et 4ème salon nautique français, débuteront le week-end de Pâques, du samedi 31 mars au dimanche 08 avril 2018 à La Ciotat. Le salon à flot accueillera plus de 200 exposants et 400 bateaux sur 30 000 m² d'exposition. En 2017, près de 35 000 visiteurs avaient arpenté les allées et les pontons du salon!

L'édition 2018 s'annonce encore une fois sous les meilleurs auspices, avec de nombreuses animations destinées au grand public et le dispositif du Pass'Port Nautique qui permettra aux professionnels du nautisme de toute la France de ne rater aucun des grands rendez-vous de l'année en proposant, via un seul badge, d'accéder aux Nauticales, au Grand Pavois La Rochelle et au Nautic de Paris.

Emblème d'une économie du nautisme dont la croissance profite au rayonnement touristique et industriel de tout le territoire, l'évènement fait en effet la part belle au plaisir et à la convivialité, pour devenir un rendez-vous incontournable où tous les plaisanciers se retrouvent autour de loisirs nautiques festifs. Un évènement d'autant plus important pour La Ciotat que les organisateurs ont signé, l'an dernier, un parrainage avec la Fédération des Industries Nautiques afin d'être reconnus par la profession en tant que salon nautique à flot référent.

Les Nauticales, associées au renouveau du site naval qui accueille près de 600 méga-yachts par an, ont réussi à rendre à La Ciotat ses lettres de noblesse en la positionnant de nouveau en ville-phare du nautisme.

Une ambition maritime qui tend encore à se développer avec le projet de réhabilitation du Port-Vieux qui verra ses quais embellis dans l'esprit de ce qui a été accompli sur le front de mer.

Cette réalisation, ainsi que la redynamisation du Vieux La Ciotat et les nombreux aménagements prévus dans les années à venir renforceront encore davantage notre attractivité retrouvée pour faire de notre ville « La Ciotat toujours ».



CHARLINE PICON, marraine des Nauticales 2018

CHARLINE PICON, MÉDAILLE D'OR AUX JEUX OLYMPIQUES DE RIO EN 2016 !

Si la première médaille d'or en Voile Olympique française date de 1900 (E. Billard et P. Perquer en catégorie 10-20 tonneaux), la dernière est à mettre à l'honneur de Charline Picon (en catégorie RSX) aux derniers Jeux Olympiques de Rio 2016. Onze médaillés d'or sont inscrits dans l'histoire de la voile française depuis 1900, dont trois gagnées en planche à voile avec Franck David (en 1992), Faustine Merret (en 2004) et enfin, Charline Picon, qui sera la seule médaillée d'or de la voile française cette année-là.

Charline est une véliplanchiste de 33 ans, licenciée au Club Nautique de La Tremblade et membre du Pôle France de La Rochelle (17). Membre de l'équipe de France de voile olympique, elle s'impose à partir des années 2010 dans les épreuves internationales. Elle est ainsi championne d'Europe en 2013, 2014 et 2016 et devient championne du monde en 2014, avant de remporter le titre olympique en 2016.

A noter que la planche olympique c'est, outre les aspects physiques, tactiques, stratégiques, techniques, technologiques, de la régate : 12 manches sur 4 jours et une finale le 5ème jour. Tous les athlètes ont le même matériel : une seule et même planche, une seule voile de 8.50m2... seul le compétiteur doit faire la différence !

HORIZON TOKYO 2020 POUR CHARLINE PICON !

"Après l'Or Brésilien, j'ai l'ambition de goûter à l'Or Japonais..." Charline se définit comme une "chercheuse d'or" en planche à voile olympique. "Avant Rio, je m'étais dit que si je décrochais l'Or Olympique, j'arrêterais ma carrière sportive car j'aurais les trois titres majeurs "Olympique, Monde, Europe". Ça c'était la version sans risque et je terminais en apothéose... Alors pourquoi s'embarquer dans 4 ans de préparation et risquer de finir sur une moins bonne note ? Tout simplement parce que j'aime le défi ! La compétition m'anime toujours autant et mon sport me passionne. Le challenge va donc consister à aller décrocher une 2ème médaille, savoir prendre des risques pour marquer l'histoire de la voile française... et cette idée me motive".



Les NOUVEAUTÉS bateaux !

PLUS DE 30 NOUVEAUTÉS BATEAUX ATTENDUES

**Avant-premières mondiales, premières présentations en France, premières expositions à flot et en Méditerranée, nouveautés 2018...
Il est attendu plus de trente nouveautés à découvrir aux Nauticales !** Liste arrêtée au 21 mars 2018.

Exposant	F/T	V/M/D	Type bateau	Nom du bateau	Constructeur	Long.
BRUNSWICK MARINE IN EMEA - BAYLINER	à terre	moteur	Day cruiser-Runabout-Dinghies	Activ 875 Sundeck	Quicksilver	8,06
DOREE MARINE	à terre	moteur	Pêche-promenade	Smartliner 19	Smartliner	5,70
DOREE MARINE	à terre	moteur	Pêche-promenade	Smartliner 21	Smartliner	6,40
HOBIE CAT EUROPE	à terre	divers	Kayak	Mirage Compass	Hobie Cat	3,66
J2MC NAUTISME	à terre	moteur	Day cruiser-Runabout-Dinghies	21	Chaparral	6,40
MARINE EXPRESS SERVICE	à terre	moteur	Day cruiser-Runabout-Dinghies	Trimarchi 535	Trimarchi	5,20
MARINE EXPRESS SERVICE	à terre	moteur	Day cruiser-Runabout-Dinghies	Trimarchi 575	Trimarchi	5,70
MARINE EXPRESS SERVICE	à terre	moteur	Day cruiser-Runabout-Dinghies	Trimarchi 625	Trimarchi	6,00
MARSEILLE YACHTING	à terre	moteur	Pneumatique et semi-rigide	80 Sport	Marsea	4,95
MARSEILLE YACHTING	à terre	moteur	Day cruiser-Runabout-Dinghies	B2 752 cabin cruiser	B2 Marine	6,95
MARSEILLE YACHTING	à terre	moteur	Pneumatique et semi-rigide	Hilghfield Patrol 600	Patrol	6,00
MARSEILLE YACHTING	à terre	moteur	Day cruiser-Runabout-Dinghies	Eolo 750 day	Eolo - Nadir Marine	7,50
MED YACHT SERVICES	à flot	moteur	Pneumatique et semi-rigide	Sea Water 280	Sea Water	8,50
MIDI NAUTISME	à flot	voile	Monocoque de croisière	Dufour 360	Dufour Yachts	9,98
MIDI NAUTISME	à flot	voile	Monocoque de croisière	Dufour 520	Dufour Yachts	14,75

Exposant	F/T	V/M/D	Type bateau	Nom du bateau	Constructeur	Long.
NAUTIC PRO SHOP	à terre	moteur	Pneumatique et semi-rigide	BSC 78	BSC	7,80
NAUTIC PRO SHOP	à terre	moteur	Pneumatique et semi-rigide	Tempest 570	Capelli	5,70
NAUTIFOS	à terre	moteur	Pêche-promenade	Ostrea 800	Ocqueteau	6,99
NAUTIFOS	à terre	moteur	Pneumatique et semi-rigide	Helios 25	Pro Marine	6,99
POGO STRUCTURES SAS	à flot	moteur	Day cruiser-Runabout-Dinghies	Loxo 32	Pogo Structures	9,50
QUER PROFESSIONAL BOATS SL	à flot	moteur	Day cruiser-Runabout-Dinghies	Q40	Quer	11,95
SERVAUX	à flot	moteur	Day cruiser-Runabout-Dinghies	Fjord 36 Xpress	Fjord	10,78
SERVAUX	à terre	moteur	Pneumatique et semi-rigide	Open 7	Zodiac	6,95
SOLEIL BLEU YACHTING	à flot	moteur	Pneumatique et semi-rigide	Soleil 33	Salpa	9,25
SOLEIL BLEU YACHTING	à flot	moteur	Day cruiser-Runabout-Dinghies	Laver 23 X	Salpa	7,33
SOLEIL BLEU YACHTING	à flot	moteur	Pneumatique et semi-rigide	Soleil 23	Salpa	6,80
TIWAL SAS	à terre	voile	Dériveur quillard	Tiwal 3.2	Tiwal SAS	3,20
YACHT MEDITERRANEE	à flot	moteur	Pêche-promenade	Merry Fisher 10,95	Jeanneau	10,5
YACHT MEDITERRANEE	à flot	moteur	Day cruiser-Runabout-Dinghies	Cap Camarat 7,5 BR	Jeanneau	7,85
YACHT MEDITERRANEE	à flot	moteur	Day cruiser-Runabout-Dinghies	Cap Camarat 9,0 WA	Jeanneau	9,12
YACHT MEDITERRANEE	à flot	moteur	Day cruiser-Runabout-Dinghies	NC 33	Jeanneau	10
YACHT MEDITERRANEE	à flot	moteur	Vedette	Prestige 460 S	Jeanneau	14,29
YACHT MEDITERRANEE	à flot	voile	Monocoque de croisière	Sun Odyssey 319	Jeanneau	9,8



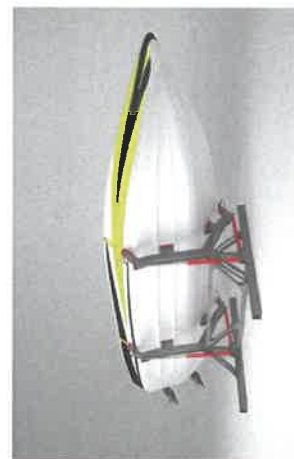
Les NOUVEAUTÉS produits !

DE NOMBREUSES NOUVEAUTÉS HORS BATEAUX !

Le salon présente également de nombreuses nouveautés «hors bateaux» à découvrir aux Nauticales ! Liste arrêtée au 21 mars 2018.

EXPOSANT	OÙ	TYPE	NOM DU PRODUIT	DESCRIPTION DU PRODUIT
ADERNAUTIC	à terre	Equipement	MACGLIDE	Film antirouling sans blocides, sous forme de film adhésif, surface silicone anti-adhérente. Non polluant
AFAC	à terre	Divers	ASSURANCE ET FINANCEMENT	Financement des bateaux avec une assurance au milieu tarif.
C.B.R	à terre	Equipement	BER ROTATIF	Le ber rotatif est une invention permettant d'intervenir sur une coque de bateau de manière facilitée.
DAVEO	à terre	Equipement	SPAS CLEARWATER	Présentation de modèles de spas. Equipements, motorisation et options diverses
DECATHLON	à terre	Divers	OLU	Bouée d'observation de snorkeling. Découverte du monde sous-marin en restant en surface
DECATHLON	à terre	Divers	SUP GONFLABLE W500 8' ET 9'	Stand up Paddle gonflable pour surfer. Planche maniable, rigide avec une très bonne accroche dans la vague.
FENUA FACTORY	à terre	Divers	SCULPTURE	Sculpture design unique "Rose des vents" fabriqué dans le sud de la France et finit à la main.
FFESSM	à terre	Divers	CREATION COMITE PACA FFESSM	Nouveau comité régionale de la Fédération Française d'Etudes et de Sports sous-marins crée pour 2018 par la fusion des anciens comités Provence Alpes et Côte d'Azur.
FLEX FUEL ENERGY DEVELOPMENT	à terre	Divers	HY CALAMINE	Station de dépollution moteur écologique pour moteurs de bateaux. Nettoyage sans démontage, baisse de consommation et de pollution.
MAMIE MONNIER	à terre	DIVERS	LES DELICES DE MAMIE MONNIER	Produits truffés, corail d'oursins, tarama maison et caviar
MARSEILLE YACHTING	à terre	Equipement	MOTEUR BF40/BF50	Moteur Honda Marine - Nouveaux design, système de rinçage, peinture anti-corrosion, maintenance facilitée
MARSEILLE YACHTING	à terre	Equipement	MOTEUR BF 100	Moteur Honda Marine - Nouveau design, peinture anti-corrosion, nouvelle cartographie moteur, plus de puissance

EXPOSANT	OÙ	TYPE	NOM DU PRODUIT	DESCRIPTION DU PRODUIT
NAVY SERVICE	à terre	Divers	PLACES DE PORT	Navy Service s'agrandit, une extension de 8 hectares soit 650 places supplémentaires à sec.
PARC NATIONAL DES CALANQUES PORT DE	à terre	Divers	NOUVELLE ORGANISATION DES MOUILLAGES	Le parc national des Calanques a l'ambition de co-construire avec l'ensemble de ses partenaires et usagers un schéma global d'organisation des mouillages pour concilier préservation des petits fonds marins et accueil des publics ainsi que pour réduire les conflits d'usage.
SANARY SUR MER	à terre	Divers	PLACES DE PORT	Ventes de places au port en garantie d'usage dans le but de financer d'importants travaux portuaires.
PRE'INTER	à terre	Divers	BEA 112	Bombe d'extinction automatique en cas de départ d'un feu. Déclenchement automatique au contact des flammes.mrobert@grand-pavois.com
QUER PROFESSIONAL BOATS	à terre	Chantiers	QUER 40 ECOFAST	Vedette rapide pour passagers, idéale pour les balades touristiques en mer. Robuste, rapide, design moderne.
SOLEIL DES MERS	à terre	Divers	SACS PROTEGES PAR ALARME	Sacs, cabas, sacs à dos élégants et fonctionnels équipés d'un boîtier détecteur de mouvements qui déclenche une puissante alarme sonore en cas de tentative de vol.
STOP ANCRE	à terre	Equipement	ANCHE STOP-ANCHE REPLIABLE	Ancre repliable équipé du brevet Stop-Ancre elle permet une accroche rapide avec moins de chaîne, un rippage diminué ce qui la rend écologique et un décrochage nul. Elle se range dans une housse.
SUZUKI France	à terre	Equipement	MOTEUR DF325A	Moteur équilibré et performant en termes de puissance et de propulsion, doté d'une consommation en carburant optimisée, fiable et léger, le tout dans un design moderne et sportif. Et moteur hors-bord 4 temps de plus de 300ch au monde à fonctionner au carburant 91 RON.
TIKI FACTORY	à terre	Divers	TIKI FOIL BOARD	Planche pour pratiquer le Windsurf Foil sur une planche gonflable munie de footstraps et gonfler à très haute pression
TIWAL	à terre	Chantiers	TIWAL 3	Dériveur gonflable qui tient dans deux sacs



LES TEMPS FORTS...

RENCONTRE AVEC CHARLINE PICON, MARRAINE DES NAUTICALES 2018



Si la première médaille d'or en Voile Olympique française date de 1900 (E. Billard et P. Perquer en catégorie 10-20 tonnes), **la dernière est à mettre à l'honneur de Charline Picon (en catégorie RSX) aux derniers Jeux Olympiques de Rio 2016.** Onze médaillés d'or sont inscrits dans l'histoire de la voile française depuis 1900, dont trois gagnées en planche à voile avec Franck David (en 1992), Faustine Merret (en 2004) et enfin, **Charline Picon, qui sera la seule médaillée d'or de la voile française cette année-là.** Charline est une véliplanchiste de 33 ans, licenciée au Club Nautique de La Tremblade et membre du Pôle France de La Rochelle (17). Membre de l'équipe de France de voile olympique, elle s'impose à partir des années 2010 dans les épreuves internationales. Elle est ainsi championne d'Europe en 2013, 2014 et 2016 et devient championne du monde en 2014, avant de remporter le titre olympique en 2016. **Charline sera sur le salon les 31 mars, 1er et 2 avril.**

PRÉSENCE DE MARINS DE RENOM !

Yvan Bourgnon et Bertrand de Broc seront présents cette année sur le salon.

Yvan Bourgnon, parrain de l'édition 2017 des Nauticales, et son association The SeaCleaners seront représentés dans le Village des Associations. Yvan interviendra lors d'une conférence le mercredi 4 avril.

Bertrand de Broc, navigateur au palmarès prestigieux (4 participations au Vendée Globe, 5 à la Transat Jacques Vabre, 3 à la Route du Rhum, 13 à la Solitaire du Figaro...) sera sur le salon avec SALLEAZY, son partenaire et accueillera le public sur son bateau, un catamaran TS 52. Bertrand prendra le départ de la Route du Rhum 2018 en novembre prochain ! (Photo Antoine Beyssens)



LES TEMPS FORTS...

LES ENFANTS, VENEZ RAMASSER LES OEUFES AU SALON !

Dimanche 1er avril, les enfants âgés de 4 à 15 ans pourront participer à une chasse à l'œuf grandeur nature sur le salon. Les exposants participant à cet événement seront reconnaissables aux ballons accrochés sur leur stand... Facile !

Un vrai moment partagé entre tous !

DES SORTIES EN MER TOUS LES JOURS !

Chaque jour, **des sorties en mer gratuites sont proposées dans la baie de la Ciotat**, à bord de voiliers, de bateaux à moteur, de semi-rigides, de bateaux de tradition... Les inscriptions s'effectuent sur certains stands comme SailEazy et à l'accueil du Village Classique et Tradition pour les barquettes, yoles, yachts, etc.

La mer pour tous !



LE KARTING À VOILE !

Une activité de pilotage à tester en groupes, en famille ou individuellement ! **Le karting à voile dérape à chaque virage même à basse vitesse**, le participant doit le piloter à la recherche de cette sensation exceptionnelle de glisse et cette envie de progresser pour la course ou le freestyle proposés dans les animations... **Même sans vent, il est possible d'avancer grâce au pédalier qui rend l'activité assez sportive.**



DES ANIMATIONS permanentes...

16

VILLAGE GLISSE ET VOILE LÉGÈRE : UNE OCCASION UNIQUE DE S'INITIER !

Cet espace accueille les professionnels du secteur qui exposeront leurs nouveautés et matériels. Sorties en mer, baptêmes et essais, démonstrations dans le bassin et dans le port... Tout cela gratuitement et encadré par des professionnels qui n'hésiteront pas à se mettre à l'eau pour faire partager leur passion, que ce soit du paddle avec les compétitions de SUP polo dans le port, le kayak, le canoë...

Une présentation des supports olympiques !

A noter qu'il sera possible de découvrir au coeur du Village Glisse et Voile légère et à proximité de l'espace Métropole Aix-Marseille-Provence, une présentation des supports olympiques avec l'appui du Pôle France de Marseille... Laser, RSX, Nacra... la bonne occasion de découvrir les bateaux et autres supports nautiques sur lesquels nos représentants olympiques représentent la France !

Participez au Sup'ticales !

Le premier week-end sera l'occasion d'un grand rassemblement autour de Stand Up Paddle dans la baie de La Ciotat. Plus de 100 participants sont attendus et prendront le départ dans le port en direction de l'Île Verte.

Nager comme une sirène !

Avec l'Ecole de Sirène de Marseille vous aurez la possibilité de vous initier à la nage en monopalme en enfilant une queue de sirène. Une fois la queue en écaïles revêtue, il faudra apprendre à se mouvoir dans le bassin. Deux cours par jour d'une demi-heure seront donnés les samedi 31 mars, dimanche 1er avril et lundi 2 avril. Rdv dans le bassin sur l'Espace Glisse.

Romain Stampers fera des démonstrations de Jet à bras dans le bassin de Sup Polo et dans le port. Un moment impressionnant et unique à découvrir !



Des ANIMATIONS permanentes...

VILLAGE CLASSIQUE & TRADITION : PARTAGES ET ECHANGES

Le Village Classique et Tradition, crée en 2013, présente un aperçu très riche des bateaux du patrimoine local de la côte Méditerranéenne.

S'appuyant sur les acteurs actifs locaux, il a pour ambition de faire prendre conscience de la valeur de ce patrimoine attachant, qui tout en paraissant intemporel car modeste, est pourtant en grand danger. Barquettes, bettes, mouroes de poar... ne sont pas que des termes exotiques et provençaux désignant un bateau, ce sont surtout les témoins d'une histoire maritime récente et riche que les marins sont fiers de faire partager pour conserver ce patrimoine et, surtout, pour le faire naviguer sous toutes ses formes pour notre plaisir ! Le réseau et des acteurs du patrimoine seront sur le salon pour partager avec vous passion, projets, réseaux et sorties en mer. On pourra ainsi découvrir à terre ou à flot parmi les barquettes le Ciotaden, Favorit mour de poar, Marina, Luciole, Akron, Carphos, Lutin, Rachel, Saint Jean. Des yachts de plaisance comme Sybille et Hygie seront également présents sur le salon.

Un Carré des Artistes. Un espace est mis à disposition d'artistes sélectionnés avec les Calfats de l'Escalet ayant un rapport avec la préservation du Patrimoine et de la Tradition. L'an dernier : un tailleur de figure de proue avait attiré de nombreux regards et visiteurs. C'est sur ce concept que plusieurs artistes seront accueillis à tour de rôle pour présenter leurs travaux (peintures, sculptures...).



Des ANIMATIONS permanentes...

VILLAGE PECHE ET PLONGEE : TOUJOURS PLUS DE PROXIMITE AVEC LES PASSIONNES !

Initié en 2016 et fort de son succès le Village Pêche et Plongée sera reconduit en 2018. Les visiteurs pourront rencontrer les professionnels (constructeurs de bateaux de pêche, matériels de pêche, de plongée, de chasse et photo sous-marine, tour-opérateurs spécialisés, revues, fédérations, clubs et associations, électronique...), faire des essais, des initiations, s'entraîner sur les simulateurs de pêche au gros, etc.

Une priorité, développez la pratique de la plongée !

Pour la Plongée, un bassin est prévu pour les initiations et un parcours sous-marin sera mis en place avec une exposition de photos immergée dans le bassin pour des plongées ludiques. Les visiteurs pourront également s'enfoncer dans les abysses grâce au simulateur de plongée à essayer pour la première fois sur le stand de la revue Plongez !

Un incontournable des Nauticales, la compétition de Rock Fishing !

Ce rendez-vous se tiendra pour la 6ème année consécutive, se déroulera le dimanche 8 avril et accueillera près de 70 participants. Cette compétition unique en France ne met que quelques jours pour rassembler ses inscrits tellement son succès est aujourd'hui reconnu dans ce milieu de la pêche loisirs ! Originale du Japon, cette technique de pêche itinérante avec des petits leurres vise une multitude d'espèces de poissons vivant dans les ports ou dans les amas rocheux de bord de mer. Cette année, 70 concurrents sont attendus pour une manche/démonstration avec la participation efficace et professionnelle du magazine Côté&pêche et de Décathlon. Attention : pêche en « no kill obligatoire », soit avec remise à l'eau des poissons pêchés !

Pour les pêcheurs, le Club Halieutis et Décathlon Aubagne proposeront des animations autour d'un simulateur de pêche au gros. Retrouvez-les respectivement dans le Village des Associations et dans le Hall Pêche et Plongée.



Des ANIMATIONS permanentes...

POUR LES PETITS MOUSSAILLONS !

Les Moussaillons auront **de quoi se distraire et se cultiver** que ce soit du côté du Village Glisse et Voile légère ou du Village des Associations.

Un quizz sera remis à tous les enfants à l'entrée du salon et, au fil des allées et pontons, ils devront répondre aux questions liées à la mer et à l'environnement. Ils repartiront avec un **diplôme du Petit Moussaillon** en poche avec la Ville de La Ciotat !

Sur le Village Glisse et Voile légère, grâce à son bassin de démonstration les enfants pourront **faire des baptêmes** (de plongée, de paddle, de wake, etc.) et des essais gratuitement tout au long du salon.

Du côté du Village des Associations et grâce à Aquapassion, les visiteurs pourront **toucher les espèces vivantes** (raies, roussettes, étoiles de mer, oursins, etc.) et appréhender le milieu marin. Succès garanti et incontournable !

Chasse aux Œufs de Pâques. Les enfants pourront aller sur les stands partenaires pour chercher des œufs de pâques le dimanche de Pâques.



LA RÉGATE ATHÉLIA ENTREPRENDRE

Les Nauticales accueillent une régata qui regroupe les chefs d'entreprise du pôle **Athélia Entreprendre** de La Ciotat. Environ huit bateaux, des Grand Surprises de la société Team Winds régateront dans la baie de La Ciotat toute la journée du dimanche 8 avril. La remise des prix aura lieu en fin de journée sur le salon.

DES ANIMATIONS permanentes...

LA SECURITE EN MER AVEC LA SNSM !

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique depuis 1970, les **Sauveteurs en Mer assurent cette mission de sauvagarde de la vie sur tout le littoral français et d'Outre mer.**

Chaque année, la SNSM assure 55% des sauvetages en France. A l'occasion des Nauticales, ils proposent **la visite du canot de sauvetage, des informations sur l'association, leurs rôles et leurs actions au quotidien, des animations autour du radeau de survie...**

A voir également des démonstrations et mises en scène d'opérations de sauvetage avec le canot et les maîtres-chiens sauveteurs qui reviennent cette année au salon. A noter également que tous les jours des ateliers de secourisme seront proposés.



CONFERENCES ET TABLES RONDES

Pendant le salon, les visiteurs pourront assister aux conférences et tables-rondes qui auront lieu tout au long des 9 jours.

Cette année, les thèmes comme **la réparation navale, la présentation des nouveaux ports de la Métropole, le forum des Métiers de la mer seront abordés par la Métropole Aix-Marseille-Provence**, mais aussi le schéma global d'organisation du mouillage dans les eaux du parc national organisé par le Parc National des Calanques, etc.

Retrouvez le programme sur www.salon-lesnauticales.com.

DES ANIMATIONS, DES CONFÉRENCES, DES SORTIES EN MER, DES ESSAIS...

Tous les jours du 31 mars au 8 avril 2018 :

- **Village Classique et Tradition** : Rencontre avec les associations du patrimoine Les Calfats de l'Escalet et Carènes, présentation à terre des barquettes traditionnelles et de leurs histoires, découvertes d'artistes autour du thème de la mer au Carré des Artistes, animations pour les enfants autour de la mer et des bateaux (jeux et découverte), nœuds marins, sculpture sur bois, moulages.

À **flot** : Présentation des barquettes et bateaux traditionnels amarrés Quai Nord avec la présence de yachts classiques comme Hygie (1930) et Sybille (1911). Animations proposées à bord des barquettes : hisser une voile, entretien, réparation, navigation avec des membres des associations, rencontrer et échanger avec les propriétaires des barquettes exposées en bord à quai. Sorties en mer tous les après-midis sur des barquettes de propriétaires. Inscription à l'accueil du Village Classique et Tradition.

- **Village Glisse** : Randonnées, courses, essais et initiations au SUP, Sup polo, baptêmes de plongée, essais et Initiations à la voile légère, au Kayak, à la pirogue, à l'aviron et Chronos Sup...

- **Village Pêche et Plongée** : Découverte des professionnels de la pêche et initiations avec les simulateurs de pêche au gros du Club Halieutis et du stand Décathlon Aubagne. Expos photos de plongée avec le Magazine Plongez dans le village des Associations et en immersion dans le bassin du Village Glisse. Cette année, pour la première fois, un simulateur de plongée sera à essayer sur le stand du magazine « Plongez ! ».

- **Exposition de bateaux à terre** : Découvrez avec le Pôle France Voile de Marseille les supports olympiques exposés dans le Village de la Glisse.

- **Pour les jeunes moussaillons** : Quizz du Petit Moussaillons à retirer à l'entrée pour les enfants de 4 à 12 ans. Des cadeaux seront à retirer sur le stand de la Ville de la Ciotat. Côté animations : Aquapassion, toucher des espèces vivantes en eau et animations (sensibilisation aux macro-déchets), sensibilisation à la protection de l'environnement et explication de la vie des dauphins, requins et de différents animaux marins (poisson clown, tortue, baleine, otarie, méduse...) + Atelier de dessin pour les enfants (fresque, panneaux pédagogiques) et animations ludiques et pédagogiques (explication de la chaîne alimentaire des océans, de la pollution) organisés par Sea Shepherd, le char à voile à pédales, la SNSM fera également des ateliers pédagogiques autour de la sécurité en mer, etc.

- **Exposition à flot de bateaux** : les bateaux des exposants, l'Espace Bateaux d'occasion, la flotte de barquettes et de bateaux traditionnels, le bateau de la SNSM, le catamaran de Bertrand de Broc et tous les matériels du Village de la Glisse...

L'AGENDA du salon

DES ANIMATIONS, DES CONFÉRENCES, DES SORTIES EN MER, DES ESSAIS...

Samedi 31 mars :

Voir aussi les animations proposées Tous les jours :

- 10h-12h / 14h-18h30** : Baptêmes de plongée gratuits - Piscine Village de la Glisse
- 10h15 / 11h** : **Conférence de presse des Nauticales 2018** (Restaurant Brasserie Basque situé juste après l'entrée du salon)
- 11h** : **Inauguration du salon** par les représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence, de la Ville de La Ciotat et de la marraine Charline Picon.
- 11h** : Rassemblement dans le port des SUP pour la randonnée (baie de La Ciotat) départ 11h30 (2h), retour vers 13h30 en sprint dans le port, (reportée au dimanche ou lundi selon conditions météo)
- 14h** : Point presse Serre-Ponçon ; présentation des événements et nouveautés pour la saison 2018 - Salle de presse
- 14h30** : Démon JET à bras Romain Stampers (15mn) - Bassin Sup Polo et dans le port
- 15h** : Conférence Charline Picon, marraine des Nauticales - Salle de conférences / Espace Métropole Aix-Marseille-Provence
- 15h** : Présentation par la SNSM et le CROSS - Opérations de sauvetage - Dans le Port
- 15h / 16h** : Sprints SUP pro/amateurs - Dans le port
- 15h30** : Initiation à la nage de Sirène par l'Ecole de Sirène - Piscine Village de la Glisse
- 16h** : Présentation Eric Casa - Préparateur physique - Salle de conférences / Espace Métropole Aix-Marseille-Provence (dédicaces 14h/18h)
- 16h** : Démonstrations par la SNSM avec les chiens sauveteurs - Dans le Port
- 16h30** : Initiation à la nage de Sirène par l'Ecole de Sirène - Village de la Glisse
- 17h** : Démon JET à bras Romain Stampers (15mn) - Bassin Sup Polo et dans le port
- 17h** : Dégustation du pétillant de Serre-Ponçon, cépage endémique des Hautes-Alpes - Sur le stand de Serre-Ponçon (emplacement J-09)
- 17h30** : Gouter riders SUP / Casino - Village de la Glisse
- 15h-18h** : Sorties en mer - Renseignements et inscriptions à l'Accueil Village Classique et Tradition

Dimanche 1er avril :

Voir aussi les animations proposées Tous les jours :

- 10h-12h / 14h-17h30** : Baptêmes de plongée gratuits - Piscine Village de la Glisse
- 11h** : Conférence par André Paul Sivirissarian - « Lafayette, l'Hermione et la Marine, le soutien aux insurgents Américains de la France de Louis XVI » - Salle de conférences / Espace Métropole Aix-Marseille-Provence
- 11h/17h** : Journée Sup Boardercross (aller-retour bouées) - Dans le port
- 12h / 12h30** : Secours en mer par le CROSS MED - Salle de conférences / Espace Métropole Aix-Marseille-Provence
- 14h30** : Démon JET à bras Romain Stampers (15mn) - Bassin Sup Polo et dans le port
- 15h** : Présentation par la SNSM et le CROSS - Opérations de sauvetage - Dans le Port

L'AGENDA du salon

DES ANIMATIONS, DES CONFÉRENCES, DES SORTIES EN MER, DES ESSAIS...

15h : Conférence par André Paul Svirissarian – « Lafayette, l'Hermione et la Marine, le soutien aux insurgents Américains de la France de Louis XVI » - Salle de conférences / Espace Métropole Aix-Marseille-Provence
15h30 : Initiation à la nage de Sirène par l'Ecole de Sirène - Village de la Glisse
16h : Démonstration par le SNSM avec les chiens sauveteurs - Dans le Port
16h30 : Initiation à la nage de Sirène par l'Ecole de Sirène - Village de la Glisse
17h : Démonstration Jet à bras Romain Stampers (15mn) - Bassin Sup Polo et dans le port
17h30 : Gouter riders SUP / Casino - Village de la Glisse
15h - 18h : Sorties en mer - Renseignements et inscriptions à l'Accueil Village Classique et Tradition

Lundi 2 avril (férié) :

Voir aussi les animations proposées Tous les jours :

10h-12h00 / 14h-17h30 : Baptêmes de plongée gratuits - Piscine Village de la Glisse
11h/16h30 : Journée Courses relais Sup par équipes (aller-retour bouées) - Dans le port
11h : Conférence par André Paul Svirissarian – « Lafayette, l'Hermione et la Marine, le soutien aux insurgents Américains de la France de Louis XVI » - Salle de conférences / Espace Métropole Aix-Marseille-Provence
14h30 : Démonstration Jet à bras Romain Stampers (15mn) - Bassin Sup Polo et dans le port
15h : Présentation par la SNSM et le CROSS - Opérations de sauvetage - Dans le Port
15h : Conférence par André Paul Svirissarian – « Lafayette, l'Hermione et la Marine, le soutien aux insurgents Américains de la France de Louis XVI » - Salle de conférences / Espace Métropole Aix-Marseille-Provence
15h30 : Initiation à la nage de Sirène par l'Ecole de Sirène - Village de la Glisse
16h : Démonstration par le SNSM avec les chiens sauveteurs - Dans le Port
16h30 : Initiation à la nage de Sirène par l'Ecole de Sirène - Village de la Glisse
17h : Démonstration Jet à bras Romain Stampers (15mn) - Bassin Sup Polo et dans le port
17h30 : Gouter riders SUP / Casino - Village de la Glisse
15h-18h : Sorties en mer - Renseignements et inscriptions à l'Accueil Village Classique et Tradition

Mardi 3 avril :

Voir aussi les animations proposées Tous les jours :

10h : Table-ronde « Les industries navales et maritimes : un enjeu majeur pour la Métropole Aix-Marseille-Provence » (sur invitation) - Salle de conférences / Espace Métropole Aix-Marseille-Provence

L'AGENDA du salon

DES ANIMATIONS, DES CONFÉRENCES, DES SORTIES EN MER, DES ESSAIS...

12h30 : Pot d'accueil avec les associations du Village Classique et Tradition – Village Classique et Tradition organisé par l'association les Calfrats de l'Escalet et Carènes. Présentation des bateaux.

15h : Conférence « Le Favorit, mour de Poar de La Ciotat » présentée par Jean Louis Coril – Association Carènes - Avec la présence de la Fondation du Patrimoine, partenaire du projet de restauration du Favorit - Salle de conférences / Espace Métropole Aix-Marseille-Provence

15h - 18h : Sorties en mer - Renseignements et inscriptions à l'Accueil Village Classique et Tradition

Mercredi 4 avril :

Voir aussi les animations proposées Tous les jours :

10h - 11h30 : Table-ronde « A la rencontre des nouveaux ports métropolitains » (sur invitation) - Salle de conférences / Espace Métropole Aix-Marseille-Provence

10h-12h / 14h-17h : Baptêmes de plongée gratuits - Piscine Village de la Glisse

14h : Assemblée Générale de la Fédération des Sociétés Nautiques des Bouches du Rhône - Salle de conférences / Espace Métropole Aix-Marseille-Provence

16h : Yvan Bourgnon présentera son film « En Equilibre sur l'océan », le 1er Tour du Monde en catamaran de sport et animera un débat à l'issue du film où il évoquera la pollution des océans par les plastiques en proposant la solution The SeaCleaners pour aller nettoyer les mers contaminées - Salle de conférences / Espace Métropole Aix-Marseille-Provence

15h - 18h : Sorties en mer - Renseignements et inscriptions à l'Accueil Village Classique et Tradition

Jeudi 5 avril :

Voir aussi les animations proposées Tous les jours :

10h - 14h : « Portes ouvertes sur les métiers de la mer ». Forum de l'emploi et de découverte des métiers de la mer : venez rencontrer des entreprises qui recrutent et des centres de formation. Ouvert à tous - Salle de conférences / Espace Métropole Aix-Marseille-Provence

11h - 12h : Point Presse et visites des stands.

15h - 18h : Sorties en mer - Renseignements et inscriptions à l'Accueil Village Classique et Tradition

Vendredi 6 avril :

Voir aussi les animations proposées Tous les jours :

10h - 12h : Table-ronde « Le littoral, espace de transition, quel paysage demain ? » et exposition photos « Prendre la mer pour regarder la terre » de Jean Belvisi. Ouvert à tous. Salle de conférences / Espace Métropole Aix-Marseille-Provence

15h - 18h : Sorties en mer - Renseignements et inscriptions à l'Accueil Village Classique et Tradition

L'AGENDA du salon

DES ANIMATIONS, DES CONFÉRENCES, DES SORTIES EN MER, DES ESSAIS...

Samedi 7 avril :

Voir aussi les animations proposées Tous les jours :

10h - 12h / 14h - 18h30 : Baptêmes de plongée gratuits - Piscine Village Glisse

11h : Démonstration du Jellyfishbot, le « robot aspirateur » aquatique développé par la start-up aubagnaise ladys. Dans le port ponton transversal entre les pannes 100/200/300

11h - 16h : Concours Hobie Kayak de pêche (à définir) – baie La Ciotat, remise des prix – Village de la Glisse

10h - 19h : Exposition photos « Prendre la mer pour regarder la terre » de Jean Belvisi. Ouvert à tous. Espace Métropole Aix-Marseille-Provence

11h : Conférence par André Paul Sivrissarian - « Lafayette, l'Hermione et la Marine, le soutien aux insurgents Américains de la France de Louis XVI » - Salle de conférences / Espace Métropole Aix-Marseille-Provence

11h30 - 12h30 : Les secrets des sauvetages de légende par Laura Damiola et Jean-Pierre Pustienne - Salle de conférences / Espace Métropole Aix-Marseille-Provence

15h : Démonstration du Jellyfishbot, le « robot aspirateur » aquatique développé par la start-up aubagnaise ladys. Dans le port ponton transversal entre les pannes 100/200/300

15h : Conférence Alpha Diakité – « 30 jours de mer pour nos héros, reconstruction des blessés de guerre par la pratique de la voile » et présentation du projet Mini 6.50 - Salle de conférences / Espace Métropole Aix-Marseille-Provence

16h - 17h : Remise des prix Petits Moussaillons - Ville de la Ciotat

16h : Conférence par l'Ecole de la Marine de Plaisance - Salle de conférences / Espace Métropole Aix-Marseille-Provence

15h - 18h : Sorties en mer - Renseignements et inscriptions à l'Accueil Village Classique et Tradition

Dimanche 8 avril :

Voir aussi les animations proposées Tous les jours :

Toute la journée : Compétition de Rock Fishing dans le bassin d'exposition

Toute la journée : Régate Athéla en baie de La Ciotat

10h - 12h / 14h - 17h : Baptêmes de plongée gratuits - Piscine Village de la Glisse

10h - 18h : Exposition photos « Prendre la mer pour regarder la terre » de Jean Belvisi. Ouvert à tous. Espace Métropole Aix-Marseille-Provence

14h : Conférence du Parc National des Calanques « Schéma global d'organisation du mouillage dans les eaux du Parc national » - Salle de conférences / Espace Métropole Aix-Marseille-Provence.

15h : Conférence Alpha Diakité – « 30 jours de mer pour nos héros, reconstruction des blessés de guerre par la pratique de la voile » et présentation du projet Mini 6.50 - Salle de conférences / Espace Métropole Aix-Marseille-Provence

L'AGENDA du salon

DES ANIMATIONS, DES CONFÉRENCES, DES SORTIES EN MER, DES ESSAIS...

- 15h - 18h :** Sorties en mer - Renseignements et inscriptions à l'Accueil Village Classique et Tradition
- 16h30 :** Remise des prix du Rock Fishing - Salle de conférences / Espace Métropole Aix-Marseille-Provence
- 16h30 :** Remise des prix régata Athéla Entreprendre - Salle de presse
- 17h :** Remise des prix - Chronos Sup - Village de la Glisse
- 18h :** Fermeture du salon Les Nauticales 2018 organisé par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Toutes les dernières informations et les dernières animations sur : www.salon-lesnauticales.com



Les Nauticales, INFOS PRATIQUES

- **Les dates et horaires du salon :** Du samedi 31 mars au dimanche 8 avril 2018 de 10h à 18h, les samedis à 19h.
- **Les tarifs :** Plein tarif : 8 € ; tarif réduit : 4,5 € (groupes à partir de 10 personnes, 13/18 ans, étudiants munis d'un justificatif); Gratuit pour les moins de 12 ans inclus.
- **L'adresse :** Salon nautique à flot Les Nauticales - Port de plaisance - 13600 La Ciotat – www.salon-lesnauticales.com
- **Une entrée :** Entrée par l'esplanade Saut du Loup
- **Information hébergements :** Nos offres avec les hôtels partenaires à retrouver sur notre site www.salon-lesnauticales.com ou Office du Tourisme de La Ciotat. Plus d'informations sur : www.tourisme-laciotat.com ; Tél. : 04 42 08 61 32 ; E-mail : tourismeciostat@wanadoo.fr
- **Restauration :** Restaurants et points de restauration rapides sur le salon
- **Venir en autocar :** La Ciotat est reliée à Marseille et à d'autres villes du département par liaisons autocars. Arrivée Gare routière, boulevard Anatole France (à proximité de l'Office du Tourisme) et de l'entrée du salon. Navette La Ciotat/Marseille : plus de renseignements sur www.navettelaciotatmarseille.com
- **Venir en train :**
 - TER PACA, liaisons quotidiennes ligne Marseille/Toulon/Hyères. Renseignements sur www.ter-sncf.com/Regions/Paca/fr ou en contactant le 3635.
 - TGV Paris/Marseille en 3 heures et Lyon/Marseille en 1h30. Renseignements : www.voyages-sncf.com
 - **Venir par la route :** Marseille (27 km), Toulon (37 km) ou Aix-en-Provence (46 km)

PARKINGS (voir plan) :

Parkings gratuits :

- Le parking dit « des Calanques » avec navette gratuite Ciotabus tous les jours. A noter que ce parking est à 10 minutes à pied du salon.
- Le parking St-Jean avec navette gratuite Ciotabus tous les jours.

Parkings Indigo (payants) :

Des parkings Indigo sont à disposition des visiteurs : Parking du Centre et Parking Port Vieux à proximité immédiate de l'entrée au salon.

Infos pratiques sur : www.salon-lesnauticales.com



Les Nauticales et LES MÉDIAS

Situé dès l'entrée, **l'Espace Presse** est à votre disposition pour vos échanges et rencontres avec les professionnels du nautisme. Cet espace de travail aménagé et équipé en matériel informatique en libre accès est à votre disposition. La zone est équipée WIFI.

Vous y trouverez également le dossier de presse et le catalogue officiel du salon. Les exposants pourront aussi déposer leurs communiqués que vous pourrez librement consulter.

Parking presse : Un parking peut être réservé aux journalistes dans la mesure des places disponibles. L'accès est strictement réservé aux journalistes accrédités.

Accréditation : Un badge sera remis aux journalistes d'après la fiche d'accréditation à remplir. Téléchargement sur le site internet du salon.

Le Site internet www.salon-lesnauticales.com : Le site est mis à jour quotidiennement pendant le salon. Vous y trouverez le dossier presse, les communiqués, les animations, l'agenda, la liste des exposants ainsi qu'une sélection de photos libres de droit.

Réseaux sociaux : Mise à jour quotidienne de la page Facebook/LesNauticales, suivez le salon également sur Twitter/Les_nauticales et sur Instagram/nauticales_boatshow

Photos : Un photographe officiel est présent sur le salon. Possibilités de fournir des photos du salon libres de droit.

Contact Presse Les Nauticales

Pierrick Garenne - pgarenne@grand-pavois.com - Tél. : + 33(0)6 22 31 53 77

Floriane Bouillard - fbouillard@grand-pavois.com - Tél. : + 33 (0)6 81 29 80 63

Véronique Largeau - vlargeau@grand-pavois.com - Tél. : + 33 (0)6 81 12 53 49

Contact Presse Métropole Aix-Marseille-Provence

Stéphane Gireau - stephane.gireau@ammpmetropole.fr - Tél. : + 33 (0)4 91 99 79 97

Laurent Desbuissons - laurent.desbuissons@ammpmetropole.fr - Tél. : +33 (0)4 91 99 78 29





LES NAUTICALES
REMERCIENT LEURS PARTENAIRES

AIX
METROPOLE
MARSEILLE
PROVENCE



**Communiqué de presse
Mercredi 11 avril 2018**

GRAND ÉVÉNEMENT

BILAN DES NAUTICALES : MALGRÉ UNE JOURNÉE DE FERMETURE ANTICIPÉE, LES NAUTICALES ONT ACCUEILLI 27 000 VISITEURS EN 8 JOURS

27 000 visiteurs auront finalement arpenté les pontons et les espaces d'exposition de cette 16^e édition des Nauticales à La Ciotat, un événement organisé par la Métropole Aix-Marseille-Provence. Une fréquentation d'autant plus satisfaisante si l'on tient compte des conditions météorologiques, qui ont conduit à fermer les portes une journée en amont. Le samedi, veille de la fermeture, Les Nauticales avaient accueilli 5 500 visiteurs. Un nombre qui aurait au moins atteint la barre des 33 000 visiteurs, sur une exposition de 9 jours.

Christophe Vieux, commissaire général Grand Pavois Organisation : *« Compte-tenu des mauvaises prévisions météorologiques annoncées pour la journée du dimanche, nous avons décidé avec la Métropole Aix-Marseille-Provence et la ville de La Ciotat de ne pas ouvrir le salon le dimanche 8 avril. Une sage décision dans la mesure où il a été enregistré dimanche en milieu de journée des rafales à plus de 120 km/h au Sémaphore du Bec de l'Aigle. Pour des raisons évidentes de sécurité des visiteurs et des exposants, nous avons dû interdire l'accès au site le dimanche, demandant aux exposants d'évacuer tous les matériels sensibles dans la soirée du samedi. Nous devons d'ailleurs saluer la parfaite compréhension et la parfaite réactivité des professionnels exposants. Mais sans cette journée de fermeture et compte-tenu des chiffres habituels de fréquentation du salon que nous avons les samedi et dimanche en temps normaux, Les Nauticales 2018 auraient dû se clôturer sur une fréquentation totale d'environ 33 000 visiteurs. Nous travaillons dès aujourd'hui aux côtés de la Métropole Aix-Marseille-Provence, de la ville de La Ciotat et des exposants sur le bilan de cette édition et annoncerons dès que possible les dates 2019 ».*

Pour Patrick Boré, Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence délégué aux Ports, et Maire de La Ciotat, le succès est également au rendez-vous. *"Je ne peux que me réjouir du déroulement des Nauticales 2018 et de la confiance de Jean-Claude Gaudin, qui, dès l'origine, a compris que La Ciotat était le plus bel écrin pour cet événement métropolitain. La réussite de cette 16^{ème} édition prouve, si besoin en était, le lien indéfectible entre le Salon nautique et La Ciotat. Les Nauticales 2018 auront été un excellent cru pour tous les professionnels du nautisme. Cette année, le Salon s'est en effet adressé aussi bien au grand public qu'aux professionnels, avec la volonté de séduire un public toujours plus large. Avec le Forum des Métiers de la mer et la journée destinée à la découverte des nouveaux ports métropolitains notamment, la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité à la fois créer une passerelle vers l'emploi mais aussi mettre en avant toutes les nouvelles richesses de son territoire. Je donne donc rendez-vous au printemps 2019 à tous les amoureux de la mer. Qu'ils reviennent encore nombreux sur les rivages de notre Golfe d'Amour ! »*

L'emploi et la découverte de nouveaux ports métropolitains

Cette édition 2018 aura connu de nombreux temps forts avec la venue de la marraine de l'édition Charline Picon (médaillée d'or aux derniers Jeux Olympiques de Rio en planche à voile), de Bertrand de Broc à quelques semaines du départ de la Route du Rhum et d'Yvan Bourgnon, de retour de son passage du Nord-Ouest et porteur du projet The SeaCleaner.

A noter également la tenue de nombreuses conférences, rencontres et débat dans l'espace Métropole Aix-Marseille-Provence, organisateur des Nauticales. Avec le Forum de l'emploi et de découverte des métiers de la mer, la Métropole a souhaité mettre en avant la filière maritime, dont le potentiel est estimé à 40 000 créations d'emplois d'ici à 2030.

Quatre nouveaux ports métropolitains, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Saint-Chamas, Istres et Berre L'Etang ont également été présentés en présence des maires de leurs communes respectives. L'extension du port des Heures-Claires d'Istres, le développement du Pôle nautisme de Port-Saint-Louis, ou encore la modernisation des ports de Berre l'Etang et de Saint Chamas font partie des projets qu'Aix-Marseille-Provence défend au sein de sa stratégie littorale, traduite par l'élaboration du Livre Bleu.

Nul doute qu'en 2019, la réussite de ces « conférences, rencontres et débats » sera développée et ouverte à toujours plus de thématiques en rapport avec le nautisme, son économie, ses métiers et son futur sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, premier pôle de plaisance de France avec 61 ports sur ses 255 kilomètres de littoral.

A savoir

- 4^e salon nautique français
- 200 exposants sur 30 000 m² d'exposition
- 400 bateaux exposés dont 200 à flot
- Dates 2018 : du 31 mars au 7 avril (journée du dimanche annulée)
- 27 000 visiteurs en 2018
- 61 ports sur le littoral (255km) de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Contacts presse :

METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE

Stéphane GIREAU Tél.: 04 91 99 79 97

stephane.gireau@ampmetropole.fr

Caroline CAGIMANOLI Tél.: 04 91 99 79 74

caroline.cagimanoli@ampmetropole.fr

GRAND PAVOIS ORGANISATION

Floriane BOUILLARD Tél.: 05 46 44 46 39

fbouillard@grand-pavois.com

**Communiqué de presse
Samedi 7 avril 2018–17H00**

**FLASH PRESSE :
LES NAUTICALES 2018 FERMENT LEURS PORTES CE SAMEDI EN RAISON DES
CONDITIONS MÉTÉO ANNONCÉES. LE SALON N’OUVRIRA PAS DIMANCHE.**

Compte-tenu des mauvaises prévisions météorologiques annoncées pour la nuit de samedi à dimanche et dans la journée de dimanche sur la zone Provence et plus spécifiquement sur La Ciotat, le salon Les Nauticales n’ouvrira pas ses portes, demain, dimanche 8 avril.

Un BMS (Bulletin Météo Spécial) actuellement en cours lancé par Météo France à 6h10 UTC ce samedi sur la zone Provence et « valable jusqu’à dimanche 8 avril 12h UTC au moins, annonce un vent d’Est à Sud-Est Force 8 au nord de la zone avec rafales ».

Ce Bulletin Météo Spécial est également confirmé par les dernières prévisions météorologiques (sources Météo France) samedi 7 avril à 15h00 (heures locales) puisque le vent montera progressivement en fin de journée pour atteindre en milieu de nuit et dans la matinée de dimanche un vent établi à 55 km/h avec des rafales attendues à 97 km/h (soit plus de 50 nœuds) sur La Ciotat. A noter également que le vent lèvera une mer qui rendra impossible la circulation sur les quais Nord et des Capucins rendant impraticable une partie du salon. Ce ne sera que dans la nuit de dimanche à lundi que le vent redescendra progressivement.

Aussi, pour des raisons de sécurité évidentes des personnes, par obligations légales et par principes de précaution, il a été décidé à 17h00 ce jour de fermer le salon ce samedi 7 avril à 19h00.

Contacts presse :

METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE

Stéphane GIREAU Tél.: 04 91 99 79 97

stephane.gireau@ampmetropole.fr

Port. 06 32 96 19 86

Caroline CAGIMANOLI Tél.: 04 91 99 79 74

caroline.cagimanoli@ampmetropole.fr

GRAND PAVOIS ORGANISATION

Floriane BOUILLARD Tél.: 06 81 29 80 63

fbouillard@grand-pavois.com

Flash Presse 20 mars 2018

LES POINTS A RETENIR A QUELQUES JOURS DE L'OUVERTURE DES NAUTICALES !

LES DATES ET HORAIRES

Les Nauticales, salon nautique méditerranéen à flot référent de printemps, ouvriront leurs portes du **samedi 31 au dimanche 8 avril à la Ciotat de 10h00 à 18h00** tous les jours, sauf **les samedis 31 et 7 avril où le salon fermera ses portes à 19h00**.

LES PARKINGS A PROXIMITÉ

Un nouveau parking est mis à disposition des visiteurs, le parking dit Des Calanques ! Pour le rejoindre les visiteurs devront suivre le fléchage dès la sortie de l'Autoroute A50 et prendre ensuite les navettes gratuites mises en place pendant toute la durée du salon... Et s'il fait beau, le salon n'est qu'à dix minutes à pied via le Port Vieux de La Ciotat...

PRES DE TRENTE NOUVEAUTÉS À DECOUVRIR !

Les Nauticales présenteront plus d'une cinquantaine de nouveautés 2018 que ce soit des nouveautés bateaux ou hors bateaux. Un atout pour les passionnés à l'affût des dernières innovations, et une vraie opportunité pour nombre de professionnels et de journalistes, de découvrir et d'essayer sur la « Grande Bleue » les stars de demain. **Les nouveautés à découvrir cette année ?** Les Dufour 560 et 360, l'Activ 875 Sundeck de Brunswick, le Loxo 32 de Pogo Structures, le Q40 du chantier Quer présenté par Servaux Nautisme, les Soleil 33 et 23 de l'italien Salpa présentés par Soleil Bleu Yachting, etc. Du côté des équipements, à découvrir des objets connectés avec de nouvelles formes de navigation, des bers rotatifs pour faciliter le travail...

LES ESSAIS ET SORTIES EN MER

Un des avantages non négligeable d'un salon à flot est que les visiteurs peuvent essayer in situ les bateaux et le matériel présentés par les professionnels. Chaque jour, des sorties en mer sont proposées dans la baie de la Ciotat, à bord de voiliers, de bateaux à moteur, de bateaux de tradition, etc. par SailEazy et via le Village Classique et Tradition pour les barquettes, yoles, yacht, etc. Chaque année, ce sont plus de 500 essais et sorties en mer qui sont réalisés lors du salon.

RENCONTRE AVEC LA MARRAINE, CHARLINE PICON !

Charline Picon, médaille d'Or aux Jeux Olympiques de Rio 2016, Marraine des Nauticales. Charline est une véliplanchiste de 33 ans, licenciée au Club Nautique de La Tremblade et membre du Pôle France de La Rochelle (17). Membre de l'équipe de France de voile olympique, elle s'impose à partir des années 2010 dans les épreuves internationales. Elle est aussi championne d'Europe en 2013, 2014 et 2016 et devient championne du monde en 2014, avant de remporter le titre olympique en 2016. Les visiteurs pourront rencontrer Charline Picon sur le salon les 31 mars et 1er avril et assister à **sa conférence le samedi 31 mars à 15h**.

PRESENCE DE MARINS DE RENOM

Yvan Bourgnon, parrain de l'édition 2017 des Nauticales, et son association The SeaCleaners seront présents dans le Village des Associations. Le mercredi 4 avril à 16h, Yvan présentera son film "En Equilibre sur l'océan" dans la salle de conférences.

Bertrand de Broc, navigateur au palmarès prestigieux (4 participations au Vendée Globe, 5 à la Transat Jacques Vabre, 3 à la Route du Rhum, 13 à la Solitaire du Figaro...) sera sur le salon avec SAILEAZY, son partenaire et accueillera le public sur son bateau, un catamaran TS 52. Bertrand prendra le départ de la Route du Rhum 2018 en novembre prochain ! L'occasion d'échanger avec lui sur cette prochaine transatlantique en solitaire.

Romain Stampers, champion du monde de Freestyle fera des démonstrations en bassin et en mer à bord de son jet-ski. Leader mondial de free-ride avec un jet à bras (champion du monde, vice-champion du monde), vainqueur de nombreux championnats de France est une référence dans sa discipline.

L'ESPACE BATEAUX D'OCCASION

Cet espace réservé aux professionnels exposant présentera, uniquement, des bateaux à flot d'une taille minimum de 7 mètres et de moins de 5 ans. Une zone du salon, située Quai des Capucins, sera aménagée de manière à optimiser et concentrer l'offre proposée, soit une vingtaine d'unités rassemblées.

DE MULTIPLES TEMPS FORTS !

Impossible de citer l'ensemble des temps forts de cette édition 2018 ! Inauguration du salon le samedi 31 mars en présence de la marraine, grand rassemblement de Stand Up Paddle, compétition de Rock Fishing, nage avec « les sirènes », karting à voile, présence de bateaux du patrimoine... Mais aussi baptêmes, initiations et démonstrations par des champions dans le bassin de l'Espace Glisse, opérations de sauvetage par la SNSM avec la présence des chiens-sauveteurs, conférences, expositions pédagogiques... Il y en aura pour tous les goûts et toutes les passions et tout cela gratuitement ! Retrouvez le programme complet des temps forts et des animations sur le site Internet du salon : www.salon-lesnauticales.com

CONFERENCES ET TABLES RONDES

Pendant le salon, les visiteurs pourront assister aux conférences et tables-rondes qui auront lieu tout au long des 9 jours. Cette année, les thèmes comme la réparation navale, la présentation des nouveaux ports de la Métropole, le forum des Métiers de la mer seront abordés par la Métropole Aix-Marseille-Provence, mais aussi le schéma global d'organisation du mouillage dans les eaux du parc national organisé par le Parc National des Calanques, etc. Retrouvez le programme sur www.salon-lesnauticales.com

UN SERVICE DE PRESSE À VOTRE DISPOSITION

Le service de presse est situé dans l'entrée principale, l'équipe de communication vous y accueillera tous les jours de 10h à 18h (19h les samedis). Vous pourrez y retirer le dossier de presse et le catalogue officiel, rencontrer des professionnels du nautisme, organiser vos interviews, etc. Tous les jours des photos libres de droit du salon sont à votre disposition. **N'oubliez pas de vous accréditer en ligne sur www.salon-lesnauticales.com**

A savoir

- Les Nauticales du 31 mars au 8 avril 2018
- 4^e salon nautique français
- Un salon organisé par la Métropole Aix-Marseille-Provence
- Charline Picon, marraine des Nauticales 2018
- 200 exposants attendus sur 30 000 m² d'exposition
- 400 bateaux exposés dont 200 à flot
- Près de 35 000 visiteurs en 2017
- 61 ports sur le littoral (255km) de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Contacts presse :

METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE
Stéphane GIREAU Tél.: 04 91 99 79 97
stephane.gireau@ampmetropole.fr

GRAND PAVOIS ORGANISATION
Floriane BOUILLARD Tél.: 06 81 29 80 63
fbouillard@grand-pavois.com



Communiqué de presse
Jeudi 8 mars 2018

GRAND EVENEMENT

LES NAUTICALES
LE SALON NAUTIQUE DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE,
DES RENCONTRES DÉBATS À DESTINATION DES PROFESSIONNELS ET DU GRAND PUBLIC !

Si les week-ends seront réservés au grand-public et aux plaisirs d'être sur et... sous l'eau, plusieurs « conférences rencontres » seront proposées du mardi au vendredi par la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre d'« Une métropole ouverte sur la mer ».

Ces rendez-vous auront lieu dans la salle de conférences. Attention, accès limité à 60 personnes.

Mardi 3 avril – 10h30 / 12h00 (sur invitation)

Thème : « Les industries navales et maritimes : un enjeu majeur pour la Métropole Aix-Marseille-Provence »

1. Présentation par la CCIMP des chiffres clés des filières maritimes et industrielles liées
2. La réparation navale
 - de grande plaisance : les chantiers navals de la Ciotat et les formes de radoub à Marseille
 - de moyenne plaisance : projet Anse du Pharo
 - de petite plaisance : Port St Louis du Rhône
 - lourde : les chantiers navals de Marseille et la Forme 10
3. Le pôle de l'industrie offshore et sous-marine
 - le TechnoportSaumaty-la Lave

Avec : Olivier LATIL d'ALBERTAS (Directeur des projets structurants, de l'industrie et des zones d'activités - DGA DEA), présence du CCIMP, M. Jean-Yves SAUSSOL (DG de La Ciotat Shipyards), présence du SOLEAM, M. Patrice PICON (Directeur SPL Pôle Nautisme Mer et Développement), M. Jacques HARDELAY (DG des Chantiers navals de Marseille), M. Gilles GUICHET (PDG Sud Marine Shipyards), M. Dominique BLANCHIER (Chef du service Entreprises et Grands comptes - DGA DEA), présence du Groupe BOURBON.

Mercredi 4 avril – 10h00 / 12h00 (ouvert aux maires, structures, professionnels et particuliers)

Thème : « A la rencontre des nouveaux ports métropolitains »

Avec MM.Boré et Montagnac, présentation des quatre nouveaux ports de Port-Saint-Louis-du-Rhône, Saint-Chamas, d'Istres et de Berre L'Etang, en compagnie de leurs Maires respectifs.

Jeudi 5 avril – 10h00/ 14h00(ouvert à tous)

Thème : « Forum de l'emploi et de découverte des métiers de la mer »

Avec MM. Boré et Alvarez, ainsi que de nombreuses structures qui recrutent, une journée entière est consacrée à la découverte des métiers de la mer.

La filière nautique représente en effet un potentiel de 20 000 créations d'emplois d'ici 2030 sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

11h -12h : Point Presse et visites des stands.

Vendredi 6 avril – 10h00 / 12h00 (ouvert à tous)

Thème : « Le littoral, espace de transition, quel paysage demain ? »

Avec Patrick Boré (vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence), Parc National des Calanques, Conservatoire du littoral, Ecole Nationale Supérieure du Paysage, Agence de l'eau, Photographe du paysage Jean Belvisi

Animateur : Luc Talassinos - DREAL - Inspecteur des Sites

A savoir

- 4^e salon nautique français
- 200 exposants attendus sur 30 000 m² d'exposition
- 400 bateaux exposés dont 200 à flot
- Près de 35 000 visiteurs en 2017
- 61 ports sur le littoral (255km) de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Contacts presse :

METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE

Stéphane GIREAU Tél.: 04 91 99 79 97
stephane.gireau@ampmetropole.fr

GRAND PAVOIS ORGANISATION

Floriane BOUILLARD Tél. : 05 46 44 46 39
fbouillard@grand-pavois.com

**Communiqué de presse
Mars2018**

GRAND EVENEMENT

**LES NAUTICALES:
COUP DE ZOOM SUR CERTAINES NOUVEAUTÉS DES EXPOSANTS !**

Les Nauticales, c'est aussi l'occasion de découvrir les dernières nouveautés présentées par les exposants.

Les Dufour 360 et 520, le confort de la navigation sous voiles

Héritier du confort, de l'élégance et du savoir-faire de la légende Dufour, les deux nouveaux voiliers présentés par le chantier, le 360 et le 520 Grand Large, sont un combiné de style et d'innovations inédites qui les hissent aux premières marches de la scène internationale. Qualité de finition, design, confort... autant d'atouts qui raviront les plaisanciers au long court. **Exposant : Midi Nautisme**

Le Loxo 32, bienvenue aux économies de carburants !

Le chantier Structures, déjà bien connu dans le monde de la voile avec ses Pogo 6.50 (bateau de la Mini-Transat), 8.50, 10.50, 30 et 36, vient de créer sa toute première une vedette de 9.50 mètres, le Loxo 32. Cette nouveauté affiche une consommation défiant presque toute concurrence puisqu'elle affiche 0.5 litre au mille à la vitesse de croisière de 12 nœuds. Sa construction ultra légère, sa carène, son poids lui permet les mêmes performances qu'un voilier avançant au moteur, mais en allant deux fois plus vite. **Exposant : Pogo Structures**

Pour des sorties familiales et sportives

Brunswick présente l'Activ 875 Sundeck de Quicksilver. Avec son design dynamique et sportif, le dernier-né du chantier attire tous les regards. Prendre le large avec 8 passagers afin de découvrir l'ensemble des fonctionnalités de ce bateau et démarrer en un clin d'œil grâce à son puissant moteur Mercury, voilà ce que vous propose ce nouveau modèle. L'Activ 875 Open est un bon compromis pour une excursion familiale en toute quiétude ou une sortie sportive entre amis. A découvrir aux Nauticales ! **Exposant : Brunswick Marine In France**

Des semi-rigides de luxe qui décoiffent !

Les Salpa 23 et le 33 soleil sont deux nouveautés présentées par Soleil Bleu Yachting sur les Nauticales. Ces puissants et élégants semi-rigides habitables proposent une cabine double et une salle de bain séparé, avec une hauteur sous barrot exceptionnelle, un cockpit modulable, des performances et un passage en mer exceptionnel même par mer formée ! A essayer sans faute aux Nauticales. **Exposant Soleil Bleu Yachting**

Un pneumatique multifonction...

Le récent Patrol 650 vient chapeauter la large gamme du constructeur australien. Simple mais bien conçu, léger et maniable, économique à l'usage, il met en avant sa polyvalence. Il s'adresse aussi bien aux plaisanciers qu'aux pêcheurs, et aux amateurs de sensations sportives. Petites sorties à la journée en perspectives ! **Exposant Marseille Yachting**

Une vedette hors-bord haut de gamme

Bateau d'une longueur hors tout de 11.30m et de 3.64 m de large, le tout nouveau Fjord 36 Xpress dispose d'une cabine double ainsi que d'un cabinet de toilette avec douche. Le plan de pont aéré et convivial est doté d'un large salon avec deux banquettes ainsi que d'une grande table permettant de recevoir 8 personnes sur la partie arrière. La partie avant dispose d'une table télescopique qui se transforme en bain de soleil. La totalité du bateau peut recevoir un bimini pour vous abriter du soleil. Grâce aux caractéristiques du nouveau Fjord 36 Xpress, les vedettes Fjord ont désormais la possibilité de s'aventurer dans les zones peu profondes avec tous les avantages d'un moteur hors-bord. Le Fjord 36 Xpress équipé de deux moteurs hors bord de 350 ch SUZUKI, atteint une vitesse maximale de 45 nœuds. **Exposant Servaux Nautisme**

Idéal pour les croisières familiales

Le Merry Fisher 1095 est un timonier de 10 mètres, motorisé hors-bord. C'est le premier bateau à proposer trois cabines pour un 34 pieds. De quoi ravir les propriétaires qui pourront emmener naviguer famille et amis dans un grand confort. **Exposant Yacht Méditerranée**

Le ber rotatif : une idée ingénieuse !

Voilà une idée ingénieuse, concevoir un ber qui pivote et facilite le travail sur le bateau !

Le ber rotatif est une invention permettant d'intervenir sur une coque de bateau sans difficulté car une fois la rotation droite ou gauche effectuée à l'aide d'une télécommande, l'opérateur se retrouve face à la coque. Ce ber est commercialisé par la société CBR qui veut dire Concepteur De Ber. Le premier modèle permettra d'intervenir sur des bateaux de 4 tonnes puis la gamme s'étendra courant 2018 du jet ski aux tenders de 15 tonnes (industriel et sur mesure). **Exposant C.B.R**

Nouvelle gamme pour les moteurs Honda Marine

Présentation de plusieurs nouveautés du côté des moteurs avec la nouvelle gamme de Honda Marine, nouveaux designs, système de rinçage optimisé, peinture anti corrosion, maintenance facilitée... pour les modèles BF40, BF50, BF80 et BF100. **Exposant Marseille Yachting**

Exposant	F/T	V/M/D	Type bateau	Nom du bateau	Constructeur	Pays	Long.
BRUNSWICK MARINE IN EMEA - BAYLINER	T	moteur	Day cruiser-Runabout-Dinghies	Activ 875 Sundeck	Quicksilver	Belgique	8,06
DORÉE MARINE	T	moteur	Pêche-promenade	Smartliner 19	Smartliner	Pologne	5,70
DORÉE MARINE	T	moteur	Pêche-promenade	Smartliner 21	Smartliner	Pologne	6,40
HOBIE CAT EUROPE	T	divers		Mirage Compass	Hobie Cat	USA	3,66
J2MC NAUTISME	T	moteur	Day cruiser-Runabout-Dinghies	21	Chaparral	USA	6,40
MARINE EXPRESS SERVICE	T	moteur	Day cruiser-Runabout-Dinghies	Trimarchi 535	Trimarchi	Italie	5,20
MARINE EXPRESS SERVICE	T	moteur	Day cruiser-Runabout-Dinghies	Trimarchi 575	Trimarchi	Italie	5,70
MARINE EXPRESS SERVICE	T	moteur	Day cruiser-Runabout-Dinghies	Trimarchi 625	Trimarchi	Italie	6,00
MARSEILLE YACHTING	T	moteur	Pneumatique et semi-rigide	80 Sport	Marsea	Italie	4,95
MARSEILLE YACHTING	T	moteur	Day cruiser-Runabout-Dinghies	B2 752 cabin cruiser	B2 Marine	France	6,95
MARSEILLE YACHTING	T	moteur	Pneumatique et semi-rigide	Highfield Patrol 600	Patrol		6,00
MARSEILLE YACHTING	T	moteur	Day cruiser-Runabout-Dinghies	Eolo 750 day	Eolo - Nadir Marine	Italie	7,50
MED YACHT SERVICES	F	moteur	Pneumatique et semi-rigide	Sea Water 280	Sea Water	Italie	8,50
MIDI NAUTISME	F	voile	Monocoque de croisière	Dufour 360	Dufour Yachts	France	9,98
MIDI NAUTISME	F	voile	Monocoque de croisière	Dufour 520	Dufour Yachts	France	14,75
NAUTIC PRO SHOP	T	moteur	Pneumatique et semi-rigide	BSC 78	BSC	Italie	7,80
NAUTIC PRO SHOP	T	moteur	Pneumatique et semi-rigide	Tempest 570	Capelli	Italie	5,70
NAUTIFOS	T	moteur	Pêche-promenade	Ostrea 800	Ocqueteau	France	6,99
NAUTIFOS	T	moteur	Pneumatique et semi-rigide	Helios 25	Pro Marine	France	6,99

POGO STRUCTURES SAS	F	moteur	Day cruiser-Runabout-Dinghies	Loxo 32	Pogo Structures	France	9,50
QUER PROFESSIONAL BOATS SL	F	moteur	Day cruiser-Runabout-Dinghies	Q40	Quer	Espagne	11,95
SERVAUX	F	moteur	Day cruiser-Runabout-Dinghies	Fjord 36 Xpress	Fjord	Allemagne	10,78
SERVAUX	T	moteur	Pneumatique et semi-rigide	Open 7	Zodiac	France	6,95
SOLEIL BLEU YACHTING	F	moteur	Pneumatique et semi-rigide	Soleil 33	Salpa	Italie	9,25
SOLEIL BLEU YACHTING	F	moteur	Day cruiser-Runabout-Dinghies	Laver 23 X	Salpa	Italie	7,33
SOLEIL BLEU YACHTING	F	moteur	Pneumatique et semi-rigide	Soleil 23	Salpa	Italie	6,80
TIWAL SAS	T	voile	Dériveur quillard	Tiwal 3.2	Tiwal SAS	France	3,20
YACHT MEDITERRANEE	F	moteur	Pêche-promenade	Merry Fisher 1095	Jeanneau	France	10,5
YACHT MEDITERRANEE	F	moteur	Day cruiser-Runabout-Dinghies	Cap Camarat 7,5 BR	Jeanneau	France	7,85
YACHT MEDITERRANEE	F	moteur	Day cruiser-Runabout-Dinghies	Cap Camarat 9,0WA	Jeanneau	France	9,12
YACHT MEDITERRANEE	F	moteur	Day cruiser-Runabout-Dinghies	NC 33	Jeanneau	France	10
YACHT MEDITERRANEE	F	moteur	Vedette	Prestige 460 s	Jeanneau	France	14,29
YACHT MEDITERRANEE	F	voile	Monocoque de croisière	Sun Odysée 319	Jeanneau	France	9,8

A savoir

- Les Nauticales du 31 mars au 8 avril 2018
- 4^e salon nautique français
- Un salon organisé par la Métropole Aix-Marseille-Provence
- Charline Picon, marraine des Nauticales 2018
- 200 exposants attendus sur 30 000 m² d'exposition
- 400 bateaux exposés dont 200 à flot
- Près de 35 000 visiteurs en 2017
- 61 ports sur le littoral (255km) de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Contacts presse :

METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE

Stéphane GIREAU Tél.: 04 91 99 79 97

stephane.gireau@ampmetropole.fr

Caroline CAGIMANOLI Tél.: 04 91 99 79 74

caroline.cagimanoli@ampmetropole.fr

GRAND PAVOIS ORGANISATION

Floriane BOUILLARD Tél.: 0546444639

fbouillard@grand-pavois.com



UN RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE AUJOURD'HUI : LA 6^E ÉDITION DE LA COMPÉTITION DE ROCK FISHING DES NAUTICALES À LA CIOTAT !

Les points à retenir :

- **Dimanche 8 avril aux Nauticales à La Ciotat**
- **70 concurrents seulement !**
- **Près de 30 marques partenaires,**
- **Une compétition créée et organisée en collaboration avec Côt&Pêche,**
- **35 mètres de poissons pêchés en 2017,**
- **No kill obligatoire !**

Avec ses 70 places (seulement !), la compétition de Rock Fishing des Nauticales 2018 est devenu un RDV très prisé aujourd'hui... Et cette 6^e édition ne devrait pas faire défaut une fois de plus, **puisque'il ne suffit que de quelques heures d'inscription sur Internet pour avoir les 70 noms des participants tellement le RDV est aujourd'hui reconnu dans le monde de la pêche.** Il faut dire que cette création en 2013 est, au fur et à mesure des années, montée en puissance avec l'aide indispensable et incontournable du magazine Côt&Pêche.

On rappelle le **concept** : 70 participants, un terrain de jeu qui se limite à la zone d'exposition à flot des bateaux du salon des Nauticales (pontons interdits), un sac de matériel et de leurres identiques pour tous remis au départ (valeur 200 € par sac en 2017), la possibilité de prendre différentes espèces, deux manches, l'obligation de remettre tous les poissons à l'eau rapidement, mesure du poisson au millimètre près, un bon esprit et accepter de partager et d'expliquer cette technique de pêche ludique avec le grand public qui s'étonne année après année de croiser 70 « fous furieux » toutes générations confondues cannes à la main !

Difficile en 2017 !...

La dernière édition en 2017 aura été plus difficile que celle de l'année précédente... Si 84 mètres de poisson avaient été pris et relâchés en 2016, ce sont (seulement !) 35 mètres qui ont été pris en 2017, faute à un coup de vent la veille et l'avant veille de la rencontre qui a brassé l'eau et surtout fait chuter les températures. Il n'empêche que le grand vainqueur et ce, pour la 2^e année consécutive, était Patrick Escrive avec 275 centimètres de poissons, suivi de Cédric Dauvergne (248 cm) et de Titou Dognon Schmit (210 cm). A noter enfin que le plus petit poisson pris a été un gobie de 2,4 cm et le plus gros une rascasse de 26 cm.

L'appui incontournable de partenaires : 26 marques présentes en 2017 !

Autre caractéristique importante de ce RDV : ses partenaires ! Si le concours est orchestré par le magazine Côt&Pêche, il a l'appui de Décathlon Aubagne et d'un nombre, toujours plus important, de marques de

pêche. Rappelons la liste des partenaires 2017 avec 26 marques présentes dont Navicom, Illex, Gunki, Ioda, Les fonderies Lemer, Ultimate Fishing, Pescanautic, DAM, Amiaud, Flashmer, Ragot/Rapala, Daiwa, Orlando Pêche, PowerLine, PureFishing, Megabass, Savage Gear, Caperlan, La FNPPSF, Asso, Fiiish, Berkley, Poseidon, Gum, Jack Eye et Lunker City.

Notez le rendez-vous 2018 : Dimanche 8 avril 2018 aux Nauticales à La Ciotat

Photos : Gérald Géronimi / Les Nauticales

Plus d'infos : Pierrick Garenne / pgarenne@grand-pavois.com

A savoir

- Les Nauticales du 31 mars au 8 avril 2018
- 4^e salon nautique français
- Un salon organisé par la Métropole Aix-Marseille-Provence
- Charline Picon, marraine des Nauticales 2018
- 200 exposants attendus sur 30 000 m² d'exposition
- 400 bateaux exposés dont 200 à flot
- Près de 35 000 visiteurs en 2017
- 61 ports sur le littoral (255km) de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Contacts presse :

GRAND PAVOIS ORGANISATION

Floriane BOUILLARD

Tél.: 05 46 44 46 39

Mail. fbouillard@grand-pavois.com

**Communiqué de presse
Mars 2018**

GRAND EVENEMENT

LES NAUTICALES 2018, DES ANIMATIONS POUR TOUS !

Rencontres avec des marins de renom, chasse aux œufs pour les enfants, sorties en mer pour tous, espaces thématiques pour toutes les passions... Il y en aura pour tous les goûts et toutes attentes que l'on soit pratiquant ou désireux de découvrir l'activité nautique de ses rêves !

► **RENCONTRE AVEC LA MARRAINE, CHARLINE PICON !**

Charline Picon, médaille d'Or aux Jeux Olympiques de Rio 2016 !

Charline Picon est une véliplanchiste de 33 ans, licenciée au Club Nautique de La Tremblade et membre du Pôle France de La Rochelle (17). Membre de l'équipe de France de voile olympique, **elle s'impose à partir des années 2010 dans les épreuves internationales**. Elle est ainsi championne d'Europe en 2013, 2014 et 2016 et devient championne du monde en 2014, avant de remporter le titre olympique en 2016. **Charline sera sur le salon les 31 mars, 1er et 2 avril et fera une présentation le samedi 31 mars à 15h.**

► **PRESENCE DE MARINS DE RENOM : YVAN BOURGNON ET BERTRAND DE BROC**

Yvan Bourgnon, parrain de l'édition 2017 des Nauticales, et son association The SeaCleaners seront représentés dans le Village des Associations. Le mercredi 4 avril à 16h, Yvan présentera son film "En Equilibre sur l'océan", le 1er Tour du Monde en cata de sport et animera un débat à l'issue du film où il évoquera la pollution des océans par les plastiques en proposant la solution The SeaCleaners.

Bertrand de Broc, navigateur au palmarès prestigieux (4 participations au Vendée Globe, 5 à la Transat Jacques Vabre, 3 à la Route du Rhum, 13 à la Solitaire du Figaro...) sera sur le salon avec SAILEAZY, son partenaire et accueillera le public sur son bateau, un catamaran TS 52. Bertrand prendra le départ de la Route du Rhum 2018 en novembre prochain !

► **VENEZ RAMASSER LES OEUFS !**

Dimanche 1er avril, les enfants âgés de 4 à 15 ans pourront participer à une chasse à l'œuf grandeur nature sur le salon. Les exposants participant à cet événement seront reconnaissables aux ballons accrochés sur leur stand... facile !

► **LES SORTIES EN MER**

Chaque jour, des sorties en mer sont proposées dans la baie de la Ciotat, à bord de voiliers, de bateaux à moteur, de semi-rigides, de bateaux de tradition... Les inscriptions s'effectuent sur certains stands comme SailEazy et à l'accueil du Village Classique et Tradition pour les barquettes, yoles, yachts, etc. La mer pour tous !

► **LE KARTING A VOILE**

Une activité de pilotage à tester en groupes, en famille ou individuellement ! Le karting à voile dérape à chaque virage même à basse vitesse, le participant doit le piloter à la recherche de cette sensation exceptionnelle de glisse... Même sans vent, il est possible d'avancer grâce au pédalier qui rend l'activité assez sportive.

► **L'ESPACE GLISSE ET VOILE LEGERE**

Sorties en mer, baptêmes et essais (paddle, kayak, aviron...), démonstrations dans le bassin et dans le port.

- Participez au Sup'ticales !

Le premier week-end sera l'occasion d'un grand rassemblement autour de Stand Up Paddle dans la baie de La Ciotat. Plus de 100 participants sont attendus et prendront le départ dans le port en direction de l'Ile Verte.

- Nager comme une sirène !

Avec l'Ecole de Sirène de Marseille les visiteurs pourront s'initier à la nage en monopalmes en enfilant une queue de sirène. Une fois la queue en écailles revêtue, il faudra apprendre à se mouvoir dans le bassin.

- **Romain Stampers** fera des démonstrations de Jet à bras dans le bassin de Sup Polo et dans le port. Un moment impressionnant et unique à découvrir !

► UN VILLAGE CLASSIQUE ET TRADITION

Le Village Classique & Tradition présente un aperçu très riche des bateaux du patrimoine local de la côte Méditerranéenne. On pourra ainsi découvrir à terre ou à flot parmi les barquettes le Ciotaden, Favorit mour de poar, Marina, Luciole, Akron, Carphos, Lutin, Rachel, Saint Jean. Des yachts de plaisance comme Sybille et Hygie seront également présents sur le salon.

Un Carré des Artistes est mis à disposition d'artistes sélectionnés avec les Calfats de l'Escalet ayant un rapport avec la préservation du Patrimoine et de la Tradition. Des œuvres à découvrir sans faute !

► UN VILLAGE PECHE ET PLONGEE

Les visiteurs pourront rencontrer les professionnels, faire des essais, des initiations, s'entraîner sur les simulateurs de pêche au gros et de plongée, etc.

- Pour les initiations à la Plongée, un bassin est prévu avec une **exposition de photos immergée** pour une expérience ludique. Les visiteurs pourront également s'enfoncer dans les abysses grâce au **simulateur de plongée**.

- La **compétition de Rock Fishing**, (6ème édition) se déroulera le dimanche 8 avril et accueillera près de 70 participants. Son succès est aujourd'hui reconnu dans ce milieu de la pêche loisirs !

► DES DÉMONSTRATIONS DE SECURITE EN MER

A l'occasion des Nauticales, les **Sauveteurs en Mer** proposent la visite du canot de sauvetage, des informations sur l'association, leurs rôles et leurs actions au quotidien, etc. A voir également des démonstrations et mises en scène d'opérations de sauvetage avec le canot et les maîtres-chiens sauveteurs.

A savoir

- Les Nauticales du 31 mars au 8 avril 2018
- 4^e salon nautique français
- Un salon organisé par la Métropole Aix-Marseille-Provence
- Charline Picon, marraine des Nauticales 2018
- 200 exposants attendus sur 30 000 m² d'exposition
- 400 bateaux exposés dont 200 à flot
- Près de 35 000 visiteurs en 2017
- 61 ports sur le littoral (255km) de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Contacts presse :

METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE

Stéphane GIREAU Tél.: 04 91 99 79 97

stephane.gireau@ampmetropole.fr

Laurent DESBUISSONS Tél.: 04 91 99 79 74

laurent.desbuissons@ampmetropole.fr

GRAND PAVOIS ORGANISATION

Floriane BOUILLARD Tél.: 0546444639

fbouillard@grand-pavois.com

Communiqué de presse
13 Février 2018

GRAND EVENEMENT

**CHARLINE PICON, MEDAILLE D'OR 2016 DE VOILE OLYMPIQUE,
MARRAINE DES NAUTICALES 2018 !**

La Métropole Aix-Marseille-Provence et le salon Les Nauticales sont fiers d'accueillir, Charline Picon, championne olympique de RSX (windsurf olympique) aux derniers Jeux Olympiques de Rio 2016, en tant que marraine 2018.

Charline Picon, médaille d'Or aux Jeux Olympiques de Rio 2016 !

Si la première médaille d'or en Voile Olympique française date de 1900 (E. Billard et P. Perquer en catégorie 10-20 tonneaux), la dernière est à mettre à l'honneur de **Charline Picon** (en catégorie RSX) aux derniers Jeux Olympiques de Rio 2016. Onze médaillés d'or sont inscrits dans l'histoire de la voile française depuis 1900, dont trois gagnées en planche à voile avec Franck David (en 1992), Faustine Merret (en 2004) et enfin, Charline Picon, qui sera **la seule médaillée d'or de la voile française cette année-là**.

Charline est une véliplanchiste de 33 ans, licenciée au Club Nautique de La Tremblade et membre du Pôle France de La Rochelle (17). Membre de l'équipe de France de voile olympique, **elle s'impose à partir des années 2010 dans les épreuves internationales**. Elle est ainsi championne d'Europe en 2013, 2014 et 2016 et devient championne du monde en 2014, avant de remporter le titre olympique en 2016.

A noter que la planche olympique c'est, outre les aspects physiques, tactiques, stratégiques, techniques, technologiques, de la régate : 12 manches sur 4 jours et une finale le 5ème jour. Tous les athlètes ont le même matériel : une seule et même planche, une seule voile de 8.50m²... seul le compétiteur doit faire la différence !

Horizon Tokyo 2020 pour Charline Picon

"Après l'Or Brésilien, j'ai l'ambition de goûter à l'Or Japonais..." Charline se définit comme une "chercheuse d'or" en planche à voile olympique. "Avant Rio, je m'étais dit que si je décrochais l'Or Olympique, j'arrêteraient ma carrière sportive car j'aurais les trois titres majeurs "Olympique, Monde, Europe". Ça c'était la version sans risque et je terminais en apothéose... Alors pourquoi s'embarquer dans 4 ans de préparation et risquer de finir sur une moins bonne note ? Tout simplement parce que j'aime le défi ! La compétition m'anime toujours autant et mon sport me passionne. **Le challenge va donc consister à aller décrocher une 2ème médaille, savoir prendre des risques pour marquer l'histoire de la voile française... et cette idée me motive**".

Un espace Voile Olympique sur Les Nauticales

La présence de Charline le premier week-end du salon vient s'inscrire dans l'un des temps forts du salon axé sur les JO de 2024. En effet, les visiteurs sur le salon pourront découvrir une sélection des supports de Voile Olympique (49er, RSX, Finn...), la présence de champions toutes disciplines nautiques confondues, assister à des démonstrations et des projections de films dans un espace spécifique...

Les Nauticales, le rendez-vous Voile Olympique à ne pas manquer !

A savoir

- Les Nauticales du 31 mars au 8 avril 2018
- 4^e salon nautique français
- Un salon organisé par la Métropole Aix-Marseille-Provence
- Charline Picon, marraine des Nauticales 2018
- 200 exposants attendus sur 30 000 m² d'exposition
- 400 bateaux exposés dont 200 à flot
- Près de 35 000 visiteurs en 2017
- 61 ports sur le littoral (255km) de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Contacts presse :

METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE

Stéphane GIREAU Tél.: 04 91 99 79 97

stephane.gireau@ampmetropole.fr

Caroline CAGIMANOLI Tél.: 04 91 99 79 74

caroline.cagimanoli@ampmetropole.fr

GRAND PAVOIS ORGANISATION

Floriane BOUILLARD Tél.: 0546444639

fbouillard@grand-pavois.com

Communiqué de presse
Mercredi 17 janvier 2018

GRAND EVENEMENT

**LES NAUTICALES
LE SALON NAUTIQUE DE LA MÉTROPOLÉ AIX-MARSEILLE-PROVENCE,**

Les Nauticales, organisées par la Métropole Aix-Marseille-Provence, 4ème salon nautique français, débiteront le week-end de Pâques, du samedi 31 mars au dimanche 08 avril 2018 à La Ciotat. Le salon à flot accueillera plus de 200 exposants sur 30 000m² d'exposition et 400 bateaux. En 2017, près de 35 000 visiteurs avaient arpenté les allées du salon et les pontons !

Cet événement, parrainé par la Fédération des Industries Nautiques, marque le début de la saison méditerranéenne et pour beaucoup le retour à la pratique de nombreuses activités nautiques. Rappelons que l'objectif des Nauticales est de **valoriser la filière, ses produits et ses nouveautés, favoriser la pratique et confirmer la place de 1er pôle de plaisance d'Europe de la Métropole Aix-Marseille-Provence**. Aussi, de nombreuses marques profiteront de cet incontournable rendez-vous dans l'agenda français pour présenter aux passionnés et en exclusivité leurs nouveautés 2018, mais aussi proposeront au grand-public de découvrir et de participer aux nombreuses animations proposées.

Le salon Les Nauticales intègre le Pass'Port Nautique en 2018 !

Le 1er salon méditerranéen de l'année poursuit son développement et, après avoir obtenu le parrainage de la Fédération des Industries Nautiques, intègre en 2018 le dispositif du Pass'Port Nautique. Le concept ? Permettre aux professionnels du nautisme de ne rater aucun des grands rendez-vous de l'année en proposant, via un seul badge, d'accéder aux Nauticales, au Grand Pavois La Rochelle et au Nautic de Paris 2018. Grâce à ce Pass'Port Nautique, les professionnels français peuvent accéder, sortir et rentrer librement, autant de fois qu'ils le souhaitent et bénéficier de services spécifiques mis en place (Business center, vestiaires...).

Neuf jours de salon répartis en deux temps forts :

- Un week-end de Pâques axé sur les animations

Le salon ouvre ses portes sur le week-end de Pâques, trois jours qui seront axés sur des animations destinées au grand-public. Plusieurs temps forts seront mis en place pour les visiteurs qui pourront découvrir le salon, ses espaces thématiques (Glisse, Patrimoine & Tradition...) et tester les différents types de navigation que ce soit en mer ou en bassin, gratuitement. A noter des temps forts axés sur les JO de 2024 avec la présentation des supports de Voile Olympique, la présence de champions toutes disciplines nautiques confondues, des démonstrations, des projections de films dans un espace spécifique créé sur le salon... Ce sera également l'occasion de découvrir la richesse et la diversité des nombreuses associations et clubs de la Métropole Aix-Marseille-Provence (voile

traditionnelle, pêche, glisse, plongée, protection de la nature, plaisanciers...) qui seront présentes pour présenter leurs activités et partager leurs passions. Un moment convivial, sportif et de découverte pour tous.

- Du mardi ou vendredi : des conférences et des débats.

Ce week-end festif sera suivi d'une semaine axée sur des thématiques axées sur le nautisme, son économie, ses métiers, ses développements, ses spécificités et ses atouts. Dès le mardi, des conférences, des tables-rondes et des débats seront organisés et proposés par la Métropole Aix-Marseille-Provence avec la venue de professionnels et de spécialistes qui traiteront de sujets importants pour le nautisme d'aujourd'hui et demain. Consciente de l'importance des enjeux qui s'exercent sur son littoral, la Métropole Aix-Marseille-Provence présentera également le Livre Bleu, ce vaste projet « conciliant les fragilités et les richesses de cet espace hors du commun, tantôt marin, tantôt lagunaire, et de favoriser l'émergence de projets emblématiques pour son territoire ». Les fédérations et les associations pourront également profiter de cet espace de Conférences pour organiser leurs assemblées, réunions et rencontres...

A savoir

- 4^e salon nautique français
- 200 exposants attendus sur 30 000 m² d'exposition
- 400 bateaux exposés dont 200 à flot
- Près de 35 000 visiteurs en 2017
- 61 ports sur le littoral (255km) de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Contacts presse :

METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE

Stéphane GIREAU Tél.: 04 91 99 79 97
stephane.gireau@ampmetropole.fr

GRAND PAVOIS ORGANISATION

Floriane BOUILLARD Tél.: 0546444639
fbouillard@grand-pavois.com



GRAND PAVOIS
ORGANISATION

FLASH PRESSE DECEMBRE 2017 – NAUTIC PARIS

LES QUATRE PROCHAINS ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR GRAND PAVOIS ORGANISATION

Présent au NAUTIC stands 1D4 et 1E4

GRAND PAVOIS ORGANISATION, CRÉATEUR ET ORGANISATEUR D'ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES !

GPO met au service de l'événementiel nautique une expertise sur mesure, des conseils, un savoir-faire et une expérience unique en France et à l'étranger. GPO possède une réelle proximité avec le monde professionnel du nautisme international compte-tenu de son statut associatif et compte parmi ses références l'organisation de courses, d'événementiels et de salons nautiques en France et à l'étranger. Les quatre prochains événements de l'association en 2018 sont :

► SALON LOISIRS D'EAU : DU 8 AU 11 FEVRIER 2018

L'association Grand Pavois Organisation poursuit sa croissance et prend en charge l'organisation du salon Loisirs d'Eau de Lyon. La volonté de l'association est d'apporter un nouvel outil de promotion aux professionnels du nautisme sur une région où le potentiel de développement est très important et d'accroître son savoir-faire dans le milieu des salons. Le salon, qui sera toujours situé à Eurexpo Lyon, passera de **trois à quatre jours** et ouvrira ses portes le **jeudi 8 février pour terminer le dimanche 11 février**.

Un thème fédérateur, l'EAU, et trois axes de développement : la

Piscine, Spa & Traitement de l'Eau, le Nautisme & des Sports d'eau et le Tourisme balnéaire & le Bien-être.



Plus d'infos sur www.loisirs-deau.com

► LES NAUTICALES, UN ÉVÉNEMENT DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE : DU 31 MARS AU 8 AVRIL 2018

Le groupement GPO/Safim est Délégitaire de Service Public pour le salon Les Nauticales organisées par la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui se tiendront **du samedi 31 mars au dimanche 08 avril**



2018 à La Ciotat. Véritable rendez-vous de tous les professionnels du nautisme, ce salon nautique à flot de printemps accueille plus de 200 exposants sur 30 000m² d'exposition et 400 bateaux. En 2017, plus de 31 000 visiteurs ont arpenté les allées du salon et les pontons ! Les Nauticales 2018 de La Ciotat seront sur **deux week-ends dont celui de Pâques et sur 9 jours d'exposition**, avec une ouverture de 10h00 à 18h00 et, jusqu'à 19 heures les deux samedis du salon afin d'en optimiser la fréquentation.

Plus d'infos sur www.salon-lesnauticales.com

► **GRAND PAVOIS LA ROCHELLE : DU 26 SEPTEMBRE AU 1ER OCTOBRE 2018**

Lesalon nautique Grand Pavois La Rochelle se tiendra du **mercredi 26 septembre au lundi 1er octobre 2018 de 10h à 19h**. Chaque année, ce sont près de **800 marques internationales** qui sont représentées sur le salon, **85.000 visiteurs** sont attendus sur les **100.000 m2 d'exposition**. **750 bateaux** sont exposés dont **300 unités à flot**. L'offre exhaustive de la filière nautique, les avant-premières et les nouveautés présentées par les exposants, les espaces thématiques, la présence de nombreux marins de renoms font du Grand Pavois La Rochelle un salon incontournable pour les passionnés du nautisme.



Plus d'infos sur www.grand-pavois.com

► **LE RALLYE DES ILES DU SOLEIL : DEPART LE 10 NOVEMBRE 2018**

Le Rallye des Iles du Soleil est un nouveau rallye ouvert aux plaisanciers qui est proposé par Grand Pavois Organisation avec un parcours La Palma (Canaries) / Marie-Galante dans les Iles de Guadeloupe via les Iles du Cap-Vert. Une traversée de l'Atlantique sécurisée et encadrée, ouverte aux monocoques et multicoques de 35 à 65 pieds, de 2950 milles au départ de l'archipel canarien le **samedi 10 novembre** vers les îles de Guadeloupe, et plus spécifiquement Marie-Galante.



Plus d'infos sur www.rallye-ilesdusoleil.com

CONTACT PRESSE GRAND PAVOIS ORGANISATION

Tel. : +33 5 46 44 46 39 / fax : +33 5 46 45 32 24

Pierrick GARENNE / pgarenne@grand-pavois.com / Floriane BOUILLARD / fbouillard@grand-pavois.com / Véronique LARGEAU / vlargeau@grand-pavois.com

"CRÉATEUR D'ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES"



GRAND PAVOIS
ORGANISATION

De: pgarenne@mail136-224.atl41.mandrillapp.com de la part de pgarenne@grand-pavois.com
Envoyé: lundi 19 février 2018 15:54
À: fbouillard@grand-pavois.com
Objet: MailChimp Template Test - "NAUTICALES - EXPOSANTS 1 - 23/02/2017 (copy 01)"



› NEWSLETTER LES NAUTICALES

- ***Finalisez vos commandes : invitations, aménagement...***
- ***Inscrivez-vous au catalogue officiel !***
- ***Communiquez sur vos nouveautés***
- ***Charline Picon, marraine des Nauticales 2018***
- ***Les Jeux Olympiques au salon***

› PENSEZ A VOS COMMANDES

RDV sur votre Espace Exposant pour finaliser vos commandes : invitations, aménagement de stand : moquette, mobilier, nettoyage, etc.



› CHARLINE PICON,

› INSCRIPTION AU CATALOGUE

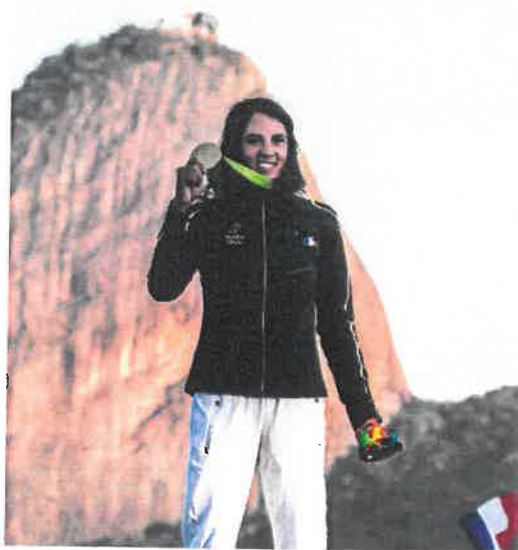
N'oubliez pas de vous inscrire au catalogue officiel. Celui est remis aux visiteurs dès l'entrée du salon.

[Inscription](#)

› COMMUNIQUEZ SUR

MARRAINE DES NAUTICALES

Charline Picon, médaille d'Or aux Jeux Olympiques de Rio 2016, Mairaine des Nauticales. Charline est une véliplanchiste de 33 ans, licenciée au Club Nautique de La Tremblade et membre du Pôle France de La Rochelle (17). Membre de l'équipe de France de voile olympique, **elle s'impose à partir des années 2010 dans les épreuves internationales.** Elle est ainsi championne d'Europe en 2013, 2014 et 2016 et devient championne du monde en 2014, avant de remporter le titre olympique en 2016. **Vous pourrez rencontrer Charline Picon sur le salon les 31 mars, 1er et 2 avril.**



VOS NOUVEAUTÉS

Vous exposez des nouveautés !

Profitez du service presse pour relayer vos informations vers les médias. Vous organisez un baptême, une rencontre, une séance de dédicace, un cocktail, etc. ? N'hésitez pas nous envoyer vos dossiers. [Télécharger le questionnaire](#)



LES JEUX OLYMPIQUES

La présence de Charline vient s'inscrire dans l'un des temps forts du salon axé sur les JO de 2024. Les visiteurs pourront ainsi découvrir une sélection des supports de Voile Olympique (49er, RSX, Finn...), la présence de champions toutes disciplines nautiques confondues, assister à des démonstrations et des projections de films dans un espace spécifique...





Un événement organisé par Grand Pavois Organisation

Copyright ©2017 GRAND PAVOIS ORGANISATION, All rights reserved.

Our mailing address is:

pavois@grand-pavois.com

Want to change how you receive these emails?

You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#).

Address:

GRAND PAVOIS ORGANISATION
AVENUE DU LAZARET
PORT DES MINIMES
17 042 LA ROCHELLE CEDEX 01



Facebook



Twitter



Site Les Nauticales



Email



Share



Tweet



Forward

SALON LES NAUTICALES

29 Mars 2018
News letter Exposé

[Campaign Preview](#)
[HTML Source](#)
[Plain-Text Email](#)
[Details](#)


› NEWSLETTER LES NAUTICALES

- **Les infos pratiques du salon : dates, horaires...**
- **Les parkings à proximité**
- **Charline Picon, marraine des Nauticales 2018**
- **Les temps forts du salon**
- **Le site et les réseaux sociaux**

› LES INFOS PRATIQUES

Les Nauticales se tiendront du 31 mars au 8 avril prochain à La Ciotat de 10h à 18h et les samedis 31 et 7 avril de 10h à 19h. Retrouvez toutes les informations pratiques : horaires, tarifs, les hébergements en consultant notre site www.salon-lesnauticales.com

› LES PARKINGS A PROXIMITÉ

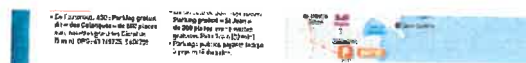
Si vous venez en voiture aux Nauticales, pensez au (NOUVEAU) Parking dit Des Calanques ! Suivez le fléchage dès la sortie de l'Autoroute A50 et profitez du système de navettes gratuites mises en place pendant toute la durée du salon... Et s'il fait beau, le salon n'est qu'à dix minutes à pied via le Port Vieux de La Ciotat...





> CHARLINE PICON, MARRAINE DES NAUTICALES

Charline Picon, médaille d'Or aux Jeux Olympiques de Rio 2016, Marraine des Nauticales. Charline est une véliplanchiste de 33 ans, licenciée au Club Nautique de La Tremblade et membre du Pôle France de La Rochelle (17). Membre de l'équipe de France de voile olympique, elle s'impose à partir des années 2010 dans les épreuves internationales. Elle est aussi championne d'Europe en 2013, 2014 et 2016 et devient championne du monde en 2014, avant de remporter le titre olympique en 2016. Les visiteurs pourront rencontrer Charline Picon sur le salon les 31 mars, 1er et 2 avril et assister à sa conférence le samedi 31 mars à 15h.

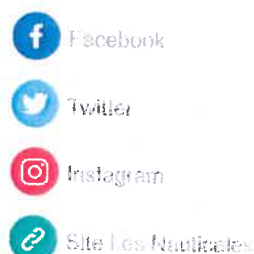


> LES TEMPS FORTS DU SALON

Pendant 9 jours, les visiteurs pourront découvrir et profiter des nombreuses animations du salon. Il y en aura pour tous les goûts, tous les âges, et toutes les envies !! [Téléchargez les temps forts](#)

> LE SITE ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

Vous pouvez retrouver toutes les informations et actualités sur le salon en consultant le site et les réseaux sociaux.



Un événement organisé par Grand Pavois Organisation

Copyright ©2017 GRAND PAVOIS ORGANISATION, All rights reserved.

Our mailing address is:
pavois@grand-pavois.com

Want to change how you receive these emails?
You can update your preferences or unsubscribe from this list.

Address:

GRAND PAVOIS ORGANISATION

NEWSLETTER LES NAUTICALES

Mardi 27 Mars 18

Newsletter Exposants

[Campaign Preview](#)
[HTML Source](#)
[Plain-Text Email](#)
[Details](#)


› NEWSLETTER LES NAUTICALES

LES INFORMATIONS PRATIQUES

- *L'inauguration du salon*
- *Les invitations*
- *Les partenaires des Nauticales*
- *Les temps forts du salon*
- *L'agenda du salon*

› L'INAUGURATION DU SALON

Se tiendra le **Samedi 31 mars à 11h** en présence de nombreuses personnalités institutionnelles et de la marraine du salon Charline Picon. RDV à l'entrée du salon à 10h45.

› LES TEMPS FORTS

De nombreux temps forts et animations auront lieu pendant les 9 jours de salon. Découvrez-les en cliquant sur l'image.

› LES INVITATIONS

Si vous souhaitez recommander des invitations pour vos clients, RDV sur le salon à partir de jeudi 29/03 à l'accueil exposant.



› L'AGENDA DES NAUTICALES

› LES PARTENAIRES DU

Retrouvez l'agenda du salon jour par jour en cliquant sur l'image.



SALON

Retrouvez les partenaires du salon pendant Les Nauticales et profitez de certaines offres "spécial salon" en vous rendant sur leur stand.



Un événement organisé par Grand Pavois Organisation

Copyright ©2017 GRAND PAVOIS ORGANISATION, All rights reserved.

Our mailing address is:
pavois@grand-pavois.com

Want to change how you receive these emails?
You can update your preferences or unsubscribe from this list.

Address:
GRAND PAVOIS ORGANISATION
AVENUE DU LAZARET
PORT DES MINIMES
17 042 LA ROCHELLE CEDEX 01



Facebook



Twitter



Site Les Nauticales



Email



Share



Tweet



Forward

De:

pgarenne@mail136-224.atl41.mandrillapp.com de la part de pgarenne@grand-pavois.com

Envoyé:

mardi 20 mars 2018 14:59

À:

fbouillard@grand-pavois.com

Objet:

MailChimp Template Test - "NAUTICALES - PARTENAIRE EXPOSANTS 4"

Mardi 21 Mars



› NEWSLETTER LES NAUTICALES

LES PARTENAIRES DU SALON

› LES PICK-UP ISUZU

A découvrir pour la première fois aux Nauticales le constructeur japonais ISUZU et ses magnifiques pick-up !

Cette marque présente depuis plus de 10 ans en France présentent sa gamme de pick-up et de véhicule utilitaire. Retrouvez l'équipe située à proximité de l'entrée.



› DECATHLON AUBAGNE

Partenaire depuis 2016, Décathlon Aubagne vous permet de retrouver sur une même stand tout le matériel et les vêtements nautiques, les trottinettes et vélos pliables à embarquer sur un bateau mais aussi tout ce qui concerne la "Pêche" avec un simulateur de pêche au gros et du matériel. **10% de remise seront accordés aux exposants sur présentation du coupon à [télécharger](#)**

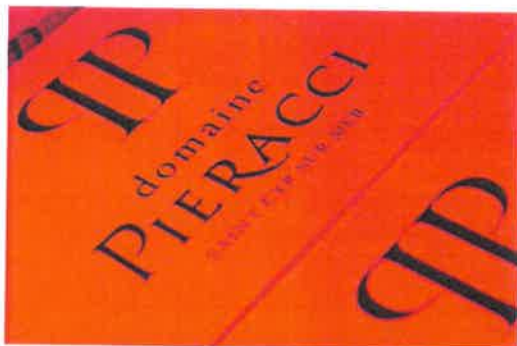
› LES VINS EUGENE ELLIA

Partenaire depuis de nombreuses années, les vins d'Eugène Ellia vous raviront les papilles : Nuit-Saint-Georges, Meursault, Chorey-Les-Beaune, Gevrey-Chambertin...



› LES VINS PIERACCI

Pour la première fois sur les Nauticales, le Domaine Pieracci fera des dégustations de vin de Bandol bio ainsi que différentes huiles d'olives.




Zone des Paveux
13400 Aubagne
04 42 18 01 01

DECATHLON
Aubagne

VENEZ DÉCOUVRIR NOTRE GAMME

DE SPORTS DE VOILE TRIBORD
DE SPORTS DE PAGAIE ITIWIT
DE PÊCHE CAPERLAN
ET DE SNORKELING SUBEA

LES PRIX SALON

-10%

Sur les produits des rayons
sports de voile / plongée / sports de pagaie / pêche
dans votre magasin Decathlon Aubagne *

*Sur présentation de ce coupon jusqu'au 30 avril 2015.
Offre non cumulable, à usage unique.
Ne pas céder sur la voie publique.

› LES PARTENAIRES DU SALON

**LES NAUTICALES
REMERCIENT LEURS PARTENAIRES**




Un événement organisé par Grand Pavois Organisation

Copyright ©2017 GRAND PAVOIS ORGANISATION, All rights reserved.

Our mailing address is:

pavois@grand-pavois.com

Want to change how you receive these emails?
You can update your preferences or unsubscribe from this list.

Address:

GRAND PAVOIS ORGANISATION
AVENUE DU LAZARET
PORT DES MINIMES
17 042 LA ROCHELLE CEDEX 01



Facebook



Twitter



Site Les Nauticales



Email



Share



Tweet



Forward

De: pgarenne@mail136-224.atl41.mandrillapp.com de la part de pgarenne@grand-pavois.com
Envoyé: jeudi 15 mars 2018 15:30
À: fbouillard@grand-pavois.com
Objet: MailChimp Template - "NAUTICALES - EXPOSANTS 2 - 15/03/2018"



› NEWSLETTER LES NAUTICALES

LES INFORMATIONS PRATIQUES

- *Note de montage et démontage*
- *Grutage*
- *Les parkings votre disposition de vos clients*
- *Les horaires - rappel*
- *Finalisez vos commandes*

› NOTE DE MONTAGE ET DEMONTAGE

Retrouvez toutes les informations relatives au montage et au démontage de votre stand [Téléchargez ici](#)

› FINALISEZ VOS COMMANDES

RDV sur votre Espace Exposant pour finaliser vos commandes : invitations, aménagement de stand : moquette,

› GRUTAGE

Pour les exposants concernés par les grutages de mise à l'eau à de mise à terre, merci de prendre rendez-vous rapidement.

Pour information un engin de manutention (chariot élévateur à fourche/ CASES obligatoire) sera à votre disposition durant le montage du mardi 27 au vendredi 29 mars. Merci

mobilier, nettoyage, etc. Les commandes effectuées sur place seront majorées de 30%.

de nous indiquer par mail vos besoins en précisant la date et tranche horaire.

Contact : ehardy@grand-pavois.com

» LES PARKINGS A DISPOSITION DE VOS CLIENTS

Cliquez sur l'image pour agrandir.



» LES HORAIRES - RAPPEL

Les Nauticales se tiendront du
31 mars au 8 avril prochain à La
Ciotat de 10h à 18h et les samedis
31 et 7 avril de 10h à 19h.



Un événement organisé par Grand Pavois Organisation

Copyright ©2017 GRAND PAVOIS ORGANISATION, All rights reserved.

Our mailing address is:

pavois@grand-pavois.com

Want to change how you receive these emails?
You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#).

Address:

GRAND PAVOIS ORGANISATION
AVENUE DU LAZARET
PORT DES MINIMES
17 042 LA ROCHELLE CEDEX 01



Facebook



Twitter



Site Les Nauticales



Email



Share

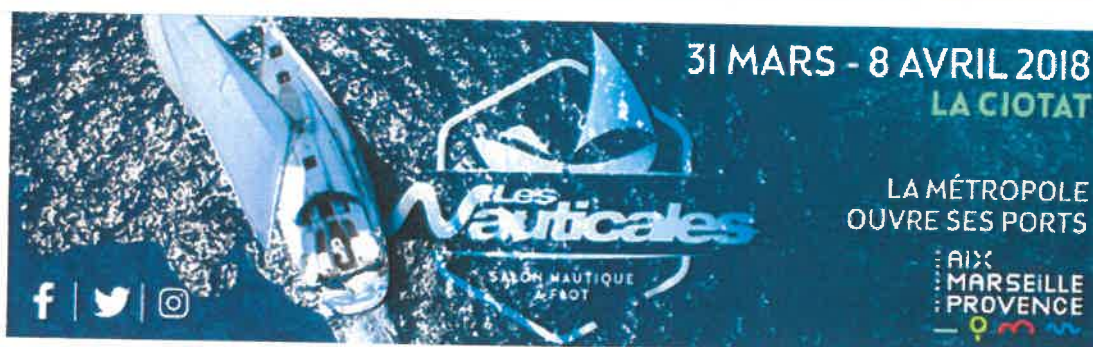


Tweet



Forward

De: pgarenne@mail187-199.suw11.mandrillapp.com de la part de pgarenne@grand-pavois.com
Envoyé: mercredi 7 mars 2018 17:45
À: fbouillard@grand-pavois.com
Objet: MailChimp Template Test - "NAUTICALES - EXPOSANTS 2 - 08/03/2018"



› NEWSLETTER LES NAUTICALES

- *Note de montage/démontage*
- *Les parkings à votre disposition*
- *Grutage*
- *Les temps forts du salon*
- *Les animations pour les visiteurs*

› NOTE DE MONTAGE ET DEMONTAGE

Cliquez sur le lien pour connaître les horaires et jours pour l'installation de votre stand. [Téléchargez ici](#)

› L'AGENDA DU SALON

Retrouvez l'agenda du salon jour par jour en cliquant sur l'image

› GRUTAGE

Pour les exposants concernés par les grutages de mise à l'eau à de mise à terre, merci de prendre rendez-vous rapidement.

Pour information un engin de manutention (chariot élévateur à fourche/ CASES obligatoire) sera à votre disposition durant le montage du



mardi 27 au vendredi 29 mars. Merci de nous indiquer par mail vos besoins en précisant la date et tranche horaire.

Contact : ehardy@grand-pavois.com

› LES TEMPS FORTS DU SALON

De nombreux temps forts auront lieu pendant les 9 jours de salon.

Découvrez les en cliquant [ici](#)



Un événement organisé par Grand Pavois Organisation

Copyright ©2017 GRAND PAVOIS ORGANISATION, All rights reserved.

Our mailing address is:

pavois@grand-pavois.com

Want to change how you receive these emails?

You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#).

Address:

GRAND PAVOIS ORGANISATION
AVENUE DU LAZARET
PORT DES MINIMES
17 042 LA ROCHELLE CEDEX 01



SALON NAUTIQUE LES NAUTICALES

Newsletter Visiteurs

20 Mars 2018

[Campaign Preview](#)[HTML Source](#)[Plain-Text Email](#)[Details](#)

› NEWSLETTER LES NAUTICALES

LES PARTENAIRES DU SALON

› LES PICK-UP ISUZU

A découvrir pour la première fois aux Nauticales le constructeur japonais ISUZU et ses magnifiques pick-up !

Cette marque présente depuis plus de 10 ans en France présentent sa gamme de pick-up et de véhicule utilitaire. Retrouvez l'équipe située à proximité de l'entrée.



› LES VINS EUGENE ELLIA

Partenaire depuis de nombreuses années, les vins d'Eugène Ellia vous raviront les papilles : Nuit-Saint-

› DECATHLON AUBAGNE

Partenaire depuis 2016, Décathlon Aubagne vous permet de retrouver sur une même stand tout le matériel et les vêtements nautiques, les trottinettes et vélos pliables à embarquer sur un bateau mais aussi tout ce qui concerne la "Pêche" avec un simulateur de pêche au gros et du matériel. **10% de remise seront accordés aux exposants sur présentation du coupon [à télécharger](#)**



Georges, Meursault, Chores-Les-Beaune, Gevrey-Chambertin...



LES PARTENAIRES DU SALON



LES PRIX SALON

LES PRIX SALON
-10%

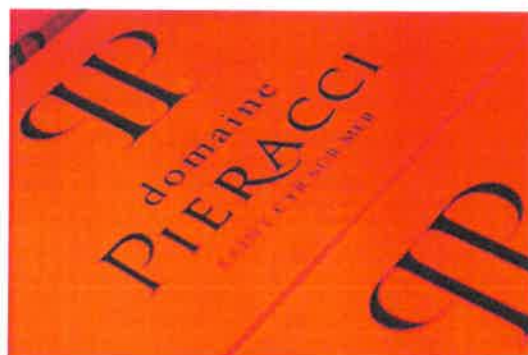
Sur les produits des rayons
sports de voile / plongée / sports de pêche / pêche
dans votre magasin Decathlon Aubagne *

* Sur présentation de ce coupon, jusqu'au 30 avril 2018

Offre non cumulable, à usage unique
Ne pas jeter sur la voie publique

LES VINS PIERACCI

Pour la première fois sur les Nauticales, le Domaine Pieracci fera des dégustations de vin de Bandol bio ainsi que différentes huiles d'olives.



Un événement organisé par Grand Pavois Organisation

Copyright ©2017 GRAND PAVOIS ORGANISATION, All rights reserved.

Our mailing address is:
pavois@grand-pavois.com

Want to change how you receive these emails?
You can update your preferences or unsubscribe from this list

Address:

GRAND PAVOIS ORGANISATION
AVENUE DU LAZARET
PORT DES MINIMES
17 042 LA ROCHELLE CEDEX 01



Facebook



Twitter



Site Les Nauticales



Email

De: pgarenne@mail136-224.atl41.mandrillapp.com de la part de pgarenne@grand-pavois.com
Envoyé: jeudi 8 mars 2018 12:35
À: fbouillard@grand-pavois.com
Objet: MailChimp Template Test - "NAUTICALES - VISITEURS - 8/03/2017"



› NEWSLETTER LES NAUTICALES

- *Les infos pratiques du salon : dates, horaires...*
- *Des animations pour tous !*
- *L'agenda du salon*
- *Charline Picon, marraine des Nauticales 2018*
- *Les Jeux Olympiques au salon*

› LES INFOS PRATIQUES

Les Nauticales se tiendront du 31 mars au 8 avril prochain à La Ciotat de 10h à 18h et les samedis 31 et 7 avril de 10h à 19h. Retrouvez toutes les informations pratiques : horaires, tarifs, comment venir sur le site, les parkings à proximité, les hébergements ... en consultant notre

› DES ANIMATIONS POUR TOUS

Pendant 9 jours, venez découvrir et profiter des nombreuses animations du salon. Char à voile à pédale, surf, paddle, plongée, pêche, canoé, aviron, démonstrations, essais en mer et en bassin, compétitions, conférences, expositions, baptêmes,



> CHARLINE PICON, MARRAINE DES NAUTICALES

Charline Picon, médaille d'Or aux Jeux Olympiques de Rio 2016, Marraine des Nautiques. Charline est une véliplanchiste de 33 ans, licenciée au Club Nautique de La Tremblade et membre du Pôle France de La Rochelle (17). Membre de l'équipe de France de voile olympique, elle s'impose à partir des années 2010 dans les épreuves internationales. Elle est aussi championne d'Europe en 2013, 2014 et 2016 et devient championne du monde en 2014, avant de remporter le titre olympique en 2016. Vous avez rencontré Charline Picon sur le salon les 31 mars, 1er et 2 avril.

etc. Vous pourrez même apprendre à nager comme une sirène ! Il y en aura pour tous les goûts, tous les âges, et toutes les envies !! [Téléchargez les temps forts](#)

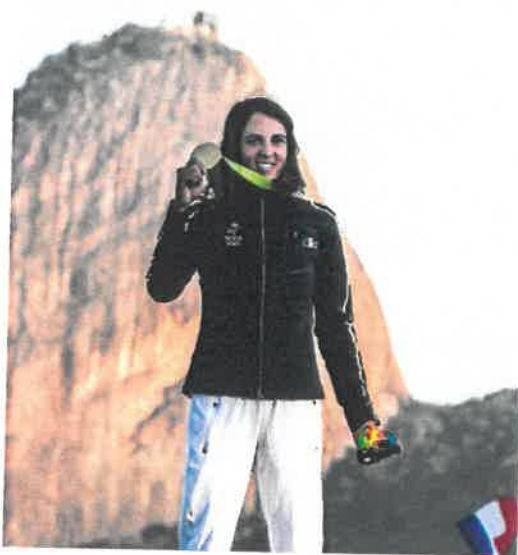
> L'AGENDA DU SALON

Tous les jours de nombreuses activités sont possibles, découvrez jour par jour l'agenda du salon en cliquant sur l'image.



> LES JEUX OLYMPIQUES

La présence de Charline vient s'inscrire dans l'un des temps forts du salon axé sur les JO de 2024. Les visiteurs pourront ainsi découvrir une sélection des supports de Voile Olympique (49er, RSX, Finn...), la présence de champions toutes disciplines nautiques confondues, assister à des démonstrations et des projections de films dans un espace spécifique...



Un événement organisé par Grand Pavois Organisation

Copyright ©2017 GRAND PAVOIS ORGANISATION, All rights reserved.

Our mailing address is:
pavois@grand-pavois.com

Want to change how you receive these emails?
You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#).

Address:
GRAND PAVOIS ORGANISATION
AVENUE DU LAZARET
PORT DES MINIMES
17 042 LA ROCHELLE CEDEX 01



Facebook



Twitter



Site Les Nauticales



Email



Share



Tweet



Forward



**La Métropole Aix-Marseille-Provence
vous convie à la Conférence de Presse des NAUTICALES 2018,**

AU SALON NAUTIQUE LES NAUTICALES
(RDV AU RESTAURANT BRASSERIE BASQUE SITUÉ À L'ENTRÉE DU SALON)

SAMEDI 31 MARS à 10h15.

Intervenants :

- M. Patrick BORÉ,

Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence et Maire de La Ciotat.

- M. Gérard LACHKAR,

Vice-Président de la Fédération des Industries Nautiques.

- M. Alain POCHON,

Président de Grand Pavois Organisation.

Société/Support : _____

Nom/Prénom : _____

Assistera ☐

N'assistera pas ☐

Réponse demandée au plus tard le vendredi 23 mars 2018.
RAPPEL DÉBUT INAUGURATION 11H À L'ENTRÉE DU SALON.

Contacts presse :

METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE

Stéphane GIREAU Tél.: 04 91 99 79 97

stephane.gireau@ampmetropole.fr

Laurent DESBUISSONS Tél. : 04 91 99 78 29

Laurent.desbuissons@ampmetropole.fr

GRAND PAVOIS ORGANISATION

Floriane BOUILLARD Tél. : 05 46 44 46 39

fbouillard@grand-pavois.com



Jean-Claude GAUDIN

Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence
Ancien Ministre
Maire de Marseille
Vice-Président honoraire du Sénat

Jean MONTAGNAC

Vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence
Président du Conseil de Territoire Marseille Provence
Maire de Carry-le-Rouet

Patrick BORÉ

Maire de La Ciotat
Vice-Président de la Métropole délégué aux Ports et infrastructures portuaires, Mer et Littoral
1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

vous prie d'assister à l'inauguration du salon nautique



SAMEDI 31 MARS 2018 À 11H, À LA CIOTAT,

Nouveau Port de Plaisance, Boulevard Anatole France, 13 600 La Ciotat
en présence de **Charline PICON**, marraine du salon.



LNC18IF31



ANNEXE 1.D

GUIDE DE VISITE 2018

CATALOGUE OFFICIEL

31 MARS - 8 AVRIL 2018

LA CIOTAT

LISTE DES EXPOSANTS
PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE p. 3

LISTE DES BATEAUX EXPOSÉS p. 10

PLAN DU SALON p. 12

LISTE DES EXPOSANTS
PAR RUBRIQUES p. 15

TEMPS FORTS p. 19

AGENDA p. 21



LA MÉTROPOLE
OUVRE SES PORTS

www.salon-lesnauticales.com



Avec le label de la



Reçu au Contrôle de légalité le 12 avril 2019

EXPOSANTS

DIFUROC

Hall Equipements C 02

DINH KENZEL / XLAND

27 route de Courtry
77270 VILLEPARISIS France
Tel. 06 29 59 72 12
Beauté homme Coutures for men

Module extérieur B 15 et B 17

DORÉE MARINE

A Flot EC - 03 / Stand Air-libre G 06

DREAM YACHT CHARTER -

CONCESSIONNAIRE BALI

CATAMARANS

28 quai de Rivie Neuve
13007 MARSEILLE France
Tel. 04 94 30 87 44
www.dreamyachtcharter.com

Concessionnaire Bal Calanques, Vente de bateau révo et d'accessoires, Gestion Location, 4^{ème} mondiale de la location, Bal Calanques dealer, New and Used Boats, Charter Management Programme, first charter company worldwide.

A Flot 200 - 03 /

DUFOR voir MIDI NAUTISME

E

ECOPILOT voir POCHON SA

ECOLE DE LA MARINE DE PLAISANCE

130 corniche Kennedy
13007 MARSEILLE France
Tel. 04 91 31 92 42
www.pernissbateauetnp.com

Centre de formation aux permis bateau Motor boat license school

Hall Equipements C 07

ECO-SYSTEMS voir POCHON SA

ELAN voir BLUETOUCH

EOLO voir MARSEILLE YACHTING

BLEU CALANQUE

ESPRIT SUD

Espace Grimaud 430 Corniche Giovanni
83500 LA SEYNE/ MER France
www.espritsud.net
Stand air libre F 17

ETOILE SELLIERE

Hall Equipements D 01

EUGENE ELLIA

Les Millépépous - Le Bourg Nouveau Fleuri
33650 LE RHOU France
Tel. 02 23 41 61 00
www.augene-ellia.com
Module extérieur F 05

EUROP YACHTING

A Flot QN 01 / Hall Services J 23

EVASION YACHTING

13 quai Aristide Brand
83430 SAINT MANDRIER France
Tel. 04 94 63 00 00
www.evasion-yachting.com

Importateur France Oceanair et Importateur régional Borealis
Importateur France Oceanair et Importateur régional Borealis

A Flot 200 - 08

EVINRUDE voir MARINE LOISIRS

F

F355 voir LES JOYEUX MARINS

FARMASOMMEIL

Hall Equipements D 04

FEDERATION FRANÇAISE DES

PECHEURS EN MER

9 allée des Heures
13500 MARTIGUES France
Tel. 06 14 74 05 38
www.fipm-national.com

Fédération française des pêcheurs en mer Organisations arrières et moniteurs, écoles de pêche, formation et gestion et sea Organisations fishing competition, release schools, fishing, training et releases and assistants fishing schools

Village des Associations ASSO II

FELL MARINE voir NAVICOM

FELLMARINE voir POCHON SA

FENUA FACTORY

1 place de la tour

83110 SANARY SUR MER France

Tel. 06 15 07 53 05

www.fenua-factory.com

Création unique made in France de solutions design en acier et inox et autres accessoires sur le monde marin

FFESSM PROVENCE ALPES COTE

DAZUR

46 bd Foulqui

13016 MARSEILLE France

Tel. 04 91 05 36 31

www.fissim-paca.fr

Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous Mer

French Underwater Federation

Village des Associations ASSO I3

FJORD voir SERVAUX

FLEXFUEL ENERGY DEVELOPMENT

Hall Equipements C 09

FOURWINNS voir TECHNIC MARINE ;

CHEMINS D'OCEANS TECHNIC

MARINE

FURUNO voir POCHON SA

FUSION voir POCHON SA

GALEON voir DORÉE MARINE

GARMIN voir POCHON SA

GLOMEX voir POCHON SA

G-NAKER voir LES JOYEUX MARINS

GPES

Hall Pêche et Plongée H 05

GRAND voir MARSEILLE YACHTING

BLEU CALANQUE

GREENLINE voir EVASION YACHTING



SOLARIS, L'EXCELLENCE DEPUIS 1974.

EUROP YACHTING Marseille Importe exclusivement SOLARIS.

06 85 11 71 80 - france@solarisyachts.com - www.europ-yachting.com

20 rue de la Guirlande, 13002 Marseille

EUROP

YACHTING



OCQUE TEAU VOIR

MARTIGUES PLAISANCE

OFFSHORE SERVICES

Hall Equipements D 24

OJAI FOOD

Espace restauration I 05

OPTIC PASSION

Module extérieur B 23

ORLANDO PECHE

Hall Pêche et Plongée H 11



PACIFIC CRAFT VOIR

NAUTIC PRO SHOP

PARC NATIONAL DES CALANQUES

141 Boulevard du Prado

13008 MARSEILLE France

Tel. 04.20.10.50.00

<http://www.calanques-parcnational.fr>

Un Parc national pour protéger, accueillir et transmettre. A National Park created to protect, welcome and educate

Module extérieur G 09

PARNER VOIR MARINE LOISIRS

PARSON VOIR OFFSHORE SERVICES

PEGAZUS VOIR NAUTIC 13 SERVICES

PERKINS VOIR

MARINE PROPULSION ENERGIE

PLAISIR D'OFFRIR

Hall Equipements C 05

PLONGEZI

Hall Pêche et Plongée H 07

POCHON SA

14 avenue du Docteur Robin

83400 HYERES France

Tel. 04.94.38.53.83

www.pochon.com

Equipement électronique de navigation. Electronic navigation equipment

Hall Equipements D 17

POGO STRUCTURES

2A de Monboudi

29120 COMBRIT France

Tel. 02.98.51.94.73

www.pogostuctures.com/

Châlier naval, constructeur de valées et bateaux à motor

boat yard, boat builder of sailing and motor boats

A Flot 300-06

PORT DE SANARY SUR MER

Hall Services J 05

PORT D'HIVER YACHTING

83230 BORMES LES MIMOSAS France

Tel. 04.94.71.26.98

www.port-dhiver.com

Vente de bateaux neufs et occasions, maintenance et

stockage sur 7000m2. Sales of new and used boats,

maintenance and storage on 7000m2

A Flot 100 - 03



SAIL EAZY

Hall Services J 19

SAILOR VOIR POCHON SA

SALPA VOIR SOLEIL BLEU YACHTING

SARL SMC EVENEMENT

36 bis rue de la République

83150 BANDOL France

Tel. 06.09.51.39.23

www.profil-voies.fr

Profil voies électrique, réparé les voies ainsi que le génie civil

des voies, réparé les voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

des voies ainsi que le génie civil

SICILAPESCA SHOP

Hall Pêche et Plongée H 01

SILVER VOIR SERVAUX

SIMRAD VOIR POCHON SA

SMARTLINER VOIR DOREE MARINE

SNMI

33 chemin de St Henri

13016 MARSEILLE France

Tel. 04.91.65.83.80

www.snmi13.com

Vente/équipement/entretien moteurs diesel / transmission &

systèmes de propulsion marine. Sales/repair/maintenance

des moteurs diesel / transmission & systèmes de propulsion

marine. Sales of diesel / transmission & propulsion systems

Hall Equipements D 21

SNM LA CIOTAT

Hall Services J 01

SOLARIS YACHTS VOIR EUROP

YACHTING

SOLBIAN VOIR POCHON SA

SOLE NOSTRUM

148, avenue de la Plaine Brunette - ZI Athalia 2

13600 LA CIOTAT France

Tel. 04.42.01.82.46

www.sole-nostum.fr

Energie solaire à bord et à terre. Solar energy on board and

at home

Module extérieur F 15

SOLEIL BLEU YACHTING

A Flot 300-08

SOLEIL DES MERS

6 avenue des Andrieux

13000 LA CIOTAT France

Tel. 06.89.44.33.28

www.soleil-des-mers.com

Concept unique et innovant. Création d'une ligne de sacs

canots, sacs à dos, bagages et accessoires produits par

des artisans locaux. Unique concept. Creation of a line of

bags, gear bags, backpacks elegant and functional produced

by artisans

Module extérieur B 21

SOLUSTEME VOIR CAUCHI DESIGN

SOVEDIS - AQUATABS

Hall Equipements D 22

SPIELMAN PATRICK

Hall Equipements D 08

STOP - ANCRE

51 rue Morucci

13006 MARSEILLE France

Tel. 07.83.42.37.03

www.eco-nautilus.com

800 et vente de produits

800 et vente de produits

800 et vente de produits

800 et vente de produits

800 et vente de produits

800 et vente de produits

800 et vente de produits

800 et vente de produits

800 et vente de produits

800 et vente de produits

800 et vente de produits

800 et vente de produits

800 et vente de produits

800 et vente de produits

800 et vente de produits

800 et vente de produits

800 et vente de produits

800 et vente de produits

800 et vente de produits

800 et vente de produits

800 et vente de produits

TRICOT MARIN

Module extérieur B 27

TRIMARCHI VOIR

MARINE EXPRESS SERVICE

VALIANT VOIR NAUTIC 2000 -

CONCESSIONNAIRE MERCURY -

CENTRE TECHNIQUE

VENT DU CAP VOIR

LES JOYEUX MARINS

VESPERMARINE VOIR POCHON SA

VICTRON VOIR POCHON SA

VICTRON ENERGY VOIR

SOLE NOSTRUM

VILLE DE LA CIOTAT

Module extérieur G 14

VOLVO PENTA VOIR MECA BATEAUX

DISTRIBUTION

WATCHING MAN VOIR POCHON SA

WATT & SEA VOIR POCHON SA

WHITESHARK VOIR

MARINE EXPRESS SERVICE

YACHT MEDITERRANEE - JEANNEAU

A Flot 100 - 01 / Espace Bateaux d'occasion

QC 03 : Stand Air-libre G 02

YAMAHA VOIR PROMER

YOUTOAT

45000 ORLEANS France

www.youtoat.fr

Le 1er support nautique français avec sa version web, print

et smartphone

Hall Equipements D 16

ZAR VOIR TI-COYO

ZF VOIR BH SERVICE

ZODIAC VOIR SERVAUX

TOTOQUISTO THOMAS DANCALE

27 chemin de la Gravette

33140 CADALAN France

Tel. 06.48.22.75.27

Châlier antilles maison et bar à rum West Indian cuisine

and rum bar

Stand Air-libre G 29

TITANIUM VOIR NAUTIC 13 SERVICES

TIVAL SAS

Stand Air-libre G 23

TOHATSU VOIR SERVAUX

TOTOQUISTO THOMAS DANCALE

27 chemin de la Gravette

33140 CADALAN France

Tel. 06.48.22.75.27

Châlier antilles maison et bar à rum West Indian cuisine

and rum bar

Stand Air-libre G 29

TITANIUM VOIR NAUTIC 13 SERVICES

TIVAL SAS

Stand Air-libre G 23

TOHATSU VOIR SERVAUX

TOTOQUISTO THOMAS DANCALE

27 chemin de la Gravette

33140 CADALAN France

Tel. 06.48.22.75.27

Châlier antilles maison et bar à rum West Indian cuisine

and rum bar

Stand Air-libre G 29

TITANIUM VOIR NAUTIC 13 SERVICES

PLAN DU SALON



ENTRÉE
DU SALON

VILLAGES DES
ASSOCIATIONS
(ASSO)

Animation
Char à voile

ESPACE
BOUTIQUES

VILLAGE CLASSIQUE
ET TRADITION

HALL SERVICES
ESPACE BATEAUX EVENEMENTS

HALL PÊCHE ET PÊCHERIE
ESPACE BATEAUX D'OCCASION

HALL
EQUIPEMENTS

EXPOSITION BATEAUX À TERRE

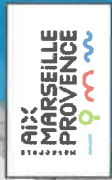
RD ANATOLE FRANCE

AVENUE DU PRESIDENT WILSON

VERS PLAGE DES CAPUCINS
VERS ASO

VERS CENTRE VILLE
VERS PARKING OFFICIEL

VILLAGE DE
LA GUISE



- Restaurant
- Poste de secours
- Toilettes
- Poste de sécurité

POUR VOUS, TOUJOURS, PARTOUT !



Confiez-nous votre projet, prenez rendez-vous avec nos équipes Salon de La Ciotat du 31 mars au 8 avril

FOUR WINNS' NOS OPPORTUNITÉS BATEAUX NEUFS DISPONIBLES

HORIZON 290 - 2016
215 234 € TTC
Prix spécial salon
169 000 € TTC

TS222 - 2018
A partir de
103 842 € TTC

HD 240OB - 2017
97 831 € TTC
Prix spécial salon
77 500 € TTC

VISTA 255 - 2018
A partir de
102 443 € TTC

SCARAB 255 - 2017
Prix spécial salon
79 800 € TTC

à partir de* 420€/mois

REPRISE POSSIBLE ET FINANCEMENT LOA

Suivant stocks disponibles et configurations des bateaux
*Offre sous conditions et sous réserve d'acceptation, un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Hors transport, préparation, suivant options, stock et modèles disponibles.

NOS OPPORTUNITÉS BATEAUX NEUFS 2016 - 2017

	2017	2016	2017	2016	2017	2016
BENETEAU FLYER 5.5 Space	140 cv Suzuki	20 700 €	140 cv Suzuki	20 700 €	20 700 €	20 700 €
BENETEAU FLYER 5.5 Space	140 cv Suzuki	30 200 €	140 cv Suzuki	30 200 €	30 200 €	30 200 €
BENETEAU FLYER 7.7 Sun	2x150 cv Mercury	67 200 €	2x150 cv Mercury	67 200 €	67 200 €	67 200 €
FOUR WINNS HD 240 OB	250 cv Mercury	77 500 €	250 cv Mercury	77 500 €	77 500 €	77 500 €
FOUR WINNS HD 240 OB	300 cv Mercury	94 700 €	300 cv Mercury	94 700 €	94 700 €	94 700 €
FOUR WINNS Horizon 290	2x300 cv Volvo	149 000 €	2x300 cv Volvo	149 000 €	149 000 €	149 000 €
SCARAB SBHO 255	2x200 cv Rotax	79 800 €	2x200 cv Rotax	79 800 €	79 800 €	79 800 €

à partir de* 320€/mois

POUR VOUS, TOUJOURS, PARTOUT !

CHEMINS D'OCEANS

Yann ANDRÉS 06 88 68 23 89
yaa@cheminsdoceans.com
www.cheminsdoceans.com

LISTE DES EXPOSANTS PAR RUBRIQUES

ADMINISTRATIONS, ASSOCIATIONS ET FÉDÉRATIONS	BATEAUX À MOTEUR	PORT D'HIVER YACHTING
AQUA PASSION Village des Associations ASSO 01	AQUABAT Stand Air-Ilbire E17	A Flot 100 - 03
COMITÉ DE PROVENCE FNP&A Village des Associations ASSO 12	BAYLINER Stand Air-Ilbire F21	QUICKSILVER Stand Air-Ilbire G 04
FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PÊCHEURS EN MER Village des Associations ASSO 11	CHEMINS D'OCEANS TECHNIC MARINE Espace bateaux d'occasion QC 08 A Flot 100-02 ; Module extérieur F11	QUER PROFESSIONAL BOATS A Flot PL 03
FFESSM PROVENCE ALPES COTE D'AZUR Village des Associations ASSO 13	DORÉE MARINE A Flot EC -03 ; Stand Air-Ilbire G 06	QUO VADIS BENETEAU (CONCESSIONNAIRE) Espace Bateaux d'occasion QC 03 A Flot 300 -02 ; Stand Air-Ilbire F 03
MARINE NATIONALE - CIRFA Stand air Ilbire E 06	ESPRIT SUD Stand air Ilbire F17	SERVAUX A Flot 200 -02/06 ; Stand Air-Ilbire E 25 et E 27
METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE Espace METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE G 12	EVASION YACHTING A Flot 200 -08	SOLEIL BLEU YACHTING A Flot 300 -08
PARC NATIONAL DES CALANQUES Module extérieur G 09	J2MC NAUTISME Stand Air-Ilbire E13	SUD MARINE Hall Services J15
SEA SHEPHERD Village des Associations ASSO 09	MARINE EXPRESS SERVICE Stand Air-Ilbire F17	TI-COYO Stand Air-Ilbire F19
SERRE PONÇON HAUTES-ALPES Hall Services J 09	MARINE LOISIRS Stand Air-Ilbire E12	YACHT MEDITERRANEE - JEANNEAU A Flot 100 -01 Espace Bateaux d'occasion QC 03 ; Stand Air-Ilbire G 02
SNSM LA CIOTAT Hall Services J 01	MARSEILLE YACHTING BLEU CALANQUE Stand Air-Ilbire E10	BATEAUX À VOILE
THE SEACLEANERS Village des Associations ASSO 04	MARTIGUES PLAISANCE Stand air Ilbire E15	BLUETOUCH A Flot 300 -01
VILLE DE LA CIOTAT Module extérieur G 14	MATT MARINE Stand Air-Ilbire E19	CHEMINS D'OCEANS TECHNIC MARINE
ASSURANCES	MED YACHT SERVICES A Flot 200 -04	DEHLER PROVENCE - YACHTING DEVELOPMENT A Flot 200 -05 Module extérieur F 09
AXA PLAISANCE Hall Services J2	NAUTIC 13 SERVICES Stand Air-Ilbire C 08	DREAM YACHT CHARTER - CONCESSIONNAIRE BALI CATAMARANS A Flot 200 -03 ; Espace Bateaux d'occasion QC 09
AFAC ASSURANCES Hall Services J13	NAUTIC 2000 - CONCESSIONNAIRE MERCURY - CENTRE TECHNIQUE A Flot EC 02 ; Stand Air-Ilbire G 01	EUROP YACHTING A Flot QN 01 ; Hall Services J23
BANQUES ET ORGANISMES DE CRÉDIT	NAUTIC PRO SHOP Stand Air-Ilbire E24	ESPRIT SUD Stand air Ilbire F17
CAISSE REGIONALE CREDIT MARITIME MUTUEL «LA MEDITERRANEE» Hall Services J17	NAVY SERVICE Module extérieur F13	
CAPITOLE FINANCE-TOFINO Module extérieur E26	POGO STRUCTURES A Flot 300 -06	

Liste arrêtée au 8 mars 2018. Les informations sont fournies par les exposants. Les Nauticales ne sauront être tenues responsables des erreurs, omissions ou informations trompeuses.

EVASION YACHTING A Flot 200 -08	DÉCORATION ET MOBILIER	LOCATION DE BATEAUX	MÂTS, GREEEMENTS ET ACCASTILLAGE	MULTICOQUES	OIAI FOOD Espace restauration I 05
CAUCHI DESIGN Stand Air-Ilbre B 01	CAUCHI DESIGN Stand Air-Ilbre B 01	EVASION YACHTING A Flot 200 -08	CERTEC Hall Equipements C 01	DREAM YACHT CHARTER - CONCESSIONNAIRE BALI Espace restauration B 20	SARL SME EVENEMENT Espace restauration B 20
DEL DISENO Hall Equipements D 20	DEL DISENO Hall Equipements D 20	SAIL EAZY Hall Equipements J 19	PROFIL VOILES Hall Equipements D 18	CATAMARANS A Flot 200 -05 ; Espace Bateaux d'occasion QC 09	TOTOCUISTO THOMAS DANCALE Stand Air-Ilbre G 29
FENUA FACTORY Module extérieur G 35	FENUA FACTORY Module extérieur G 35	SUD MARINE Hall Services J 15	TIKI FACTORY & SEABEST Stand Air-Ilbre G 27	HOBIE CAT EUROPE A Flot G 20	DIVERS
REVE DE BAMBOU Stand Air-Ilbre E 02	REVE DE BAMBOU Stand Air-Ilbre E 02	MATÉRIEL DE PÊCHE	MOTEURS ET MÉCANIQUE NAVALE	PISCINE ET SPAS	DENO AND CO Module extérieur B 18
ECOLE DE CROISIÈRES- PERMIS BATEAUX	ECOLE DE CROISIÈRES- PERMIS BATEAUX	NAVICOM Hall Pêche et Plongée H 13	BH SERVICE Hall Equipements C 20	DAVEO SAS Stand Air-Ilbre E 01	DIFUROC Hall Equipements C 02
CLOTABOATS Module extérieur B 25	CLOTABOATS Module extérieur B 25	ORLANDO PÊCHE Hall Pêche et Plongée H 11	FLEXFUEL ENERGY DEVELOPMENT Hall Equipements C 09	REMORQUES	EUGENE ELLIA Module extérieur F 05
ECOLE DE LA MARINE DE PLAISANCE Hall Equipements C 07	ECOLE DE LA MARINE DE PLAISANCE Hall Equipements C 07	SICILIA PESCA SHOP Hall Pêche et Plongée H 01	INTERNATIONAL MOTORS SERVICE Hall Equipements D 15	C-B-R Stand Air-Ilbre E 08	FARMASOMMEIL Hall Equipements D 04
SUD MARINE Hall Services J 15	SUD MARINE Hall Services J 15	MATÉRIEL DE SÉCURITÉ	LB TENDER MECHANICS Hall Equipements C 22	MARINE LOISIRS Stand Air-Ilbre B 02	ISUZU FRANCE
EDITION, PRESSE ET REVUES NAUTIQUES	EDITION, PRESSE ET REVUES NAUTIQUES	CERTEC Hall Equipements C 01	MARINE EXPRESS SERVICE Stand Air-Ilbre F 17	RÉPARATION, RÉNOVATION ET ENTRETIEN DE BATEAUX	MAREYA MAOHI Module extérieur G 31
PLONGEZ! Hall Pêche et Plongée H 07	PLONGEZ! Hall Pêche et Plongée H 07	NAVICOM Hall Pêche et Plongée H 13	MARINE LOISIRS Stand Air-Ilbre E 12	BLUETOOTH A Flot 300 -01	MY NOUR Module extérieur G 05
YOUBOAT Hall Equipements D 16	YOUBOAT Hall Equipements D 16	OFFSHORE SERVICES Hall Equipements D 24	MARINE PROPULSION ENERGIE Hall Equipements C 17	CB DISTRIBUTION Hall Equipements C 19	NAVY SERVICE Module extérieur F 13
ESPACE BATEAUX ÉVÉNEMENTS	ESPACE BATEAUX ÉVÉNEMENTS	SOVEDIS-AQUATABS Hall Equipements D 22	MARSEILLE YACHTING BLEU	DEL DISENO Hall Equipements D 20	PLAISIR D'OFFRIR Hall Equipements C 05
LE CIOTADEN	LE CIOTADEN	STOP-ANCRE Hall Equipements D 11	CALANQUE Stand Air-Ilbre E 10	J2MC NAUTISME Stand Air-Ilbre E 13	PORT D'HIVER YACHTING A Flot 100 -03
FAVORIT MOUR DE POAR	FAVORIT MOUR DE POAR	MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE, ÉLECTRIQUE ET DE NAVIGATION	MECA BATEAUX DISTRIBUTION Hall Equipements C 16	MARINE EXPRESS SERVICE Stand Air-Ilbre F 17	RALLYE DES ÎLES DU SOLEIL Module extérieur B 07
BARQUETTE EN CHANTIER	BARQUETTE EN CHANTIER	NAUTI SERVICES Hall Services C 12	NAUTIC 13 SERVICES Stand Air-Ilbre C 08	MARTIGUES PLAISANCE Stand air Ilbre E 15	REACTIVA 2000 SL Module extérieur B 05
AKRON	AKRON	NAVICOM Hall Pêche et Plongée H 13	NAUTIC 2000 - CONCESSIONNAIRE	NAUTIC 13 SERVICES Stand Air-Ilbre C 08	SARL SME EVENEMENT Espace restauration B 20
MARINA	MARINA	POCHON SA Hall Equipements D 17	MERCURY - CENTRE TECHNIQUE A Flot EC 02 ; Stand Air-Ilbre G 01	PORT D'HIVER YACHTING A Flot 100 -03	SOLE NOSTRUM Module extérieur F 15
CARPHOS	CARPHOS	SOLE NOSTRUM Module extérieur F 15	OFFSHORE SERVICES Hall Equipements D 24	TCI SUD Hall Equipements C 13	SOVEDIS-AQUATABS Hall Equipements D 22
LUCIOLE	LUCIOLE	MATIERES PREMIERES (GEL-COAT, RÉSINES, PEINTURES, COLLE...)	PORT D'HIVER YACHTING A Flot 100 -03	RESTAURATION	SPIELMAN PATRICK Hall Equipements D 08
LUTIN	LUTIN	TCI SUD Hall Equipements C 13	PROMER Stand Air-Ilbre E 16; Espace Bateaux d'occasion QC 05	BRASSERIE BASQUE Espace restauration B 04	TCI SUD Hall Equipements C 13
RACHEL	RACHEL		SMHI Hall Equipements D 21	LA GRANDE TAVERNE DE BAVIERE Espace restauration G 11	TERRET OCEAN Module extérieur B 12
SAINT JEAN	SAINT JEAN		SUZUKI FRANCE Stand Air-Ilbre F 01	LES DÉLICIES DE «MAMIE MONNIER» Hall Equipements D 02	
SYBILLE	SYBILLE				
HYGIE	HYGIE				

**SPORTS DE GLISSE
ET SPORTS NAUTIQUES**
AQUA DESIGN

Stand Air-libre G 15

BIC SPORT

Stand Air-libre G 17

TIKI FACTORY & SEABEST

Stand Air-libre G 27

KAYAK ATTITUDE

Stand Air-libre G 13

**TOURISME, PORTS
ET MARINAS**
PORT DE SANARY SUR MER

Hall Services 103

SERRE PONÇON HAUTES-ALPES

Hall Services 109

**VÊTEMENTS, CHAUSSURES
ET ACCESSOIRES**
DECATHLON

Module extérieur G 21

DINH KENZEL / XLAND

Module extérieur B 15 et B 17

FENUA FACTORY

Module extérieur G 33

LES JOYEUX MARINS

Module extérieur E 07

MOU COMPANYY

Module extérieur E 03

OPTIC PASSION

Module extérieur B 23

SERGIO CHAUSSURES

Module extérieur B 29

SOLEIL DES MERS

Module extérieur B 21

TRICOT MARIN

Module extérieur B 27

VOILE LÉGÈRE ET KAYAK
AQUA DESIGN

Stand Air-libre G 15

HOMIE CAT EUROPE

A Flot G 20

TIKI FACTORY & SEABEST

Stand Air-libre G 27

TIWAL SAS

Stand Air-libre G 23

**VOILES TAUDS,
CAPOTES ET SELLERIE**
DAVIA CONCEPT BACHE SELLERIE

Hall Equipements C 18

ETOILE SELLERIE

Hall Equipements D 01

PROFIL VOILES

Hall Equipements D 18


**→ RENCONTRE AVEC
LA MARRAINE,
CHARLINE PICO**

Charline Picot, médaillée d'or aux Jeux Olympiques de Rio 2016 ! Si la première médaille d'or en Voile Olympique française date de 1900 (E. Billaud et P. Penquer en catégorie 10-20 tonnes), la dernière est à mettre à l'honneur de Charline Picot (en catégorie RSX) aux derniers Jeux Olympiques de Rio 2016. Onze médaillés d'or sont inscrits dans l'histoire de la voile française depuis 1900, dont trois gagnées en planche à voile avec Franck David (en 1992), Pauline Merret (en 2004) et enfin, Charline Picot, qui sera la seule médaillée d'or de la voile française cette année-là. Charline est une vétéran de 33 ans, licenciée au Club Nautique de La Tremblade et membre du Pôle France de La Rochelle (17). Membre de l'équipe de France de voile olympique, elle s'apprête à partir des années 2010 dans les épreuves internationales. Elle est ainsi championne d'Europe en 2013, 2014 et 2016 et devient championne du monde en 2014, avant de remporter le titre olympique en 2016. Charline sera sur le salon les 31 mars, 1er et 2 avril.

**→ PRESENCE DE MARINS
DE RENOM**


Yves Bourguignon et Bertrand de Broc seront présents cette année sur le salon. Yves Bourguignon, parrain de l'édition 2017 des Nauticales, et son association The SeaCleaners seront représentés dans le Village des Associations. Le mercredi 4 avril à 16h, Yves présentera son film « En Equilibre sur l'océan », le 1er Tour du Monde en catia de sport et animera un débat à l'issue du film où il évoquera la pollution des océans par les plastiques en proposant la solution The SeaCleaners pour aller nettoyer les mers contaminées. - Suite de conférence. Bertrand de Broc, navigateur au palmarès prestigieux (4 participations au Vendée Globe,

5 à la Transat Jacques Vabre, 3 à la Route du Rhum, 13 à la Solitaire du Figaro...) sera sur le salon avec SALEZAT, son partenaire et accueillera le public sur son bateau, un catamaran TS 52. Bertrand prendra le départ de la Route du Rhum 2018 en novembre prochain !


**→ YENEZ RAMASSER
LES OEUFS !**

Dimanche 1er avril, les enfants âgés de 4 à 15 ans pourront participer à une chasse à l'œuf grandeur nature sur le salon. Les exposants participant à cet événement seront reconnaissables aux ballons accrochés sur leur stand... facile !

→ LES SORTIES EN MER

Chaque jour, des sorties en mer sont proposées dans la baie de la Ciotat, à bord de voiliers, de bateaux à moteur, de semi-rigides, de bateaux de tradition... Les inscriptions s'effectuent sur certains stands comme Sailcity et à l'accueil du Village Classique et Tradition pour les barquettes, yoles, yachts, etc. La mer pour tous !

→ LE KARTING A VOILE

Une activité de plongée à tester en groupes, en famille ou individuellement ! Le karting à voile drapée à chaque virage même à basse vitesse, le participant doit le piloter à la recherche de cette sensation exceptionnelle de glisse et cette envie de progresser pour la course ou le freestyle proposés dans les animations... Même sans vent, il est possible d'avancer grâce au pédalier qui rend l'activité assez sportive.


**→ L'ESPACE GLISSE
ET VOILE LÉGÈRE**

Cet espace accueille les professionnels du secteur qui exposeront leurs nouveautés et matériels. Sorties en mer, baptêmes et essais, démonstrations dans le bassin et dans le port... Tout cela gratuitement et encadré par des

professionnels qui n'hésiteront pas à se mettre à l'eau pour faire partager leur passion, que ce soit du paddle avec les compétitions de SUP polo dans le port, le kayak, le canoë...



Participez au Sup-Hicalas ! Le premier weekend sera l'occasion d'un grand rassemblement autour de Stand Up Paddle dans la baie de La Ciotat. Plus de 100 participants sont attendus et prendront le départ dans le port en direction de l'île Verte.

Nager comme une sirène ! Avec l'Ecole de Sirène de Marseille vous aurez la possibilité de vous immerger dans la mer en monoplane en enfant une queue de sirène. Une fois la queue en équilibre revêtu, il faudra apprendre à se mouvoir dans le bassin. Deux cours par jour d'une demi-heure seront donnés les samedi 31 mars, dimanche 1er avril et lundi 2 avril. Rdv dans le bassin sur l'Espace Glisse.



Romain Stampers lors des démonstrations de Jet à bras dans le bassin de Sup Polo et dans le port. Un moment impressionnant et unique à découvrir !

**→ UN VILLAGE CLASSIQUE
ET TRADITION**

Le Village Classique & Tradition, créé en 2013, présente un aperçu très riche des bateaux du patrimoine local de la côte Méditerranéenne. S'appuyant sur les acteurs actifs locaux, il a pour ambition de faire prendre conscience de la valeur de ce patrimoine attachant, qui tout en paraissant intemporel car modeste, est pourtant en grand danger. Barquettes, bêtes, moutres de poar... ne sont pas que des termes exotiques et provençaux désignant un bateau, ce sont surtout les témoins d'une histoire maritime riche et précieuse que les marins sont fiers de faire partager pour conserver ce patrimoine et, surtout, pour le faire naviguer sous toutes ses formes pour notre plaisir ! Le réseau et des acteurs du patrimoine



ports ou dans les anses rochers de bord de mer. Cette année, 70 concurrents sont attendus pour une manche/démonstration avec la participation efficace et professionnelle du magazine Côtépêche et de Décathlon. Attention : pêche en « no kill obligatoire », soit avec remise à l'eau des poissons pêchés !

→ SECURITE EN MER

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique depuis 1970, les **Sauveteurs en Mer** assurent cette mission de sauvegarde de la vie sur tout le littoral français et d'outre mer. Chaque année, la SNSM assure 55% des sauvetages en France. A l'occasion des Nauticales, ils proposent la visite du canot de sauvetage, des informations sur l'association, leurs rôles et leurs actions au quotidien, des animations autour du bateau de survie... A voir également des démonstrations et mises en scène d'opérations de sauvetage avec le canot et les matelots-chiens sauveteurs qui reviennent cette année au salon. A noter également que tous les jours des ateliers de secourisme seront proposés.



→ CONFERENCES ET TABLES RONDES

Pendant le salon, les visiteurs pourront assister aux conférences et tables-rondes qui auront lieu tout au long des 9 jours. Cette année, les thèmes comme la réparation navale, la présentation des nouveaux ports de la Métropole, le forum des Métiers de la mer seront abordés par la Métropole Aix-Marseille-Provence, mais aussi le schéma global d'organisation du mouillage dans les eaux du parc national organisé par le Parc National des Calanques, etc. Retrouvez le programme sur www.salon-lesnauticales.com

→ LA REGATE ATHELIA ENTREPRISE

Les Nauticales accueillent une régate qui regroupe les chefs d'entreprise du pôle Athelia Entreprendre de La Ciotat. Environ huit bateaux, des Grand Surprises de la société Team Winds réintégreront dans la baie de La Ciotat toute la journée du dimanche 8 avril. La remise des prix aura lieu en fin de journée sur le salon.

seront sur le salon pour partager avec vous passion, projets, réseaux et sorties en mer. On pourra ainsi découvrir à terre ou à flot parmi les barquettes le Ciotaden, Favorit pour de port, Marina, Luciole, Acron, Carphos, Lutin, Rachel, Saint-Jean. Des yachts de plaisance comme le Sylphie et Hygie seront également présents sur le salon.

Un **Carré des Artistes**. Un espace est mis à disposition d'artistes sélectionnés avec les Callits de l'Escalot ayant un rapport avec la pêche et le patrimoine et de la Tradition. L'an dernier : un tailleur de figure de proue avait attiré de nombreux regards et visiteurs. C'est sur ce concept que plusieurs artistes seront accueillis à tour de rôle pour présenter leurs travaux (peintures, sculptures, ...).

→ UN VILLAGE PECHE ET PLONGEE,

Initié en 2016 et fort de son succès le Village Pêche & Plongée sera reconstruit en 2018. Les visiteurs pourront rencontrer les professionnels (constructeurs de bateaux de pêche, matériels de pêche, de plongée, de chasse et photo sous-marine, tour-opérateurs spécialisés, revues, fédérations, clubs et associations, électronique...). Faire des essais, des initiations, s'entraîner sur les simulateurs de pêche au gros, etc.

Pour la Plongée, un bassin est prévu pour les initiations et un parcours sous-marin sera mis en place avec une exposition de photos immergées dans le bassin pour des plongées ludiques. Les visiteurs pourront également s'entraîner dans les abysses grâce au simulateur de plongée à essayer pour la première fois sur le stand de la revue PLONGEZ !



La compétition de **Rock Fishing**, qui se tiendra pour la 6^{ème} année consécutive, se déroulera le dimanche 8 avril et accueillera près de 70 participants. Cette compétition unique en France ne met que quelques jours pour rassembler ses inscrits tellement son succès est aujourd'hui reconnu dans ce milieu de la pêche loisir ! Originaire du Japon, cette technique de pêche itinérante avec des petits leurres vise une multitude d'espèces de poissons vivant dans les

Chasse aux **Eufs de Pâques**. Les enfants pourront aller sur les stands partenaires pour chercher des œufs de pâques le dimanche de Pâques.

→ SECURITE EN MER

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique depuis 1970, les **Sauveteurs en Mer** assurent cette mission de sauvegarde de la vie sur tout le littoral français et d'outre mer. Chaque année, la SNSM assure 55% des sauvetages en France. A l'occasion des Nauticales, ils proposent la visite du canot de sauvetage, des informations sur l'association, leurs rôles et leurs actions au quotidien, des animations autour du bateau de survie... A voir également des démonstrations et mises en scène d'opérations de sauvetage avec le canot et les matelots-chiens sauveteurs qui reviennent cette année au salon. A noter également que tous les jours des ateliers de secourisme seront proposés.



→ CONFERENCES ET TABLES RONDES

Pendant le salon, les visiteurs pourront assister aux conférences et tables-rondes qui auront lieu tout au long des 9 jours. Cette année, les thèmes comme la réparation navale, la présentation des nouveaux ports de la Métropole, le forum des Métiers de la mer seront abordés par la Métropole Aix-Marseille-Provence, mais aussi le schéma global d'organisation du mouillage dans les eaux du parc national organisé par le Parc National des Calanques, etc. Retrouvez le programme sur www.salon-lesnauticales.com

→ LA REGATE ATHELIA ENTREPRISE

Les Nauticales accueillent une régate qui regroupe les chefs d'entreprise du pôle Athelia Entreprendre de La Ciotat. Environ huit bateaux, des Grand Surprises de la société Team Winds réintégreront dans la baie de La Ciotat toute la journée du dimanche 8 avril. La remise des prix aura lieu en fin de journée sur le salon.

ports ou dans les anses rochers de bord de mer. Cette année, 70 concurrents sont attendus pour une manche/démonstration avec la participation efficace et professionnelle du magazine Côtépêche et de Décathlon. Attention : pêche en « no kill obligatoire », soit avec remise à l'eau des poissons pêchés !



Pour les pêcheurs, le Club Halauteurs et Décathlon Algérie proposeront des animations autour d'un simulateur de pêche au gros. Retrouvez-les respectivement dans le Village des Associations et dans le Hall Pêche & Plongée.

→ POUR LES ENFANTS ?

Les Mousaillonniers auront de quoi se distraire et se cultiver que ce soit du côté du Village Glisse ou du Village des Associations. Un quiz sera remis à tous les enfants à l'entrée du salon et, au fil des allées et portons, ils devront répondre aux questions liées à la mer et à l'environnement. Ils repartiront avec un **diplôme du Petit Mousaillon en poche** !

Sur le Village Glisse, grâce à son bassin de démonstration les enfants pourront faire des **battements** (de plongée, de paddle, de wake, etc.) et des essais gratuitement tout au long du salon.



Du côté du Village des Associations et grâce à **Aquapassion**, les visiteurs pourront toucher les espèces vivantes (raies, roussettes, étoiles de mer, oursins, etc.) et appréhender le milieu marin. Succès garanti et incontournable ! Des ateliers de dessin pour les enfants (freestyle, panneaux pédagogiques) et animations ludiques et pédagogiques (explication de la chaîne alimentaire des océans, de la pollution) organisées par Sea Shepherd, le char à voile à pédales, la SNSM fera également des ateliers pédagogiques autour de la sécurité en mer, etc.

TOUS LES JOURS DU 31 MARS AU 8 AVRIL 2018 :

→ **Village Glisse et Tradition** : Rencontre avec les associations du patrimoine Les Callits de l'Escalot et Carènes, présentation à terre des barquettes traditionnelles et de leurs histoires, découvertes d'artistes autour du thème de la mer au Carré des Artistes, animations pour les enfants autour de la mer et des bateaux (jeux et découverte), maunds marins, sculpture sur bois, mouillages.

A **flot** : Présentation des barquettes et bateaux traditionnels amarrés dual Nord avec la présence de yachts classiques comme Hygie (1930) et Sylphie (1911). Animations proposées à bord des barquettes : nisser une voile, entretien, réparation, naviguer avec des membres des associations, rencontrer et échanger avec les propriétaires des barquettes exposées en bord à quai. Sorties en mer tous les après-midis sur des barquettes de propriétaires. Inscription à l'accueil du Village Classique et Tradition.

→ **Exposition de bateaux à terre** : Découvrez avec le Pôle France Voile de Marseille les supports olympiques exposés dans le Village de la Glisse. → **Pour les jeunes mousaillonniers** : Quiz du Petit Mousaillon à l'entrée pour les enfants



© David Clément

SAMEDI 31 MARS

VOIR AUSSI LES ANIMATIONS PROPOSEES « TOUTS LES JOURS »

→ 10h-Midi/14h-18h30 : Battements de plongée gratuits - Piscine Village de la Glisse

→ 11h : Inauguration du salon par les représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence, de la Ville de La Ciotat et de la marraine Charline Picon.

→ 11h : Rassemblement dans le port des SUP pour la randonnée (bale de La Ciotat) départ 11h30 (2h), retour vers 13h30 en sprint dans le port (peut être reporté au dimanche ou lundi selon conditions météo)

→ 14h : Point presse Serre-Ponçon ; présentation des événements et nouveautés pour la saison 2018 - Salle de presse

→ 14h30 : Démon Jet à bras Romain Stampers (15mn) - Bassin Sup Polo et dans le port

→ 15h : Conférence Charline Picon, marraine des Nauticales - Salle de conférences / Espace Aix-Marseille-Provence

→ 15h : Présentation par la SNSM et le CROSS - Opérations de sauvetage - Dans le port

→ 15h / 16h : Sprints SUP prof/amat - Dans le port

→ 15h30 : Initiation à la nage de Siène par l'Ecole

de 4 à 12 ans. Des cadeaux seront à retirer sur le stand de la Ville de la Ciotat. Cité animations : Toucher des espèces vivantes en eau et animations (sensibilisation aux macro-déchets), sensibilisation à la protection de l'environnement et explication de la vie des dauphins, requins et de différents animaux marins (poisson clown, tortue, baleine, otarie, méduse...) avec Aquapassion. Atelier de dessin pour les enfants (freestyle, panneaux pédagogiques) et animations ludiques et pédagogiques (explication de la chaîne alimentaire des océans, de la pollution) organisées par Sea Shepherd, le char à voile à pédales, la SNSM fera également des ateliers pédagogiques autour de la sécurité en mer, etc.

→ **Exposition de bateaux à flot** : Les bateaux des exposants, l'Espace Bateaux d'Occasion, la flotte de barquettes et de bateaux traditionnels, le bateau de la SNSM, le catamaran de Bertrand de Broc et tous les matériels du Village de la Glisse...

→ **Exposition de bateaux à flot** : Les bateaux des exposants, l'Espace Bateaux d'Occasion, la flotte de barquettes et de bateaux traditionnels, le bateau de la SNSM, le catamaran de Bertrand de Broc et tous les matériels du Village de la Glisse...



→ 11h : Conférence par André Paul Swirssartan - « Lafayetia, l'Hermione et la Marine, le soutien aux insurgés Américains de la France de Louis XVI » - Salle de conférences / Espace Aix-Marseille-Provence

→ 11h/17h : Journée Sup Boardcross (aller-retour bouées) - Dans le port

→ 14h30 : Démon Jet à bras Romain Stampers (15mn) - Bassin Sup Polo et dans le port

→ 15h : Présentation par la SNSM et le CROSS - Opérations de sauvetage - Dans le port

→ 15h : Conférence par André Paul Swirssartan - « Lafayetia, l'Hermione et la Marine, le soutien aux insurgés Américains de la France de Louis XVI » - Salle de conférences / Espace Aix-Marseille-Provence

→ 15h30 : Initiation à la nage de Siène par l'Ecole de Siène - Village de la Glisse

→ 16h : Démonstration par la SNSM avec les chiens sauveteurs - Dans le port

→ 16h30 : Initiation à la nage de Siène par l'Ecole de Siène - Village de la Glisse

→ 17h : Démon Jet à bras Romain Stampers (15mn) - Bassin Sup Polo et dans le port

→ 17h30 : Gouter riders SUP / Casino - Village de la Glisse

→ 15h-18h : Sorties en mer - Renseignements et inscriptions à l'accueil du Village Classique et Tradition

DIMANCHE 1^{ER} AVRIL

VOIR AUSSI LES ANIMATIONS PROPOSEES « TOUTS LES JOURS »

→ 10h-Midi/14h-17h30 : Battements de plongée gratuits - Piscine Village de la Glisse

→ 11h : Inauguration du salon par les représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence, de la Ville de La Ciotat et de la marraine Charline Picon.

→ 11h : Rassemblement dans le port des SUP pour la randonnée (bale de La Ciotat) départ 11h30 (2h), retour vers 13h30 en sprint dans le port (peut être reporté au dimanche ou lundi selon conditions météo)

→ 14h : Point presse Serre-Ponçon ; présentation des événements et nouveautés pour la saison 2018 - Salle de presse

→ 14h30 : Démon Jet à bras Romain Stampers (15mn) - Bassin Sup Polo et dans le port

→ 15h : Conférence Charline Picon, marraine des Nauticales - Salle de conférences / Espace Aix-Marseille-Provence

→ 15h : Présentation par la SNSM et le CROSS - Opérations de sauvetage - Dans le port

→ 15h / 16h : Sprints SUP prof/amat - Dans le port

→ 15h30 : Initiation à la nage de Siène par l'Ecole

UNE MÉTROPOLE
OUVERTE
SUR LA MER

255 KM
DE LITTORAL
À PROTÉGER
ET VALORISER

METROPOLE **AIX
MARSEILLE
PROVENCE**





ANNEXE 1.E

LISTE DES EXPOSANTS 2018

EXPOSANT	LIBELLE
STANDS AIR LIBRE + CELLULES	
BIC SPORT	Cellule 3m x 3m
BRUNSWICK MARINE IN EMEA - BAYLINER	Cellule 3m x 3m
CBR	Cellule 3m x 3m
CIOTABOATS	Cellule 3m x 3m
DEMO AND CO	Cellule 3m x 3m
DEMO AND CO	Cellule 3m x 3m
DTC DISTRIBUTION COSMETIC	Cellule 3m x 3m
FARE TIKI SARL	Cellule 3m x 3m
FENUA FACTORY	Cellule 3m x 3m
HOBIE CAT EUROPE	Cellule 3m x 3m
J2MC NAUTISME	Cellule 3m x 3m

L'OVEOLE (Invité salon)	Cellule 3m x 3m
MAREVA - MAOHI	Cellule 3m x 3m
MARINE FLOOR EUROPE SA (Partenaire salon)	Cellule 3m x 3m
MATT MARINE	Cellule 3m x 3m
MIDI NAUTISME	Cellule 3m x 3m
MOU COMPANY	Cellule 3m x 3m
MY NOUR	Cellule 3m x 3m
NAUTIFOS	Cellule 3m x 3m
NAUTISME MER DEVELOPPEMENT PORT ST LOUIS PROVENCE	Cellule 3m x 3m
OPTIC PASSION	Cellule 3m x 3m
QUO VADIS	Cellule 3m x 3m
REACTIVA 2000 SL	Cellule 3m x 3m
REACTIVA 2000 SL	Cellule 3m x 3m
SERGIO CHAUSSURES	Cellule 3m x 3m
SOLE NOSTRUM	Cellule 3m x 3m
SOLEIL DES MERS SASU	Cellule 3m x 3m
TECHNIC MARINE	Cellule 3m x 3m
TERRE ET OCEAN	Cellule 3m x 3m
TIKI FACTORY	Cellule 3m x 3m
TOTOCUISTO	Cellule 3m x 3m
TRICOT MARIN	Cellule 3m x 3m
VAVASSORI PHILIPPE	Cellule 3m x 3m
VAVASSORI PHILIPPE	Cellule 3m x 3m
YACHTING DEVELOPMENT	Cellule 3m x 3m
MARINE LOISIRS	Tente bureau 3m x 3m fermant à clef
NAUTIC PRO SHOP	Tente bureau 3m x 3m fermant à clef
SERVAUX	Tente bureau 3m x 3m fermant à clef
BRASSERIE BASQUE (cuisine)	Cellule 4m x 4m
BRUNSWICK MARINE FRANCE	Cellule 4m x 4m
DOMAINE DE PIERACCI	Cellule 4m x 4m
KAYAK ATTITUDE	Cellule 4m x 4m
LA GRANDE TAVERNE DE BAVIERE (cuisine)	Cellule 4m x 4m
LES JOYEUX MARINS	Cellule 4m x 4m

MOOVING SARL	Cellule 4m x 4m
NAUTIC 2000	Cellule 4m x 4m
BRUNSWICK MARINE FRANCE	Tente bureau 4m x 4m fermant à clef
DAVEO SAS	Tente bureau 4m x 4m fermant à clef
MARINE EXPRESS SERVICE	Tente bureau 4m x 4m fermant à clef
MARSEILLE YACHTING	Tente bureau 4m x 4m fermant à clef
PARC NATIONAL DES CALANQUES	Tente bureau 4m x 4m fermant à clef
PROMER	Tente bureau 4m x 4m fermant à clef
TI-COYO	Tente bureau 4m x 4m fermant à clef
CAPITOLE FINANCE - TOFINSO	Cellule 5m x 5m
CFGV EUGENE ELLIA (Partenaire salon)	Cellule 5m x 5m
DECATHLON (Partenaire salon)	Cellule 5m x 5m
ISUZU MIDI France (Partenaire salon)	Cellule 5m x 5m
YACHT MEDITERRANEE	Cellule 5m x 5m
SUZUKI FRANCE SAS	Cellule couverte 15m x 5m
BRASSERIE BASQUE	Espace Restauration
BRASSERIE BASQUE	Espace Restauration
LA GRANDE TAVERNE DE BAVIERE	Espace Restauration
LA GRANDE TAVERNE DE BAVIERE	Espace Restauration
SERGE MIGNE EVENEMENTS SARL	Espace Restauration
AQUAPHILE	Stand air libre
BIC SPORT	Stand air libre
BRUNSWICK MARINE IN EMEA - BAYLINER	Stand air libre
CAUCHI DESIGN EURL	Stand air libre
CBR	Stand air libre
DAVEO SAS	Stand air libre
DOREE MARINE	Stand air libre
GRAND SUD HABITAT	Stand air libre
HOBIE CAT EUROPE	Stand air libre
ISUZU MIDI France (Partenaire salon)	Stand air libre
J2MC NAUTISME	Stand air libre
KAYAK ATTITUDE	Stand air libre
MARINE EXPRESS SERVICE	Stand air libre

MARINE LOISIRS	Stand air libre
MARINE LOISIRS	Stand air libre
MARINE NATIONALE - CIRFA MARINE (Invité salon)	Stand air libre
MARSEILLE YACHTING	Stand air libre
MATT MARINE	Stand air libre
MATT MARINE	Stand air libre
MATT MARINE	Stand air libre
MOOVING SARL	Stand air libre
NAUTIC 2000	Stand air libre
NAUTIC PRO SHOP	Stand air libre
NAUTIFOS	Stand air libre
OJAI FOOD	Stand air libre
PROMER	Stand air libre
QUO VADIS	Stand air libre
QUO VADIS	Stand air libre
RALLYE DES ILES DU SOLEIL (Invité salon)	Stand air libre
REVE DE BAMBOU EURL	Stand air libre
SERVAUX	Stand air libre
SUZUKI FRANCE SAS	Stand air libre
TI-COYO	Stand air libre
TIKI FACTORY	Stand air libre
TIWAL SAS	Stand air libre
TOTOCUISTO	Stand air libre
YACHT MEDITERRANEE	Stand air libre
YACHT MEDITERRANEE	Stand air libre
BRUNSWICK MARINE IN EMEA - BAYLINER	Stand air libre - Surface supplémentaire remisee
TI-COYO	Stand air libre - surface supplémentaire remisee
NAUTIC 2000	Stand air libre avec plancher et moquette
BENDANO ADRIEN	Stand air libre sans moquette
BRUNSWICK MARINE FRANCE	Stand air libre sans moquette
MARSEILLE YACHTING	Stand air libre supplémentaire remisé
SERVAUX	Stand air libre supplémentaire remisee
GRAND NORD ATTITUDE	Stand couvert extérieur 48m2 du samedi 31 mars au mardi 3 avril inclus

STANDS SOUS HALLS	
DEL DISENO	M2 Pack sous hall
FLEXFUEL ENERGY DEVELOPMENT	M2 Pack sous hall
LB TENDER MECHANICS	M2 Pack sous hall
MAIRIE DE SANARY SUR MER	M2 Pack sous hall
MAIRIE DE SANARY SUR MER	M2 Pack sous hall
PREV'INTER SASU	M2 Pack sous hall
RUN SERVICES	M2 Pack sous hall
SAILEAZY SAS	M2 Pack sous hall
SFIVE	M2 Pack sous hall
SMMI	M2 Pack sous hall
SOVEDIS - AQUATABS	M2 Pack sous hall
AFAC ASSURANCES	M2 sous hall avec moquette bleue
BH SERVICE	M2 sous hall avec moquette bleue
CERTEC SARL	M2 sous hall avec moquette bleue
ECOLE DE LA MARINE DE PLAISANCE	M2 sous hall avec moquette bleue
ETOILE SELLERIE	M2 sous hall avec moquette bleue
EUROP YACHTING	M2 sous hall avec moquette bleue
EVASION EN MEDITERRANÉE	M2 sous hall avec moquette bleue
GROUPEMENT DE PÊCHE ET D'ÉTUDES SOUS MARINES (Invité salon)	M2 sous hall avec moquette bleue
MARINE PROPULSION ENERGIE	M2 sous hall avec moquette bleue
PLONGEZ ! (Partenaire salon)	M2 sous hall avec moquette bleue
POCHON S.A.	M2 sous hall avec moquette bleue
SUD MARINE	M2 sous hall avec moquette bleue
AGENCE DEPARTEMENTALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE	M2 sous hall sans moquette
CAISSE REGIONALE CREDIT MARITIME MUTUEL "LA MEDITERRANEE" (Partenaire salon)	M2 sous hall sans moquette
CB DISTRIBUTION	M2 sous hall sans moquette
DAVIA CONCEPT SELLERIE BÂCHE	M2 sous hall sans moquette
DIFUROC	M2 sous hall sans moquette
E. FORG	M2 sous hall sans moquette
ENERGIE 73	M2 sous hall sans moquette
FLEXITEEK MEDITERRANEE - RIVIERA DECKING	M2 sous hall sans moquette
GMPRO SARL	M2 sous hall sans moquette

INTERNATIONAL MOTORS SERVICE	M2 sous hall sans moquette
MECA BATEAUX DISTRIBUTION	M2 sous hall sans moquette
NAUTI SERVICES	M2 sous hall sans moquette
NAUTI SERVICES	M2 sous hall sans moquette
NAUTIC 13 SERVICES SARL	M2 sous hall sans moquette
NAVICOM	M2 sous hall sans moquette
NOURRITURE ET SANTE "MAMIE MONNIER"	M2 sous hall sans moquette
OFFSHORE SERVICES	M2 sous hall sans moquette
ORLANDO PECHE - TOP APPATS	M2 sous hall sans moquette
PROFIL VOILES	M2 sous hall sans moquette
RIPPERT CHRISTOPHE	M2 sous hall sans moquette
SICILIAPESCASHOP	M2 sous hall sans moquette
SNSM LA CIOTAT (Invité salon)	M2 sous hall sans moquette
SPIELMAN PATRICK	M2 sous hall sans moquette
TECHNI COULEUR INDUSTRIE SUD	M2 sous hall sans moquette
VILLAGE DES ASSOCIATIONS	
AQUA PASSION	Village des Associations
CLUB HALIEUTIS	Village des Associations
COMITE DE PROVENCE FNPSA	Village des Associations
COMITE REGIONAL PROVENCE ALPES COTE AZUR FFESSM	Village des Associations
FEDERATION FRANCAISE DES PECHEURS EN MER	Village des Associations
SEA SHEPHERD FRANCE	Village des Associations
THE SEACLEANERS (Invité)	Village des Associations
BATEAUX À FLOT & ESPACES À FLOT	
BLUE TOUCH	Monocoque à flot
DOREE MARINE	Monocoque à flot
DREAM YACHT CHARTER	Monocoque à flot - Espace bateaux d'occasion
EUROP YACHTING	Monocoque à flot
EUROTRADE - EUROMAR	Monocoque à flot
EVASION YACHTING	Monocoque à flot
JPL SARL	Monocoque à flot - Espace bateaux d'occasion
MARINE SERVICES	Monocoque à flot
MED YACHT SERVICES	Monocoque à flot

MIDI NAUTISME	Monocoque à flot
NAUTIC 2000	Monocoque à flot
POGO STRUCTURES SAS	Monocoque à flot
PORT D'HIVER YACHTING	Monocoque à flot
QUER PROFESSIONAL BOATS SL	Monocoque à flot
QUO VADIS	Monocoque à flot
QUO VADIS	Monocoque à flot - Espace bateaux d'occasion
SAILEAZY SAS	Multicoque à flot
SAIL'IN PROJECT	Monocoque à flot
SERVAUX	Monocoque à flot
SOLEIL BLEU YACHTING	Monocoque à flot
TECHNIC MARINE	Monocoque à flot
TECHNIC MARINE	Monocoque à flot - Espace bateaux d'occasion
YACHT MEDITERRANEE	Monocoque à flot
YACHT MEDITERRANEE	Monocoque à flot - Espace bateaux d'occasion
YACHT MEDITERRANEE	Terrasse 15m2 à flot avec tente d'accueil (2.5x3)
YACHTING DEVELOPMENT	Monocoque à flot



ANNEXE 1.F

TABLEAU VENTILATION BATEAUX DÉPLACÉS 2018

Plan de ventilation

	- de 7	de 7 à 8	de 8 à 9	de 9 à 10	de 10 à 11	de 11 à 12	+ de 12	Total
Marseille	Moteur	1						1
	Voile							
Embiez	M	1	2	1	1			11
	V		1	2	2			
Frioul	M							0
	V							
HDP	M	25	4	1	2	2	1	41
	V	2		1				
HYSTER	M	16	1					17
	V							
VP flot	M	32	8	15	6	3	5	106
	V	1	6	3	10	3	4	7
Cassis	M	1	1	1				3
	V							
Bandol	M		1	1		1		4
	V					1		
NP à flot	M	20	2		2	3	3	39
	V		1	1	3		1	
P Miou	M		1					4
	V			2	1			
St Cyr	M	5	2	3	2			15
	V		2	1				
GRUE	M	3	7	2	1			13
	V							
ST Jean	M	8	1					9
	V							
La Madrague	M	6						6
	V							

Global à déplacer	Moteur	118	29	24	12	8	9	209
	Voile	3	10	7	18	9	5	60



ANNEXE 1.G

PLAN PARKING VISITEURS 2018

La particularité cette année fut l'utilisation de **deux parkings visiteurs, celui dit des Calanques situé sur le site de la Semidep qui était une nouveauté, et le parking Saint-Jean** déjà utilisé les années précédentes.



Système de navettes Aller/Retour tous les jours depuis ces deux parkings :

-Toutes les 10 minutes les week-ends et lundi de Pâques, toutes les 40 minutes du mardi au vendredi depuis le parking dit des Calanques.

-Toutes les 30 minutes tous les jours depuis le parking Saint-Jean.

Parking dit "des calanques" -> entre 100 et 300 véhicules simultanés les week-ends. Environ une cinquantaine chaque jour entre le mardi et le vendredi.

Parking Saint-Jean -> Difficile à estimer comme le parking n'est pas dédié au salon, cependant il était quasiment saturé dès le début d'après-midi les jours d'affluence.

Depuis le parking dit des Calanques, l'accès piéton a été apprécié les jours de beau temps en raison de la proximité du parking à pied (15 minutes) et de l'itinéraire emprunté qui longeait le port de La Ciotat.



ANNEXE 1.H

DOSSIER DE PARTICIPATION 2018

Les Nauticales

DU 31 MARS AU 8 AVRIL 2018

LA CIOTAT
FRANCE

DEMANDE DE PARTICIPATION

UN ÉVÉNEMENT



f |  | www.salon-lesnauticales.com



Les Nauticales :

Le 1^{er} salon à flot de printemps ! ➡➡

Les Nauticales : le **premier salon nautique à flot de la saison** !

Lieu d'échanges, d'essais et d'achats, Les Nauticales, Salon nautique à flot permet de découvrir en avant-première, à terre et à flot, les nouveautés présentées dans les grands rendez-vous internationaux de fin et de début d'année (Nautic de Paris, Boot de Düsseldorf...). Salon grand public, Les Nauticales mixent à la fois professionnels et passionnés de plaisance, visiteurs acheteurs et exposants spécialistes. Cet about et cette force sont le charme de ce rendez-vous qui se veut de devenir, dans quelques éditions, le rendez-vous méditerranéen d'avant saison incontournable de tous les passionnés et des journalistes qui viennent découvrir et essayer en exclusivité les nouveautés de printemps !

Le rendez-vous de tous les professionnels du nautisme

Outil commercial et promotionnel incontournable, Les Nauticales, salon nautique à flot accueille chaque année les acteurs de la filière nautique, proposant une offre complète et représentative de tous les secteurs :

- **Bateaux à moteur** : Trawlers, motorisations hybride et électrique...
- **Bateaux à voile** : multicoques, course/croisière, long cours, dériveurs...
- **Pneumatiques et semi-rigides**
- **Bois classiques et modernes** : Vieux gréements, yachts classiques et constructions modernes...
- **Tourisme nautique** : Locations, destinations, clubs et centres d'activité...
- **Village Grisse** : Canoë-kayak, surf, SUP, lunboard, aviron, kitesurf, ski nautique...
- **Village Pêche et Plongée** : Matériels et équipements, initiation...
- **Eco plaisance et développement durable**
- **Moteurs, systèmes de propulsion et accessoires** : Hors-bord, Inboard...
- **Équipements et services** : Accastillage, entretien, électronique, voilerie, vêtements, remorques, assurances, banques, équipements divers...
- **Institutions et associations** : Education et formation, fédérations et institutions...
- **Publications et médias** : Edition, presse...
- **Bateaux d'occasion** 7m et plus



Nauticas DU 31 MARS AU 9 AVRIL 2018 / 10h-18h
SAVINGS ST MARS ET 7 AVRIL 10h-18h

DEMANDE DE PARTICIPATION

➡ À retourner avant le **16 février 2018** avec le **feuillelet Assurance obligatoire** (p. 15)
par Email à Nauticas@grand-pavois.com
Alexandre Peron aperon@grand-pavois.com
ou par voie postale à Grand Pavois Organisation, Avenue du Lazaret, 17 042 La Rochelle Cedex 01

RECEVUE PAR LE COMITÉ D'ORGANISATION

FORMULAIRE

ENREGISTRÉ LE :
SOUS LE N° :
Code réservé aux Nauticales

RAISON SOCIALE DE L'ENTREPRISE :

Maintien des tarifs 2017 et remise de 10% sur le montant HT de votre surface
pour toute inscription avant le 16.01.18 (avec acompte de réservation de 30% obligatoire)

Nom ou Raison sociale :
N° TVA Intracommunautaire (obligatoire) :
Adresse (la correspondance et les invitations y seront adressées) :
Code Postal : Ville : Pays :
Adresse de facturation (si différente) :
Téléphone :
E-mail de correspondance (obligatoire) :
Site web :
Responsable de l'entreprise : ☐ Mme ☐ M.
Suivi du dossier par : ☐ Mme ☐ M.
Contacts complémentaires :
Suivi technique : ☐ Mme ☐ M. Mail :
Suivi commercial : ☐ Mme ☐ M. Mail :
Suivi marketing/communication : ☐ Mme ☐ M. Mail :
N° d'inscription au Registre du Commerce ou des Métiers :
Compagnie d'assurance de la société en responsabilité civile :
N° de contrat :
Êtes-vous membre de la Fédération des Industries Nautiques ? ☐ Oui ☐ Non

OBLIGATOIRE : Texte enseigne stands couverts et stands sous hall (22 caractères maximum)

Je soussigné(e), nom et prénom Fait à
déclare avoir pris connaissance des règlements des NAUTICALES et du règlement général de l'UNIMEY et je m'engage à m'y conformer.
Conformément à l'article 3 du règlement particulier, je verse ce jour 30% du montant TTC
des redevances par chèque N° de euros,
sur la banque
établi à l'ordre de Grand Pavois Organisation et je m'engage à verser 30% au plus tard
le 06.02.2018 et le solde restant au plus tard le 01.03.2018.

Si vous souhaitez adapter par échantillon, nous vous remercions de bien préciser le nom de société à notre expédition bancaire. Pour les vêtements échantillon, les fedas, les sacs, les produits de l'exposit. Pour échantillon par carte bancaire, merci d'adresser un email à compta@grand-pavois.com qui vous adressera par retour, le formulaire à remplir.

MERCI DE JOINDRE UNE COPIE DE L'EXTRAIT DU REGISTRE DE COMMERCE (EXTRAIT K-BIS)
OU DE MÉTIERS (EXTRAIT RM) DATANT DE MOINS DE 3 MOIS, POUR JUSTIFIER DE VOTRE ACTIVITÉ.

NOS COORDONNÉES BANCAIRES
- Titulaire du compte : ASSO LE GRAND PAVOIS
- Domiciliation : CH MARTINE LA ROCHELLE

- RIB : 1716940710223090201612
- IBAN : FR761716940710223090201612
- BIC : CCBPFRP169

Le règlement de facture doit être effectué
par virement SWIFT : CCBPFRP169

ATTESTATION D'ASSUJETTISSEMENT À LA TVA (POUR LES EXPOSANTS ÉTRANGERS)

➡ À retourner avant le 16 février 2018 avec le feuillet Assurance obligatoire (p.15)

par Email à Nathalie Migonneau : nmigonneau@grand-pavois.com

Alexandre Piron : apiron@grand-pavois.com

ou par voie postale à Grand Pavois Organisation, Avenue du Lazare, 17 042 La Rochelle Cedex 01

ENTRÉE EN VIGUEUR LE

ENREGISTRÉ LE

SOUS LE N°

Cadre réservé aux Nauticas

RAISON SOCIALE DE L'ENTREPRISE :

ACCREDITATION D'UN EXPOSANT

➡ À retourner avant le 16 février 2018 avec le feuillet Assurance obligatoire (p.15)

par Email à Nathalie Migonneau : nmigonneau@grand-pavois.com

Alexandre Piron : apiron@grand-pavois.com

ou par voie postale à Grand Pavois Organisation, Avenue du Lazare, 17 042 La Rochelle Cedex 01

ENTRÉE EN VIGUEUR LE

ENREGISTRÉ LE

SOUS LE N°

Cadre réservé aux Nauticas

RAISON SOCIALE DE L'ENTREPRISE :

Maintien des tarifs 2017 et remise de 10% sur le montant HT de votre surface pour toute inscription avant le 16.01.18 (avec acompte de réservation de 30% obligatoire)

AUCUN DOSSIER NE POURRA ÊTRE CONSIDÉRÉ EN L'ABSENCE DE CE FORMULAIRE COMPLÉTÉ ET SIGNÉ PAR LE CONSTRUCTEUR OU LE FABRICANT.

Si votre activité nécessite plusieurs accréditations, nous vous remercions de photocopier cette demande en nombre nécessaire.

À fournir par l'exposant présentant une ou plusieurs marques n'étant pas de sa propre fabrication ou construction.

Les sociétés bénéficiant d'un contrat de distribution ou de représentation pour le compte d'un fabricant ou d'un constructeur pour l'année 2018, doivent impérativement transmettre ce formulaire aux Nauticas après qu'il ait été complété par le constructeur ou le fabricant concerné.

FORMULAIRE D'ACCREDITATION POUR LES NAUTICALES

La société :

Adresse :

Fournisseur des bateaux ou du matériel :

Accrédite la Société :

Bénéficiaire d'un contrat d'importation ou de représentation valable jusqu'au :

Pour représenter la marque

aux Nauticas.

Je soussigné(e), reconnais être informé(e) des dispositions suivantes du Règlement particulier du Salon :

“L'exposition de bateaux ou navires identiques sous plusieurs marques, labels ou sigles occasionnels distincts n'est admise que sur un même stand.”

“Lorsque plusieurs importateurs exclusifs répartis par secteur géographique distribuent les produits d'un même fabricant, ils doivent se regrouper sur un stand commun au seul nom de la marque présentée, sous l'arbitrage du fournisseur ou du constructeur, sans dérogation de la part du constructeur.”

Fait à :

Nom :

Le : / /

Qualité :

Cacher du constructeur (obligatoire)

Fait à :
Le : / /
Signature du PDE/Gérant et cachet de l'entreprise précédé de la mention «lu et approuvé, bon pour accord» :

L'ATTENTION DES EXPOSANTS EST TOUT SPÉCIALEMENT ATTIRÉE SUR LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU SALON ET AU RÈGLEMENT PARTICULIER JOINTS À LA PRÉSENTE DEMANDE.

TARIFS ET RÉSERVATION DES ÉLÉMENTS DE STAND

C-STAND À TERRE

⑤ À retourner avant le 16 février 2018 avec le feuillet Assurance obligatoire (p.15)

par Email à Nathalie Mignonneau : nmignonneau@grand-pavois.com
Alexandre Peron : aperon@grand-pavois.com

ou par voie postale à Grand Pavois Organisation, Avenue du Lazaret, 17 042 La Rochelle Cedex 01

RAISON SOCIALE DE L'ENTREPRISE :

⑤ À retourner avant le 16 février 2018 avec le feuillet Assurance obligatoire (p. 15)

par Email à Nathalie Mignonneau : nmignonneau@grand-pavols.com
Alexandre Peron : aperon@grand-pavols.com

ou par voie postale à Grand Pavois Organisation, Avenue du Lazaret, 17 042 La Rochelle Cedex 01

Maintien des tarifs 2017 et remise de 10%
sur le montant HT de votre surface
pour toute inscription avant le 16.01.18
avec acompte de réservation de 30% obligatoire).

VOUS ÉTIEZ EXPOSANT À TERRE EN 2017 ?

Un avantage commercial vous est réservé et vous permet de bénéficier de 25% de remise sur les tarifs d'exposition de l'ensemble de votre surface supplémentaire basée sur votre surface effective commandée en 2017.

OBLIGATIONS

- Tout bateau exposé devra impérativement porter le marquage "CE" ou la mention "En cours d'homologation".
Sont présentés à terre : les bateaux de moins de 7,50 mètres, les coques à terminer et les engins divers. Les modèles au-delà de 7,50 mètres devront faire l'objet d'une demande préalable, accordée ou non par l'organisateur (loquace maximale fixe à 3 mètres dans le cas d'une même gamme).
- Sont considérés, comme coques à terminer, les bateaux sans aménagement, ni grément et normalement commercialisables.
- Pour des raisons impératives de sécurité, il est indispensable de réserver un espace de circulation pour le public autour du matériel que vous présenterez à terre. Mieux de prévenir qu'il n'est de constater une absence de participation à la faute valant par la Commission d'admission.

FICHE TECHNIQUE - BATEAUX À TERRE

[illegible]

mi] - Suivant la liste suivante :

EMBARCATIONS À VOILE

- 1 - Débarqueurs - Quillards (initiation, sports et régates)
- 2 - Monocoque de croisière
- 3 - Monocoque courses / régates
- 4 - Multicoques de croisière
- 5 - Multicoques courses / régates

EMBRACATIONS & MOTIFIR

- 6 - Pêche - promenade
- 7 - Pneumatiques et semi-rigides
- 8 - Day cruisers - Runabouts - Dinghies
- 9 - Monocoque (pêche croisière)
- 10 - Catamarans da croisière
- 11 - Offshores

EMBRACATIONS DIVERGES

- 12 - Divers (à préciser : canots, kayaks, annexes, planches à voile...)**

271 - Seuls pourront être exposés les bateaux ci-dessous désignés à l'exclusion de toute autre marque.

Lorsque les bateaux ne sont pas de votre fabrication, précisez le nom du constructeur et le pays d'origine.

31 - Marquez d'une croix les modèles qui sont exposés pour la première fois en France.

41 - Les grutages de mise à terre et de mise à l'eau sont gratuits à condition que vous nous indiquiez vos besoins sur cette fiche et dans le respect du planning que nous établirons ensemble le moment venu. En l'absence d'information, ou en cas de non respect du planning, les grutages vous seront facturés.

BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE

BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE	PRIX UNITAIRE € HT	QUANTITÉ	TOTAL € HT
3 kW (16 A mono)	256,00 €		
6 kW (32 A mono)	392,00 €		
Supérieur à 32 A (triphasé)			
Nous consulter			

PACK MOBILIER

- **PACK NOIR ou BLANC** ☐ BLANC ☐ NOIR
(cocher la case correspondant à votre choix)

- 1 comptoir
1 tabouret
1 table
3 chaises
1 présentoir
1 corbeille

- ## • PACK DESIGN

- composé de :**
- 1 comptoir chêne clair
 - 1 tabouret
 - 1 table chêne clair
 - 1 lampadaire
 - 3 fauteuils blancs
 - 1 corbeille

OPTION : 1 réfrigérateur - 120 L

OPTIONS SUPPLÉMENTAIRES

STANDS COUVERTS EXTÉRIEURS ET STANDS SOUS HALLS)

Plancher renforcé max. 500 kg/m² (sous réserve de faisabilité)	10 €/m²	
Réserve ou aménagement intérieur		
- Cloison (1ml)	55 €/ml	
- Cloison porte (1ml) fermant à clef	136 €/ml	
Rails de spots	55 €	
Entretien de stand (avant ouverture et durée du salon)	5 €/m²	
Moquette :		
Obleu marine	Obleu no	Ogris foncé
		Rouge

TOTAL HT - OPTIONS DE STAND Total général à reporter page 14

TARIFS ET RÉSERVATION DES ÉLÉMENTS DE STAND

📩 À retourner avant le 16 février 2018 avec le feuillet Assurance obligatoire (p. 15).

par Email à Nathalie Magnanreau : nmagnanreau@grand-parois.com
Alexandre Paron : aparon@grand-parois.com

ou par voie postale à Grand Parois Organisation, Avenue du Lazaret, 17 042 La Rochelle Cedex 01

RAISON SOCIALE DE L'ENTREPRISE :

FORMULAIRE

ENREGISTRAR

Cathy Nivano della *News*

TARIFS ET RÉSERVATION DES ÉLÉMENTS DE STAND
F - OUTILS DE COMMUNICATION

⑤ A retourner avant le 16 janvier 2018 avec le feuillet Assurance obligatoire (p. 15) par Email à Nathalie Migonneau: mignonneau@grand-parvois.com
Alexandre Peron : aperon@grand-parvois.com
ou par voie postale à Grand Parvois Organisation, Avenue du Lazaret, 17 042 La Rochelle Cedex 01

RAISON SOCIALE DE L'ENTREPRISE :

FORMULAIRE

ENREGISTRE IL

Cultural Heritage and Heritage Education

CARTES D'INVITATION

CARTES D'INVITATION	PRIX UNITAIRE € HT	QUANTITÉ	TOTAL € HT
50 invitations offertes par exposant (donnant droit à une entrée gratuite)		50 cartes	GRATUIT
L'unité supplémentaire (minimum 10)	2€ / Carte		 (TVA 10%)
LES « E-INVITATIONS »			
À partir de 50 e-invitations	0,50 € / unité		 (TVA 10%)
Les E-invitations utilisées (scannées aux entrées du salon) seront re-facturées à l'exposant au prix de 2€ HT/carte.			

BADGES "EXPOSANT" (À RETIRER SUR PLACE)

BADGES "EXPOSANT" (A RETIRER SUR PLACE)		TOTAL € HT
PAIX UNITAIRE € HT	QUANTITÉ	
..... badges	GRATUIT	
Sont fournis gratuitement :		
3 badges par stand couvert extérieur,		
ou 3 badges par stand de 50 m ² air libre,		
ou 2 badges par bateau exposé à tid,		
ou 3 badges par 5 m ² sous hall.		
L'unité supplémentaire	7,50 €/Badge	 (10% 20%)

PARKING "EXPOSANT" (À RETIRER SUR PLACE)

PARKING "EXPOSANT" (A RETIRER SUR PLACE)		
	PAIX UNITAIRE €/HT	QUANTITÉ
Parking "exposant"		1 Pass
Parking "exposant" supplémentaire :		
Acheté direct auprès des Park Indigo Parc du Centre - Boulevard Lamarine - 13600 LA CROIX Tél : 04.42.04.57.22		
		TOTAL €/HT

TOTAL HT - INVITATIONS ET BADGES Total général à reporter page 14

● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

Springer

LE CATALOGUE OFFICIEL DU SALON

	PRX UNITAIRE e HT	QUANTITÉ	TOTAL e HT
Annuaire professionnel et guide du salon, Il est édité à 10 000 exemplaires et distribué à l'entrée des Nauticales, aux visiteurs et aux professionnels du nautisme et de la presse.			
Tarifs d'insertion (fichier prêt à imprimer fourni par vos soins) :			
2^e de couverture	600,00 €		
Plaine page quadri	350,00 €		
1/2 page quadri	200,00 €		

LES BANNIÈRES SUR

www.salon-lesnauticales.com

Attention : 3 annonceurs, en rotation, par rubrique maximum

Tarifs :

Homepage : Bannière OU pavé (selon disponibilités)	500,00 €
Rubriques : Bannière ET pavé (selon disponibilités)	300,00 €
Rubriques : Bannière OU pavé (selon disponibilités)	180,00 €

COUPS DE ZOOM SUR LES PRODUITS

Mettez en avant, sur le site Internet, rubrique "visitez" un texte de présentation et une photo de votre produit exposé. Texte en français et en anglais ; photo du produit et logo de l'exposant fournis par vos soins

Une insertion

[illegible]

TOURS DE COU

Fabriqués en 2000 exemplaires, ils constituent le support des badges et accréditations destinés aux exposants, journalistes, professionnels, VIP et équipes du salon.

2000 ex. avec marquage

2000,00 €

SACS PUBLICITAIRES

Des sacs nouvelle génération vous sont proposés. En kraft, ils offrent plusieurs avantages : ils concilient à la fois critères environnementaux, résistance, esthétisme et laissent place à votre créativité.

Les 10 000 sacs sont distribués aux entrées des Nauticales par les hôtesses du salon avec le catalogue officiel et vos supports commerciaux..

Une face du sac, impression quadrichromie sur la totalité de la surface, vous est dédiée et l'autre face est réservée aux Nauticales.

Coût pour la fabrication (fichier prêt à imprimer fourni par vos soins), la mise en sac de vos objets publicitaires et la distribution sur le salon

5 000,00 €

TOTAL HT - OUTILS DE COMMUNICATION Total général à reporter page 14

[illegible]

RÉCAPITULATIF DE LA COMMANDE

➤ À retourner avant le 16 février 2018 avec le feuillet *Assurance obligatoire* (p. 15)

par Email à Nathalie Migonnoeau : nmigonnoeau@grand-parvois.com
ou par voie postale à Grand Parvois Organisation, Avenue du Lazaret, 17 042 La Rochelle Cedex 01

FORMULAIRE

ENREGISTRÉ LE
SOUS LE N°
Cet espace est réservé aux Nettoyables

RAISON SOCIALE DE L'ENTREPRISE :

ASSURANCE OBLIGATOIRE

➤ À retourner avant le 16 février 2018 avec le feuillet *Assurance obligatoire* (p. 15)

par Email à Nathalie Migonnoeau : nmigonnoeau@grand-parvois.com
ou par voie postale à Grand Parvois Organisation, Avenue du Lazaret, 17 042 La Rochelle Cedex 01

FORMULAIRE

ENREGISTRÉ LE
SOUS LE N°
Cet espace est réservé aux Nettoyables

RAISON SOCIALE DE L'ENTREPRISE :

L'administration du SALON décline toute responsabilité au sujet des pertes ou dommages qui pourraient être occasionnés aux exposants ou matériel d'exposition pour une cause quelconque et ne répond pas des vols qui pourraient être commis.

RENONCIATION À RECOURS

Les exposants renoncent à tous recours contre l'administration et/ou les organisateurs du salon du fait notamment des dommages, pertes et disparitions, y compris le vol, qui pourraient survenir aux échantillons, modèles, matériel d'exposition et, en général, toute chose dont ils auraient la propriété, l'usage ou la garde, à un titre quelconque, et ce pour quelque cause que ce soit. Les exposants s'engagent à faire figurer cette clause dans tous les contrats ayant trait à ce salon.

ASSURANCE DOMMAGES

I - ASSURANCE OBLIGATOIRE :

Afin de permettre aux Exposants d'être garantis, l'administration du SALON couvre obligatoirement en « Multirisques » : Incendie, Vol, Détérioration, les biens exposés et installés (matériel de stand et accessoires de présentation), pour un capital de 3 049 € par exposant.

La garantie est accordée au « PREMIER RISQUE » sans application de la règle proportionnelle. La somme indiquée ci-dessus représente pour chaque exposant un plafond maximum ; toutefois en cas de sinistre, il devra justifier de la valeur exacte des marchandises, objets ou matériel dont il réclame le remboursement et de l'assurance correspondante.

Les Catastrophes Naturelles (loi du 13 Juillet 1982) sont également garanties par cette assurance dommages (franchise spécifique sur Catastrophes Naturelles 10% minimum 1143,37 €).

Cette Assurance obligatoire est prise à ses frais et pour son compte personnel par les soins de l'organisation, la responsabilité des Organisateurs n'étant en aucun cas engagée, notamment en cas d'insuffisance des valeurs déclarées par les Exposants.

La GARANTIE prend effet au jour et à l'heure d'ouverture du Salon et cesse au jour et à l'heure de fermeture du salon, dès l'ouverture des portes pour la déslocation.

MARCHANDISES EXCLUES :
a) Dans tous les cas : Objets d'art et de valeur conventionnelle, effrets et objets personnels, papiers, espèces, bijoux.
b) Les marchandises faisant l'objet d'une vente à emporter.

RISQUES EXCLUS DANS TOUS LES CAS :

- 1) Les dommages provenant directement ou indirectement de faits de guerre civile ou étrangère, d'actes de terrorisme, d'insurrection, d'émeutes ou grèves, de tremblement de terre ou d'inondation, de même que ceux provenant de la désintégration du noyau atomique.
- 2) Les dégâts provenant du vice propre aux objets assurés, de l'usure ou détérioration lente, ou du travail des mites ou autres parasites, et ceux résultant du mauvais emballage ou de montage et démontage.
- 3) Les pertes résultant d'amendes, confiscations ou mise sous séquestre.
- 4) Les vols ou malversations commis par les représentants ou employés de l'exposant.
- 5) Les pertes résultant de manquants dans les stands ou il est procédé à des distributions ou dégustations gratuites de marchandises ou de boissons quelconques.
- 6) Les dommages subis par les objets ou appareils de toute nature par suite de leur fonctionnement, ou consécutifs à un dérangement d'ordre mécanique ou électrique.
- 7) Les pertes ou dommages survenus pendant le transport.

OBLIGATIONS DE L'EXPOSANT

Garantie VOL (prévention, gardiennage). Le présent contrat garantit le risque de vol dans tous les cas à la condition formelle que : pendant les heures d'ouverture au public et/ou aux exposants.

Le stand doit constamment être gardienné par l'exposant et/ou son personnel. Pendant la période d'installation et à la déslocation, l'exposant fait son affaire personnelle du gardiennage du stand.

Pendant la période de transport, l'exposant qui désire être assuré pour son matériel doit souscrire l'assurance auprès de la société de son choix. Lorsque la responsabilité d'un tiers (installateurs ou mandataires) peut être mise en cause, l'assuré ou son représentant doit prendre lui-même toutes les mesures requises par les lois et règlements en vigueur pour conserver le bénéfice du recours en responsabilité.

DROIT D'INSCRIPTION OBLIGATOIRE	378,00 €
A - TOTAL HT - BATEAUX À FLOT (page 7)	 €
B - TOTAL HT - ESPACE BATEAUX D'OCCASION (page 8)	 €
C - TOTAL HT - STAND À TERRE (page 9)	 €
D - TOTAL HT - OPTIONS DE STAND (page 11)	 €
E - TOTAL HT - INVITATIONS ET BADGES (page 12)	 €
F - TOTAL HT - OUTILS DE COMMUNICATION (page 13)	 €
TOTAL GÉNÉRAL HT	 €
Remise de 10% pour toute inscription avant le 16 janvier 2018 accordée sur les commandes A et C uniquement, avec acompte de réservation	 €
TVA 20%	 €
TVA 10% (concerne uniquement la commande d'invitations)	 €
TOTAL GÉNÉRAL TTC	 €

II - ASSURANCE FACULTATIVE COMPLÉMENTAIRE :

CHACUN EXPOSANT A L'OBLIGATION D'ASSURER INTÉGRALEMENT L'ENSEMBLE DES BIENS QUI PÉNÈTRE SUR LE SITE D'EXPOSITION.

Le "feuille" « d'Assurance Complémentaire » sera disponible sur votre « espace exposant ». A défaut, l'exposant s'engage à s'assurer par ses propres moyens.

DÉCLARATION DE SINISTRE

Tous sinistres doit être adressé à « GROUPE SATEC », à l'aide des formulaires à la disposition des exposants au Commissariat général, et ce dans les délais rappelés ci-dessous :

A) VOL : DANS LES 24 HEURES.

Dans ce même délai, un dépôt de plainte doit être fait auprès des autorités de Police (Commissariat de Police du secteur).

LES PRÉCISIONS CI-DESSOUS DOIVENT FIGURER SUR LA PLAINTE DE VOL COMMIS A L'INTÉRIEUR DU SALON :

- Nom courant et appellation technique, la marque et les références (N° série, type, etc), les dimensions, les couleurs, la valeur et tous les détails permettant une reconnaissance facile des objets dérobés ;

- Nom et adresse de la société propriétaire ;
- Nom et qualité du responsable déposant la plainte ;
- Mention « Je dépose plainte contre... » ;
- Date et heure auxquelles a été vu l'objet la dernière fois ;
- Désignation du hall et du stand (numéro et lettres) ;
- Préciser s'il y a eu effraction ou non.

B) AUTRES DOMMAGES : DANS LES CINQ JOURS.

L'EXPOSANT EST DÉCHU DU DROIT AU BÉNÉFICE DE L'ASSURANCE S'IL NE SE CONFORME PAS À CES PRÉSCRIPTIONS.

Les garanties s'exercent dans la limite des clauses et conditions du contrat d'assurance auquel elles se réfèrent. Un spécimen du contrat est à la disposition de l'assuré sur simple demande.

Nom de la société :
A :
Le ____ / ____ / ____
Cachet de la société et signature :

GROUPE SATEC
24 RUE CAMBACÈRES
75413 PARIS CEDEX 08
FAX : 01 53 20 39 31 – TEL : 01 53 20 39 30

NAVIGATIONS
DU 31 MARS AU 8 AVRIL 2018 // 10h-18h
SAISON 31 MARS ET 7 AVRIL : 17h-18h

RÈGLEMENTATIONS TECHNIQUES

→ À réception de votre identifiant et de votre mot de passe, vous pourrez retrouver le présent règlement sur www.salon-lesnauticales.com, rubrique **MON ESPACE EXPOSANT**.

Concernant les navires, embarcations de plaisance et certains matériels de sécurité et de navigation.

La réglementation des manifestations commerciales agréées par les Pouvoirs Publics prescrit aux exposants de ne présenter que des produits ou matériels conformes à la réglementation française les concernant, hormis ceux qui sont destinés exclusivement à être commercialisés ou utilisés hors du territoire français, les dispositions concernant cette dernière catégorie de produits ou matériels, sont précisées à l'article 4 du règlement particulier.

NAVIRES ET EMBARCATIONS

1. Tous les navires et embarcations de plaisance présentés, dont la longueur de coque est comprise entre 2,5 m et 24 m et soumis au marquage « CE », doivent être conformes à la réglementation européenne qu'ils soient destinés à une navigation maritime ou à une navigation fluviale.

Cette réglementation résulte de la directive 94/25/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 juin 1994 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives aux bateaux de plaisance, modifiée par la directive 2003/44/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 juin 2003.

Cette réglementation a été transposée en droit français par le décret n° 96-611 du 4 juillet 1996 relatif à la mise sur le marché des bateaux de plaisance et des pièces et éléments d'équipement, modifié par les décrets n° 2005-185 du 25 février 2005 et n° 2006-1322 du 30 octobre 2006.

Ainsi, chaque navire exposé doit montrer sa conformité à la réglementation européenne qui se traduit notamment par :

- un numéro CIN (identification du bateau) gravé dans la coque,
- une plaque du constructeur (identification du constructeur et caractéristiques),
- la marque « CE » gravée dans la coque,
- une déclaration écrite de conformité,
- un manuel du propriétaire.

Toutefois, les bateaux exposés lors des foires et salons peuvent ne pas être conformes à cette réglementation à condition qu'il soit clairement indiqué qu'ils ne sont pas conformes à ces dispositions et qu'il est interdit de les acquérir ou d'en faire usage tant qu'il n'aurait pas été mis en conformité avec cette réglementation.

2. Tous les navires et embarcations qui sont exclus du marquage « CE » (aéroglisseurs, navires de compétition, navires expérimentaux, canoës, kayaks ...) doivent être conformes à la réglementation française (notamment divisions 240 et 243 du règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987).

MATÉRIELS DE SÉCURITÉ ET DE NAVIGATION

Un matériel qui doit être conforme à une norme ou à une conformité « CE » doit afficher clairement cette conformité, selon les dispositions prévues dans la norme ou la réglementation européenne.

LE COMITÉ D'ORGANISATION SE RÉSERVE
LE DROIT DE REFUSER L'ACCÈS
OU LA PRÉSENTATION AUX NAUTICALES
DE MATÉRIELS QUI NE SÉRAIENT
PAS EN CONFORMITÉ AVEC
LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR
LES CONCERNANT.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à la
FÉDÉRATION FRANÇAISE DES INDUSTRIES NAUTIQUES

PORT DE JAVEL-HAUT - 75015 PARIS
TEL : 01 44 37 04 00 // FAX : 01 44 77 21 88

RÈGLEMENT PARTICULIER

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE REMPLIR LA DEMANDE D'ADMISSION.

Le présent règlement particulier complète le règlement général des Salons Membres de la Fédération Française des Salons Spécialisés applicable à tous les exposants sans y faire ni dérogation, ni novation.

1 - INSCRIPTIONS

• 1.1 - CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION

Peuvent être admises à exposer aux Nautiques les entreprises et associations régulièrement constituées, ayant au moins un an d'existence à l'ouverture du Salon et dont les activités ont un rapport étroit avec la navigation de plaisance et la tourisme nautique.

L'admission des entreprises commerciales s'ajoute à la date de dépôt de la demande de Régistre de Commerce. La demande de participation s'effectue au moyen des formulaires ci-joints. Un règlement de formulaire de participation, en son envoi, n'implèment pas la validité de l'admission à exposer.

Tout nouvel exposant doit fournir à son dossier d'inscription une documentation détaillée sur les produits ou services, ainsi qu'une note présentant ses activités et références dans le secteur de la navigation de plaisance et du tourisme nautique.

L'admission est attribuée à chaque entreprise. Les Groupements d'Intérêt Économique ou tout autre groupement d'entreprises ne peuvent exposer sur des stands collectifs et si chaque membre du groupement a été admis individuellement à exposer et s'est acquitté des frais de dossier. En signant leurs demandes de participation, les exposants acceptent toutes les prescriptions et s'engagent à les respecter.

• 1.2 - DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS

Les demandes de participation complètes et accompagnées du premier acompte doivent impérativement parvenir à l'organisateur au plus tard le 16 février 2018. Les dossiers reçus ou examinés après cette date sont inscrits en liste d'attente et satisfait sans leur ordre d'arrivée, en fonction des emplacements disponibles.

• 1.3 - COMMISSION D'ADMISSION

Les dossiers d'inscription sont soumis à la Commission d'Admission qui, après examen, accepte ou rejette les demandes d'admission.

Peuvent notamment constituer des motifs de rejet, le défaut ou proviseur, la communication incomplète des renseignements requis, le défaut des versements, le non-respect d'obligations, le retournement judiciaire de l'exposant ou tout autre motif pouvant porter atteinte à l'ordre public, à la tranquillité des autres exposants, à la sécurité et l'agrément des visiteurs.

Les décisions des organisateurs concernant les admissions, réductions, changements d'emplacement seront sans recours d'aucune sorte.

Toute modification au dossier d'inscription, même après admission, doit être signalée par l'exposant, sans délai et au plus tard 30 jours avant l'ouverture des Nautiques, à la Commission d'Admission qui est seule habilitée à prendre une décision.

• 1.4 - ENTREPRISES EN ÉTAT DE CESSATION DES PAIEMENTS.

La Commission d'Admission se réserve le droit de relever l'administrateur ou administratrice en état de cessation de paiements ou dont les affaires sont gérées par des administrateurs judiciaires ou séquestrés et qui ne présenterait pas de garanties suffisantes de bonne exécution de leurs obligations envers l'organisateur et envers les clients, notamment ceux qui viendraient à leur passer des commandes ou à leur verser des acomptes durant le Salon.

Si l'état de cessation de paiements ou la désignation de l'administrateur ou séquestré survient postérieurement à l'envoi du dossier d'inscription ou à l'acceptation de la demande d'admission et avant la clôture du Salon, le représentant légal de l'entreprise concernée doit en aviser sans délai la Commission d'Admission qui peut subordonner l'acceptation ou le maintien de l'admission à la mise en place des garanties suffisantes précitées.

2 - PRODUITS OU SERVICES PRÉSENTÉS

• 2.1 - RÈGLES APPLICABLES À TOUTS LES EXPOSANTS

En complément de l'article 6 du Règlement Général, il est rappelé que seuls peuvent être présentés sur les stands les produits ou services conformes en tous points aux énonciations, spécifications, et descriptions figurant au dossier d'inscription et qui ont été considérés par l'organisateur comme répondant à la nomenclature de la manifestation. La présentation de matériel d'occasion, déclassé ou solde et, plus généralement, de produits ou services non conformes, est formellement exclue. L'exposition de bateaux ou navires identiques sous plusieurs marques, labels ou sigles commerciaux distincts n'est admise que sur un même stand sans dérogation accordée par la Commission d'Admission.

Il est rappelé aux exposants que leur offre doit être en adéquation avec l'ordre public et les lois en vigueur. À ce titre, il est formellement interdit d'exposer des produits illicites ou provenant d'activités illicites. Il est également interdit à toutes personnes non autorisées par la loi de proposer des prestations ou produits relevant d'activités réglementées au sens de la loi.

Les exposants qui enfreindraient ces dispositions pourraient faire l'objet de poursuites judiciaires sans préjudice des mesures que pourraient prendre l'organisateur pour faire cesser le trouble.

L'affichage des prix est obligatoire pour tout matériel ou bateau exposé.

• 2.12 - TENUE DES STANDS

La tenue des stands doit être impeccable. Les emballages en vrac, les objets ne servant pas à la présentation du stand, les vestiaires du personnel doivent être mis à l'abri des regards des visiteurs.

• 2.13 - DROIT À L'IMAGE

L'exposant accorde le droit exclusif de publication et de diffusion de son image à l'organisateur (enseignement, logo, produits ou services, photographies du stand etc.) aux fins de publicité et de promotion de la manifestation et dans tous les supports et documents de prospection.

3 - PAIEMENTS

• 3.1 - LE PAIEMENT DES REDEVANCES doit être effectué selon le calendrier suivant : 30% à la réservation, 30 % au 06.02.18, le solde au 01.03.18, par chèque ou virement. Aucun paiement ne pourra être confirmé par l'organisateur avant la réception du second acompte. Seuls les exposants ayant réglé le solde de leur facture recevront les accréditations autorisant l'accès au site.

Pour régler par carte bancaire, merci d'adresser un email à notre service comptable : comptable@grand-pavois.com qui vous adressera par retour, le formulaire à remplir. Plafond réduit à 1 000 € le 1^{er} septembre 2015 - Avant cette date, les paiements ne pouvaient être effectués en espèces que pour un montant maximum de 3 000 lorsque le détenteur a son domicile fiscal en France ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle (c. mon. et fin. art. L. 112-6, 1^{er} al. 1^{er} D. 112-3). Ce plafond depuis le 1^{er} septembre 2015.

Sancion - Payer en espèces au-delà du plafond légal, c'est risquer une amende qui peut atteindre 5 % des sommes payées en espèces. Le détenteur et le créancier sont solidairement responsables du paiement de l'amende (c. mon. et fin. art. L. 112-7). Cette amende ne peut pas être imputée pour des paiements en espèces effectués à l'étranger par une société établie en France (CE 01 mai 2012, n° 357573).

• 3.2 - POUR LES SOCIÉTÉS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER ET LE PAIEMENT PAR VIREMENT, il doit être fait au N° IBAN de Grand Pavois Organisation FR 7616 9407 1022 3500 021612. Crédit Maritime 9 Qual Mäuber - 17000 La Rochelle. SWIFT : COBPPHPP09 + CODE BIC : COBPPHPP169

• 3.3 - SI LE COMITÉ ORGANISATEUR EST AMENÉ À REFUSER UNE INSCRIPTION, l'acompte de réservation sera remboursé.

• 3.4 - ANNULATION DE LA PART DE L'EXPOSANT

- Si l'annulation ou de des emplacements intervient avant le 20 février 2018 par lettre recommandée, les sommes déjà versées pour ce ou ces emplacements restent acquises aux Nautiques.

- Si l'annulation intervient après le 20 février 2018, l'exposant est redevable du paiement de la totalité de la facture.

• 3.5 - RETARD DE PAIEMENT

Conformément à l'article L.411-6 du code de commerce, des pénalités de retard, au taux annuel de 3 fois le taux de l'intérêt légal et une indemnité de 40 € sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture.

4 - EMPLOIEMENT

• 4.1 - ATTRIBUTION

L'attribution des emplacements est faite par la Commission d'Admission conformément aux dispositions de l'article 04 du Règlement Général et la répartition des secteurs d'activités dans les secteurs du salon décidés par l'organisateur. Ce dernier peut à tout moment, modifier cette répartition et les emplacements attribués. La participation à des éditions antérieures, ne donne pas droit acquis à un emplacement déterminé.

• 4.2 - OCCUPATION

En aucun cas les emplacements attribués ne peuvent être cédés, sous-traités ou mis à la disposition d'un tiers, en tout ou partie par l'exposant.

Ce dernier ne peut y mener aucune action publicitaire ou commerciale en faveur d'un tiers ou de produits ou services autres que ceux présentés sur le stand.

En outre, l'organisateur se réserve le droit de poursuivre le paiement du solde du prix exigible, malgré la non-participation, pour quelque raison que ce soit, de l'exposant arriéré à exposer. Dans le cas où un exposant, pour une raison quelconque annule sa participation après le 20 février 2018, il est considéré comme ayant renoncé à son droit d'exposer. Sans préjudice de toutes autres mesures prises, l'organisateur peut disposer du stand de l'exposant sans que ce dernier ne puisse réclamer ni remboursement, ni indemnité, même si le stand est attribué à un autre exposant.

5 - RÈGLES D'INSTALLATION

RAPPEL SUR VOS OBLIGATIONS EN MATIÈRE D'INFORMATION ET DE RESPECT DE LA DURÉE LÉGALE DU TEMPS DE TRAVAIL PAR VOS EMPLOIÉS ET CELLES DE VOS SOUS-TRAITANTS

Grand Pavois Organisation rappelle aux exposants qu'il est impérativement de leur responsabilité, au regard de la loi, de veiller à ce que leurs équipes et celles de leurs sous-traitants ne dépassent pas la durée légale de travail autorisée ainsi que l'amplitude maximum sur une journée.

• 5.1 - MANUTENTION

Toutes manutentions mises en place aux pontons et sur le quai ainsi que l'amenagement des stands devront être terminés le 30 mars 2018 avant 20h00.

• 5.2 - ASSURANCE

Les Nautiques souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile en tant qu'organisateur ainsi que votre responsabilité civile d'exposant et l'assurance vol et dommages de votre matériel, à concurrence de 300 000 euros. Il vous appartient

de demander un complément de garantie à l'aide d'un bulletin d'assurance complémentaire auprès de l'assureur du salon. Il est renoncé à tout recours contre l'organisateur par les exposants qui n'auraient pas souscrit à la garantie complémentaire.

Attention : Tous les exposants présentant des bateaux à flot devront obligatoirement avoir souscrit une assurance couvrant les risques navigation.

En cas d'annulation totale ou partielle de l'événement pour raison majeure les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité ni remboursement à l'organisateur. S'il le souhaite chaque exposant a la possibilité de souscrire une assurance annulation via mon espace exposant sur www.salon-lesnautiques.com.

5.3 - NETTOYAGE

Tous les stands et tous les bateaux devront être en parfait état de propreté avant 10h00 chaque matin.

• 5.4 - STANDS DE PLEIN-AIR

Il est interdit de monter sur le terre-plein, des stands modulaires ou tout autre type de construction (burgulow notamment). Les passerelles, passerelles par les exposants doivent impérativement avoir un garde corps de 1 mètre avec un lisse intermédiaire d'une hauteur au sol. Sauf dérogation à demander au moins un mois avant l'ouverture du Salon, la hauteur maximale de signalisation et de décoration est de 2m50. Les ballons signalétiques sont interdits sur le salon.

• 5.5 - BATEAUX À FLOT

En aucun cas, les voiles ne devront être défilées mais simplement lées. La dimension maximum autorisée par les carcasses publicitaires liées sur les bateaux est de : longueur de la bôme et d'une largeur de 60 cm. Il ne sera admis qu'un seul calicot par bateau. En aucun cas, il ne sera autorisé de banderoles en travers des pontons, ni aucun type de constructions (comptoirs, tentes etc.) pouvant entraver la libre circulation du public.

Les essais en mer doivent obligatoirement être réalisés à bord d'embarcations en complète conformité avec la réglementation des Affaires Maritimes et menées par des équipages habilités et titulaires des permis réglementaires. En outre, chacune des embarcations devra être couverte par une assurance civile dommages et personnes transportées.

Les skippers sont appelés à ne prendre aucun risque :

- Port du gilet de sauvetage.
- Respect de toutes les règles de sécurité et de navigation, notamment la signalisation, la vitesse et les dispositions d'arrêt moteur automatique.

• 5.6 - ACCÈS BATEAUX À FLOT ET À TERRE

Pour des raisons impératives de sécurité il est indispensable de réserver un espace de circulation pour le public autour du matériel que vous présenterez à terre. Merci de joindre votre plan d'implantation avec votre demande de participation afin de le faire valider par la Commission d'Admission.

• 5.7 - INSTALLATION DES STANDS

Leur installation ne doit en aucun cas encombrer ou modifier les installations permanentes du lieu d'exposition. Il est interdit de clocher, clocher et visser sur le sol et sur les murs ou les piliers. L'emplacement attribué aux exposants devra être laissé après démontage des stands, dans l'état où il a été livré. Pour les stands livrés nus, les moquette et les bandes adhésives devront être retirées. Tous les travaux de remise en état d'un emplacement seront facturés à l'exposant occupant cette surface.

• 5.8 - PROJET D'AMÉNAGEMENT

Tout projet d'aménagement (hors enseignes) dépassant la hauteur de 2,50m devra obtenir l'approbation de l'organisateur. Un plan d'aménagement, mètre, orienté, comportant une vue en plan, coupes, élévations, enseignes et systèmes d'éclairage devra être transmis à l'organisateur au plus tard le 23 février 2018. Ce plan devra préciser le numéro du stand.

• 5.9 - ACCESSIBILITÉ

PRÉAMBULE

L'arrêté du 1^{er} août 2006 fixe les modalités d'application des articles R 111-19 à R 111-9-3 et R 111-19-6 du Code de la Construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création. Généralement les pavillons, les halls d'expositions et les installations des parcs d'expositions répondent aux exigences de cet arrêté : accessibilité, sanitaires, parking etc. Par ailleurs au titre des installations ouvertes au public lors de leur création, il est nécessaire de permettre aux personnes handicapées d'accéder aux stands, aux salles de conférences ou de réunions, aux tribunes et gradins ou aux espaces de restauration. Dans les salons organisés par Grand Pavois Organisation, le Chargé de Sécurité est missionné pour prescrire des mesures éventuelles et effectuer les contrôles sur les salons. Il est appelé ci-après, les mesures générales et particulières s'appliquant aux installations créées sur les salons et les foras exposition.

ACCÈS DES STANDS À SIMPLE NIVEAU

Chaque stand, espace ouvert au public, équipé d'un plancher d'une hauteur supérieure à 2 cm doit être accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Une ou plusieurs rampes, d'une largeur minimale de 0,90 m, facilitant cet accès. Les pentes respectent les pourcentages suivants : pente de 4 %, sans limitation de longueur de cheminement ; pente 5 % sur une longueur < 10,00 m ; pente de 8 % sur une longueur < 2,00 m ; pente de 10 % sur une longueur < 0,90 m. Un dénivelé circulaire de 1,20 m sera toléré libre de manœuvre à chaque extrémité de la rampe.

10 raisons d'exposer aux Nauticales, le premier salon à flot référent de printemps !

- Un salon sur deux week-ends et le premier salon de Printemps,
- Présenter l'ensemble des gammes et lancer de nouveaux produits,
- Rencontrer de nouveaux prospects clients et fidéliser ses clients habituels,
- Générer des prises de commandes,
- Sonder et tester les attentes de vos clients,
- Constituer, développer et motiver son réseau de revendeurs,
- Démontrer son dynamisme auprès des clients, de la presse et des professionnels du secteur,
- La possibilité de faire essayer les produits en mer aux prospects clients et à la presse,
- Profiter d'une campagne de communication ciblée,
- Réaliser des opérations presse et de relations publiques.



Conception graphique : macthriart - www.macthriart.fr // Photos : Gérard Geronzi.
Impression : Imprimerie Rocheloise.

Organisation :

Métropole Aix-Marseille-Provence

Délégué :

Groupe Grand Pavois

Organisation / Saïm

Avenue du Lazaret, Port des Mitrines

17042 La Rochelle Cedex 1

Tél : +33 (0)5 46 44 46 39

Fax +33 (0)5 46 45 32 24

E-mail : festnauticales@grand-pavois.com

Contact commercial :

Nathalie MIGNONNEAU :

nmignonneau@grand-pavois.com

Alexandre PERON :

aperon@grand-pavois.com



UN ÉVÉNEMENT

**AIX
MARSEILLE
PROVENCE**



ANNEXE 2.A

ENQUÊTES EXPOSANTS 2018

- 1 - Exposants Nautisme
- 2- Exposants Hors nautisme



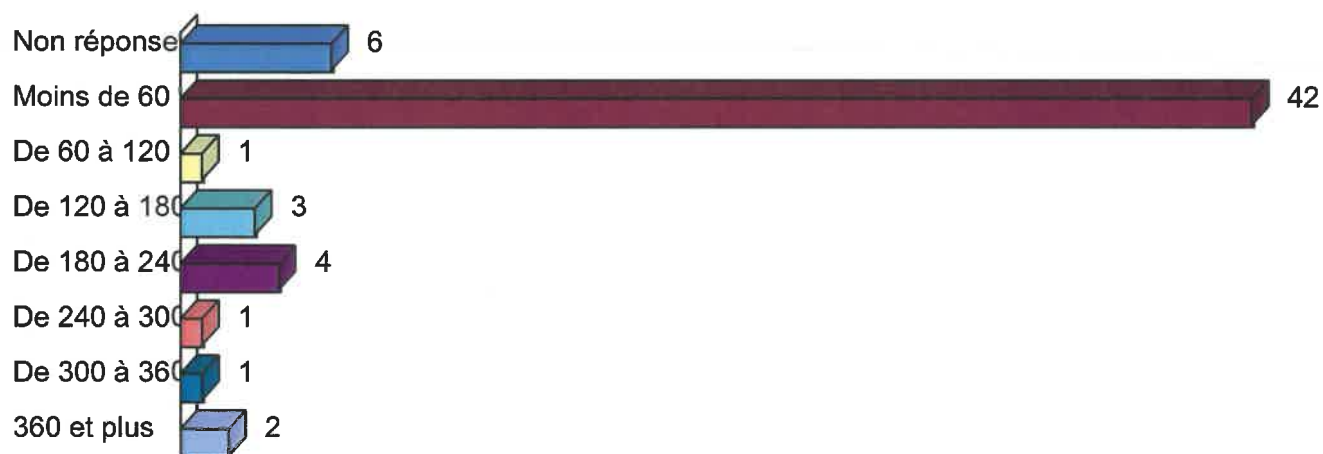
ANALYSE QUESTIONNAIRE

EXPOSANTS SECTEUR NAUTISME

« SALON DES NAUTICALES 2018 »

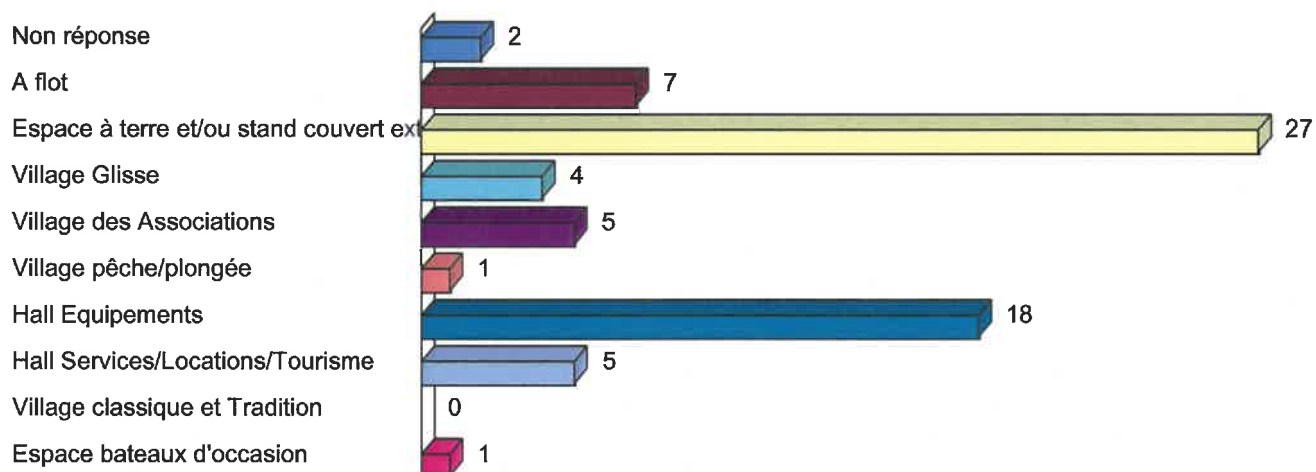
Superficie du stand :

m²



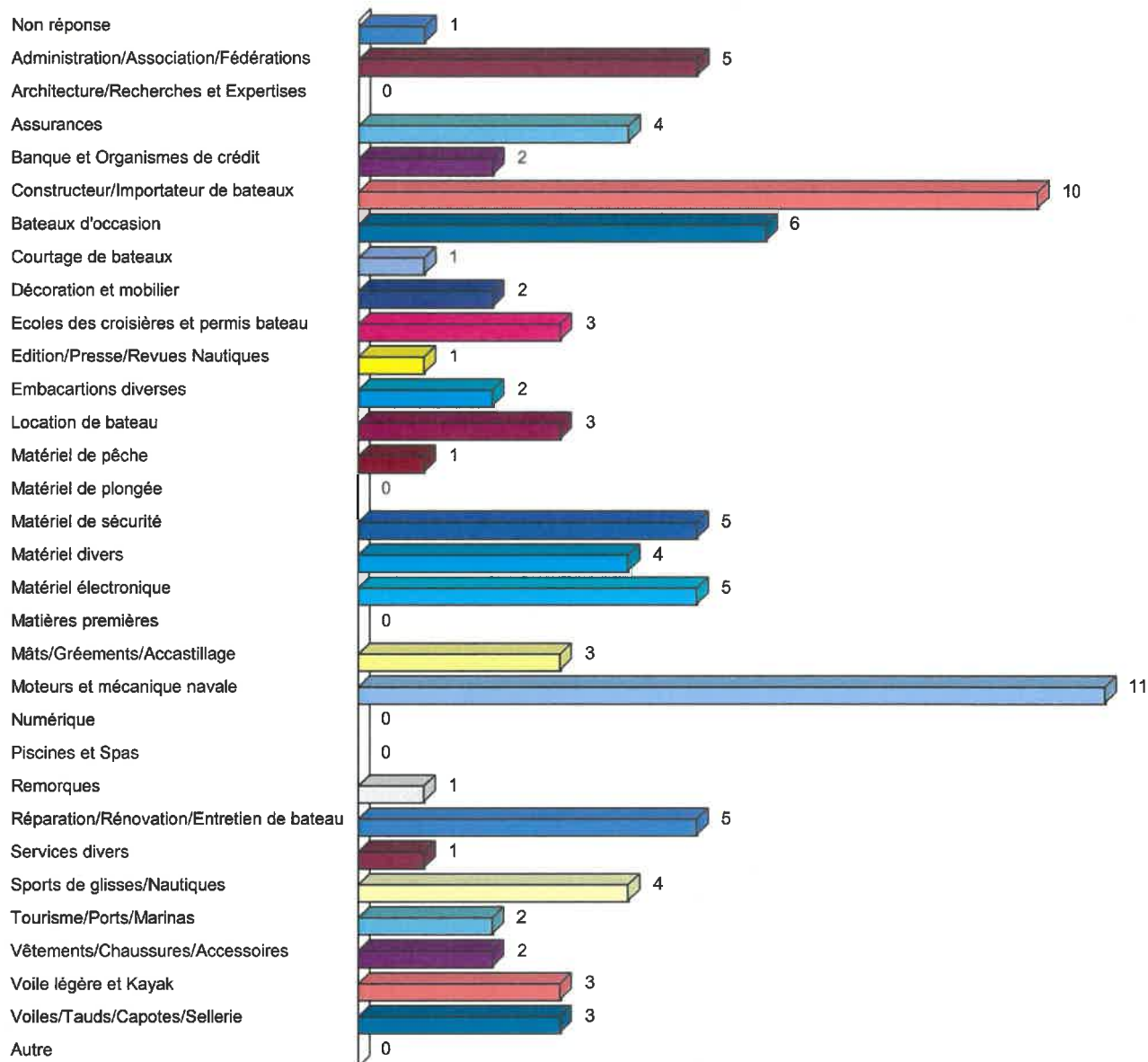
Emplacement des stands :

Emplacement



Activités présentes :

Activité principale de l'entreprise



Autre activité précisez:

- 1 : Vente de bateaux neufs!!
- 6 : Fabricant et loueur de Ber Rotatif.
- 17 : Stop Ancre (Sécurité et Ecologie).
- 41 : Traitement et conservation de l'eau potable.

Vous participez aux Nauticales :

Participation aux Nauticales



Pensez-vous que le parcours avec 1 seule entrée apporte de la valeur ajoutée aux Nauticales ?

Oui ou non



Pourquoi?

- 3 : La taille du salon demande 2 entrées.
- 9 : Plus de passage dans le hall équipement.
- 10 : Identique aux années passées.
- 12 : Il faudrait une deuxième entrée pour les clients qui reviennent.
- 16 : Ça limite la circulation à 1 sens.
- 17 : Les visiteurs font le tour complet du salon.
- 18 : Centraliser, canaliser.
- 32 : Oblige à passer partout.
- 57 : Non, parce que 1 ou 2 entrée ne change pas grand chose.
- 58 : Fluidité.
- 59 : Guide de visite.

La périodicité du Salon sur neuf jours est-elle positive pour vous ?

Oui ou non¹



Pourquoi?

<i>Points positifs</i>	<i>Points négatifs</i>
17: 2 weekends. 45: Oui 2 weekends. 47: Oui car sur 2 weekends.	2 : Trop long, 5 ou 6 jours serait suffisant. 3 : Le salon dure trop longtemps. 4 : Trop long, format pas justifié. 7 : Trop long. 10 : C'est trop long, faire un seul weekend. 23 : Trop long, peu de vente la semaine. 24 : Beaucoup de jours creux. 25 : Salon trop long. 26 : Trop long. 27 : On veut 6 jours. 28 : 5 jours du mercredi au lundi serait largement suffisant. 29 : Mettre 20 mars. 30 : Trop long. 31 : Trop long. 32 : Trop long, pas assez de monde, pas rentable. 33 : Trop long. 34 : Toujours trop long. 35 : Trop long. 36 : Trop long. 37 : Trop long. 38 : Trop long, trop coûteux, fréquentation trop diffuse. 39 : Trop long. 51 : Trop long. 52 : Trop long. 53 : Trop long. 54 : Trop long. 56 : Trop long. 57 : Un salon de 5 jours suffit. 59 : Trop long, affaiblit l'événement. 60 : Trop long.

Le report des dates du salon sur fin mars est-il positif pour vous?

Oui ou Non2



Pourquoi?

<i>Points positifs</i>	<i>Points négatifs</i>
9 : Météo. 10 : Météo plus correcte. 17 : Meilleur temps. 32 : Beau temps. 45 : Oui 2 weekends. 51 : Meilleure météo. 59 : Météo & ambiance.	3 : Pas du tout, il ne faut pas organiser en même temps qu'un autre salon! 7 : Trop tard. 11 : Gros événement nautique sportif à la même période. 12 : Weekend de pâques. 13 : Trop tard. 14 : Weekend de Pâques nul. 16 : Ne sait pas. 18 : Trop tôt avant la saison. 19 : Cela doit être le premier salon de la saison et il doit être lancé à partir du 15 mars. 21 : Trop tard. Saison déjà entamée. 22 : Horaire d'été. 25 : Je ne vois aucune différence par rapport aux autres années. 29 : Pour les commandes de bateaux. 31 : Personne la semaine. 33 : Il faut le mettre plus tard à cause de la météo. 34 : Autre Salon Nautique "Port Camargue" en même temps/ 35 : Weekend de pâques. 36 : Trop long. 37 : Trop long. Commande d'été. 38 : Pas assez de fréquentation, weekend de pâques, régata à Marseille, salon Port Camargue. 39 : Blocage des ventes jusqu'à cette date, et weekend de pâques mal choisi. 53 : Trop avancé dans la saison. 54 : Concurrence autres salons. 60 : Mauvais temps.

Votre emplacement correspond-il à vos attentes ?

Oui ou non³



Non, pourquoi?

5 : Pas face à l'exposition à flot.

16 : Pas approprié au salon.

42 : Face à MAMP avec de nombreuses personnes stationnant devant le stand.

43 : Espace mal aménagé.

Votre stand s'adresse plutôt aux :

Votre stand s'adresse plutôt aux



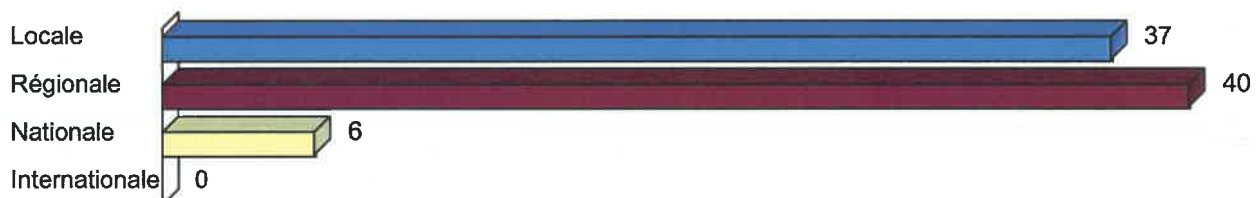
Quelle clientèle est venue vous rencontrer ?

Clientèle



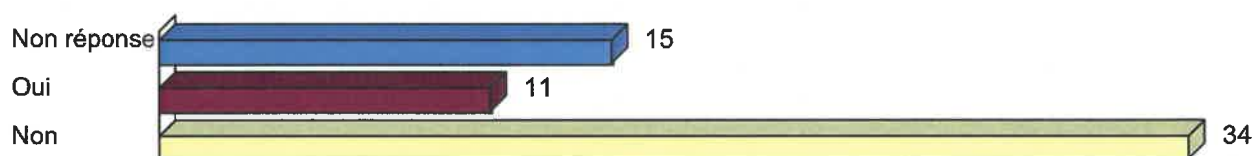
Origine géographique de votre clientèle ?

Origine



Avez-vous constaté une évolution de votre clientèle par rapport à l'édition précédente?

Oui ou non⁴

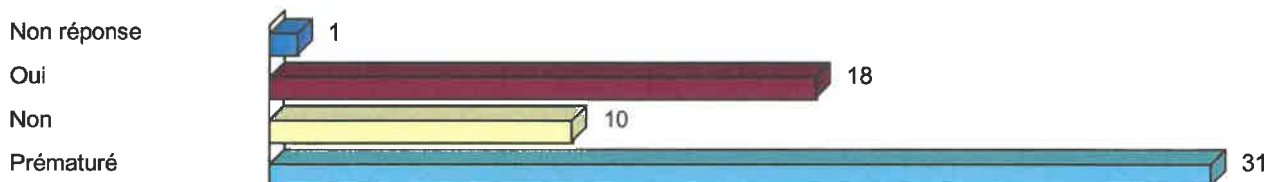


Si oui, laquelle ?

- 1 : Légèrement plus régionale.
- 3 : Moins de visiteurs, moins d'intérêt.
- 4 : Moins de passage.
- 9 : Plus de demande de particuliers.
- 28 : Plus qualitative, acheteurs.
- 34 : Fréquentation à la baisse.
- 35 : Négatif, peu de visite.
- 36 : Oui, réparation et entretien.
- 39 : De plus en plus locale.
- 40 : En diminution.
- 54 : Oui, en baisse.

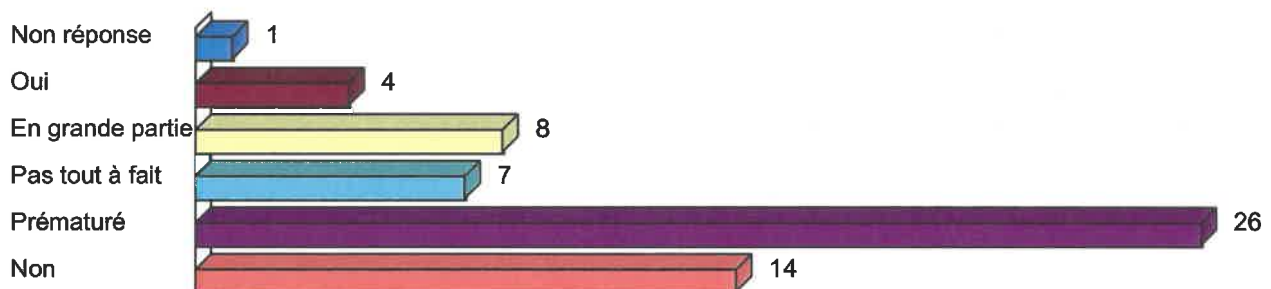
Les différents contacts établis ont-ils permis d'aboutir à des affaires ?

Aboutit à des affaires



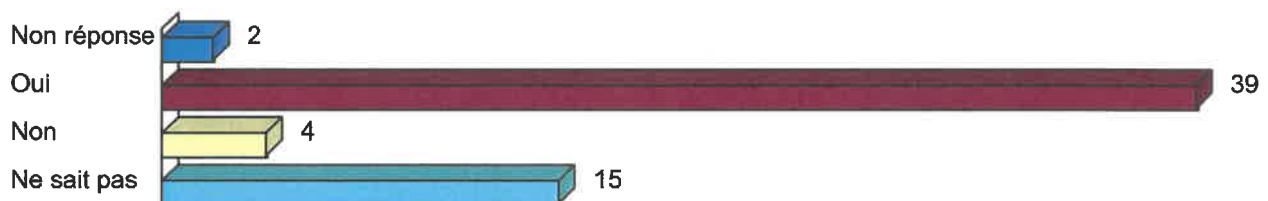
Avez-vous réalisé vos objectifs ?

Objectifs



Vos clients ont-ils trouvé facilement votre stand ?

Emplacement stand



Si non, pourquoi ?

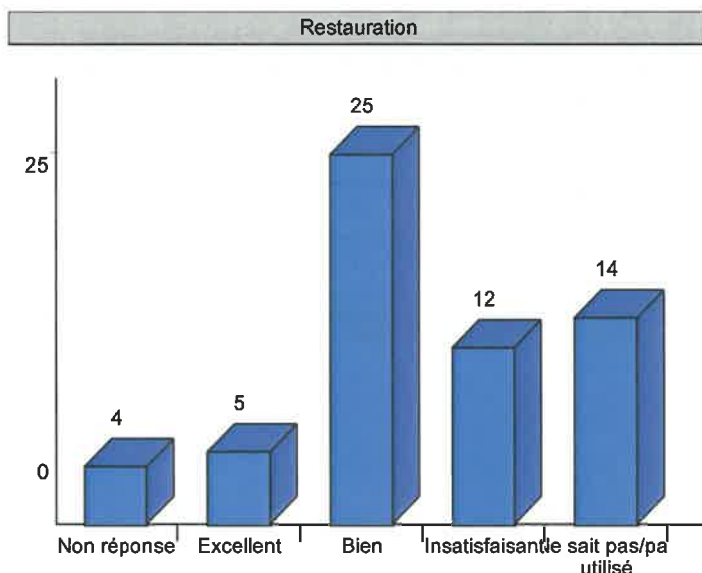
13 : Aucune signalétique et pas de moyen pour se signaler.

16 : Trop loin et pas assez d'espace devant le stand.

19 : Pas de zonage par type de bateaux.

Donnez votre opinion sur ces services mis à votre disposition :

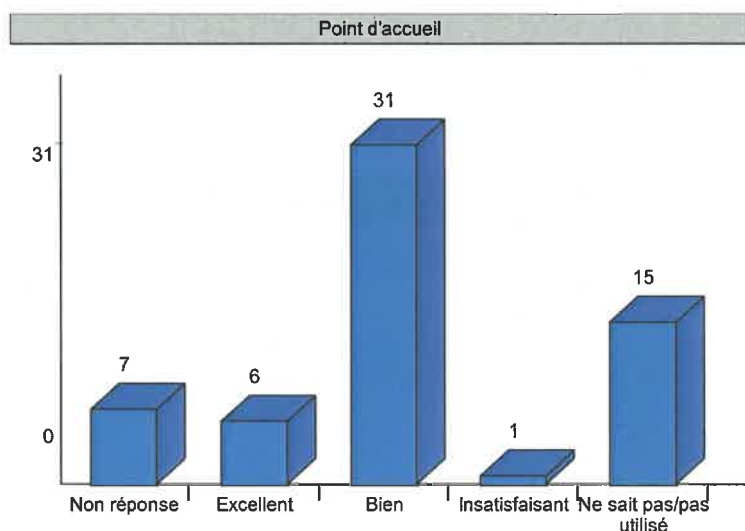
❖ Restauration :



Insatisfaisant. Précisez pourquoi:

3 : Nourriture fort chère pour une qualité médiocre.
 5 : Sandwich mauvais.
 15 : Cher!
 19 : Merdique.
 20 : Hormis OJAI FOOD
 24 : Manque d'option végétariennes ou végan.
 27 : Trop cher.
 29 : Trop chers.
 32 : Penser à la CB pour les entreprises et à des produits plus sains.
 35 : Très médiocre.
 40 : Trop cher.
 45 : Qualité, prix et choix.
 49 : Pas bon et cher.

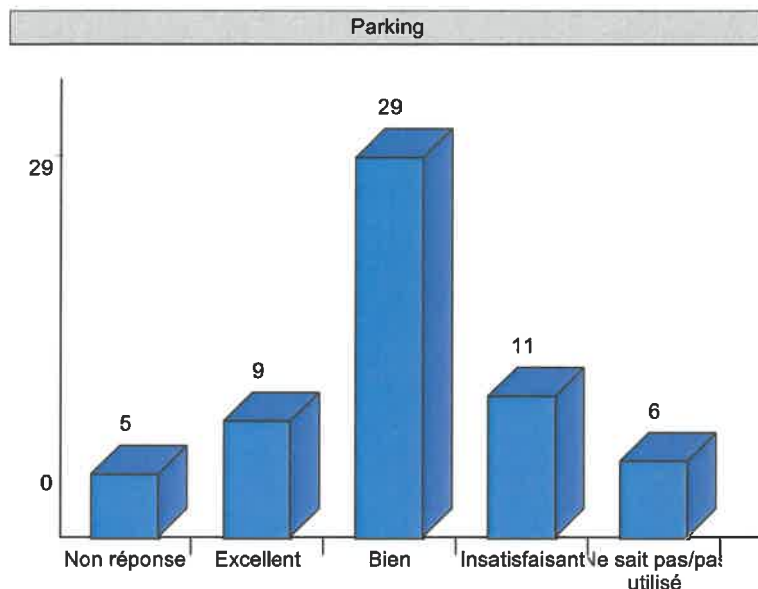
❖ Point d'accueil du salon :



Insatisfaisant. Précisez pourquoi:

59 : Durée d'ouverture.

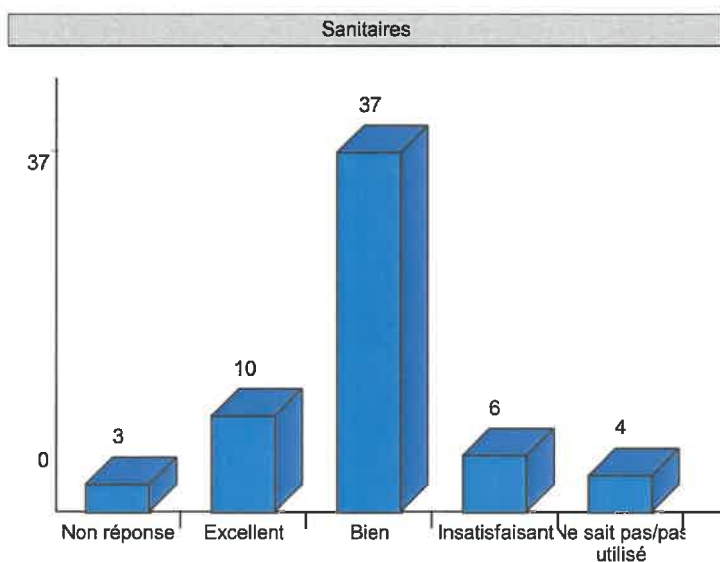
❖ Parking :



Insatisfaisant. Précisez pourquoi:

- 1 : Latasse & pas de place sur le parking pro payé pour rien.
- 5 : Loin et ferme tôt.
- 8 : Trop loin.
- 10 : 1er dimanche plus de place à 9h45.
- 11 : Clientèle se plaint du tarif des parkings et de l'accessibilité.
- 14 : Place pro insuffisante.
- 19 : Manque de place et pas de fléchage.
- 30 : Pas assez de place exposant.
- 35 : Circulation très compliquée.
- 41 : Pour nous insuffisant.
- 43 : 0 place, pas de macaron exposant.
- 53 : Compliqué.
- 59 : Quota de badges.

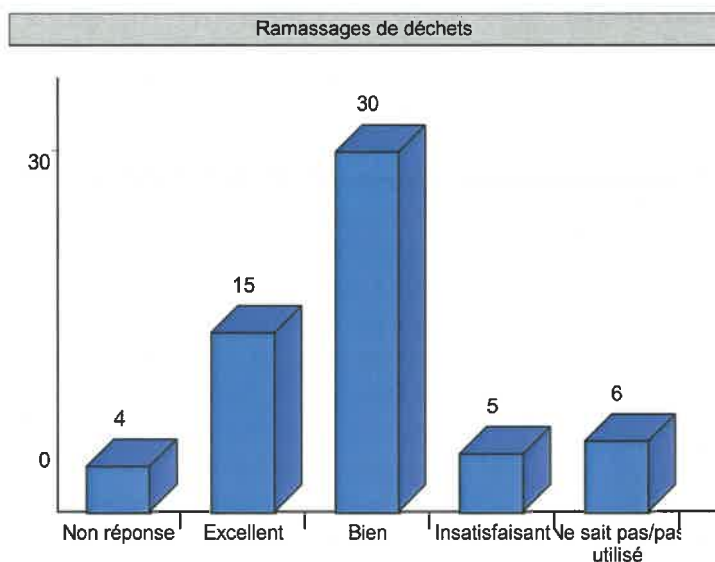
❖ Entretien des sanitaires :



Insatisfaisant. Précisez pourquoi:

- 4 : Moyen.
- 16 : Trop loin du stand.
- 19 : Manque de papier et savon à 10h.
- 20 : Toilettes et entretien très moyen.
- 30 : Pas assez manque un sanitaire côté pêche.
- 45 : Sales, pas de sèches mains, inondées.

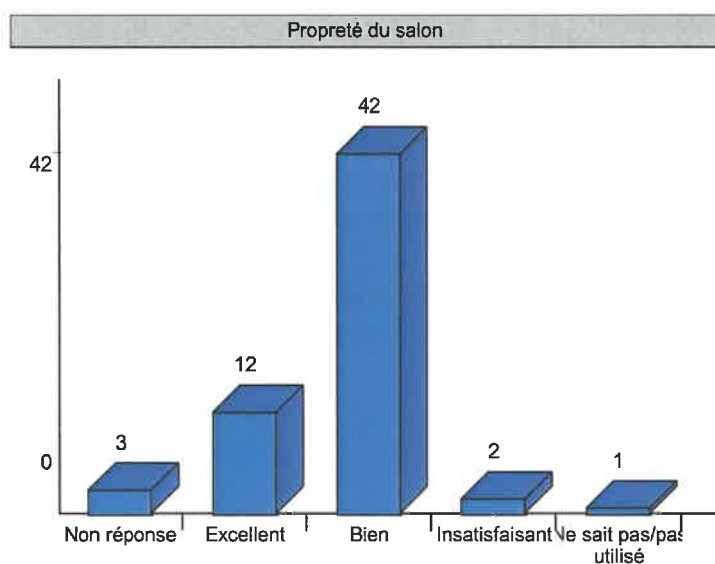
❖ Ramassage des déchets :



Insatisfaisant. Précisez pourquoi:

12 : Personne n'est passé.
 16 : Trop peu de poubelles.
 19 : Nul.
 21 : Pas vu?
 39 : Aucun ramassage.

❖ Propreté du salon :



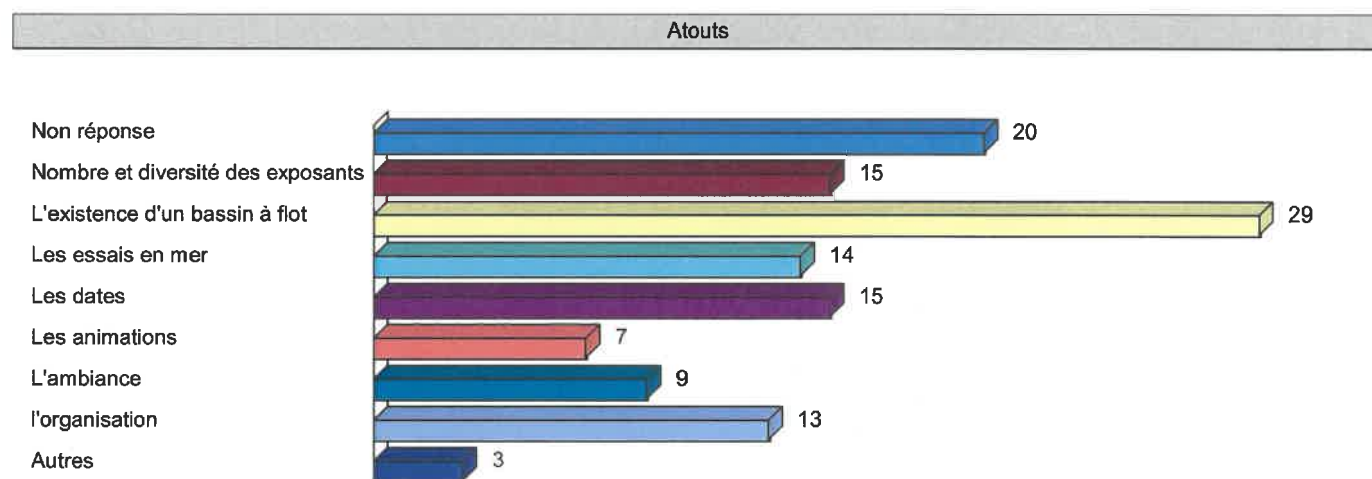
Insatisfaisant. Précisez pourquoi:

18 : Manque de poubelle.

Quel(s) autre(s) service(s) aimeriez-vous que l'organisation propose ?

- 4 : Plus d'animations proposées au public.
- 10 : L'apport de visiteurs et de clients supplémentaires.
- 13 : Changer de site.
- 14 : Plus d'animations, salon mortel.
- 16 : Plus d'animations.
- 17 : Soirée de rencontres entre exposants le soir autour d'un apéritif.
- 19 : Animations sur internet.
- 20 : Plus d'activités et d'innovations.
- 25 : Plus d'entreprises dédiées au secteur.
- 27 : Message le matin.
- 29 : La musique et de la motivation.
- 31 : Café le matin.
- 33 : Une connexion wifi inclus dans le prix du stand.
- 35 : Ailleurs qu'à La Ciotat.
- 39 : Zone à terre réservée aux unités d'occasions inférieures à 7m / 7m50.
- 40 : L'accès au VIP aux Exposants.
- 41 : Un peu plus d'application dans le montage du stand. Vétuste et mauvais emplacement matériel (Spot).
- 42 : Manque d'animation pour le public.
- 49 : Des cendriers et des poubelles dehors.
- 54 : Gratuité du salon (entrées).
- 57 : Ecourter le salon.
- 59 : Wifi.

Quels sont, à votre avis, les atouts des Nauticales ?

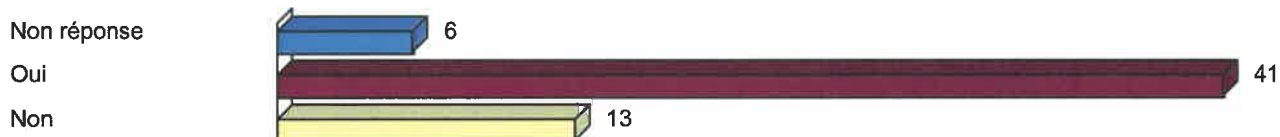


Autres :

- 4 : Salon central ex région PACA.
- 13 : Aucun.
- 25 : Le lieu.
- 31 : Rien de spécial.
- 48 : Les visiteurs.

Etes-vous satisfaits de l'organisation générale du salon ?

Organisation générale

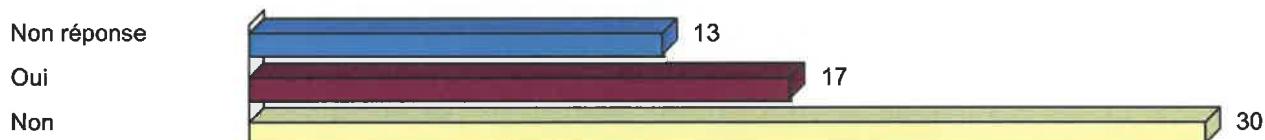


Remarques :

- 3 : Organiser un salon alors qu'un autre est prévu à ces dates ne devrait pas arriver!
- 4 : Nous sommes préoccupés par le manque de fréquentation, le peu d'exposants et l'avenir.
- 18 : Baisse d'exposants donc baisse de fréquentation.
- 19 : Pas assez de clients.
- 25 : Trop d'exposants qui ne sont pas du secteur.
- 29 : Plus d'exposants pour l'accastillage.
- 32 : Oui mise à part la durée.
- 34 : Dates et durée.
- 54 : Fréquentation en grande baisse.

En comparaison avec les autres salons, le rapport qualité/prix des Nauticales vous paraît-il convenable ?

Rapport qualité/prix

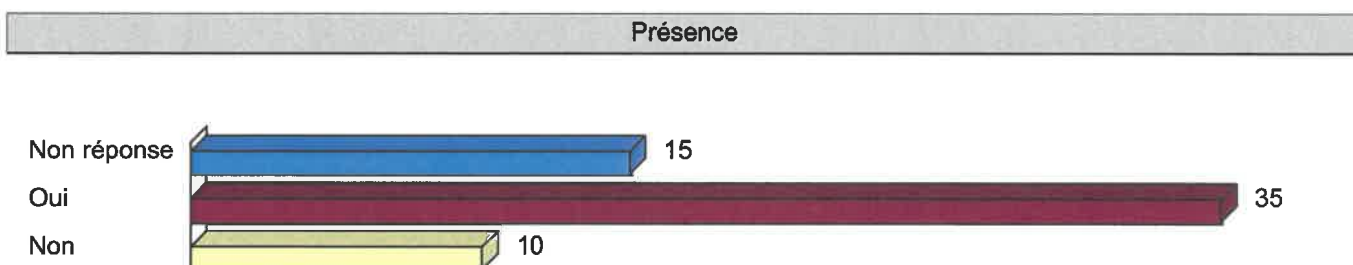


Remarques :

- 1 : Trop cher.
- 2 : Un peu trop cher, perte d'exposants, tarifs légèrement en dessous permettrait un salon plus important car les dates sont bonnes.
- 3 : La baisse d'intérêt et la baisse des ventes remettent en question le rapport qualité/prix actuel du salon.
- 4 : Prix au m² trop élevé.
- 12 : Pas en même temps que Port Camargue.

13 : Cher par rapport au peu de client.
 14 : Trop cher.
 17 : Un peu cher à mon sens, beaucoup de stands présents l'année dernière ne sont pas revenus.
 19 : Trop cher par rapport aux bateaux exposés et aux affaires réalisées.
 21 : Beaucoup trop cher.
 22 : Trop cher pour un salon local.
 25 : Tarif élevé d'où la non venue des personnes de mon secteur.
 27 : Cher.
 29 : Trop cher.
 30 : Mitigé, peu d'affluence.
 31 : Prix au m² sur le temps passé. Chiffre d'affaires généré pas assez haut.
 33 : Trop cher par rapport à la clientèle et retombées économiques.
 34 : Pas de retour sur investissement.
 36 : Prix trop élevé.
 39 : Pas rentable. Investissement +/- 10.000€ TTC, le 6 avril 2018 à 14h30, soit 6 jours après, chiffre d'affaires de 4.850€TTC.
 40 : Trop cher pour les associations.
 53 : Stand trop onéreux.
 60 : Trop cher.

Souhaiteriez-vous être présents lors de la prochaine édition ?



Remarques :

4 : Oui si changements apportés.
 13 : Pas le choix.
 18 : Oui si le salon se tient à Marseille.
 22 : Oui si le salon est sur Marseille et plus La Ciotat.
 27 : Oui si c'est sur 6 jours.
 35 : Non si cela reste pareil.
 40 : Certainement suivant prix et trésorerie.

Si oui, souhaiteriez-vous être positionné dans un autre secteur d'activité ?

Autre secteur d'activité

Non réponse

Oui

Non



Enfin, si vous avez des suggestions et remarques en vue d'améliorations,
merci de bien vouloir nous en faire part ci-dessous :

- 1 : Vous n'avez pas posé la question du salon sur un weekend. Si par hasard vous persévérez dans cette direction, mon entreprise et la marque que je représente seraient bien sur toujours présentes mais à la moitié, voir le tiers de notre présente d'aujourd'hui. L'annulation du dernier dimanche est proprement scandaleuse, nous a fait beaucoup de mal dans notre commerce. Vous auriez pu attendre le matin vers 11h, vous n'auriez pas fermé le salon.
- 2 : 6 jours maxi serait mieux avec une bonne communication qui va avec. Faire ce salon à Marseille pourrait devenir un des salons les plus importants de France comme La Rochelle. Prix réduction pour donner envie aux exposants afin de réactiver les bateaux à flot. Pourquoi ne pas offrir une place à flot pour 100m² de stand réservé? Cela aurait le mérite de réactiver l'exposition à flot qui est de plus en plus pauvre.
- 4 : Il serait bénéfique de donner une dimension internationale à cet événement et un véritable côté festif. Autres suggestions: inviter les chantiers à venir avec leurs nouveautés, créer un espace grosses unités, organiser des animations, favoriser la présence d'exposants au sein d'un village commercial. Associer les commerçants de la ville de La Ciotat, le centre ville doit être un relais pour les visiteurs du salon après visite. Sur le plan financier, une baisse du prix au m² favoriserait l'arrivée de petits exposants, indispensables à l'extension du village.
- 5 : Ne plus avoir l'espace occasion derrière les tentes, pas de visibilité sur les bateaux. Avoir l'exposition à flot face au stand, changement de panne. Dates du salon: trop tôt dans la saison et pas sur le weekend de pâques.
- 6 : Equipe très dynamique 20/20. C'est aux fabricants de se bouger, manque de toy de mer, jet ski.
- 10 : Organiser le salon sur 1 weekend et non sur 2. On le dit chaque année, c'est un salon local, voir municipal. Organiser le salon à Marseille, au J4, sur 1 seul weekend. Marseille a le vent en poupe depuis 2013. Il n'y a plus d'accastillage, ni de corderie, ni de vendeur de vêtements techniques, ni de chausseurs. La Pavillonnerie des chantiers comme Bénétteau, Jeanneau, ... est de plus en plus réduite visuellement. Où sont les catamarans? Attention au télescopage avec le salon de Port Camargue qui a lieu en même temps, des exposants ont fait le choix de s'y rendre plutôt qu'aux Nauticales.
- 11 : Nos bateaux sur le ponton sont cachés par un gros catamaran et l'accès est bloqué par notre concurrente principale, un plan d'implantation moins avantageux pour nos concurrents nous satisferait plus.
- 12 : A éviter le weekend de Pâques. Éviter le weekend du Salon de Port Camargue.
- 13 : La liste est longue et courte à la fois. Il faut déménager dans une ville digne de ce nom.
- 14 : Salon trop cher. Manque d'animation, le salon devient mortel.
- 15 : Instaurer des prix préférentiels pour la restauration des exposants.
- 16 : Le salon avec son nom ne me sélectionne pas ma clientèle, si le salon était un salon Nauticales et de la pêche j'aurai eu la clientèle adaptée.
- 17 : Soirée entre exposants (1soir dans la semaine) afin de pouvoir échanger avec d'autres exposants (pas simple quand toute la journée nous sommes bloqués sur notre stand et à 18h tous les exposants partent). Sécurité insuffisante (5 gardiens pour tout le salon). Hall équipement vide de gardiens (beaucoup de matériel de valeur sur les stands et aucun gardien présent ni fermeture à clé).
- 18 : Besoin de relancer le salon! Faible mobilisation (élus, presse, ...) baisse de l'offre.
- 19 : Publicité sur l'axe Lyon. Parking + navette à 5 minutes. Communication sur parking. Date salon 2019 du 16 au 24 mars. Réduction des prix sur des surfaces afin d'exposer plus de bateaux.
- 20 : On espère que le Salon restera présent sur le port de La Ciotat, pour garder une clientèle de qualité, car bien situé à proximité de var et des BDR. Hall équipement qui n'est plus trop consacré à l'équipement (caviar, jupe, chocolat) Comme toutes les années, les portes ne fonctionnent pas. Impossible en affluence de pouvoir écrire une phrase car parquet plus qu'instable! Mettre un vendeur de matelas qui propose également de la sous traitante en sellerie face ç un sellier artisan n'est pas très sympas pour notre entreprise. Hall équipement inexistant sur la page Face book des Nauticales et pas une seule fois

le speaker pour présenter ce hall. Malgré toutes ces remarques, nous reviendrons en 2019, avec des tarifs, qui j'espère, seront plus abordables.

- 21 : Salon en perdition de moins en moins d'exposants et de visiteurs. Pas assez d'animation. Vu la conjoncture il serait temps de prendre de bonnes décisions. Le mois de mars a toujours son lot de mauvaise météo. Pourquoi ne pas le faire au parc Chanot en janvier dans une structure déjà en place avec plus d'équipementiers. On constate en règle générale que depuis que c'est le Grand Pavois qui s'occupe de l'organisation, le salon a perdu de sa valeur. Depuis aucune concertation avec les autres salons. Qui représente les exposants dans l'organisation. Pouvons-nous avoir un regard sur cette manifestation?
- 22 : Je désire le salon à Marseille autour du Museum!
- 23 : Des annonces sur les exposants, autre que les marques importantes.
- 24 : Les nombre d'associations dans le village des associations a nettement diminué, le rendant moins dynamique. Faire un effort sur la présence d'associations.
- 25 : Manque ambiance, radio, musique. Il y a moins d'exposants, tarif? Les retours des habitués du salon ont constaté la perte de vitesse de ce salon et sont déçus (visiteurs). Moins de bateaux, moins de stands, moins d'envie. Manque de dynamisme, la Marraïne du salon n'a pas fait le tour du salon comme Galfione, ... Points positifs, l'accueil, organisation, toujours aussi rodés. Mme Mignonneau est toujours aussi attentionnée et le parking à proximité un bon point.
- 26 : Nous exposons à La Ciotat depuis 2005. Tous les ans nous avons constaté une baisse annuelle d'attractivité de ce salon. Chaque année moins d'exposants de la profession (plus d'objet annexes), moins de clients potentiels (plus de promeneurs). C'est le moment de réorienter ce salon afin de le sauver. Il est aujourd'hui trop long, trop cher, trop excentré REAGISSEZ pour vous et pour nous.
- 27 : Le top serait de faire le salon sur 6 jours.
- 28 : Passer le salon en 5 jours du mercredi au lundi (format Grand Pavois) densifierait la fréquentation qui est faible en semaine.
- 29 : Il faudrait plus d'accastillages, plus d'animations (chocolat et caviar?).
- 30 : Raccourcir le format à 5 jours, du mercredi au dimanche avec un démontage le dimanche à partir de 16h00.
- 31 : Baisser la durée et vos prix de stand. Dans le hall équipement il y a cette année 1 vendeur de chocolat, un vendeur de jupes, un vendeur de scotch, un vendeur de crème pour les mains, un vendeur de caviar et crème de truffes. C'est un marché du samedi matin, ce n'est pas un salon nautique! Donc baisser les tarifs d'un marché et pas les prix d'un salon pro!
- 32 : Une durée de salon de 4/5 jours serait vraiment plus intéressante. Trop gros investissement pour le nombre de visiteurs toujours en baisse. Pensez à se renouveler pour attirer des professionnels et de meilleurs exposants en rapport avec le nautisme.
- 33 : Une connexion wifi. Une meilleure diversité des exposants. Un prix plus attractif. Plus de bateaux à flot. Des hôtes haut de gamme. Une soirée exposants. Vendre du rêve pour faire venir le monde.
- 34 : Raccourcir la durée. Vérifier les dates et ne pas le faire en même temps que d'autres salons. Valider avec la municipalité que les commerçants jouent le jeu. Weekend de pâques, beaucoup de restaurants fermés.
- 35 : Trop de place distribuées gratuitement à des promeneurs et seulement 50 pour nos clients. Salon trop long, très peu d'acheteurs sérieux. Parking et circulation impossibles. Ce salon est devenu "la foire de La Ciotat". Si ce salon reste à La Ciotat il va mourir à petit feu! Il y a beaucoup de passage mais 99,99% de promeneurs! Vos chiffres de visiteurs sont artificiels. En l'état actuel je ne serai plus exposant.
- 36 : Hall équipements??? Caviar, crème de beauté, chocolat, jupe. Mélanges avec les stands de moteurs et accessoires. Pas informé de la réunion exposants à Marseille avant le salon.
- 37 : Couper le sifflet au speaker.
- 38 : Salon sur 6 jours. Dates plus tôt dans la saison. Merci à toute l'équipe.
- 39 : Pourquoi n'avons nous pas été invité à la réunion de début d'année organisée par MAMP??? (et nous ne sommes pas les seuls!). Arrêter le matraquage financier avec le prix facturé au m² et sur les équipements (tentes). Pourquoi les petits exposants n'ont pas de carte accès carré VIP. Pourquoi ne pas proposer une zone réservée aux bateaux d'occasions à terre et inférieurs à 7 mètres (en imposant

certaines règles de propreté et d'état des bateaux exposés). Les salons sont faits pour dynamiser l'économie et non pas pour l'assassiner. Merci de faire suivre ce message aux élus locaux et à Mr le Maire de La Ciotat, sachant que les ports ont été conçus et payés par nos impôts.

40 : L'accès VIP pour les exposants « Associations comprises ».

56 : Salon moins long, 4 ou 5 jours.

Raisons Sociales

1: Yacht Méditerranée	43: -
2: Ti-Coyo	44: Tiki Factory
3: Quicksilver France	45: Sud Marine
4: Run Services	46: Navy Service
5: Quo Vadis	47: FFESSM
6: CBR	48: Crédit Maritime
7: SMMI	49: Afac Assurances
8: Offshore Services	50: Cirfa Marine
9: Pochon SA	51: IGKT
10: SCOP	52: Volvo Penta
11: Dehler Provence	53: FENNICK
12: Nautic 2000	54: LSM
13: Nautic Proshop	55: L'Aquaphile
14: Marine Loisirs	56: Marine Propulsion Energie
15: Del Diseno	57: Motorsgate
16: Siciliapescashop	58: Axa
17: GMPRO	59: S-5 Xormotors
18: Office de Tourisme Serre-Ponçon	60: Evasion Méditerranée
19: Sud Plaisance Bayliner	
20: Etoile Sellerie	
21: Davia Concept	
22: Dorée Marine	
23: Soleil des Mers	
24: Sea Shepherd France	
25: Ciotaboat	
26: IMS	
27: CB Distribution	
28: Suzuki France	
29: Marine Express Service	
30: Navicom SAS	
31: Certec	
32: TCI Sud	
33: BH Service	
34: Capitole Finance	
35: J2MC Nautisme	
36: Nautic 13 services	
37: Europ Yachting – Solaris Yachts	
38: Nauti Services	
39: Promer	
40: Comité de Provence FNPSA	
41: Sovedis – Aquatabs	
42: Kayak Attitude	



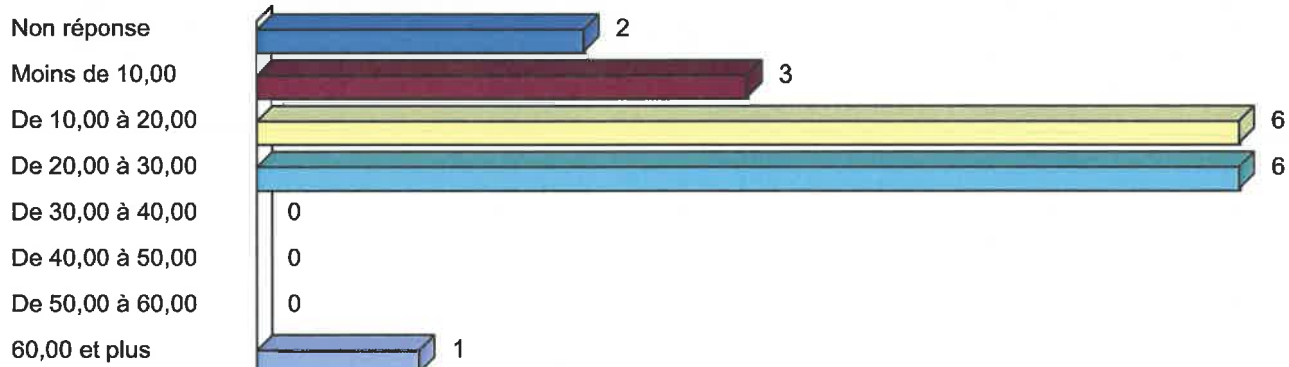
ANALYSE QUESTIONNAIRE

EXPOSANTS SECTEUR HORS NAUTISME

« SALON DES NAUTICALES 2018 »

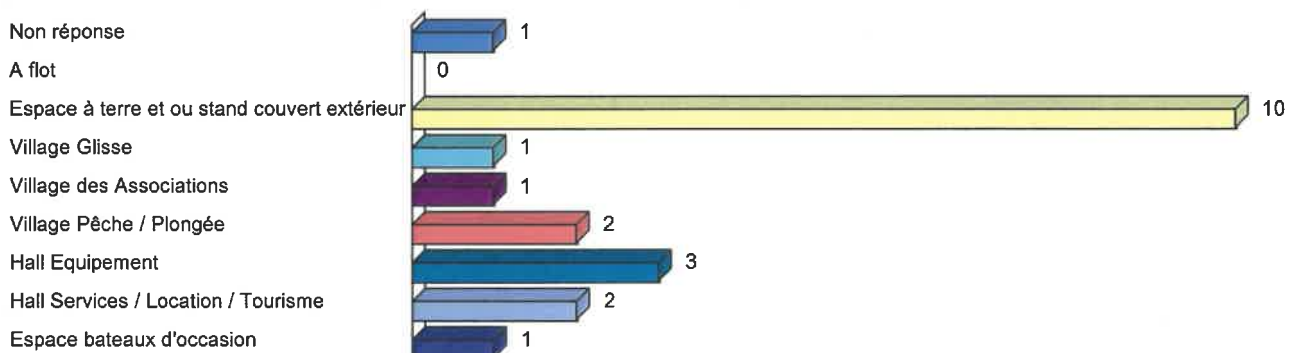
Superficie du stand :

Superficie du Stand



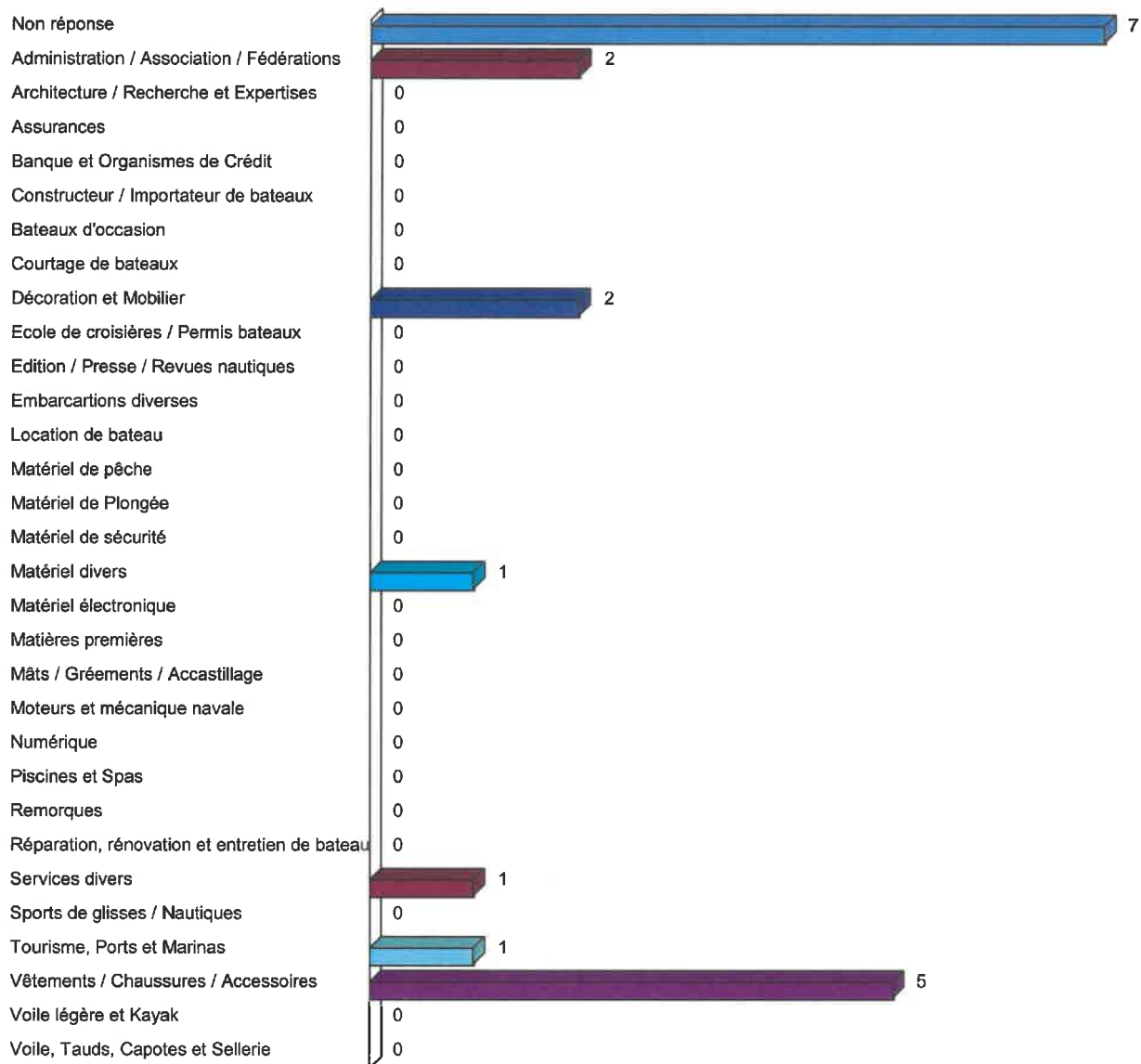
Emplacement des stands :

Emplacement de votre stand



Activités présentes :

Activité principale de l'entreprise

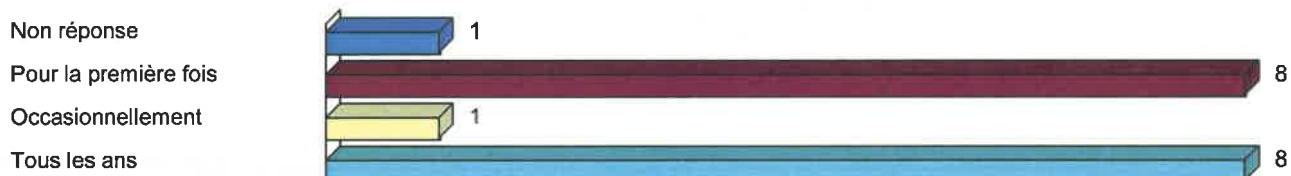


Autre activité précisez:

- 1 : Glacier.
- 3 : Bijoux nacre.
- 9 : Produits de la Polynésie.
- 10 : Vins de Bourgogne.
- 12 : Démonstration.
- 15 : Caviar, produits truffés.
- 16 : Restauration.
- 17 : Artiste peintre.
- 18 : Concessionnaire Automobile.

Vous participez aux Nauticales :

Participation aux Nauticales



Pensez-vous que le parcours avec 1 seule entrée apporte de la valeur ajoutée aux Nauticales ?

Pensez-vous que le parcours avec une se

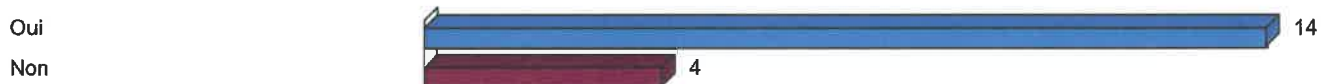


Pourquoi?

- 1 : Les gens sont obligés de faire le tour du Salon.
- 2 : Passage obligé devant chaque stand.
- 3 : Les visiteurs sont obligés de faire le tour du Salon.
- 5 : Au moins les gens vous passent devant.
- 8 : Les gens font le tour.
- 16 : Les clients sont obligés de faire tout le tour du Salon.
- 18 : Passer 2 fois devant le stand.

La périodicité du Salon sur neuf jours est-elle positive pour vous ?

La période du Salon sur neuf jours est-



Pourquoi?

<i>Points positifs</i>	<i>Points négatifs</i>
1 : Oui, pour les deux weekends mais la semaine est difficile. 6 : Oui, 2 weekends. 8 : Oui 2 weekends.	3 : Semaine sans visiteur ou presque. 5 : Pas le weekend de Pâques!!!

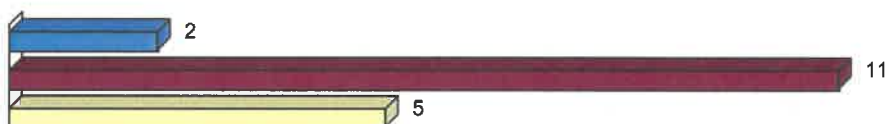
Le report des dates du salon sur fin mars est-il positif pour vous?

Le report des dates du Salon sur début

Non réponse

Oui

Non



Pourquoi?

<i>Points positifs</i>	<i>Points négatifs</i>
1 : Oui, moins de pluie, plus de soleil. 6 : Temps meilleurs 8 : Oui, beau temps. 11 : Oui, météo proche saison estivale. 16 : Pour le beau temps.	2 : Trop long pour la saison. 3 : Temps incertain. 5 : Non, météo. 18 : Conditions climatiques moins favorables.

Votre emplacement correspond-il à vos attentes ?

Votre emplacement correspond-il à vos a

Oui

Non



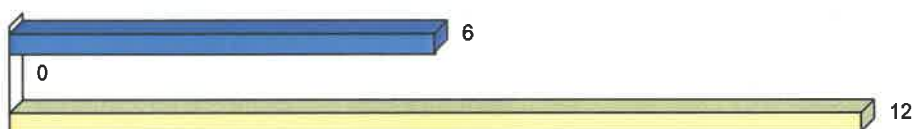
Pourquoi?

Points positifs	Points négatifs
1 : Super 2 : Oui, Animations à proximité.	3 : Trop exposé au vent.

Votre stand s'adresse plutôt aux :

Votre stand s'adresse plutôt aux:

Visiteurs grand public
Visiteurs professionnels
Les deux



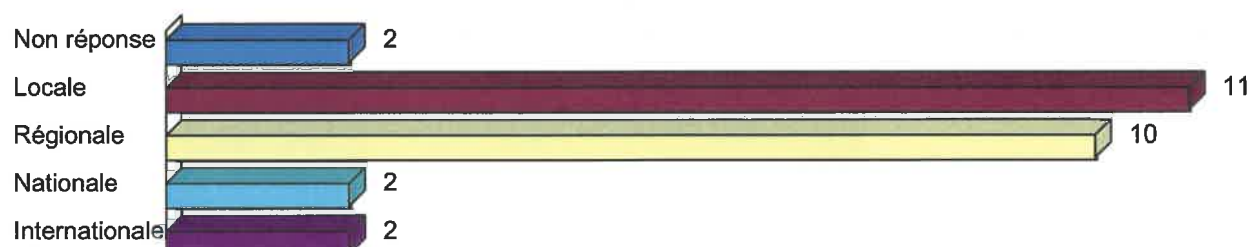
Quelle clientèle est venue vous rencontrer ?

Quelle clientèle est venue vous rencont



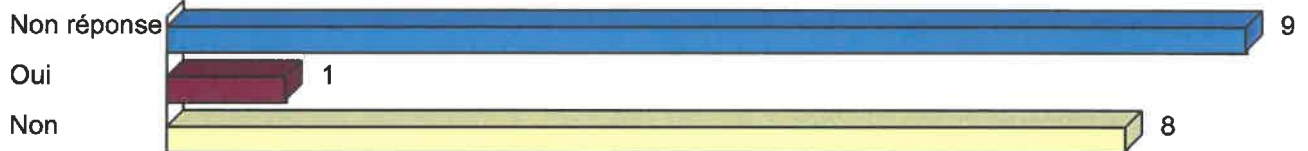
Origine géographique de votre clientèle ?

Origine géographique de votre clientèle



Avez-vous constaté une évolution de votre clientèle par rapport à l'édition précédente?

Avez-vous constaté une évolution de vot

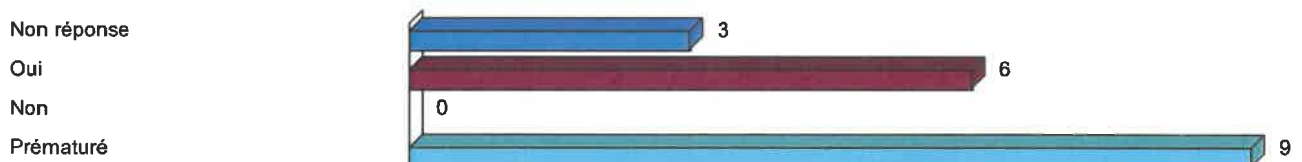


Si oui, laquelle ?

- 1 : Pas particulièrement.
- 5 : Baisse de fréquentation.
- 6 : Baisse de fréquentation.

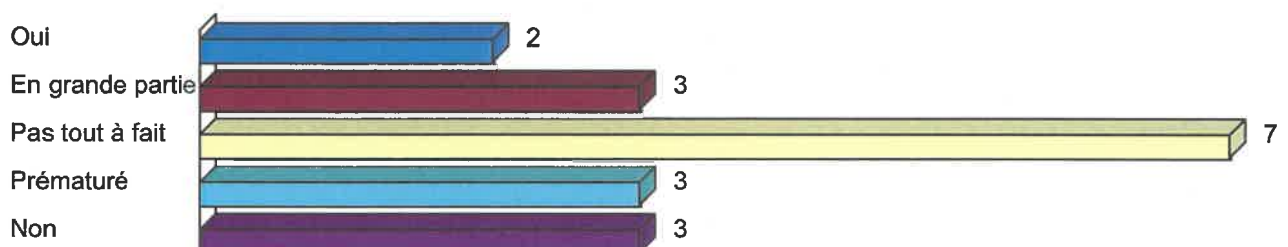
Les différents contacts établis ont-ils permis d'aboutir à des affaires ?

Les différents contacts établis ont-ils



Avez-vous réalisé vos objectifs ?

Avez-vous réalisé vos objectifs?



Vos clients ont-ils trouvé facilement votre stand ?

Vos clients ont-ils trouvé facilement v



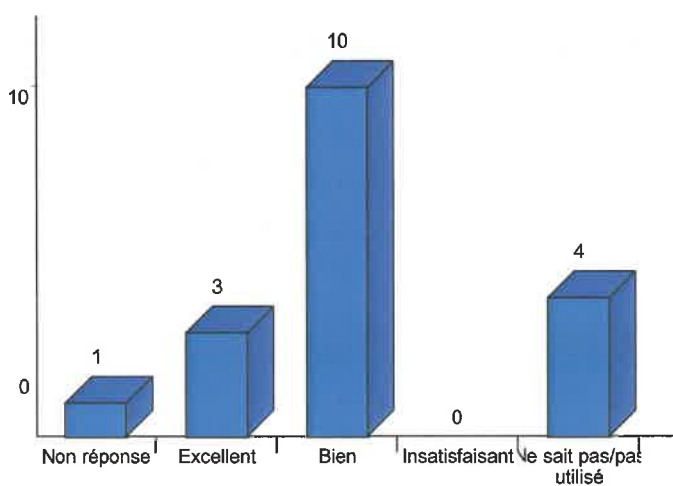
Si non, pourquoi ?

4 : Manque d'affichage du village Associatif.

Donnez votre opinion sur ces services mis à votre disposition :

❖ Restauration :

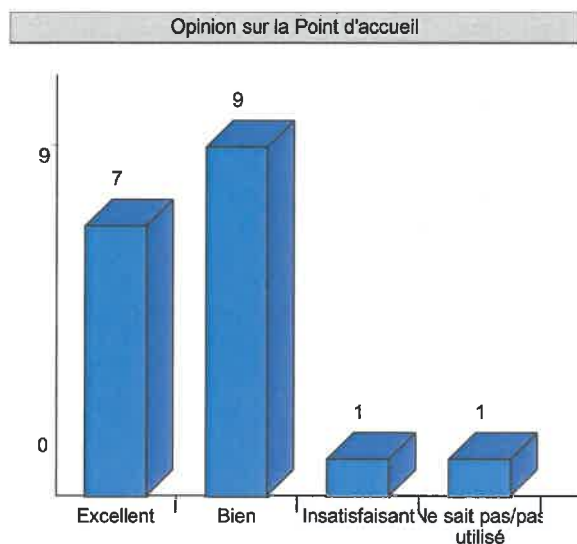
Opinion sur la restauration



Insatisfaisant. Précisez pourquoi:

RAS

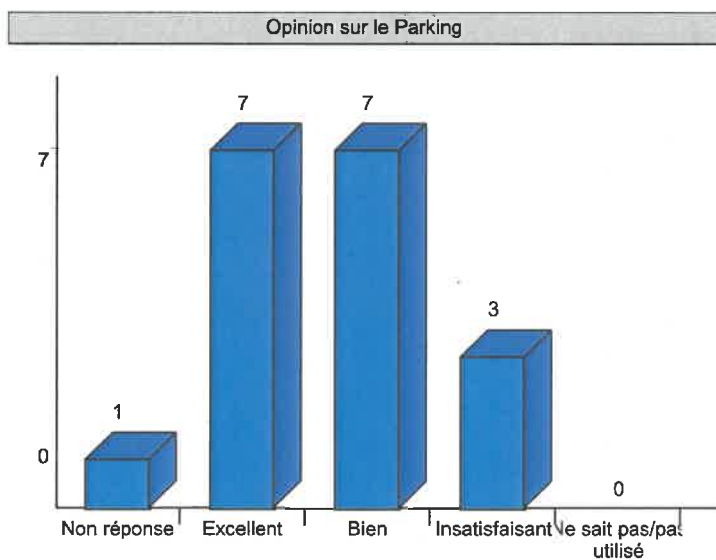
❖ Point d'accueil du salon :



Insatisfaisant. Précisez pourquoi:

8 : Personnel peu aimable, retour des clients.

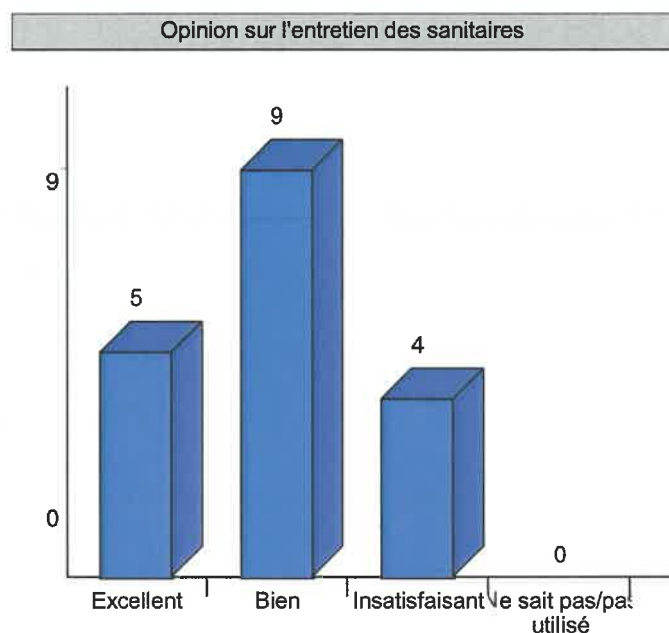
❖ Parking :



Insatisfaisant. Précisez pourquoi:

1 : Pas de macaron. Camion trop gros pour le parking sous terrain.
 2 : Trop loin.
 3 : Trop loin.

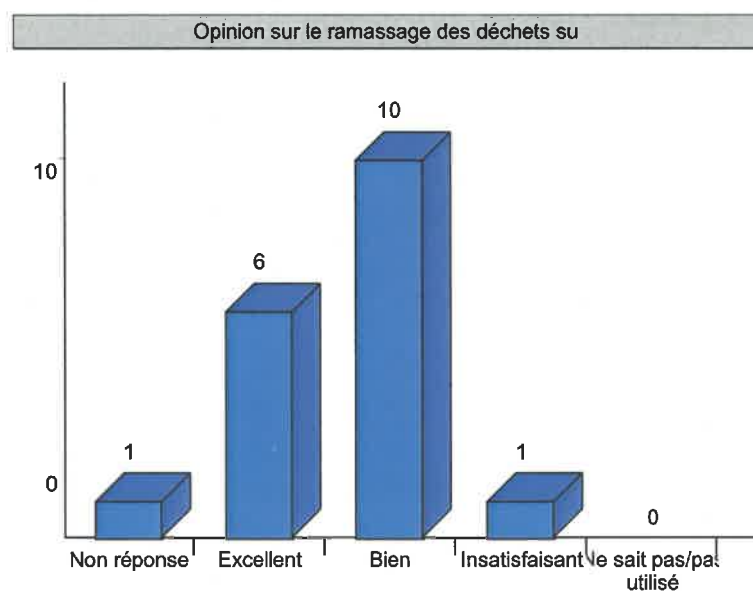
❖ Entretien des sanitaires :



Insatisfaisant. Précisez pourquoi:

3 : Pas assez se passage nettoyage.
 4 : Manque de propreté.
 9 : Manque 1 sanitaire par rapport aux autres années.
 16 : Nettoyage et renouvellement du papier WC.

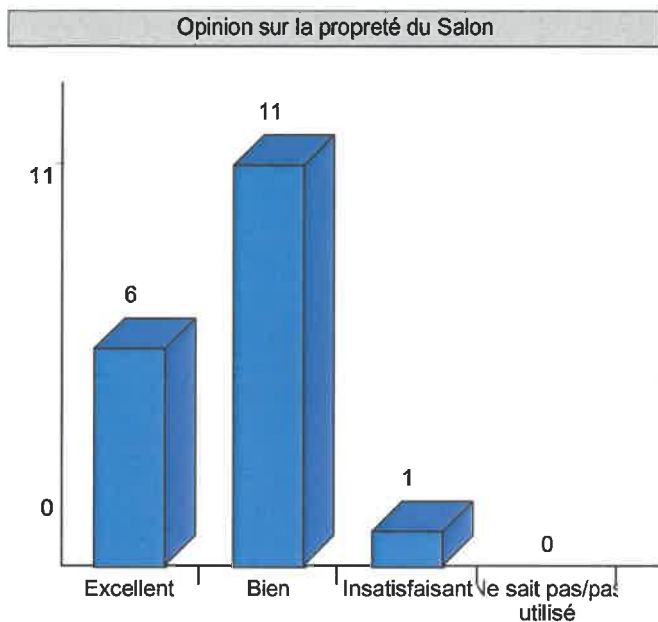
❖ Ramassage des déchets :



Insatisfaisant. Précisez pourquoi:

15 : Vu personne.

❖ Propreté du salon :



Insatisfaisant. Précisez pourquoi:

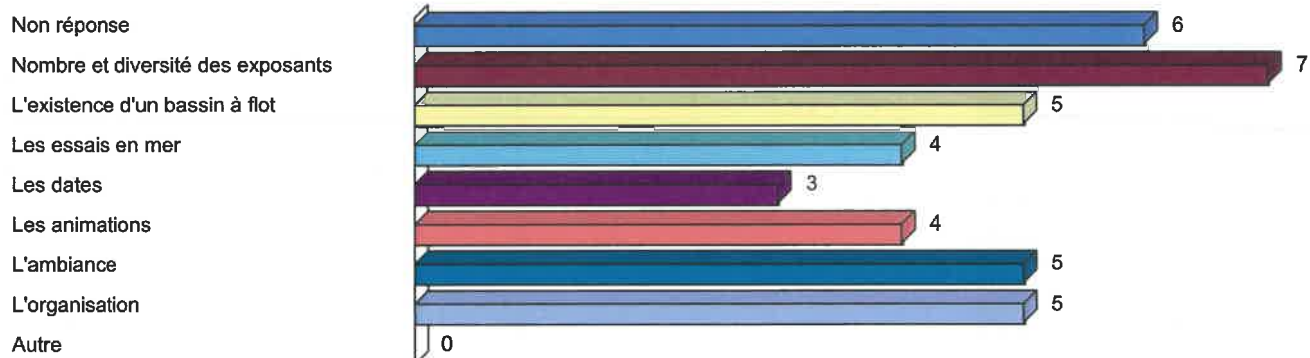
4 : Réel manque de poubelle et de tri sélectif.

Quel(s) autre(s) service(s) aimeriez-vous que l'organisation propose ?

- 2 : Un invité d'Honneur pour plus de visite.
- 3 : Assurer la promotion de tous les stands.
- 4 : Tri sélectif, visibilité Association et plus d'associations.
- 5 : Animation: Fond musical.
- 8 : Plus d'animations, plus de communication.
- 16 : Plus d'animations tous les jours du salon.

Quels sont, à votre avis, les atouts des Nauticales ?

Quels sont, à votre avis, les atouts de



Autres :

3 : Sans avis.

5 : Salon en baisse.

Etes-vous satisfaits de l'organisation générale du salon ?

Etes-vous satisfaits de l'organisation



Remarques :

1 : Tout le monde est sympa.

2 : Oui pour son professionnalisme.

En comparaison avec les autres salons, le rapport qualité/prix des Nauticales vous paraît-il convenable ?

En comparaison avec les autres salons,

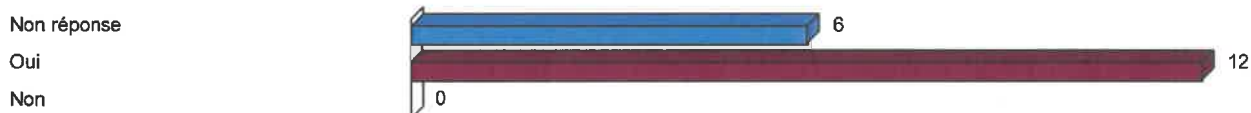


Remarques :

- 2 : Qualité organisation et tente.
- 3 : Beaucoup trop cher par rapport à la fréquentation.
- 5 : Prix trop élevé!!!
- 6 : Baisse de fréquentation du salon.
- 7 : Prix du m² nu en extérieur un peu trop élevé.
- 8 : Pas assez de flux de clients.
- 9 : Manque de fréquentation par rapport à d'autres salons.

Souhaitez-vous être présents lors de la prochaine édition ?

Souhaitez-vous être présents lors de



Si oui, souhaitez-vous être positionné dans un autre secteur d'activité ?

Si oui, souhaitez-vous être position



Enfin, si vous avez des suggestions et remarques en vue d'améliorations,
merci de bien vouloir nous en faire part ci-dessous :

- 1 : Le parking sous terrain a été compliqué pour notre camion avec galerie. Je n'ai pas pu avoir de macaron, mais le parking payant était trop cher (20€ / jour). De plus nous devons constamment amener de la marchandise. Si vous pouvez nous réserver un macaron pour l'édition 2019 ce serait super. Sinon rien à redire.
- 2 : Un décalage de la date du Salon vers le mois de mai ou fin avril.
- 3 : Un peu de musique (pas assez d'ambiance). Distribuer des invitations aux CE avec un deal avec les exposants pour une remise. Sur le site il n'y a que le nom des exposants et pas leur activité (communication inexistante). Nous avons rempli des fiches produits avec photos où sont-elles?
- 4 : Il est vraiment impératif que nous, les acteurs du Nautisme, sommes responsabilisés au maximum concernant le tri et le ramassage des déchets sur un tel Salon. Voir des ballons avec des tiges qui volaient à la mer, pas super. De plus il serait intéressant d'ajouter des cendriers à l'entrée des halls. Absence totale d'équipementier / Accastillage.
- 5 : Le problème des Nauticales c'est que le Salon est en perdition, chaque année le CA baisse, oui il y a la conjoncture, mais de moins en moins d'exposant, prix de l'entrée du Salon trop élevé (8€) pas assez d'animation. De moins en moins de bateaux, dates très mal choisies en concurrence avec Port Camargue. Il manque une locomotive pour attirer plus de personnes. Pas assez d'animations. Le salon est en train de mourir et nous avec. Peut-être le remettre à Marseille ou changer le fusil d'épaule (baisser le prix d'entrée). Par contre l'organisation, rien à dire, que ce soit pour l'accueil ou la compétence de l'équipe de Nathalie.
- 6 : Chiffre en baisse constante depuis 3 ans. Moins d'exposants chaque année. Ce salon est en régression, le rapport qualité/prix n'est plus ce qu'il était. L'organisation n'est pas en cause. Peut être faudrait-il remettre ce salon à Marseille pour un nouvel élan. Un grand merci à Nathalie Mignonneau pour son dévouement.
- 7 : Je ne pense pas que le Visitorat est atteint le nombre annoncé, peut être que le salon nautique de Port Camargue sur le premier weekend des Nauticales vous a desservi.
- 8 : Plus d'animations à terre et nautiques. Des moments de la journée avec de la musique d'ambiance. Des jeux avec lots à gagner sur les stands.
- 9 : Plus d'animations réelles pour attirer plus de clients potentiels.
- 10 : Salon sur 5/6 jours. A Marseille.

<u>Raisons Sociales</u>

- 1 : LOCO GLACE
- 2 : Fare Tiki Sarl
- 3 : Terre et Océan.
- 4 : The sea cleanners
- 5 : Sergio Chaussures
- 6 : Tricot Marin
- 7 : Rêve de bambou
- 8 : Reactiva
- 9 : Marevamaohi
- 10 : Eugène Ellia
- 11 : Mairie de Sanary sur Mer
- 12 : Demo and Co
- 13 : Energie 73
- 14 : Rippert
- 15 : Nourriture et santé
- 16 : Totocuisto
- 17 : E Forg
- 18 : Isuzu



ANNEXE 2.B

ENQUÊTE VISITEURS 2018



3S MARKETING
ETUDES ET SONDAGES D'OPINION

**ETUDE DE SATISFACTION AUPRES DES
VISITEURS DU SALON "LES NAUTICALES 2018"**

ANALYSE DES RESULTATS

Avril 2018



8 Bd Latil - 13008 Marseille
Tel : 04 96 20 66 00
www.3smarketing.fr info@3smarketing.fr

Sommaire

✓ Note méthodologique :	p 3
✓ Le profil des visiteurs :	p 4
✓ Le profil nautique des visiteurs	p 13
✓ L'information sur les dates du salon :	p 21
✓ La connaissance de l'organisateur du salon :	p 23
✓ Les motifs de visite :	p 24
✓ Les secteurs visités :	p 27
✓ Les achats effectués :	p 31
✓ Les animations :	p 33
✓ Le souhait de nouveaux secteurs :	p 37
✓ La satisfaction globale :	p 41
✓ La satisfaction sur les caractéristiques du salon :	p 42
✓ Les améliorations à apporter au salon :	p 45
✓ La prise de contacts :	p 48
✓ L'intention de visite en 2019 :	p 49

Note méthodologique

Enquête réalisée **en face-à-face**, du samedi 31 mars au samedi 7 avril 2018, auprès des visiteurs du salon nautique "Les Nauticales" à La Ciotat, sur la base d'un échantillon représentatif de **305 visiteurs**, selon une *méthode semi-aléatoire*, interrogés à la sortie du salon après leur visite.

Le vendredi 6 avril n'a pas fait l'objet de questionnaires car il fallait concentrer les derniers questionnaires sur le weekend.

Pas de questionnaires non plus sur le dimanche 8 avril, dernier jour du salon, du fait de conditions météo défavorables.

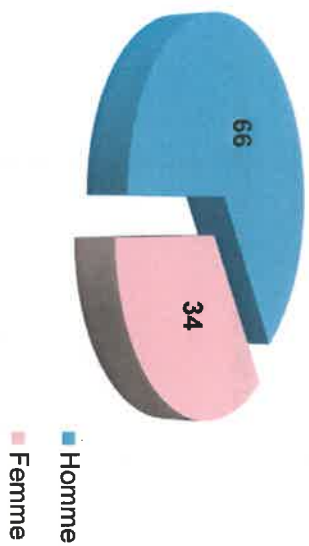
Jours d'enquête		
Samedi 31 mars	42 questionnaires	13,8%
Dimanche 1er avril	44	14,4%
Lundi 2 avril	56	18,4%
Mardi 3 avril	19	6,2%
Mercredi 4 avril	21	6,9%
Jeudi 5 avril	24	7,9%
Samedi 7 avril	99	32,5%
Total répondants	305	100,0%

LE PROFIL DES VISITEURS

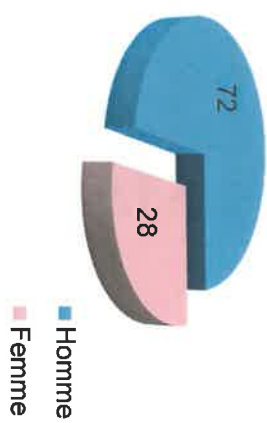
LE SEXE

Base : 305 répondants

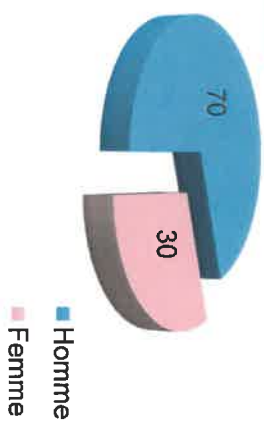
2018



2017



2016



On observe toujours **majoritairement des hommes**, mais ceux-ci sont en baisse : 66% vs 72% l'année dernière.
Le salon se féminiserait-il un peu plus ?

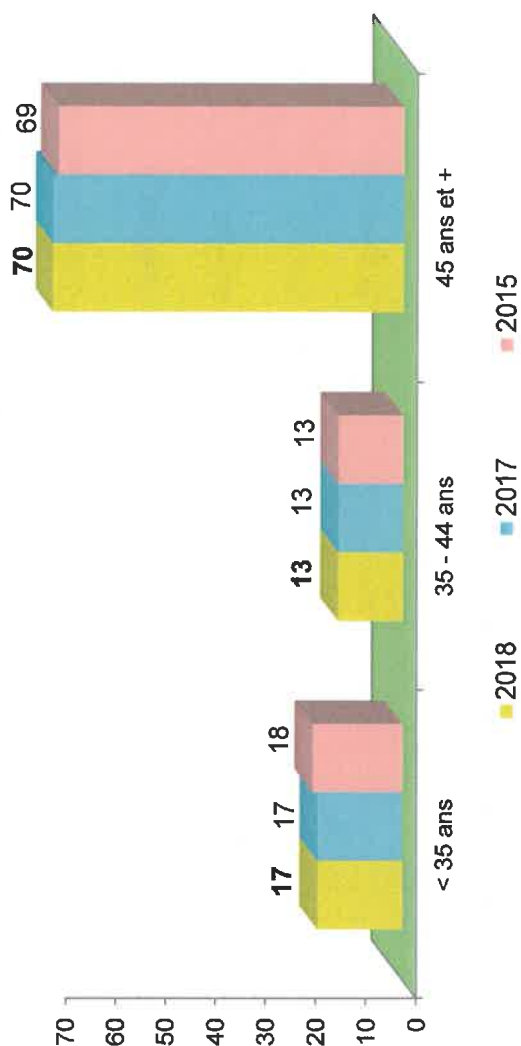


L'AGE

Base : 305 répondants

Résultats en %

Age moyen :
51 ans
51 ans en 2017
50 ans en 2016

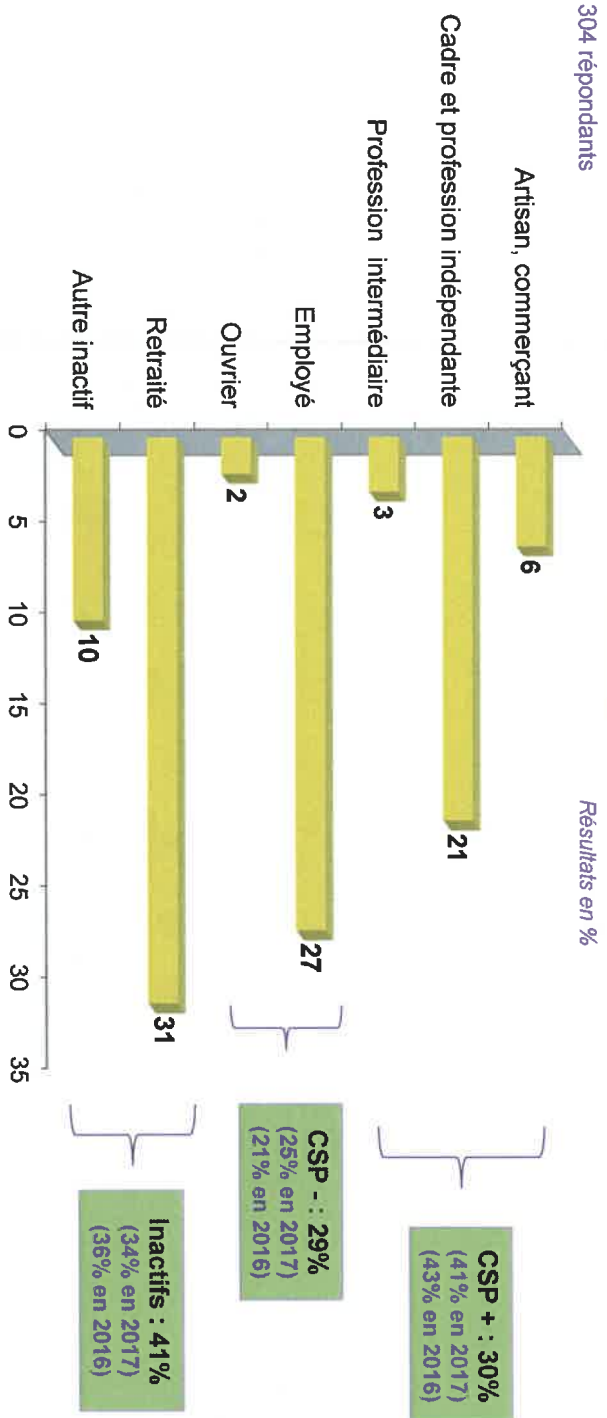


L'âge moyen des visiteurs est cette année encore **très stable** : **51 ans**, dans la continuité des années précédentes.

70% des visiteurs sont d'âge mûr, de 45 ans et plus.

LA CSP

Base : 304 répondants



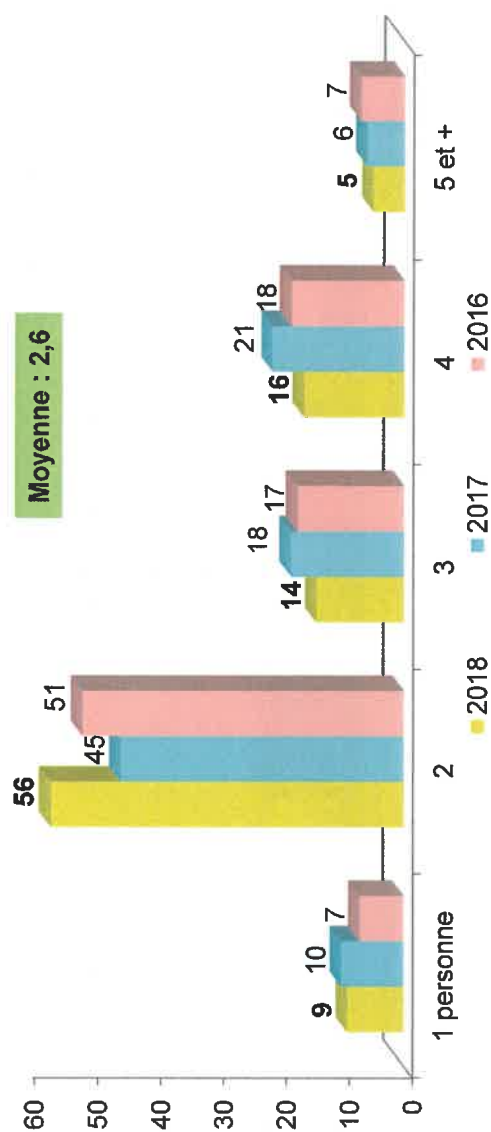
Les CSP évoluent quelque peu.

Les inactifs sont en hausse (41% vs 34% en 2017), les CSP - augmentent légèrement (29% vs 25%) tandis que les CSP+ sont en diminution sensible (30% vs 41%).

LE NOMBRE DE PERSONNES AU FOYER

Base : 305 répondants

Résultats en %



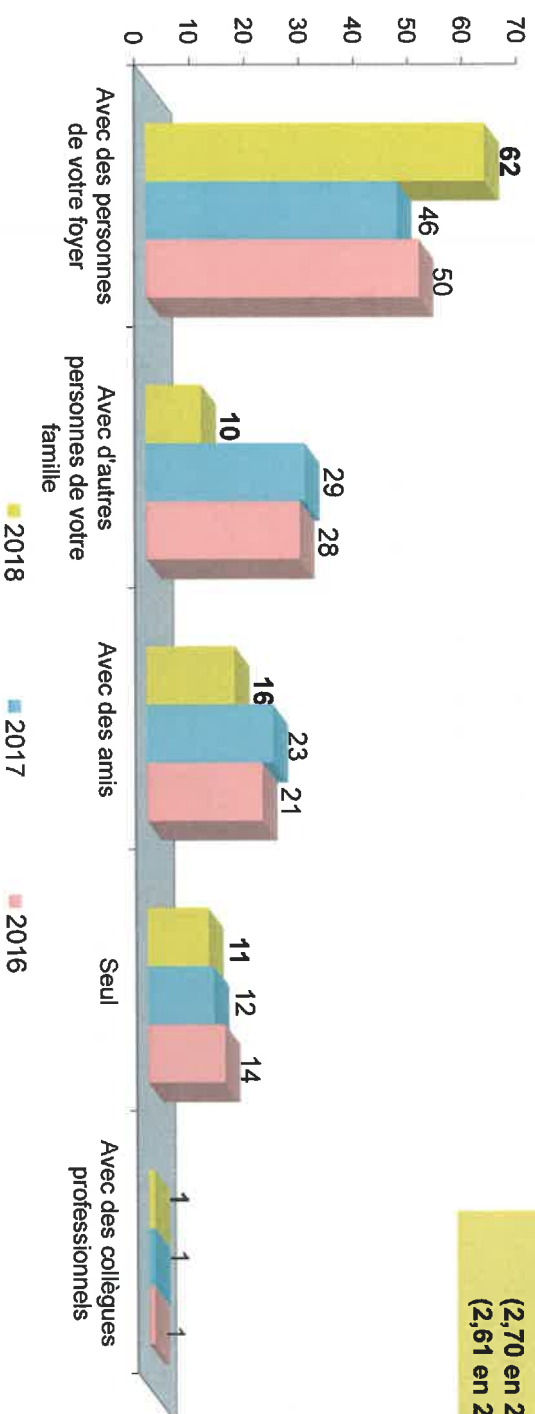
On observe une augmentation marquée des foyers de deux personnes (56% vs 45% en 2017).

LES TYPES DE VISITES

Aujourd'hui, vous êtes venu(e) seul(e) ou accompagné(e) au salon Nautique ?

Base : 305 répondants - Plusieurs réponses possibles

Résultats en %



Si visite à plusieurs,
moyenne des personnes
composant le groupe :
2,48
(2,70 en 2017)
(2,61 en 2016)

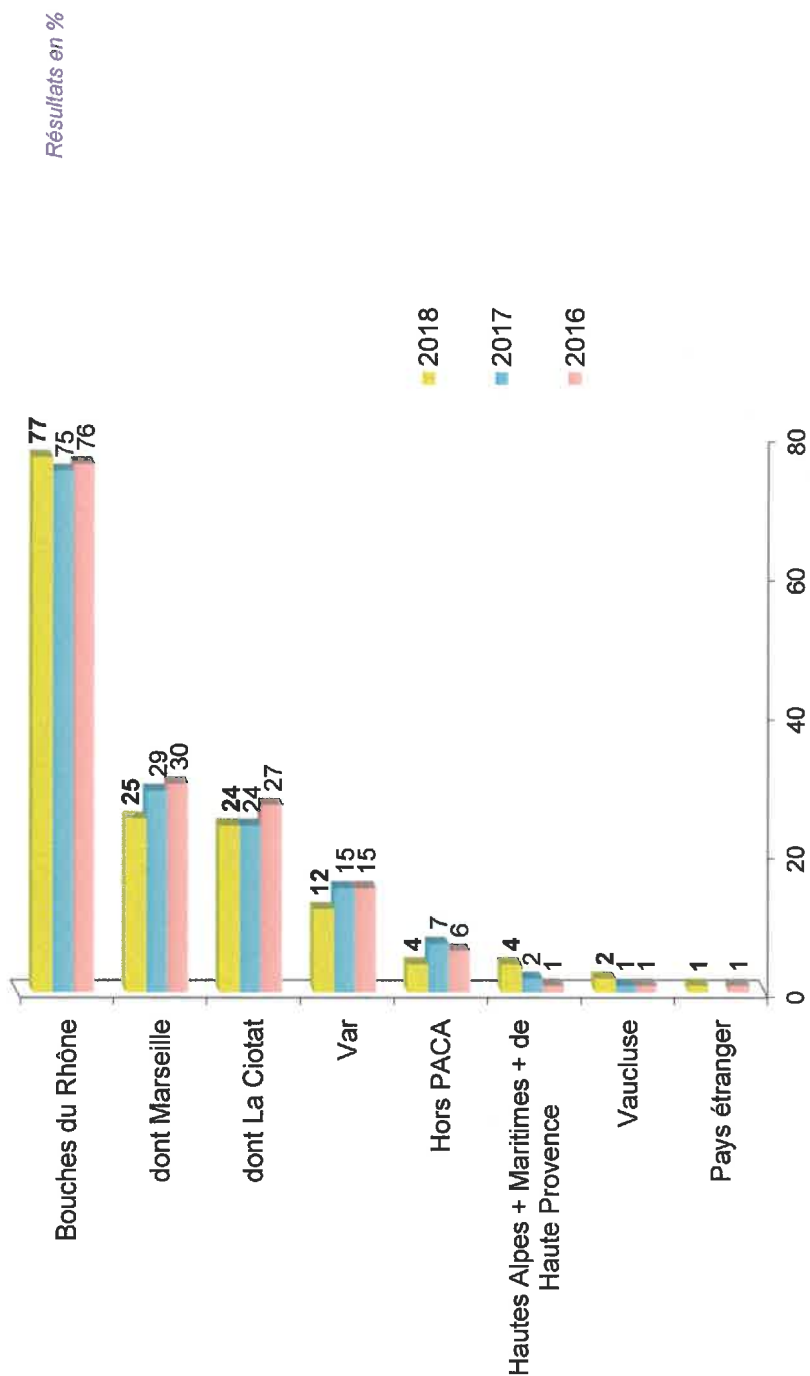
Comme les années précédentes, la visite du salon se fait généralement accompagnée.

La taille moyenne du "groupe" de visite est cependant en légère baisse : 2,48 personnes vs 2,70 l'année dernière.

La part de ceux qui viennent seuls est en très légère baisse depuis deux ans : 11% vs 12% en 2017 et 17% en 2016.

L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES VISITEURS

Base : 305 répondants



Les résultats évoluent peu.

77% des visiteurs habitent le département, dont **25% à Marseille** (en légère baisse depuis deux ans) et **24% à La Ciotat** (stable).
 12% sont de Var (en légère diminution).
 11% habitent donc hors 13 et 83.

Liste des villes d'habitation
des Bouches du Rhône
(Rappel : 77% des visiteurs)

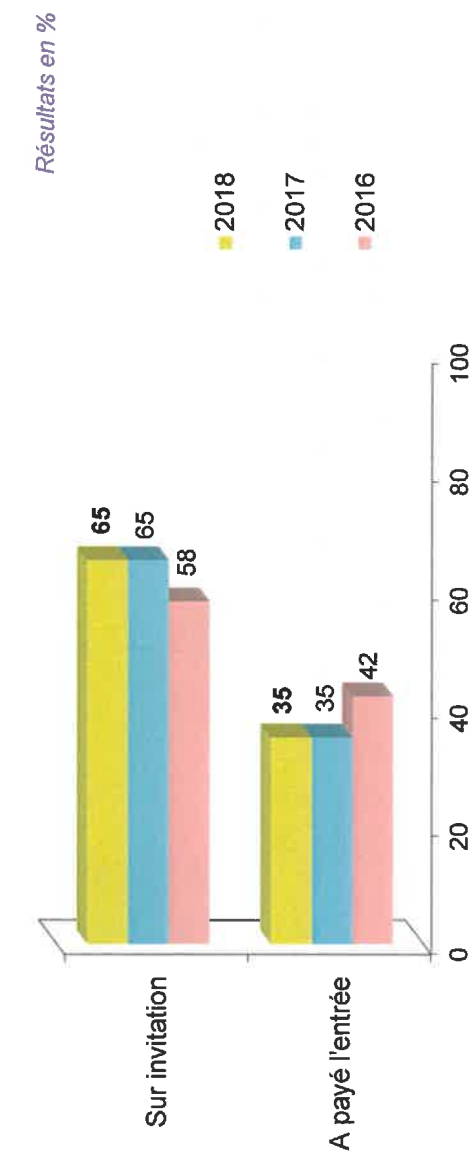
Marseille	38,2%
La Ciotat	34,4%
Aix en Provence	5,8%
Aubagne	2,1%
Allauch	1,7%
Ceyreste	1,2%
Carry le rouet	1,2%
Istres	1,2%
Carnoux	0,8%
Berre l'Etang	0,8%
St Savournin	0,8%
Martigues	0,8%
Trets	0,8%
Arles	0,8%
Manosque	0,4%
Gardanne	0,4%
Port de bouc	0,4%
Ensues la Redonne	0,4%

La Penne sur Huveaune	0,4%
Sausset les Pins	0,4%
Jouques	0,4%
La Barben	0,4%
La Destrousse	0,4%
Auriol	0,4%
Pelissanne	0,4%
La Bouilladisse	0,4%
Margnane	0,4%
Châteauneuf	0,4%
Mimet	0,4%
Velaux	0,4%
Cuges les Pins	0,4%
Lambesc	0,4%
Rousset	0,4%
Les Pennes Mirabeau	0,4%
Roquevaire	0,4%
St Cyr	0,4%

L'ENTREE DU SALON NAUTIQUE

Aujourd'hui, êtes-vous venu au salon nautique sur invitation ou vous avez payé votre entrée ?

Base : 308 répondants

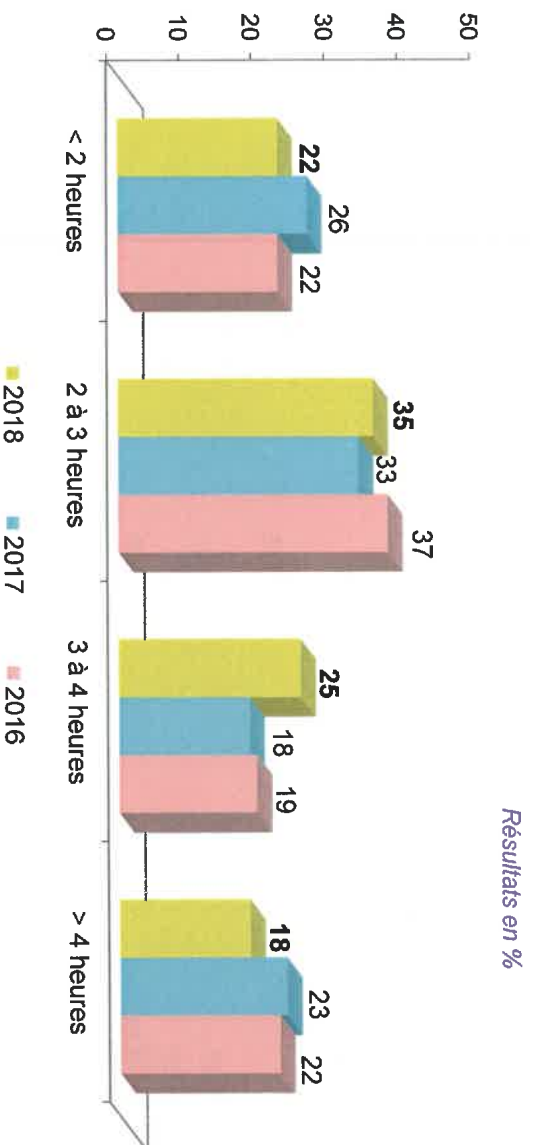


On est sur une répartition identique à l'année dernière : **65% des visiteurs sont venus sur invitation**, tandis que **35%** ont payé leur entrée.

LA DUREE DE LA VISITE

Combien de temps a duré votre visite aujourd'hui au Salon Nautique ?

Base : 307 répondants - Spontané



Durée moyenne
2 h 39 mn
 (2 h 40 mn en 2017)
 (2 h 39 mn en 2016)

Les chiffres sont identiques chaque année depuis deux ans, avec une durée moyenne de visite de 2h39.

43% représentent des longues visites de plus de 3 heures.

LE PROFIL NAUTIQUE DES VISITEURS

Etes-vous propriétaire d'au moins un bateau ou un autre véhicule nautique ?

Base : 305 répondants

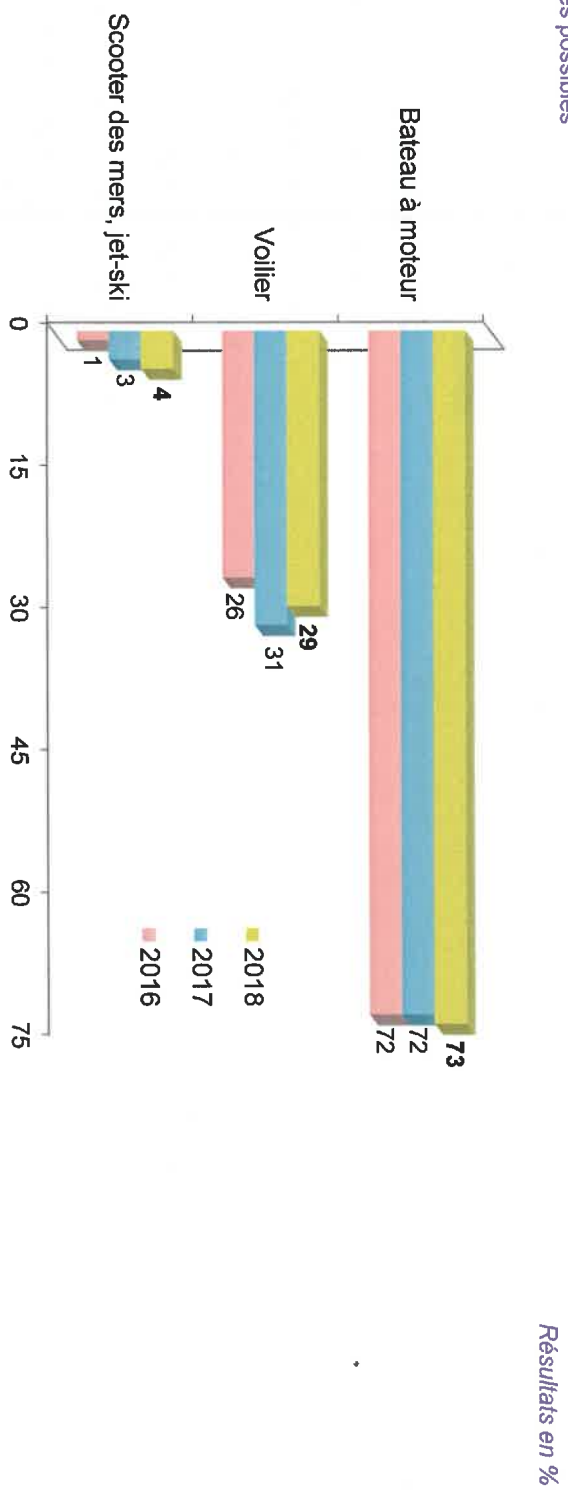


55% des visiteurs déclarent posséder un véhicule nautique, proportion légèrement plus faible mais assez proche de celle de l'année dernière (57%).

LE TYPE DE BATEAU OU VEHICULE POSSEDE

Base : 160 répondants sur les 166 qui ont déclaré avoir un bateau ou un autre véhicule nautique

Plusieurs réponses possibles



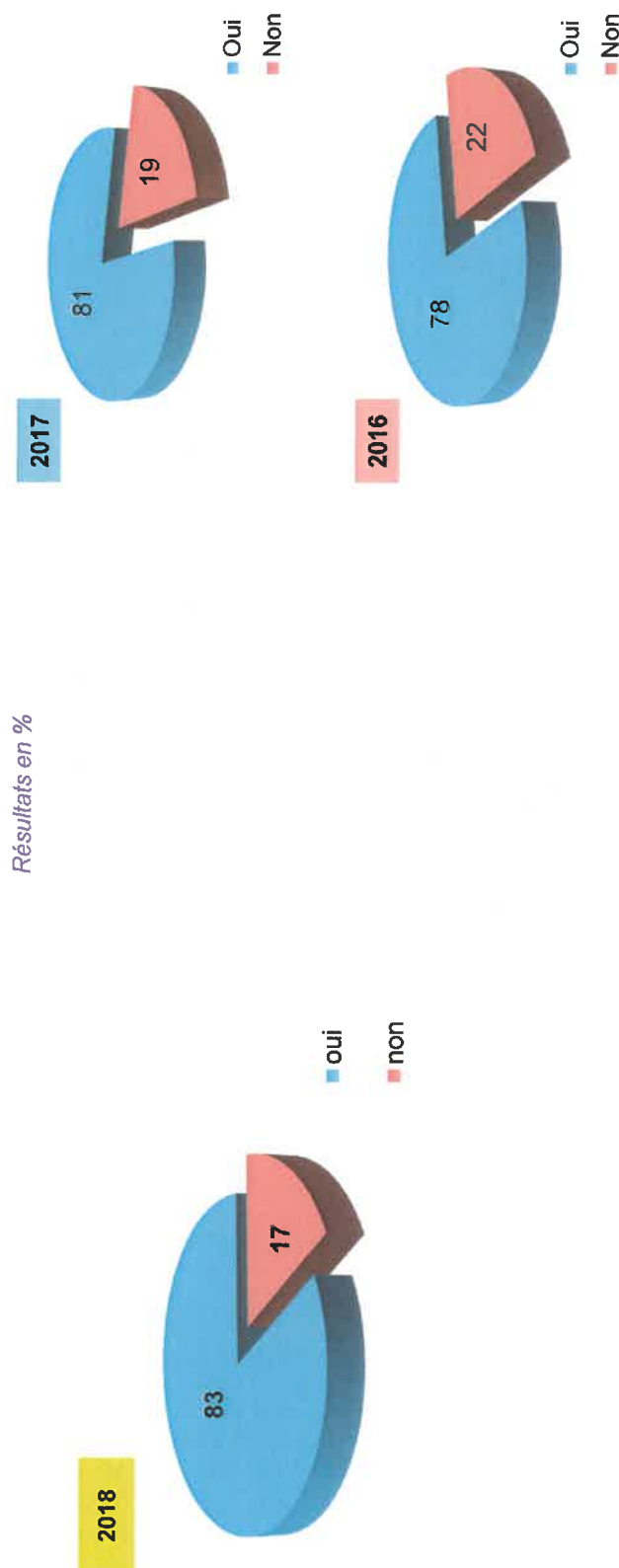
Là aussi, les résultats sont très **stables** : 73% des possesseurs d'un véhicule nautique ont un bateau à moteur, 29% ont un voilier et 4% ont un scooter des mers ou un jet-ski.



3S MARKETING
ETUDES ET SONDAGES PORTUOIS

Pratiquez-vous des activités nautiques ?

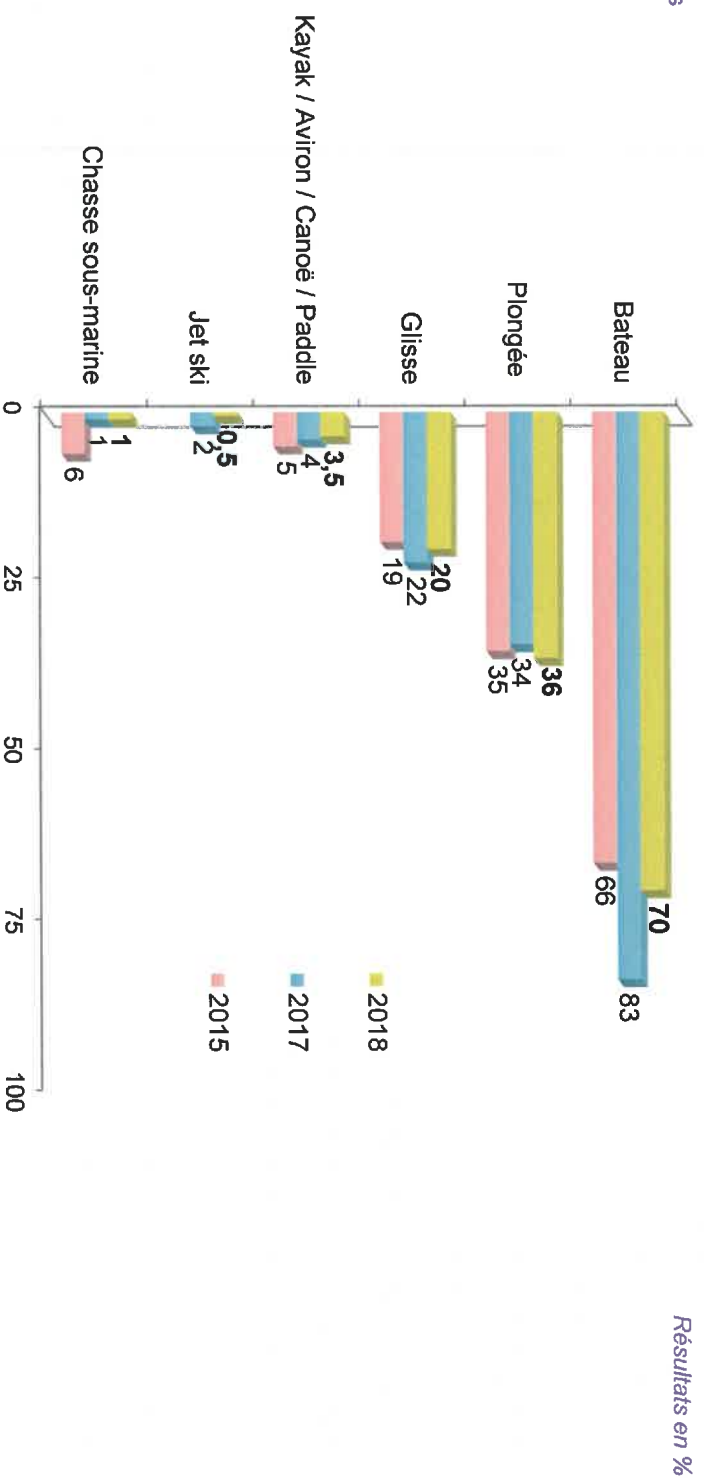
Base : 305 répondants



La pratique d'une activité nautique augmente très légèrement chaque année : 83% des visiteurs cette année disent en pratiquer au moins une.

Si oui, lesquelles ? – Plusieurs réponses possibles

Base : 254 répondants



La principale activité nautique déclarée demeure le **bateau** pour 70% des répondants : la proportion diminue cette année après le pic de l'année dernière.

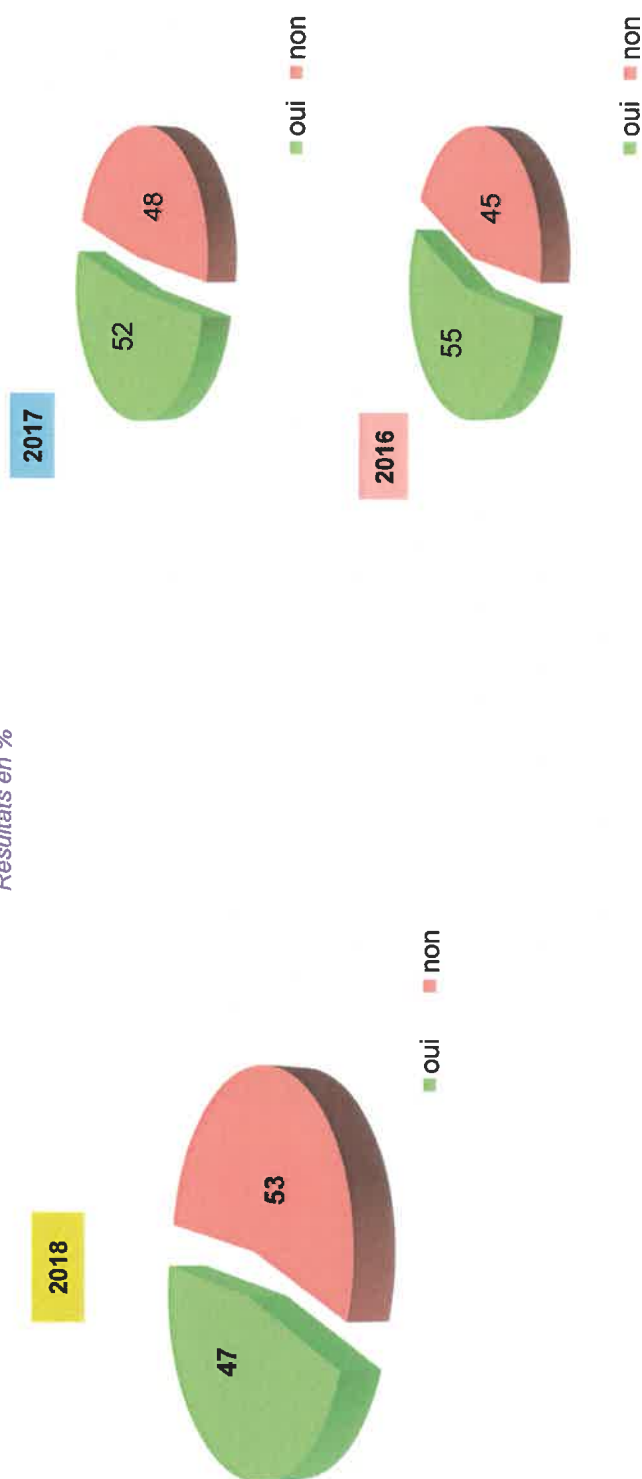
Loin derrière, deux autres activités citées ressortent dans des proportions globalement stables : 36% disent pratiquer la **plongée** et 20% disent pratiquer des activités de **glisse**.

Les autres activités sont très faiblement citées.

Pratiquez-vous la pêche ?

Base : 296 répondants

Résultats en %

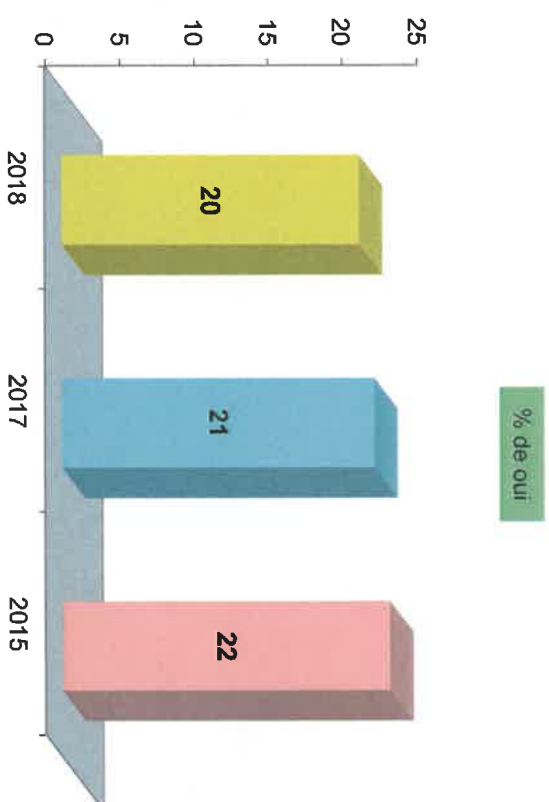


La pratique de la pêche concerne près d'un visiteur sur deux (47%), mais diminue régulièrement depuis deux ans.

LES INTENTIONS D'ACHAT

Envisagez-vous d'acheter un bateau neuf au cours des 12 prochains mois ?

Base : 304 répondants



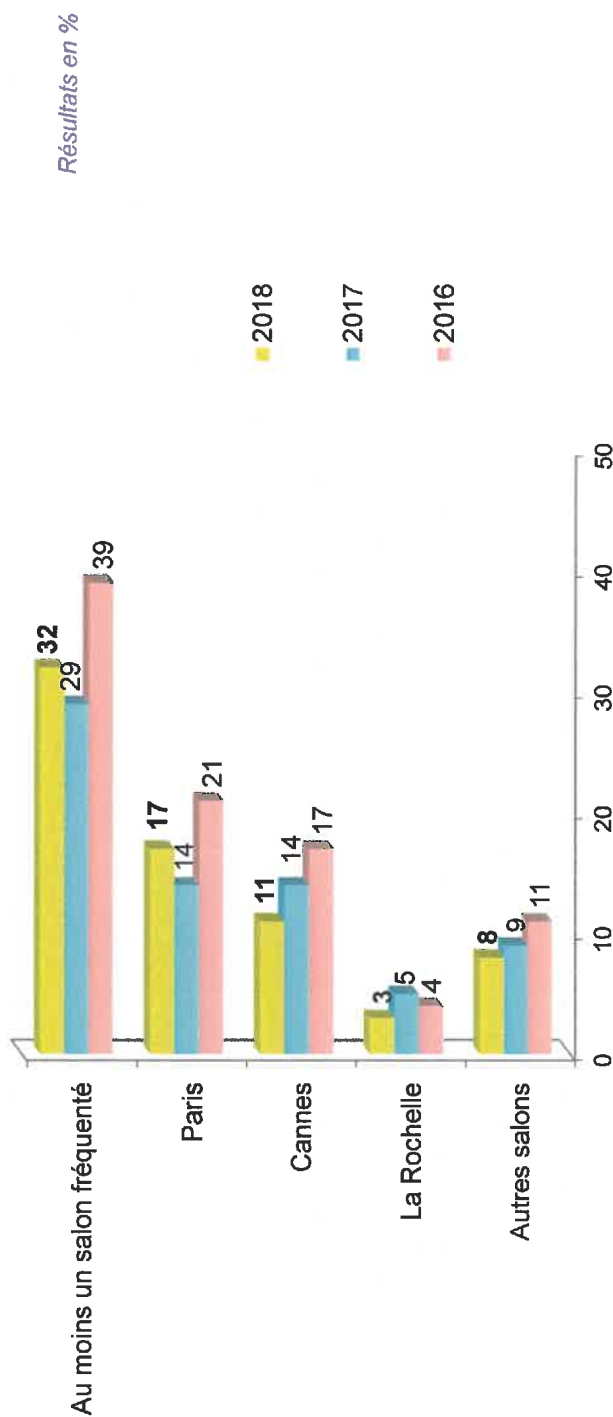
Résultats en %

En très légère érosion (non significative) depuis deux ans, l'intention d'achat d'un bateau neuf à court terme est néanmoins **assez stable, à 20%.**

LES AUTRE SALONS NAUTIQUES

Au cours des deux dernières années, quels sont les autres salons nautiques que vous avez fréquenté ?

Base : 305 répondants



La fréquentation d'autres salons nautiques repart en **légère hausse** après le pic de 2016 : **32% des visiteurs disent avoir visité au moins un autre salon sur les deux dernières années** vs 29% en 2017 et 39% en 2016.

La visite du salon de Paris repart à la hausse : 17% vs 14% l'année dernière.

Le salon de Cannes est en baisse régulière : 11% vs 14% en 2017 et 17% en 2018.

La fréquentation du salon de La Rochelle est faible (3%), dépassée par celui de Port Camargue (4%).

Liste des autres salons fréquentés ces deux dernières années (8%) ,
hormis ceux de Paris, Cannes et La Rochelle :

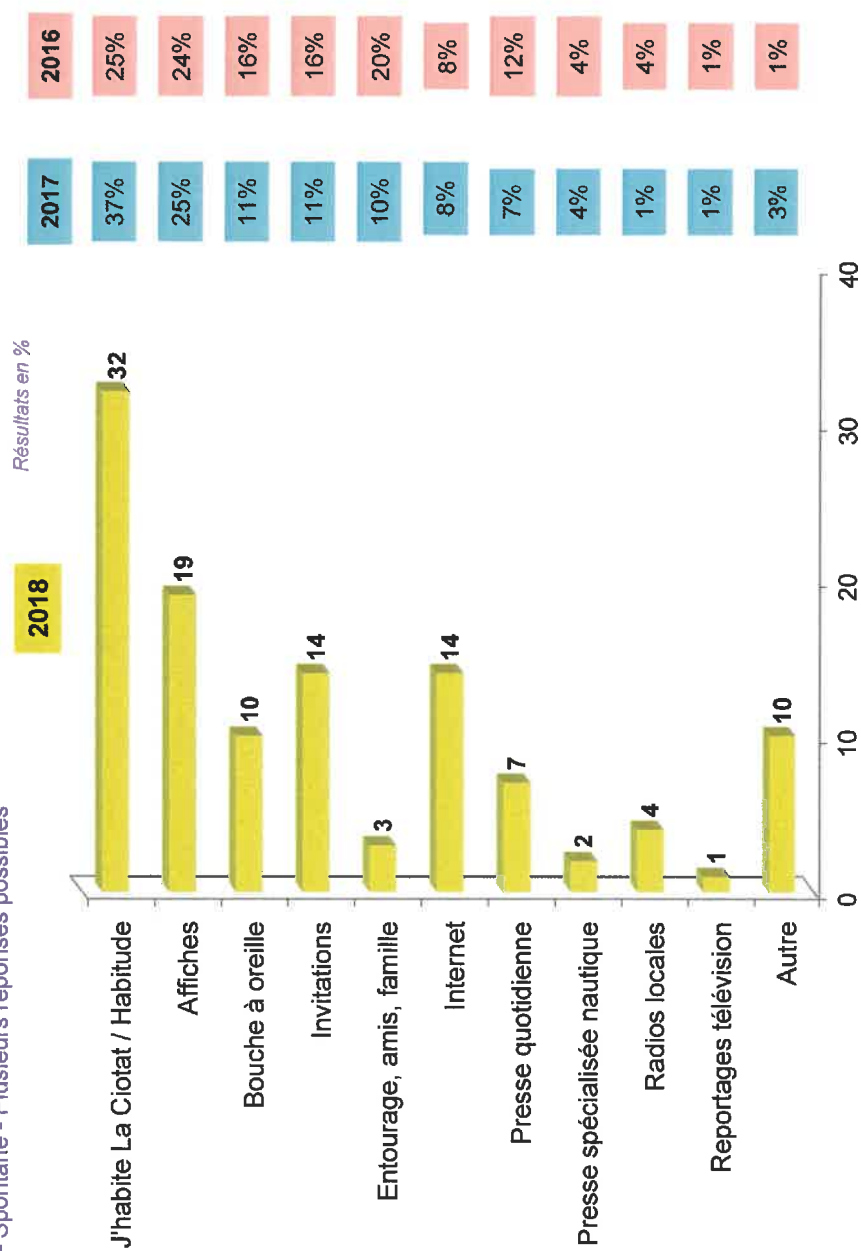
Base : 305 répondants

Port Camargue	13	4,3%
Antibes	5	1,6%
Cap d'Agde	3	1,0%
La Grande Motte	3	1,0%
Hyères	3	1,0%
Monaco	2	0,7%
Gènes	2	0,7%
Düsseldorf	2	0,7%
Montréal	1	0,3%
Miami	1	0,3%

L'INFORMATION SUR LES DATES DU SALON

Pouvez-vous m'indiquer comment vous avez appris les dates du Salon Nautique ?

Base : 305 répondants – Spontané – Plusieurs réponses possibles



3S MARKETING
ÉTUDES ET STRATÉGIES D'OPPORTUNITÉ

Le poids de l'habitude combiné au fait d'habiter La Ciotat représente toujours le moyen n°1 de connaissance des dates des Nauticales (32%).

Les affiches sont le mode n°2, mais en baisse : 19% vs 25% en 2017.

Ensuite, on retrouve au même niveau les invitations, en légère hausse (14% vs 11% en 2017) et Internet, en augmentation sensible (14% vs 8%).

Le bouche à oreille est plutôt stable et reste à un niveau non négligeable (10%), mais la réponse proche de l'entourage, des amis et de la famille est en baisse sensible (3% vs 10% en 2017 et 20% en 2016).

La presse quotidienne est stable (7%) mais n'a plus le rôle important qu'elle avait il y a quelques années.

CONNAISSANCE DE L'ORGANISATEUR DU SALON

Selon vous, qui est l'organisateur de ce salon Les Nauticales :
la Métropole Aix-Marseille-Provence? La Ville de La Ciotat ?

Base : 305 répondants – Assisté

La Métropole Aix-Marseille Provence ?



La Ville de La Ciotat ?

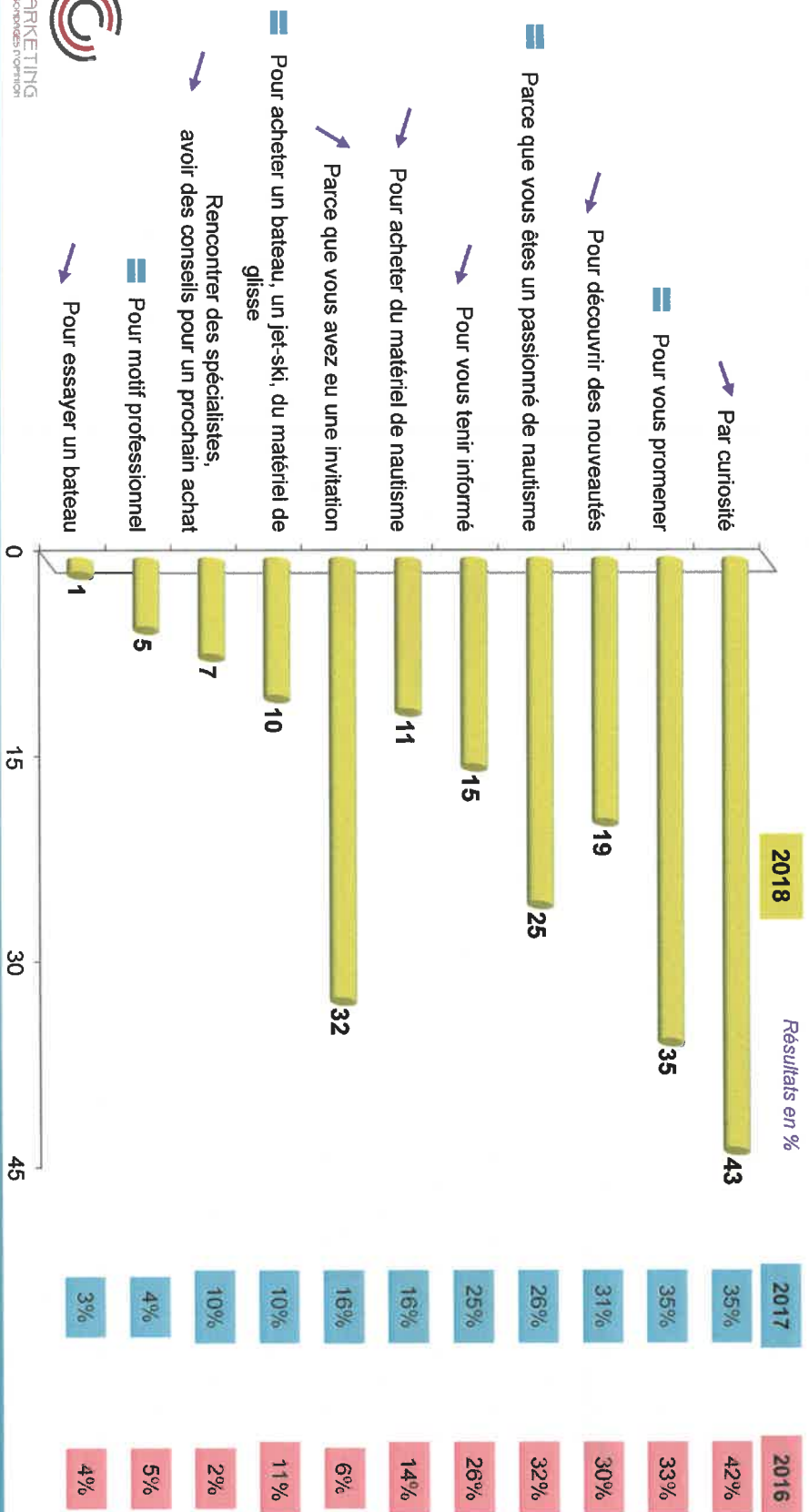


L'organisation du salon est plus fortement attribuée à la Métropole Aix-Marseille Provence (67%) qu'à la Ville de La Ciotat (20%).

LES MOTIFS DE VISITE

Dans la liste suivante, pouvez-vous m'indiquer quelles sont les raisons pour lesquelles vous êtes venu au Salon Nautique aujourd'hui ?

Base : 303 répondants - Plusieurs réponses possibles, en assisté à partir d'une liste montrée.



Les principaux motifs de visite évoluent quelque peu cette année.

Une tendance semble se dégager : **on est venu cette année aux Nauticales davantage pour des motifs de plaisir / loisir (curiosité, invitation...) que pour des motifs axés nautisme (découvrir des nouveautés, se tenir informé, achat de matériel...).**

La curiosité reste le 1^{er} motif de visite, pour 43% des répondants, à un niveau comparable à 2016 (42%) après la légère baisse de 2017 (35%).

La visite des Nauticales pour se promener se stabilise à un niveau élevé : 35%.

Point notable, la venue parce que l'on a reçu une invitation augmente régulièrement et sensiblement depuis deux ans : 32% vs 16% en 2017 et 6% en 2016.

Le motif n°4 est la passion du nautisme, à 25%, stable par rapport à 2017 (26%) mais plus bas qu'en 2016 (32%).

Deux points sont en baisse sensible par rapport à la période 2016 / 2017 : la découverte de nouveautés (19% vs 30-31%) et se tenir informé (15% vs 25-26%).

L'achat de matériel de nautisme baisse légèrement cette année : 11% vs 16% en 2017 et 14% en 2016.

L'achat d'un bateau, d'un jet-ski ou de matériel de glisse est très stable : 10% vs 10-11% les années précédentes.

La rencontre de spécialistes pour des conseils repart à la baisse : 7% vs 10% l'année dernière.

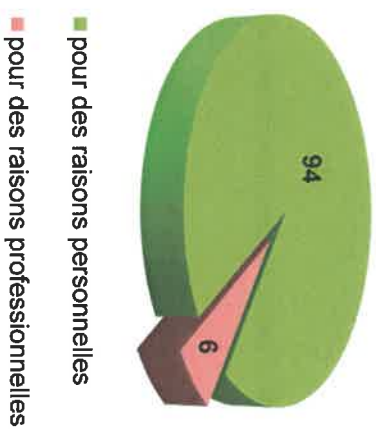
Enfin, les motifs professionnels sont stables (5%) et l'essai de bateaux baisse à un niveau très bas (1%).

Aujourd'hui, vous êtes venu aux Nauticales principalement...

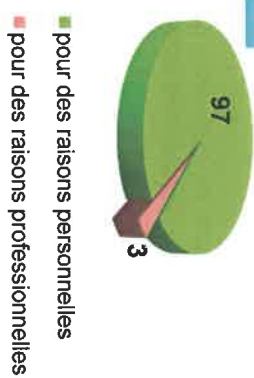
Base : 303 répondants

Résultats en %

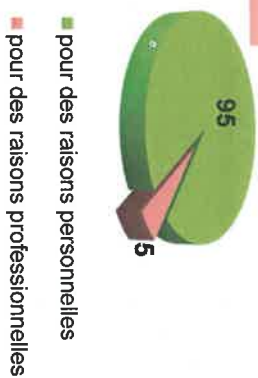
2018



2017



2016



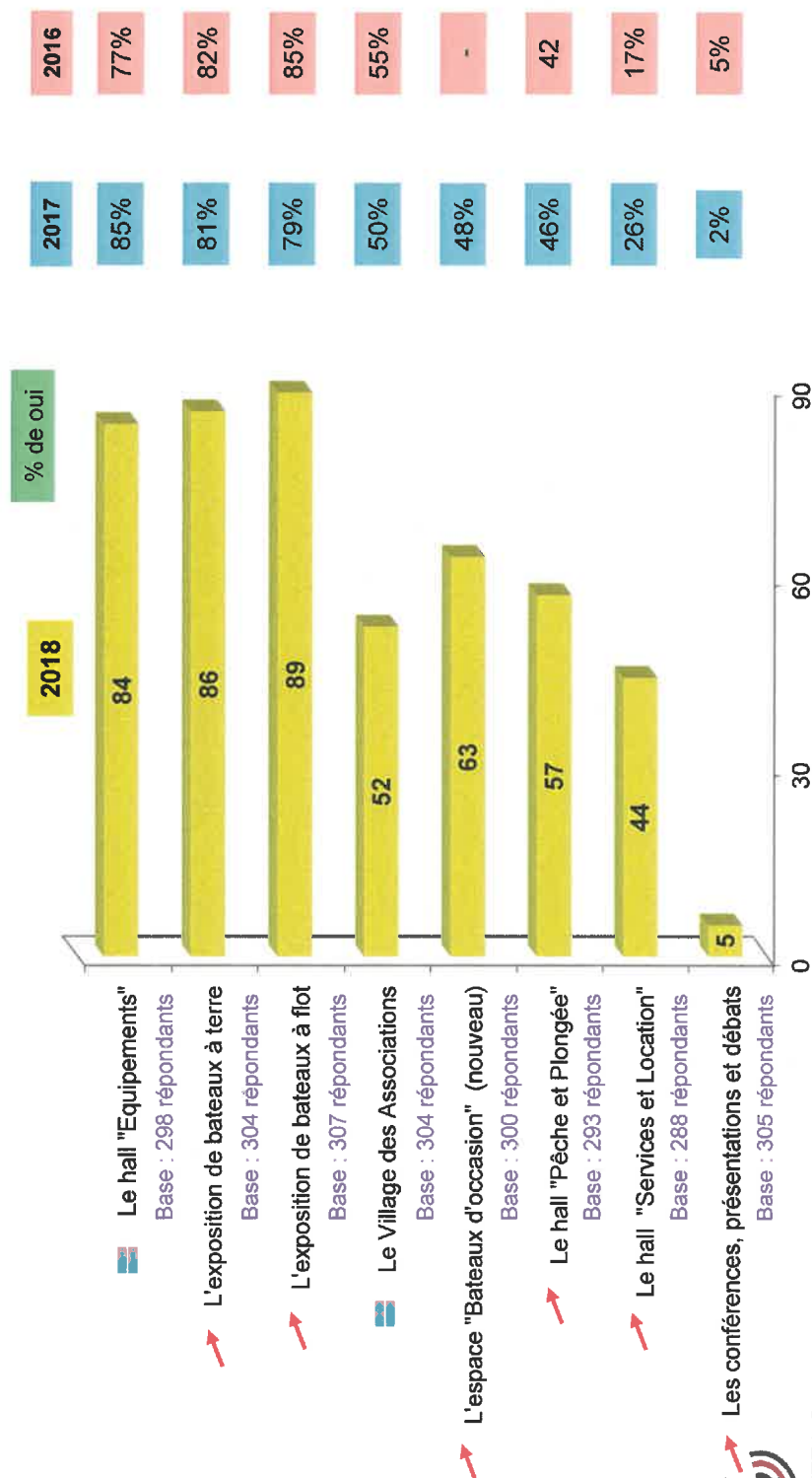
Malgré une très légère baisse, les visites demeurent principalement d'ordre **personnel** (94%).



35 MARKETING
ÉTUDES ET SONDES D'OPINION

LES SECTEUR VISITES

Parmi les secteurs que je vais vous citer, pouvez-vous me citer ceux que vous avez visités, ne serait-ce qu'un court instant.



Point positif de cette édition des Nauticales : **les secteurs visités sont stables ou en augmentation.**

Comme chaque année, ce sont toujours les trois mêmes secteurs qui sont le plus visités : **l'exposition de bateaux à flot, en hausse cette année (89% vs 79% en 2017), l'exposition de bateaux à terre, également en augmentation (86% vs 81%) et le hall "Equipements" (84% vs 85%).**

Nouveau l'année dernière, l'espace "Bateaux d'occasion" progresse fortement et s'insère bien désormais dans le parcours des visiteurs en devenant le 4^{ème} secteur le plus visité : 63% vs 48% en 2017.

Point positif à souligner : **la belle progression de la fréquentation du hall "Pêche et plongée", à 57% vs 46% l'année dernière.**

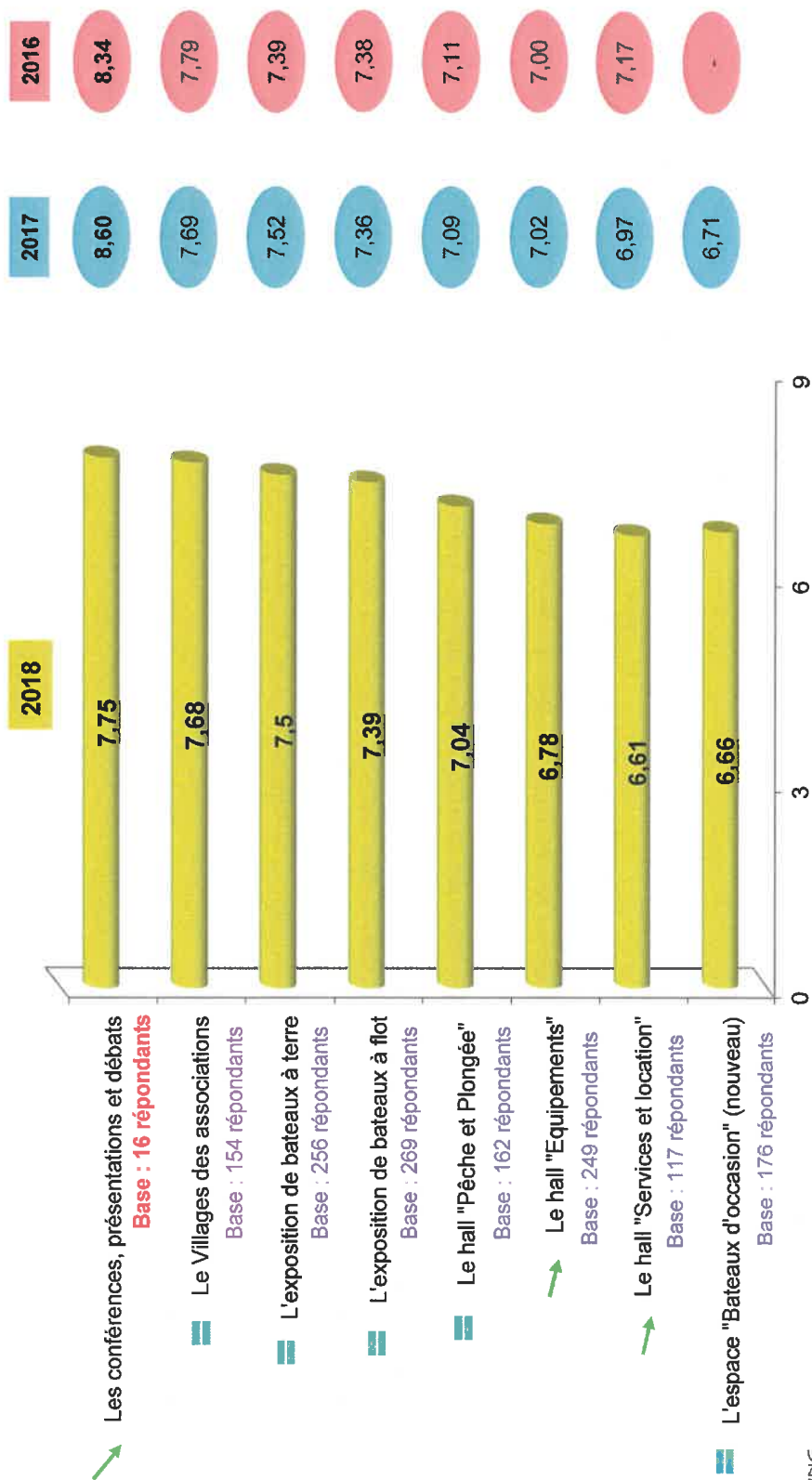
Le Village des Associations est globalement stable : 52% des visiteurs sur deux disent l'avoir vu.

Autre point en **augmentation** régulière et sensible : **le hall "Services et location" à 44% vs 26% en 2017 et 17% en 2016.**

Enfin, les conférences ont été vues par 5% des visiteurs vs 2% l'année dernière.

LA SATISFACTION DES SECTEURS VISITES

Pouvez-vous me donner une note de 1 à 10 pour chacun des secteurs que vous avez visités ?



La satisfaction des secteurs visités est stable ou diminue.
Notons cependant que les notes proches de 7/10, voire inférieures, traduisent une certaine insatisfaction.

Les conférences, présentations et débats (vues par 5% des visiteurs) par obtiennent la meilleure note (7,74), mais en diminution par rapport aux années précédentes. Il convient également d'être prudent du fait du faible nombre de répondants.

Trois secteurs obtiennent des notes moyennes d'appréciation correctes et stables par rapport à 2017 :

- le Village des associations (vu par 52% des visiteurs) : 7,68
- l'exposition de bateaux à terre (vue par 86% des visiteurs) : 7,50
- l'exposition de bateaux à flot (vue par 89% des visiteurs) : 7,39

Le hall Pêche et plongée (vu par 57% des visiteurs) obtient la note moyenne de 7,04, globalement stable par rapport aux années précédente. Sans être mauvaise, cette note est moyenne dans l'absolu : 20% donnent une note inférieure ou égale à 5/10.

Attention : le hall Equipements (vu par 84% des visiteurs) est noté à la baisse à 6,78. Cette note moyenne est plutôt négative car en diminution sensible par rapport aux deux précédentes éditions, et du fait que 27% donnent une note inférieure ou égale à 5/10.

Attention aussi au hall Services et location (vu par 44% des visiteurs) : la note moyenne de 6,61 est faible est en baisse régulière depuis deux ans. 24% donnent une note inférieure ou égale à 5/10.

Attention enfin à l'espace Bateaux d'occasion (vu par 63% des visiteurs), qui est certes vu par un nombre croissant de visiteurs depuis l'année dernière, mais qui génère une certaine frustration car il n'y pas assez de bateaux d'occasion qui sont exposés. La note de 6,66 est assez basse est comparable à l'année dernière. 26% donnent une note inférieure ou égale à 5/10.

LES ACHATS EFFECTUES

Avez-vous effectué un achat ou passé une commande dans un des secteurs suivants...

Résultats en %

Les stands produits / services ou équipements

Base : 304 répondants



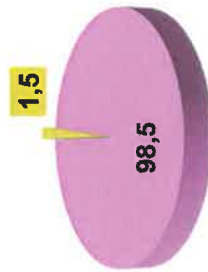
■ oui ■ non

Oui 59%
2017

Oui 34%
2016

L'exposition de bateaux neufs

Base : 304 répondants



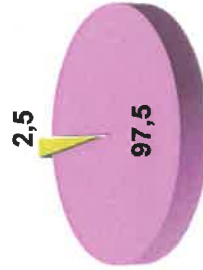
■ oui ■ non

Oui 1%
2017

Oui 1%
2016

L'espace Bateaux d'occasion

Base : 304 répondants



■ oui ■ non

Oui 0%
2017

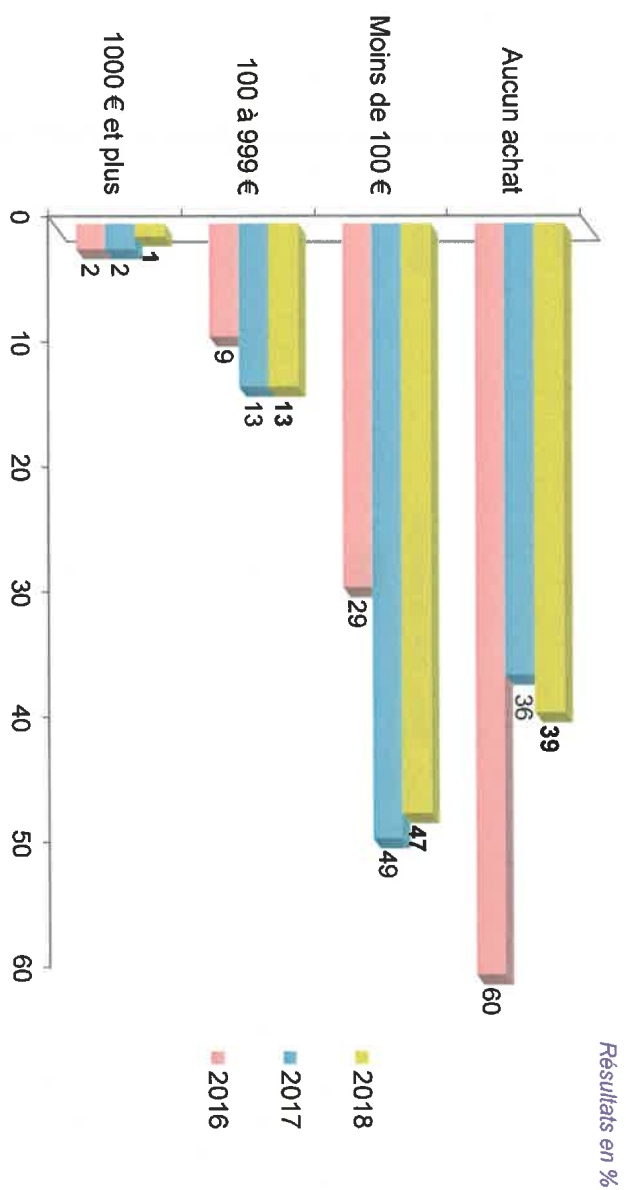
Concernant le stand produits, services ou équipements, 34% disent y avoir effectué des achats : la proportion baisse sensiblement par rapport à 2017 mais retrouve le niveau de 2016.

Dans le prolongement des années précédentes, les commandes / achats de bateaux sont très faibles : 1,5% pour les bateaux neufs, plutôt stable, et 2,5% pour les bateaux d'occasion, en augmentation.

LE MONTANT DES ACHATS

Quel est le montant total de vos achats et de vos commandes aujourd'hui au Salon Nautique ?

Base : 305 répondants



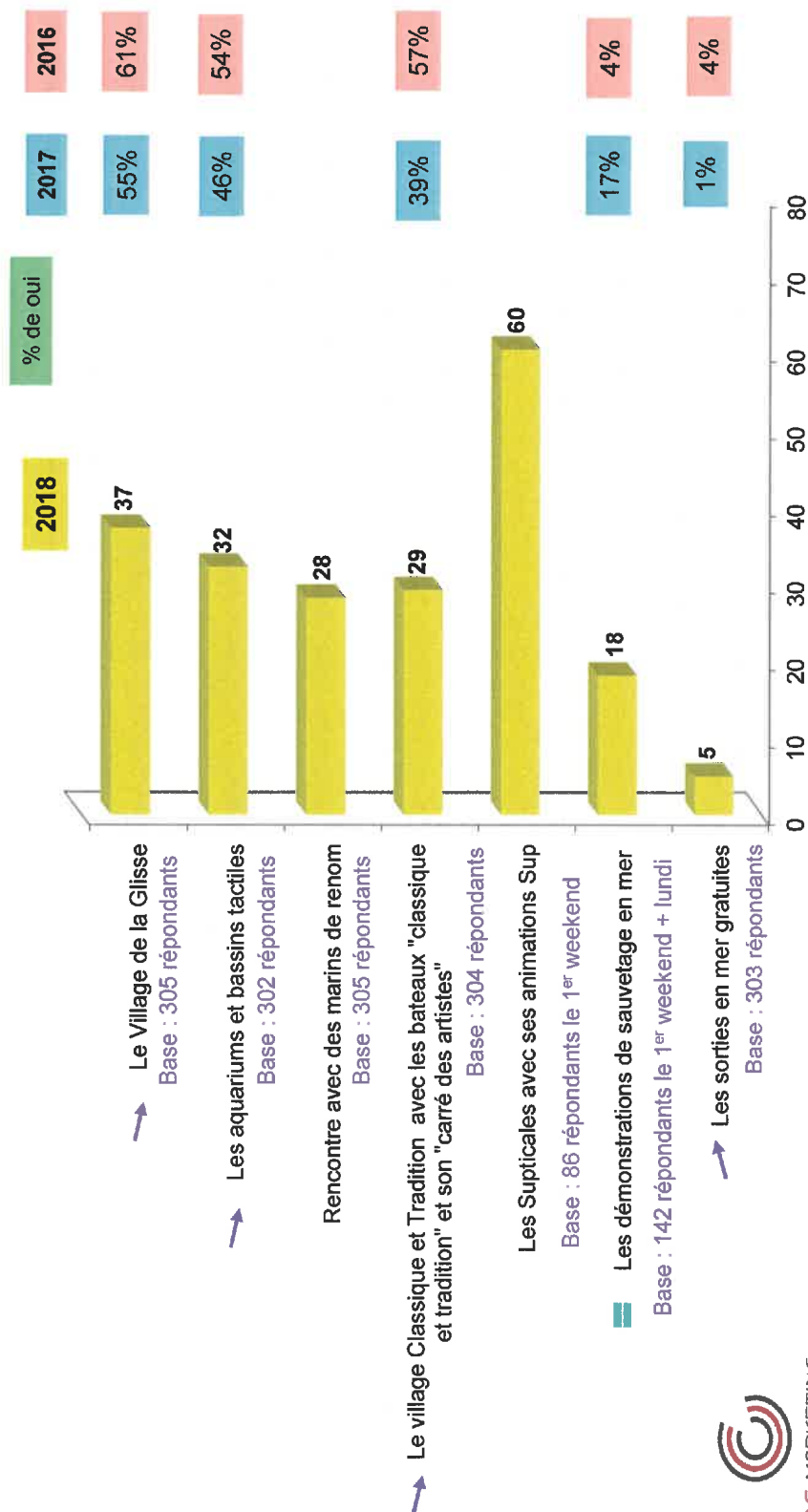
On se situe dans de niveaux d'achats assez **proches** de l'année dernière.

39% disent n'avoir fait aucun achat.

Près d'un visiteur sur deux (47%) déclare des achats de moins de 100 €. Les achats de 100 à 999 € sont plus faibles (13%), tandis que les achats élevés de 1000 € et plus ne concernent que 1% des visiteurs.

LES ANIMATIONS

Parmi la liste d'animations que je vais vous citer, quelles sont celles que vous avez vues ?



35 MARKETING
ETUDES ET SOURCES D'OPINION

Les animations ont été vues cette année par des proportions assez faibles de visiteurs, souvent en baisse.

Les Suppticales avec les animations Sup, le 1^{er} weekend, a plutôt bien fonctionné avec 60% des visiteurs du 1^{er} weekend qui les ont vues.

Attention : le Village de la Glisse (bassin, démonstrations, essais, baptêmes de plongée...) n'a cette année retenu l'attention que de 37% des visiteurs, soit une forte baisse par rapport aux années précédentes.

Même remarque pour les aquariums et bassins tactiles, avec un taux d'impact de 32% en baisse sensible par rapport à 2017 et 2016.

Le Village Classique et Tradition avec les bateaux "classique et tradition" et le "carré des artistes" baisse également assez fortement par rapport aux deux précédentes éditions, avec 29% des visiteurs qui disent l'avoir vu et visité.

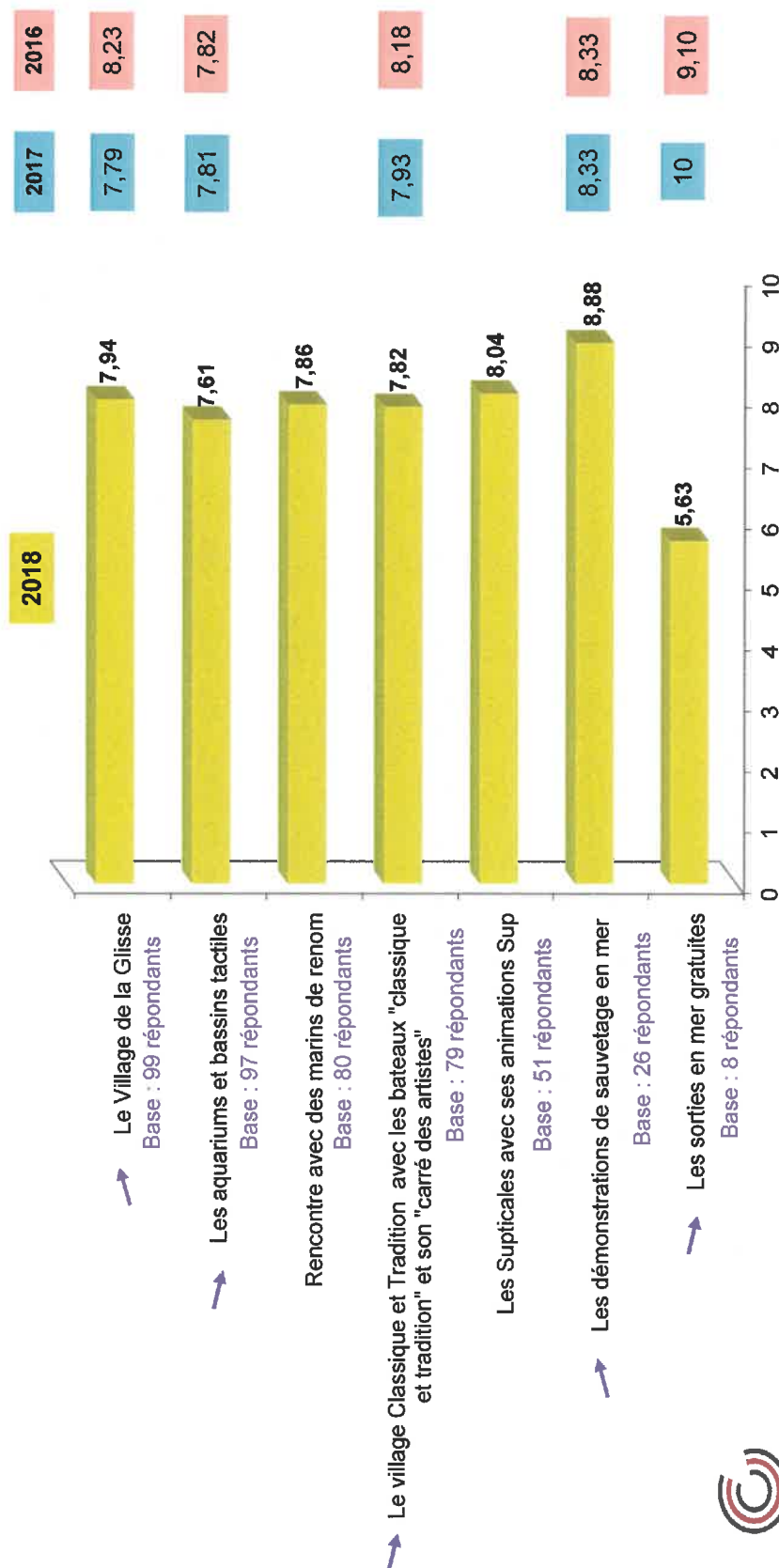
Nouveauté cette année, la rencontre avec des marins de renom (Charline Picon, Bertrand de Broc, Yvan Bourgnon...) a concerné 28% des visiteurs.

Les démonstrations de sauvetage en mer sont assez stables par rapport à l'année dernière : 18% des visiteurs du 1^{er} weekend et du lundi de Pâques disent les avoir vues.

Enfin, les sorties en mer gratuites sont en légère augmentation, avec 5% des visiteurs qui disent les avoir pratiquées.

L'APPRECIATION DES ANIMATIONS

Pouvez-vous me donner une note de 0 à 10 pour chacune des animations que vous avez vues ?



Les différentes animations sont correctement notées, parfois à la hausse, parfois à la baisse.

Mention très bien pour les démonstrations de sauvetage en mer (vues par 18% des visiteurs des 3 premiers jours), avec une note moyenne élevée de 8,88, en hausse sensible par rapport aux deux dernières éditions.

Les Supicales (vues par 60% des visiteurs le 1^{er} weekend) sont bien notées, à 8,04.

Mention bien aussi pour le Village de la glisse (vu par 37% des visiteurs) qui, malgré une baisse de fréquentation, a davantage séduit qu'en 2017 avec la note satisfaisante de 7,94.

La rencontre avec des marins de renom (vus par 28% des visiteurs), animation nouvelle cette année, a su séduire son public avec une note très correcte de 7,86.

Le Village Classique et Tradition (vu par 29% des visiteurs) garde une note toujours correcte (7,82), mais avec une légère baisse régulière depuis deux ans.

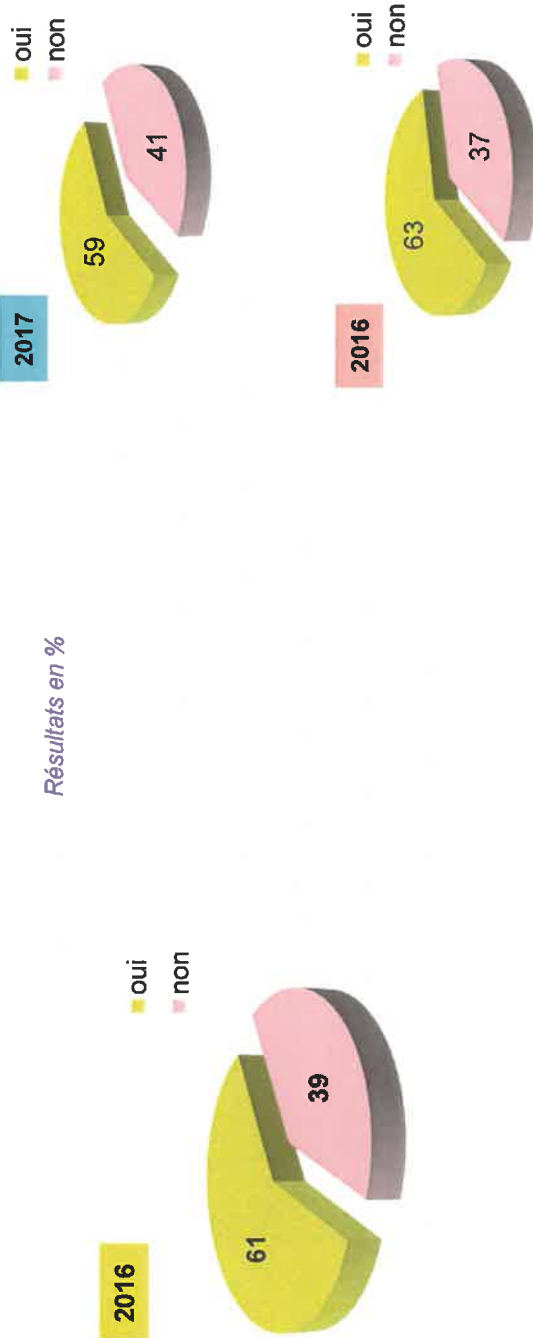
Les aquariums et bassins tactiles (vus par 32% des visiteurs) ont une note moyenne en baisse (7,61), mais qui reste encore plutôt satisfaisante.

Enfin, les sorties en mer (vues par 5% des visiteurs) obtiennent une note moyenne faible de 5,63, bien plus basse que les précédentes éditions; il convient toutefois d'être prudent du fait de la très faible base de répondants.

LE SOUHAIT DE NOUVEAUX SECTEURS

Y a-t-il d'autres secteurs, d'autres thèmes que vous aimeriez trouver dans la prochaine édition du Salon Nautique, et qui n'y figurent pas cette année ?

Base : 304 répondants



Les réponses se situent dans le prolongement des années précédentes : **61%** aimeraient trouver de nouveaux secteurs à la prochaine édition des Nauticales, soit une proportion relativement importante.

LES NOUVEAUX SECTEURS POUR LA NOUVELLE EDITION

Si oui : lesquels ? Base : 179 répondants - Spontané

+ accastillage (comme avant)	16,8%
+ équipements de marque diversifiés (couteaux, objets...)	14,0%
+ de voiliers	8,9%
+ de jet skis	6,1%
+ de matériel d'entretien (peinture, vis, écrous...)	5,0%
+ occasions de bateaux	5,0%
+ articles de pêche (sondeurs, filets...)	4,5%
+ d'animations, + d'activités pour adultes et adolescents	3,9%
+ d'écologie en thématique	3,4%
+ de vêtements marins (nautisme...)	2,8%
+ de voiles type légère (deriveurs ...)	2,8%
+ plongée	2,8%
+ de variété de bateaux (plus de marques, tailles, catégories...)	2,8%
Histoire de la navigation (pôle tradition, chantier naval, vieux navires...)	2,8%
+ infos sur les bases nautiques / métiers du nautisme / métiers de la mer...	2,8%
+ infos sur les emplacements des anneaux dans le port	2,8%
+ d'animations pour les enfants	2,2%
+ essais en mer	2,2%
+ sorties en bateau ou en jet ski	2,2%
Pas de produit hors sujets au salon (beauté, crèmes, chocolat...)	2,2%
+ grands bateaux	2,2%
+ sports nautiques, de bouées, de ski nautique, jet ski	2,2%
Redynamiser le salon	2,2%

+ électronique (produits)	1,7%
+ d'animations en semaine	1,7%
Photovoltaïque	1,7%
+ associatif	1,1%
Des gros bateaux moteur	1,1%
Un salon plus grand en superficie	1,1%
+ bateaux de luxe	1,1%
Remettre le bateau pirate	1,1%
+ sécurité en mer	1,1%
Des entreprises de réparation d'anciens moteurs	1,1%
Organiser les bateaux par type de moteur	1,1%
Plus de marques "chandler"	1,1%
+ spots de nourriture	1,1%
+ locations de bateaux	1,1%
+ infos sur la faune et la flore sous-marine (+ de poissons, + explications)	1,1%
+ art sur la mer	1,1%
Un stand sellerie	0,6%
Pouvoir + monter sur les bateaux	0,6%
+ infos sur le parc des calanques	0,6%

+ bateaux à moteur	0,6%
Trop d'embouteillage	0,6%
Mauvaise image de la ville	0,6%
+ bateaux à flot	0,6%
- pêche et de bateaux à flot	0,6%
Vente de filets	0,6%
Moteurs électriques	0,6%
+ semi-rigides	0,6%
Infos sur l'enseignement de la voile	0,6%
Anciens moteurs	0,6%
Planches à voile	0,6%
Stand du journal "La Provence"	0,6%
+ de bien-être, spas...	0,6%
+ innovations de bateaux, les navires du futur	0,6%
Gardiennage et maintenance des bateaux	0,6%
Rayon tahitien	0,6%
Panneaux solaires	0,6%
+ baptêmes de plongés	0,6%
+ infos sur les sous-marins	0,6%
+ musique	0,6%
+ préparation pour les croisières	0,6%

Comme les années précédentes, c'est une **mosaïque de réponses** diversifiées que l'on observe.

Comme toujours, mais cette année encore plus que d'habitude, les répondants souhaitent en n°1 qu'il y ait **plus de choix, plus d'articles en accastillage** (16%, en hausse) : la demande est forte et mérite d'être soulignée.

La réponse n°2 concerne le fait d'avoir **plus de choix, plus d'articles d'équipement**, d'une grande diversité et de préférence de marque (14%).

On souhaite également **plus de voiliers** (8%, en hausse), **plus de jet skis** (6%, stable).

L'attente d'une offre plus importante en **matériel d'entretien** n'est pas négligeable (5%).

En écho à la note moyenne de l'espace bateaux d'occasion, on souhaite aussi qu'il y ait **davantage de bateaux d'occasion** (5%, stable).

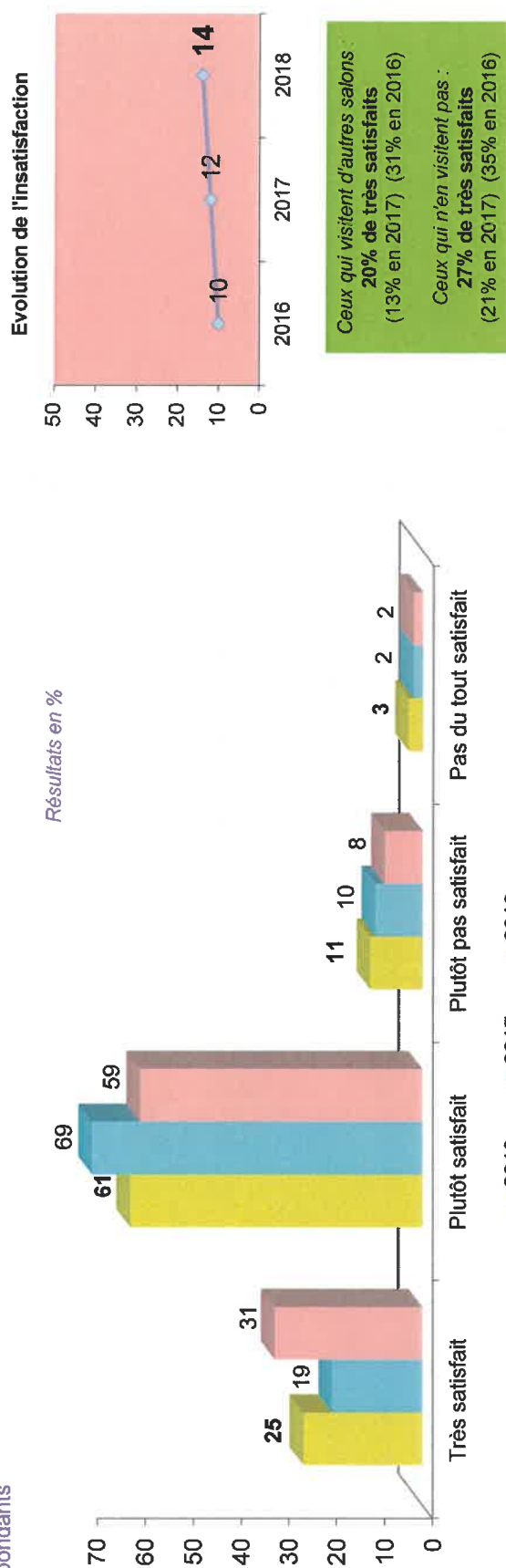
La volonté de trouver une offre plus étoffée en **articles de pêche** revient comme chaque année (4%, stable).

Enfin, l'attente d'un **volume plus conséquent d'animations**, pour tous les âges (adultes, ados et enfants), atteint un niveau non négligeable (6%, en légère hausse).

LA SATISFACTION GLOBALE

Globalement, par rapport aux raisons qui vous ont amené à venir aux Nauticales aujourd'hui, diriez-vous que vous êtes...

Base : 302 répondants



86% des visiteurs sont satisfaits cette année des Nauticales : la satisfaction globale des visiteurs demeure positive, d'autant que les très satisfaits repassent à la hausse (25% vs 19% en 2017).



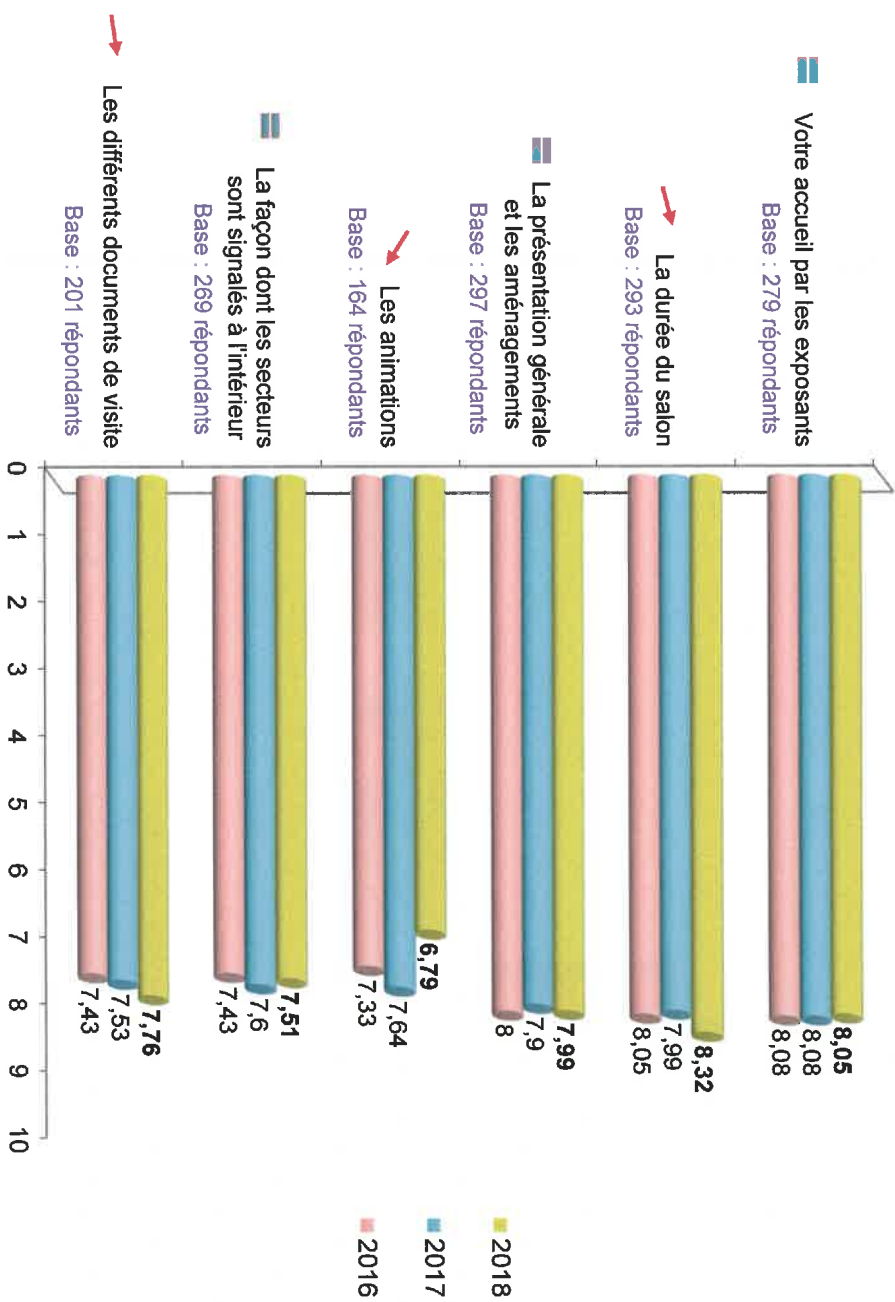
35 MARKETING
ETudes et Services d'Opinion

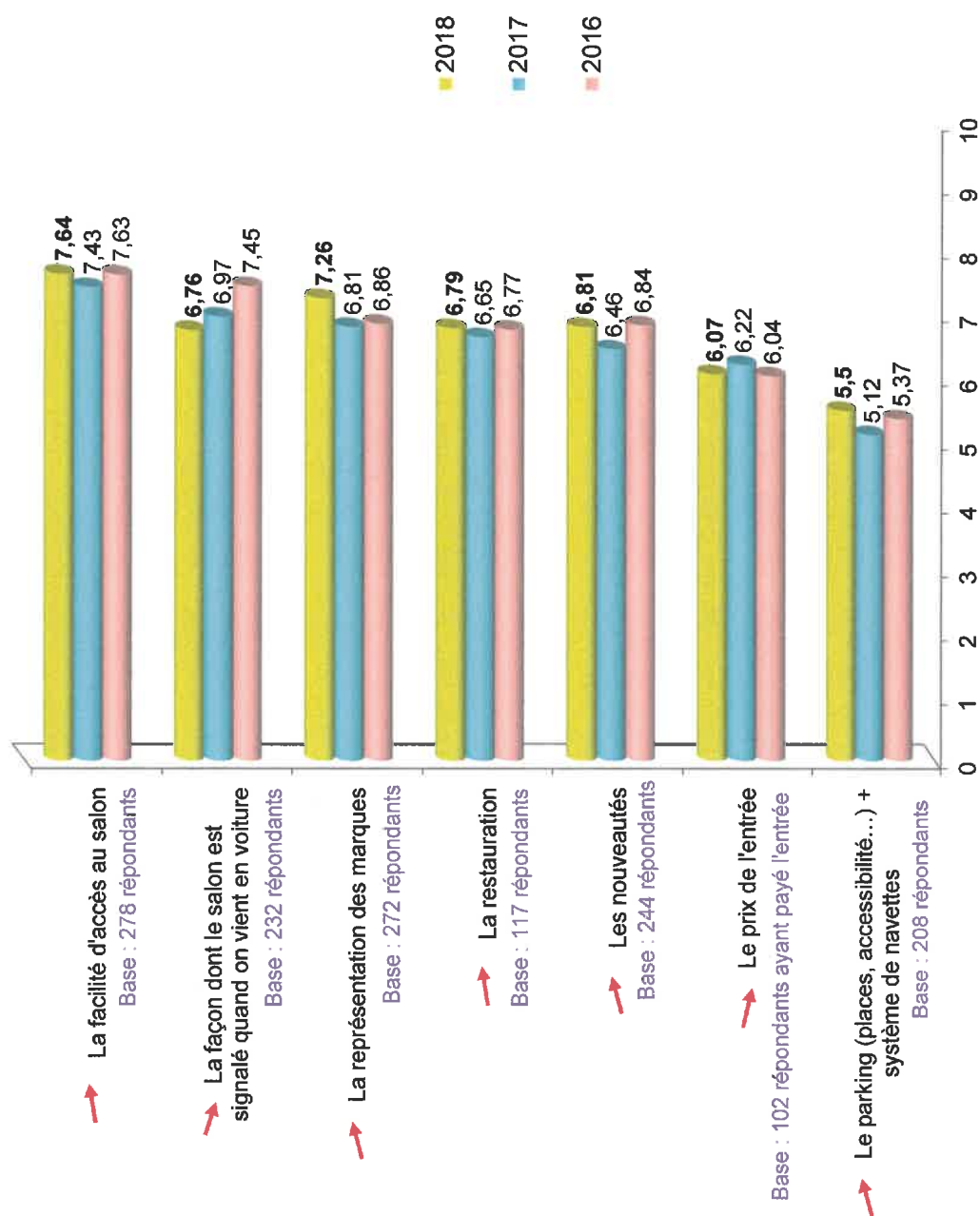
En revanche, on note une augmentation faible mais régulière depuis deux ans de l'insatisfaction, qui atteint cette année 14% : ce point est à surveiller.

Comme chaque année, on observe davantage de très satisfaits parmi ceux qui ne visitent pas d'autres salons.

LA SATISFACTION SUR LES CARACTERISTIQUES DU SALON

Je vais maintenant vous demander de me donner une note de 0 à 10 sur certaines caractéristiques du salon.





Sur les 13 critères évalués : 3 sont à la baisse par rapport à 2017, 3 sont globalement stables et 7 sont à la hausse. Il y a donc **une tendance à l'amélioration du salon** sur les critères testés par rapport à l'année dernière.

La durée du salon sur 10 jours et 2 weekends est désormais bien intégrée et bien jugée par les visiteurs (8,32, en hausse).

Attention : la façon dont le salon est signalé quand on vient en voiture est en baisse régulière depuis deux ans (6,76); une amélioration sur ce point devrait être sérieusement étudiée pour la prochaine édition des Nauticales.

La facilité d'accès au salon obtient une note correcte (7,64), de nouveau à la hausse après le petit tassement de 2017.

Attention au parking : certes, la note s'améliore quelque peu (5,50) par rapport aux deux dernières années, mais elle reste très basse; le parking est une problématique récurrente à chaque édition du salon.

Attention aussi au prix d'entrée, qui repart à la baisse et se situe dans une zone de notation très basse (6,07) : de nombreux visiteurs ayant payé leur entrée estiment qu'un prix de 8 € (ou 7 € en e-billet) est bien trop élevé, surtout par temps de crise... et quand ils voient que de nombreux visiteurs bénéficient d'invitations gratuites.

Les documents de visite bénéficient d'une bonne appréciation (7,76), en hausse régulière depuis deux ans.

L'accueil par les exposants est très bon (8,05) et très stable chaque année. On peut faire la même observation de satisfaction globale concernant la présentation générale et les aménagements (7,99).

Sans être exceptionnelle, l'appréciation de la signalisation des secteurs à l'intérieur est tout à fait correcte et stable (7,51).

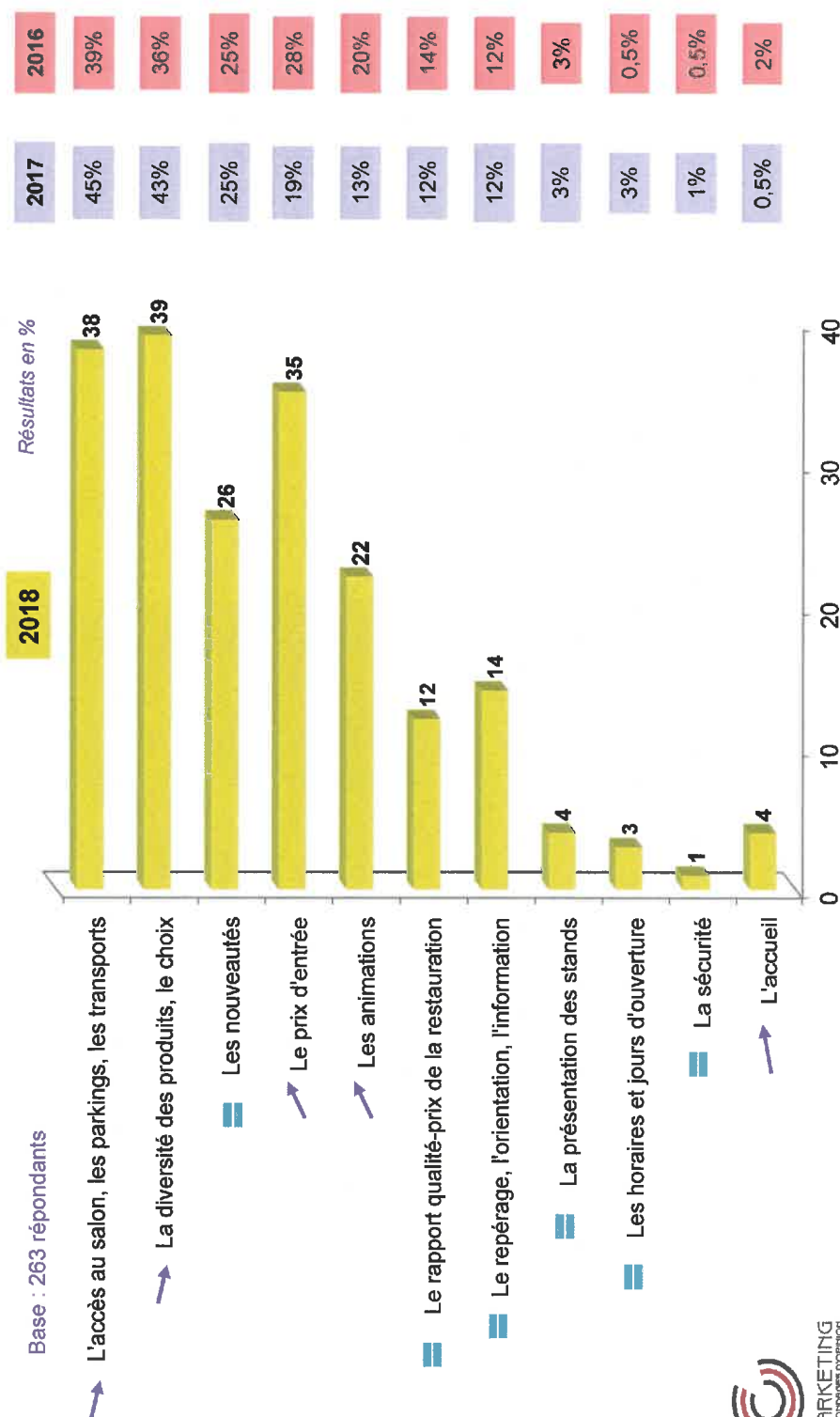
Point positif à souligner : la représentation des marques s'améliore, sans pour autant atteindre une note élevée (7,26).

Trois points enfin ont des notes assez basses, à surveiller : les nouveautés, qui repartent à la hausse (6,81), la restauration, en légère augmentation (6,79) et les animations qui en revanche décrochent fortement (6,79). Il en manque ou elles sont moins bien que les années précédentes : attention, c'est un des points faibles spécifiques de cette édition des Nauticales.

LES AMELIORATIONS PRIORITAIRES A APPORTER

Parmi la liste suivante, quels sont selon vous les trois principaux points à améliorer dans le salon pour le rendre encore plus attractif ?
Assisté à partir d'une liste montrée

Base : 263 répondants



35 MARKETING
ETUDES ET SCIENCES D'OPTIMISATION

Autres points cités spontanément

Salon + tard dans l'année (mai, juin...)	3,4%
+ échanges avec les vendeurs	1,9%
+ infos sur le programme	1,1%
+ nautisme	1,1%
+ voiliers	1,1%
+ occasions	1,1%
+ wc	1,1%
Un salon plus grand	1,1%
Emplacement moins cher pour les exposants	0,8%
+ accastillage	0,8%
+ marques européennes	0,8%
+ ludique	0,8%
+ espaces permis bateau	0,8%
+ cendriers	0,8%
Un pôle de sécurité (normes des bateaux)	0,4%
+ gestionnaires du littoral	0,4%
+ décors marins	0,4%

Salon à Marseille	0,4%
Achat de billets sur internet	0,4%
Salon 2 fois dans l'année	0,4%
+ bateaux en expo à l'entrée	0,4%
- produits hors sujet	0,4%
+ axé écologie et vie sous-marine	0,4%
Tapis de couleur moins agressive	0,4%
+ vêtements	0,4%
+ infos sur place	0,4%
Escalier trop pentu	0,4%
+ espace pour les assurances	0,4%
Des chaises de repos	0,4%
Une autre configuration du salon	0,4%
+ diversité des prix	0,4%
Des passerelles plus larges	0,4%
+ métiers nautisme	0,4%
Un salon + court	0,4%
Un coin vétérinaire	0,4%
+ moteurs	0,4%

Trois points spécifiques ressortent pour améliorer le salon :

1. La diversité des produits et le choix (39%), malgré une légère baisse par rapport à 2017
2. L'accès au salon, les parkings et les transports (38%), également en légère baisse par rapport à 2017
3. Le prix d'entrée à baisser (35%), en revanche en nette augmentation

Deux points viennent ensuite :

- Les nouveautés (26%), très stable
- Les animations (22%), en forte hausse par rapport à 2017

Deux autres points enfin, plutôt stables, obtiennent des réponses non négligeables :

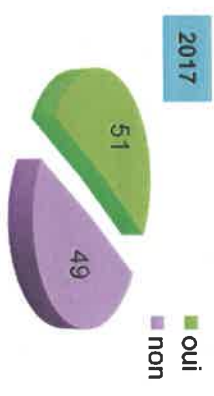
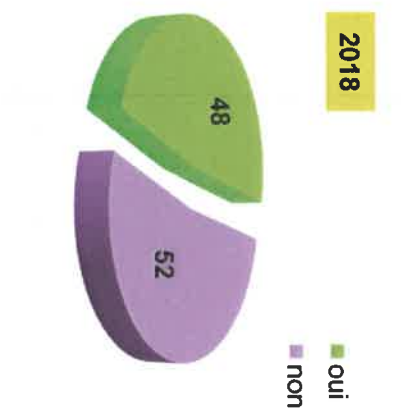
- Le repérage, l'orientation et l'information (14%)
- Le rapport qualité-prix de la restauration (12%)

Les autres points (stands, jours et horaires, sécurité, accueil) ne recueillent que peu de réponses : ils ne semblent pas prioritaires pour améliorer le salon sur les points jugés les plus importants.

LA PRISE DE CONTACT

Sur ce salon aujourd'hui, avez-vous pris des contacts intéressants ?

Base : 304 répondants



Près d'un visiteur sur deux (48%) dit avoir pris des contacts intéressants lors de sa visite aux Nauticales : la proportion se tasse depuis deux ans.

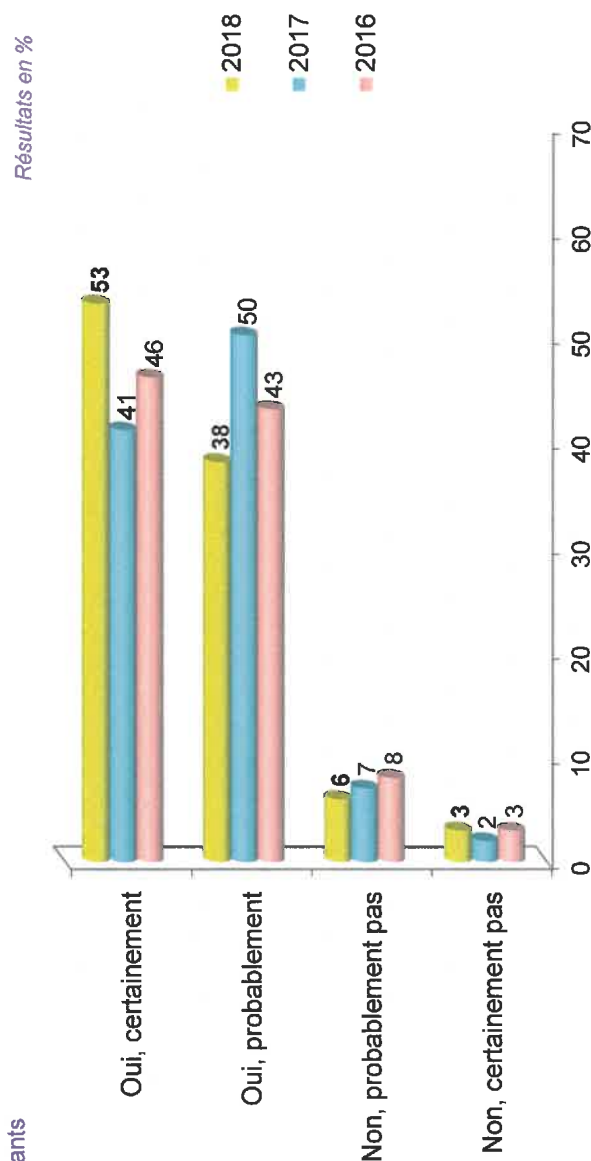


35 MARKETING
ETUDES ET SOURCES D'OPINION

L'INTENTION DE VISITE EN 2019

Avez-vous l'intention de revenir l'année prochaine ?

Base : 294 répondants



L'intention de venir aux Nauticales 2019 est de nouveau cette année **très élevée** : 91% des visiteurs en manifestent l'intention, donc 53% "certainement", proportion en hausse sensible depuis deux ans.

Le salon demeure donc **très attractif**, malgré les reproches qu'on lui adresse.



ANNEXE 2.C

BILAN RETOMBÉES PRESSE 2018

AU 29/05/18 – BASE ARGUS DE LA PRESSE (Attention : l'Argus de la presse ne référence pas de manière exhaustive tous les supports dont certains magazines de presse spécialisée, de presse web, etc.).

- Télévision : Plusieurs sujets sur France 3 Provence Alpes, France 3 Côte d'Azur, La Provence TV... A noter plus de 20 sujets en Web TV avec Actu Nautique.
- Radios : on peut estimer à 200 le nombre de sujets sur les Nauticales.
- 100 articles de presse environ en PQR et ne presse de proximité.
- 8 articles de presse en presse spécialisée française
- 50 articles sur le web de langue française (difficulté d'assurer une veille permanente et média non suivi dans le cadre de notre abonnement avec l'Argus de la Presse).

MEDIAS	DATE	TITRE
TELEVISION ET WEB TV		
France 3 PROVENCE ALPES	08/04/2018	19/20 Edition Régionale
France 3 PROVENCE ALPES	08/04/2018	12/13 Edition Régionale
France 3 NATIONAL	08/04/2018	12/13 Edition Régionale
France 3 COTE D'AZUR	08/04/2018	19/20 Edition Régionale
France 3 COTE D'AZUR	08/04/2018	12/13 Edition Régionale
LA PROVENCE TV.COM	WEB	Spéciale Les Nauticales 18.18
LACIOTATTV	WEB	LES NAUTICALES
MARITIMA TV	06/04/2018	LA QUOTIDIENNE LE JT
MARITIMA TV	03/04/2018	LA QUOTIDIENNE LE JT
13600 LACIOTAT	WEB	LES NAUTICALES - INAUGURATION
13601 LACIOTAT	WEB	LES ANIMATIONS
13602 LACIOTAT	WEB	LES NOUVEAUTES
ACTUNAUTIQUE	WEB	PLUS DE 20 SUJETS SUR LE SALON
RADIOS		
EUROPE 1	AVRIL	PRESENTATION DU SALON
DIVA FM	MARS/AVRIL	NOMBREUX REPORTAGES EN AMONT ET PENDANT LE SALON
France BLEU PROVENCE	MARS/AVRIL	NOMBREUX REPORTAGES EN AMONT ET PENDANT LE SALON

MEDIAS	DATE	TITRE
RADIO GOLFE D AMOUR	MARS/AVRIL	NOMBREUX REPORTAGES EN AMONT ET PENDANT LE SALON
RADIO LA CIOTAT	MARS/AVRIL	NOMBREUX REPORTAGES EN AMONT ET PENDANT LE SALON
RFE RADIO VINCI	MARS/AVRIL	NOMBREUX REPORTAGES EN AMONT ET PENDANT LE SALON
RADIO DIALOGUE	MARS/AVRIL	NOMBREUX REPORTAGES EN AMONT ET PENDANT LE SALON
RADIO MARITIMA MARTIGUES	MARS/AVRIL	NOMBREUX REPORTAGES EN AMONT ET PENDANT LE SALON
RAM	AVRIL	SUJETS

MEDIAS	DATE	TITRE
PRESSE SPÉCIALISÉE		
VOILES ET VOILIERS	11-avr.-18	27000 VISITEURS EN 8 JOURS
COT & PECHE	MARS/MAI	LES NAUTICALES DE LA CIOTAT : DU 31 MARS AU 8 AVRIL
VOILES ET VOILIERS	AVRIL	DATES
NEPTUNE	MARS	AGENDA
VOILE MAGAZINE	MARS	DE LA CIOTAT A LA GRANDE MOTTE
YOUBOAT	MARS	LES NAUTICALES DE LA CIOTAT : DU 31 MARS AU 8 AVRIL
L'ARGUS DU BATEAU	30-janv.-18	LES NAUTICALES EN 2018
PECHE EN MER	AOUT 2017	EDGEWATER 228CC - CITATION

MEDIAS	DATE	TITRE
PRESSE GRAND PUBLIC ET PRESSE QUOTIDIENNE RÉGIONALE		
ECHOS WEEK END	23/03/2018	LA METROPOLE PREND LE LARGE - PUBLIREDACTIONNEL
TOUR MAG	14-févr.-18	CHARLINE PICON MARRAINE DES NAUTICALES
LA PROVENCE	18-avr	BERTRAND DE BROU A MARSEILLE
LA PROVENCE	15-avr	27000 PERSONNES AU SALON
FLASH INFOS ECO	13-avr.-18	27000 VISITEURS AUX NAUTICALES DE LA CIOTAT
LA MARSEILLAISE	11-avr.-18	L HEURE EST AU DEMONTAGE DU SALON NAUTIQUE
LA PROVENCE	8-avr.-18	LES MAIRES DE LA METROPOLE AU SALON NAUTIQUE
LA PROVENCE	8-avr.-18	VENT VIOLENT ET VAGUES ATTENTION DANGER
LA PROVENCE	8-avr.-18	LE SALON FERME
LA PROVENCE	08-avr	150 TABLEAUX EN VENTE POUR FINANCER THE SEA CLEANERS
LA PROVENCE	8-avr.-18	L ECONOMIE EN PROVENCE
LA PROVENCE	7-avr.-18	LES NAUTICALES FONT LE PLEIN D ANIMATIONS CE WE

MEDIAS	DATE	TITRE
LA MARSEILLAISE	6-avr.-18	QUAND LES ELUS DEFENDENT LA PETITE PLAISANCE
LA PROVENCE	06-avr-18	LA CIOTAT TOUJOURS LES NAUTICALES
LA PROVENCE	05-avr-18	LES METIERS DE LA MER EN VEDETTE AUX NAUTICALES
LA PROVENCE	05-avr-18	L ECONOMIE EN PROVENCE
LA CIOTAT INFOS	AVRIL	LE SALON
LA PROVENCE	04-avr-18	DE BROX ET DIAKITE A LA RENCONTRE DES FUTURS GALERIENS DE L ATLANTIQUE
LA PROVENCE	04-avr.-18	LE PORTS DES HEURS-CLAIRES AUX NAUTICALES
TPBM	4-avr.-18	JUSQU AU 8 AVRIL LES NAUTICALES
LA PROVENCE	4-avr.-18	TIWAL AU NAUTICALES
LA PROVENCE	3-avr.-18	MULTIPLIER SES CHANCES D EMPLOI
LA PROVENCE	3-avr.-18	LE CHIFFRE 0
LA PROVENCE	3-avr.-18	LES NAUTICALES JUSQU AU 8
LA PROVENCE	2-avr.-18	DE LA PEDAGOGIE DES LOISIRS ET DES CURIOSITES
LA PROVENCE	2-avr.-18	MER AIDEZ LES A VOUS SAUVER !
LA MARSEILLAISE	2-avr.-18	LE SALON NAUTIQUE A FLOT DE PRINTEMPS
LA PROVENCE	1-avr.-18	LES NAUTICALES VOIENT TJS PLUS LOIN
LA PROVENCE	1-avr.-18	LES NAUTICALES VOIENT TJS PLUS LOIN
LA PROVENCE	1-avr.-18	POUR NE RIEN MANQUER CE DIMANCHE
LA PROVENCE	1-avr.-18	LA MANIF AUX NAUTICALES
LA PROVENCE	1-avr.-18	LE MARCHE DOMINICAL DEMENAGE
LA CIOTAT INFOS	MARS	LES NAUTICALES BON PORT
LA PROVENCE	31-mars-18	LES NAUTICALES FONT LE PRINTEMPS
LA PROVENCE	31-mars-18	LES NAUTICALES VOGUENT A LA CIOTAT
VAR MATIN	30-mars-18	LES NAUTICALES 2018 LEVENT LE VOILE
LA PROVENCE	30-mars-18	LES NAUTICALES PROMETTENT 400 BATEAUX A DECOUVRIR
LE REGIONAL	28-mars-18	ET AILLEURS
TPBM	28-mars-18	DU 31 MARS AU 8 AVRIL
LA PROVENCE	8-mars-18	SERRE-PONCON SUR LE BORD DE MER
LA MARSEILLAISE	26-mars-18	LES PETITS PLAISANCIERS NE DESARMENT PAS
LA MARSEILLAISE	26-mars-18	CA SE PASSE A LA CIOTAT
LES NOUVELLES PUBLICATIONS	23-mars-18	LES NAUTICALES
LA PROVENCE	22-mars-18	NAUTICALES LE CHANTIER A DEMARRE

MEDIAS	DATE	TITRE
FLASH INFOS ECO	21-mars-18	LE PROGRAMME DES NAUTICALES
TPBM	21/30	DU 31 MARS AU 8 AVRIL
LA PROVENCE	19-mars-18	LE MARITIME UN SECTEUR EN PLEIN ESSOR A PROMOUVOIR
LA PROVENCE	18-mars-18	LE PARKING DU PORT FERME
VAR MATIN	17-mars-18	LES NAUTICALES OUVRENT SAMEDI 31
LES NOUVELLES PUBLICATIONS	16-mars-18	LES NAUTICALES
LA PROVENCE	15-mars-18	SERRE PONCON HISSE LES VOILES
TPBM	14-mars-18	LES NAUTICALES - DATES
LA PROVENCE	14-mars-18	LES NAUTICALES AU CŒUR DES ENJEUX MARITIMES
LA MARSEILLAISE	13-mars-18	LA PETITE PLAISANCE TANGUE SOUS LA HAUSSE DE LA REDEVANCE
JOURNAL DES ENTREPRISES	1-mars-18	LE NAUTISME A DE NOUVEAU LE VENT EN POUPE
LES NOUVELLES PUBLICATIONS	9-mars-18	LES NAUTICALES
LA PROVENCE	5-mars-18	CHEZ ALRIS ON SE PREPARE A HABILLER LES NAUTICALES
LA PROVENCE	5-mars-18	CHEZ ALRIS ON SE PREPARE A HABILLER LES NAUTICALES
LES NOUVELLES PUBLICATIONS	2-mars-18	LES NAUTICALES
LA LETTRE T	1-mars-18	LES NAUTICALES
MIDIMUT	JANV/MARS	LES TOILES DU LARGE
TPBM	28-févr.-18	DU 31 MARS AU 8 AVRIL
LES NOUVELLES PUBLICATIONS	23-févr.-18	LES NAUTICALES
LA PROVENCE	22-févr.-18	LES NAUTICALES METTENT LE CAP SUR LES ANIMATIONS
LA PROVENCE	23-févr.-18	LES ENFANTS A LA BARRE
LA PROVENCE	22-févr.-18	LES NAUTICALES METTENT LE CAP SUR LES ANIMATIONS
TPBM	21-févr.-18	LES NAUTICALES
LA PROVENCE	18-févr.-18	CHARLINE PICON UNE MARRAINE EN OR
LES NOUVELLES PUBLICATIONS	16-févr.-18	LES NAUTICALES
LES NOUVELLES PUBLICATIONS	9-févr.-18	LES NAUTICALES
LA MARSEILLAISE	1-févr.-18	LES PROCHAINES NAUTICALES POUR Pâques
VAR MATIN	24-janv.-18	OBJECTIF ROUTE DU RHUM
LA PROVENCE	2-nov.-17	L HERMIONE FERA BIEN ESCALE AU SEIN DU PORT VIEUX
LA PROVENCE	17-déc.-17	NAUTICALES LES PROS VEILLENT AU GRAIN
LA PROVENCE	29-nov.-17	LA METROPOLE FAIT SON GRAND RETOUR AU SALON DE PARIS
LA PROVENCE	10-déc.-17	ZAPATA PROMET UN NOEL RENVERSANT

MEDIAS	DATE	TITRE
LA PROVENCE	15-sept.-17	LE "FAVORI" EN VEDETTE AU MUSEE DE MARSEILLE

MÉDIAS	TITRE
WEB	
LA PROVENCE	LES NAUTICALES DE LA CIOTAT EN IMAGES
LA PROVENCE	LA CIOTAT LES PREMIERS JOURS DES NAUTICALES
LA PROVENCE	NOS COUPS DE CŒUR A LA CIOTAT
CCI PACA	LES NAUTICALES S'ANCRENT A LA CIOTAT
CNEWS	15E SALON PLACE AUX BATEAUX D OCCASION
DECISIONLOCLE.COM	LES NAUTICALES
LACIOTAT.INFO	10 POINTS A RETENIR A 10 JOURS DE L OUVERTURE DU SALON
LA MARSEILLAISE	L INDUSTRIE NAUTIQUE OFFICIALISE SON SOUTIEN AUX NAUTICALES
IZUSU	ISUZU PARTENAIRE DU SALON
ACTUNAUTIQUE	LES NAUTICALES OUUVRENT LA SAISON NAUTIQUE FRANCAISE
PRESSEAGENCE.FR	DU SAMEDI 25 MARS AU 2 AVRIL
ATOUTNAUTIC	YVAN BOURGNON
PERTUIS.ORG	LES NAUTICALES BATTENT LE RECORD D AFFLUENCE
PERTUIS.ORG	SALON D UNE PLAISANCE ANCREE SUR LE LITTORAL DE LA METROPOLE
PERTUIS.ORG	LA CIOTAT L INDUSTRIE NAUTIQUE OFFICIALIE SON SOUTIEN AUX NAUTICALES
VOILESETVOILIERS	UNE CINQUANTAIRE DE NOUVEAUTES A DECOUVRIR
PECHERETCHASSER	15E EDITION SALON NAUTIQUE LES NAUTICALES
EVENTBU.COM	SALON NAUTIQUE LES NAUTICALES
LAGAZETTE-SALONS	LES NAUTICALES - LA CIOTAT
PNEUBOAT	OUVERTURE DES NAUTICALES
FREQUENCESUD	LES NAUTICALES
DESTIMED	LES NAUTICALES JETTENT L ANCRE A LA CIOTAT
YACHTSZONE	LES NAUTICALES
BOAT.FR	COUP DE ZOOM SUR LES NOUVEAUTES
GO-MET	LES NAUTICALES LABELLISE PAR LA FIN
FIN.FR	15E EDITION RICHE EN NOUVEAUTES
LEPECHEURDEFrance	LES NAUTICALES

MÉDIAS	TITRE
LEPECHEURDEFRANCE	LES NAUTICALES
COMPTOIRDELAMER	SALON NAUTIQUE A FLOT DU PRINTEMPS
MARSEILLEONVASORTIR	LES DEJANTES VONT AUX NAUTICALES DE LA CIOTAT
PECHEENMER	LES NAUTICALES - ROCK FISHING
PECHEOCCASION	LES NAUTICALES
CCI PACA	LES NAUTICALES A LA CIOTAT
CALANQUES-PARCNATIONAL	RETOUR SUR LES NAUTICALES DU 1ER AVRIL
CNEWS	PLACE AUX BATEAUX D OCCASION
LA MARSEILLAISE	SALON D UNE PLAISANCE ANGREE SUR LE LITTORAL DE LA METROPOLE
MYPROVENCE.FR	PLUS DE 200 EXPOSANTS SONT ATTENDUS
LACIOTAT.INFO	LES NAUTICALES
LAPROVENCE	ZOOM SUR QUELQUES INNOVATIONS
FRANCE3REGIONS	TOP DEPART POUR LES NAUTICALES
MOTEURBOAT	LES NAUTICALES
LACIOTAT.INFO	10 POINTS A RETENIR A 10 JOURS DE L OUVERTURE DU SALON
ACTUNAUTIQUE	LES NAUTICALES OUVRENT LA SAISON NAUTIQUE FRANCAISE
ACTUNAUTIQUE	SUZUKI EN FORCE AUX NAUTICALES
GRALON.NET	UN SALON NAUTIQUE A FLOT A LA CIOTAT
LE MARIN	LES NAUTICALES
ACTUALITESNAUTIQUES	LE SALON DE LA CIOTAT PREPARE SA 15EME EDITION
METEO CONSULT	LES NAUTICALES
LIBERTYSEA	LES NAUTICALES
VOGAVECMOI	LES NAUTICALES INFOS PRATIQUES



ANNEXE 3.A

ATTESTATION COMMISSAIRE AUX COMPTES GROUPEMENT GRAND PAVOIS ORGANISATION - SAFIM



Crowe Horwath™

Fiduroc Audit

Membre indépendant de Crowe Horwath International

GRAND PAVOIS ORGANISATION

Association

Avenue du Lazaret
Port des Minimes

17000 LA ROCHELLE

Attestation du Commissaire aux Comptes

Salon « Les Nauticales 2018 »



Crowe Horwath™

Fiduroc Audit

Membre indépendant de Crowe Horwath International

**Attestation du commissaire aux comptes
de l'association GRAND PAVOIS ORGANISATION
relative au Compte d'exploitation
du salon « Les Nauticales »
pour la période du 31 mars au 8 avril 2018**



Crowe HorwathTM

Fiduroc Audit

Membre indépendant de Crowe Horwath International

**Monsieur le Président de l'association
GRAND PAVOIS ORGANISATION**

**Avenue du Lazaret
Port des Minimes
17000 LA ROCHELLE**

**Attestation du commissaire aux comptes de l'association GRAND
PAVOIS ORGANISATION relative au Compte d'exploitation du salon
« Les Nauticales » pour la période du 31 mars au 8 avril 2018**

Mesdames, Messieurs les Membres de l'association Grand Pavois Organisation,

En notre qualité de commissaire aux comptes de l'association Grand Pavois Organisation et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives aux produits et charges (hors charges et rémunération GPO/SAFIM) figurant dans le document « Salon des Nauticales 2018 – Compte d'exploitation GPO (Bilan) » joint à la présente attestation et établi dans le cadre du contrat de délégation de service public pour l'organisation et l'exploitation du « Salon Nautique Marseille Provence Métropole » pour les éditions de 2016 à 2020.

Ce document fait ressortir un montant de 1 325 086 euros de produits hors taxes pour un total de charges (hors charges et rémunérations GPO/SAFIM) de 1 063 917 hors taxes.

Ces informations ont été établies sous votre responsabilité.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec les données internes de l'entité en lien avec la comptabilité telles que, notamment la comptabilité analytique.

Nous n'avons pas audité de comptes intermédiaires de l'association Grand Pavois Organisation postérieurs au 31 octobre 2017 et, par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion à ce titre.

Société de commissariat aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Poitiers
SARL au capital de 7 622,45 € - Siret 402 992 747 00020 - APE 6920 Z - FR 32 402 992 747

FIDUROC AUDIT
11-13 rue des Mimosas
17025 La Rochelle cedex 1.

Commissariat aux comptes

Tél +33(0)5 46 00 14 40 Fax +33(0)5 46 34 06 50

Reçu au Contrôle de légalité le 12 avril 2019



Crowe Horwath™

Fiduroc Audit

Membre indépendant de Crowe Horwath International

Nos travaux, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces travaux ont consisté, par sondage à :

- vérifier la concordance de ces informations avec les données internes à l'entité en lien avec la comptabilité telles que, notamment, la comptabilité analytique ;
- vérifier la conformité de ces informations avec les stipulations du contrat de délégation de service public pour l'organisation et l'exploitation du « Salon Nautique Marseille Provence Métropole » pour les éditions de 2016 à 2020 ;
- prendre connaissance des procédures mises en place par votre société pour produire l'information donnée dans le document joint et vérifier par sondages que l'information résultant de l'application de ces procédures concorde avec les données sous-tendant la comptabilité de votre société ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations figurant dans le document joint avec les données internes à l'entité en lien avec la comptabilité telles que, notamment, la comptabilité analytique.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les diligences mises en œuvre dans le cadre de la présente attestation ne sont pas destinées à remplacer les enquêtes et diligences que les tiers ayant eu communication de cette attestation pourrait par ailleurs mettre en œuvre dans le cadre de ses intérêts, et nous ne portons pas d'avis sur leur caractère suffisant au regard de leurs propres besoins.

En notre qualité de commissaires aux comptes de l'association Grand Pavois Organisation, notre responsabilité à l'égard de l'association et de ses adhérents est définie par la loi française et nous n'acceptons aucune extension de notre responsabilité au-delà de celle prévue par la loi française. Nous ne sommes redevables et n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers. En aucun cas, la société « Fiduroc Audit » ne pourra être tenue responsable d'aucun dommage, perte, coût ou dépense résultant d'un comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les dirigeants ou les employés de votre association.

Fait à La Rochelle, le 15 juin 2018.

Le Commissaire aux comptes
S.C.C.L.

Jacques MIOT

Société de commissariat aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Poitiers
SARL au capital de 7 622,45 € - Siret 402 992 747 00020 - APE 6920 Z - FR 32 402 992 747

Commissariat aux comptes

FIDUROC AUDIT
11-13 rue des Mimosas
17025 La Rochelle cedex 1

Tél +33(0)5 46 00 14 40 Fax + 33(0)5 46 34 08 50

Reçu au Contrôle de légalité le 12 avril 2019



Crowe Horwath™

Fiduroc Audit

Membre Indépendant de Crowe Horwath International

Salon des Nauticales 2018

Compte d'exploitation GPO

*Société de commissariat aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Poitiers
SARL au capital de 7 622,45 € - Siret 402 992 747 00020 - APE 6920 Z - FR 32 402 992 747*

Commissariat aux comptes

FIDUROC AUDIT
11-13 rue des Mimosas
17025 La Rochelle cedex 1

Tél +33(0)5 46 00 14 40 Fax + 33(0)5 46 34 08 50

Reçu au Contrôle de légalité le 12 avril 2019

Salon des Nauticales 2018
COMPTE D'EXPLOITATION GPO (BILAN)

CHARGES	Prévisionnel suivant DSP	Bilan 2018	PRODUITS	Prévisionnel suivant DSP	Bilan 2018
Libération du site et aménagement du salon	643 998	495 026	CA Emplacements	578 260	523 637
Libération du site : mouillages	19 768	15 136	Bateaux à flot	87 097	75 110
Libération du site : trans port bateaux AR	41 816	34 245	Mouillages	8 614	18 14
Libération du site : location quai	31 212	23 661	Bateaux exco à terre	189 813	154 260
Libération du site : SEMIDEP et ports d'accueil	31 733	30 024	Standes couvertes marchands	197 425	153 327
Aménagements extérieurs : décoration, signalétique, mobilier	35 374	55 584	Installations remise 100 %	0	0
Aménagements extérieurs : location rampes mobile	57 742	51 003	Associations (remise 50 %)	4 991	39 568
Aménagements extérieurs : location rampes mobile	83 464	48 015	Restaurants	31 973	42 560
Aménagements extérieurs : électricité, son, EDF, télé, wifi	21 848	24 103	Infirmeries, assurances	8 407	30 879
Aménagements extérieurs : location bungalow, tentes, clôture	236 000	201 747	Présentations techniques	30 870	41 620
Aménagements stands : location et montage structures, cloisons, marquetteries	5 202	5 528			
Contrôle réglementaire					
Exploitation	228 887	213 873	CA Prestations annexes	9 064	4570
Gardiennage/sécurité	82 192	77 808	CA Partenariats	48 854	59 905
Nettoyage	27 050	24 829			
Régie technique	49 839	45 266	Total CA hors billetterie	633 178	598 112
Hébergement	13 525	11 468	CA Billetterie	31 000	45 607
Gestion billetterie	18 646	13 062	Total CA HT	634 178	637 719
RTM Est Métropole (Navettes)	10 404	9 500			
Assurances	29 131	31 941			
Animations	70 727	65 079			
Animations	53 040	54 725			
Missions relations	17 687	10 354			
Communication - Promotion - Relations Presse	240 852	230 421			
Achats d'espace	145 656	120 427			
Site Internet	7 803	4 746			
Enquête Maitrise d'ouvrage	7 803	7 150			
Actions promotionnelles hors média	10 404	23 026			
Frais techniques et travaux d'impression	15 824	22 946			
Honoraires rédaction du Visuel (plan média)	13 005	3 260			
Divers (Action TV ou autres)	7 873	6 628			
Honoraires de Création de l'identité visuelle	8 323	12 059			
Honoraires Mission Relations Presse mission annuelle	24 449	24 140			
Aménagement Stand MAMP et Présence des Nauticales sur le NAUTIC	26 010	37 876			
Stand MAMP - Nauticales à la Croix	0	9 431			
Stand des Nauticales - Nautic de Paris	26 010	28 447			
Redevance MAMP	31 227	21 640	Participation HT de la CUMPH	687 367	687 367
Redevance fixe (intendée à 2% d'augmentation)	21 640	21 640			
Part variable (20% du CA Total excédant 610 000€ en 2018, 822 200€ en 2017, 638 644€ en 2016, 647 339€ en 2019 et 660 273€ en 2020 soit +2% par an)	9 587	0			
Sous-Total HT hors charges et rémunération SAFIM	1 141 662	1 063 917			
GROUPEMENT GRAND PAVOIS ORGANISATION / SAFIM	229 883	261 189			
Honoraires d'organisation GPO/Safim	166 585	202 358			
Rémunérations au titre de la commercialisation (emplacements et stands) 10%	63 318	58 811			
TOTAL CHARGES HT	1 371 545	1 325 086	TOTAL PRODUITS HT	1 371 545	1 325 085
			Résultat	0	0

Salon des Nauticales 2018
COMPTE D'EXPLOITATION GPO (BILAN)

CHARGES	Prévisionnel suivant DSP	Bilan 2018	PRODUITS	Prévisionnel suivant DSP	Bilan 2018
<u>Libération du site et aménagement du salon</u>	543 959	495 026	<u>CA Emplacements :</u>	578 260	523 637
. Libération du site : mouillages	19 768	15 136	. Bateaux à flot	87 097	75110
. Libération du site : transport bateaux A/R	41 616	34 245	. Multicoques	6 614	1814
. Libération du site : location grue	31 212	23 661	. Bateaux expo à terre	181 913	164260
. Libération du site : SEMIDEP et ports d'accueil	31 733	36 024	. Stands couverts marchands	187 425	155327
. Aménagements généraux : décoration, signalétique, mobilier	35 374	55 564	. Institutions (remise 100 %)	0	0
. Aménagements généraux : location panne mobile	57 742	51 003	. Associations (remise 50 %)	4 961	2958
. Aménagements généraux : électricité, sono, EDF, téléph, wifi	63 464	48 015	. Restaurants	31 973	42660
. Aménagements généraux : location bungalow, barrières, clôture	21 848	24 103	. Inscriptions, assurances	47 407	39879
. Aménagements stands : location et montage structures, cloisons, moquettes	236 000	201 747	. Prestations techniques	30 870	41629
. Contrôle réglementaire	5 202	5 528			
<u>Exploitation</u>	228 887	213 873	<u>CA Prestations annexes</u>	6 064	4570
. Gardiennage/sécurité	82 192	77 806	<u>CA Partenariats</u>	48 854	59905
. Nettoyage	27 050	24 829			
. Régie technique	49 939	45 266	<u>Total CA hors billetterie</u>	633 178	588 112
. Hôteses	13 525	11 469	<u>CA Billetterie</u>	51 000	49607
. Gestion billetterie	16 646	13 062	<u>Total CA HT</u>	684 178	637 719
. RTM Est Métropole (Navettes)	10 404	9 500			
. Assurances	29 131	31 941			
<u>Animations</u>	70 727	65 079			
. Animations	53 040	54 725			
. Missions réceptions	17 687	10 354			
<u>Communication - Promotion - Relations Presse</u>	240 852	230 421			
. Achats d'espaces	145 656	126 427			
. Site internet	7 803	4 745			
. Enquête visiteurs/exposants	7 803	7 150			
. Actions promotionnelles hors média	10 404	23 026			
. Frais techniques et travaux d'impression	15 606	22 946			
. Honoraires (adaptation du visuel, plan média)	13 005	3 260			
. Divers (Action TV ou autres)	7 803	6 628			
. Honoraires de Création de l'identité visuelle	8 323	12 099			
. Honoraires Mission Relations Presse (mission annuelle)	24 449	24 140			
<u>Aménagement Stand MAMP et Présence des Nauticales sur le NAUTIC</u>	26 010	37 878			
. Stand MAMP - Nauticales à la Ciotat	0	9 431			
. Stand des Nauticales - Nautic de Paris	26 010	28 447			
<u>Redevance MAMP</u>	31 227	21 640	<u>Participation HT de la CUMPM</u>	687 367	687 367
. Redevance fixe (Indexée à 2% d'augmentation)	21 640	21 640			
. Part variable (20% du CA Total excédant 610 000€ en 2016, 622 200€ en 2017, 636 644€ en 2018, 647 336€ en 2019 et 660 273€ en 2020 soit +2% par an)	9 587	0			
<u>Sous-Total HT hors charges et rémunération SAFIM</u>	1 141 662	1 063 917			
<u>GROUPEMENT GRAND PAVOIS ORGANISATION / SAFIM</u>	229 883	261 169			
. Honoraires d'organisation GPO/Safim	166 565	202 358			
. Rémunérations au titre de la commercialisation (emplacements et partenariats) 10%	63 318	58 811			
TOTAL CHARGES HT	1 371 545	1 325 086	TOTAL PRODUITS HT	1 371 545	1 325 086
			Résultat	0	0



ANNEXE 3.B

DETAILS POSTES AMÉNAGEMENTS STANDS 2018

NOM PRESTATAIRE	DÉTAIL PRESTATION	MONTANT HT
SARL LOCABOXE	Entree	14 183,00
SARL LOCABOXE	Village des Associations	11 776,00
SARL LOCABOXE	Restaurant Brasserie Basque	10 427,00
SARL LOCABOXE	Hall A	13 269,00
SARL LOCABOXE	Hall B	38 519,00
SARL LOCABOXE	Espace Métropole Aix-Marseille-Provence / Ville La Ciotat / Espace Conférences	13 086,00
SARL LOCABOXE	Espace Pêche & Plongée	10 824,00
SARL LOCABOXE	Restaurant La Taverne	5 460,00
SARL LOCABOXE	Club VIP	4 960,00
SARL LOCABOXE	GPO	7 261,00
SARL LOCABOXE	Partenaires	4 788,00
SARL LOCABOXE	Gardens Planchers	23 984,00
SARL LOCABOXE	Gardens Bureau	12 591,00
SARL LOCABOXE	Moquettes Extérieures	16 257,00
SARL LOCABOXE	Moquettes Ext Exposants	18 412,00
SARL LOCABOXE	Barrieres	11 806,00
SARL LOCABOXE	Signalétique	11 508,00
TOTAL		229 111,00 €



ANNEXE 3.B

MISSION & FICHE DE POSTE COMMUNICATION ET RELATIONS PRESSE 2018 FLORIANE BOUILLARD / MEDEVENT

LES NAUTICALES 2018

Missions presse :

- Mise en place des thématiques des communiqués avec le directeur communication
- Rédaction de communiqués presse thématiques
- Envoi aux journalistes des communiqués et informations
- Tenue et mise à jour des retombées presse France avec les coupures de l'Argus de la Presse reçues par le Grand Pavois Organisation.
- Elaboration du Dossier de Presse, suivi de la réalisation et impression
- Elaboration du dossier Nouveautés
- Suivi de la partie presse du site internet
- Organisation de conférences de presse
- Mise en place et suivi de partenariats presse
- Organisation et mise en place de jeux-concours avec les médias
- Création, suivi et actualisation de listes presse ciblées et spécifiques (selon les besoins)
- Suivi des équipes de TV et radios sur l'événement
- Réalisation du cahier des charges pour le service presse, mise en place et tenue
- Participation aux réunions du service
- Réalisation du bilan

Mission Communication :

- Elaboration, rédaction et envoi des Newsletters Exposants
- Suivi des contacts avec les responsables des Bateaux Evénements
- Elaboration des fiches d'informations sur les bateaux Evénements
- Participation au suivi du site web – mise en ligne d'actus...
- Contact et suivi avec les exposants pour les nouveautés
- Demande de parrain et suivi du parrainage (logistique, planning des rdv...)

Mission Partenariat Presse :

- Suivi des partenariats
- Recherche de nouveaux partenaires
- Suivi technique des stands partenaires (avec le Service technique)
- Suivi des opérations spéciales mises en place par les partenaires



ANNEXE 3.B

MISSION & FICHE DE POSTE COMMUNICATION ET RELATIONS PRESSE 2018 FLORIANE BOUILLARD / MEDEVENT

LES NAUTICALES 2018

Missions presse :

- Mise en place des thématiques des communiqués avec le directeur communication
- Rédaction de communiqués presse thématiques
- Envoi aux journalistes des communiqués et informations
- Tenue et mise à jour des retombées presse France avec les coupures de l'Argus de la Presse reçues par le Grand Pavois Organisation.
- Elaboration du Dossier de Presse, suivi de la réalisation et impression
- Elaboration du dossier Nouveautés
- Suivi de la partie presse du site internet
- Organisation de conférences de presse
- Mise en place et suivi de partenariats presse
- Organisation et mise en place de jeux-concours avec les médias
- Création, suivi et actualisation de listes presse ciblées et spécifiques (selon les besoins)
- Suivi des équipes de TV et radios sur l'événement
- Réalisation du cahier des charges pour le service presse, mise en place et tenue
- Participation aux réunions du service
- Réalisation du bilan

Mission Communication :

- Elaboration, rédaction et envoi des Newsletters Exposants
- Suivi des contacts avec les responsables des Bateaux Evénements
- Elaboration des fiches d'informations sur les bateaux Evénements
- Participation au suivi du site web – mise en ligne d'actus...
- Contact et suivi avec les exposants pour les nouveautés
- Demande de parrain et suivi du parrainage (logistique, planning des rdv...)

Mission Partenariat Presse :

- Suivi des partenariats
- Recherche de nouveaux partenaires
- Suivi technique des stands partenaires (avec le Service technique)
- Suivi des opérations spéciales mises en place par les partenaires



ANNEXE 3.C

C.A. EXPOSANTS 2018 PAR CATÉGORIES

STAND AIR LIBRES + CELLULES			
EXPOSANT	LIBELLÉ	QUANTITÉ	TOTAL HT
BIC SPORT	Cellule 3m x 3m	9	1067
BRUNSWICK MARINE IN EMEA - BAYLINER	Cellule 3m x 3m	9	941,4
CBR	Cellule 3m x 3m	9	836,8
CIOTABOATS	Cellule 3m x 3m	9	941,4
DEMO AND CO	Cellule 3m x 3m	9	1067
DEMO AND CO	Cellule 3m x 3m	18	1920,6
DTC DISTRIBUTION COSMETIC	Cellule 3m x 3m	9	1067
FARE TIKI SARL	Cellule 3m x 3m	9	1067
FENUA FACTORY	Cellule 3m x 3m	18	1882,8
HOBIE CAT EUROPE	Cellule 3m x 3m	9	941,4
J2MC NAUTISME	Cellule 3m x 3m	9	941,4
L'OVEOLE (Invité salon)	Cellule 3m x 3m	9	0

MAREVA - MAOHI	Cellule 3m x 3m	18	2000
MARINE FLOOR EUROPE SA (Partenaire salon)	Cellule 3m x 3m	9	0
MATT MARINE	Cellule 3m x 3m	9	847,26
MIDI NAUTISME	Cellule 3m x 3m	18	1882,8
MOU COMPANY	Cellule 3m x 3m	9	941,4
MY NOUR	Cellule 3m x 3m	9	1067
NAUTIFOS	Cellule 3m x 3m	9	800
NAUTISME MER DEVELOPPEMENT PORT ST LOUIS PROVENCE	Cellule 3m x 3m	18	2910,71
OPTIC PASSION	Cellule 3m x 3m	9	941,4
QUO VADIS	Cellule 3m x 3m	9	941,4
REACTIVA 2000 SL	Cellule 3m x 3m	9	941,4
REACTIVA 2000 SL	Cellule 3m x 3m	9	941,4
SERGIO CHAUSSURES	Cellule 3m x 3m	18	1882,8
SOLE NOSTRUM	Cellule 3m x 3m	9	941,4
SOLEIL DES MERS SASU	Cellule 3m x 3m	9	941,4
TECHNIC MARINE	Cellule 3m x 3m	27	2824,2
TERRE ET OCEAN	Cellule 3m x 3m	9	941,4
TIKI FACTORY	Cellule 3m x 3m	9	941,4
TOTOCUISTO	Cellule 3m x 3m	9	1067
TRICOT MARIN	Cellule 3m x 3m	27	2589
VAVASSORI PHILIPPE	Cellule 3m x 3m	18	2134
VAVASSORI PHILIPPE	Cellule 3m x 3m	9	800,25
YACHTING DEVELOPMENT	Cellule 3m x 3m	9	941,4
MARINE LOISIRS	Tente bureau 3m x 3m fermant à clef	9	1239,3
NAUTIC PRO SHOP	Tente bureau 3m x 3m fermant à clef	9	1115,37
SERVAUX	Tente bureau 3m x 3m fermant à clef	9	1239,3
TOTAL CELLULE 3X3		441	46 486,79
BRASSERIE BASQUE (cuisine)	Cellule 4m x 4m	16	0
BRUNSWICK MARINE FRANCE	Cellule 4m x 4m	16	1670,4
DOMAINE DE PIERACCI	Cellule 4m x 4m	16	0
KAYAK ATTITUDE	Cellule 4m x 4m	16	1893
LA GRANDE TAVERNE DE BAVIERE (cuisine)	Cellule 4m x 4m	16	0
LES JOYEUX MARINS	Cellule 4m x 4m	48	3155

MOOVING SARL	Cellule 4m x 4m	16	1067
NAUTIC 2000	Cellule 4m x 4m	32	3712
BRUNSWICK MARINE FRANCE	Tente bureau 4m x 4m fermant à clef	16	1744,2
DAVEO SAS	Tente bureau 4m x 4m fermant à clef	16	1977
MARINE EXPRESS SERVICE	Tente bureau 4m x 4m fermant à clef	16	1744,2
MARSEILLE YACHTING	Tente bureau 4m x 4m fermant à clef	16	1657
PARC NATIONAL DES CALANQUES	Tente bureau 4m x 4m fermant à clef	16	1744,2
PROMER	Tente bureau 4m x 4m fermant à clef	16	1938
TI-COYO	Tente bureau 4m x 4m fermant à clef	16	1744,2
TOTAL CELLULE 4X4		288	24 046,20
CAPITOLE FINANCE - TOFINSO	Cellule 5m x 5m	25	2616,3
CFGV EUGENE ELLIA (Partenaire salon)	Cellule 5m x 5m	25	0
DECATHLON (Partenaire salon)	Cellule 5m x 5m	50	0
ISUZU MIDI France (Partenaire salon)	Cellule 5m x 5m	25	0
YACHT MEDITERRANEE	Cellule 5m x 5m	25	2616,3
TOTAL CELLULE 5X5		150	5 232,60
SUZUKI FRANCE SAS	Cellule couverte 15m x 5m	75	8 721,00
BRASSERIE BASQUE	Espace Restauration	250	19060
BRASSERIE BASQUE	Espace Restauration	150	4200
LA GRANDE TAVERNE DE BAVIERE	Espace Restauration	100	2800
LA GRANDE TAVERNE DE BAVIERE	Espace Restauration	150	13600
SERGE MIGNE EVENEMENTS SARL	Espace Restauration	30	3000
TOTAL RESTAURATION		680	42 660,00
AQUAPHILE	Stand air libre	20	400
BIC SPORT	Stand air libre	21	1008
BRUNSWICK MARINE IN EMEA - BAYLINER	Stand air libre	127,5	5393,25
CAUCHI DESIGN EURL	Stand air libre	20	846
CBR	Stand air libre	32	1203,2
DAVEO SAS	Stand air libre	90	4320
DOREE MARINE	Stand air libre	155	6345
GRAND SUD HABITAT	Stand air libre	24	1152
HOBIE CAT EUROPE	Stand air libre	37	1565,1
ISUZU MIDI France (Partenaire salon)	Stand air libre	94,5	0

J2MC NAUTISME	Stand air libre	56	1936,8
KAYAK ATTITUDE	Stand air libre	20	960
MARINE EXPRESS SERVICE	Stand air libre	190	7954,6
MARINE LOISIRS	Stand air libre	196	8290,8
MARINE LOISIRS	Stand air libre	44	1408
MARINE NATIONALE - CIRFA MARINE (Invité salon)	Stand air libre	20	0
MARSEILLE YACHTING	Stand air libre	193	8163,9
MATT MARINE	Stand air libre	170	6516
MATT MARINE	Stand air libre	100	846
MATT MARINE	Stand air libre	100	3384
MOOVING SARL	Stand air libre	8	384
NAUTIC 2000	Stand air libre	52	2144
NAUTIC PRO SHOP	Stand air libre	144	6091,2
NAUTIFOS	Stand air libre	110	3188,5
OJAI FOOD	Stand air libre	10	423
PROMER	Stand air libre	110	5170
QUO VADIS	Stand air libre	28	806,4
QUO VADIS	Stand air libre	341	14424,3
RALLYE DES ILES DU SOLEIL (Invité salon)	Stand air libre	36	0
REVE DE BAMBOU EURL	Stand air libre	50	2115
SERVAUX	Stand air libre	223	9432,9
SUZUKI FRANCE SAS	Stand air libre	173	7047,9
TI-COYO	Stand air libre	190	8037
TIKI FACTORY	Stand air libre	6	253,8
TIWAL SAS	Stand air libre	15	634,5
TOTOCUISTO	Stand air libre	15	720
YACHT MEDITERRANEE	Stand air libre	368	15566,4
YACHT MEDITERRANEE	Stand air libre	37	1065,6
BRUNSWICK MARINE IN EMEA - BAYLINER	Stand air libre - Surface supplémentaire remisee	72,5	2088
TI-COYO	Stand air libre - surface supplémentaire remisee	10	288
NAUTIC 2000	Stand air libre avec plancher et moquette	48	2736
BENDANO ADRIEN	Stand air libre sans moquette	10	340
BRUNSWICK MARINE FRANCE	Stand air libre sans moquette	300	12690

MARSEILLE YACHTING	Stand air libre supplémentaire remisé	149	3968
SERVAUX	Stand air libre supplémentaire remisee	62	1785,6
GRAND NORD ATTITUDE	Stand couvert extérieur 48m2 du samedi 31 mars au mardi 3 avril inclus	48	1167
MAJORATIONS ANGLES SUR STAND AIR-LIBRE			890,21
TOTAL M2 AIR-LIBRE		4325,5	164 259,75
TOTAL GENERAL RECETTES ET SURFACE		5959,5	291 406,34

À FLOT (BATEAUX, PLATE-FORMES...)			
EXPOSANT	LIBELLÉ	QUANTITÉ	TOTAL HT
BLUE TOUCH	Monocoque à flot	12,4	1227,6
BLUE TOUCH	Monocoque à flot	10	550
BLUE TOUCH	Monocoque à flot	12,98	1285,02
DOREE MARINE	Monocoque à flot	7,75	767,25
DOREE MARINE	Monocoque à flot	8,99	890,01
DREAM YACHT CHARTER	Monocoque à flot - Espace bateaux d'occasion	13,45	1035,65
DREAM YACHT CHARTER	Multicoque à flot	13	1813,5
EUROP YACHTING	Monocoque à flot	11,4	627
EUROP YACHTING	Monocoque à flot	13,4	1474
EUROTRADE - EUROMAR	Monocoque à flot	6,5	728
EUROTRADE - EUROMAR	Monocoque à flot	8	896
EVASION YACHTING	Monocoque à flot	11,32	1267,84
EVASION YACHTING	Monocoque à flot	10,9	1220,8
JPL SARL	Monocoque à flot - Espace bateaux d'occasion	9,9	762,3
JPL SARL	Monocoque à flot - Espace bateaux d'occasion	14,75	1135,75
JPL SARL	Monocoque à flot - Espace bateaux d'occasion	8,36	333,49
JPL SARL	Monocoque à flot - Espace bateaux d'occasion	9,98	768,46
MARINE SERVICES	Monocoque à flot	12	1344
MARINE SERVICES	Monocoque à flot	10	1120
MARINE SERVICES	Monocoque à flot	8	448
MED YACHT SERVICES	Monocoque à flot	8,5	841,5
MIDI NAUTISME	Monocoque à flot	11,98	1186,02
MIDI NAUTISME	Monocoque à flot	9,98	988,02

MIDI NAUTISME	Monocoque à flot	10,96	1085,04
MIDI NAUTISME	Monocoque à flot	14,75	1460,25
NAUTIC 2000	Monocoque à flot	6,4	352
POGO STRUCTURES SAS	Monocoque à flot	9,14	511,84
POGO STRUCTURES SAS	Monocoque à flot	9,5	940,5
PORT D'HIVER YACHTING	Monocoque à flot	13,5	1512
QUER PROFESSIONAL BOATS SL	Monocoque à flot	11,95	1338,4
QUO VADIS	Monocoque à flot	9,58	833,46
QUO VADIS	Monocoque à flot	7,98	694,26
QUO VADIS	Monocoque à flot	6,96	605,52
QUO VADIS	Monocoque à flot	6,99	608,13
QUO VADIS	Monocoque à flot	9,98	868,26
QUO VADIS	Monocoque à flot	13,5	1174,5
QUO VADIS	Monocoque à flot	10,81	940,47
QUO VADIS	Monocoque à flot	6,1	530,7
QUO VADIS	Monocoque à flot	11,98	1042,26
QUO VADIS	Monocoque à flot	6,48	563,76
QUO VADIS	Monocoque à flot	9,97	867,39
QUO VADIS	Monocoque à flot - Espace bateaux d'occasion	11,85	912,45
QUO VADIS	Monocoque à flot - Espace bateaux d'occasion	11,9	916,3
QUO VADIS	Monocoque à flot - Espace bateaux d'occasion	9,98	768,46
QUO VADIS	Monocoque à flot - Espace bateaux d'occasion	11,85	912,45
QUO VADIS	Monocoque à flot - Espace bateaux d'occasion	-5,61	-431,97
SAILEAZY SAS	Multicoque à flot	16,1	0
SAIL'IN PROJECT	Monocoque à flot	7,35	0
SERVAUX	Monocoque à flot	9,61	528,55
SERVAUX	Monocoque à flot	10,78	592,9
SERVAUX	Monocoque à flot	13,45	839
SERVAUX	Monocoque à flot	11,65	1153,35
SOLEIL BLEU YACHTING	Monocoque à flot	9,25	508,75
SOLEIL BLEU YACHTING	Monocoque à flot	9,95	1094,5
SOLEIL BLEU YACHTING	Monocoque à flot	7,33	403,15
SOLEIL BLEU YACHTING	Monocoque à flot	6,8	374

TECHNIC MARINE	Monocoque à flot	7,5	742,5
TECHNIC MARINE	Monocoque à flot	7,5	742,5
TECHNIC MARINE	Monocoque à flot	6,9	379,5
TECHNIC MARINE	Monocoque à flot	7,4	732,6
TECHNIC MARINE	Monocoque à flot	6,5	643,5
TECHNIC MARINE	Monocoque à flot	7,5	742,5
TECHNIC MARINE	Monocoque à flot	9,2	605
TECHNIC MARINE	Monocoque à flot - Espace bateaux d'occasion	7,5	577,5
TECHNIC MARINE	Monocoque à flot - Espace bateaux d'occasion	13,38	1030,26
TECHNIC MARINE	Monocoque à flot - Espace bateaux d'occasion	8,5	654,5
TECHNIC MARINE	Monocoque à flot - Espace bateaux d'occasion	9,98	768,46
TECHNIC MARINE	Monocoque à flot - Espace bateaux d'occasion	13	1001
TECHNIC MARINE	Monocoque à flot - Espace bateaux d'occasion	9	693
TECHNIC MARINE	Monocoque à flot - Espace bateaux d'occasion	8	616
TECHNIC MARINE	Monocoque à flot - Espace bateaux d'occasion	12	924
YACHT MEDITERRANEE	Monocoque à flot	12,54	1241,46
YACHT MEDITERRANEE	Monocoque à flot	9,34	924,66
YACHT MEDITERRANEE	Monocoque à flot	7,76	768,24
YACHT MEDITERRANEE	Monocoque à flot	9,86	976,14
YACHT MEDITERRANEE	Monocoque à flot	8,81	872,19
YACHT MEDITERRANEE	Monocoque à flot	6,98	691,02
YACHT MEDITERRANEE	Monocoque à flot	7,96	788,04
YACHT MEDITERRANEE	Monocoque à flot	9,48	938,52
YACHT MEDITERRANEE	Monocoque à flot	7,98	790,02
YACHT MEDITERRANEE	Monocoque à flot	9,44	934,56
YACHT MEDITERRANEE	Monocoque à flot	9,95	985,05
YACHT MEDITERRANEE	Monocoque à flot	6,45	638,55
YACHT MEDITERRANEE	Monocoque à flot	6,98	691,02
YACHT MEDITERRANEE	Monocoque à flot	15	1000
YACHT MEDITERRANEE	Monocoque à flot	9,97	987,03
YACHT MEDITERRANEE	Monocoque à flot - Espace bateaux d'occasion	8	616
YACHT MEDITERRANEE	Monocoque à flot - Espace bateaux d'occasion	8,6	662,2
YACHT MEDITERRANEE	Monocoque à flot - Espace bateaux d'occasion	10,75	827,75

YACHT MEDITERRANEE	Terrasse 15m2 à flot avec tente d'accueil (2.5x3)	15 m2	1350
YACHTING DEVELOPMENT	Monocoque à flot	10,7	1059,3
YACHTING DEVELOPMENT	Monocoque à flot	11,3	1118,7
TOTAL METRE LINEAIRE BATEAUX + RECETTES		884,02	76 924,11

VILLAGE DES ASSOCIATIONS			
EXPOSANT	LIBELLÉ	QUANTITÉ	TOTAL HT
AQUA PASSION	Village des Associations	6	507
CLUB HALIEUTIS	Village des Associations	6	507
COMITE DE PROVENCE FNPSA	Village des Associations	6	507
COMITE REGIONAL PROVENCE ALPES COTE AZUR FFESSM	Village des Associations	6	507
FEDERATION FRANCAISE DES PECHEURS EN MER	Village des Associations	6	422,5
SEA SHEPHERD FRANCE	Village des Associations	6	507
THE SEACLEANERS (Invité)	Village des Associations	6	0
	TOTAL	42	2957,5

STANDS SOUS HALLS				
EXPOSANT	LIBELLÉ	QUANTITÉ	SURFACE	TOTAL HT
DEL DISENO	M2 Pack sous hall	9	9	1701
FLEXFUEL ENERGY DEVELOPMENT	M2 Pack sous hall	9	9	1701
LB TENDER MECHANICS	M2 Pack sous hall	12	12	1998
MAIRIE DE SANARY SUR MER	M2 Pack sous hall	9	9	500
MAIRIE DE SANARY SUR MER	M2 Pack sous hall	9	9	1498,5
PREV'INTER SASU	M2 Pack sous hall	9	9	1543
RUN SERVICES	M2 Pack sous hall	21	21	3496,5
SAILEAZY SAS	M2 Pack sous hall	9	9	1530,9
SFIVE	M2 Pack sous hall	9	12	1701
SMMI	M2 Pack sous hall	20	20	3780
SOVEDIS - AQUATABS	M2 Pack sous hall	9	9	1701
AFAC ASSURANCES	M2 sous hall avec moquette bleue	3	3	429
BH SERVICE	M2 sous hall avec moquette bleue	12	12	1512

CERTEC SARL	M2 sous hall avec moquette bleue	15	24	1893
ECOLE DE LA MARINE DE PLAISANCE	M2 sous hall avec moquette bleue	9	9	760
ETOILE SELLERIE	M2 sous hall avec moquette bleue	9	9	1134
EUROP YACHTING	M2 sous hall avec moquette bleue	9	9	1260
EVASION EN MEDITERRANÉE	M2 sous hall avec moquette bleue	9	18	1287
GROUPEMENT DE PÊCHE ET D'ÉTUDES SOUS MARINES (Invité salon)	M2 sous hall avec moquette bleue	15	15	0
MARINE PROPULSION ENERGIE	M2 sous hall avec moquette bleue	15	15	1890
PLONGEZ ! (Partenaire salon)	M2 sous hall avec moquette bleue	9	9	0
POCHON S.A.	M2 sous hall avec moquette bleue	18	24	2122,2
SUD MARINE	M2 sous hall avec moquette bleue	9	9	1134
AGENCE DEPARTEMENTALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE	M2 sous hall sans moquette	18	18	2122,2
CAISSE REGIONALE CREDIT MARITIME MUTUEL "LA MEDITERRANEE" (Partenaire salon)	M2 sous hall sans moquette	9	9	0
CB DISTRIBUTION	M2 sous hall sans moquette	15	15	1768,5
DAVIA CONCEPT SELLERIE BÂCHE	M2 sous hall sans moquette	12	12	1331,1
DIFUROC	M2 sous hall sans moquette	15	15	1768,5
E. FORG	M2 sous hall sans moquette	12	12	1725
ENERGIE 73	M2 sous hall sans moquette	24	24	1539
FLEXITEEK MEDITERRANEE - RIVIERA DECKING	M2 sous hall sans moquette	9	15	1206
GM PRO SARL	M2 sous hall sans moquette	6	6	707,4
INTERNATIONAL MOTORS SERVICE	M2 sous hall sans moquette	16	16	1886,4
MECA BATEAUX DISTRIBUTION	M2 sous hall sans moquette	16	16	1697,76
NAUTI SERVICES	M2 sous hall sans moquette	18	18	2122,2
NAUTI SERVICES	M2 sous hall sans moquette	6	6	428,57
NAUTIC 13 SERVICES SARL	M2 sous hall sans moquette	24	24	2829,6
NAVICOM	M2 sous hall sans moquette	12	15	1414,8
NOURRITURE ET SANTE "MAMIE MONNIER"	M2 sous hall sans moquette	9	9	1061,1
OFFSHORE SERVICES	M2 sous hall sans moquette	27	27	3006,45
ORLANDO PECHE - TOP APPATS	M2 sous hall sans moquette	30	30	1965
PROFIL VOILES	M2 sous hall sans moquette	9	9	1061,1
RIPPERT CHRISTOPHE	M2 sous hall sans moquette	15	15	800
SICILIA PESCASHOP	M2 sous hall sans moquette	9	9	1206
SNSM LA CIOTAT (Invité salon)	M2 sous hall sans moquette	12	12	0

SPIELMAN PATRICK	M2 sous hall sans moquette	9	9	1061,1
TECHNI COULEUR INDUSTRIE SUD	M2 sous hall sans moquette	12	12	1414,8
Majoration angle				2146,77
TOTAL GENERAL SURFACE + RECETTES			637,00	70 841,45



ANNEXE 3.C

EXPOSANTS ET DATES INSCRIPTIONS 2018

EXPOSANT	DATE INSCRIPTION	NOUVEL EXPOSANT
AFAC ASSURANCES	06/03/2018	Oui
AGENCE DEPARTEMENTALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE	07/11/2017	Non
AQUA PASSION	06/11/2017	Non
AQUABAT S.R.L	31/01/2018	Oui
AQUAPHILE	06/04/2018	Oui
BENDANO ADRIEN	12/01/2018	Non
BH SERVICE	05/01/2018	Non
BIC SPORT	13/03/2018	Non
BLUE TOUCH	11/12/2017	Non
BRASSERIE BASQUE	14/11/2017	Non
BRUNSWICK MARINE FRANCE	12/12/2017	Non
BRUNSWICK MARINE IN EMEA - BAYLINER	11/12/2017	Non
CAISSE REGIONALE CREDIT MARITIME MUTUEL "LA MEDITERRANEE"	28/02/2018	Non
CAPITOLE FINANCE - TOFINSO	05/12/2017	Non

EXPOSANT	DATE INSCRIPTION	NOUVEL EXPOSANT
CAUCHI DESIGN EURL	23/10/2017	Non
CB DISTRIBUTION	16/10/2017	Non
CBR	20/11/2017	Oui
CERTEC SARL	17/01/2018	Non
CFGV EUGENE ELLIA	19/02/2018	Non
CIOTABOATS	16/10/2017	Non
CLUB HALIEUTIS	06/11/2017	Non
COMITE DE PROVENCE FNPSA	05/12/2017	Non
COMITE REGIONAL PROVENCE ALPES COTE AZUR FFESSM	21/12/2017	Oui
DAVEO SAS	01/03/2018	Oui
DAVIA CONCEPT SELLERIE BÂCHE	22/11/2017	Non
DECATHLON	05/03/2018	Non
DEL DISENO	12/02/2018	Oui
DEMO AND CO	26/02/2018	Non
DIFUROC	10/01/2018	Non
DOMAINE DE PIERACCI	13/03/2018	Oui
DOREE MARINE	15/01/2018	Non
DREAM YACHT CHARTER	20/11/2017	Non
DREAM YACHT CHARTER	12/02/2018	Non
DTC DISTRIBUTION COSMETIC	23/03/2018	Oui
E. FORG	27/03/2018	Oui
ECOLE DE LA MARINE DE PLAISANCE	16/01/2018	Non
ENERGIE 73	23/03/2018	Oui
ESPRIT SUD	07/03/2018	Oui
ETOILE SELLERIE	16/10/2017	Non
EUROP YACHTING	12/02/2018	Non
EUROTRADE - EUROMAR	27/03/2018	Oui
EVASION EN MEDITERRANÉE	12/02/2018	Oui
EVASION YACHTING	28/02/2018	Non
FARE TIKI SARL	26/03/2018	Oui

EXPOSANT	DATE INSCRIPTION	NOUVEL EXPOSANT
FEDERATION FRANCAISE DES PECHEURS EN MER	26/01/2018	Non
FENUA FACTORY	09/01/2018	Oui
FLEXFUEL ENERGY DEVELOPMENT	02/02/2018	Oui
FLEXITEEK MEDITERRANEE - RIVIERA DECKING	13/03/2018	Oui
GLISSE POUR TOUS	23/03/2018	Oui
GMPRO SARL	15/11/2017	Non
GRAND NORD ATTITUDE	21/03/2018	Oui
GRAND SUD HABITAT	13/03/2018	Oui
GROUPEMENT DE PÊCHE ET D'ÉTUDES SOUS MARINES	13/03/2018	Non
HOBIE CAT EUROPE	15/01/2018	Non
INTERNATIONAL MOTORS SERVICE	17/01/2018	Non
ISUZU MIDI FRANCE	19/02/2018	Non
J2MC NAUTISME	17/11/2017	Non
JPL SARL	15/03/2018	Oui
KAYAK ATTITUDE	07/03/2018	Non
L'OVEOLE	19/03/2018	Oui
LA GRANDE TAVERNE DE BAVIERE	14/11/2017	Non
LB TENDER MECHANICS	17/10/2017	Non
LES JOYEUX MARINS	26/02/2018	Non
MAIRIE DE SANARY SUR MER	15/01/2018	Oui
MAREVA - MAOHI	11/12/2017	Non
MARINE EXPRESS SERVICE	07/11/2017	Non
MARINE FLOOR EUROPE SA	13/03/2018	Non
MARINE LOISIRS	03/01/2018	Non
MARINE NATIONALE - CIRFA MARINE	08/03/2018	Non
MARINE PROPULSION ENERGIE	25/01/2018	Non
MARINE SERVICES	14/03/2018	Oui
MARSEILLE YACHTING	16/01/2018	Non
MATT MARINE	31/01/2018	Oui
MECA BATEAUX DISTRIBUTION	11/12/2017	Non

EXPOSANT	DATE INSCRIPTION	NOUVEL EXPOSANT
MED YACHT SERVICES	18/01/2018	Oui
METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	15/02/2018	Non
MIDI NAUTISME	31/01/2018	Non
MOOVING SARL	12/02/2018	Oui
MOTORS GATE - YOUBOAT	06/03/2018	Non
MOU COMPANY	18/12/2017	Oui
MY NOUR	01/03/2018	Oui
NAUTI SERVICES	10/01/2018	Non
NAUTIC 13 SERVICES SARL	16/01/2018	Non
NAUTIC 2000	19/02/2018	Non
NAUTIC PRO SHOP	23/11/2017	Non
NAUTIFOS	30/01/2018	Non
NAUTISME MER DEVELOPPEMENT PORT ST LOUIS PROVENCE	20/02/18	Non
NAVICOM	11/12/2017	Non
NOURRITURE ET SANTE "MAMIE MONNIER"	17/01/2018	Oui
OFFSHORE SERVICES	01/02/2018	Non
OJAI FOOD	15/01/2018	Non
OPTIC PASSION	05/12/2017	Non
ORLANDO PECHE - TOP APPATS	03/01/2018	Non
PARC NATIONAL DES CALANQUES	15/01/2018	Non
PLAISIR D'OFFRIR	02/03/2018	Oui
PLONGEZ !	14/03/2018	Non
POCHON S.A.	22/11/2017	Non
POGO STRUCTURES SAS	17/01/2018	Non
PORT D'HIVER YACHTING	28/02/2018	Oui
PREV'INTER SASU	08/03/2018	Oui
PROFIL VOILES	16/01/2018	Non
PROMER	20/02/2018	Non
QUER PROFESSIONAL BOATS SL	07/03/2018	Non
QUO VADIS	29/11/2017	Non

EXPOSANT	DATE INSCRIPTION	NOUVEL EXPOSANT
RALLYE DES ILES DU SOLEIL	14/02/2018	Non
REACTIVA 2000 SL	17/10/2017	Non
REVE DE BAMBOU EURL	29/01/2018	Oui
RIPPERT CHRISTOPHE	21/03/2018	Oui
RUN SERVICES	03/01/2018	Non
SAIL'IN PROJECT	27/03/2018	Oui
SAILEAZY SAS	02/03/2018	Non
SEA SHEPHERD FRANCE	17/01/2018	Non
SERGE MIGNE EVENEMENTS SARL	14/11/2017	Non
SERGIO CHAUSSURES	07/12/2017	Non
SERVAUX	20/02/2018	Non
SFIVE	13/03/2018	Oui
SICILIAPESCASHOP	26/02/2018	Oui
SMMI	20/02/2018	Oui
SNSM LA CIOTAT	12/02/2018	Non
SOLE NOSTRUM	11/01/2018	Non
SOLEIL BLEU YACHTING	15/01/2018	Non
SOLEIL DES MERS SASU	18/12/2017	Oui
SOVEDIS - AQUATABS	31/01/2018	Oui
SPIELMAN PATRICK	15/01/2018	Oui
SUD MARINE	13/11/2017	Non
SUZUKI FRANCE SAS	11/01/2018	Non
TECHNI COULEUR INDUSTRIE SUD	16/01/2018	Oui
TECHNIC MARINE	11/12/2017	Non
TERRE ET OCEAN	18/01/2018	Oui
THE SEACLEANERS	06/03/2018	Oui
TI-COYO	11/12/2017	Non
TIKI FACTORY	09/01/2018	Non
TIWAL SAS	15/01/2018	Non
TOTOCUISTO	19/01/2018	Oui

EXPOSANT	DATE INSCRIPTION	NOUVEL EXPOSANT
TRICOT MARIN	05/12/2017	Non
VAVASSORI PHILIPPE	15/01/2018	Non
VILLE DE LA CIOTAT	14/02/2018	Non
YACHT MEDITERRANEE	17/11/2017	Non
YACHTING DEVELOPMENT	15/01/2018	Oui

NOUVEAUX EXPOSANTS : 48 SUR 139 EXPOSANTS



ANNEXE 3.C

FRAIS INSCRIPTION EXPOSANTS 2018

RAISON SOCIALE	LIBELLÉ SUR FACTURE	QUANTITÉ	TOTAL HT
AFAC ASSURANCES	Droits d'inscription obligatoire	1	378
AGENCE DEPARTEMENTALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE	Droits d'inscription obligatoire	1	378
BENDANO ADRIEN	Droits d'inscription obligatoire	1	378
BH SERVICE	Droits d'inscription obligatoire	1	378
BIC SPORT	Droits d'inscription obligatoire	1	378
BLUE TOUCH	Droits d'inscription obligatoire	1	378
BRUNSWICK MARINE FRANCE	Droits d'inscription obligatoire	1	378
BRUNSWICK MARINE IN EMEA - BAYLINER	Droits d'inscription obligatoire	1	378
CAPITOLE FINANCE - TOFINSO	Droits d'inscription obligatoire	1	378
CAUCHI DESIGN EURL	Droits d'inscription obligatoire	1	378
CB DISTRIBUTION	Droits d'inscription obligatoire	1	378
CBR	Droits d'inscription obligatoire	1	378
CERTEC SARL	Droits d'inscription obligatoire	1	378
CIOTABOATS	Droits d'inscription obligatoire	1	378
DAVEO SAS	Droits d'inscription obligatoire	1	378
DAVIA CONCEPT SELLERIE BÂCHE	Droits d'inscription obligatoire	1	378
DEL DISENO	Droits d'inscription obligatoire	1	378
DEMO AND CO	Droits d'inscription obligatoire	1	378

RAISON SOCIALE	LIBELLÉ SUR FACTURE	QUANTITÉ	TOTAL HT
DIFUROC	Droits d'inscription obligatoire	1	378
DOREE MARINE	Droits d'inscription obligatoire	1	378
DREAM YACHT CHARTER	Droits d'inscription obligatoire	1	378
DTC DISTRIBUTION COSMETIC	Droits d'inscription obligatoire	1	378
ECOLE DE LA MARINE DE PLAISANCE	Droits d'inscription obligatoire	1	378
ENERGIE 73	Droits d'inscription obligatoire	1	378
ETOILE SELLERIE	Droits d'inscription obligatoire	1	378
EUROP YACHTING	Droits d'inscription obligatoire	1	378
EUROTRADE - EUROMAR	Droits d'inscription obligatoire	1	378
EVASION EN MEDITERRANÉE	Droits d'inscription obligatoire	1	378
EVASION YACHTING	Droits d'inscription obligatoire	1	378
FARE TIKI SARL	Droits d'inscription obligatoire	1	378
FENUA FACTORY	Droits d'inscription obligatoire	1	378
FLEXFUEL ENERGY DEVELOPMENT	Droits d'inscription obligatoire	1	378
FLEXITEEK MEDITERRANEE - RIVIERA DECKING	Droits d'inscription obligatoire	1	378
GMPRO SARL	Droits d'inscription obligatoire	1	378
GRAND NORD ATTITUDE	Droits d'inscription obligatoire	1	0
GRAND SUD HABITAT	Droits d'inscription obligatoire	1	378
HOBIE CAT EUROPE	Droits d'inscription obligatoire	1	378
INTERNATIONAL MOTORS SERVICE	Droits d'inscription obligatoire	1	378
J2MC NAUTISME	Droits d'inscription obligatoire	1	378
JPL SARL	Droits d'inscription obligatoire	1	0
KAYAK ATTITUDE	Droits d'inscription obligatoire	1	378
LB TENDER MECHANICS	Droits d'inscription obligatoire	1	378
LES JOYEUX MARINS	Droits d'inscription obligatoire	1	378
MAIRIE DE SANARY SUR MER	Droits d'inscription obligatoire	1	378
MAREVA - MAOHI	Droits d'inscription obligatoire	1	189
MARINE EXPRESS SERVICE	Droits d'inscription obligatoire	1	378
MARINE EXPRESS SERVICE	Droits d'inscription obligatoire	1	378
MARINE LOISIRS	Droits d'inscription obligatoire	1	378

RAISON SOCIALE	LIBELLÉ SUR FACTURE	QUANTITÉ	TOTAL HT
MARINE PROPULSION ENERGIE	Droits d'inscription obligatoire	1	378
MARINE SERVICES	Droits d'inscription obligatoire	1	378
MARSEILLE YACHTING	Droits d'inscription obligatoire	1	378
MATT MARINE	Droits d'inscription obligatoire	1	378
MATT MARINE	Droits d'inscription obligatoire	1	378
MECA BATEAUX DISTRIBUTION	Droits d'inscription obligatoire	1	378
MED YACHT SERVICES	Droits d'inscription obligatoire	1	378
MIDI NAUTISME	Droits d'inscription obligatoire	1	378
MOOVING SARL	Droits d'inscription obligatoire	1	378
MOU COMPANY	Droits d'inscription obligatoire	1	378
MY NOUR	Droits d'inscription obligatoire	1	378
NAUTI SERVICES	Droits d'inscription obligatoire	1	378
NAUTIC 13 SERVICES SARL	Droits d'inscription obligatoire	1	378
NAUTIC 2000	Droits d'inscription obligatoire	1	378
NAUTIC PRO SHOP	Droits d'inscription obligatoire	1	378
NAUTIFOS	Droits d'inscription obligatoire	1	378
NAUTISME MER DEVELOPPEMENT PORT ST LOUIS PROVENCE	Droits d'inscription obligatoire	1	378
NAVICOM	Droits d'inscription obligatoire	1	378
NOURRITURE ET SANTE "MAMIE MONNIER"	Droits d'inscription obligatoire	1	378
OFFSHORE SERVICES	Droits d'inscription obligatoire	1	378
OJAI FOOD	Droits d'inscription obligatoire	1	378
OPTIC PASSION	Droits d'inscription obligatoire	1	378
ORLANDO PECHE - TOP APPATS	Droits d'inscription obligatoire	1	378
PARC NATIONAL DES CALANQUES	Droits d'inscription obligatoire	1	378
POCHON S.A.	Droits d'inscription obligatoire	1	378
POGO STRUCTURES SAS	Droits d'inscription obligatoire	1	378
PORT D'HIVER YACHTING	Droits d'inscription obligatoire	1	378
PREV'INTER SASU	Droits d'inscription obligatoire	1	0
PROFIL VOILES	Droits d'inscription obligatoire	1	378
PROMER	Droits d'inscription obligatoire	1	378

RAISON SOCIALE	LIBELLÉ SUR FACTURE	QUANTITÉ	TOTAL HT
QUER PROFESSIONAL BOATS SL	Droits d'inscription obligatoire	1	378
QUO VADIS	Droits d'inscription obligatoire	1	378
REACTIVA 2000 SL	Droits d'inscription obligatoire	1	378
REVE DE BAMBOU EURL	Droits d'inscription obligatoire	1	378
RIPPERT CHRISTOPHE	Droits d'inscription obligatoire	1	0
RUN SERVICES	Droits d'inscription obligatoire	1	378
SAILEAZY SAS	Droits d'inscription obligatoire	1	378
SAIL'IN PROJECT	Droits d'inscription obligatoire	1	378
SERGIO CHAUSSURES	Droits d'inscription obligatoire	1	378
SERVAUX	Droits d'inscription obligatoire	1	378
SFIVE	Droits d'inscription obligatoire	1	378
SICILIAPESCASHOP	Droits d'inscription obligatoire	1	378
SMMI	Droits d'inscription obligatoire	1	378
SNSM LA CIOTAT	Droits d'inscription obligatoire	1	378
SOLE NOSTRUM	Droits d'inscription obligatoire	1	378
SOLEIL BLEU YACHTING	Droits d'inscription obligatoire	1	378
SOLEIL DES MERS SASU	Droits d'inscription obligatoire	1	378
SOVEDIS - AQUATABS	Droits d'inscription obligatoire	1	378
SPIELMAN PATRICK	Droits d'inscription obligatoire	1	378
SUD MARINE	Droits d'inscription obligatoire	1	378
SUZUKI FRANCE SAS	Droits d'inscription obligatoire	1	378
TECHNI COULEUR INDUSTRIE SUD	Droits d'inscription obligatoire	1	378
TECHNIC MARINE	Droits d'inscription obligatoire	1	378
TERRE ET OCEAN	Droits d'inscription obligatoire	1	378
TI-COYO	Droits d'inscription obligatoire	1	378
TIKI FACTORY	Droits d'inscription obligatoire	1	378
TIWAL SAS	Droits d'inscription obligatoire	1	378
TOTOCUISTO	Droits d'inscription obligatoire	1	378
TRICOT MARIN	Droits d'inscription obligatoire	1	378
VAVASSORI PHILIPPE	Droits d'inscription obligatoire	1	378

RAISON SOCIALE	LIBELLÉ SUR FACTURE	QUANTITÉ	TOTAL HT
YACHT MEDITERRANEE	Droits d'inscription obligatoire	1	378
YACHTING DEVELOPMENT	Droits d'inscription obligatoire	1	378
TOTAL RECETTES			39 879,00



ANNEXE 3.C

GRILLE TARIFAIRE 2018

LIBELLÉ PRESTATION	PU HT AVANT 16 JANVIER	PU HT APRÈS 16 JANVIER	TAUX TVA
Badge Exposant supplémentaire	7,5	7,5	20
Bateau à flot monocoque	110/ml	112/ml	20
Bateau à flot multicoque	155/ml	158/ml	20
Bateau à flot Espace bateaux d'occasion	Mono 77/ml Multi 109/ml	Mono 77/ml Multi 109/ml	20
Bateau supplémentaire par rapport à N-1	Mono 55/ml Multi 79/ml	Mono 56/ml Multi 79/ml	20
Branchement électrique 3kw	256	256	20
Branchement électrique 6kw	392	392	20
Branchement électrique supérieur à 32A	sur devis	sur devis	20
Carte d'Invitation	2	2	10
Cellule 3m x 3m	1046	1067	20
Cellule 4m x 4m	1856	1893	20
Cellule 5m x 5m	2907	2965	20
Cloison bois sans tissu mural	55	55	20
Cloison modulaire	55	55	20
Droits d'inscription obligatoire	370	378	20
E-Invitations	0,5	0,5	10
E-invitations comptabilisées aux entrées	2	2	10
Entretien de stand	5	5	20

LIBELLÉ PRESTATION	PU HT AVANT 16 JANVIER	PU HT APRÈS 16 JANVIER	TAUX TVA
Façade translucide	98	98	20
M2 Pack sous hall	185/m2	189/m2	20
M2 idem par rapport à N-1	142/m2	142/m2	20
M2 sous hall avec moquette bleue	140/m2	143/m2	20
M2 idem par rapport à N-1	107/m2	107/m2	20
M2 sous hall sans moquette	131/m2	134/m2	20
M2 idem par rapport à N-1	100/m2	100/m2	20
Majoration 1 angle	5% du montant de la surface		20
Majoration 2 angles	10% du montant de la surface		20
Majoration 4 angles	15% du montant de la surface		20
Moquette	10/m2	10/m2	20
Pack mobilier blanc	384	384	20
Pack mobilier Design	628	628	20
Pack mobilier noir	384	384	20
Ponton 15m2 avec tente d'accueil	2700	2700	20
Ponton privatif	sur devis	sur devis	20
Porte de réserve	136	136	20
Raccordement d'eau	260	260	20
Rail de spots	55	55	20
Réfrigérateur 140 L	107	113	20
M2 Air-libre	47/m2	48/m2	20
M2 sup. par rapport à N-1	32/m2	32/m2	20
Plancher renforcé air-libre	10/m2	10/m2	20
Tente bureau 3m x 3m fermée	1377	1404	20
Tente bureau 4m x 4m fermée	1938	1977	20
Tissu mural	25/ml	25/ml	20
Village des Associations	507	507	20



ANNEXE 3.C

RECETTE VILLAGE DES ASSOCIATIONS 2018

ASSOCIATIONS	TARIF EN € HT
AQUA PASSION	507
CLUB HALIEUTIS	507
COMITE DE PROVENCE FNPSA	507
COMITE REGIONAL PROVENCE ALPES COTE AZUR FFESSM	507
FEDERATION FRANCAISE DES PECHEURS EN MER	422,5
SEA SHEPHERD FRANCE	507
THE SEACLEANERS (Invité)	0
	2957,5 €



ANNEXE 3.D

TABLEAU PRESTATIONS - PRIX UNITAIRE - QUANTITÉ 2018

LIBELLÉ PRESTATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE
Badge Exposant supplémentaire	36	7,5
Branchement électrique 3kw	63	256
Branchement électrique 6kw	10	392
Branchement électrique supérieur à 32 A	4	sur devis
Carte d'Invitation	730	2
Cellule 3m x 3m	47	1046
Cellule 4m x 4m	12	1856
Cellule 5m x 5m	10	2907
Cellule couverte 15m x 5m	1	8721
Cloison bois sans tissu mural	16	55/ml
Cloison modulaire	9	55/ml
Droits d'inscription obligatoire	110	378
E-Invitation	2699	0,5
E-Invitation comptabilisées aux entrées	en attente	2

Entretien de stand	246,5	5/m2
Façade translucide	25	98/ml
M2 Pack sous hall	125	185/m2
M2 sous hall avec moquette bleue	132	140/m2
M2 sous hall sans moquette	362	131/m2
Majoration 1 angle sous hall	28	5% du montant de la surface
Majoration 2 angles sous hall	8	10% du montant de la surface
Majoration 4 angles sous hall	0	15% du montant de la surface
Monocoque à flot	634,8	110/ml
Monocoque à flot - Espace bateaux d'occasion	205,12	77/ml
Moquette	1238,5	10/m2
Multicoque à flot	29,1	155/ml
Multicoque à flot - Espace bateaux d'occasion	0	109/ml
Pack mobilier blanc	9	384
Pack mobilier Design	1	628
Pack mobilier noir	3	384
Ponton privatif	0	sur devis
Porte de réserve	9	136
Raccordement d'eau	0	260
Rail de spots	17	55
Réfrigérateur 120 L	6	113
Stand air libre	3521	47/m2
Stand air libre - Surface supplémentaire remisee	293,5	32/m2
Tente bureau 3m x 3m fermant à clef	3	1377
Tente bureau 4m x 4m fermant à clef	8	1938
Terrasse 15m2 à flot avec tente d'accueil (2.5x3)	1	2700
Tissu mural	0	25/ml
Village des Associations	7	507



ANNEXE 3.E

BUDGET ANIMATIONS 2018

ANIMATIONS	COUTS
<i>Facture GB Event</i>	2 880,00 €
<i>Facture Aquapassion</i>	7 250,00 €
<i>Facture F-Event</i>	3 950,00 €
<i>Facture Ecole de la Marine de Plaisance</i>	500,00 €
<i>Facture F Event - Village glisse</i>	6 000,00 €
<i>Facture 2L</i>	3 000,00 €
<i>Facture Perle Event</i>	650,00 €
<i>Facture Art Paillette</i>	758,00 €
<i>Facture Mag Casino</i>	239,00 €
<i>Facture L'Ovéole</i>	1 500,00 €
<i>Facture L'Ovéole</i>	3 000,00 €
<i>Facture Liberté Event</i>	2 770,00 €
<i>Facture Chauvet d'Arcizas</i>	5 000,00 €
<i>Honoraires Med Event</i>	2 000,00 €
<i>Facture Marine Nationale</i>	1 594,00 €
<i>Facture GPES</i>	2 834,00 €
<i>Facture Jet Passion</i>	7 800,00 €
TOTAL	51 725,00 €



ANNEXE 3.F

TABLEAUX COMMUNICATION

TABLEAU PRIX ACHATS D'ESPACE

TITRE	MONTANT
Facture Editions Larivière	17 440,00 €
Facture Hors Bord Magazine - Edition Terre Mars	4 185,00 €
Facture Voiles et Voiliers	5 792,00 €
Facture Cot&pêche	1 250,00 €
Facture Motors Gate	2 000,00 €
Facture Eurosud Publicité - La Provence Publicité	11 716,00 €
Facture Radio RFE	4 149,00 €
Facture Radio RFE	639,00 €
Facture Clear Channel	4 000,00 €
Facture JC Decaux	14 692,00 €
Facture Somédit - Radio Golf d'Amour Direct	500,00 €
Facture Média Transport	4 987,00 €
Facture Les Editions des Fédérés	2 000,00 €
Facture Manche Atlantic Presse	2 191,00 €
Facture La Régie	1 675,00 €

TITRE	MONTANT
Facture la Régie des entreprises	2 000,00 €
Facture la Tribune	7 760,00 €
Facture Les Editions Côte	4 000,00 €
Facture Made in Marseille	5 470,00 €
Facture Sun Made	2 219,00 €
Facture Yachting Sud	800,00 €
Facture les Echos Médias	7 500,00 €
Fact EG Active - Spot Jazz Radio	1 996,00 €
Facture Drone control	550,00 €
Facture Plongez!	1 250,00 €
Facture Plongez!	1 543,00 €
Facture Radio France Publicité - Radio France Bleu Provence	2 474,00 €
Facture Radio France Publicité	4 500,00 €
Facture Crédit Maritime Méditerranée	1 900,00 €
Facture Partenaire Régie	5 000,00 €
Facture Mailchimp	249,00 €
TOTAL	126 427,00 €

TABLEAU PRESTATAIRES COMMUNICATION

SITE WEB	
NIOU	REACTUALISATION SITE WEB
MAILCHIMP	ABONNEMENT NEWSLETTERS

ENQUETE VISITEURS	
3S MARKETING	ENQUETE VISITEURS

VISUEL + CREA + DECLINAISONS	
MADRIAN (MARION TROUILLOUD)	DEMANDE DE PARTICIPATION, FICHE INFORMATION TARIFAIRE, MISES EN PAGE FICHES ESPACES EXPOSANTS, BADGES, PLANS, CATALOGUE SALON...
SYMAPS	VISUEL 2018, DÉCLINAISONS PRESSE, PRINT, VIDÉO ET INTERNET...

DIVERS	
TRAD'SMITH	TRADUCTION DES DOCUMENTS OFFICIEL
ARGUS DE LA PRESSE	SURVEILLANCE RETOMBÉES PRESSE
GERALD GERONIMI	PHOTOGRAPHE OFFICIEL DU SALON

OP. PROMO	
GILBERT BOURGUIGNON	ANIMATEUR SALON
CHARLINE PICON	MARRAINE SALON (TRANSPORTS, HOTEL, FRAIS...)
DECATHLON	VETEMENTS OFFICIELS

FRAIS TECHNIQUES, IMPRESSIONS ET POSES	
QUADRISSIMO	IMP. PANNEAUX D'IMPRESSION TUNNEL PRADO
EBS ORGANISATION	STAND PARAPLUIE...
IMPRIMERIE ROCHELAISE	IMP. DEMANDES DE PARTICIPATION
RAPID FLYER	DIVERS IMPRESSIONS NUMÉRIQUES
CAEN REPRO	IMP. INVITATIONS
ALRIS	IMP. BACHE TOTEM ROND POINT LA CIOTAT, SIGNALÉTIQUE SALON

FRAIS TECHNIQUES, IMPRESSIONS ET POSES	
OSCAR	IMP. TOURS DE COU, VITROPHANIES, TICKETS DIVERS...
MULTI SIGNE	IMP. AFFICHAGE URBAIN
BREMOND	IMP. AFFICHAGE URBAIN
PND	IMP. AFFICHAGE URBAIN
EMAROX	IMP. AFFICHAGE URBAIN
BTOBAG	IMPRESSION SACS
DOC CONCEPT	DOSSIER DE PRESSE, GUIDE NOUVEAUTÉS...
SHUTTERSTOCK	ACHAT IMAGE LIBRE DE DROIT

RELATIONS PRESSE	
MED EVENT	MISSION RELATIONS PRESSE

LES ACTIONS HORS MEDIAS & MARKETING

Un plan d'actions hors-média a été mis en place avec différents moyens pour optimiser la communication en amont et pendant le salon.

- Présence d'un **stand Les Nauticales au Nautic de Paris par GPO** en décembre 2017. Mise en place d'un stand de 25 m2 aux couleurs des Nauticales 2018.
- **Leaflet format A5.** Réalisé à 50 000 ex., ce leaflet a été envoyé aux capitaineries, clubs et associations en amont de l'événement dans et hors territoire Métropole Aix-Marseille-Provence. Il présentait le visuel, les renseignements pratiques et les atouts des Nauticales 2018.
- **Tunnel du Prado Carénage.** Afin de bénéficier d'une visibilité dans le tunnel du Prado une convention de partenariat a été faite avec une mise en place d'affichage du 25 mars au 8 avril 2017 dans les tunnels « inférieur et supérieur » ainsi qu'une présence sur le panneau lumineux à la sortie du tunnel. Cette prestation a été compensée par : la remise de 100 invitations, une insertion dans le Guide visite du salon, la présence du logo du Tunnel sur le site internet et dans le dossier de presse du salon, la mise en place de deux flammes sur le site du salon.
- **Crédit Maritime Méditerranée.** Mise en place d'une opération de communication auprès des 11 500 titulaires de compte (9 agences Méditerranée dont 2 dans les Bouches du Rhône). Offre « Vous êtes titulaire d'un compte Crédit Maritime, bénéficiez avec un accompagnant d'une entrée à tarif réduit à 4,50 € ». Présentation de l'opération dans tous les relevés de compte envoyés (soit 11 500 envois) + pavés Internet sur site du Crédit Maritime Méditerranée. Mécanisme : le titulaire doit se rendre dans l'agence pour retirer un coupon pour bénéficier de l'offre en caisse. Mise en place de flyers et d'affiches dans les 9 agences.
- **Les Newsletters** - Réalisation de newsletters envoyées à fichiers Visiteurs et Exposants (gérés par GPO) entre janvier et mars 2018. Cibles Exposants : 6 newsletters / Visiteurs : 2 Newsletters.

- Dans le cadre des actions marketing vers les visiteurs/plaisanciers plusieurs types d'envois ont été réalisés, avec au total 7500 adresses

- Courrier vers les Plaisanciers et les Clubs nautique Métropole Aix-Marseille Provence
 - 1 fichier donné par Métropole Aix-Marseille-Provence
 - Envoi du courrier (fournit par Métropole Aix-Marseille Provence) + 1 carte d'invitation (2 personnes)
- Vers des Ports hors Métropole Aix-Marseille-Provence
 - Fichier GPO (environ 150 noms)
 - Envoi du courrier fait par nous + 1 affiche A4 + 100 flyers
- Vers des Clubs sportifs
 - Fichier GPO (environ 220 noms)
 - Envoi du courrier + 1 affiche A4 + 100 flyers + 1 cartes d'invitation (2 personnes)
- Les courriers aux partenaires GPO de l'événement. Envoi d'un courrier aux partenaires avec une 1 affiche A4 + flyers quantité en fonction des magasins + cartes VIP.

LES PARTENARIATS PRESSE

Véritable outil de communication, nous développons les partenariats avec la presse de manière à optimiser la visibilité de l'événement. Ainsi, de nombreuses opérations de partenariat et de promotion, visant à augmenter la notoriété et la visibilité du salon, ont été mises en place :

LA PRESSE AUDIOVISUELLE

► France Bleu Provence

France Bleu Provence a été une nouvelle fois le partenaire Radio officiel des Nauticales 2018. Messages promotionnels, émissions en direct et opérations spéciales ont été mis en place :

Interview et fil rouge

- Interviews :

Dimanche 25/03 17h45

Jeudi 29/03 8h35

Samedi 31/03 8h45

- Fil rouge:

Vendredi 6 avril

- Emission :

Les Tchatcheurs 29/03 12h/13h

La vie en bleu 04/04 10h/10h30

- Jeux antenne et réseaux sociaux :

Dotation avec auto-promotion (4 messages/jour en floating time)

Un permis bateau avec l'Ecole de la Marine de Plaisance Semaine 13 (Grand Mèfi)

Un paddle avec Décathlon Aubagne Semaine 14 (Le provenance poursuite ou Le coffre)

- Diffusion de 2 auto-promotions pour les jeux : 3 messages par jour pendant 7 jours pour l'un et 3 messages jour pendant 5 jours pour l'autre.

Site Internet

- Un « événement » dédié au Nauticales sur le site de France Bleu Provence

► Radio Fréquence Nautique

Mise en place de jeux concours pour faire gagner 20 invitations. Suivi rédactionnel.

► Radio Golfe d'Amour

50 places à faire gagner sur l'antenne en échange d'annonce. De nombreux sujets ont été réalisés sur les Nauticales.

► RFE Radio Vinci

85 places à faire gagner sur l'antenne en échange d'annonce.

LA PRESSE ECRITE

► **La Marseillaise**

La Marseillaise a organisé un jeu promotionnel pour faire gagner un permis bateau à ses lecteurs ainsi que 100 invitations. Permis mis en jeu par Ecole de la Marine de Plaisance ; en échange Les Nauticales et le partenaire ont bénéficié d'une visibilité sous forme publicitaire dans La Marseillaise. Visibilité également sur le site internet de la Marseillaise.

► **Côt&Pêche**

La Compétition de Rock Fishing avec Cot&Pêche a été annulée au dernier moment en raison des conditions météo annoncées du dimanche.

► **Magazine Plongez !**

Prêt d'une exposition Photos qui a été très appréciée dans le Village des Associations et dans le bassin de la plongée. Eux même avait un stand de 12m2. Nous ont fourni 500 magazines Plongez spécial " Méditerranée : 30 ans de protection "

► **Youboat**

Echange présence stand Média / publicité et visibilité sur les sites. Présence du logo sur le site Les Nauticales.

LA PRESSE WEB

► **ActuNautique**

Présence de Nicolas Venance sur le salon. Nombreuses vidéos et sujets sur le salon.

► **Météo Consult**

Visibilité sur le site web de la Chaîne Météo sur les départements 13 et 83 sur une base d'un mois et organisation d'un jeu-concours avec 500 e-billets à gagner.

► **Régie Fréquence Espace**

Messages audiovisuels sur Radio Vinci Autoroutes Région Côte d'Azur et Région Rhône Méditerranée, 88 messages au total contre 90 cartes d'invitation.

► **Vogavecmoi**

Envoi d'une newsletter aux abonnés (25 000 ex). Suivi rédactionnel sur le blog. Diffusion d'infos auprès de 8 500 fans Facebook + Bannières sur site.

► **Youboat**

Cf Presse écrite. Suivi rédactionnel sur le web.



ANNEXE 3.G

ORGANIGRAMME ÉQUIPE ORGANISATION 2018

GRAND PAVOIS ORGANISATION

Noms	Postes occupés	Temps affectés à la DSP (en %)	Nombre total d'heures sur une année	Temps affecté
Vieux Christophe	Commissaire Général	35	1 820,04	637,01
Mignonneau Nathalie	Directrice commerciale	45	1 820,04	819,02
Garenne Pierrick	Commissaire Général Adjoint	55	1 820,04	1 001,02
Péron Alexandre	Attaché commercial	20	1 820,04	364,01
Baudry Emilie	Assistante commerciale	50	1 820,04	910,02
Largeau Véronique	Chargée de communication	55	1 820,04	1 001,02
Gilbert Bettyna	Secrétaire administrative	30	1 820,04	546,01
Trochet Fraudeau Lydia	Comptable et RH	35	1 820,04	637,01
Hardy Etienne	Régisseur Mer	60	1 820,04	1 092,02
Robert Magali	Chargée des partenariats	15	606,68	91,00
				7 098,16

PRESTATAIRES

Noms	Fonction	Origine
Bouillard Floriane	Communication/Animation	Medevent
Labille Loïc	Directeur technique	2L Concept
Fazilleau Laurent	Régisseur général	2L Concept
Mercier Flore	Régisseur	2L Concept
Roybin Didier	Assistant Technique	2L Concept
Ondet Jérémy	Assistant Technique	2L Concept
Jean-Marie Chauvet	Responsable Tradition	Jean-Marie Chauvet
Freddy Vallat	Responsable Glisse	F Event



ANNEXE 3-H

PHOTOS NAUTIC PARIS 2017





ANNEXE 3.H

STAND LES NAUTICALES 2018 AU NAUTIC DE PARIS 2017

AMENAGEMENT STAND	POSTE	COUTS
Facture Nautic Festival	Location d'espace	836,00 €
Facture Prorep - Créatifs studio	Stand	23 000,00 €
Facture Camérus	Mobilier	1 671,00 €
Facture Géraldine Lefebvre	Hôtesse	970,00 €
Facture Restaurants et sites	Cocktails	263,00 €
Facture Petites fournitures		127,00 €
Facture UCAR	Location véhicule	771,00 €
Facture Document Concept	Impression	200,00 €
Facture Symaps	Visuel	459,00 €
Facture Rapid Flyer	Impression	150,00 €
		28 447,00 €



ANNEXE 3.I

COPIES DES CONTRATS D'ASSURANCE 2018



Vos agents généraux:

JPH QUAI / C MOIROUD

2 AVENUE DE FETILLY

17000 LA ROCHELLE

Tél: 05 46 501 600

Fax: 05 46 506 800

Email: agence.quaimoiroud@axa.fr

ASSOC GRAND PAVOIS ORGANISATION

AV DU LAZARET

PORT DES MINIMES

17000 LA ROCHELLE

La Rochelle, 22 mars 2018

ATTESTATION

Je soussigné Jean-Philippe QUAI et Cyril MOIROUD
Agents Généraux AXA 17, Av. de Fétilly à La Rochelle certifie que :

GRAND PAVOIS
à l'adresse ci-dessus mentionnée

est titulaire d'un contrat **Responsabilité Civile Entreprise n° 4360408104** en cours de validité pour la période du 01.11.2017 au 01.11.2018

Par extension à l'activité d'organisateur de salon nautique, ce contrat garantit la responsabilité civile de l'assurée qui pourrait être recherchée du fait de :

**L'EXPLOITATION D'UN PARKING SANS GARDE DE VEHICULES.
PARKING MIS A DISPOSITION DE L'ASSURE PAR LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-
PROVENCE,
Du 20.03.2018 au 13.04.2018.**

La présente attestation ne peut engager l'ASSUREUR en dehors des limites prévues par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à La Rochelle, 22 mars 2018, pour servir et valoir ce que de droit.

Jean-Philippe QUAI - Cyril MOIROUD
AXA FRANCE
Jean-Philippe QUAI et Cyril MOIROUD
Agents généraux A ROCHELLE
Tél.: 05 46 501 600 - Fax: 05 46 506 800
agence.quaimoiroud@axa.fr
N° d'agrément: 12068075

AXA France Iard Société anonyme au capital de 214 799 030 euros - 722 057 460 R.C.S. NANTERRE
AXA France Vie Société anonyme au capital de 487 725 073,50 euros - 310 499 959 R.C.S. NANTERRE
AXA Assurances Iard Mutuelle Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et les risques divers - Siren 775 699 309
AXA Assurances Vie Mutuelle Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - Siren 353 457 245
Sièges sociaux: 313 Terrasses de l'Arche, 92727 Nanterre Cedex - Entreprises régies par le code des assurances

NOTE DE COUVERTURE

La Société ALLIANZ EUROCOURTAGE certifie que :
GRAND PAVOIS ORGANISATION
PORT DES MINIMES
17000 LA ROCHELLE

Est titulaire d'une police N° 75.065.031/469

Garantissant dans le cadre du Salon

LES NAUTICALES

SITE : LA CIOTAT

OUVERT DU : 31 MARS 2018 AU 08 AVRIL 2018 A 18H

GARANTIES ACQUISES DU : 28 MARS 2018 AU 08 AVRIL 2018 A 18H et du 23 MARS au 08 AVRIL 2018 inclus pour les biens appartenant et/ou confiés à l'organisateur.

Les biens (aménagement de stand et produits exposés) appartenant et/ou confiés aux Exposants, pour les risques suivants

- VOL
- INCENDIE, FOUDRE, EXPLOSION
- DOMMAGES OCCASIONNES PAR LES EAUX
- DESTRUCTION TOUTE OU PARTIELLE POUR CAUSE ACCIDENTELLE
- DESTRUCTION MATERIELS DIRECTEMENT CAUSES PAR LES ACTES DE GREVE DE TERRORISME, SABOTAGE ET VANDALISME

A concurrence de : 3 049 EUROS PAR STAND ainsi que les biens appartenant ou confiés à l'organisateur **GRAND PAVOIS ORGANISATION** à concurrence de 50 000 €.

Les garanties s'exercent dans la limite des clauses et conditions du contrat auxquelles elles se réfèrent.

Un spécimen des Conditions Générales et Conventions Spéciales régissant ce contrat, est à la disposition de l'assuré au siège du GROUPE SATEC - 24 RUE CAMBACERES - 75008 PARIS.

Allianz I.A.R.D.
Entreprise régie par le Code des Assurances
Société anonyme au capital de 991 967 200 euros.

FAIT A PARIS LE 27 MARS 2018
POTER ET VALOIR CE QUE DE DROIT
Entreprises régies par le Code des Assurances
Société anonyme au capital de 991 967 200 euros
Siège social : 24 rue Cambacérès - CS 30051
92085 Paris La Défense Cedex
N° 991 967 200 RCS Nanterre
4, cours Michelet - CS30051 - Paris La Défense Cedex
542 110 291 RCS Nanterre



P L A N C E
 CES CONDITIONS PARTICULIERES
 complétant les
 CONDITIONS GENERALES 150400H
 constituant votre
 contrat, No 10204723404

page 1/3

Ptf 17081244

Ce contrat est conclu entre
 AXA FRANCE IARD
 représenté par
 M QUAI MARC ANTOINE
 4 RUE LEONCE MAILHO
 17000 LA ROCHELLE

et Le Souscripteur
 GRAND PAVOIS ORGANISATION
 AV DU LAZARET
 PORT DES MINIMES
 17042 LA ROCHELLE CEDEX 1

Téléphone : 05 46 00 72 15
 Fax : 05 46 50 68 00

Il s'agit d'un NOUVEAU CONTRAT

Date d'effet : 19/03/2018

Echéance principale : 01/03

Palement ANNUEL

No client 1775150004

----- VOTRE BATEAU -----

Le présent contrat garantit un Pneumatique à coque souple ou semi-rigide

Nom : AMPHITRITE

Constructeur : ZODIAC

Modèle : 580

Immatriculation : MAD17113

Dept d'ancrage : 83

Pavillon : français

Longueur hors tout : 05 m 80

Année : 2005

Nombre maximum de personnes prévu par le constructeur : 09

MOTEUR(S) :

Nombre : 1

Puissance totale : 100 CV

MOTEUR PRINCIPAL :

Marque : YAMAHA

Carburant : essence. Année : 2005

La valeur totale assurée est de 15990 EUR dont 990 EUR pour les biens et effets personnels.

Vous déclarez n'avoir pas fait l'objet d'une résiliation pour sinistres ou de mesures de revalorisation pour mauvais résultats au cours des 24 derniers mois.

----- UTILISATION DU BATEAU -----

Limites géographiques :

NORD : 60° Latitude Nord

SUD : 25° Latitude Nord

OUEST : 30° Longitude Ouest

EST : 38° Longitude Est

Sans toutefois se substituer à celles qui correspondent à la catégorie du bateau telle que définie par la législation en vigueur.

----- VOS GARANTIES -----

Vous avez souscrit la formule multirisques . Vos garanties sont :



P L A N C E
 CES CONDITIONS PARTICULIERES
 complétant les
 CONDITIONS GENERALES 150400H
 constituant votre
 contrat, No 10204723404

page 2/3

Ptf 17081244

- La responsabilité civile pour les dommages corporels, matériels ensemble à concurrence de 8.000.000 EUR avec une limitation pour les dommages matériels à 5.000.000 EUR.
- La défense recours à concurrence de 4.600 EUR.
- Les frais de retirement à concurrence de 15.500 EUR.
- L'information juridique par téléphone du lundi au vendredi de 9h30 à 19h30 au 01.30.09.97.77.
- Les dommages (y compris lors du transport terrestre), perte totale, vol total selon la valeur économique du bateau, à concurrence de 15990 EUR, dont 990 EUR pour les biens et effets personnels
- Le vol partiel à concurrence de :
 - 15 % de la valeur économique du bateau hors biens et effets personnels
 - 990 EUR pour les biens et effets personnels
- Les frais de renflouement à concurrence de 30 % de la limite de garantie pour le bateau
- Les frais d'aide et de sauvetage à concurrence des frais exposés
- Les frais de recherche à concurrence de 17.000 EUR
- La pratique du ski nautique

En cas d'avaries partielles et de vol partiel, une franchise de 370 EUR sera appliquée sur le règlement des dommages subis par le bateau. Lors du premier sinistre, votre franchise avaries partielles et vol partiel indiquée ci-dessus sera réduite de :

- 50 %, si vous n'avez pas déclaré de sinistre depuis un an,
- 100 %, si vous n'avez pas déclaré de sinistre depuis deux ans.

Cette réduction de franchise est acquise à compter de la date d'effet du contrat, et uniquement lorsque le bateau assuré est utilisé à des fins personnelles.

Pour les régates et les courses croisières ainsi que lors des entraînements la franchise est doublée sans application de la dégressivité.

Pour la garantie vol total, la franchise s'élève à 15% du montant de la valeur économique du bateau au jour du sinistre.

En cas de perte totale, aucune franchise ne s'applique.

----- DISPOSITIONS SPECIALES -----

La garantie responsabilité ainsi que les garanties dommages que vous avez souscrites dans le cadre de votre contrat plaisance sont étendues à votre remorque à bateau d'un poids total en charge inférieur ou égal à 750 kg qu'elle soit ou non tractée lorsque vous l'utilisez pour votre activité de plaisancier.



P L A N C E
 CES CONDITIONS PARTICULIERES
 complétant les
 CONDITIONS GENERALES 150400H
 constituent votre
 contrat, No 10204723404

page 3/3

Ptf 17081244

----- COTISATION (Y COMPRIS FRAIS ET TAXES) ET DUREE DU CONTRAT -----
 La cotisation totale ANNUELLE s'élève à 284,37 EUR dont 3,83 EUR TTC au titre de la garantie Défense Recours. A la signature du contrat, il est perçu 271,49 EUR dont 3,64 EUR TTC au titre de la garantie Défense Recours pour la période du 19/03/2018 au 01/03/2019.
 Pour résilier ce contrat à l'échéance annuelle, vous devez respecter un préavis de 2 mois.

Vous avez bien pris connaissance avant la souscription des conditions de garantie et des exclusions via la remise des Conditions générales du présent contrat. Ces Conditions générales vous ont été remises conformément à votre choix soit au format papier, soit sur un support électronique par envoi à votre adresse e-mail.

Vous reconnaissez avoir été informé que vos données personnelles pourront être également utilisées dans le cadre d'un traitement de lutte contre la fraude à l'assurance que la CNIL a autorisé l'assureur à mettre en oeuvre conformément à l'autorisation unique en date du 17 juillet 2014 : ce traitement pouvant conduire, le cas échéant, à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude.

Vous reconnaissez avoir reçu un exemplaire des Conditions générales, pris connaissance des textes figurant au verso du présent document, pris connaissance des informations mentionnées à l'article L. 112-2-1 III du Code des assurances concernant la fourniture à distance et pris connaissance de l'existence et des conditions d'exercice du droit de renonciation en cas de fourniture à distance d'opérations d'assurance (art. L. 112-2-1 I Code des assurances) ou de démarchage (art. L. 112-9 Code des assurances).

Vous avez bien noté que, conformément aux articles L. 112-2-1 I et L. 112-9 du Code des assurances, un modèle de lettre de renonciation est inséré dans l'annexe aux Conditions Particulières ou dans les Conditions Générales qui vous ont été remises.

Vous reconnaissez avoir été informé que le contrat, en cas de fourniture à distance, ne peut recevoir, sans votre accord, commencement d'exécution avant l'arrivée du terme du délai de renonciation de quatorze (14) jours. A cet égard, vous reconnaissez, pour le cas où la date d'effet des garanties mentionnée en tête des présentes Conditions particulières serait antérieure à la date d'expiration dudit délai de renonciation, l'avoir expressément demandé.

Fait à LA ROCHELLE, le 16/03/2018

Le Souscripteur

Pour l'Assureur, par délégation:

Marc-Antoine QUAI

AXA PLAISANCE

4, rue Léonce Malin

17000 La Rochelle

Tél. 05 46 007 215

Orlas n° 12067251

M QUAI MARC ANTOINE
4 RUE LEONCE MAILHO
17000 LA ROCHELLE



Assurance et Banque

DI : 17081244

Tél : 05 46 00 72 15

GRAND PAVOIS ORGANISATION

AV DU LAZARET
PORT DES MINIMES
17042 LA ROCHELLE CEDEX 1

ATTESTATION D'ASSURANCE
"PLAISANCE"
CONTRAT no : 10204723404

Nom et adresse du souscripteur : GRAND PAVOIS ORGANISA

AV DU LAZARET
PORT DES MINIMES
17042 LA ROCHELLE CEDEX 1

Bateau à moteur assuré : Nom du constructeur : ZODIAC
Marque du moteur : YAMAHA
Puissance du moteur : 100 Cv
Immatriculation : MAD17113

Période de validité : Du 19/03/2018 Au 01/03/2019

L'assuré désigné ci-dessus, propriétaire du bateau à moteur précité est garanti pour les risques suivants :

- Retirent de l'épave en cas de naufrage à l'intérieur du port et du chenal d'accès.
- Défense et recours.
- Dommages tant corporels que matériels causés aux tiers.
- Dommages, pertes et frais prévus aux conditions particulières.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur en dehors des limites prévues par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à LA ROCHELLE le 16/03/2018

Le Souscripteur

Pour l'Assureur, par délégation :

Marc Antoine QUAI
VOTRE AGENT GENERAL
AXA PLAISANCE

4, rue Léonce Mailho
17000 La Rochelle
tél. 05 46 007 215
Dép. n° 12067251

PEFC 10-31-1493 / Certifié PEFC
Rég. 560472 08 2017 13 551

Reçu au Contrôle de légalité le 12 avril 2019

“ Protection de l'image

Contrat n°IA1802914

_Conditions Particulières

1 Informations générales du contrat

Contrat n° IA1802914

1.1 INTERMEDIAIRE

QUAI MOIROUD ASSURANCES

17 AVENUE DE FETILLY

17000 LA ROCHELLE

1.2 PRENEUR D'ASSURANCE

GRAND PAVOIS ORGANISATION

AVENUE DU LAZARET PORT DE PLAISANCE DES MINIMES

17000 LA ROCHELLE

1.3 ADRESSE PRINCIPALE DU RISQUE

NOUVEAU PORT DE PLAISANCE BOULEVARD ANATOLE FRANCE

13600 LA CIOTAT

1.4 EFFET ET DUREE DU CONTRAT

Le contrat prend effet le 31/03/2018 à 00:00

et expirera de plein droit et sans autre avis le 08/04/2018 à 23:59

 Périodicité du contrat : Unique

1.5 DESIGNATION GENERALE

Salon Les Nauticales 2018 se déroulant du 31 Mars au 8 Avril 2018 au Nouveau Port de Plaisance de La Ciotat.

2 Risques Assurés

2.1 TOUTE PERSONNE

■ Toute personne physique présente sur le site.

Personnes Assurées : Les organisateurs, les exposants et les visiteurs du salon Les Nauticales 2018.

- Période de garantie du 31/03/2018 à 00:00 au 08/04/2018 à 23:59

Territorialité : sur le site dédié au salon Les Nauticales de La Ciotat et dans un périmètre de 50 mètres autour de ce site.

3 Garanties et clauses

3.1 ASSURANCE DES PERSONNES

Les garanties du présent chapitre et leurs conditions s'appliquent, sauf renvoi indiqué au tableau, au(x) risque(s) suivant(s) :

- Toute personne

En application des présentes Conditions Particulières, les garanties accordées par l'Assureur sont celles expressément reprises aux tableaux ci-après.

	Garantie	Plafond	Franchise (/ sinistre)
	Décès accidentel	30.000 €	néant
	Invalidité Permanente Totale ou partielle suite à Accident (selon barème)	30.000 €	néant
	Soutien psychologique	1.000 € Par événement	néant
	Frais de Communication	20.000 € Par événement	néant

Sauf précision, les montants exprimés en tant que 'Plafond' s'entendent : par personne assurée

3.1.1 Engagement maximum de l'Assureur au titre des garanties Individuelle Accident

Maximum garanti par Assuré :

Par Assuré, Le montant total des indemnités versées ne pourra en aucun cas excéder : 30 000,00 € .

Maximum garanti par événement :

Par événement, si plusieurs Assurés sont victimes d'un même accident garanti, le montant total des indemnités versées ne pourra en aucun cas excéder : 5000 000,00 € .

Si le total des capitaux garantis vient à dépasser ce montant, les indemnités des Assurés seraient réduites proportionnellement et réglées au prorata selon le capital garanti pour chacun des Assurés.

3.1.2 Barème applicable

3.1.2.1 Barème Invalidité

Concernant le barème applicable à la garantie *Invalidité Permanente*, il convient de se reporter à l'Annexe A « Barème Assureur » des Conventions Spéciales.

3.1.3 Etendue des garanties

Les garanties du contrat sont acquises en cas d'accident corporel consécutif aux événements suivants : incendie, explosion, chute d'avion, destruction ou effondrement du bâtiment, inondation du bâtiment, agression, attentat, acte de terrorisme, attaque à main armée, émeute, grève et mouvements populaires, et mouvements de panique et de foule dont la cause directe est liée exclusivement à un événement ci-avant énoncé.

SONT EXCLUS DES GARANTIES TOUT ACCIDENT DONT LA CAUSE N'EST PAS DIRECTEMENT LIEE A UN EVENEMENT GARANTI.

4 Cotisations

Les garanties sont accordées moyennant une cotisation de 1.250,00 Euros HT et Hors Frais, pour la période du 31/03/2018 au 08/04/2018.

5 Autres informations générales du contrat

5.1 COMPOSITION DU CONTRAT

Le contrat est établi sur la base des déclarations faites, des documents fournis (y compris le formulaire de déclaration des risques) et des correspondances sur support papier et/ou électronique intervenues entre le *Preneur d'assurance* et l'*Assureur*. L'ensemble de ces déclarations, documents et correspondances font partie intégrante du contrat.

Le *Preneur d'assurance* reconnaît avoir reçu un exemplaire et avoir pris connaissance des documents suivants qui font partie intégrante du présent contrat :

Les Conditions Générales Réf. : CG_COMMU_016-CG Albingia Communes (02/18)

■ Les Conventions Spéciales Réf. : CS_IAIMA_011-CS ADP Protection de l'image (05/15)

■ Les Annexes Conventions Spéciales : ADP_BAREM_20 - Annexe A: Barème Assureur

■ Le Bulletin de Souscription, Les Conditions Particulières.

Il est précisé que les Conditions Particulières prévalent sur les Conditions Générales, les Conventions Spéciales et tout autre document cité ci-dessus, dans l'hypothèse de stipulations contraires.

Sont nulles toutes adjonctions ou modifications matérielles non revêtues du visa d'ALBINGIA.

6 Déclarations du Preneur d'assurance

6.1 PROJET PREALABLE

Le Preneur d'assurance reconnaît avoir reçu, avant l'acceptation du présent contrat d'assurances un document établi le 26/02/2018 comportant les informations sur le prix, les montants des capitaux, les limites et les exclusions des garanties proposées et constituant le projet de contrat.

6.2 ANTECEDENTS D'ASSURANCE

Le Preneur d'Assurance déclare qu'il n'y a aucun antécédent sur les risques déclarés et qu'il n'a, au jour de l'accord des parties, connaissance d'aucun événement pouvant engager les garanties du présent contrat.

Le Preneur d'assurance déclare ne pas avoir été titulaire auprès d'une autre société d'un contrat de même nature ayant fait l'objet, de la part du précédent Assureur, d'une résiliation pour *sinistre* au cours des douze derniers mois.

En cas de manquement à ces prescriptions, il sera fait application des dispositions relatives, notamment à la fausse déclaration, prévues aux Conditions Générales.

“

Assurance des personnes

_Conventions Spéciales

_ CS ADP Protection de l'image

_ Sommaire

-  **Définitions contractuelles**
-  **Garanties Individuelle Accident**

_ Préambule

En application des présentes Conventions Spéciales et sous réserve des risques exclus, les garanties accordées par l'Assureur sont celles expressément reprises aux Conditions Particulières du présent contrat.

1 Définitions contractuelles

1.1 DEFINITIONS SPECIFIQUES AUX GARANTIES INDIVIDUELLE ACCIDENT

Accident :

Toute atteinte corporelle, non intentionnellement causée ou provoquée par l'Assuré ou le Bénéficiaire, provenant de l'action soudaine et brutale d'une cause extérieure.

Par extension à la notion d'accident, sont également compris dans l'assurance :

- l'asphyxie, la noyade, l'hydrocution, la chute de la foudre, l'électrocution, l'insolation et la congélation ;
- les inoculations infectieuses dues aux piqûres d'insectes et aux morsures d'animaux ;
- l'empoisonnement causé par des produits alimentaires ou tout autre produit ingéré par erreur ou par suite de l'action criminelle d'un tiers.

Ne peuvent être considérés comme un «accident» au sens de cette définition :

- la rupture d'anévrisme, l'infarctus du myocarde, l'embolie cérébrale ou l'hémorragie méningée.

Acte de terrorisme :

Par Acte de Terrorisme ou de sabotage et d'attentat, il faut entendre toute action clandestine, ayant une motivation idéologique, religieuse et/ou politique, mise en œuvre à titre individuel ou collectif, dirigée contre des personnes ou des entités publiques ou privées afin :

1. de mener une action criminelle destinée à nuire à la vie d'autrui,
2. d'impressionner la population et d'instituer une atmosphère d'insécurité générale.

Agression :

Attaque inattendue à laquelle l'Assuré ne s'est pas exposé de manière inconsidérée.

Assuré(s) :

Toute(s) personne(s) désignée(s) sous ce nom aux Conditions Particulières.

Attentat :

Toute action criminelle contre les assurés.

Bénéficiaire :

■ En cas de décès, le bénéficiaire est :

- ▲ la personne physique ou morale désignée sous ce nom aux Conditions Particulières, à défaut ;
- ▲ le conjoint survivant de l'Assuré, non divorcé, ou non séparé de corps, la personne ayant conclu un Pacse avec l'Assuré, le concubin notoire, à défaut ;
- ▲ les enfants, nés ou à naître, de l'Assuré, vivants ou représentés, à défaut ;
- ▲ les ayants droit de l'Assuré.

Le bénéficiaire qui attende INTENTIONNELLEMENT à la vie de l'Assuré perd tout droit sur le CAPITAL qui reste néanmoins payable aux autres bénéficiaires.

■ Pour les autres prestations autres que celles prévues en cas de décès, le bénéficiaire est l'Assuré, sauf mention contraire indiquée aux Conditions Particulières.

Cessation des garanties :

Date à laquelle prend effet la résiliation, la dénonciation, l'expiration ou la suspension du contrat.

Consolidation :

Jour à partir duquel l'état de l'Assuré est considéré comme stabilisé et définitif au dire d'une autorité médicale compétente. La fixation d'un taux d'invalidité permanente entérine la consolidation.

Echéance principale :

Date qui marque le début de chaque période annuelle d'assurance.

Maximum garanti :

■ Par événement :

Dans le cas où la garantie s'exerce en faveur de plusieurs assurés victimes d'un même accident causé par un même événement, l'engagement maximum de l'Assureur pour l'ensemble des indemnités à verser ne pourra en aucun cas

excéder le montant fixé aux Conditions Particulières et ce, quel que soit le nombre de victimes et le maximum garanti par *Assuré*.

■ **Par *Assuré* :**

Dans le cas où un accident ou une maladie met en jeu plusieurs garanties souscrites pour un même *Assuré*, le cumul des indemnités à verser par *Assuré* ne pourra en aucun cas excéder le montant fixé aux Conditions Particulières.

Sinistre :

Accident ou maladie mettant en jeu notre garantie.

Constituent un seul et même sinistre toutes les conséquences ou rechutes d'un même accident ou d'une même maladie, sous réserves des stipulations applicables en cas de rechute pour la garantie Incapacité Temporaire de Travail.

2 Garanties Individuelle Accident

2.1 DECES SUITE A ACCIDENT

2.1.1 Définition

■ **Disparition :**

La disparition au titre du présent contrat n'intervient qu'après :

- ▲ expiration d'un délai de 6 mois suivant la déclaration de disparition de l'*Assuré* auprès d'une autorité compétente,
- ▲ l'examen par l'*Assureur* de toutes les preuves et justifications disponibles et,
- ▲ l'absence de raisons de ne pas présumer qu'un accident s'est produit.

2.1.2 Prestation garanties

L'*Assureur* verse au *bénéficiaire* le capital indiqué aux Conditions Particulières, si le décès résulte d'un accident garanti ou de ses conséquences et survient dans les 12 mois à compter du jour de l'accident.

La garantie est également acquise en cas de disparition de l'*Assuré*. Cependant, dans le cas où il est constaté que l'*Assuré* est toujours vivant alors que le règlement du capital prévu en cas de décès a été effectué, le ou les *bénéficiaires* devront rembourser intégralement à l'*Assureur* les sommes qu'ils ont reçues au titre de la garantie décès.

2.1.3 Paiement des prestations

Le capital est versé en une seule fois au *bénéficiaire*.

2.2 PERTE TOTALE ET IRREVERSIBLE D'AUTONOMIE SUITE A ACCIDENT

2.2.1 Définition

Pour l'application de la présente garantie, il faut entendre par :

■ **Perte Totale et Irréversible d'Autonomie :**

- ▲ l'incapacité totale et définitive, survenant avant l'âge de 65 ans révolu, d'exercer une profession quelconque ou une activité rémunératrice et de plus
- ▲ l'obligation d'avoir recours à l'assistance d'une tierce personne pour effectuer l'ensemble des actes ordinaires de la vie.

Cet état, ayant un caractère définitif, n'est susceptible d'aucune amélioration. La personne assurée, classée en troisième catégorie d'Invalidité par la Sécurité Sociale est automatiquement considérée en état de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie.

2.2.2 Prestations garanties

Lorsque l'*Assuré*, suite à un accident garanti, est déclaré en état de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, l'*Assureur* verse, à la date de consolidation, le capital indiqué aux Conditions Particulières.

2.2.3 Paiement des prestations

Le capital est versé en une seule fois, dès la date de consolidation. Toutefois, l'*Assuré* pourra demander le versement d'une ou plusieurs avances si, à la fin des 12 mois qui suivent la déclaration de sinistre, la consolidation n'est pas intervenue.

2.3 INVALIDITE PERMANENTE TOTALE OU PARTIELLE SUITE A ACCIDENT

2.3.1 Définitions

Pour l'application de la présente garantie, il faut entendre par :

■ **Invalidité Permanente Totale ou Partielle :**

La diminution définitive de la capacité physique d'une personne dont l'état est consolidé ou stabilisé.

L'Assureur entend par :

▲ **Invalidité Permanente Totale**, celle entraînant une invalidité de 100 %.

▲ **Invalidité Permanente Partielle**, celle qui donne droit à une fraction du capital prévu pour le cas d'invalidité permanente totale.

■ **Taux d'Invalidité :**

Le taux fixé à dire d'Expert, selon les modalités du barème indiqué aux Conditions Particulières ne tenant compte que de l'atteinte à l'intégrité physique de l'Assuré. Ce taux est exprimé en pourcentage.

L'âge, les activités ou la profession de l'Assuré ne sont en aucun cas pris en considération pour déterminer ce taux d'invalidité.

■ **Franchise :**

Le taux d'invalidité au-delà duquel le *bénéficiaire* perçoit une indemnité.

La franchise peut être relative ou absolue :

▲ **relative** : toute invalidité dont le taux est supérieur à la franchise mentionnée aux Conditions Particulières est indemnisée intégralement selon le barème applicable.

▲ **absolue** : toute invalidité est systématiquement minorée de la franchise mentionnée aux Conditions Particulières.

2.3.2 Prestations garanties

■ En cas d'Invalidité Permanente Totale il est procédé au versement du capital prévu aux Conditions Particulières.

■ En cas d'Invalidité Permanente Partielle il est procédé au versement d'un capital, calculé en multipliant le montant du capital aux Conditions Particulières par le taux d'Invalidité définitive.

■ La perte ou la lésion de membres ou organes déjà invalides n'est indemnisée que par différence entre l'état antérieur et l'état postérieur à l'accident.

■ L'évaluation des lésions de membres ou d'organes provoquées par l'accident ne peut être augmentée à l'égard de l'Assureur, par l'état d'infirmité d'autres membres ou organes que cet accident n'a pas intéressé : si les conséquences de l'accident sont aggravées par une maladie, lésion ou invalidité préexistante, l'indemnité se calcule sur les conséquences que cet accident aurait eues chez une personne saine présentant un état de santé normal et non pas sur les conséquences effectives de cet accident.

■ En cas de lésions multiples affectant un même membre ou organe, l'indemnité se calcule par addition des taux sans pouvoir dépasser la valeur d'amputation du membre ou organe.

2.3.3 Paiement des prestations

Le capital est versé en une seule fois, dès la date de consolidation. Toutefois, l'Assuré pourra demander le versement d'une avance dont le montant global ne pourra pas excéder 30% du capital garanti si, à la fin des 12 mois qui suivent la déclaration de sinistre, la consolidation n'est pas intervenue.

2.3.4 Non cumul des garanties

Le capital versé au titre de la garantie de la garantie Invalidité Permanente Totale ou Partielle ne peut être cumulé avec le capital prévu en cas de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie ou de décès suite à accident si la garantie est souscrite.

2.4 INCAPACITE TEMPORAIRE TOTALE SUITE A ACCIDENT

2.4.1 Définitions

Pour l'application de la présente garantie, il faut entendre par :

■ **Incapacité Temporaire Totale :**

Période pendant laquelle l'Assuré suite à un accident garanti est déclaré par décision médicale en "arrêt de travail" et dans l'impossibilité temporaire totale d'exercer sa profession telle que précisée aux Conditions particulières.

Si l'Assuré n'exerce pas d'activité professionnelle, c'est la période pendant laquelle il est astreint à garder la chambre ou est hospitalisé, sur prescription médicale.

■ **Rechute :**

Incapacité temporaire de travail consécutive à un accident ayant déjà fait l'objet d'un précédent arrêt de travail pendant la période de validité des garanties du contrat.

■ **Durée d'Indemnisation :**

Nombre maximal de jours consécutifs pendant lequel le *bénéficiaire* peut recevoir une indemnité.

■ **Franchise :**

Durée exprimée en nombre de jours consécutifs et qui s'applique à compter du premier jour d'arrêt de travail.

Toute incapacité temporaire totale dont le nombre de jours est inférieur ou égal à la franchise ne donne jamais lieu à indemnisation.

Cette franchise est absolue : toute incapacité temporaire dont le nombre de jours est supérieur à la franchise, n'est indemnisée que pour la période excédant la durée de la franchise.

2.4.2 Prestations garanties

Lorsque l'Assuré à la suite d'un accident garanti est déclaré en incapacité temporaire totale, l'Assureur verse une indemnité journalière dont le montant, la franchise et la durée sont indiqués aux Conditions Particulières.

Si l'Assuré reprend partiellement son activité professionnelle ou a recouvré dans une mesure quelconque la faculté de diriger ou de surveiller l'exploitation de son entreprise, de son commerce, de son industrie ou de son métier, le montant de l'indemnité journalière sera réduit de moitié.

Hormis les cas d'hospitalisation, si l'incapacité temporaire totale survient au cours d'un voyage à l'étranger, la prescription médicale d'arrêt de travail devra être visée par un médecin du consulat ou de l'ambassade française du pays dans lequel se trouve l'Assuré.

Sanction : en cas de non-respect de cette obligation, la garantie ne prendra effet qu'à la date de la première constatation médicale effectuée en France métropolitaine ou dans les DROM et la franchise sera décomptée à partir de cette date.

Le versement de l'indemnité journalière prend fin à la survenance du premier des faits suivants :

- dès que l'Assuré est apte à reprendre totalement son activité professionnelle, ou, s'il n'exerce pas de profession, à reprendre ses occupations habituelles,
- dès la consolidation de son état et la fixation du taux d'Invalidité permanente,
- à expiration de la durée d'indemnisation fixée aux Conditions Particulières.

En cas de rechute survenant dans un délai de trois mois suivant la reprise des activités professionnelles de l'Assuré, il ne sera pas fait application de la franchise déjà absorbée par le précédent arrêt de travail,

Passé ce délai de trois mois, l'Assureur appliquera à nouveau la franchise dans son intégralité.

2.4.3 Exclusions spécifiques

SONT EXCLUS :

- LES CURES THERMALES, HELIOMARINES, DE THALASSOTHERAPIE, DE REPOS, DE SOMMEIL, DE DESINTOXICATION, DIETETIQUES.
- LES TRAITEMENTS ET INTERVENTIONS CHIRURGICALES A BUT ESTHETIQUE, NON CONSECUTIFS A UN ACCIDENT GARANTI.
- LES AFFECTIONS DISCO-VERTEBRALES, LEURS SUITES ET CONSEQUENCES SAUF CELLES D'ORIGINE TRAUMATIQUE OU TUMORALE SURVENANT APRES LA SOUSCRIPTION DU CONTRAT OU CELLES NECESSITANT UNE HOSPITALISATION.

2.4.4 Paiement des prestations et cumul

Ces indemnités sont versées mensuellement, à terme échu.

Lorsque deux accidents entraînent une incapacité temporaire, pendant une même période, les indemnités journalières souscrites ne sont pas cumulables.

2.5 INDEMNITES JOURNALIERES EN CAS D'HOSPITALISATION SUITE A ACCIDENT

2.5.1 Définitions

Pour l'application de la présente garantie, il faut entendre par :

■ **Hospitalisation :**

Tout séjour de plus de 3 jours consécutifs dans un établissement hospitalier ou une clinique.

- ▲ habilité à pratiquer des actes et des traitements médicaux auprès de personnes accidentées ou malades et,
- ▲ possédant les autorisations administratives locales autorisant ces pratiques ainsi que le personnel médical nécessaire et qualifié,

Ou bien lorsque l'Assuré bénéficie d'un service "d'hospitalisation à domicile" (H.A.D.) suite à un accident garanti.

■ **Franchise :**

Durée exprimée en nombre de jours consécutifs et qui s'applique à compter du premier jour d'hospitalisation.

Toute hospitalisation dont le nombre de jours est inférieur ou égal à la franchise ne donne jamais lieu à indemnisation.

Cette franchise est relative ou absolue :

- ▲ **relative** : toute hospitalisation dont le nombre de jours est supérieur à la franchise est indemnisée à compter du premier jour. La période d'indemnisation débute au premier jour d'hospitalisation.
- ▲ **absolue** : toute hospitalisation dont le nombre de jours est supérieur à la franchise n'est indemnisée que pour la période excédant la durée de la franchise. La période d'indemnisation débute après expiration de la franchise.

2.5.2 Prestations garanties

Lorsque l'Assuré à la suite d'un accident garanti est hospitalisé sur prescription médicale, l'Assureur verse une indemnité journalière dont le montant, la franchise et la durée sont indiquées aux Conditions Particulières.

Si l'Assuré, pour le même accident, doit être transféré d'un établissement hospitalier à un autre, le transfert ne sera pas considéré comme une interruption de garantie s'il est effectué sous surveillance médicale ou s'il n'excède pas 48 heures.

2.5.3 Exclusions spécifiques

SONT EXCLUS :

- LES EXAMENS PERIODIQUES DE CONTROLE OU D'OBSERVATION ;
- LES CURES THERMALES, HELIOMARINES, DE THALASSOTHERAPIE, DE REPOS, DE SOMMEIL, DE DESINTOXICATION, DIETETIQUES ;
- LES TRAITEMENTS ET INTERVENTIONS CHIRURGICALES A BUT ESTHETIQUE, NON CONSECUTIFS A UN ACCIDENT GARANTI;
- LES SEJOURS EN MAISON D'ASSISTANCE, ASILE OU SERVICE DE GERONTOLOGIE ;

2.5.4 Paiement des prestations

Ces indemnités sont versées mensuellement, à terme échu.

2.5.5 Cumul des prestations

Lorsque deux accidents entraînent une hospitalisation, pendant une même période, les indemnités journalières souscrites ne sont pas cumulables.

2.6 FRAIS DE TRAITEMENT SUITE A ACCIDENT

2.6.1 Définitions

Pour l'application de la présente garantie, il faut entendre par :

■ **Frais de traitement :**

Les frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation, de prothèse et de chirurgie réparatrice, ainsi que de transport médicalisé si l'état de l'Assuré exige une hospitalisation ou des soins de rééducation.

■ **Franchise :**

Montant des frais engagés par l'Assuré que l'Assureur ne prendra jamais en charge.

Cette franchise est exprimée en euros.

2.6.2 Prestations garanties

Sont seuls indemnisés les frais de traitement consécutifs à un accident garanti, effectués sur prescription médicale et dispensés par des praticiens munis des diplômes exigés par les pouvoirs publics.

Ces indemnités interviennent, le cas échéant, en complément des prestations de même nature versées par le Régime Obligatoire ou tout autre régime de prévoyance collective ainsi que toute autre assurance souscrite antérieurement au présent contrat, sans que l'Assuré puisse percevoir au total un montant supérieur à ses débours réels.

2.6.3 Exclusions spécifiques

SONT EXCLUS :

- LES FRAIS MEDICAUX NON PRIS EN CHARGE PAR UN REGIME OBLIGATOIRE.
- LES FRAIS DE TRANSPORT REPETITIFS LIES A UNE AFFECTION CHRONIQUE.
- LES TRAITEMENTS DE REEDUCATION QUI NE SERAIENT NI FONCTIONNELLE NI MOTRICE.
- LES FRAIS DE CURE THERMALE ET DE SEJOUR EN MAISON DE REPOS.

2.6.4 Paiement des prestations

Le remboursement des frais engagés est effectué au fur et à mesure de la production des justificatifs ainsi que, s'il y a lieu, des décomptes de remboursements des organismes sociaux ou régimes de prévoyance auxquels l'Assuré est affilié.

2.7 FRAIS DE RAPATRIEMENT, DE RECHERCHE ET DE SECOURS SUITE A ACCIDENT

2.7.1 Définitions

Pour l'application de la présente garantie, il faut entendre par :

■ Frais de rapatriement :

Les frais supplémentaires de transport résultant d'un accident garanti en cas de rapatriement sanitaire de l'Assuré alors qu'il effectue un voyage professionnel ou d'agrément.

Le rapatriement est jugé nécessaire lorsqu'un médecin qualifié certifie que les conditions sanitaires locales sont insuffisantes pour soigner l'Assuré ou que son état ne lui permet plus d'envisager un voyage retour dans les conditions initialement prévues.

Il appartient au médecin de déterminer le moyen de transport le mieux adapté à l'état de l'Assuré pour son rapatriement sanitaire.

■ Frais de recherche et de secours :

Les frais occasionnés par les opérations de recherche, de sauvetage et de transport et engagés par des sauveteurs ou par des organismes publics ou privés lors de tout accident mettant ou pouvant mettre en péril la vie de l'Assuré.

Par transport, on entend le transport de l'Assuré du lieu du sauvetage jusqu'à la localité la plus proche ou si son état nécessite une hospitalisation jusqu'à la clinique ou l'hôpital le plus proche.

■ Franchise :

Montant des frais engagés par l'Assuré que l'Assureur ne prendra jamais en charge.

Cette franchise est exprimée en euros.

2.7.2 Prestations garanties

En cas de rapatriement sanitaire, l'Assureur prend en charge les frais de transport dus à ce rapatriement.

La garantie intervient en complément des frais que l'Assuré aurait engagés pour son retour tel qu'il était initialement prévu et à concurrence de la somme mentionnée aux Conditions Particulières.

Cette indemnité intervient le cas échéant en complément des prestations versées par le Régime Obligatoire ou tout autre régime de prévoyance sans que l'Assuré puisse percevoir au total un montant supérieur à ses débours réels.

Pour les frais de recherche, de secours et de transport le remboursement de l'Assureur ne pourra s'effectuer que sur présentation de la demande émanant des sauveteurs ou des organismes publics ou privés, avec le détail des dépenses encourues. La prise en charge des frais engagés dont le remboursement est demandé à l'Assuré sera effectuée à concurrence de la somme mentionnée aux Conditions Particulières.

2.8 FRAIS D'AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE

Dans le cas où l'Assuré est atteint, à la suite d'un accident corporel garanti, d'une invalidité permanente consolidée d'un taux égal ou supérieur à 33%, l'Assureur rembourse les dépenses engagées pour aménager son logement ou son véhicule afin de les rendre praticables et utilisables au regard de sa perte d'autonomie.

Ces remboursements seront effectués sur présentation des factures justificatives, à concurrence de la somme mentionnée aux Conditions Particulières.

2.9 ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

Le contrat garantit le remboursement des honoraires de consultations pour accompagnement psychologique prescrites par une autorité médicale compétente à la suite d'un accident corporel garanti, dans la limite du montant maximum indiqué aux Conditions Particulières et sur présentation des justificatifs.

En aucun cas il n'y aura de prise en charge de l'accompagnement psychologique en cas de maladie psychologique antérieurement avérée ou en cours de traitement.

Le remboursement de l'Assureur sera effectué au fur et à mesure de la production des justificatifs et interviendra, s'il y a lieu, en complément des remboursements effectués par des organismes sociaux ou régimes de prévoyance auxquels l'Assuré est affilié sans que ce dernier ne puisse percevoir au total un montant supérieur à celui de ses débours réels.

2.10 FRAIS DE COMMUNICATION

L'Assureur prendra en charge, sur présentation de justificatifs, et à concurrence du montant indiqué aux Conditions Particulières, tous les frais résultant d'un événement garanti nécessitant la mise en place d'une communication à caractère urgent et dont l'objet est directement lié à cet événement, à condition que :

- le sinistre ait causé des victimes (décès ou invalidité) parmi les assurés
- la mise en place de la campagne de communication survienne dans un délai de quinze jours après le sinistre.

2.11 PREJUDICE ESTHETIQUE

Cette garantie est accordée exclusivement suite à accident

Lorsque les blessures subies par l'Assuré entraînent une altération permanente de son apparence physique nous versons à l'Assuré un capital forfaitaire dans la limite du montant maximum indiqué aux Conditions Particulières, suivant les modalités ci-après :

- Le préjudice esthétique sera constaté en fonction des disgrâces consécutives à un accident corporel garanti et subsistant définitivement après consolidation (cicatrices, mutilation, déformation...).
- Il sera évalué par un expert médical, sur une échelle de 1 à 7, comme suit :

1. Très léger	3% du capital garanti
2. Léger	6% du capital garanti
3. Modéré	12% du capital garanti
4. Moyen	20% du capital garanti
5. Assez important	40% du capital garanti
6. Important	75% du capital garanti
7. Très important	100% du capital garanti

3 Exclusions communes

LES EXCLUSIONS DEFINIES CI-APRES VALENT POUR TOUTES LES GARANTIES ET COMPLETENT LES EXCLUSIONS SPECIFIQUES A CHAQUE GARANTIE.

SONT EXCLUS

1. LA GUERRE CIVILE OU ETRANGERE, DECLAREE OU NON,
2. LES EFFETS DIRECTS OU INDIRECTS D'EXPLOSIONS OU DE DEGAGEMENTS DE CHALEUR OU D'IRRADIATIONS, PROVENANT DE LA TRANSMUTATION DE NOYAUX D'ATOMES, toutefois la garantie reste acquise lorsque ces lésions sont causées par une manipulation incorrecte ou un fonctionnement défectueux d'appareils médicaux au cours d'une thérapie à base de radiations ionisantes pratiquée par un membre du corps médical autre que l'assuré lui-même,
3. LE SUICIDE OU LA TENTATIVE DE SUICIDE, AINSI QUE TOUTE LESION CAUSEE OU PROVOQUEE INTENTIONNELLEMENT PAR L'ASSURE OU LE BENEFICIAIRE,

4. LES AFFECTIONS DE TYPE PUREMENT PSYCHIATRIQUE, LES MALADIES MENTALES, LA DEPRESSION NERVEUSE SOUS TOUTES SES FORMES, L'ALIENATION MENTALE,
5. LA PARTICIPATION ACTIVE DE L'ASSURÉ A DES RIXES, SAUF CAS DE LEGITIME DEFENSE, DES EMEUTES, DES ATTENTATS, DES ACTES DE TERRORISME OU DE SABOTAGE,
6. L'USAGE DE DROGUES, STUPEFIANTS OU PRODUITS TOXIQUES NON PRESCRITS MEDICALEMENT.

4 Non cumul des garanties

Lorsque l'Assuré est garanti en « Perte Totale et Irréversible d'Autonomie » et/ou « Invalidité Permanente », un même sinistre ne peut donner lieu au cumul des deux prestations et c'est le montant le plus élevé des deux qui sera versé.

Si l'Assuré, pour lequel une des prestations mentionnées ci-dessus a été versée, décède dans les deux ans à compter du jour de l'accident, des suites de celui-ci, nous versons au Bénéficiaire une somme égale au montant du capital prévu en cas de décès, diminuée du montant versé au titre de la prestation initialement versée, au titre de la garantie « Perte Totale et Irréversible d'Autonomie » et/ou « Invalidité Permanente ».

5 Prise d'effet des garanties

Sauf dispositions contraires mentionnées aux Conditions Particulières, les garanties prennent effet à la date mentionnée aux Conditions Particulières.

6 Révision du tarif

Si l'Assureur est amené à modifier le tarif applicable, la cotisation est modifiée dans la même proportion, à compter de l'avis d'échéance qui suit cette modification.

Dans le cas de majoration de la cotisation, le Preneur d'assurance en sera informé dans un délai de 2 mois avant l'échéance et pourra, en cas de refus, résilier le contrat dans un délai de 30 jours à compter de la date où il en aura été informé.

La résiliation prendra alors effet, à la date d'échéance.

7 Contrat régularisable - Cotisation

Si le contrat est tarifié sur une base régularisable, il est défini aux Conditions Particulières du contrat une cotisation provisionnelle appelée ainsi que les modalités de régularisation de la cotisation annuelle.

L'Assureur se réserve la possibilité de modifier en cours de contrat le montant de la cotisation appelée, en fonction des déclarations faites par le Preneur d'assurance pour les périodes précédentes, de manière à ce que cette cotisation puisse continuer à représenter un pourcentage minimum de 85% de la cotisation globale annuelle de ce contrat.

SANCTIONS :

- En cas d'erreur ou omission dans les déclarations faites par le Preneur d'assurance, celui-ci devra payer, outre le montant de la cotisation, une indemnité égale à 50% de la cotisation omise.
- Si ces erreurs ou omissions ont, par leur nature, leur importance ou leur répétition, un caractère frauduleux, l'Assureur est en droit de répéter les sinistres payés, et ce indépendamment du paiement de l'indemnité ci-dessus prévue. (article L113-10 du Code).

RETARD DANS LA DECLARATION :

- A DEFAUT DE FOURNITURE DANS LE DELAI PRESCRIT DE LA DECLARATION PREVUE, L'ASSUREUR PEUT METTRE EN DEMEURE L'ASSURE, PAR LETTRE RECOMMANDEE, DE SATISFAIRE A CETTE OBLIGATION DANS LES 10 JOURS. SI PASSE CE DELAI LA DECLARATION N'A PAS ETE FOURNIE, L'ASSUREUR PEUT METTRE EN RECOUVREMENT SOUS RESERVE DE REGULARISATION LORSQU'IL AURA REÇU LA DECLARATION, UNE COTISATION PROVISoire CALCULEE SUR LA BASE DE LA DERNIERE DECLARATION FOURNIE ET MAJOREE DE 50 %.
- A DEFAUT DE PAIEMENT DE CETTE COTISATION, L'ASSUREUR PEUT POURSUIVRE L'EXECUTION DU CONTRAT EN JUSTICE OU SUSPENDRE LA GARANTIE ET RESILIER LE CONTRAT, ET CE, DANS LES CONDITIONS PREVUES AUX CONDITIONS GENERALES AU PARAGRAPHE RELATIF AU « NON-PAIEMENT DE LA COTISATION ».

8 Obligations en cas de sinistre

8.1 DECLARATION A L'ASSUREUR

En cas de sinistre, l'Assuré, ou à défaut le Preneur d'assurance ou le Bénéficiaire, doit :

- Dès qu'il en a connaissance et au plus tard dans les 5 jours ouvrés, aviser l'Assureur ou son représentant légal, par écrit - par lettre recommandée - ou verbalement contre récépissé.
- Indiquer à l'Assureur dans la déclaration du sinistre ou, en cas d'impossibilité, dans une déclaration ultérieure faite dans le plus bref délai :
 - ▲ le n° du contrat,
 - ▲ la date et les circonstances du sinistre, ses causes connues ou présumées,
 - ▲ s'il s'agit d'un accident, les nom et adresse de ces auteurs (s'ils sont connus) et si possible des témoins, ainsi que le procès-verbal ou rapport de l'autorité qui est intervenue,
 - ▲ s'il s'agit d'une maladie, la nature de celle-ci,
 - ▲ le nom du Médecin-traitant,
 - ▲ et, les garanties souscrites pour les mêmes risques auprès d'autres assureurs.
- Adresser à l'Assureur :
 - ▲ en cas d'hospitalisation, d'arrêt de travail, de frais médicaux :
 - le certificat du médecin, du chirurgien ou du centre hospitalier appelé à donner les premiers soins, décrivant les blessures et fixant la durée prévisible de l'arrêt d'activité,
 - un certificat médical de prolongation, si l'Assuré n'est pas en mesure de reprendre son activité à la date fixée par le précédent certificat, ce certificat devant parvenir à l'Assureur dans un délai de 10 jours suivant la date d'expiration du précédent certificat.
 - les factures, feuilles de maladie, honoraires de médecin, relevés de la sécurité sociale, factures hospitalières permettant d'établir le montant réel des débours de l'Assuré, ainsi que les feuilles de remboursement dont l'Assuré a été bénéficiaire.
 - ▲ en cas de rapatriement sanitaire :
 - le certificat du médecin attestant et justifiant la nécessité du rapatriement ainsi que le moyen de transport utilisé,
 - tout document (factures et titres de transport etc. ...) justifiant les frais engagés par l'Assuré pour son rapatriement,
 - les feuilles de remboursement dont l'Assuré a été bénéficiaire pour le voyage retour initialement prévu.
 - ▲ en cas d'incapacité permanente ou de perte de profession :
 - le certificat médical du médecin.
 - en cas de décès :
 - le certificat de décès attestant qu'il s'agit d'un décès accidentel et mentionnant la cause exacte du décès,
 - les documents légaux établissant la qualité du (des) bénéficiaire (s) ainsi que les coordonnées du notaire chargé de la succession.

8.2 JUSTIFICATIONS A APPORTER

L'Assuré ou le Bénéficiaire doit apporter la preuve de l'existence et de l'étendue du sinistre. Il doit fournir spontanément, et au plus tard dans le délai d'un mois suivant la demande de l'Assureur, tous renseignements et attestations, tels que des certificats médicaux en cas de prolongation de la durée de l'incapacité temporaire, toutes les pièces justifiant des frais supportés par lui et tous autres compléments d'information demandés par l'Assureur.

8.3 SANCTIONS

En cas de non-respect des obligations applicables en cas de sinistre, sauf cas fortuit ou de force majeure, le bénéficiaire serait déchu de tout droit à indemnité pour le sinistre en cause, si l'Assureur établit l'existence d'un préjudice consécutif à ce retard.

Si, sauf cas fortuit ou de force majeure, le Preneur d'assurance, l'Assuré ou le Bénéficiaire, de mauvaise foi, fait de fausses déclarations sur la date, la nature, les causes, les circonstances et les conséquences d'un sinistre, emploie comme justificatifs des documents inexacts ou use de moyens frauduleux, le Bénéficiaire est entièrement déchu de tout droit aux prestations pour ce sinistre. Si celles-ci sont déjà réglées, elles doivent être remboursées à l'Assureur.

Dans les autres cas, l'Assureur peut réduire les prestations, proportionnellement aux dommages que le manquement peut lui causer.

Lorsque les conséquences d'un accident ou d'une maladie, sont aggravées par un manque de soins dû à la négligence de l'Assuré, ou par un traitement empirique, les prestations seront fixées d'après les conséquences qu'auraient eues l'accident ou la maladie chez une personne soumise à un traitement médical.

8.4 CONTROLE DE L'ASSUREUR

Les médecins désignés par l'Assureur doivent, sauf opposition justifiée, avoir libre accès auprès de l'Assuré, afin de constater son état.

Les représentants de l'Assureur doivent également pouvoir effectuer toutes vérifications nécessaires.

Le refus par l'Assuré ou, s'il s'agit d'un mineur ou d'un Incapable majeur, par ses représentants légaux, de se conformer à ces obligations, après l'envoi d'une lettre recommandée de mise en demeure, entraîne la déchéance de tout droit aux prestations pour le sinistre en cause.

8.5 PAIEMENT DES PRESTATIONS

Les prestations, fixées d'après leur valeur au jour du sinistre, sont versées dans les 30 jours, soit de l'accord amiable, soit de la décision judiciaire exécutoire, sous réserve de dispositions contraires indiquées par ailleurs. Le délai, en cas d'opposition, ne court que du jour de la mainlevée. A défaut et sauf cas fortuit ou de force majeure, l'indemnité portera, à compter de l'expiration de ce délai, intérêt au taux légal.

Les sinistres en cours à la date de cessation des garanties continuent à être pris en charge jusqu'à leur terme, sous réserve de l'application du délai de prescription.

8.6 EXPERTISE

En cas de désaccord sur l'existence, les causes ou les conséquences d'un sinistre, les parties soumettront leur différend à deux médecins désignés, l'un par l'Assuré ou le Bénéficiaire, l'autre par l'Assureur.

S'il y a divergence de vues entre les deux médecins, ceux-ci en désigneront un troisième pour les départager.

Faute par l'une des parties de nommer son médecin, ou par les deux médecins de s'entendre sur le choix du troisième, la désignation sera effectuée, à la requête de la partie la plus diligente, par le Président du Tribunal compétent du lieu où l'accident s'est produit, ou du domicile de l'Assuré.

Les trois médecins opéreront en commun et à la majorité des voix. Chaque partie paiera les frais et honoraires du médecin désigné par elle et, s'il y a lieu, la moitié de ceux du troisième médecin et des frais de sa nomination.

Référence : CS_JAIMA_11 CS ADP Protection de l'Image (05/15)

“ **Annexes** **Conventions Spéciales**

ASSURANCE DES PERSONNES- ANNEXE A

BAREME ASSUREUR

Les cas de mutilation ou d'invalidité permanente sont déterminés et indemnisés comme suit :

INVALIDITE PERMANENTE TOTALE		INVALIDITE PERMANENTE PARTIELLE "TETE"		
Perte totale des deux yeux	100 %	Perte de substance osseuse du crâne dans toute son épaisseur		
Aliénation mentale incurable et totale	100 %	surface d'au moins 6 centimètres carrés	40 %	
Perte des deux bras ou des deux mains	100 %	surface de 3 à 6 centimètres carrés	20 %	
Surdité totale des 2 oreilles, d'origine traumatique	100 %	surface inférieure à 3 centimètres carrés	10 %	
Ablation de la mâchoire inférieure	100 %	- Ablation partielle de la mâchoire inférieure branche		
Perte de la parole	100 %	montante en totalité ou moitié du corps du maxillaire	40 %	
Perte d'un bras et d'une jambe	100 %	Perte d'un oeil	40 %	
Perte d'un bras et d'un pied	100 %	Surdité complète d'une oreille	30 %	
Perte d'une main et d'une jambe	100 %			
Perte d'une main et d'un pied	100 %			
Perte des deux jambes	100 %			
Perte des deux pieds	100 %			
INVALIDITE PERMANENTE PARTIELLE				
"MEMBRES SUPERIEURS"	Droit	Gauche	"MEMBRES INFERIEURS"	
Perte d'un bras ou d'une main	60 %	50 %	Amputation de cuisse : moitié supérieure	60 %
Perte de substance osseuse étendue du bras (lésion définitive et incurable)	50 %	40 %	. moitié inférieure et de jambe	50 %
Paralysie totale du membre supérieur (lésion incurable des nerfs)	65 %	55 %	Perte totale du pied : désarticulation tibio-tarsienne	45 %
Paralysie complète du nerf circonflexe	20 %	15 %	Perte partielle du pied :	
Ankylose de l'épaule	40 %	30 %	. désarticulation sous-astragalienne	40 %
Ankylose du coude en position			. désarticulation médio-tarsienne	35 %
. favorable 15° autour de l'angle droit	25 %	20 %	. désarticulation tarso-métatarsienne	30 %
. défavorable	40 %	35 %	Paralysie :	
Perte de substance osseuse étendue des deux os de l'avant-bras (lésion définitive et incurable)	40 %	30 %	. totale du membre inférieur : lésion incurable des nerfs	60 %
			. complète du nerf sciatique poplité externe	30 %
			. complète du nerf sciatique poplité interne	20 %
Paralysie complète du nerf médian	45 %	35 %	. complète des 2 nerfs sciatiques poplité externe & interne	40 %
Paralysie complète du nerf radial			Ankylose :	
. à la gouttière de torsion	40 %	35 %	. de la hanche	40 %
. à l'avant-bras	30 %	25 %	. du genou	20 %
. à la main	20 %	15 %	Perte de substance osseuse étendue :	
Paralysie complète du nerf cubital	30 %	25 %	. de la cuisse ou des deux os de la jambe état incurable	60 %
Ankylose du poignet en position :			. de la rotule avec gros écartement des fragments	
. favorable : dans la rectitude et en pronation	20 %	15 %	et gêne considérable des mouvements d'extension	
. défavorable (flexion ou extension forcée ou en supination)	30 %	25 %	de la jambe sur la cuisse	40 %
			Perte de substance osseuse de la rotule avec	
Perte			conservation des mouvements	20 %
. totale du pouce	20 %	15 %	Raccourcissement du membre inférieur :	
. partielle du pouce : phalange unguéale	10 %	5 %	. d'au moins 5 cm	30 %
Ankylose totale du pouce	20 %	15 %	. de 3 à 5 cm	20 %
Amputation			. de 1 à 3 cm	10 %
totale de l'index	15 %	10 %	Amputation	
. de deux phalanges de l'index	10 %	8 %	. totale de tous les orteils	25 %
. de la phalange unguéale de l'index	5 %	3 %	. de quatre orteils dont le gros orteil	20 %
. simultanée du pouce et de l'index	35 %	25 %	. de quatre orteils	10 %
. du pouce et d'un doigt sauf l'index	25 %	20 %	Ankylose du gros orteil	10 %

. de 2 doigts sauf le pouce & l'index	12 %	8 %	Amputation de deux orteils	5 %
. de 3 doigts sauf le pouce et l'index	20 %	15 %	Amputation d'un orteil (autre que le gros)	3 %
. de 4 doigts y compris le pouce	45 %	40 %		
. de 4 doigts le pouce étant conservé	40 %	35 %		
. du médus	10 %	8 %		
. d'1 doigt sauf le pouce, index & médus	7 %	3 %		

■ Si l'assuré est gaucher, les indemnités prévues pour les membres supérieurs sont interverties.

■ L'invalidité fonctionnelle, totale ou partielle d'un membre ou organe est assimilée à la perte totale ou partielle.

■ Les Invalidités non énumérées au barème ci-dessus seront fixées à dire d'expert.

“ Conditions Générales

Le présent contrat est régi par la Loi française et par le *Code* des assurances, désigné "*Code*" dans ce qui suit.

Il se compose :

- des **Conditions Générales**,
- des **Conventions Spéciales**, le cas échéant, qui prévalent sur les Conditions Générales,
- des **Conditions Particulières** qui prévalent sur les Conventions Spéciales et sur les Conditions Générales.

Les termes mis en italique dans le contrat font l'objet de définitions figurant au paragraphe « Définitions » qui s'imposent aux parties contractantes.

Si le contrat garantit des risques situés, au sens de l'article L.191-2 du *Code*, dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, les dispositions particulières de l'article IX dudit *Code* lui sont applicables.

SOMMAIRE

1	Définitions	4
2	Objet du contrat	5
3	Vie du contrat	5
3.1	Formation et prise d'effet du contrat.....	5
3.2	Durée du contrat	5
3.3	Modification, prolongation du contrat	5
4	Déclarations - Sanctions	5
4.1	A la souscription du contrat.....	5
4.2	En cours de contrat	5
4.3	Rappel des sanctions applicables	6
4.4	Assurances multiples	6
5	Résiliation du contrat	6
5.1	Cas de résiliation.....	6
5.2	Formes de la résiliation	7
5.3	Prise d'effet de la résiliation	7
5.4	Sort de la cotisation.....	8
6	Paiement des cotisations	8
7	Exclusions communes à l'ensemble des garanties	8
8	Sinistres	9
8.1	Mesures à prendre et formalités en cas de sinistre	9
8.2	Règlement des indemnités.....	9
9	Prescription - Subrogation	10
9.1	Prescription	10
9.2	Subrogation.....	10
10	Information des Assurés - Réclamation	11
10.1	L'intermédiaire d'assurance agissant en qualité de mandataire des Assurés est l'interlocuteur privilégié	11
10.2	Contacter L'assureur.....	11
10.3	L'Assuré souhaite adresser une réclamation à la Direction Clientèle de l'assureur	11
10.4	Le recours au Médiateur de l'assurance	11
10.5	Autorité chargée du contrôle des opérations de l'assureur	11
11	Election de domicile	11
12	Clause attributive de compétence	11
13	Traitement de données personnelles	11

1 Définitions

Assuré :

Le *Preneur d'assurance* ou toute autre personne physique ou morale désignée en cette qualité aux Conditions Particulières.

Assureur :

ALBINGIA société anonyme régie par le Code des assurances, au capital de 34.708.448 euros, ayant son siège sis rue Victor Hugo 109/111, 92532 LEVALLOIS PERRET, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de NANTERRE, sous le numéro 429 369 309 (APE 65.12 Z).

Avenant :

Document contractuel complémentaire constatant les modifications apportées au contrat. Il obéit aux mêmes règles que le contrat lui-même.

Code :

Code des assurances

Cotisation (ou prime) :

La somme que doit verser le *Preneur d'assurance*, en contrepartie de la garantie souscrite.

Déchéance :

La perte du droit à garantie pour le sinistre en cause suite à un manquement de l'*Assuré*.

Franchise :

La part du dommage restant toujours à la charge de l'*Assuré* lors d'un sinistre et dont le montant est fixé aux Conditions Particulières.

Indemnité :

Somme due à l'*Assuré* et/ou au bénéficiaire et/ou à autrui, en cas de sinistre garanti par le présent contrat.

Lock-out :

Fermeture d'un établissement ou cessation d'une activité décidée unilatéralement par la direction en réponse à une situation sociale conflictuelle avec les salariés.

Période d'assurance :

La période comprise entre l'échéance principale et la première date de renouvellement (i) ou entre deux dates anniversaires de renouvellement consécutives (ii), sauf expiration ou résiliation anticipée conformément aux termes et conditions du contrat.

Preneur d'assurance :

La personne, physique ou morale, désignée sous ce nom aux Conditions Particulières, qui demande l'établissement du contrat, le signe et s'engage à en payer les *cotisations*. Toute personne qui lui serait substituée, légalement ou par accord des parties, sera considérée comme *Preneur d'assurance*.

Règle proportionnelle de capitaux (article L.121-5 du Code) :

Règle du Code en vertu de laquelle l'*Assureur* n'indemniserait l'*Assuré* que dans la proportion existant entre le montant assuré et la valeur de la chose au moment du sinistre.

Subrogation (article L.121-12 du Code) :

Transmission au bénéfice de l'*Assureur*, à concurrence des *indemnités* qu'il a payées, des droits et actions que possède l'*Assuré* contre le ou les responsable(s).

Suspension (article L.113-3 du Code) :

La cessation du bénéfice d'une (ou des) garantie (s) du contrat alors qu'il n'est ni résilié, ni annulé. Elle prend fin par la resouscription des garanties ou la résiliation du contrat.

Virus ou infection informatique :

Les instructions ou ensemble d'instructions introduits sans autorisation dans un système d'information, quel que soit leur mode de propagation et susceptibles d'entraîner des perturbations dans le fonctionnement du système ou du matériel de traitement des données.

2 Objet du contrat

Le contrat a pour objet d'accorder à l'Assuré les garanties définies aux Conditions Particulières et/ou Conventions Spéciales, dans la limite des sommes fixées au contrat, et sous réserve de ses exclusions.

3 Vie du contrat

3.1 FORMATION ET PRISE D'EFFET DU CONTRAT

Le contrat est parfait dès l'accord des parties. L'Assureur peut en poursuivre dès ce moment l'exécution, mais le contrat ne produit ses effets qu'à compter de la date précisée aux Conditions Particulières pour autant que la première cotisation ait été réglée à cette date. A défaut, il produira ses effets le lendemain à midi du jour du paiement de la première cotisation.

3.2 DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour la période d'assurance fixée aux Conditions Particulières où elle figure en caractères apparents, laquelle ne peut en aucun cas être inférieure à 12 mois.

Le Preneur d'assurance peut, nonobstant toute clause contraire, résilier le contrat sans indemnité, chaque année à l'échéance principale, moyennant un préavis d'au moins deux mois.

A son expiration, le contrat sera, sauf convention contraire stipulée aux Conditions Particulières, reconduit automatiquement d'année en année, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties moyennant préavis fixé aux Conditions Particulières. Pour les risques de particuliers, le préavis est de deux mois conformément à l'article L.113-12 du Code.

3.3 MODIFICATION, PROLONGATION DU CONTRAT

Conformément à l'article L.112-2 du Code, toute proposition du Preneur d'assurance visant à modifier ou prolonger le présent contrat, ne peut être valablement notifiée que par lettre recommandée adressée au siège social de l'Assureur.

4 Déclarations - Sanctions

4.1 A LA SOUSCRIPTION DU CONTRAT

Le contrat est établi sur la base des déclarations faites, des documents fournis (y compris le formulaire de déclaration des risques) et des correspondances sur support papier et/ou électronique intervenues entre le Preneur d'assurance et l'Assureur. L'ensemble de ces déclarations, documents et correspondances font partie intégrante du contrat.

L'ensemble de ces éléments permettent à l'Assureur d'apprécier les risques qu'il prend en charge.

Toute réticence, omission ou déclaration inexacte du Preneur d'assurance dans ces déclarations, documents et correspondances adressés à l'Assureur sera sanctionnée par application :

- de l'article L.113-8 du Code, en cas de mauvaise foi de l'Assuré,
- de l'article L.113-9 du Code si la mauvaise foi de l'Assuré n'est pas établie.

4.2 EN COURS DE CONTRAT

L'Assuré doit déclarer à l'Assureur, par lettre recommandée et dans un délai de quinze jours à partir du moment où il a eu connaissance de :

- circonstances nouvelles qui ont pour conséquence soit d'aggraver les risques, soit d'en créer de nouveaux, et rendent de ce fait inexacts ou caduques les réponses faites à l'Assureur, notamment dans le formulaire de déclaration du risque ou les déclarations spontanées dont il a pris l'initiative.
- toute procédure de conciliation, de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire de sa société.

et ce, sous peine des sanctions prévues

- à l'article L.113-8 du Code, en cas de mauvaise foi de l'Assuré,
- à l'article L.113-9 du Code si la mauvaise foi de l'Assuré n'est pas établie.

En cas d'aggravation du risque ou de création d'un risque nouveau en cours de contrat, telle que, si les circonstances nouvelles avaient été déclarées lors de la conclusion ou du renouvellement du contrat, l'Assureur n'aurait pas contracté ou ne l'aurait fait que moyennant une cotisation plus élevée, l'Assureur a la faculté soit de dénoncer le contrat, soit de proposer un nouveau montant de cotisation.

- Dans le premier cas, la résiliation ne peut prendre effet que 10 JOURS après notification et l'Assureur doit alors rembourser à l'Assuré la portion de cotisation afférente à la période pendant laquelle le risque n'a pas couru.
- Dans le second cas, si l'Assuré ne donne pas suite à la proposition de l'Assureur ou s'il refuse expressément le nouveau montant, dans le délai de 30 JOURS à compter de la proposition, l'Assureur peut résilier le contrat au terme

de ce délai, à condition d'avoir informé l'Assuré de cette faculté, en la faisant figurer en caractères apparents dans la lettre de proposition.

Toutefois, l'Assureur ne peut plus se prévaloir de l'aggravation des risques ou de la création de risques nouveaux quand, après en avoir été informé de quelque manière que ce soit, il a manifesté son consentement au maintien de l'assurance, spécialement en continuant à recevoir les cotisations ou en payant, après un sinistre, une indemnité.

Si le Preneur d'assurance justifie d'une diminution des risques garantis, la cotisation peut être réduite par avenant. Cette réduction ne porte que sur les cotisations à échoir après la demande de réduction. Si l'Assureur refuse de diminuer la cotisation, le Preneur d'assurance peut résilier le contrat, moyennant un préavis de 30 JOURS, et obtenir le remboursement du prorata de cotisation non couru.

L'Assuré doit aviser l'Assureur, dès qu'il en a eu connaissance et au plus tard dans le délai fixé par le contrat, de tout sinistre de nature à entraîner la garantie de l'Assureur.

4.3 RAPPEL DES SANCTIONS APPLICABLES

4.3.1 Omission et fausse déclaration intentionnelle (article L.113-8 du Code)

Indépendamment des causes ordinaires de nullité, et sous réserve des dispositions de l'article L. 132-26 du Code, le contrat d'assurance est nul en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de la part de l'Assuré, quand cette réticence ou cette fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'Assureur, alors même que le risque omis ou dénaturé par l'Assuré a été sans influence sur le sinistre.

4.3.2 Fausse déclaration non intentionnelle (article L.113-9 du Code)

L'omission ou la déclaration inexacte de la part de l'Assuré dont la mauvaise foi n'est pas établie n'entraîne pas la nullité de l'assurance. Si elle est constatée avant tout sinistre, l'Assureur a le droit soit de maintenir le contrat, moyennant une augmentation de prime acceptée par l'Assuré, soit de résilier le contrat dix jours après notification adressée à l'Assuré par lettre recommandée, en restituant la portion de la prime payée pour le temps où l'assurance ne court plus. Dans le cas où la constatation n'a lieu qu'après un sinistre, l'indemnité est réduite en proportion du taux des primes payées par rapport au taux des primes qui auraient été dues, si les risques avaient été complètement et exactement déclarés.

4.3.3 Déchéance de garantie (article L.113-2 du Code)

LA DECLARATION PREVUE AU § 4.2 CI-DESSUS, FAITE TARDIVEMENT PAR L'ASSURE, ENTRAINE UNE DECHEANCE DE GARANTIE OPPOSABLE A L'ASSURE, SI L'ASSUREUR ETABLIIT QUE LE RETARD DANS LA DECLARATION LUI A CAUSE UN PREJUDICE, SAUF SI LE RETARD EST DU A UN CAS FORTUIT OU DE FORCE MAJEURE.

4.4 ASSURANCES MULTIPLES

Si un ou plusieurs risques assurés par le présent contrat sont ou viennent à être couverts par une autre assurance, le Preneur d'assurance ou l'Assuré doit en faire immédiatement la déclaration à l'Assureur et lui indiquer, lors de cette communication, le nom de l'Assureur avec lequel une autre assurance a été contractée, ainsi que les sommes assurées (article L.121-4 du Code).

Quand plusieurs assurances contre le même risque sont contractées de manière dolosive ou frauduleuse, les sanctions prévues à l'article L.121-3 premier alinéa du Code sont applicables.

Quand elles sont contractées sans fraude, chacune d'elles produit ses effets dans les limites des garanties du contrat et dans le respect des dispositions de l'article L.121-1 du Code, quelle que soit la date à laquelle l'assurance aura été souscrite. Dans ces limites, le bénéficiaire du contrat peut obtenir l'indemnisation de ses dommages en s'adressant à l'Assureur de son choix (article L.121-4 du Code).

5 Résiliation du contrat

5.1 CAS DE RESILIATION

Le contrat peut être résilié dans les cas et conditions ci-après, moyennant les formes et délais précisés par le Code :

5.1.1 Par l'Assureur

- En cas de non-paiement des cotisations (article L.113-3 du Code),
- En cas d'aggravation du risque (article L.113-4. du Code),
- En cas d'omission ou d'inexactitude dans la déclaration du risque à la souscription ou en cours de contrat (article L.113-9 du Code),
- Après sinistre (article R.113-10 du Code).

5.1.2 Par le Preneur d'assurance

- En cas de diminution du risque en cours de contrat, si l'Assureur refuse de réduire la cotisation en conséquence (article L.113-4 du Code).

- En cas de résiliation par l'Assureur, après sinistre, d'un autre contrat du *Preneur d'assurance* (article R.113-10 du Code).
- En cas de transfert de portefeuille (article L.324-1 du Code).

5.1.3 Par le Preneur d'assurance ou l'Assureur

- A la date d'échéance principale, moyennant respect du préavis fixé aux Conditions Particulières (article L.113-12 du Code)
- En cas de survenance d'un des événements suivants (article L.113-16 du Code) :
 - ▲ changement de domicile,
 - ▲ changement de situation matrimoniale,
 - ▲ changement de régime matrimonial,
 - ▲ changement de profession,
 - ▲ retraite professionnelle ou cessation définitive d'activité professionnelle,
 - ▲ lorsque le contrat a pour objet la garantie de risques en relation directe avec la situation antérieure et qui ne se retrouvent pas dans la situation nouvelle.

5.1.4 Par l'héritier ou l'acquéreur d'une part ou l'Assureur d'autre part

- En cas de transfert de propriété du bien ou de l'entreprise sur lequel repose l'assurance (article L.121-10 du Code) par suite de décès ou d'aliénation sous réserve, en cas d'aliénation, des dispositions prévues à l'article L.121-11 du Code si la garantie s'exerce sur du matériel mobile à moteur.
- En cas d'aliénation, celui qui aliène reste tenu envers l'Assureur du paiement des cotisations échues ; il reste tenu des cotisations à échoir jusqu'au moment où il a, par lettre recommandée, informé l'Assureur de l'aliénation (article L.121-10 du Code).

5.1.5 De plein droit

- En cas de retrait de l'agrément administratif accordé à l'Assureur (article L.326-12 du Code)
- En cas de réquisition de propriété des biens assurés, dans les cas et conditions prévus par la législation en vigueur.
- En cas de perte totale des biens assurés résultant d'un événement non garanti par le contrat (article L.121-8 du Code).

5.2 FORMES DE LA RESILIATION

Lorsque le *Preneur d'assurance* a la faculté de résilier le contrat, il peut le faire soit par lettre recommandée, soit par une déclaration faite contre récépissé au siège social de l'Assureur, soit par acte extrajudiciaire.

Le délai de résiliation court à partir de la date figurant sur le cachet de la poste.

Lorsque l'Assureur décide de résilier le contrat, la notification est faite au *Preneur d'assurance* par lettre recommandée adressée au dernier domicile connu de celui-ci.

En cas de résiliation pour changement de domicile, de situation ou régime matrimonial, de profession, pour retraite ou cessation définitive d'activité professionnelle (article L.113-16 du Code), la résiliation doit être notifiée à l'autre partie par lettre recommandée avec demande d'avis de réception indiquant la nature et la date de l'événement invoqué.

Si la résiliation émane du *Preneur d'assurance*, elle devra comporter toute précision de nature à établir qu'elle est en relation directe avec ledit événement.

La demande de résiliation doit être faite :

- si elle émane du *Preneur d'assurance*, dans les trois mois suivant la date de l'événement,
- si elle émane de l'Assureur, dans les trois mois suivant le jour où l'Assureur a reçu notification de l'événement, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

5.3 PRISE D'EFFET DE LA RESILIATION

La résiliation prend effet un mois après la date d'envoi de la notification (le cachet de la poste faisant foi), à l'exception des cas suivants :

- Résiliation pour l'échéance principale : la résiliation intervient à l'échéance principale, sous réserve que la Lettre Recommandée de résiliation soit adressée à l'Assureur dans le respect du préavis de résiliation fixé aux Conditions Particulières,

- Perte totale des biens assurés du fait d'un événement non garanti, ou en cas de réquisition des biens sur lesquels repose l'assurance : la résiliation intervient immédiatement,
- Retraite professionnelle ou cessation définitive d'activité professionnelle : la résiliation intervient au lendemain de la date à laquelle la situation antérieure prend fin,
- Aggravation du risque, omission ou inexactitude dans la déclaration du risque (paragraphe 5.1.1) : la résiliation intervient 10 JOURS après notification à l'autre partie,
- Non-paiement des *cotisations* : la résiliation peut intervenir à partir du 10ème jour suivant la date de *suspension* de la garantie (paragraphe 5.1.1),
- Retrait de l'agrément de l'Assureur : la résiliation intervient le 40ème jour, à midi, à compter de la publication au Journal Officiel de la décision prononçant le retrait.

5.4 SORT DE LA COTISATION

Dans les cas où la résiliation intervient au cours d'une *période d'assurance*, l'Assureur rembourse au Preneur d'assurance la portion de *cotisation* afférente à la période pendant laquelle les risques ne sont plus garantis. Toutefois, l'Assureur a droit à la totalité des *cotisations* échues :

- en cas de résiliation pour non-paiement de *cotisation* (paragraphe 5.1.1).
- en cas de perte totale de la chose assurée résultant d'un événement prévu par le contrat.

6 Paiement des cotisations

Le Preneur d'assurance doit payer à l'Assureur les *cotisations* et compléments de *cotisations* dont le montant est fixé aux avis d'échéance, ainsi que les impôts et taxes établis ou pouvant être établis.

Les *cotisations* sont, sauf stipulation contraire, payables annuellement et d'avance, aux dates indiquées aux avis d'échéance.

Les *cotisations* sont payables au Siège social de l'Assureur.

A défaut de paiement d'une *cotisation* ou d'une fraction de *cotisation*, dans les 10 JOURS de son échéance, et indépendamment de son droit pour l'Assureur de poursuivre l'exécution du contrat en justice, la garantie ne peut être suspendue que 30 JOURS après la mise en demeure du Preneur d'assurance. Cette mise en demeure résulte de l'envoi d'une lettre recommandée adressée au Preneur d'assurance à son dernier domicile connu de l'Assureur.

Au cas où la *cotisation* annuelle a été fractionnée, la *suspension* de la garantie, intervenue en cas de non-paiement d'une des fractions de *cotisation*, produit ses effets jusqu'à l'expiration de la période annuelle considérée.

Le non-paiement d'une fraction de *cotisation* entraîne l'exigibilité de la totalité des fractions de *cotisations* restant dues au titre de l'année d'assurance en cours. La *cotisation* ou fraction de *cotisation* est portable dans tous les cas après mise en demeure de l'Assuré. La *suspension* de la garantie pour non-paiement de la *cotisation* ne dispense pas l'Assuré de l'obligation de payer les *cotisations* subséquentes à leur échéance.

L'Assureur a le droit de résilier le contrat 10 JOURS après l'expiration du délai de 30 JOURS visé ci-dessus.

Le contrat non résilié reprend pour l'avenir ses effets, à midi, le lendemain du jour où ont été réglées à l'Assureur la *cotisation* impayée ou, en cas de fractionnement de la *cotisation* annuelle, les fractions de *cotisation* ayant fait l'objet de la mise en demeure, et celles venues à échéance pendant la période de *suspension* ainsi que les frais de poursuites et recouvrement éventuels.

7 Exclusions communes à l'ensemble des garanties

SONT EXCLUS:

1. LES PERTES, DOMMAGES OU PREJUDICES RESULTANT D'UNE FAUTE INTENTIONNELLE OU DOLOSIVE DU PRENEUR D'ASSURANCE ET/OU DE L'ASSURE OU COMMIS AVEC LEUR COMPLICITÉ
2. LES DOMMAGES RESULTANT DE GUERRE ETRANGERE DECLAREE OU NON, DE GUERRE CIVILE, EMEUTES, MOUVEMENTS POPULAIRES, ACTES DE SABOTAGE AINSI QUE LES ACCIDENTS DUS A DES GREVES ET LOCK-OUT DE L'ENTREPRISE DE L'ASSURE, A MOINS QUE LA RESPONSABILITE DE L'ASSURE NE SOIT ETABLIE A L'OCCASION DE CES EVENEMENTS.
3. LES PERTES, DOMMAGES OU PREJUDICES RESULTANT DE VICES, DEFECTUOSITES, IMPERFECTIONS QUI EXISTAIENT A LA SOUSCRIPTION DU CONTRAT ET QUI ETAIENT CONNUS DE L'ASSURE.
4. LES PERTES, DOMMAGES OU PREJUDICES RESULTANT DE LA PRESENCE OU DE L'ACTION D'UN VIRUS OU D'UNE INFECTION INFORMATIQUE.
5. TOUS DOMMAGES, PERTES, FRAIS OU COUTS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, CAUSES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR UNE REACTION NUCLEAIRE, UN RAYONNEMENT NUCLEAIRE

OU UNE CONTAMINATION NUCLEAIRE, INDEPENDAMMENT DE TOUTE AUTRE CAUSE POUVANT CONTRIBUER AU DOMMAGE OU L'OCCASIONNER, ET CE QUEL QUE SOIT L'ORDRE DE SURVENANCE DES CAUSES.

8. TOUT VOL, TOUTE DIVULGATION OU USAGE NON AUTORISE DE DONNEES ET/OU D'INFORMATIONS CONFIDENTIELLES, AINSI QUE LES CONSEQUENCES DIRECTES ET/OU INDIRECTES LIEES A UN MAINTIEN OU UNE INTRUSION DE QUELQUE MANIERE QUE CE SOIT DANS UN SYSTEME D'INFORMATION EN VUE DE REALISER CONSCIEMENT OU NON SUR ET/OU AU MOYEN DE CE SYSTEME D'INFORMATION OU DE DONNEES LE CONSTITUANT UNE OU DES ACTIONS DOMMAGEABLES ET INAPPROPRIEES.

8 Sinistres

8.1 MESURES A PRENDRE ET FORMALITES EN CAS DE SINISTRE

Dès qu'il a connaissance d'un sinistre de nature à entraîner la garantie de l'Assureur, l'Assuré, ou à défaut le Preneur d'assurance ou le bénéficiaire, doit :

- En faire la déclaration à l'Assureur ou son représentant légal, par écrit - par lettre recommandée - ou verbalement contre récépissé. **CETTE DECLARATION DOIT ETRE FAITE, SOUS PEINE DE DECHEANCE, SAUF CAS FORTUIT OU DE FORCE MAJEURE, DES QUE L'ASSURE EN A CONNAISSANCE ET AU PLUS TARD DANS LES 5 JOURS OUVRES A COMPTER DE LA DATE A LAQUELLE IL EN A EU CONNAISSANCE.**
S'il s'agit d'un vol, ce délai est ramené à 2 jours ouvrés.
L'ASSUREUR NE POURRA OPPOSER LA DECHEANCE QUE S'IL ETABLIT QUE LE RETARD DANS LA DECLARATION LUI A CAUSE UN PREJUDICE.
- Prendre immédiatement, à ses frais, toutes les mesures nécessaires pour limiter l'ampleur des dommages et /ou préjudices déjà survenus et prévenir la réalisation d'autres dommages et/ou préjudices.
- Fournir à l'Assureur dans la déclaration du sinistre, ou en cas d'impossibilité dans une déclaration ultérieure faite dans les plus brefs délais, tous les renseignements et éléments d'information sur les causes, circonstances et conséquences du sinistre, la nature, le montant approximatif des dommages et le lieu où ceux-ci peuvent être constatés.
- Indiquer, le cas échéant, le nom et l'adresse de la personne ou de l'entreprise responsable du sinistre, et si possible des témoins.
- Obtenir, en cas d'urgence, l'accord écrit de l'Assureur préalablement à la réparation des biens endommagés, à condition que ces mesures ne modifient pas l'aspect du sinistre et permettent toutes les constatations ou vérifications utiles. Cette demande peut être faite à l'Assureur par tout moyen, notamment par mail, et l'Assureur s'engage à y répondre dans un délai de 72 heures à compter de sa réception. A défaut, le silence de l'Assureur vaudra acceptation tacite.

L'ASSUREUR NE REPOUD PAS DES DOMMAGES CONSECUTIFS AU MAINTIEN EN SERVICE D'UN BIEN ENDOMMAGE AVANT SA REMISE EN ETAT DEFINITIVE.

- Prendre dans tous les cas et jusqu'à expertise, les mesures utiles à la constatation des dommages en conservant notamment les pièces endommagées ou à remplacer.
- Transmettre à l'Assureur, dès réception, tous avis, lettres, convocations, assignations, actes extrajudiciaires et pièces de procédure qui seraient adressés, remis ou signifiés à lui-même ou à ses préposés.

EN CAS D'INEXECUTION DE L'UNE DES OBLIGATIONS PREVUES A L'ARTICLE 8.1, L'INDEMNITE POURRA ETRE REDUITE EN PROPORTION DU PREJUDICE CAUSE A L'ASSUREUR.

PAR DEROGATION AU PARAGRAPHE PRECEDENT, EN CAS DE NON TRANSMISSION D'UNE ASSIGNATION DANS LE DELAI D'UN MOIS SUIVANT SA SIGNIFICATION A L'ASSURE, L'ASSUREUR SERA EN DROIT DE LUI OPPOSER LA DECHEANCE DE GARANTIE SAUF CAS DE FORCE MAJEURE, S'IL ETABLIT QUE LE RETARD LUI A CAUSE UN PREJUDICE.

L'ASSURE QUI, DE MAUVAISE FOI, EXAGERE LE MONTANT DES DOMMAGES, PRETEND DETRUIRE DES BIENS N'EXISTANT PAS LORS DU SINISTRE, DISSIMULE OU SOUSTRAIT TOUT OU PARTIE DES BIENS ASSURES, EMPLOIE SCIEMMENT COMME JUSTIFICATION DES MOYENS FRAUDULEUX OU DES DOCUMENTS MENSONGERS, EST ENTIEREMENT DECHU DE TOUT DROIT A LA GARANTIE POUR LE SINISTRE CONCERNE.

8.2 REGLEMENT DES INDEMNITES

L'indemnité est payable dans un délai de 10 JOURS ouvrés à compter de l'accord des parties ou de la décision judiciaire devenue exécutoire. Ce délai ne court que du jour où l'Assuré a justifié de ses qualités à recevoir l'indemnité et, en cas d'opposition, de la notification à l'Assureur de la mainlevée.

L'Assureur ne peut être astreint qu'au versement des indemnités fixées par les instances judiciaires françaises ainsi que par des juridictions étrangères dont la décision a reçu l'exequatur en territoire national. L'indemnité est payable en FRANCE et en euros.

9 Prescription - Subrogation

9.1 PRESCRIPTION

1. Conformément à l'article L.114-1 du Code « Toutes actions dérivant d'un contrat d'assurance sont prescrites par deux ans à compter de l'évènement qui y donne naissance. Toutefois, ce délai ne court :
En cas de réticence, omission, déclaration fausse ou inexacte sur le risque couru, que du jour où l'Assureur en a eu connaissance ;
2. En cas de sinistre, que du jour où les Intéressés en ont eu connaissance, s'ils prouvent qu'ils l'ont ignoré jusque-là.

Quand l'action de l'Assuré contre l'Assureur a pour cause le recours d'un tiers, le délai de la prescription ne court que du jour où ce tiers a exercé une action en justice contre l'Assuré ou a été indemnisé par ce dernier.

La prescription est portée à dix ans dans les contrats d'assurance sur la vie lorsque le bénéficiaire est une personne distincte du souscripteur et, dans les contrats d'assurance contre les accidents atteignant les personnes, lorsque les bénéficiaires sont les ayants droit de l'Assuré décédé.

Pour les contrats d'assurance sur la vie, nonobstant les dispositions du 2°, les actions du bénéficiaire sont prescrites au plus tard trente ans à compter du décès de l'Assuré. »

Conformément à l'article L.114-2 du Code, « La prescription est interrompue par une des causes ordinaires d'interruption de la prescription et par la désignation d'experts à la suite d'un sinistre. L'interruption de la prescription de l'action peut, en outre, résulter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée par l'Assureur à l'Assuré en ce qui concerne l'action en paiement de la prime et par l'Assuré à l'Assureur en ce qui concerne le règlement de l'Indemnité ».

Les causes ordinaires d'interruption de la prescription auxquelles se réfère l'article L.114-2 du Code sont la reconnaissance par le débiteur du droit de celui contre lequel il prescrivait (article 2240 du Code civil), la demande en justice, même en référé, (article 2241 à 2243 du Code civil), ou un acte d'exécution forcée (article 2244 à 2246 du Code civil).

9.2 SUBROGATION

L'Assureur est subrogé, dans les termes de l'article L.121-12 ou de l'article L.131-2 du Code jusqu'à concurrence de l'indemnité payée par lui, dans les droits et actions de l'Assuré contre tous responsables du sinistre.

SI LA SUBROGATION NE PEUT PLUS, DU FAIT DE L'ASSURE, S'OPERER EN FAVEUR DE L'ASSUREUR, CELUI-CI EST DECHARGE DE SA GARANTIE CONTRE L'ASSURE DANS LA MESURE MEME OU AURAIT PU S'EXERCER LA SUBROGATION.

L'Assureur peut renoncer à l'exercice d'un recours contre le responsable, mais, malgré cette renonciation, il a la faculté, sauf convention contraire, d'exercer son recours envers l'assureur du responsable.

10 Information des Assurés - Réclamation

Conformément à la loi 94-5 du 4 janvier 1994, l'Assureur précise quels sont les différents moyens d'information dont dispose l'Assuré concernant le présent contrat d'assurance.

10.1 L'INTERMEDIAIRE D'ASSURANCE AGISSANT EN QUALITE DE MANDATAIRE DES ASSURES EST L'INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE

Si l'Assuré souhaite obtenir des informations supplémentaires sur le présent contrat d'assurance, son fonctionnement, ses garanties, il peut contacter son intermédiaire d'assurance dont les coordonnées figurent sur les documents contractuels.

10.2 CONTACTER L'ASSUREUR

Si l'Assuré ne parvient pas à trouver une solution avec son intermédiaire d'assurance, il peut contacter l'Assureur au 01.41.06.70.00. Il suffira de préciser le numéro de contrat ou de sinistre et l'Assuré sera mis immédiatement en relation avec un chargé de clientèle ou un gestionnaire indemnisation apte à répondre à ses questions dans les meilleurs délais.

10.3 L'ASSURE SOUHAITE ADRESSER UNE RECLAMATION A LA DIRECTION CLIENTELE DE L'ASSUREUR

Si l'Assuré souhaite faire part de son mécontentement à l'encontre de l'Assureur, il peut adresser sa réclamation à la Direction du Développement de l'Assureur qui la prendra en charge au plus tard sous 10 JOURS ouvrables.

Toute réclamation peut être adressée soit :

Par voie électronique :

directiondudeveloppement@albingia.fr

Par courrier :

Albingia
Direction du Développement
109/111 rue Victor Hugo
92300 Levallois Perret

10.4 LE RECOURS AU MEDiateur DE L'ASSURANCE

Si les réponses apportées à la réclamation sont considérées comme non satisfaisantes, un recours peut être présenté au Médiateur de l'assurance. Attention, il est à noter que seuls les litiges touchant les particuliers sont de la compétence de ce dernier.

A ce titre, il faut entendre par « particulier » au sens de la directive 2011/83/UE du 25 octobre 2011 : « Toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale ».

Le médiateur peut être saisi :

Par courrier :

La Médiation de l'Assurance
TSA 50 110
75 441 Paris cedex 09

Par voie électronique en complétant le formulaire de saisine sur : www.mediation-assurance.org

Il est possible de consulter la charte de médiation sur : www.ffa.fr

10.5 AUTORITE CHARGEE DU CONTROLE DES OPERATIONS DE L'ASSUREUR

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
61 rue Talbott
75436 Paris cedex 09

11 Election de domicile

Pour l'exécution du contrat, l'Assureur fait élection de domicile en son siège social en France et seule est reconnue la compétence des juridictions françaises.

12 Clause attributive de compétence

Tout litige entre l'Assuré et l'Assureur sur l'interprétation des clauses et conditions du contrat sera soumis à la seule législation française et relèvera de la compétence exclusive des Tribunaux français de Grande Instance.

13 Traitement de données personnelles

Les données à caractère personnel qui sont transmises à l'Assureur font l'objet d'un traitement automatisé par ses services destiné à assurer la bonne gestion des contrats d'assurance souscrits. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, les personnes concernées par ce traitement

peuvent exercer leur droit d'accès et de rectification aux informations les concernant. Ce droit peut être exercé auprès d'Albingia, Direction du Développement, 109/111 rue Victor Hugo, 92300 – Levallois Perret.

Référence : **CG_COMMU_16 CG Albingia Communes (02/18)**

“ Spectacles et Evènementiel

Contrat n°RS1802915

_Conditions Particulières

1 Informations générales du contrat

Contrat n° RS1802915

1.1 INTERMEDIAIRE

QUAI MOIROUD ASSURANCES
17 AVENUE DE FETILLY
17000 LA ROCHELLE

1.2 PRENEUR D'ASSURANCE

GRAND PAVOIS ORGANISATION
AVENUE DU LAZARET PORT DE PLAISANCE DES MINIMES
17000 LA ROCHELLE

1.3 ADRESSE PRINCIPALE DU RISQUE

NOUVEAU PORT DE PLAISANCE BOULEVARD ANATOLE FRANCE
13600 LA CIOTAT

1.4 EFFET ET DUREE DU CONTRAT

Le contrat prend effet le 05/03/2018 à 00:00
et expirera de plein droit et sans autre avis le 08/04/2018 à 23:59

■ Périodicité du contrat : Unique

1.5 DESIGNATION GENERALE

- Les Nauticales : salon nautique se déroulant sur 30 000 m2 de surface d'expositions, sous dur, sous chapiteaux et en plein air, à quai et pour partie à flot dans le port de la CIOTAT.
- Ce salon est ouvert au grand public et se déroule du 31 mars au 08 avril 2018.

2 Risques Assurés

2.1 BUDGET ASSURE SALON NAUTIQUE

- Nombre de visiteurs attendus : 32000 personnes
- Dates déclarées du 31/03/2018 à 00:00 au 08/04/2018 à 23:59
- Période de garantie du 05/03/2018 à 00:00 au 08/04/2018 à 23:59
- Nature des lieux : Sous chapiteau et/ou bâtiment et/ou en plein air
- Montant déclaré : 1 115 000 € H.T de Frais Engagés Irrécupérables

■ Frais engagés irrécupérables, selon budget prévisionnel en notre possession, financés à l'équilibre, à hauteur de 1 115 000 Euros H.T (déduction faite du poste assurance et des subventions non remboursables) sans pouvoir dépasser les recettes au titre des postes suivants :

- ▲ Location des stands évalués à 584 000 Euros ;
- ▲ Billetterie évaluée à 51 000 Euros ;
- ▲ Subventions remboursables évaluées à 480 000 Euros.

3 Garanties et clauses

3.1 GARANTIE ANNULATION SALON NAUTIQUE

Les garanties du présent chapitre et leurs conditions s'appliquent, sauf renvoi indiqué au tableau, au(x) risque(s) suivant(s) :

- Budget assuré Salon nautique

	Garantie	Plafond	Franchise (/ sinistre)
	Annulation Organisateur (Tous Risques Sauf)	1.115.000 €	néant
	dont :		
	Annulation pour intempérie	Inclus	néant
	Annulation pour attentat	Inclus	néant

Sauf précision, les montants exprimés en tant que 'Plafond' s'entendent : pour la période de garantie

3.1.1 Convention(s) Annulation

3.1.1.1 Abrogation de la règle proportionnelle - garantie annulation

Par dérogation aux Conditions Spéciales Annulation et aux Conditions Générales, la règle proportionnelle de capitaux est abrogée.

3.1.2 Garantie Intempérie

3.1.2.1 Intempéries

- L'annulation de quelques sorties en mer figurant au programme ne sont pas considérées comme des causes d'annulation au titre du présent contrat.
- Il est précisé que sera considéré comme étant une intempérie assuré au titre du présent contrat, un vent de plus de 90 km/heure.

3.1.2.2 Extension garantie annulation « Intempérie »

Se reporter à l'annexe Conventions Spéciales « Extension de garantie annulation Intempérie ».

3.1.3 Garantie Indisponibilité

3.1.3.1 Extension de Garantie Indisponibilité d'au moins 60% des exposants dûment inscrits

Il est convenu que les garanties du présent contrat sont étendues à l'impossibilité pour au moins 60% des exposants dûment inscrits, d'accéder au site de la manifestation par tout moyen de transport quand il fait suite à la fermeture ou blocage des routes, des ports, des aéroports ou des voies ferrées et ce, pour cause :

- de grèves, mouvements populaires, émeute, non motivés par l'évènement garanti ;
- d'accident caractérisé de la circulation,
- de phénomène naturel d'ampleur exceptionnelle.

Cette garantie est accordée sous réserve qu'aient été prises toutes dispositions pour qu'en l'absence de l'un ou plusieurs de ces faits générateurs, l'Assuré et / ou la personne désignée ait pu rejoindre, dans les délais nécessaires, le lieu de la manifestation assurée.

Il est convenu que l'assuré devra établir le lien de causalité entre ces événements et l'impossibilité d'organiser ou de tenir la manifestation.

3.1.4 Extension(s) Annulation

3.1.4.1 Extension Attentat

Par dérogation partielle aux exclusions des Conventions Spéciales, demeurent cependant couvertes les conséquences d'annulation résultant d'attentats ou d'actes de terrorisme, d'actes de malveillance ou de sabotage :

- se produisant sur le site où se déroule la manifestation assurée
- ou dans ses abords immédiats, dans la limite d'un rayon de 1 kilomètre(s)

sous réserve qu'ils endommagent les installations nécessaires, les rendent indisponibles ou inaccessibles, à condition toutefois que ces attentats ou actes de terrorisme ou de malveillance ou de sabotage surviennent au maximum 30 jours avant la date de début la manifestation assurée ou pendant celle-ci.

Demeurent également couvertes les conséquences d'annulation résultant de l'interdiction ou d'un retrait d'autorisation formulé par les autorités administratives compétentes du pays où se déroule la manifestation assurée à la suite d'attentats et d'actes de terrorisme ou de malveillance ou de sabotage :

- se produisant sur le site où se déroule la manifestation assurée
- ou dans ses abords immédiats, dans la limite d'un rayon de 1 kilomètre(s)

Sous réserve que cette interdiction ou ce retrait survienne au maximum 30 jours avant la date de début la manifestation assurée ou pendant celle-ci.

IL EST ENTENDU QUE L'ASSURE DEVRA :

- ETABLIR LE LIEN DE CAUSALITE ENTRE CES EVENEMENTS ET L'IMPOSSIBILITE D'ORGANISER OU DE TENIR LA MANIFESTATION ASSUREE ;
- JUSTIFIER QUE LES MESURES DE SECURITE RENFORCEES IMPOSEES ONT BIEN ETE MISES EN PLACE NOTAMMENT SUR LE CONTROLE D'ACCES DANS LE PERIMETRE DE LA MANIFESTATION ASSUREE.

En cas de plusieurs manifestations ou représentations sur des lieux multiples dans une même période de garantie le terme manifestation désigne chaque manifestation ou représentation.

4 Conventions générales

4.1 PREVENTION ORGANISATEUR

Le *Preneur d'assurance* déclare :

- avoir effectué toutes les démarches obligatoires pour l'obtention de toutes les autorisations nécessaires à l'organisation de la *manifestation*
- que la *manifestation* bénéficiera des services de sécurité (incendie, gardiennage) imposés pour ce type de *manifestation*
- faire appel à une société de prestation habilitée pour le montage du ou des chapiteaux utilisés. Il pourra en justifier en cas de *sinistre*.

5 Cotisations

Les garanties sont accordées moyennant une cotisation de 21.742,50 Euros HT et Hors Frais, pour la période du 05/03/2018 au 08/04/2018.

Si un *sinistre* est déclaré au titre du présent contrat, l'Assuré s'engage à payer une *cotisation* complémentaire de 7.247,50 Euros Hors Taxes et hors frais, soit la somme de 7.899,77 Euros TTC (hors frais).

6 Autres informations générales du contrat

6.1 COMPOSITION DU CONTRAT

Le contrat est établi sur la base des déclarations faites, des documents fournis (y compris le formulaire de déclaration des risques) et des correspondances sur support papier et/ou électronique intervenues entre le *Preneur d'assurance* et l'Assureur.

L'ensemble de ces déclarations, documents et correspondances font partie intégrante du contrat.

Le *Preneur d'assurance* reconnaît avoir reçu un exemplaire et avoir pris connaissance des documents suivants qui font partie intégrante du présent contrat :

- Les Conditions Générales Réf. : CG_COMMU_016-CG Albingia Communes (02/18)
- Les Conventions Spéciales Réf. : CS_RSANN_062-CS Annul. Tous Sauf Manif sportif-Spectacle-Théâtre (02/17)
- Les Annexes Conventions Spéciales : RS_INTEM_10 - Annexe Intempérie
- Le Bulletin de Souscription, Les Conditions Particulières.

Il est précisé que les Conditions Particulières prévalent sur les Conditions Générales, les Conventions Spéciales et tout autre document cité ci-dessus, dans l'hypothèse de stipulations contraires.

Sont nulles toutes adjonctions ou modifications matérielles non revêtues du visa d'ALBINGIA.

7 Déclarations du Preneur d'assurance

7.1 PROJET PREALABLE

Le *Preneur d'assurance* reconnaît avoir reçu, avant l'acceptation du présent contrat d'assurances un document établi le 23/02/2018 comportant les informations sur le prix, les montants des capitaux, les limites et les exclusions des garanties proposées et constituant le projet de contrat.

7.2 ANTECEDENTS D'ASSURANCE

Le *Preneur d'Assurance* déclare qu'il n'y a aucun antécédent sur les risques déclarés et qu'il n'a, au jour de l'accord des parties, connaissance d'aucun événement pouvant engager les garanties du présent contrat.

Le *Preneur d'assurance* déclare ne pas avoir été titulaire auprès d'une autre société d'un contrat de même nature ayant fait l'objet, de la part du précédent *Assureur*, d'une résiliation pour *sinistre* au cours des douze derniers mois.

En cas de manquement à ces prescriptions, il sera fait application des dispositions relatives, notamment à la fausse déclaration, prévues aux Conditions Générales.

“

Annulation

_Conventions Spéciales

_ CS Annulation Tous Sauf

_ Sommaire

- Définitions contractuelles**
- Annulation**

_ Préambule

En application des présentes Conventions Spéciales et sous réserve des risques exclus, les garanties accordées par l'Assureur sont celles expressément reprises aux Conditions Particulières du présent contrat.

Définitions contractuelles

1 Définitions communes à toutes les garanties

Ces définitions viennent en complément des définitions figurant par ailleurs au contrat. Il est convenu que les termes utilisés à ce titre gardent leur sens tout au long du contrat.

Actes de terrorisme :

Les actes définis aux articles L 421-1 et L 421-2 du Code Pénal Français.

Actes de malveillance :

Tout acte, autre qu'un acte de terrorisme et/ou attentat ayant pour but de nuire à autrui.

Attentat :

Les actes définis à l'article L 412 du Code Pénal Français.

ERP (catégorie 1) :

L'E R P est un établissement recevant du public à titre payant ou gratuit. Son classement en catégorie 1 lui permet une capacité d'accueil de plus de 1500 personnes et répond à différentes exigences réglementaires notamment en matière de sécurité des biens et des personnes.

Manifestation(s) :

Celle(s) définie(s) aux Conditions Particulières.

Matériaux durs :

En matière de construction, les matériaux suivants : pierres, briques, moellons, fer, béton de ciment, parpaings de ciment et de mâchefer, verre armé.

En matière de couverture, les matériaux suivants : tuiles, ardoises, métaux, vitrages, béton, ciment.

Période d'assurance :

Se référer à la définition figurant aux Conditions Générales. Dans le cas où le contrat est souscrit pour une durée temporaire, la période d'assurance s'entend comme la période comprise entre la date d'effet du contrat et la date d'expiration définie aux Conditions Particulières. Il est entendu que la durée du contrat englobe l'ensemble des périodes de garanties des *manifestations* figurant aux Conditions Particulières.

Préposé :

Toute personne physique employée, tout stagiaire rémunéré ou non, tout apprenti, agissant sous la direction, les ordres et la surveillance du *Preneur d'Assurance*.

Sabotage :

Les actes définis à l'article L 411-9 du Code Pénal Français.

Sinistre :

Toutes les conséquences dommageables d'un même événement susceptible d'entraîner la garantie de l'*Assureur*.

2 Définitions spécifiques à la garantie Annulation

Ces définitions viennent en complément des définitions déjà citées au contrat. Il est convenu que les termes utilisés à ce titre gardent leur sens tout au long du contrat.

Boycott :

Action qui consiste à cesser volontairement toute relation avec un Etat, toute personne physique ou morale, dans le but d'exercer sur eux toute forme de pression ou des représailles.

Epidémie :

Propagation rapide d'une maladie infectieuse à un grand nombre de personnes dans une région donnée.

Garantie par manifestation :

L'engagement maximum de l'*Assureur* au titre des *pertes pécuniaires* assurées pendant la *période de garantie*.

Pandémie :

Épidémie qui atteint un grand nombre de personnes dans une zone géographique très étendue.

Pertes pécuniaires :

Sommes dont la nature (frais engagés, bénéfices, recettes ...) est précisée aux Conditions Particulières, selon l'option choisie.

Dans tous les cas, ces pertes consécutives à un événement assuré devront être dûment justifiées.

A défaut de précision aux Conditions Particulières, les sommes assurées seront assimilées exclusivement à des frais engagés.

Site :

Désigne le lieu où se déroule la *manifestation* assurée.

Annulation

3 Objet de la garantie Annulation

Le contrat garantit le remboursement des *pertes pécuniaires* supportées par le *Preneur d'assurance*, dans la limite des capitaux et franchises indiqués aux Conditions Particulières, au cas où la *manifestation* assurée au contrat viendrait à être annulée, ajournée, écourtée, reportée partiellement ou totalement du fait de tout événement non expressément exclu, survenu indépendamment et hors du contrôle du *Preneur d'assurance*.

4 Exclusions

LES EXCLUSIONS CI-APRES VALENT POUR TOUTES LES GARANTIES ANNULATION DU CONTRAT ET COMPLETENT LES EXCLUSIONS FIGURANT PAR AILLEURS AU CONTRAT.

SONT EXCLUES TOUTES PERTES PECUNIAIRES RESULTANT :

1. DE TOUTES CONDITIONS CLIMATIQUES OU METEOROLOGIQUES QUAND LA MANIFESTATION ASSUREE ET/OU LE MATERIEL ET OBJETS INDISPENSABLES A SA TENUE SE SITUENT HORS D 'UN LOCAL CONSTRUIT ET COUVERT EN MATERIAUX DURS (Y COMPRIS EN COURS DE TRANSPORT)
 2. DE RETRAIT D'AUTORISATION ADMINISTRATIVE OU D'INTERDICTION ADMINISTRATIVE DU FAIT DE TOUTE CONDITION CLIMATIQUE OU METEOROLOGIQUE PRESENTE OU A VENIR ;
 3. DE L'INDISPONIBILITE DES LOCAUX ET/OU STRUCTURES NON CONSTRUITS ET NON COUVERTS EN MATERIAUX DURS ;
 4. DE L'INDISPONIBILITE DU MATERIEL ET/OU DES OBJETS INDISPENSABLES A LA TENUE DE LA MANIFESTATION QUAND ELLE EST LA CONSEQUENCE D'UNE PERTE, D'UNE DISPARITION, D'UN VOL SIMPLE SANS EFFRACTION ET / OU SANS AGRESSION SUR LES PERSONNES QUI EN ONT LA GARDE ;
 5. DE L'ABSENCE OU DE L'INDISPONIBILITE DE TOUTE PERSONNE PHYSIQUE, NOMMEE OU NON AU CONTRAT ;
 6. DES GREVES, DES EMEUTES, DES MOUVEMENTS POPULAIRES OU DES LOCK-OUT TELS QUE DEFINIS AUX CONDITIONS GENERALES :
 - ▲ PROVENANT DU PRENEUR D'ASSURANCE, DE L'ASSURE ET/OU DE LEURS PERSONNELS ;
 - ▲ CONNUS AVANT L'ECHANGE DES CONSENTEMENTS ENTRE L'ASSUREUR ET LE PRENEUR D'ASSURANCE OU CEUX POUR LESQUELS UN PREAVIS A ETE DEPOSE OU UN APPEL A DES ACTIONS A ETE RENDU PUBLIC AVANT CETTE DATE ;
 - ▲ DES PROFESSIONNELS INTERMITTENTS DU CINEMA, DE L'AUDIOVISUEL, DE LA DIFFUSION ET DU SPECTACLE ;
 7. D'ACTES D'ATTENTATS, DE TERRORISME OU DE SABOTAGE (QU'IL S'AGISSE D' ACTIONS OU DE MENACES), Y COMPRIS DE TOUT RETRAIT D'AUTORISATION ADMINISTRATIVE OU DE TOUTE INTERDICTION ADMINISTRATIVE LIES A CES MEMES CAUSES ;
 8. D'INTERDICTION OU DE RETRAIT D'AUTORISATION DE LA MANIFESTATION ASSUREE FORMULES PAR LES AUTORITES ADMINISTRATIVES COMPETENTES DU PAYS OU ELLE SE DERoule QUAND ILS FONT SUITE A :
 - ▲ L'APPLICATION DU PLAN VIGIPIRATE EN FRANCE (OU DE PLAN COMPARABLE DANS TOUT AUTRE PAYS OU SE DERoule LA MANIFESTATION ASSUREE)
- OU**

- ▲ A TOUTE MESURE PRISE PAR LES MEMES AUTORITES A TITRE PREVENTIF CONTRE UN RISQUE D'ATTENTAT OU DE TERRORISME
- 9. D'ACTES DE MALVEILLANCE IMPLIQUANT LA MISE EN ŒUVRE DE MOYENS NUCLEAIRES, BIOLOGIQUES, CHIMIQUES ET/OU RADIOACTIFS OU INFORMATIQUES
- 10. DE DIFFICULTES FINANCIERES RESULTANT D'UN PLAN DE SAUVEGARDE OU D'UN ETAT DE CESSATION DE PAIEMENT DU PRENEUR D'ASSURANCE OU DE L'ASSURE, DES ORGANISATEURS QU'IL A MANDATES, DE SES SOUS TRAITANTS ;
- 11. DE LA SUPPRESSION OU DE LA REDUCTION DE L'APPORT FINANCIER DES SPONSORS, DE TOUTE AUTRE PERSONNE OU ORGANISME PARTICIPANT AU FINANCEMENT DE LA MANIFESTATION ;
- 12. DE RUPTURE DE CONTRAT, SAUF S'IL PEUT ETRE PROUVE QUE CELLE-CI DECOULE D'UN EVENEMENT HORS DU CONTROLE DE L'ASSURE ;
- 13. DU MANQUE DE SUCCES OU DE LA BAISSSE D'INTERET DU PUBLIC ;
- 14. DE DEUIL NATIONAL :
 - ▲ EN FRANCE, EN DEHORS DES LIMITES PREVUES PAR LE DECRET D'APPLICATION NATIONAL (PARUTION AU JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE),
 - ▲ ET EN DEHORS DE LA FRANCE ;
- 15. DE DERANGEMENTS MECANIQUES ET/OU ELECTRIQUES ET/OU DES DOMMAGES SUBIS PAR LES MATERIELS DE TOUTE NATURE PAR SUITE DE LEUR FONCTIONNEMENT ;
- 16. DE LA DETERIORATION PROGRESSIVE, DE L'USURE, DU DEFAUT D'ENTRETIEN, DE L'ETAT HYGROMETRIQUE DE L'ATMOSPHERE OU DES VARIATIONS DE TEMPERATURE ;
- 17. D'INFRACTIONS AUX DISPOSITIONS LEGALES OU REGLEMENTAIRES IMPOSEES POUR LA MANIFESTATION ASSUREE,
- 18. DE LA NON OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DU FAIT D'IRREGULARITE(S) COMMISE(S) PAR LE PRENEUR D'ASSURANCE OU L'ASSURE OU SON REPRESENTANT DANS LA PROCEDURE IMPOSEE POUR LES DEMANDES DE CES AUTORISATIONS OU DU FAIT DE SON DEFAUT D'ORGANISATION ;
- 19. DE TOUTES FORMES DE BOYCOTT ;
- 20. DE LA MISE SOUS SEQUESTRE, SAISIE, CONFISCATION, DESTRUCTION OU REQUISITION PAR ORDRE DES AUTORITES CIVILES OU MILITAIRES, OU EN VERTU DU REGLEMENT DES DOUANES ;
- 21. DES EPIDEMIES
 - ▲ SI ELLES N'ENTRAINENT PAS UNE INTERDICTION ADMINISTRATIVE OU UN RETRAIT D'AUTORISATION ADMINISTRATIVE ;
 - ▲ SI ELLES N'ENTRAINENT PAS DES MESURES SANITAIRES PRISES PAR DES AUTORITES PUBLIQUES OU LA FERMETURE DES FRONTIERES DE L'ETAT OU DOIT SE DEROULER LA MANIFESTATION ;

TOUTEFOIS, MEME EN PRESENCE D'UNE INTERDICTION ADMINISTRATIVE OU D'UN RETRAIT D'AUTORISATION ADMINISTRATIVE OU DE MESURES SANITAIRES PRISES PAR DES AUTORITES PUBLIQUES, RESTENT TOUJOURS EXCLUES LES PERTES PECUNIAIRES RESULTANT :

- ▲ D'EPIDEMIE DE GRIPPE AVIAIRE OU TOUTE FORME VIRALE Y ETANT RATTACHEE OU EN DECOULANT ;
- ▲ DE PNEUMONIE ATYPIQUE (SRAS : SYNDROME RESPIRATOIRE AIGU SEVERE) ;
- ▲ DE VIRUS EBOLA ;
- ▲ DE PANDEMIES RECONNUES PAR LES AUTORITES FRANÇAISES OU PAR L'OMS (ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE) ;

Seront seulement garanties, dans ce dernier cas, les manifestations qui auraient été souscrites avant la reconnaissance officielle par les autorités françaises ou par l'OMS desdites pandémies.

5 Abrogation de la règle proportionnelle de capitaux

Si au moment du *sinistre*, le montant de la garantie est inférieur au montant engagé, le *Preneur d'assurance* est considéré comme son propre assureur pour l'excédent et supportera une part proportionnelle entre le montant garanti au titre du contrat et le montant réel qu'il aurait dû déclarer conformément à l'article L.121.5 du *Code*.

Toutefois, cette règle proportionnelle ne sera pas applicable si le rapport entre les montants déclarés et assurés et les montants réels engagés ou dus n'excède pas 20 %.

6 Indemnisation

En cas de *sinistre*, la charge de la preuve reposera toujours sur l'*Assuré*. L'*Assuré* devra prouver les raisons pour lesquelles l'annulation de l'événement a été nécessaire et inévitable et devra en apporter les preuves pertinentes demandées par l'*Assureur*.

Suivant la nature des montants assurés aux Conditions Particulières, l'*Assureur* indemniserà le *Preneur d'assurance*, au titre des *pertes pécuniaires* subies :

- de ses frais engagés : ils devront être irrécupérables ou dus, les recettes éventuelles, non remboursables, venant en déduction,
- de sa marge, s'il en est fait mention aux Conditions Particulières au titre des montants assurés.

Dans tous les cas, l'*indemnité* ne saurait excéder le montant des recettes raisonnablement escomptées par le *Preneur d'assurance* avant la survenance du *sinistre*.

- des frais supplémentaires nécessaires à la sauvegarde de la manifestation assurée, sous réserve de l'accord préalable de l'*Assureur* et sur production de factures.

Le montant assuré sera alors réduit de ces frais supplémentaires, sauf accord différent pour une reconstitution de garantie avec l'*Assureur* moyennant *cotisation* supplémentaire.

L'*indemnisation* se fera exclusivement sur justificatifs et dans la limite des montants assurés aux Conditions Particulières et ne prendra jamais en compte la *cotisation d'assurance* perçue au titre du contrat.

En cas de *sinistre* consécutif à l'indisponibilité du matériel et/ou des objets indispensables à la tenue de la *manifestation* dans les délais nécessaires à son bon déroulement, ne seront indemnisées que les *pertes pécuniaires* subies durant la période nécessaire à la réparation des dommages ou au remplacement des matériels, objets et/ou marchandises rendus indisponibles, sans prendre en compte les conséquences financières d'une éventuelle absence ou insuffisance d'*assurance dommage* qu'aurait dû souscrire le *Preneur d'assurance* sur ces dits biens.

Si cette indisponibilité est la conséquence d'un vol garanti, le *Preneur d'assurance* devra justifier d'avoir mis en fonctionnement tous les *moyens de prévention* existant dans les locaux (construits et couverts en *matériaux durs* et/ou structure légère) contenant les matériels, objets et/ou marchandises concernés. A défaut, il devra justifier d'avoir fait appel à une société de gardiennage professionnelle à cet effet.

Il est convenu par ailleurs qu'en cas de *sinistre* « annulation pour indisponibilité de personne », si cette garantie figure expressément aux Conditions Particulières, ne sera jamais indemnisé, au titre des *pertes pécuniaires*, le cachet de l'artiste ou l'émolument de la personne désignée en indisponibilité à l'origine du *sinistre*.

7 Obligations du Preneur d'assurance

7.1 DECLARATION DE SINISTRE

Le *Preneur d'assurance* s'engage à :

- pour tous faits de nature à faire jouer la garantie, aviser sans délai et dans le même temps :
 - ▲ l'Intermédiaire mandataire du *Preneur d'assurance* ou ALBINGIA – Service Indemnisation - 109/111, rue Victor Hugo 92532 Levallois Perret Cedex ;
 - ▲ la ou les personnes dont les coordonnées pourraient figurer aux Conditions Particulières ;
- prendre toutes mesures nécessaires, chaque fois que cela s'avérera possible, pour éviter ou atténuer les conséquences pécuniaires d'un événement constitutif d'un *sinistre* ;
- tenir une comptabilité régulière et mettre à la disposition de l'*Assureur* tous livres et documents comptables prouvant la matérialité des dépenses.

7.2 DOCUMENTS A COMMUNIQUER A L'ASSUREUR

Le *Preneur d'assurance*, afin de prouver le bien-fondé de sa demande et du montant de l'*indemnité* réclamée, devra transmettre à l'*Assureur* :

- tous les justificatifs des *pertes pécuniaires* subies ;
- la date, le lieu et les circonstances du *sinistre*, ses causes connues ou présumées.

L'*Assureur* se réserve le droit de demander toute autre pièce justifiant de la réalité du *sinistre* et du préjudice subi.

Référence : CS_RSANN_62 CS Annul. Tous Sauf Manif sportif-Spectacle-Théâtre (02/17)

“ Annexes Conventions Spéciales

ANNULATION : EXTENSION DE GARANTIE

«INTEMPERIE »

Cette extension n'est acquise au *Preneur d'assurance* que si elle est mentionnée aux Conditions Particulières.

1 Objet de la garantie

Par dérogation partielle au paragraphe « Exclusions » des Conventions Spéciales , la garantie est étendue au remboursement des pertes pécuniaires supportées par le Preneur d'Assurance en raison de conditions climatiques ou météorologiques présentes ou à venir qui :

- entraîneraient un retrait d'autorisation administrative du fait d'intempéries présentes ou à venir
- et/ou rendraient :
 - ▲ impossible le montage du matériel et/ou des objets indispensables à la manifestation,
 - ▲ inutilisables ces mêmes matériels et/ou ces objets pour des raisons de sécurité,
 - ▲ impossible le déroulement de la manifestation compte tenu de l'ampleur de ces conditions climatiques ou météorologiques.

2 Conditions d'application de cette extension de garantie

- Pour une manifestation sous scène couverte : la structure de scène doit comporter un toit suffisant pour protéger les musiciens de la pluie et être fermée sur trois côtés.
- Pour une manifestation sous chapiteau ou structure légère : ladite structure doit répondre aux normes imposées par la réglementation en cours pour recevoir du public et notamment offrir une résistance aux vents jusqu'à 90KM/H.
- Pour le matériel de scène (électrique, électronique, audiovisuel et sonore) lorsqu'il est en extérieur y compris sur scène découverte, il doit être protégé des éléments climatiques dans des conditions adaptées, ne pas être posé à même le sol hors de la scène et répondre aux normes de sécurité réglementaires imposées pour une utilisation en extérieur dans des conditions normales d'humidité. (notice fabricant).
- Cas particulier des feux d'artifice : ne sont concernés que ceux du groupe K4, ou, pour ceux des autres groupes, uniquement ceux tirés par un artificier professionnel ayant agrément et détenteur d'un certificat d'habilitation pour cette activité. Il est convenu alors, si toutes les autorisations préalables ont été obtenues, qu'un vent supérieur à 54 km/h peut rendre impossible le tir pour raison de sécurité : dans ce cas exclusivement, les relevés météorologiques feront foi.

3 Conditions de durée de cette extension de garantie

Les conditions de durée permettant le déclenchement de la garantie « intempérie » sont précisées aux Conditions Particulières en fonction de l'événement assuré.

4 Exclusions complémentaires

SANS PREJUDICE DES EXCLUSIONS PREVUES PAR AILLEURS, DEMEURENT EN OUTRE EXCLUES DE LA GARANTIE LES PERTES PECUNIAIRES RESULTANT :

- DU NON-RESPECT DES OBLIGATIONS IMPOSEES DANS LES CONDITIONS D'APPLICATION DE LA PRESENTE ANNEXE (SAUF CONVENTION CONTRAIRE AUX CONDITIONS PERSONNELLES).
- DU NON RESPECT DE LA LEGISLATION REGISSANT LE MONTAGE ET LA SECURITE DES INSTALLATIONS TEMPORAIRES DESTINEES A RECEVOIR LE PUBLIC.

5 Mise en jeu de la garantie intempérie

En cas de sinistre, la charge de la preuve reposera toujours sur l'*Assuré* : il devra justifier des raisons pour lesquelles l'annulation de l'événement a été nécessaire et inévitable et devra en apporter les preuves pertinentes demandées par l'*Assureur*. Sans autre précision aux Conditions Particulières un constat d'huissier devra être fourni comme élément de preuve.

“ Conditions Générales

Le présent contrat est régi par la Loi française et par le *Code* des assurances, désigné "*Code*" dans ce qui suit.

Il se compose :

■ des **Conditions Générales**,

■ des **Conventions Spéciales**, le cas échéant, qui prévalent sur les Conditions Générales,

■ des **Conditions Particulières** qui prévalent sur les Conventions Spéciales et sur les Conditions Générales.

Les termes mis en italique dans le contrat font l'objet de définitions figurant au paragraphe « Définitions » qui s'imposent aux parties contractantes.

Si le contrat garantit des risques situés, au sens de l'article L.191-2 du *Code*, dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, les dispositions particulières de l'article IX dudit *Code* lui sont applicables.

SOMMAIRE

1	Définitions	4
2	Objet du contrat	5
3	Vie du contrat	5
3.1	Formation et prise d'effet du contrat.....	5
3.2	Durée du contrat	5
3.3	Modification, prolongation du contrat	5
4	Déclarations - Sanctions	5
4.1	A la souscription du contrat.....	5
4.2	En cours de contrat	5
4.3	Rappel des sanctions applicables	6
4.4	Assurances multiples	6
5	Résiliation du contrat	6
5.1	Cas de résiliation.....	6
5.2	Formes de la résiliation	7
5.3	Prise d'effet de la résiliation	7
5.4	Sort de la cotisation.....	8
6	Paiement des cotisations	8
7	Exclusions communes à l'ensemble des garanties	8
8	Sinistres	9
8.1	Mesures à prendre et formalités en cas de sinistre.....	9
8.2	Règlement des indemnités	9
9	Prescription - Subrogation	10
9.1	Prescription	10
9.2	Subrogation.....	10
10	Information des Assurés - Réclamation	11
10.1	L'intermédiaire d'assurance agissant en qualité de mandataire des Assurés est l'interlocuteur privilégié	11
10.2	Contacter L'assureur	11
10.3	L'Assuré souhaite adresser une réclamation à la Direction Clientèle de l'assureur	11
10.4	Le recours au Médiateur de l'assurance	11
10.5	Autorité chargée du contrôle des opérations de l'assureur	11
11	Election de domicile	11
12	Clause attributive de compétence	11
13	Traitement de données personnelles	11

1 Définitions

Assuré :

Le *Preneur d'assurance* ou toute autre personne physique ou morale désignée en cette qualité aux Conditions Particulières.

Assureur :

ALBINGIA société anonyme régie par le Code des assurances, au capital de 34.708.448 euros, ayant son siège sis rue Victor Hugo 109/111, 92532 LEVALLOIS PERRET, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de NANTERRE, sous le numéro 429 369 309 (APE 65.12 Z).

Avenant :

Document contractuel complémentaire constatant les modifications apportées au contrat. Il obéit aux mêmes règles que le contrat lui-même.

Code :

Code des assurances

Cotisation (ou prime) :

La somme que doit verser le *Preneur d'assurance*, en contrepartie de la garantie souscrite.

Déchéance :

La perte du droit à garantie pour le sinistre en cause suite à un manquement de l'*Assuré*.

Franchise :

La part du dommage restant toujours à la charge de l'*Assuré* lors d'un sinistre et dont le montant est fixé aux Conditions Particulières.

Indemnité :

Somme due à l'*Assuré* et/ou au bénéficiaire et/ou à autrui, en cas de sinistre garanti par le présent contrat.

Lock-out :

Fermeture d'un établissement ou cessation d'une activité décidée unilatéralement par la direction en réponse à une situation sociale conflictuelle avec les salariés.

Période d'assurance :

La période comprise entre l'échéance principale et la première date de renouvellement (i) ou entre deux dates anniversaires de renouvellement consécutives (ii), sauf expiration ou résiliation anticipée conformément aux termes et conditions du contrat.

Preneur d'assurance :

La personne, physique ou morale, désignée sous ce nom aux Conditions Particulières, qui demande l'établissement du contrat, le signe et s'engage à en payer les *cotisations*. Toute personne qui lui serait substituée, légalement ou par accord des parties, sera considérée comme *Preneur d'assurance*.

Règle proportionnelle de capitaux (article L.121-5 du Code) :

Règle du Code en vertu de laquelle l'*Assureur* n'indemnise l'*Assuré* que dans la proportion existant entre le montant assuré et la valeur de la chose au moment du sinistre.

Subrogation (article L.121-12 du Code) :

Transmission au bénéfice de l'*Assureur*, à concurrence des *indemnités* qu'il a payées, des droits et actions que possède l'*Assuré* contre le ou les responsable(s).

Suspension (article L.113-3 du Code) :

La cessation du bénéfice d'une (ou des) garantie (s) du contrat alors qu'il n'est ni résilié, ni annulé. Elle prend fin par la resouscription des garanties ou la résiliation du contrat.

Virus ou infection informatique :

Les instructions ou ensemble d'instructions introduits sans autorisation dans un système d'information, quel que soit leur mode de propagation et susceptibles d'entraîner des perturbations dans le fonctionnement du système ou du matériel de traitement des données.

2 Objet du contrat

Le contrat a pour objet d'accorder à l'Assuré les garanties définies aux Conditions Particulières et/ou Conventions Spéciales, dans la limite des sommes fixées au contrat, et sous réserve de ses exclusions.

3 Vie du contrat

3.1 FORMATION ET PRISE D'EFFET DU CONTRAT

Le contrat est parfait dès l'accord des parties. L'Assureur peut en poursuivre dès ce moment l'exécution, mais le contrat ne produit ses effets qu'à compter de la date précisée aux Conditions Particulières pour autant que la première cotisation ait été réglée à cette date. A défaut, il produira ses effets le lendemain à midi du jour du paiement de la première cotisation.

3.2 DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour la période d'assurance fixée aux Conditions Particulières où elle figure en caractères apparents, laquelle ne peut en aucun cas être inférieure à 12 mois.

Le Preneur d'assurance peut, notwithstanding toute clause contraire, résilier le contrat sans indemnité, chaque année à l'échéance principale, moyennant un préavis d'au moins deux mois.

A son expiration, le contrat sera, sauf convention contraire stipulée aux Conditions Particulières, reconduit automatiquement d'année en année, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties moyennant préavis fixé aux Conditions Particulières. Pour les risques de particuliers, le préavis est de deux mois conformément à l'article L.113-12 du Code.

3.3 MODIFICATION, PROLONGATION DU CONTRAT

Conformément à l'article L.112-2 du Code, toute proposition du Preneur d'assurance visant à modifier ou prolonger le présent contrat, ne peut être valablement notifiée que par lettre recommandée adressée au siège social de l'Assureur.

4 Déclarations - Sanctions

4.1 A LA SOUSCRIPTION DU CONTRAT

Le contrat est établi sur la base des déclarations faites, des documents fournis (y compris le formulaire de déclaration des risques) et des correspondances sur support papier et/ou électronique intervenues entre le Preneur d'assurance et l'Assureur. L'ensemble de ces déclarations, documents et correspondances font partie intégrante du contrat.

L'ensemble de ces éléments permettent à l'Assureur d'apprécier les risques qu'il prend en charge.

Toute réticence, omission ou déclaration inexacte du Preneur d'assurance dans ces déclarations, documents et correspondances adressés à l'Assureur sera sanctionnée par application :

- de l'article L.113-8 du Code, en cas de mauvaise foi de l'Assuré,
- de l'article L.113-9 du Code si la mauvaise foi de l'Assuré n'est pas établie.

4.2 EN COURS DE CONTRAT

L'Assuré doit déclarer à l'Assureur, par lettre recommandée et dans un délai de quinze jours à partir du moment où il a eu connaissance de :

- circonstances nouvelles qui ont pour conséquence soit d'aggraver les risques, soit d'en créer de nouveaux, et rendent de ce fait inexactes ou caduques les réponses faites à l'Assureur, notamment dans le formulaire de déclaration du risque ou les déclarations spontanées dont il a pris l'initiative.
- toute procédure de conciliation, de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire de sa société.

et ce, sous peine des sanctions prévues

- à l'article L.113-8 du Code, en cas de mauvaise foi de l'Assuré,
- à l'article L.113-9 du Code si la mauvaise foi de l'Assuré n'est pas établie.

En cas d'aggravation du risque ou de création d'un risque nouveau en cours de contrat, telle que, si les circonstances nouvelles avaient été déclarées lors de la conclusion ou du renouvellement du contrat, l'Assureur n'aurait pas contracté ou ne l'aurait fait que moyennant une cotisation plus élevée, l'Assureur a la faculté soit de dénoncer le contrat, soit de proposer un nouveau montant de cotisation.

- Dans le premier cas, la résiliation ne peut prendre effet que 10 JOURS après notification et l'Assureur doit alors rembourser à l'Assuré la portion de cotisation afférente à la période pendant laquelle le risque n'a pas couru.
- Dans le second cas, si l'Assuré ne donne pas suite à la proposition de l'Assureur ou s'il refuse expressément le nouveau montant, dans le délai de 30 JOURS à compter de la proposition, l'Assureur peut résilier le contrat au terme

de ce délai, à condition d'avoir informé l'Assuré de cette faculté, en la faisant figurer en caractères apparents dans la lettre de proposition.

Toutefois, l'Assureur ne peut plus se prévaloir de l'aggravation des risques ou de la création de risques nouveaux quand, après en avoir été informé de quelque manière que ce soit, il a manifesté son consentement au maintien de l'assurance, spécialement en continuant à recevoir les cotisations ou en payant, après un sinistre, une indemnité.

Si le Preneur d'assurance justifie d'une diminution des risques garantis, la cotisation peut être réduite par avenant. Cette réduction ne porte que sur les cotisations à échoir après la demande de réduction. Si l'Assureur refuse de diminuer la cotisation, le Preneur d'assurance peut résilier le contrat, moyennant un préavis de 30 JOURS, et obtenir le remboursement du prorata de cotisation non couru.

L'Assuré doit aviser l'Assureur, dès qu'il en a eu connaissance et au plus tard dans le délai fixé par le contrat, de tout sinistre de nature à entraîner la garantie de l'Assureur.

4.3 RAPPEL DES SANCTIONS APPLICABLES

4.3.1 Omission et fausse déclaration intentionnelle (article L.113-8 du Code)

Indépendamment des causes ordinaires de nullité, et sous réserve des dispositions de l'article L. 132-26 du Code, le contrat d'assurance est nul en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de la part de l'Assuré, quand cette réticence ou cette fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'Assureur, alors même que le risque omis ou dénaturé par l'Assuré a été sans influence sur le sinistre.

4.3.2 Fausse déclaration non intentionnelle (article L.113-9 du Code)

L'omission ou la déclaration inexacte de la part de l'Assuré dont la mauvaise foi n'est pas établie n'entraîne pas la nullité de l'assurance. Si elle est constatée avant tout sinistre, l'Assureur a le droit soit de maintenir le contrat, moyennant une augmentation de prime acceptée par l'Assuré, soit de résilier le contrat dix jours après notification adressée à l'Assuré par lettre recommandée, en restituant la portion de la prime payée pour le temps où l'assurance ne court plus. Dans le cas où la constatation n'a lieu qu'après un sinistre, l'indemnité est réduite en proportion du taux des primes payées par rapport au taux des primes qui auraient été dues, si les risques avaient été complètement et exactement déclarés.

4.3.3 Déchéance de garantie (article L.113-2 du Code)

LA DECLARATION PREVUE AU § 4.2 CI-DESSUS, FAITE TARDIVEMENT PAR L'ASSURE, ENTRAINE UNE DECHEANCE DE GARANTIE OPPOSABLE A L'ASSURE, SI L'ASSUREUR ETABLIIT QUE LE RETARD DANS LA DECLARATION LUI A CAUSE UN PREJUDICE, SAUF SI LE RETARD EST DU A UN CAS FORTUIT OU DE FORCE MAJEURE.

4.4 ASSURANCES MULTIPLES

Si un ou plusieurs risques assurés par le présent contrat sont ou viennent à être couverts par une autre assurance, le Preneur d'assurance ou l'Assuré doit en faire immédiatement la déclaration à l'Assureur et lui indiquer, lors de cette communication, le nom de l'Assureur avec lequel une autre assurance a été contractée, ainsi que les sommes assurées (article L.121-4 du Code).

Quand plusieurs assurances contre le même risque sont contractées de manière dolosive ou frauduleuse, les sanctions prévues à l'article L.121-3 premier alinéa du Code sont applicables.

Quand elles sont contractées sans fraude, chacune d'elles produit ses effets dans les limites des garanties du contrat et dans le respect des dispositions de l'article L.121-1 du Code, quelle que soit la date à laquelle l'assurance aura été souscrite. Dans ces limites, le bénéficiaire du contrat peut obtenir l'indemnisation de ses dommages en s'adressant à l'Assureur de son choix (article L.121-4 du Code).

5 Résiliation du contrat

5.1 CAS DE RESILIATION

Le contrat peut être résilié dans les cas et conditions ci-après, moyennant les formes et délais précisés par le Code :

5.1.1 Par l'Assureur

- En cas de non-paiement des cotisations (article L.113-3 du Code),
- En cas d'aggravation du risque (article L.113-4. du Code),
- En cas d'omission ou d'inexactitude dans la déclaration du risque à la souscription ou en cours de contrat (article L.113-9 du Code),
- Après sinistre (article R.113-10 du Code).

5.1.2 Par le Preneur d'assurance

- En cas de diminution du risque en cours de contrat, si l'Assureur refuse de réduire la cotisation en conséquence (article L.113-4 du Code).

■ En cas de résiliation par l'Assureur, après sinistre, d'un autre contrat du Preneur d'assurance (article R.113-10 du Code).

■ En cas de transfert de portefeuille (article L.324-1 du Code).

5.1.3 Par le Preneur d'assurance ou l'Assureur

■ A la date d'échéance principale, moyennant respect du préavis fixé aux Conditions Particulières (article L.113-12 du Code)

■ En cas de survenance d'un des événements suivants (article L.113-16 du Code) :

- ▲ changement de domicile,
- ▲ changement de situation matrimoniale,
- ▲ changement de régime matrimonial,
- ▲ changement de profession,
- ▲ retraite professionnelle ou cessation définitive d'activité professionnelle,
- ▲ lorsque le contrat a pour objet la garantie de risques en relation directe avec la situation antérieure et qui ne se retrouvent pas dans la situation nouvelle.

5.1.4 Par l'héritier ou l'acquéreur d'une part ou l'Assureur d'autre part

■ En cas de transfert de propriété du bien ou de l'entreprise sur lequel repose l'assurance (article L.121-10 du Code) par suite de décès ou d'aliénation sous réserve, en cas d'aliénation, des dispositions prévues à l'article L.121-11 du Code si la garantie s'exerce sur du matériel mobile à moteur.

■ En cas d'aliénation, celui qui aliène reste tenu envers l'Assureur du paiement des cotisations échues ; il reste tenu des cotisations à échoir jusqu'au moment où il a, par lettre recommandée, informé l'Assureur de l'aliénation (article L.121-10 du Code).

5.1.5 De plein droit

■ En cas de retrait de l'agrément administratif accordé à l'Assureur (article L.326-12 du Code)

■ En cas de réquisition de propriété des biens assurés, dans les cas et conditions prévus par la législation en vigueur.

■ En cas de perte totale des biens assurés résultant d'un événement non garanti par le contrat (article L.121-9 du Code).

5.2 FORMES DE LA RESILIATION

Lorsque le Preneur d'assurance a la faculté de résilier le contrat, il peut le faire soit par lettre recommandée, soit par une déclaration faite contre récépissé au siège social de l'Assureur, soit par acte extrajudiciaire.

Le délai de résiliation court à partir de la date figurant sur le cachet de la poste.

Lorsque l'Assureur décide de résilier le contrat, la notification est faite au Preneur d'assurance par lettre recommandée adressée au dernier domicile connu de celui-ci.

En cas de résiliation pour changement de domicile, de situation ou régime matrimonial, de profession, pour retraite ou cessation définitive d'activité professionnelle (article L.113-16 du Code), la résiliation doit être notifiée à l'autre partie par lettre recommandée avec demande d'avis de réception indiquant la nature et la date de l'événement invoqué.

Si la résiliation émane du Preneur d'assurance, elle devra comporter toute précision de nature à établir qu'elle est en relation directe avec ledit événement.

La demande de résiliation doit être faite :

- si elle émane du Preneur d'assurance, dans les trois mois suivant la date de l'événement,
- si elle émane de l'Assureur, dans les trois mois suivant le jour où l'Assureur a reçu notification de l'événement, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

5.3 PRISE D'EFFET DE LA RESILIATION

La résiliation prend effet un mois après la date d'envoi de la notification (le cachet de la poste faisant foi), à l'exception des cas suivants :

- Résiliation pour l'échéance principale : la résiliation intervient à l'échéance principale, sous réserve que la Lettre Recommandée de résiliation soit adressée à l'Assureur dans le respect du préavis de résiliation fixé aux Conditions Particulières,

- Perte totale des biens assurés du fait d'un événement non garanti, ou en cas de réquisition des biens sur lesquels repose l'assurance : la résiliation intervient immédiatement,
- Retraite professionnelle ou cessation définitive d'activité professionnelle : la résiliation intervient au lendemain de la date à laquelle la situation antérieure prend fin,
- Aggravation du risque, omission ou inexactitude dans la déclaration du risque (paragraphe 5.1.1) : la résiliation intervient 10 JOURS après notification à l'autre partie,
- Non-paiement des cotisations : la résiliation peut intervenir à partir du 10ème jour suivant la date de suspension de la garantie (paragraphe 5.1.1),
- Retrait de l'agrément de l'Assureur : la résiliation intervient le 40ème jour, à midi, à compter de la publication au Journal Officiel de la décision prononçant le retrait.

5.4 SORT DE LA COTISATION

Dans les cas où la résiliation intervient au cours d'une période d'assurance, l'Assureur rembourse au Preneur d'assurance la portion de cotisation afférente à la période pendant laquelle les risques ne sont plus garantis. Toutefois, l'Assureur a droit à la totalité des cotisations échues :

- en cas de résiliation pour non-paiement de cotisation (paragraphe 5.1.1).
- en cas de perte totale de la chose assurée résultant d'un événement prévu par le contrat.

6 Paiement des cotisations

Le Preneur d'assurance doit payer à l'Assureur les cotisations et compléments de cotisations dont le montant est fixé aux avis d'échéance, ainsi que les impôts et taxes établis ou pouvant être établis.

Les cotisations sont, sauf stipulation contraire, payables annuellement et d'avance, aux dates indiquées aux avis d'échéance.

Les cotisations sont payables au Siège social de l'Assureur.

A défaut de paiement d'une cotisation ou d'une fraction de cotisation, dans les 10 JOURS de son échéance, et indépendamment de son droit pour l'Assureur de poursuivre l'exécution du contrat en justice, la garantie ne peut être suspendue que 30 JOURS après la mise en demeure du Preneur d'assurance. Cette mise en demeure résulte de l'envoi d'une lettre recommandée adressée au Preneur d'assurance à son dernier domicile connu de l'Assureur.

Au cas où la cotisation annuelle a été fractionnée, la suspension de la garantie, intervenue en cas de non-paiement d'une des fractions de cotisation, produit ses effets jusqu'à l'expiration de la période annuelle considérée.

Le non-paiement d'une fraction de cotisation entraîne l'exigibilité de la totalité des fractions de cotisations restant dues au titre de l'année d'assurance en cours. La cotisation ou fraction de cotisation est portable dans tous les cas après mise en demeure de l'Assuré. La suspension de la garantie pour non-paiement de la cotisation ne dispense pas l'Assuré de l'obligation de payer les cotisations subséquentes à leur échéance.

L'Assureur a le droit de résilier le contrat 10 JOURS après l'expiration du délai de 30 JOURS visé ci-dessus.

Le contrat non résilié reprend pour l'avenir ses effets, à midi, le lendemain du jour où ont été réglées à l'Assureur la cotisation impayée ou, en cas de fractionnement de la cotisation annuelle, les fractions de cotisation ayant fait l'objet de la mise en demeure, et celles venues à échéance pendant la période de suspension ainsi que les frais de poursuites et recouvrement éventuels.

7 Exclusions communes à l'ensemble des garanties

SONT EXCLUS:

1. LES PERTES, DOMMAGES OU PREJUDICES RESULTANT D'UNE FAUTE INTENTIONNELLE OU DOLOSIVE DU PRENEUR D'ASSURANCE ET/OU DE L'ASSURE OU COMMIS AVEC LEUR COMPLICITÉ
2. LES DOMMAGES RESULTANT DE GUERRE ETRANGERE DECLAREE OU NON, DE GUERRE CIVILE, EMEUTES, MOUVEMENTS POPULAIRES, ACTES DE SABOTAGE AINSI QUE LES ACCIDENTS DUS A DES GREVES ET LOCK-OUT DE L'ENTREPRISE DE L'ASSURE, A MOINS QUE LA RESPONSABILITE DE L'ASSURE NE SOIT ETABLIE A L'OCCASION DE CES EVENEMENTS.
3. LES PERTES, DOMMAGES OU PREJUDICES RESULTANT DE VICES, DEFECTUOSITES, IMPERFECTIONS QUI EXISTAIENT A LA SOUSCRIPTION DU CONTRAT ET QUI ETAIENT CONNUS DE L'ASSURE.
4. LES PERTES, DOMMAGES OU PREJUDICES RESULTANT DE LA PRESENCE OU DE L'ACTION D'UN VIRUS OU D'UNE INFECTION INFORMATIQUE.
5. TOUS DOMMAGES, PERTES, FRAIS OU COUTS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, CAUSES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR UNE REACTION NUCLEAIRE, UN RAYONNEMENT NUCLEAIRE

OU UNE CONTAMINATION NUCLEAIRE, INDEPENDAMMENT DE TOUTE AUTRE CAUSE POUVANT CONTRIBUER AU DOMMAGE OU L'OCCASIONNER, ET CE QUEL QUE SOIT L'ORDRE DE SURVENANCE DES CAUSES.

6. TOUT VOL, TOUTE DIVULGATION OU USAGE NON AUTORISE DE DONNEES ET/OU D'INFORMATIONS CONFIDENTIELLES, AINSI QUE LES CONSEQUENCES DIRECTES ET/OU INDIRECTES LIEES A UN MAINTIEN OU UNE INTRUSION DE QUELQUE MANIERE QUE CE SOIT DANS UN SYSTEME D'INFORMATION EN VUE DE REALISER CONSCIEMMENT OU NON SUR ET/OU AU MOYEN DE CE SYSTEME D'INFORMATION OU DE DONNEES LE CONSTITUANT UNE OU DES ACTIONS DOMMAGEABLES ET INAPPROPRIEES.

8 Sinistres

8.1 MESURES A PRENDRE ET FORMALITES EN CAS DE SINISTRE

Dès qu'il a connaissance d'un sinistre de nature à entraîner la garantie de l'Assureur, l'Assuré, ou à défaut le Preneur d'assurance ou le bénéficiaire, doit :

- En faire la déclaration à l'Assureur ou son représentant légal, par écrit - par lettre recommandée - ou verbalement contre récépissé. **CETTE DECLARATION DOIT ETRE FAITE, SOUS PEINE DE DECHEANCE, SAUF CAS FORTUIT OU DE FORCE MAJEURE, DES QUE L'ASSURE EN A CONNAISSANCE ET AU PLUS TARD DANS LES 5 JOURS OUVRES A COMPTER DE LA DATE A LAQUELLE IL EN A EU CONNAISSANCE.**

S'il s'agit d'un vol, ce délai est ramené à 2 jours ouvrés.

L'ASSUREUR NE POURRA OPPOSER LA DECHEANCE QUE S'IL ETABLIT QUE LE RETARD DANS LA DECLARATION LUI A CAUSE UN PREJUDICE.

- Prendre immédiatement, à ses frais, toutes les mesures nécessaires pour limiter l'ampleur des dommages et /ou préjudices déjà survenus et prévenir la réalisation d'autres dommages et/ou préjudices.
- Fournir à l'Assureur dans la déclaration du sinistre, ou en cas d'impossibilité dans une déclaration ultérieure faite dans les plus brefs délais, tous les renseignements et éléments d'information sur les causes, circonstances et conséquences du sinistre, la nature, le montant approximatif des dommages et le lieu où ceux-ci peuvent être constatés.
- Indiquer, le cas échéant, le nom et l'adresse de la personne ou de l'entreprise responsable du sinistre, et si possible des témoins.
- Obtenir, en cas d'urgence, l'accord écrit de l'Assureur préalablement à la réparation des biens endommagés, à condition que ces mesures ne modifient pas l'aspect du sinistre et permettent toutes les constatations ou vérifications utiles. Cette demande peut être faite à l'Assureur par tout moyen, notamment par mail, et l'Assureur s'engage à y répondre dans un délai de 72 heures à compter de sa réception. A défaut, le silence de l'Assureur vaudra acceptation tacite.

L'ASSUREUR NE REpond PAS DES DOMMAGES CONSECUTIFS AU MAINTIEN EN SERVICE D'UN BIEN ENDOMMAGE AVANT SA REMISE EN ETAT DEFINITIVE.

- Prendre dans tous les cas et jusqu'à expertise, les mesures utiles à la constatation des dommages en conservant notamment les pièces endommagées ou à remplacer.
- Transmettre à l'Assureur, dès réception, tous avis, lettres, convocations, assignations, actes extrajudiciaires et pièces de procédure qui seraient adressés, remis ou signifiés à lui-même ou à ses préposés.

EN CAS D'INEXECUTION DE L'UNE DES OBLIGATIONS PREVUES A L'ARTICLE 8.1, L'INDEMNITE POURRA ETRE REDUITE EN PROPORTION DU PREJUDICE CAUSE A L'ASSUREUR.

PAR DEROGATION AU PARAGRAPHE PRECEDENT, EN CAS DE NON TRANSMISSION D'UNE ASSIGNATION DANS LE DELAI D'UN MOIS SUIVANT SA SIGNIFICATION A L'ASSURE, L'ASSUREUR SERA EN DROIT DE LUI OPPOSER LA DECHEANCE DE GARANTIE SAUF CAS DE FORCE MAJEURE, S'IL ETABLIT QUE LE RETARD LUI A CAUSE UN PREJUDICE.

L'ASSURE QUI, DE MAUVAISE FOI, EXAGERE LE MONTANT DES DOMMAGES, PRETEND DETRUIRE DES BIENS N'EXISTANT PAS LORS DU SINISTRE, DISSIMULE OU SOUSTRAIT TOUT OU PARTIE DES BIENS ASSURES, EMPLOIE SCIEMMENT COMME JUSTIFICATION DES MOYENS FRAUDULEUX OU DES DOCUMENTS MENSONGERS, EST ENTIEREMENT DECHU DE TOUT DROIT A LA GARANTIE POUR LE SINISTRE CONCERNE.

8.2 REGLEMENT DES INDEMNITES

L'indemnité est payable dans un délai de 10 JOURS ouvrés à compter de l'accord des parties ou de la décision judiciaire devenue exécutoire. Ce délai ne court que du jour où l'Assuré a justifié de ses qualités à recevoir l'indemnité et, en cas d'opposition, de la notification à l'Assureur de la mainlevée.

L'Assureur ne peut être astreint qu'au versement des indemnités fixées par les instances judiciaires françaises ainsi que par des juridictions étrangères dont la décision a reçu l'exequatur en territoire national. L'indemnité est payable en FRANCE et en euros.

9 Prescription - Subrogation

9.1 PRESCRIPTION

1. Conformément à l'article L.114-1 du Code « Toutes actions dérivant d'un contrat d'assurance sont prescrites par deux ans à compter de l'évènement qui y donne naissance. Toutefois, ce délai ne court : En cas de réticence, omission, déclaration fausse ou inexacte sur le risque couru, que du jour où l'Assureur en a eu connaissance ;
2. En cas de sinistre, que du jour où les intéressés en ont eu connaissance, s'ils prouvent qu'ils l'ont ignoré jusque-là.

Quand l'action de l'Assuré contre l'Assureur a pour cause le recours d'un tiers, le délai de la prescription ne court que du jour où ce tiers a exercé une action en justice contre l'Assuré ou a été indemnisé par ce dernier.

La prescription est portée à dix ans dans les contrats d'assurance sur la vie lorsque le bénéficiaire est une personne distincte du souscripteur et, dans les contrats d'assurance contre les accidents atteignant les personnes, lorsque les bénéficiaires sont les ayants droit de l'Assuré décédé.

Pour les contrats d'assurance sur la vie, notwithstanding les dispositions du 2°, les actions du bénéficiaire sont prescrites au plus tard trente ans à compter du décès de l'Assuré. »

Conformément à l'article L.114-2 du Code, « La prescription est interrompue par une des causes ordinaires d'interruption de la prescription et par la désignation d'experts à la suite d'un sinistre. L'interruption de la prescription de l'action peut, en outre, résulter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée par l'Assureur à l'Assuré en ce qui concerne l'action en paiement de la prime et par l'Assuré à l'Assureur en ce qui concerne le règlement de l'indemnité ».

Les causes ordinaires d'interruption de la prescription auxquelles se réfère l'article L.114-2 du Code sont la reconnaissance par le débiteur du droit de celui contre lequel il prescrivait (article 2240 du Code civil), la demande en justice, même en référé, (article 2241 à 2243 du Code civil), ou un acte d'exécution forcée (article 2244 à 2246 du Code civil).

9.2 SUBROGATION

L'Assureur est subrogé, dans les termes de l'article L.121-12 ou de l'article L.131-2 du Code jusqu'à concurrence de l'indemnité payée par lui, dans les droits et actions de l'Assuré contre tous responsables du sinistre.

SI LA SUBROGATION NE PEUT PLUS, DU FAIT DE L'ASSURE, S'OPERER EN FAVEUR DE L'ASSUREUR, CELUI-CI EST DECHARGE DE SA GARANTIE CONTRE L'ASSURE DANS LA MESURE MEME OU AURAIT PU S'EXERCER LA SUBROGATION.

L'Assureur peut renoncer à l'exercice d'un recours contre le responsable, mais, malgré cette renonciation, il a la faculté, sauf convention contraire, d'exercer son recours envers l'assureur du responsable.

10 Information des Assurés - Réclamation

Conformément à la loi 94-5 du 4 janvier 1994, l'Assureur précise quels sont les différents moyens d'information dont dispose l'Assuré concernant le présent contrat d'assurance.

10.1 L'INTERMEDIAIRE D'ASSURANCE AGISSANT EN QUALITE DE MANDATAIRE DES ASSURES EST L'INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE

Si l'Assuré souhaite obtenir des informations supplémentaires sur le présent contrat d'assurance, son fonctionnement, ses garanties, il peut contacter son intermédiaire d'assurance dont les coordonnées figurent sur les documents contractuels.

10.2 CONTACTER L'ASSUREUR

Si l'Assuré ne parvient pas à trouver une solution avec son intermédiaire d'assurance, il peut contacter l'Assureur au 01.41.06.70.00. Il suffira de préciser le numéro de contrat ou de sinistre et l'Assuré sera mis immédiatement en relation avec un chargé de clientèle ou un gestionnaire indemnisation apte à répondre à ses questions dans les meilleurs délais.

10.3 L'ASSURE SOUHAITE ADRESSER UNE RECLAMATION A LA DIRECTION CLIENTELE DE L'ASSUREUR

Si l'Assuré souhaite faire part de son mécontentement à l'encontre de l'Assureur, il peut adresser sa réclamation à la Direction du Développement de l'Assureur qui la prendra en charge au plus tard sous 10 JOURS ouvrables.

Toute réclamation peut être adressée soit :

Par voie électronique :

directioududeveloppement@albingia.fr

Par courrier :

Albingia
Direction du Développement
109/111 rue Victor Hugo
92300 Levallois Perret

10.4 LE RECOURS AU MEDiateur DE L'ASSURANCE

Si les réponses apportées à la réclamation sont considérées comme non satisfaisantes, un recours peut être présenté au Médiateur de l'assurance. Attention, il est à noter que seuls les litiges touchant les particuliers sont de la compétence de ce dernier.

A ce titre, il faut entendre par « particulier » au sens de la directive 2011/83/UE du 25 octobre 2011 : « Toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale ».

Le médiateur peut être saisi :

Par courrier :

La Médiation de l'Assurance
TSA 50 110
75 441 Paris cedex 09

Par voie électronique en complétant le formulaire de saisine sur : www.mediation-assurance.org

Il est possible de consulter la charte de médiation sur : www.ffa.fr

10.5 AUTORITE CHARGEE DU CONTROLE DES OPERATIONS DE L'ASSUREUR

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
61 rue Talbott
75436 Paris cedex 09

11 Election de domicile

Pour l'exécution du contrat, l'Assureur fait élection de domicile en son siège social en France et seule est reconnue la compétence des juridictions françaises.

12 Clause attributive de compétence

Tout litige entre l'Assuré et l'Assureur sur l'interprétation des clauses et conditions du contrat sera soumis à la seule législation française et relèvera de la compétence exclusive des Tribunaux français de Grande Instance.

13 Traitement de données personnelles

Les données à caractère personnel qui sont transmises à l'Assureur font l'objet d'un traitement automatisé par ses services destiné à assurer la bonne gestion des contrats d'assurance souscrits. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, les personnes concernées par ce traitement

peuvent exercer leur droit d'accès et de rectification aux informations les concernant. Ce droit peut être exercé auprès d'Albingia, Direction du Développement, 109/111 rue Victor Hugo, 92300 – Levallois Perret.

Référence : **CG_COMMU_16 CG Albingia Communes (02/18)**

Assurance▶ Multirisque de l'entreprise

SA GRAND PAVOIS ORGANISATION
PORT DES MINIMES
- AVENUE DU LAZA
17012 LA ROCHELLE FR

Votre conseiller

SATEC
24 RUE CAMBACERES
75413 PARIS CEDEX 08
Tél : 01 42 80 15 03
Fax : 01 42 80 59 32
Distributeur : 203441184
N° ORIAS : 07000665
www.orias.fr

Vos références

Contrat n° 10246557104
Code client n° 0472747720

Ce contrat est conclu entre :

AXA France IARD
et **SA GRAND PAVOIS ORGANISATION**

Ce contrat prend effet le **31/03/2018** et cessera sans autre avis le **08/04/2018**

Il s'agit d'une **AFFAIRE NOUVELLE**

Objet du contrat

Adresse du souscripteur :
SA GRAND PAVOIS ORGANISATION
PORT DES MINIMES
- AVENUE DU LAZA
17012 LA ROCHELLE FR

Situation du risque

PORT DES MINIMES
AVENUE DU LAZA
17012 LA ROCHELLE

Activité de l'entreprise:

INSTALLATIONS PORTUAIRES

Garanties souscrites

Incendie et risques annexes

Vol

Bris de machines

Compléments de garanties de dommages matériels

AXA France IARD SA.

Société anonyme au capital de 214 799 030 €

Entreprise régie par le code des assurances - Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex
722 057 460 R.C.S. Nanterre - TVA Intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

1/7

Garanties non souscrites

Bris de glaces
 Pertes d'exploitation
 Perte de valeur du fonds de commerce
 Responsabilité civile

Cotisation

La cotisation au comptant est fixée à 2 500 € TTC pour la période du 31/03/2018 au 08/04/2018

Incendie et risques annexes

Biens, frais et pertes, responsabilité	Superficie en m2	Capitaux en €
Matériel et mobilier en valeur à neuf		1 000 000
Supports d'informations		17 961

Evénements	Garanti	Franchises en €
Incendie et risques divers - Attentats et actes de terrorisme	OUI	1 500
- sauf choc de véhicule terrestre non identifié		1 500
Tempête, grêle et neige sur les toitures	OUI	1 500
Emeutes, mouvements populaires, actes de sabotage et de vandalisme	OUI	1 500
Dégâts des eaux et gel	OUI	1 500
Accidents d'ordre électrique à concurrence de 1 000 000 €	OUI	1 500

Vol

Biens, frais et pertes	Capitaux en €	Franchises en €
Garantie de base	1 000 000	1 500

Bris de machines

Nature des biens	Capitaux en €	Franchises en €
Machines		
Limite de garantie par sinistre étant rappelé que la garantie porte sur la totalité du parc machines assuré au titre du matériel et du mobilier en incendie et risques annexes.	1 000 000	1 500

Complément de garanties de dommages matériels

Nature des garanties	Montants en €	Franchises en €
Capital	1 000 000	1 500

Conventions et déclarations

DOMMAGES GARANTIS

Cette garantie vient en complément de la couverture d'assurance du contrat 'Multirisque de l'entreprise' de l'entreprise assurée.

Elle consiste à garantir des dommages matériels subis par les biens assurés et résultant d'événements qui ne sont pas déjà prévus dans le contrat, que les garanties soient souscrites ou non.

Elle ne peut donc avoir pour objet de racheter les exclusions qui figurent dans le contrat ni les événements que l'assuré n'a pas souhaités souscrire.

Sont garantis tous les dommages matériels subis par les biens assurés consécutifs à un événement dommageable d'origine accidentelle survenu au lieu d'assurance.

Ce qui n'est pas garanti

Outre les exclusions prévues au chapitre VII de la convention spéciale dommages, ne sont pas garantis les dommages :

- résultant de :

- disparition inexpliquée;
- fraude informatique;
- l'humidité, moisissure, condensation, sécheresse, érosion;
- l'action d'insectes, de champignons;
- l'interruption de la fourniture des sources d'énergie nécessaires à l'activité par une cause extérieure à l'entreprise (cette exclusion n'est pas applicable lorsque l'interruption peut donner lieu à une action en réparation contre le responsable);
- la cessation de travail du personnel de l'entreprise;
- défaut d'entretien imputable à la direction de l'entreprise;
- risque normal d'exploitation;
- destruction ordonnée par une autorité légale lorsque cette décision n'est pas consécutive à un dommage matériel garanti;
- tous travaux de construction, d'entretien ou de réfection des bâtiments de l'entreprise qu'ils soient ou non soumis à une obligation d'assurance;

- subis par :

- les marchandises stockées en chambre froide par suite d'un arrêt de réfrigération ne résultant pas d'un attentat (loi du 9 septembre 1986). Toutefois, cette garantie peut faire l'objet d'une garantie particulière;
- les produits en cours de fabrication ou de manutention;
- l'effondrement des bâtiments;

Toutefois, cette garantie peut faire l'objet d'une garantie particulière;

- l'effondrement des racks et les dommages aux objets qu'ils supportent;

Toutefois, cette garantie peut faire l'objet d'une garantie particulière;

- les bris de bouteilles

Toutefois, cette garantie peut faire l'objet d'une garantie particulière;

- le coulage et décontamination, effondrement et déformation des cuves
- Toutefois, cette garantie peut faire l'objet d'une garantie particulière;

Indemnisation

Pour chaque bien, les conditions d'indemnisation sont celles énoncées dans le contrat Multirisque de l'entreprise.

La présente assurance est consentie avec abrogation de la règle proportionnelle de capitaux.

EFFONDREMENT DES INSTALLATIONS PORTUAIRES CONFIEES A L'ASSURE

Sont garantis les dommages matériels subis par les bâtiments et leur contenu assurés résultant d'un effondrement total ou partiel des fondations et soubassements, de la structure porteuse, des murs et de la toiture pour autant que ces dommages :

- soient consécutifs à un événement extérieur au(x) bâtiment(s) assuré(s)
- surviennent de manière fortuite et soudaine
- compromettent la solidité du bâtiment
- nécessitent le remplacement ou la reconstruction des parties endommagées.

Par bâtiment, on entend les constructions désignées aux conditions particulières y compris les aménagements et installations immobilières indissociables et les embellissements incorporés à la construction.

Ce qui n'est pas garanti

Outre les exclusions prévues au chapitre VII de la convention spéciale dommages, ne sont pas garantis :

- 1) les dommages ou désordres relevant des articles 1792 à 1792-6 du code civil ainsi que toutes les responsabilités incombant à l'assuré en vertu de la loi n° 78-12 du 4 janvier 1978,
- 2) les dommages résultant d'un défaut de réparation ou d'entretien, de la corrosion et/ ou de l'action des termites ou autres insectes, causés par des champignons ou des moisissures,
- 3) les dommages aux produits verriers et assimilés si ces dommages sont limités à ces produits ou à ces parties,
- 4) les dommages aux clôtures, murs d'enceinte et de soutènement, dallages ou terrasses extérieures, les voiries et réseaux divers, les éléments mobiles sauf s'ils sont consécutifs à l'effondrement du bâtiment assuré,
- 5) les dommages résultant d'un non respect :
 - des charges admissibles définies lors de la construction, ou à défaut définies par la norme NF P 06-001
 - des charges compatibles avec la résistance des éléments de structure,
- 6) les dommages survenant au cours de travaux effectués dans le bâtiment sinistré ou trouvant leur origine dans ces travaux,
- 7) les dommages causés à des bâtiments situés dans des communes classées à risques au titre de l'article L563-6 du code de l'environnement si les travaux nécessaires de consolidation n'ont pas été réalisés,
- 8) les dommages de pollution ou de contamination affectant l'environnement découverts ou occasionnés lors de l'effondrement,
- 9) les dommages issus d'événements entrant dans le cadre des autres garanties prévues au titre de ce contrat ou exclus au titre de ces garanties.

Sont exclus du domaine de la garantie :

- les immeubles vides d'occupant,
- les bâtiments frappés d'alignement ou tombant sous le coup d'un arrêté de péril,
- les bâtiments non entièrement clos et couverts,
- les ouvrages de génie civil appartenant à l'assuré,
- les serres et autres structures légères comme les tentes, chapiteaux, structures gonflables,
- les bâtiments en cours de construction,
- les pertes de loyers et les pertes d'usage.

Limites de garantie par sinistre :

Montant de la garantie : 1.000.000 euros.

Le montant de la garantie comprend les frais et pertes dans la limite du plafond indiqué au titre de la garantie incendie et risques annexes.

Franchise

Une franchise fixe de 1.500 euros sera appliquée sur le montant de l'indemnité.

La présente assurance est consentie avec abrogation de la règle proportionnelle de capitaux.

Limitations contractuelles d'indemnité

LIMITATION CONTRACTUELLE D'INDEMNITE GLOBALE

Il est convenu qu'en cas de sinistre, le montant total de l'indemnité dû au titre de l'ensemble des garanties ne pourra en aucun cas dépasser par événement 1017421 euros.

L'assuré s'interdit de contracter sur les mêmes risques toute assurance qui aurait pour résultat de le garantir au-delà de cette limitation.

LIMITATIONS CONTRACTUELLES D'INDEMNITES

Par dérogation partielle à l'article 6.2. du titre II des conditions générales - Adaptation périodique des garanties et des cotisations - les limitations contractuelles d'indemnités du présent contrat n'évolueront pas en fonction de l'indice.

Autres informations importantes

Conventions et déclarations

CONTEXTE DE LA GARANTIE

Les garanties du présent contrat sont accordées dans le cadre de l'organisation du salon Les NAUTICALES se déroulant à La CIOTAT du 31/03/2018 au 08/04/2018.

EXTENSIONS DE GARANTIE CATASTROPHES NATURELLES

La garantie des catastrophes naturelles est étendue aux frais et pertes suivantes :

- Les frais de déplacement et de relogement
- La perte d'usage, la perte des loyers
- Les pertes indirectes
- La mise en conformité avec la législation et la réglementation
- Les intérêts d'emprunts
- Les pertes financières.

Ces extensions de garantie s'exercent selon les conditions énoncées par l'article 2. - Les frais et pertes du titre I., chapitre I - Incendie et risques divers, de la convention spéciale dommages.

Les capitaux assurés au titre de ces extensions sont inclus aux présentes conditions particulières dans l'article « Frais et pertes y compris les pertes indirectes justifiées » assuré en incendie.

TAXE A LA VALEUR AJOUTEE (TVA)

L'indemnisation sera effectuée hors TVA sauf lorsque celle-ci aura été comprise dans les capitaux déclarés et que l'assuré n'est pas assujéti à la récupération de la TVA.

GARANTIE VERTE

En cas de sinistre incendie, tempête, grêle, neige sur les toitures ou catastrophe naturelle garanti par le contrat, l'assureur participe au financement d'investissements ayant pour objectif de réduire l'émission de gaz à effet de serre des locaux sinistrés. Ces investissements doivent seulement concerner les biens sinistrés.

Il peut s'agir :

- d'une isolation thermique plus efficace,
- d'une technologie de chauffage favorisant les énergies renouvelables et/ou réduisant les émissions de gaz à effet de serre,
- de production d'électricité par voie photovoltaïque.

La participation de l'assureur peut aller jusqu'à 10% du montant de l'indemnité due au titre des locaux et des équipements sinistrés. Elle est limitée à 100 000 euros.

Cette garantie est acquise si :

- l'assuré prend à sa charge un montant au moins égal à la participation de l'assureur dans le financement de ces investissements,
- ces investissements sont réalisés moins d'un an après la survenance du sinistre,
- l'assuré respecte les normes et règles de l'art en vigueur.

AUTRES ASSURANCES

Le Souscripteur déclare qu'il n'a pas souscrit les mêmes assurances, auprès d'autres assureurs, pour les mêmes risques.

INDEXATION

L'indice de référence des présentes conditions particulières est fixé à 5987 .

AUTRES PRECISIONS

Les garanties données par AXA sont portées en co-assurance par les sociétés AXA France IARD et AXA Assurances IARD Mutuelle qui seront solidaires entre elles.

DUREE DU CONTRAT

Ce contrat est souscrit pour une durée ferme et cessera ses effets de plein droit et sans autre avis le 08/04/2018.

PIECES JOINTES

Ces conditions particulières jointes aux conditions générales n° 460645 J et à la convention spéciale dommages n° 460646 F, dont le souscripteur reconnaît avoir reçu un exemplaire, constituent le contrat d'assurances.

Le souscripteur reconnaît avoir pris connaissance avant la souscription, des conditions de garantie et des exclusions via la remise des documents d'information précontractuelle dont les Conditions Générales du présent contrat.

INFORMATIQUE ET LIBERTES

« Je reconnais avoir été informé(e) conformément à l'Article 32 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée :

- Du caractère obligatoire des réponses aux questions posées pour l'établissement des conditions particulières ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou fausse déclaration prévues aux Articles L 113-8 (nullité du contrat) et L 113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances.

- Que les destinataires des données personnelles me concernant pourront être d'une part, les collaborateurs de l'assureur responsable du traitement et, d'autre part, ses intermédiaires, réassureurs, organismes professionnels habilités ainsi que les sous-traitants, missionnés tant en France que dans des pays situés hors de l'Union Européenne.

- Que la finalité du traitement est la souscription, la gestion (y compris commerciale) et l'exécution du contrat d'assurance mais que mes données pourront également être utilisées dans la mesure où elles seraient nécessaires:

- A la gestion et à l'exécution des autres contrats souscrits auprès de l'assureur ou auprès des autres sociétés du Groupe auquel il appartient,

- Dans le cadre de traitements mis en oeuvre par l'Assureur dont l'objet est la recherche et le développement pour améliorer la qualité ou la pertinence de ses futurs produits d'assurance et offres de services.
- Que, en sa qualité d'assureur, il est fondé à effectuer des traitements de données relatives aux infractions, condamnations et mesures de sûreté soit au moment de la souscription du contrat d'assurance, soit au cours de son exécution ou dans le cadre de la gestion de contentieux conformément à l'autorisation unique donnée par la CNIL en date du 23 Janvier 2014.
- Que, en sa qualité d'organisme financier, l'assureur est soumis aux obligations légales issues principalement du Code Monétaire et Financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme et, que à ce titre, il met en oeuvre un traitement de surveillance des contrats pouvant aboutir à la rédaction d'une déclaration de soupçon ou à une mesure de gel des avoirs conformément à l'autorisation unique donnée par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) le 16 Juin 2011.
- Que mes données personnelles pourront également être utilisées dans le cadre d'un traitement de lutte contre la fraude à l'assurance que la CNIL a autorisé l'assureur à mettre en oeuvre conformément à l'autorisation unique en date du 17 Juillet 2014 ; ce traitement pouvant conduire, le cas échéant, à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude.
- Que je dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès d'AXA, Service Information Clients, 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex pour toute information me concernant.

Des garanties sont prises par Axa pour assurer un bon niveau de protection des données à caractère personnel. En me rendant sur le site Axa.fr à la rubrique «données personnelles», je trouverai plus de détails sur la finalité de ces accessibilités aux données, les pays de localisation des destinataires et sur les garanties de sécurité prises.

Je peux également demander une communication de ces renseignements par voie postale en m'adressant à Axa - Service Information Client - 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex».

**Fait à Paris en triple exemplaire,
Le 22 mai 2018**

LE SOUSCRIPTEUR
(Cachet commercial
si entreprise)

POUR LA SOCIETE





ANNEXE 3.J

ETAT DES SINISTRES 2018



Sinistres Nautiques 2018



	NOM	Bateau	Poste Nx Port	Poste salon	Conv.	Déclaration	Dossier	Expertise	DevisCoût € HT	Dommages	Cause présumée et observations	Avis GPO
1	MILLIA	OUF	245	MA	Oui	18-avr	oui	15-mai		Plage arrière abîmé coté babord	Coup de vent/ Pendille insuffisamment reprise	Assurance Plaisancier
2	Morisson-Lacombe	AUSSIE	CA04	GRUE	Oui	21-avr				Traces/Rayures	Frottement chaîne manutention	Resp GPO
3	SULIS	SEVAN	208	VP P514	Oui	16-avr				Davier tordu	le bateau a frappé le quai	Resp GPO
4	PEVRIER	GITOUNE IV	DN10	VP PC2	Non	13-avr				Arrière babord	Choc avec ATTIC	Assurance Plaisancier
5	BOISSI	YELLOW PEARL	340	DS34	Non	17-avr				Capot moteur/Embase	Choc sur le quai/Pendille insuffisamment reprise	Assurance Plaisancier
6	PRAVAZ	AVENTURA IV	CA 11	VP P511	Non	17-avr				Liston babord abîmé	Choc avec le bateau voisin	Resp GPO
7	AUGIER	COLIBRI	350	VP 333	Non	18-avr				Etrave abîmée/ Bache abîmée	Rupture mouillage / Projections	Resp GPO



ANNEXE 3.A

ATTESTATION COMMISSAIRE AUX COMPTES GROUPEMENT GRAND PAVOIS ORGANISATION - SAFIM



Crowe Horwath™

Fiduroc Audit

Membre indépendant de Crowe Horwath International

GRAND PAVOIS ORGANISATION

Association

Avenue du Lazaret
Port des Minimes

17000 LA ROCHELLE

Attestation du Commissaire aux Comptes

Salon « Les Nauticales 2018 »



Crowe Horwath™

Fiduroc Audit

Membre indépendant de Crowe Horwath International

**Attestation du commissaire aux comptes
de l'association GRAND PAVOIS ORGANISATION
relative au Compte d'exploitation
du salon « Les Nauticales »
pour la période du 31 mars au 8 avril 2018**



Crowe HorwathTM

Fiduroc Audit

Membre indépendant de Crowe Horwath International

**Monsieur le Président de l'association
GRAND PAVOIS ORGANISATION**

**Avenue du Lazaret
Port des Minimes
17000 LA ROCHELLE**

**Attestation du commissaire aux comptes de l'association GRAND
PAVOIS ORGANISATION relative au Compte d'exploitation du salon
« Les Nauticales » pour la période du 31 mars au 8 avril 2018**

Mesdames, Messieurs les Membres de l'association Grand Pavois Organisation,

En notre qualité de commissaire aux comptes de l'association Grand Pavois Organisation et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives aux produits et charges (hors charges et rémunération GPO/SAFIM) figurant dans le document « Salon des Nauticales 2018 – Compte d'exploitation GPO (Bilan) » joint à la présente attestation et établi dans le cadre du contrat de délégation de service public pour l'organisation et l'exploitation du « Salon Nautique Marseille Provence Métropole » pour les éditions de 2016 à 2020.

Ce document fait ressortir un montant de 1 325 086 euros de produits hors taxes pour un total de charges (hors charges et rémunérations GPO/SAFIM) de 1 063 917 hors taxes.

Ces informations ont été établies sous votre responsabilité.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec les données internes de l'entité en lien avec la comptabilité telles que, notamment la comptabilité analytique.

Nous n'avons pas audité de comptes intermédiaires de l'association Grand Pavois Organisation postérieurs au 31 octobre 2017 et, par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion à ce titre.

Société de commissariat aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Poitiers
SARL au capital de 7 622,45 € - Siret 402 992 747 00020 - APE 6920 Z - FR 32 402 992 747

FIDUROC AUDIT
11-13 rue des Mimosas
17025 La Rochelle cedex 1.

Commissariat aux comptes

Tél +33(0)5 46 00 14 40 Fax +33(0)5 46 34 06 50

Reçu au Contrôle de légalité le 12 avril 2019



Crowe Horwath™

Fiduroc Audit

Membre indépendant de Crowe Horwath International

Nos travaux, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces travaux ont consisté, par sondage à :

- vérifier la concordance de ces informations avec les données internes à l'entité en lien avec la comptabilité telles que, notamment, la comptabilité analytique ;
- vérifier la conformité de ces informations avec les stipulations du contrat de délégation de service public pour l'organisation et l'exploitation du « Salon Nautique Marseille Provence Métropole » pour les éditions de 2016 à 2020 ;
- prendre connaissance des procédures mises en place par votre société pour produire l'information donnée dans le document joint et vérifier par sondages que l'information résultant de l'application de ces procédures concorde avec les données sous-tendant la comptabilité de votre société ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations figurant dans le document joint avec les données internes à l'entité en lien avec la comptabilité telles que, notamment, la comptabilité analytique.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les diligences mises en œuvre dans le cadre de la présente attestation ne sont pas destinées à remplacer les enquêtes et diligences que les tiers ayant eu communication de cette attestation pourrait par ailleurs mettre en œuvre dans le cadre de ses intérêts, et nous ne portons pas d'avis sur leur caractère suffisant au regard de leurs propres besoins.

En notre qualité de commissaires aux comptes de l'association Grand Pavois Organisation, notre responsabilité à l'égard de l'association et de ses adhérents est définie par la loi française et nous n'acceptons aucune extension de notre responsabilité au-delà de celle prévue par la loi française. Nous ne sommes redevables et n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers. En aucun cas, la société « Fiduroc Audit » ne pourra être tenue responsable d'aucun dommage, perte, coût ou dépense résultant d'un comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les dirigeants ou les employés de votre association.

Fait à La Rochelle, le 15 juin 2018.

Le Commissaire aux comptes
S.C.C.L.

Jacques MIOT

Société de commissariat aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Poitiers
SARL au capital de 7 622,45 € - Siret 402 992 747 00020 - APE 6920 Z - FR 32 402 992 747

Commissariat aux comptes

FIDUROC AUDIT
11-13 rue des Mimosas
17025 La Rochelle cedex 1

Tél +33(0)5 46 00 14 40 Fax + 33(0)5 46 34 08 50

Reçu au Contrôle de légalité le 12 avril 2019



Crowe Horwath™

Fiduroc Audit

Membre Indépendant de Crowe Horwath International

Salon des Nauticales 2018

Compte d'exploitation GPO

*Société de commissariat aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Poitiers
SARL au capital de 7 622,45 € - Siret 402 992 747 00020 - APE 6920 Z - FR 32 402 992 747*

Commissariat aux comptes

FIDUROC AUDIT
11-13 rue des Mimosas
17025 La Rochelle cedex 1

Tél +33(0)5 46 00 14 40 Fax + 33(0)5 46 34 08 50

Reçu au Contrôle de légalité le 12 avril 2019

Salon des Nauticales 2018
COMPTE D'EXPLOITATION GPO (BILAN)

CHARGES	Prévisionnel suivant DSP	Bilan 2018	PRODUITS	Prévisionnel suivant DSP	Bilan 2018
Libération du site et aménagement du salon	643 998	495 026	CA Emplacements	578 260	523 637
Libération du site : mouillages	19 768	15 136	Bateaux à flot	67 097	75 110
Libération du site : trans port bateaux AR	41 816	34 245	Mouillages	6 614	18 14
Libération du site : location quai	31 212	23 661	Bateaux exco à terre	169 813	154 260
Libération du site : SEMIDEP et ports d'accueil	31 733	30 024	Standes couvertes marchands	197 425	153 327
Aménagements extérieurs : décoration, signalétique, mobilier	35 374	55 584	Installations remise 100 %	0	0
Aménagements extérieurs : location rampes mobile	57 742	51 003	Associations (remise 50 %)	4 991	39 568
Aménagements extérieurs : location rampes mobile	83 464	48 015	Restaurants	31 973	42 560
Aménagements extérieurs : électricité, son, EDF, télé, wifi	21 848	24 103	Infirmeries, assurances	67 407	30 879
Aménagements extérieurs : location bungalow, tentes, clôture	236 000	201 747	Présentations techniques	30 870	41 620
Aménagements standards : location et montage structures, cloisons, marquetteries	5 202	5 526			
Contrôle réglementaire					
Exploitation	228 887	213 873	CA Prestations annexes	9 064	4570
Gardiennage/sécurité	82 192	77 808	CA Partenariats	48 854	59 905
Nettoyage	27 050	24 829			
Régie technique	49 839	45 266	Total CA hors billetterie	633 178	598 112
Hébergement	13 525	11 468	CA Billetterie	31 000	45 607
Gestion billetterie	18 646	13 062	Total CA HT	634 178	637 719
RTM Est Métropole (Navettes)	10 404	9 500			
Assurances	29 131	31 941			
Animations	70 727	65 079			
Animations	53 040	54 725			
Missions relations	17 687	10 354			
Communication - Promotion - Relations Presse	240 852	230 421			
Achats d'espace	145 656	120 427			
Site Internet	7 803	4 746			
Enquête Maitrise d'ouvrage	7 803	7 150			
Actions promotionnelles hors média	10 404	23 026			
Frais techniques et travaux d'impression	15 824	22 946			
Honoraires (acquisition du Visuel, plan média)	13 005	3 260			
Divers (Action TV ou autres)	7 873	6 628			
Honoraires de Création de l'identité visuelle	8 323	12 059			
Honoraires Mission Relations Presse mission annuelle	24 449	24 140			
Aménagement Stand MAMP et Présence des Nauticales sur le NAUTIC	26 010	37 876			
Stand MAMP - Nauticales à la Croix	0	9 431			
Stand des Nauticales - Nautic de Paris	26 010	28 447			
Redevance MAMP	31 227	21 640	Participation HT de la CUMPM	687 367	687 367
Redevance fixe (intendée à 2% d'augmentation)	21 640	21 640			
Part variable (20% du CA Total excédant 610 000€ en 2018, 822 200€ en 2017, 638 644€ en 2016, 647 339€ en 2019 et 660 273€ en 2020 soit +2% par an)	9 587	0			
Sous-Total HT hors charges et rémunération SAFIM	1 141 662	1 063 917			
GROUPEMENT GRAND PAVOIS ORGANISATION / SAFIM	229 883	261 189			
Honoraires d'organisation GPO/Safim	166 585	202 358			
Rémunérations au titre de la commercialisation (emplacements et stands) 10%	63 318	58 811			
TOTAL CHARGES HT	1 371 545	1 325 086	TOTAL PRODUITS HT	1 371 545	1 325 085
			Résultat	0	0

